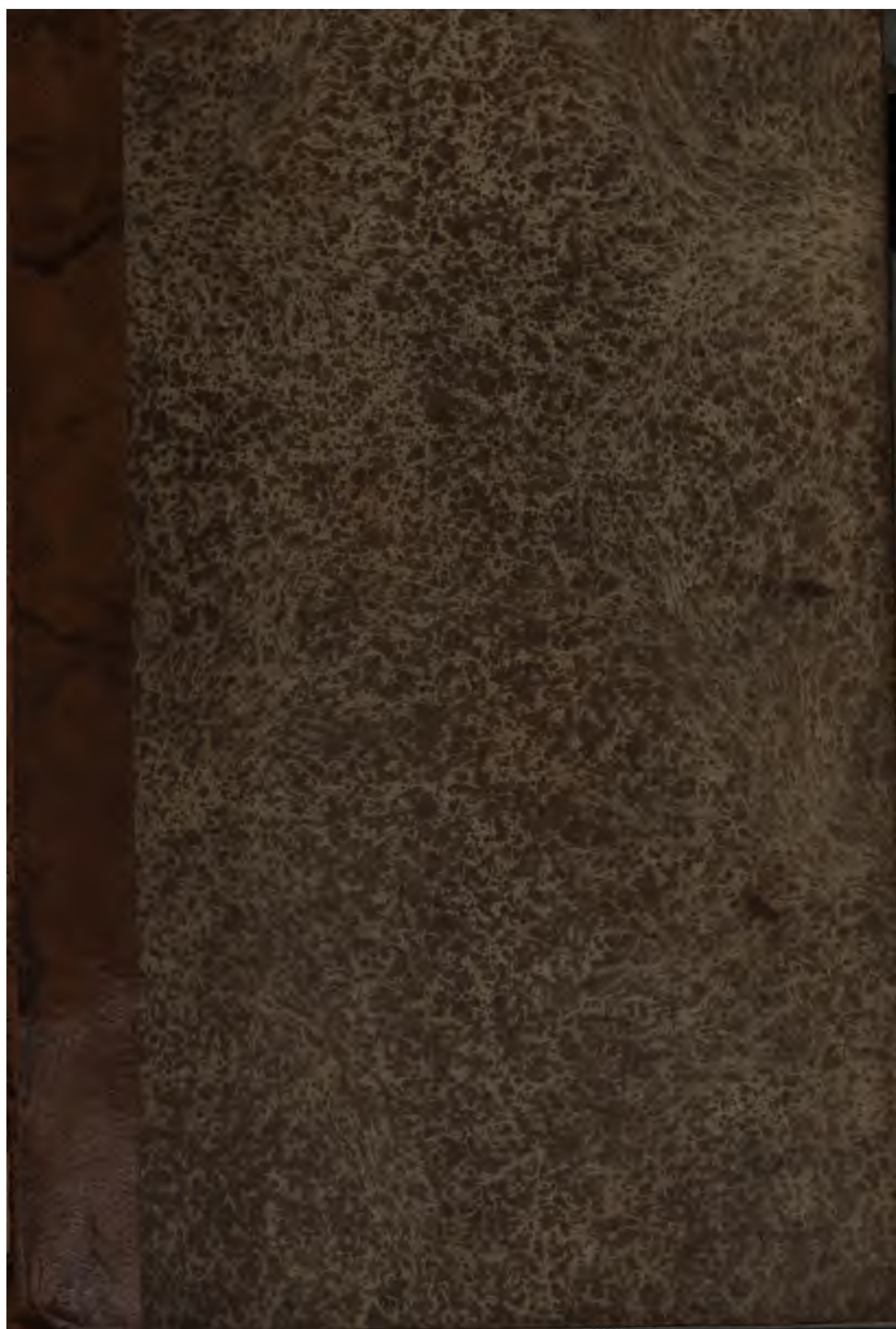


ANNUAIRE

STATISTIQUE

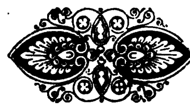
DU

DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. Demeunynck et Dévaux,

Employés de la Préfecture.



SE VEND A LILLE

Chez L. DANEL, Imprimeur, Grande-Place.

VANACKERE, Libraire, Grande-Place.

16.e Année. — 1844.

CALENDRIER.

Année de la période Julienne	6557
de la fondation de Rome, selon Varron	2597
de l'époque de Nabonassar	2591
de l'ère des Chrétiens	1844

L'année 1259 des Turcs a commencé le 1.er février 1843, et finira le 21 janvier 1844, selon l'usage de Constantinople.

L'année 2620 des Olympiades, ou la 3.me de la 655.e Olympiade, commence le 8 juillet 1844.

Comput Ecclésiastique.

Nombre d'or	2.
Épacte	XI.
Cycle Solaire	5.
Indiction romaine	2.
Lettre dominicale	GF.

Quatre-Temps.

Les 28 février, 1 et 2 mars.
Les 29 et 31 mai, 1 juin.
Les 18, 20 et 21 septembre.
Les 18, 20 et 21 décembre.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 4 février.
Les Cendres, 21 février.
Pâques, 7 avril.
Les Rogations, 13, 14 et 15 mai.
Ascension, 16 mai.
La Pentecôte, 26 mai.
La Trinité, 2 juin.
La Fête-Dieu, 6 juin.
L'Avent, 1 décembre.

ECLIPSES.

Il y aura cette année trois Eclipses de Soleil et deux de Lune.
Les 31 mai et 1.er juin, Eclipse totale de Lune, visible à Paris.
Les 15 et 16 juin, Eclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.
Le 10 novembre, Eclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.
Les 24 et 25 novembre, Eclipse totale de Lune, visible à Paris.
Le 9 décembre, Eclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.

JANVIER.

P. L. le 5, à 5 heures 44 m. du soir.
D. Q. le 12, à 9 heures 41 m. du soir.
N. L. le 19, à 6 heures 27 m. du soir.
P. Q. le 27, à 0 heure 40 m. du soir.

1	lundi.	CIRCONCISION.
2	mardi.	s. Macaire.
3	merc.	ste. Geneviève.
4	jeudi.	s. Rigobert.
5	vend.	s. Siméon Stylite.
6	sam.	L'ÉPIPHANIE.
7	*Dim.*	s. Lucien, évêque.
8	lundi.	ste. Adèle.
9	mardi.	s. Julien, m.
10	merc.	s. Guillaume.
11	jeudi.	s. Théodose.
12	vend.	ste. Césaire.
13	sam.	Baptême de N. S.
14	*Dim.*	s. Hilaire, évêque.
15	lundi.	s. Nom de Jésus.
16	mardi.	s. Marcel, pape.
17	merc.	s. Antoine, abbé.
18	jeudi.	Ch. s. Pierre à R.
19	vend.	s. Omer, évêque.
20	sam.	s. Sébastien.
21	*Dim.*	ste. Agnès, vierge.
22	lundi.	s. Vincent.
23	mardi.	s. Vincent, mart.
24	merc.	s. Babylas, évêque.
25	jeudi.	Conv. de s. Paul.
26	vend.	s. Polycarpe.
27	sam.	s. Jean Chrys.
28	*Dim.*	s. Charlemagne.
29	lundi.	s. François de Sales.
30	mardi.	ste. Martine.
31	merc.	s. Pierre Nol., conf.

FÉVRIER.

P. L. le 4, à 8 heures 52 m. du matin.
D. Q. le 11, à 5 heures 31 m. du matin.
N. L. le 18, à 8 heures 55 m. du matin.
P. Q. le 26, à 10 heures 7 m. du matin.

1	jeudi.	s. Ignace, martyr.
2	vend.	PURIFICATION.
3	sam.	s. Blaise.
4	*Dim.*	*Septuagésime.*
5	lundi.	ste. Agathe.
6	mardi.	ste. Dorothée.
7	merc.	s. Romuald.
8	jeudi.	s. Jean de Matha.
9	vend.	ste. Apolline.
10	sam.	ste. Scholastique.
11	*Dim.*	*Sexagésime.*
12	lundi.	s. Séverin.
13	mardi.	s. Martinien.
14	merc.	s. Valentin.
15	jeudi.	ss. Faustin et Julien.
16	vend.	ste. Julienne.
17	sam.	s. Donat.
18	*Dim.*	*Quinquagésime.*
19	lundi.	s. Siméon.
20	mardi.	s. Eleuthère.
21	merc.	*Les Cendres.*
22	jeudi.	Ch. s. P. à A.
23	vend.	ste. Isabelle.
24	sam.	s. Mathias.
25	*Dim.*	*Quadragésime.*
26	lundi.	s. Césaire.
27	mardi.	s. Alexandre.
28	merc.	s. Lambert. 4 T.
29	jeudi.	s. Romain.

MARS.

P. L. le 4, à 9 heures 12 m. du soir.
D. Q. le 11, à 1 h. 29 m. du s.
N. L. le 19, à 0 h. 27 m. du m.
P. Q. le 27, à 5 heures 11 m. du matin.

1	vend.	s. Aubin.	4 *T.*
2	sam.	s. Simplice.	4 *T.*
3	*Dim.*	*Reminiscere.*	
4	lundi.	s. Casimir.	
5	mardi.	s. Théophile.	
6	merc.	ste. Colette.	
7	jeudi.	s. Thomas.	
8	vend.	s. Jean de Dieu.	
9	sam.	ste. Françoise.	
10	*Dim.*	*Oculi.*	
11	lundi.	s. Firmin.	
12	mardi.	s. Grégoire.	
13	merc.	ste. Euphrasie.	
14	jeudi.	ste. Mathilde.	
15	vend.	s. Longin.	
16	sam.	s. Abraham.	
17	*Dim.*	*Lœtare.*	
18	lundi.	s. Gabriel.	
19	mardi.	s. Joseph.	
20	merc.	s. Joachim.	
21	jeudi.	s. Benoît.	
22	vend.	s. Basile.	
23	sam.	ste. Victorine.	
24	*Dim.*	LA PASSION.	
25	lundi.	L'ANNONCIATION.	
26	mardi.	s. Ludger.	
27	merc.	s. Sixte, pape.	
28	jeudi.	s. Gontran.	
29	vend.	s. Eustache.	
30	sam.	s. Amédée.	
31	*Dim.*	*Les Rameaux.*	

AVRIL.

P. L. le 3, à 7 heures 7 m. du matin.
D. Q. le 9, à 10 heures 18 m. du soir.
N. L. le 17, à 4 heures 42 m. du soir.
P. Q. le 25, à 8 heures 26 m. du soir.

1	lundi.	s. Hugues.	
2	mardi.	s. François.	
3	merc.	s. Richard, év.	
4	jeudi.	*La ste. Cène.*	
5	vend.	s. Vincent.	
6	sam.	ss. Célestin et P.	
7	*Dim.*	PAQUES.	
8	lundi.	*Pâques.*	
9	mardi.	ste. Marie.	
10	merc.	s. Macaire, m.	
11	jeudi.	s. Léon le Grand.	
12	vend.	s. Jules.	
13	sam.	s. Herménégilde.	
14	*Dim.*	*Quasimodo.*	
15	lundi.	ste. Anastasie.	
16	mardi.	s. Druon.	
17	merc.	s. Anicet.	
18	jeudi.	s. Parfait.	
19	vend.	s. Théodore.	
20	sam.	s. Sulpice.	
21	*Dim.*	s. Anselme, évêque.	
22	lundi.	ste. Sidonie.	
23	mardi.	s. George.	
24	merc.	s. Fidel, mart.	
25	jeudi.	s. Marc.	*Abs.*
26	vend.	s. Clète.	
27	sam.	s. Anthime, évêque.	
28	*Dim.*	s. Vital, martyr.	
29	lundi.	s. Pierre, martyr.	
30	mardi.	ste. Catherine de S.	

MAI.		

P. L. le 2, à 3 heures 25 m. du soir.
D. Q. le 9, à 8 heures 32 m. du matin.
N. L. le 17, à 9 heures 3 m. du matin.
P. Q. le 23, à 7 h. 39 m. du m.
P. L. le 31, à 10 h. 56 m. du s.

1	merc.	s. PHIL. et J.
2	jeudi.	s. Athanase, pape.
3	vend.	Inv. de la Ste. Cr.
4	sam.	ste. Monique.
5	*Dim.*	s. Pie V, pape.
6	lundi.	s. JEAN à la P. L.
7	mardi.	s. Stanislas, roi.
8	merc.	Appar. s. Martin.
9	jeudi.	Trans. s. Nicolas.
10	vend.	s. Antonin, archev.
11	sam.	s. Gengoul, m.
12	*Dim.*	s. Léopold, martyr.
13	lundi.	*Rogations.* *Abs.*
14	mardi.	s. Boniface. *Abs.*
15	merc.	s. Pacôme. *Abs.*
16	jeudi.	ASCENSION.
17	vend.	ste. Restitude.
18	sam.	s. Venant.
19	*Dim.*	s. Yves.
20	lundi.	s. Bernard.
21	mardi.	s. Hospice.
22	mercr.	ste. Julie.
23	jeudi.	s. Guilbert, m.
24	vendr.	ste. Jeanne.
25	sam.	ste. Marie. *V.-J.*
26	*Dim.*	PENTECOTE.
27	lundi.	*Pentecôte.*
28	mardi.	s. Germain.
29	mercr.	s. Maximil. de T. 4 *T.*
30	jeudi.	s. Ferdinand.
31	vend.	ste. Pétronille. 4 *T.*

JUIN.

D. Q. le 7, à 8 heures 39 m. du soir.
N. L. le 16, à 0 heure 35 m. du matin.
P. Q. le 23, à 3 heures 34 m. du soir.
P. L. le 30, à 6 heures 26 m. du matin.

1	sam.	s. Fortuné. 4 *T.*
2	*Dim.*	*La Trinité.*
3	lundi.	ste. Clotilde.
4	mardi.	s. Quiri, év.
5	merc.	s. Boniface.
6	jeudi.	*Fête-Dieu.*
7	vend.	s. Robert.
8	sam.	s. Médard.
9	*Dim.*	s. Prime.
10	lundi.	ste. Marguerite.
11	mardi.	s. Barnabé.
12	merc.	s. Onuphre.
13	jeudi.	*Octave de la F.-D.*
14	vend.	s. Eustase.
15	sam.	s. Modeste.
16	*Dim.*	s. François Régis.
17	lundi.	s. Avit, abbé.
18	mardi.	ste. Marine.
19	merc.	s. Gervais.
20	jeudi.	ste. Florence.
21	vend.	s. Louis de Gonz.
22	sam.	s. Paulin, év.
23	*Dim.*	s. Liébert.
24	lundi.	*Nativité de s. J.-B.*
25	mardi.	Transl. s. Éloi.
26	merc.	ss. Jean et Paul.
27	jeudi.	s. Ladislas.
28	vend.	s. Léon II.
29	sam.	*ss. Pierre et Paul.*
30	*Dim.*	Comm. de s. Paul.

JUILLET.

D. Q. le 7, à 10 heure 59 m. du matin.
N. L. le 15, à 2 heures 33 m. du soir.
P. Q. le 22, à 9 heures 22 m. du soir.
P. L. le 29, à 2 heures 43 m. du soir.

1	lundi.	s. Rombaut.
2	mardi.	Visitation de N.-D.
3	merc.	s. Hyacinthe.
4	jeudi.	Transl. de s. Martin.
5	vend.	ste. Zoé, martyre.
6	sam.	ste. Godelive, m.
7	*Dim.*	s. Willebaud, év.
8	lundi.	ste. Elisabeth, r.
9	mardi.	Les 19 Martyrs de G.
10	merc.	ste. Félicité, m.
11	jeudi.	Transl. de s. Benoît.
12	vend.	s. Gualbert, abbé.
13	sam.	s. Anaclet, martyr.
14	*Dim.*	s. Bonaventure.
15	lundi.	s. Henri, emp.
16	mardi.	N.-D. du M.-C.
17	merc.	s. Alexis, confesseur.
18	jeudi.	s. Arnould, évêque.
19	vend.	s. Vincent de Paule.
20	sam.	ste. Marguerite, v.
21	*Dim.*	ste. Julie.
22	lundi.	ste. Marie-Magdel.
23	mardi.	s. Apollinaire, év.
24	merc.	ste. Christine, v.
25	jeudi.	s. Jacques, ap.
26	vend.	ste. Anne.
27	sam.	s. Désiré, évêque.
28	*Dim.*	s. Nazaire.
29	lundi.	ste. Marthe, v.
30	mardi.	ss. Abdon et Senn.
31	merc.	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

D. Q. le 6, à 3 heures 36 m. du matin.
N. L. le 14, à 2 heures 41 m. du matin.
P. Q. le 21, à 2 heures 25 m. du matin.
P. L. le 28, à 0 heure 43 m. du matin.

1	jeudi.	s. Pierre ès-liens.
2	vend.	N.-D. des Anges.
3	sam.	Inv. de s. Etienne.
4	*Dim.*	s. Dominique.
5	lundi	N.-D. aux Neiges.
6	mardi.	Transf. de N.-S.
7	merc.	s. Gaëtan.
8	jeudi.	s. Cyriaque.
9	vend.	s. Romain, martyr.
10	sam.	s. Laurent.
11	*Dim.*	ste. Suzanne.
12	lundi.	ste. Claire.
13	mardi.	ss. Hippolyte et C.
14	merc.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	jeudi.	ASSOMPTION.
16	vend.	s. Roch, confesseur.
17	sam.	s. Mammès, m.
18	*Dim.*	ste. Hélène.
19	lundi.	ste. Thècle.
20	mardi.	s. Bernard, abbé.
21	merc.	ste. Jeanne de C.
22	jeudi.	s. Symph., martyr.
23	vend.	s. Philippe Béniti.
24	sam.	s. Barthélémi, ap.
25	*Dim.*	s. Louis, roi de Fr.
26	lundi.	s. Zéphirin, évêque
27	mardi.	s. Césaire d'Arles.
28	merc.	s. Augustin, évêque.
29	jeudi.	Décoll. de s. J.-B.
30	vend.	ste. Rose de Lima.
31	sam.	s. Raymond N.

SEPTEMBRE.

D. Q. le 4, à 9 heures 53 m. du soir.
N. L. le 12, à 1 heure 25 m. du soir.
P. Q. le 19, à 8 heures 1 m. du matin.
P. L. le 26, à 1 heure 23 m. du soir.

1	*Dim.*	s. Gilles, abbé.
2	lundi.	s. Etienne.
3	mardi.	ste. Séraphie, v.
4	merc.	ste. Rosalie, v.
5	jeudi.	s. Bertin, abbé.
6	vend.	s. Zacharie, pr.
7	sam.	ste. Reine, v.
8	*Dim.*	*Nativité ste. V.*
9	lundi.	s. Omer, évêque.
10	mardi.	s. Nicolas de Tol.
11	merc.	ss. Prote et H.
12	jeudi.	s. Guidon.
13	vend.	s. Aimé, archev.
14	sam.	Exalt. ste. Croix.
15	*Dim.*	s. Nicomède
16	lundi.	ste. Euphémie.
17	mardi.	s. Lambert.
18	merc.	ste. Sophie. 4 *T.*
19	jeudi.	s. Janvier.
20	vend.	s. Eustache. 4 *T.*
21	sam.	s. Mathieu. 4 *T.*
22	*Dim.*	s. Maurice.
23	lundi.	s. Lin, pape.
24	mardi.	N.-D. de la Merci.
25	merc.	s. Firmin, évêque.
26	jeudi.	ste. Justine.
27	vend.	ss. Côme et Damien.
28	sam.	s. Wenceslas.
29	*Dim.*	Déd. s. Michel.
30	lundi.	s. Jérôme, pr.

OCTOBRE.

D. Q. le 4, à 4 heures 38 m. du soir.
N. L. le 11, à 11 h. 33 m. du soir.
P. Q. le 18, à 3 heures 25 m. du soir.
P. L. le 26, à 5 heures 14 m. du matin.

1	mardi	ss. Remi et Piat.
2	merc.	ss. Anges gardiens.
3	jeudi.	s. Gérard.
4	vend.	s. François d'Ass.
5	sam.	s. Placide, confess.
6	*Dim.*	s. Bruno, confess.
7	lundi.	s. Marc, pape.
8	mardi.	ste. Brigitte, v.
9	merc.	s. Denis, martyr.
10	jeudi.	s. François de B.
11	vend.	s Gomer, confess.
12	sam.	s. Maximilien, évêq.
13	*Dim.*	s. Edouard, roi.
14	lundi.	s. Calixte, pape, m.
15	mardi.	ste. Thérèse, v.
16	merc.	s. Martinien, m.
17	jeudi.	s. Florentin, év.
18	vend.	s. Luc, évangéliste.
19	sam.	s. Pierre d'Alcant.
20	*Dim.*	s. Caprais, martyr.
21	lundi.	ste. Ursule.
22	mardi.	s. Mellon, évêque.
23	merc.	ss. Sévérin et R.
24	jeudi.	s. Magloire, év.
25	vend.	ss. Crépin et Crép.
26	sam.	s. Evariste, prêtre.
27	*Dim.*	s. Frumence, év.
28	lundi.	ss. Simon et Jude.
29	mardi.	s. Narcisse, patr.
30	merc	s. Lucain, mart.
31	jeudi.	s. Quentin. *V.-J.*

NOVEMBRE.

D. Q. le 3, à 10 heures 28 m. du matin.
N. L. le 10, à 9 heures 46 m. du matin.
P. Q. le 17, à 1 heure 40 m. du matin.
P. L. le 24, à 11 heures 51 m. du soir.

1	vend.	TOUSSAINT.
2	sam.	*Trépassés.*
3	*Dim.*	s. Hubert, évêque.
4	lundi.	s. Charles Borr.
5	mardi.	ste. Berthilde.
6	merc.	s. Léonard, confess.
7	jeudi.	s. Achille.
8	vend.	Les 4 ss. Couronnés.
9	sam.	s. Mathurin, c.
10	*Dim.*	s. Juste, évêque.
11	lundi.	s. Martin, archevêq.
12	mardi.	s. Réné, évêque.
13	merc.	s. Homobon, c.
14	jeudi.	ss. Albéric et A.
15	vend.	s. Eugène, évêque.
16	sam.	s. Edmond, archev.
17	*Dim.*	s. Grégoire, évêque.
18	lundi.	s. Odon, abbé.
19	mardi.	ste. Elisabeth de H.
20	merc.	s. Félix de Valois.
21	jeudi.	Présentation N.-D.
22	vend.	ste. Cécile, v.
23	sam.	s. Clément, pape.
24	*Dim.*	ste. Flore, v.
25	lundi.	ste. Catherine, v.
26	mardi.	s. Pierre, év. d'A.
27	merc.	s. Maxime.
28	jeudi.	s. Mansuet.
29	vend.	s. Saturnin.
30	sam.	s. André.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 3, à 2 heures 17 m. du matin.
N. L. le 9, à 8 heures 22 m. du soir.
P. Q. le 16, à 3 heures 31 m. du soir.
P. L. le 24, à 7 heures 31 m. du soir.

1	*Dim.*	s. Éloi, évêque.
2	lundi.	ste. Bibiane.
3	mardi.	s. Franç. X.
4	merc.	ste. Barbe, v. m.
5	jeudi.	s. Sabas, abbé.
6	vend.	s. Nicolas, évêque.
7	sam.	s. Ambroise, archev.
8	*Dim.*	*Conception N.-D.*
9	lundi.	stes. Léoc. et Val.
10	mardi.	ste. Valère, v. m.
11	merc.	s. Damase, pape.
12	jeudi.	ste. Constance.
13	vend.	ste. Luce, v. m.
14	sam.	s. Nicaise, év.
15	*Dim.*	s. Mesmin.
16	lundi.	ste. Adélaïde.
17	mardi.	ste. Olympie.
18	merc.	s. Gatien, évêq. 4 *T.*
19	jeudi.	s. Timothée.
20	vend.	s. Philogone. 4 *T.*
21	sam.	s. Thomas. 4 *T.*
22	*Dim.*	s. Flavien, conf. 4 *T.*
23	lundi.	ste. Victoire. 4 *T.*
24	mardi.	s. Delphin.
25	merc.	NOEL.
26	jeudi.	*s. Étienne, pr. m.*
27	vend.	s. Jean, évangéliste.
28	sam.	Les ss. Innocens.
29	*Dim.*	s. Thomas de C.
30	lundi.	s. Sabin, évêque.
31	mardi.	s. Sylvestre.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal du Saint-Esprit.

✠, *les Chevaliers-Commandeurs.*

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(G. ✠), *les Grand'Croix.*
(C. ✠), *les Commandeurs.*
✠, *les Chevaliers.*

Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

(G. C. ✻), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✻), *les Grands-Officiers.*
(C. ✻), *les Commandeurs.*
(O ✻), *les Officiers.*
✻, *les Chevaliers.*

NOTICE

SUR LES PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES

DU DÉPARTEMENT DU NORD

Par M. LE GLAY.

Sapientia absconsa et thesaurus invisus quæ utilitas in utrisque?

Science cachée et trésor enfoui, à uoi sont-ils bons?

Eccli. XX. 32.

Personne n'a tracé un plus bel éloge des livres et des collections littéraires que le cardinal Bessarion dans la fameuse lettre par laquelle il lègue sa bibliothèque au sénat de Venise. Essayons d'en traduire quelques passages : « Dès ma plus tendre enfance, dit-il, je n'épargnai ni soins, ni labeurs, ni dépense pour me procurer des livres. Je passais mes journées à les transcrire, et ce travail ne suffisant pas à mon avidité, j'amassais, je faisais de petites économies, je thésaurisais uniquement pour acquérir quelques-uns de ces précieux volumes. C'était, à mon avis, l'ameublement le plus exquis, le plus splendide que l'on pût se procurer. Et en effet, quels trésors que les livres! Ils ont la voix et la parole; ils sont remplis des nobles images de l'antiquité; tout est en eux : lois, mœurs, religion, tout revit dans leurs doux et doctes entretiens. Ce sont nos maîtres, nos guides, nos consolateurs. Par eux, les choses les plus lointaines et les plus oubliées nous deviennent comme présentes et sont apportées sous nos yeux. O puissance des livres! ô sublime et mystérieuse faculté! Que serions-nous sans ces divins amis? Ignorants et grossiers, nous vivrions étrangers à tout ce qui s'est fait avant nous; le ciel et la terre nous seraient inconnus. Le tombeau où nos corps sont ensevelis servirait aussi de sépulture à nos noms et à notre mémoire.

» Mon amour pour les livres ne fit que s'accroître après les désastres de la Grèce, ma patrie, et l'horrible saccagement de Byzance (1). Dès-lors, j'allai partout, recherchant à tout prix les manuscrits grecs. J'étais dans des anxiétés perpétuelles en songeant que les chefs-d'œuvre de tous ces génies excellents, les lumières du monde, que le produit de leurs sueurs et de leurs veilles allait disparaître et périr. »

Ces belles paroles sont dans la mémoire et dans le cœur de tous ceux qui aiment les livres et qui en font les compagnons de leur solitude. Elles ne sont donc pas déplacées en tête d'un écrit où je vais passer une revue rapide des collections privées, formées dans le pays par quelques hommes de goût et de savoir. Chacun d'eux y reconnaîtra ses propres penchants, sa douce et innocente passion.

Du reste, l'amour des livres n'est pas une nouveauté dans ce pays de Flandre et de Hainaut où les abbayes de St.-Amand, de Bergues St.-Winoc, de Marchiennes, d'Anchin, de Maroilles, de Liessies, de Vaucelles, de Loos, de Phalempin, avaient accumulé tant de trésors littéraires, où Georges d'Hallewin, Alexandre le Blanc, possédaient au seizième siècle des cabinets dont l'histoire a parlé en termes pompeux, où, plus tard, l'abbé Favier, à Lille, et l'abbé Mutte, à Cambrai, faisaient agrandir leurs maisons pour y loger leurs livres plus à l'aise; où, de nos jours, le bon et savant Pascal-Lacroix, craignant de désobliger sa femme qui n'aimait pas les bouquins, en déposait de petites cargaisons çà et là, chez ses amis et connaissances, sauf à les faire entrer ensuite furtivement et peu-à-peu au logis commun.

Tous ces illustres bibliophiles, dont il me serait aisé d'allonger la liste, ont aujourd'hui de dignes successeurs dans presque toutes nos villes du Nord. Je ne me flatte pas de les connaître tous et de pouvoir les désigner ici; mais, connus ou non, je les aime et les honore tous. Et si quelques-uns se trouvent omis dans cette imparfaite notice, je consens qu'ils s'en prennent à mon ignorance; mais je les supplie de ne point accuser ma bonne volonté.

Pour mettre un ordre quelconque dans cette revue et ne point faire de catégories blessantes, je parcourrai nos différentes villes selon le rang qu'elles tiennent dans l'alphabet. Devant l'alphabet comme devant la loi, tous les bibliophiles sont égaux.

(1) Le cardinal Bessarion, né à Trébisonde en 1395, fut patriarche de Constantinople et archevêque de Nicée; il était âgé de 59 ans lors de la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. Il mourut évêque de Tusculum en 1472.

AVESNES.

Bibliothèque de M. le Président LEBEAU.

Formée par un savant et honorable magistrat, cette bibliothèque consiste en une collection choisie d'environ 3,600 volumes ainsi répartis : théologie, 304 ; jurisprudence, 647 ; littérature, 1,110 ; histoire, 1,395 ; mélanges, 200 environ. On y trouve quelques éditions curieuses du XV.e siècle, plusieurs bons Elzevirs et grand nombre de Plantins ; mais ce qui, dans le catalogue que nous avons sous les yeux, mérite surtout d'être signalé, ce sont les manuscrits suivants :

MANUSCRITS SUR VÉLIN. *Miscellanées.* Volume de 269 pages, dans les dimensions de l'in-8.o Les 36 premières pages contiennent : 1.o la Vie de Saint Malo, rédigée par Sigebert de Gembloux, d'après un ancien biographe dont il a retouché le style, comme il le dit dans une épître à l'abbé Tinemarus. Après cette épître vient une courte préface, puis la table des chapitres, au nombre de 27. Cette vie, qui se rapporte au 15 novembre, sera sans doute publiée sous cette date dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, par les continuateurs de ce grand et précieux ouvrage. Du reste, elle est déjà dans Surius ; mais il est possible que le manuscrit de M. LEBEAU offre d'utiles variantes. Le reste du volume est rempli par de petites pièces de poésie. Chaque morceau a son titre particulier ; ainsi, on lit en tête de la Vie de Saint Malo : *Incipit vita sancti Macloni.* L'ouvrage qui suit est un poème du même Sigebert sur le martyre de la légion thébaine, ainsi annoncé : *Incipit liber primus de passionne sanctorum Thebeorum, de Diocletiano ad imperium electo et de genere et moribus ejus* (1). Un autre poème, pris au hasard, a pour titre : *De sancto Victore, veterano milite.* Mais le recueil n'a point de titre général et n'est suivi d'aucune note. Chaque page de prose est de 26 lignes ; chaque page de poésie, de 31 vers. Les initiales sont de différentes couleurs ; quelques-unes sont historiées et dorées, ou dessinées sur un fond d'or.

Petri Abœlardi palatini philosophi peripatetici theologia (2). Tel

(1) Ce poème était regardé comme perdu, lorsque l'on en montra à M. Bethman une copie du XII.e siècle reposant à la bibliothèque de Leyde. Celle-ci est donc la seconde connue. V. *de Sigeberto Gemblacensi chronographo commentatus est.* L.-C. Bethmann, in-fol. Hanov. 1842, p. 5, not 33.

(2) Cet ouvrage d'Abailard contient les principes de sa doctrine et les chefs sur lesquels il a été condamné. Les œuvres de cet homme fameux ont été publiées à Paris par les soins d'André Duchesne ; petit in-4.o, 1616. Le *Sic et Non* et autres traités inédits

est le premier de deux ouvrages formant ensemble un volume de 184 pages, chacune de 27 lignes, et de la même dimension que le précédent. Le second de ces ouvrages, qui n'a point de titre, est le poème élégiaque d'Alain de Lille, intitulé : *De planctu naturæ*. Il a été imprimé plusieurs fois.

..... us domini Bernar..... tis clarevallen..... nteca canticorum. Ces bouts de lignes, dont le complément a été enlevé avec un coin du premier feuillet, sont tout ce qui reste du titre ou de l'inscription d'un volume in-folio de 143 pages, divisées chacune en deux colonnes, contenant, les plus courtes 37, les autres 38 lignes, avec initiales, chacune d'une couleur différente. Ce volume renferme les sermons de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques. Il est couvert, suivant l'ancien usage, de deux ais nus en bois de chêne. La tranche a un peu souffert de la pluie.

Libri septem historiarum Orosii Pauli contra paganos. — Cosmographia Æthici, id est mundi descriptio. — Jordanis episcopi Ravennatis historiæ de actibus Getarum. Ces trois ouvrages sont renfermés dans un in-folio de 262 pages divisées en deux colonnes, chacune de 37 lignes. Les initiales sont de diverses couleurs. Les plus grandes forment des dessins dont la plupart représentent un ou plusieurs griffons ou dragons. — Les histoires de Paul Orose sont précédées de deux préfaces et d'une table. Celle de l'évêque Jordain ou plutôt Jornandès est suivie d'une nomenclature des nations mentionnées dans le cours de l'ouvrage.

Dei gestorum per Francos libri. In-folio de 231 pages divisées en deux colonnes, de 28 lignes chacune. Initiales de différentes couleurs; les plus grandes historiées.

Ab Eutropio... historia Romanorum. In-folio de 320 pages divisées en deux colonnes, chacune de 42 lignes. Initiales de différentes couleurs ; les plus grandes historiées. Cette histoire romaine, dans les douze premiers livres de laquelle les dix livres de celle d'Eutrope sont reproduits avec quelques variantes, est divisée en vingt-sept livres et se continue jusqu'à la prise d'Andrinople par l'empereur Léon l'Arménien. L'auteur n'est pas nommé. On ne trouve en tête de l'ouvrage que cette inscription : *Ab Eutropio edita incipit historia Romanorum;* et à la fin, que cette clôture : *Explicit liber sanctissimi Lamberti episcopi et martyris.* La clôture est l'œuvre du copiste, qui a voulu y désigner, non l'auteur, mais le propriétaire du livre ou l'abbaye de Liessies, dédiée à Saint-Lambert. Vient ensuite la phrase sacramentelle : *Liber sci. Lamberti Lessiensis. Servanti benedictio, tollenti maledictio.*

jusqu'à nos jours, viennent d'être rendus publics par M. V. Cousin, qui les a fait précéder d'une introduction savante. *Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi;* in-4.°, impr. royale, 1836.

L'écriture de ces manuscrits, d'ailleurs en bon état et bien conservés, remonte au-delà du XVI.e et probablement du XV.e siècle. Elle est fort belle et de mains d'habiles calligraphes.

MANUSCRITS SUR PAPIER. *Antiquarium Maricolense, in quo variarum historiarum quæ partim inibi partim alibi contigere recensentur fragmenta. Omnia secundum autographum fideliter et accurate collecta, anno* 1690. In-folio de 247 pages.

Deux cahiers in-folio, l'un de 94, l'autre de 147 feuillets, contenant une partie de la correspondance officielle de Dumées (l'auteur de différents ouvrages de jurisprudence) en qualité de subdélégué de l'intendance du Hainaut.

Les matériaux autographes d'une nouvelle édition corrigée et augmentée de la *Jurisprudence du Hainaut*, de cet auteur.

Huit volumes in-folio ou porte-feuilles remplis de toutes sortes de pièces recueillies par le même Dumées et Claude Faussabry, tous deux anciens subdélégués, tels que mémoires, lettres, notes, requêtes, ordonnances concernant la terre d'Avesnes, etc.

Une trentaine de volumes, plusieurs cahiers et des cartons contenant des matières de jurisprudence, des études, des traductions, des extraits d'ouvrages de littérature, d'histoire, d'archéologie, etc.

BERGUES.

Bibliothèque de M. DE COUSSEMAKER, Juge de Paix.

M. DE COUSSEMAKER, qui a séjourné longtemps à Douai, s'y est formé une bibliothèque spécialement consacrée à la littérature musicale, dont il fait son étude de prédilection (1). Nous avons donné ailleurs une description assez étendue des richesses que renferme ce dépôt particulier où l'on trouve une multitude d'ouvrages que l'on chercherait vainement dans nos bibliothèques publiques. Nous ne reproduirons pas ici une nomenclature, qui certes ne manquerait pas d'intérêt pour les bibliophiles, mais qui semblerait un peu longue à quelques lecteurs. Cette bibliothèque musicale se

(1) M. de Coussemaker est auteur des deux ouvrages suivants qui ont été accueillis avec beaucoup de faveur :

1.° *Mémoire sur Hucbald et sur ses Traités de musique, suivi de recherches sur la notation et sur les instruments de musique*, avec 21 planches ; in-4.°, 216 pages, Douai, Vincent Adam, 1841.

2.° *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord* ; in-8.°, 180 pages, plus 40 pages de musique gravée ; Cambrai, Lesne-Daloin, 1843.

compose des principaux ouvrages d'histoire générale de la musique, d'histoire de la musique des peuples anciens, de la musique au moyen-âge, de la musique moderne, du chant ecclésiastique, de la musique théâtrale; de biographie des musiciens, de bibliographie musicale, de théorie du son, d'harmonie, de composition, de pratique musicale, d'histoire des instruments de musique et d'estétique de la musique. Du reste, ce n'est pas à cette spécialité que se borne la bibliothèque de M. de Coussemaker; on y trouve, en littérature proprement dite, en histoire, et surtout en jurisprudence, de quoi satisfaire l'homme de goût et le magistrat.

Traités de musique de Gui d'Arezzo et d'Odon de Cluny. Manuscrit du XII.e siècle, composé de 56 feuillets sur parchemin, in-8.o Ce volume contient: 1.o Micrologus; 2.o Musica regulæ rythmicæ (L'épilogue de modorum formulis, manque.); 3.o Aliæ regulæ de ignoto cantu; 4.o Epistola Michaeli monacho; 5.o Tonaruis, commençant par ces mots: Prout gratia divina inspiraverit aperire canemur, etc., et finissant par ceux-ci: Sonum discernam a sono. Explicit musica Guidonis; 6.o Regulæ de musica. C'est le dialogue d'Odon de Cluny comparé aux traités de Gui d'Arrezzo, publiés par l'abbé Gerbert; ceux de notre manuscrit renferment beaucoup de variantes, des passages, des exemples et chants notés inédits. Ce manuscrit est encore curieux par la grande variété de notations de cette époque qu'il renferme. Ainsi on y trouve la notation par lettres sans lignes et avec lignes; dans ce dernier cas, la ligne à laquelle est assignée la place du *fa* est quelquefois marquée en rouge, et celle qui représente le *la* ou l'*ut*, est de couleur verte. Quant aux neumes, on les rencontre sans lignes, ou avec quatre lignes marquées au stylet dans le parchemin; tantôt avec quatre lignes, dont une rouge désignant la place du *fa*, et une verte marquant l'*ut* ou le *la*. A la tête des lignes représentant l'*ut* ou le *fa*, se trouve toujours la lettre C. ou A.; mais celle de *fa* n'est le plus souvent désignée que par un simple point.

Extraits des traités de musique de Gui d'Arezzo et d'Odon de Cluny, in-8.o Manuscrit du XII.e siècle, composé de 8 feuillets sur parchemin, de la même main que le précédent.

Tractatus de musicâ. Manuscrit de 10 feuillets, in-4.o, sur papier, fine écriture cursive du 16.e siècle. Ce manuscrit anonyme traite principalement du chant ecclésiastique. Il contient les chapitres suivants: de musicæ inventore; de speciebus musicæ; de laude musicæ; de subjecto musicæ artis; de praxi musicæ; de utilioribus principiis musicæ practicæ plane; de vocibus et cantu, repetitionibus vocum unius in aliam; Praxis mutationum, de disjunctis et conjunctis; de conjunctis magis incespeciali et locis earum; de modis; de figuris notularum et solmisatione et cantu; regulæ

musicales in cantu observandœ; de tonis; de sedibus tonorum; de tonis autenticis cognoscendis; de Neuma.

Graduale cartusiense. Manuscrit in-4.°, de 226 feuillets, sur parchemin. Ce graduel, orné de lettres et minniature en or et en couleur, est curieux à cause des longues tirades de notes sur une syllabe, et de la grande quantité de neumes sur le mot Alleluia qu'on y remarque. On lit à la fin : Explicit graduale secundùm ordinem cartusiensem scriptum in domo omnium apostolorum et completum anno domini MCCCLXVII, in mense julio. Au recto du feuillet 188, on lit ces mots : Neuma in hoc graduale signata fuerunt et scripta puta anno domini MCCC. LXVII.

Antiphonaire, sur vélin, du XIIe siècle, in-4.°. En tête de ce manuscrit, composé de 415 feuillets et enrichi d'un grand nombre de lettres majuscules enluminées, se trouvent quelques instructions sur le chant ecclésiastique en général, sur les tons, sur les intonnations et sur la manière de noter les antiphonaires et les graduels. Il est terminé par les hymnes, avec des indications et des variantes pour les diverses époques de l'année où elles sont chantées.

Antiphonarium romano-franciscanum ad laudes et vesperas solemnes, tam de tempore quam de sanctis per annum, pro choro religiosarum annuntiatarum conventus Winoci-Bergensis. Anno domini 1753. Manuscrit in-4.°, sur papier, de 528 pages. On lit à la fin du volume : Ce livre a été écrit par sœur Agathe de Schuttetacre.

Tinctoris opera omnia. Les œuvres de Tinctoris forment l'ouvrage le plus important du 15.e siècle, sous le rapport des connaissances de l'art à cette époque. C'est une encyclopédie de tout ce qui composait la science et la pratique de l'art à l'époque où vécut l'auteur. In-4.°.

1.° *Apocalypse de saint Jean. — Le livre du Romanz de la lumière des lais;* in-folio, vélin, 13.e siècle. L'*Apocalypse,* qui est écrite dans le dialecte anglo-normand, se compose de 71 chapitres avec 73 miniatures remarquables par leur bizarrerie et la vivacité des couleurs.

2.° *Le Pas de la mort. —* Le *Chevalier délibéré,* d'Olivier de la Marche. — *Bien advisé, mal advisé,* moralité à 59 personnages, in-4.e, écrit., 15.e siècle. — *Le Pas de la mort* est un petit poème d'environ 650 vers. On n'en connaît pas l'auteur et les copies n'en sont pas communes. Toutefois, il en existe une à la bibliothèque de Lille, d'après laquelle nous avons donné des indications à M. Weiss, de Besançon, qui se propose de publier *le Pas de la mort.* — Quant au *Chevalier délibéré,* il a été souvent imprimé, depuis l'édition, sans date, de Schiedam, jusqu'à celle de la traduction espagnole imprimée à Anvers en 1555 et à Salamanque en 1573.

Le mystère *Bien advisé* a été imprimé à Paris, sans date, in-folio, gothique. Ce volume est très-rare.

3.° *Mémorial du couvent de sainte Catherine de Sienne, à Douai,* in-folio, vélin, 17.e siècle, avec figures nombreuses. Pour donner une idée de ce manuscrit précieux, nous transcrirons la note qui se se trouve en tête du volume et qui fournit plusieurs indications bonnes à recueillir : « Ce libvre contenant les figures de la » généalogie spirituelle et temporelle de N. P. S. Dominique. » Item des vertus convenables à l'Institut de notre sainte rel- » ligion, comme aussy celles d'aucuns ouvrages faicts du temps » que le R. P. Philippes Petit, Prédicateur général, fust deux » fois prieur : après lesquelles figures se lisent aussi les fon- » dations et remarques des couvens des FF. Prescheurs et de » sainte Catherine de Sienne, etc. Ce libvre, dis-je, ainsy dé- » peint, escript et orné, a cousté cent quarante florins et douze » soulz. Les peintres soussignez c'est à sçavoir M. Vast et » M. Bon Lenglet son beau-frère ont receu pour leur part quatre » vingt sept florins et six patars (du depuis ils ont eu encore » quinze florins). M. Balthazar Bellere, imprimeur et libraire, pour » les parchemins et la ligature, dix sept florins et six patars. » Celuy qui l'at escript à scavoir M. Balduin de Briancourt, natif » de Bourgoigne, at receu dix florins. Ainsy ces trois sommes joinctes » ensemble font cent quarante florins et douze patars qui est la » somme susdite. Tesmoins : Bon LENGLET. Vast BELLEGAMBE, » 1639. B. DE BRIANCOURT, 1638. Balthazar BELLERE. »

CAMBRAI.

Bibliothèque de M. DEFRÉMERY, propriétaire.

M. DEFRÉMERY s'est formé en quelques années une belle et riche bibliothèque, où les amateurs sont attirés autant par le goût éclairé et l'urbanité parfaite du possesseur que par le choix et la rareté des ouvrages qui la composent. Toutefois, on n'y trouve ni manuscrits, ni même des livres d'une curieuse spécialité, ce qui expliquera la brièveté de l'article que nous consacrons à cette collection. Dans un ouvrage comme celui-ci, ce sont surtout les richesses inédites ou méconnues qu'il importe de signaler. Or, le cabinet de M. DEFRÉMERY, malgré le rang distingué qu'il tient parmi les bibliothèques particulières, ne recèle aucun de ces trésors dont nous avons pris à tâche de révéler l'existence. Il nous suffira donc de dire que plus de 300 volumes de cette bibliothèque proviennent de celle

que M. de Sainte-Foix, ministre plénipotentiaire de France auprès de plusieurs cours d'Allemagne sous Louis XVI et la république, avait formée à l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Martin, près le Câtelet. Ces ouvrages sont tous très-remarquables par le choix des éditions et la beauté des reliures, dues à Derome, Pas-de-Loup, etc.

Sur un bon nombre d'autres volumes, se voient encore fraîches et bien conservées, les armoiries de leurs anciens possesseurs, parmi lesquels nous nommerons MM. de Bryas, de Saint-Albin et de Fleury, archevêques de Cambrai; le duc d'Orléans, père du roi actuel; le duc de Penthièvre, beau-père de ce prince; M.me de Pompadour, le comte d'Hoym, le chancelier Boucherat, etc. Au milieu des livres rassemblés par M. Defrémery, il en est aussi probablement quelques-uns qui ont appartenu à Fenelon; mais comme l'immortel prélat ne les a point marqués du sceau de ses armes, ils reposent inconnus dans la foule, fidèles à l'esprit de leur ancien maître, qui haïssait le faste et qui se consola si chrétiennement de l'incendie de sa bibliothèque.

M. Defrémery a rédigé lui-même, dans un fort bel ordre et suivant sa division adoptée aujourd'hui, le catalogue de sa collection, qui se compose d'environ six mille volumes.

Bibliothèque de M. FAILLY, Inspecteur des douanes, Membre de la Commission historique du département du Nord.

M. Failly est possesseur de l'un des plus beaux cabinets d'antiquités qui soient dans le pays. Les livres, il faut l'avouer, ne tiennent qu'une faible place dans ce musée consacré spécialement aux arts. Cependant, à en voir la composition et le choix, il est facile de reconnaître en M. Failly un bibliophile éclairé et de très-bon goût.

Parmi les livres plus ou moins précieux qui font partie de cette collection, nous citerons seulement 1.° *Manipulus curatorum*, de Gui de Mont-Rocher, petit in-8.°, 1494, belles marges; 2.° *Liber méditationum antidotarii animi*, Nicolai Soliceti, in-16, 1494; lettres rondes, rouges et noires, bien complet; 3.° Bible in-8.°, de Robert Estienne, 1545; les deux versions en regard, mar. noir, dentelle, livre à l'index; 4.° le *Rommant de la Rose*, petit in-8.°, Paris, Gaillot-Dupré, 1529, édition recherchée; V. Brunet, II, 376; 5.° *Lucanus*. in-8.°, Venise, Alde, 1502; V. Renouard, Ann. de l'imprimerie des Alde, I, 49; cette édition a eu l'honneur d'être contrefaite deux fois à Lyon; 6.° *Historia Francorum*, in-8.°, Paris, Regnault, 1514; 7.° un choix d'éditions rares et anciennes des principaux classiques latins; 8.° œuvres de Clément Marot, in-8.°, Lyon, 1544, belle édition réglée, grandes marges; 9.° une collection d'Elzévirs grecs, latins, français et italiens.

Les manuscrits, qui appartiennent presque tous à la liturgie, sont plus remarquables comme objets d'art que comme monuments historiques. Bornons-nous à en nommer quelques-uns : 1.° Institut de l'Ordre de Malte, in-fol. du 17.e siècle ; 2.° Psautier, vélin, in-8.°, 308 miniatures charmantes; belle écriture, commencement du 15.e siècle; 3.° Office de saint Jean, Office de sainte Madeleine; prières à la Vierge, en langue romane du 14.e siècle, in-8.°, très belles majuscules, une seule vignette; 4.° Missel, petit in-folio, vélin, comm. du 15.c siècle; point de vignettes; belles majuscules, armoiries, volume très épais; 5.° un manuscrit tamoul, sur 196 feuilles de palmier, écrites des deux côtés avec un stylet, provenant de la bibliothèque des Deux-Ponts, qui fut dévastée vers 1793. Alors des soldats le vendirent à M. Stoch, qui depuis fut juge-de-paix à Deux-Ponts. Après la mort de M. Stoch, le manuscrit tomba entre les mains d'un marchand juif, nommé Donahauzer, lequel le céda en 1827 à M. Failly, avec un magnifique olifant, qui provenait aussi de M. Stoch.

Si quelque jour on fait pour les collections d'art du département du Nord un travail analogue à celui que nous avons essayé pour les collections de livres, le cabinet de M. Failly devra y figurer à un rang très honorable.

DOUAI.

Bibliothèqu de M. BIGANT, Conseiller à la Cour royale.

Pour faire connaître la belle et riche bibliothèque de M. le Conseiller Bigant, je n'ai rien de mieux à faire, ce me semble, que de citer la lettre qu'il a bien voulu m'écrire le 7 mars 1840 :

« J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous avez bien voulu me demander par votre lettre du 9 janvier dernier.

» Le nombre des volumes que renferme ma bibliothèque s'élève approximativement à 5,000. J'ai quelques incunables; les deux plus remarquables sont ceux dont la désignation suit : *Isidori hispalensis liber ethimologiarum.* Grand in-folio, de 141 feuillets à deux colonnes, sans lieu ni date et sans nom d'imprimeur. Plusieurs bibliographes ont regardé cette édition comme la première de l'ouvrage. — Une note manuscrite qui se trouve dans cet exemplaire, immédiatement à la suite de la souscription finale, atteste que l'édition est antérieure à 1474, ou au plus tôt de cette année. Cette note est ainsi conçue : « *Hunc librum emit Martinus presbiter Atrebatensis ecclesie capellanus, anno D.ni m.o IIII.c*

LXXIIII mensis Julii die VI. Malaquin presb. » Cet exemplaire d'un livre très rare est d'une superbe conservation. Il a été annoté par son premier possesseur d'une manière aussi utile qu'intéressante.

» Décrétales de Grégoire IX, imprimées à Basle, par Michel Wenzler, en 1478. — Magnifique exemplaire, grand in-folio mar. rouge, filets, t. d.

» Je possède aussi des éditions du 15.e siècle et quelques beaux gothiques : Froissart, Boutillier (la Somme rurale), Guillaume Fillastre (la Toison d'or), etc., etc.

» J'ai encore quelques beaux Elzevirs, quelques beaux Plantins, quelques beaux Aldes, entr'autres de ces derniers :

Astronomi veteres, scilicet firmici, in-folio, etc. (Brunet, T. I, p. 124.)

Apulei metamorphoseos.... libri XI, in-8.o, 1521. (Brunet, T. I, page 84). Ces Aldes sont dans leur première reliure en bois et de très-belle conservation.

» Je possède des imprimés sur vélin, anciens et modernes, entr'autres des premiers :

A la louange de Dieu... furent commencées les présentes heures par le commandement du roi notre sire... Au verso du dernier feuillet huit vers : *en la parfin de l'œuvre,* etc. (Brunet, supp., 3.e vol. p. 475.)

S'ensuivent les suffrages et oraisons, etc. (Brunet, ibid. p. 476.)

» Les bordures à compartiments, les grandes figures en bois qui décorent ces deux ouvrages, sont toutes coloriées avec le plus grand soin et sont d'une fraîcheur remarquable.

» Parmi les livres rares que renferme ma bibliothèque, se trouve en première ligne le voyage de Jacques Lesaige, imprimé à Cambrai, par Bonaventure Brassart, vers 1523, petit in-4.o got.

» Vient ensuite : *The holie bible faithfully translated into English.... with arguments, annotations, tables, etc. By the English college of Doway. Printed at Doway by Laurence Kellam,* 1609—1610, 2 vol. in-4.o

The new testament of J.-C. faithfully translated into English.... By the English college then resident in Rheims. Set forth the second time by the same college new returned to Doway. Printed ad Antwerp by Daniel Veruliet, 1600, in-4.o. Cette édition, imprimée à Douai, est tellement rare que, malgré mes nombreuses investigations, je n'ai jamais vu que cet exemplaire.

» Le premier ouvrage imprimé à Douai en 1563 (voyez Bib. Douaisienne, page 1 et suiv.)

» Beaucoup d'autres ouvrages en différents genres qu'il serait assez long d'indiquer.

» Le nombre de mes manuscrits, tant sur vélin que sur papier, s'élève au moins à cent; les principaux sur vélin sont :

Biblia sacra. — Manuscrit de la fin du 13.e siècle, qui contient la traduction complète de l'Écriture sainte, ancien et nouveau testament, faite ou revue par saint Jérôme. — Ce manuscrit, de format petit in-folio, à 2 colonnes de 53 lignes chacune, commence par le prologue de saint Jérôme : *Incipit prologus beati; Ieronimi presbiteri in bibliothecam* et se termine par la souscription suivante : *Explicit liber totius divine legis.* Vient ensuite une table très développée sous ce titre : *Incipiunt interpretationes hebreorum nominum secundum Remigium,* qui termine le volume. — Ce manuscrit se compose de 420 feuillets ou 840 pages. Le texte sacré occupe 383 feuillets; le reste est rempli par la table dont on vient de donner le titre; il est parfaitement conservé, d'un vélin très fin et très blanc, l'écriture en est facile à lire et fort régulière, quoique le volume soit évidemment de deux mains différentes. Il est de plus décoré de 106 lettres initiales en or et en couleur, présentant, ou des ornements dans le goût de l'époque, ou des miniatures exécutées avec beaucoup de finesse.

» *Flores cronicorum seu cathalogus pontificum.* Manuscrit du 14.e siècle, in-folio de 228 feuilles à longues lignes. C'est un recueil d'extraits historiques et de traités sur diverses matières, réunis par un religieux de l'ordre des frères Prêcheurs, inquisiteur à Toulouse, et qui, dans une courte épître dédicatoire à son supérieur, prend le nom de B. Guidonis (1) et déclare qu'il a fait ce travail vers l'an 1316. — De toutes les pièces historiques dont se compose cette compilation, la plus considérable et la plus importante est le *Cathalogus pontificum Romanorum,* qui occupe 114 feuillets et se termine à l'année 1315. Une main du 16.e siècle y a ajouté un supplément de 10 feuillets ou de 20 pages, qui conduit cette histoire jusqu'à l'année 1525. — Après quoi on lit une notice sur les empereurs romains (*Sequitur de imperatoribus romanis*), qui occupe 13 feuillets et s'étend jusqu'à l'année 1312. C'est une simple nomenclature qui offre quelques indications sans présenter aucun détail important. — Les 27 feuillets qui suivent, distribués chacun en deux colonnes, contiennent : 1.o Une généalogie des rois des Francs (*reges Francorum*), depuis *Turcotus* ou *Torgotus,* jusqu'à Louis X, en 1315; cette généalogie est continuée par une main plus récente jusqu'en 1390; 2.o Une notice succincte sur chaque roi de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis X. La généalogie est ornée de

(1) Cet écrivain est Bernard Guidonis, évèque de Lodève. Ses *Flores chronicorum* n'ont jamais été imprimés, mais les copies manuscrites n'en sont pas très-rares.

L. G.

vignettes en encre rouge, qui présentent l'effigie des rois et de leurs enfans dont il peut être question dans cette notice.— Plus un précis de la doctrine chrétienne, également en latin, qui occupe les cinq derniers feuillets du volume.

» *Cartulaire de l'abbaye de Marquette.* (arrondissement de Lille). Manuscrit petit in-4.° de 191 feuillets ; plus un supplément de 16 feuillets sur papier, bien conservé et facile à lire. — Recueil de 339 titres de diverses dates, en latin et en vieux français, formé probablement vers la fin du 13.e siècle. Le supplément écrit sur papier est d'une date beaucoup plus récente et a été ajouté au volume principal vers la fin du 16.e siècle.

» *Cartulaire de l'abbaye des Prés, à Douai.* — Manuscrit in-4.° de 96 feuillets. — Recueil de chartes et titres, en latin et en français, formé vers le milieu du 14.e siècle, et renfermant quelques additions d'une époque plus récente.

» Autre cartulaire de l'abbaye des Prés.— Manuscrit in-folio de 65 feuillets à deux colonnes. — Recueil, non moins précieux que le précédent, de 139 chartes, en latin et en français, qui ont été réunis vers la fin du 14.e siècle. Ce manuscrit est remarquable par sa belle exécution et sa parfaite conservation. Il se lit très-parfaitement.

» Heures manuscrites du 15.e siècle, petit in-4.°, orné de lettres historiées en or et en couleur, de quelques encadremens et de treize miniatures remarquables surtout par l'expression de la physionomie des personnages.

» Acte rédigé à Rome, en 1685, qui concède, en pur don, au R. P. Lespagnol, de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe-de-Néri, des reliques de ce saint et de quelques autres. — Pièce de 7 feuillets, dûment légalisée, ornée d'une charmante miniature initiale.

» Un livre d'Heures, in-24, avec des miniatures exquises et ornemens du meilleur goût, parmi lesquels se trouvent plusieurs fois répétées les armes de la famille de Lannoy, de Lille.

» Les principaux manuscrits sur papier sont :

» Un armorial, petit in-folio, composé de trois parties ; la première, de la fin du 13.e siècle et de 53 feuillets, contient, entre autres choses, les noms des seigneurs portant bannière en 1279. La seconde partie, de 84 feuillets, et la troisième, de 12 feuillets, sont plus récentes et renferment les généalogies des familles illustres de la Flandre et des Pays-Bas, Landas, Signe, Trasignies, etc. Ce volume est enrichi de blasons du temps, coloriés et fort bien exécutés ; il est annoté par M. Maloteau de Villerode.

» Un volume petit in-folio, de 443 feuillets et 3 de table, du 16.e siècle (acheté en boutique le 12 janvier 1584), ayant appartenu à M. Dufour, ancien procureur du roi à la Gouvernance. — La table

de ce qu'il contient est de la main du premier président, M. de Polinchove.

» Un autre volume, de la fin du 15.e siècle ou du commencement du 16.e, de 120 feuillets, petit in-folio, contenant : 1.o Recueil des coutumes du Vermandois ; 2.o Traité fait entre l'évêque et le chapitre de Cambrai et les échevins de la même ville, l'an 1446 ; 3.o Copie des lettres de Charles, roi de France, contenant l'accord fait entre l'évêque de Cambrai et les échevins de la même ville ; 4.o Serment que les échevins font au chapitre ; 5.o Les lois de la cité de Cambrai, en langage du temps ; 6.o La forme de la paix arrêtée par le comte Bauduin de Flandre et du Hainaut, et les chevaliers et hommes nobles, en langue romane (Se trouve en latin dans Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. 1.er, pag. 765) (1) ; 7.o Ordonnance de Louis-le-Hutin, de 1315, sur les plaintes des nobles et baillis du Vermandois (Se trouve dans le t. 1.er des *Ordonnances des rois de France*, pag. 562) ; 8.o Copie du privilège des 24 fiévés de l'archevêché de Cambrai, du mois d'avril 1283 (2).

» *Histoire des Pays-Bas, depuis la révolte et l'emprisonnement de Maximilien, roi des Romains, en* 1488, *jusqu'en* 1490. — Manuscrit in-fol. du 16.e siècle. — Ce manuscrit, d'une écriture difficile à déchiffrer, contient quelques détails fort curieux sur l'histoire de la Flandre pendant le 15.e siècle. — Il est malheureusement en assez mauvais état et incomplet de plusieurs feuillets.

» *De la vie et mort heureuse de demoiselle Barbe d'Ennetières, depuis dite Barbe de Jésus, faite religieuse des Carmes déchaussés de Louvain.* — Manuscrit du 17.e siècle, petit in-4.o

» *Historia fundationis insignis ecclesiæ collegiatæ sancti Petri Duacensis.* — Manuscrit in-folio, de 82 feuillets. — Cette histoire en latin est de l'abbé Doulard, chanoine de Saint-Pierre, à Douai. En regard du titre se trouve écrit : *Incepta anno* 1730. Elle s'arrête, sans être achevée, au verso du feuillet 82.e. — Une farde considérable de pièces diverses et de notes, toutes relatives à la collégiale de Saint-Pierre, et de la main de l'auteur du manuscrit, se trouve jointe au volume. Ce sont, sans nul doute, les matériaux dont l'abbé Doulard devait se servir pour terminer son ouvrage.

(1) La traduction romane de cette charte, qui porte la date du cinquième jour avant le jour d'août 1200, à Mons, existe aux Archives générales du département du Nord, *Cartulaire rouge*, pièce 1.re Elle a été d'ailleurs imprimée, mais en style rajeuni, dans les *Illustrations de la Gaule-Belgique*, de J. de Guyse, éd. de 1531, III, 70. Voyez aussi l'édition de M. le marquis de Fortia, XIII, 249. L. G.

(2) Je ne connais, en fait de privilèges des francs-fiévés de Cambrai, que celui de 1260, le jeudi après l'octave de saint Pierre et saint Paul, et un autre de 1287, au mois de janvier ; celui dont il est ici question n'est peut-être qu'une promulgation différente de l'un des deux autres. L. G.

» Registre des vestures, professions.... de l'abbaye Saint-Martin, à Tournai. — Manuscrit in-folio, de 370 pages. — C'est un journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la ville de Tournai, depuis 1742 jusqu'en 1799.—L'auteur est un religieux de l'abbaye Saint-Martin, dont le nom pourrait être facilement connu par cette indication qu'on rencontre souvent dans le corps de l'ouvrage : *Voyez mon Recueil des Édits.* — Les princes, les gouverneurs de la province et les personnages illustres des Pays-Bas descendaient tous à l'abbaye Saint-Martin, lorsqu'ils arrivaient à Tournai. Le but de leur voyage, leur réception, les discours prononcés, les fêtes qui leur étaient offertes, sont fidèlement rapportés et décrits, et présentent beaucoup d'intérêt. La partie qui comprend de 1794 à 1799 n'est pas la moins curieuse ; et les représentans du peuple, et les généraux des armées de la république française y jouent un grand rôle.

» *Histoire de la ville de Douai,* par l'abbé Canquelain, chanoine de Saint-Amé. — Manuscrit du 18.e siècle, formant quatre volumes grand in-4.o, et tout-à-fait inédit. Il est prêt à être livré à l'impression, ainsi que l'atteste un prospectus publié en 1778, in-4.o.

» Outre l'Histoire de Douai, de M. l'abbé Canquelain, j'ai encore divers manuscrits relatifs à cette ville, entr'autres :

» *Abrégé de l'histoire de Douai,* in-4.o de 77 feuillets, finissant en 1699 ; c'est une copie d'un ancien manuscrit.

» Un autre intitulé : Extrait d'un ancien manuscrit qui appartenait au prieur des Récollets wallons, contenant les faits mémorables depuis 1546 jusqu'au 10 décembre 1754, lesquels regardent la ville de Douai et les collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre. Petit in-folio de 52 feuillets.

» Des chartes, titres sur vélin et papier, entr'autres ceux de la collection Joursanvault.

» Tous les manuscrits de feu M. Guilmot, bibliothécaire, à Douai, tous relatifs à cette ville, entr'autres : 1.o Un volume d'extraits de toutes les archives de la ville, de tous les manuscrits, chartes et papiers qui lui sont passés par les mains pendant sa longue et laborieuse carrière (aussi relatifs à Douai), et qui ne forment pas moins de plusieurs volumes in-folio, ensemble de plus de 3,000 pages ; 2.o Des notices sur le beffroi de la ville, sur les couvents et établissemens religieux, etc., etc.

» La collection des pièces officielles signées ou autographes relatives au parlement de Flandre, correspondances entre les ministres du roi et les premiers présidens et procureurs-généraux, et auxquelles sont presque toujours jointes les minutes de lettres et pièces émanées de ces derniers ; des lettres autographes de presque tous les membres dudit parlement de Flandre ; des lettres, aussi

autographes, des gouverneurs et intendans de la Flandre, des évêques et des personnages illustres du pays, entr'autres, une lettre, en quatre pages, de Fenelon; et pour passer de la vertu la plus pure au vice le plus bas, une lettre de Jos. Lebon, extrêmement remarquable; une suite de lettres du fameux procureur-général De Calonne à son père, premier président au parlement de Flandre, etc.

» Imprimés. Les livres les plus rares imprimés à Douai, concernant les hommes et les choses, depuis l'établissement de l'imprimerie en 1563.

» Les opuscules publiés sur tous les faits arrivés à Douai, remontant même au-delà de 1667, époque de la conquête. Il en est de très remarquables et de la plus grande rareté.

» La presque totalité des pièces relatives aux fêtes patriotiques de la révolution, leur description, les discours prononcés, etc., etc.

» La collection complète de tous les journaux qui ont été publiés à Douai, avant, pendant et depuis la révolution de 1789, etc., etc.

» Je possède aussi les meilleurs ouvrages de bibliographie: Debure, Brunet, Barbier, etc., etc.; les catalogues les plus remarquables, La Vallière, Mac-Carty, Comte D'Hoym, etc.

» Je n'ai pas de collections spéciales, mais je tiens à posséder un ou plusieurs ouvrages importants ou curieux dans chaque genre, comme aussi des ouvrages provenant de bibliothèques célèbres, de même que des reliures des anciens maîtres et des nouveaux. Aussi ai-je des livres à estampes ou figures; j'ai Du Cange avec le supplément de Carpentier, 10 vol. in-folio, *le Traité de Diplomatique,* des bénédictins, 6 vol. in-4.°; le *Codex juvis gentium* de Leibnitz, 2 vol. in-folio, Hanovre, 1693; l'*Historia Trevirensis diplomatica,* 5 vol. in-folio; Augustæ Vindel, 1750. (Superbes exemplaires d'un ouvrage peu commun en France). J'ai l'Encyclopédie méthodique (complète) de M.me Agasse, successeur de Pankoucke; j'ai fait imprimer des titres pour les parties de planches qui en manquaient, de sorte que le texte et les gravures peuvent être placés l'un à côté de l'autre. Le texte comprend 157 volumes, les planches 54, en tout 211 volumes. J'ai des ouvrages de la bibliothèque de La Vallière, de celle de d'Aguesseau, de Léon d'Ourches, du président de Thou, et pour les modernes, de celles du comte Labédoyère, de Madame la duchesse de Berry, de Pixérécourt, etc., etc. J'ai acquis, à la vente de ce dernier, un magnifique exemplaire en grand papier vélin, fig. avant la lettre, du Compère Mathieu de Dulaurens, 3 vol. in-8.°, Paris, 1796, reliés par Bozérian, en mar. vert, fil., d. s. t.. doublé de tabis.

» J'oubliais de dire que, comme magistrat, j'ai une bibliothèque en ancien droit (je laisse de côté la collection moderne), assez

complète, des meilleurs auteurs: *Corpus juris civ.*, Elzévir; *Corpus juris canonici*, 3 vol in-folio; ces deux ouvrages reliés en vélin cordé; *le Coutumier général*, 8 vol. in-folio, grand papier, veau écaille; Pothier, Cochin, d'Aguesseau, Ricard, Lebrun, etc., etc. les meilleures et les plus belles éditions.

» J'ai aussi omis de faire connaître que je possède de très anciennes cartes de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois et du Cambrésis, entr'autres une très vieille carte de Douai, fort remarquable. J'ai encore toutes les cartes de Cassini, de Ferraris, de Capitaine, et celles qui ont été publiées récemment par l'état-major, comprenant la Belgique et notre province. » (1)

Bibliothèque de M. SEMAILLE, Doyen-Curé de Saint-Pierre à Douai.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans la bibliothèque de ce savant et vénérable ecclésiastique, ce sont les livres en langues orientales ou qui traitent des littératures de l'Orient, dont M. Semaille a fait une étude particulière.

Nous y remarquons douze ou treize exemplaires de la Bible, entr'autres : 1.° la Polyglotte de Walton, avec le lexique heptaglotte d'Edmond Castel, 8 vol. in-fol., Londres, 1653-1657; 2.° la Polyglotte d'Anvers, 8 vol. in-fol., 1569-1572, deux exemplaires, dont l'un interfolié avec des notes manuscrites, l'autre provenant de la bibliothèque du fameux diacre Paris. Cette bible, comme on sait, est enrichie de la version interlinéaire d'Arias Montanus; 3.° deux exemplaires de la belle bible d'Houbigant, 4 vol. grand in-fol., Paris, 1753; 4.° l'édition d'Amsterdam, dite la Bible d'Athias, in-8.°, 1667; 5.° plusieurs bibles ou nouveaux testaments en copte ou en arabe, de divers formats.

En fait de lexiques et de grammaires, M. Semaille possède aussi de véritables richesses, parmi lesquelles il faut signaler : 1.° deux exemplaires de l'excellent *Lexicon hebraico-chaldaïcum* de Jean Marci d'Ollonne; 2.° le lexique et la grammaire de Guarini, 4 vol. in-4.°, Paris, 1724 et 1746; 3.° le lexique de Gousset, fort vol. in-4.°; 4.° deux exemplaires du *Thesaurus linguæ sanctæ* de Sanctès Pagninus, in-fol., Lyon, 1577 (2), avec l'abrégé in-12; 5.° les

(1) M. G. Duplessis, juge très-compétent en pareille matière, a fait l'éloge de la bibliothèque de M. le conseiller Bigant dans le lumineux travail qui précède la *Bibliographie douaisienne* de M. Duthillœul, deuxième édition, p. LIII.

(2) Robert Estienne avait donné dès 1548 une édition de ce bel ouvrage. Il en a paru une autre à Genève en 1614; mais elle est à l'index, attendu que le texte en a été, dit-on, altéré par l'éditeur.

Glossarium universum de Thomassini, in-fol., Paris, 1697 ; 6.° le petit lexique de Gesenius, in-8.°, Leipsick, 1815 ; 7.° le dictionnaire de la langue sainte, par Leigh, traduction française de Louis de Valzogne, in-4.°, Amsterdam, 1703 ; 8.° *Supplementum ad omnia lexica hebraica*, par Michaelis, in-4.°, 2 vol., Gottingue, 1792 ; 9.° le lexique et la grammaire de M. l'abbé Glaire ; 10.° *Thesaurus linguarum orientalium*, par Louis de Dieu, in-4.°, Elzevir, 1628 ; 11.° *Thesaurus synonimicus linguæ sanctæ*, par Plantavit, évêque de Lodève, ouvrage très-utile et rare ; 12.° *Rudimentum litteraturæ copticæ*, par Didyme, in-4.°, Parme, Bodoni, 1783 ; 13.° *Lexicon linguæ copticæ*, par M. Amédée Peyron, in-4.° ; 14.° *Lexicon Arabicum*, par Freytag, in-4.°, 4 vol., et, de plus, l'abrégé du même lexique ; 15.° *Linguæ sinorum Mandaricæ hieroglyphicæ grammatica duplex*, par Fourmont, in-fol., 1742 (1) ; 16.° Grammaire arabe, par M. Sylvestre de Sacy, 2 vol. gr. in-8.°, Paris, 1810 ; 17.° *Rosenmuller institutiones ad fundamenta linguæ Arabicæ*, in-8.°, Leipsick, 1818.

Enfin, la collection orientale de M. l'abbé Semaille est encore riche de divers ouvrages dont plusieurs méritent d'être cités ; tels sont : le Commentaire sur le nouveau testament syriaque, par Louis de Dieu, in-4.° ; le *Concordantia bibliorum hebraicorum*, par Calasio, 4 vol. in-fol., Londres, 1747 ; *Hierozoicon sacrum*, de Samuel Bochart, 3 vol. in-4.°, Leipsick, 1793–1796 ; *Alcorani textus et Alcorani refutatio*, par Maraccio, 2 vol. in-fol., Lyon, 1577 ; *Sinensis imperii libri classici sex*, par Fr. Noel, in-4.°, Prague, 1711.

La bibliothèque de M. le doyen de Saint-Pierre de Douai est d'autant plus précieuse qu'en général nos dépôts publics ne contiennent que très-peu de livres propres à l'étude des langues orientales. Cependant cette étude, si peu cultivée jusqu'à présent dans nos contrées, semble vouloir y prendre faveur. Nous avons droit sous ce rapport de nous glorifier de MM. Lethierry-Barrois (2), Nève (3) et Ch. Defrémery (4).

(1) Voyez le Journal des Savants, mars et avril 1743.

(2) M. Ad. Lethierry-Barrois, de Lille, vient de publier l'ouvrage suivant, que les hébraïsants ont accueilli avec beaucoup de faveur : *Racines hébraïques, avec leurs dérivés dans les principales langues de l'Europe, etc.*, 1.re part., in-4.°, Paris, 1842.

(3) Nous connaissons de M. F. Nève, de Lille, 1.° *Esquisse historique sur la langue et la littérature arméniennes*, dans les Mém. de la Soc. litt. de l'Univers cath. de Louvain, 1841 ; 2.° *Etudes sur les hymnes du Rig-Véda, avec un choix d'hymnes traduits pour la première fois en français*, in-8.°, Paris et Louvain, 1842.

(4) M. Ch. Defrémery, de Cambrai, vient de débuter très-heureusement dans la carrière par un opuscule intitulé : *Recherches sur un personnage appelé Oghoulmich et sur quelques points d'histoire orientale*, in-8.°, Paris, 1842.

Bibliothèque de M. TAILLIAR, Conseiller à la Cour royale.

M. TAILLIAR a pris rang, depuis une dizaine d'années, parmi les écrivains qui font le plus d'honneur au pays. Sa *Notice sur les institutions gallo-frankes* (1), le *Coup-d'œil sur les destinées du régime municipal romain dans le nord de la Gaule* (2) et le mémoire *sur l'affranchissement des communes dans le nord de la France* (3), ont été bientôt suivis d'un ouvrage capital, ayant pour titre : *Des lois historiques et de leur application aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne,* in-8.°, Douai, 1838 (4). Aujourd'hui cet honorable magistrat s'occupe d'un *Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples anciens et modernes,* dont il vient de publier un premier fragment, intitulé : *Etude sur les anciennes théocraties* (5). Et avant tout, il a mesuré l'étendue de son travail, dont il a jeté, pour ainsi dire, les fondements, en se créant une bibliothèque, où seraient rassemblés les matériaux qu'il doit mettre en œuvre. Les livres de M. TAILLIAR forment donc une collection historico-juridique vraiment rare et précieuse. On y trouve une quantité d'ouvrages étrangers qui ne se rencontrent guères en France. Nous croyons qu'on nous saura bon gré de donner ici une idée de la notice méthodique qu'en a rédigée M. TAILLIAR lui-même.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

POUR UN ESSAI SUR LES ORIGINES ET L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS DES PEUPLES DE L'EUROPE, ET PARTICULIÈREMENT DE LA FRANCE.

Suivant M. TAILLIAR, « nos institutions françaises, qui servent aujourd'hui de modèle à l'Europe civilisée, sont le brillant résumé des législations de tous les pays, de la civilisation de tous les âges. Par un double embranchement, leurs origines remontent d'une part du moyen-âge à l'empire romain, de Rome à la Grèce, de la Grèce à l'Orient, et, sous un autre point de vue, du christianisme au peuple hébreu, c'est-à-dire du droit canonique aux pères de l'église, des pères de l'église à l'évangile et aux apôtres, de l'évangile aux lois de Moïse.

(1) Insérée dans les Mém. de la Soc. d'agric., sciences et arts de Douai, 1833-34.
(2) V. Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. III, ann. 1835.
(3) Couronné en 1835 par la Société d'émulation de Cambrai. Voy. les Mémoires de cette société, 1837.
(4) V. Mémoires de la Soc. d'agr., sciences et arts de Douai, 1837-38, II.e partie.
(5) V. Mémoires de la même société, 1841-42.

» Une histoire complète de nos institutions doit donc comprendre deux ouvrages distincts, savoir :

» Un premier travail consacré aux *Origines des institutions de l'Europe et de la France ;*

» Un second traité relatif aux *Institutions françaises* proprement dites. » (1)

D'après ce plan qu'il s'est tracé, la bibliothèque de M. Tailliar comprend :

D'une part, les ouvrages qui concernent les *origines* du droit européen et spécialement de la France ;

Et d'autre part, les sources et documents qui s'appliquent aux *institutions françaises* proprement dites.

Parmi les ouvrages qui forment une sorte d'introduction nécessaire à ce plan d'études sont :

1.° Les bibliographies du droit (2) ; 2.° les biographies ; 3.° les revues et publications périodiques ; 4.° les mémoires des sociétés savantes.

Une partie préliminaire comprend :

1.° La philosophie de l'histoire, *Vico, Herder, Schlegel,* etc. ; 2.° la philosophie du droit, *Hegel, Stahl, Lerminier;* 3.° la science politique ; 4.° la théorie des législations ; 5.° les travaux qui traitent de l'histoire en général, mais où diverses parties sont consacrées aux législations ; 6.° les travaux spéciaux sur l'histoire des institutions et des lois ; 7.° les traités relatifs aux révolutions des sociétés et des peuples.

PREMIÈRE PARTIE. ORIGINES ET HISTOIRE DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES.

Section I. Histoire ancienne.

Dans une première division, concernant les sociétés primitives et leurs institutions, se rangent les ouvrages qui regardent :

1.° La naissance et le développement des sociétés, *la Génèse, Eusèbe, Hésiode, Berose, Sanchoniaton ;* 2.° les institutions et les lois (en tout ou en partie) chez les peuples anciens, *Heeren, Pastoret, de Simoni, Gans, Koutorga,* etc.

La seconde subdivision, ayant trait aux histoires spéciales des institutions et des lois chez divers peuples anciens, renferme les écrivains qui traitent : 1.° des anciennes théocraties (de la Chaldée, des Mages, de l'Inde, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Judée, des

(1) V. Études sur les anciennes théocraties, p. 7.

(2) V. dans la première édition de cet ouvrage les détails que le défaut d'espace nous oblige de supprimer ici.

Pelasges, des Celtes, des Etrusques) (1); 2.° des royaumes primitifs; 3.° des empires militaires; 4.° des gouvernements mixtes, fédératifs et républicains.

La troisième subdivision, relative aux institutions de la Grèce, contient les auteurs qui s'occupent : 1.° des institutions religieuses, politiques et civiles de la Grèce en général; 2.° des institutions des divers états de la Grèce, notamment de la Crète, de Sparte et d'Athènes.

Section II. Histoire des institutions et des lois romaines.

Cette section comprend : 1.° les anciens auteurs latins et grecs considérés comme sources premières de l'histoire du droit romain; les auteurs modernes qui ont traité de l'histoire romaine dans son ensemble ou dans ses parties;

2.° Les auteurs d'ouvrages sur l'histoire des institutions et du droit chez les Romains en général;

3.° Les sources du droit anté-justinien; les ouvrages sur cette partie de la législation;

4.° Depuis Justinien, les sources du droit romain et grec-romain, avec les traités sur l'histoire du droit romain en Orient et en Occident.

Section III. Histoire des institutions et des lois au moyen-âge.

Cette section comprend les ouvrages où il est question :

1.° Des institutions et des lois, soit de l'Occident en général, soit de l'empire des Francs;

2.° De la papauté, du droit pontifical et canonique;

3.° De l'histoire des institutions et des lois des diverses contrées de l'Europe, spécialement de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne, des états du Nord (Danemarck, Suède et Norwège); des états slaves (Bohême, Hongrie, Pologne et Russie).

DEUXIÈME PARTIE. HISTOIRE DES INSTITUTIONS FRANÇAISES.

Section I. Sources et documents historiques originaux.

I. Monuments d'histoire, collections. *Marquard Freher*, — *Duchesne*, — *Guizot*. (Mémoires relatifs à l'histoire de France).

(1) A la suite d'une *Étude sur les anciennes théocraties* qu'il vient de publier, M. Tailliar a joint à l'indication des ouvrages qu'il possède, une bibliographie plus complète sur cette matière.

Buchon. (Chroniques et mémoires), — les grandes chroniques de saint Denis, — les documents inédits pour l'histoire de France publiés par le ministre de l'instruction publique, — les publications de la Société de l'Histoire de France, — les archives curieuses de l'histoire de France, etc.

II. Lois et coutumes. *Isambert* et *Decrusy,* recueil général des anciennes lois françaises, — les recueils particuliers de lois et d'ordonnances, — les anciennes franchises de Littleton, publiées par *Houard*, — les assises de Jérusalem, — le Coutumier général de *Bourdot de Richebourg*. — Coutumes locales du moyen-âge, dont une grande partie vient d'être publiée ou réimprimée récemment, notamment celles de *Montpellier* (petit thalamus in-4.°); — *Bearn* (fors et législation inédite); — *Poitou,* coutumes de Charroux; — *Lorraine,* chroniques, lois, mœurs, coutumes et usages, recueillis par J. Bournon; — *Normandie* et *Picardie,* coutumiers publiés par M. Marmier; — *Beauvoisis*, beaumanoir publié par M. Beugnot; — *Amiénois*, coutumiers publiés par M. Bouthors; — *Hainaut,* chartes de 1200, publiées par M. Delattre; — *Artois,* anciens usages en tête de la coutume de Maillard; — *Flandre*, le livre de Roisin, publié par M. Brun-Lavaine, etc.

Section II. Ouvrages composés.

I. Historiens de France en général. — *Paul Emile, Nicole Gilles, Duhaillan, Mezerai, Velly, Anquetil, Chateaubriand, Augustin Thierry, Henri Martin, Fauriel,* etc.

II. Historiens du droit français. — *Grosley, Fleury, Chabrit, Bernardi, Michelet, Klimrat, Laferrière.*

III. Publicistes. — *Hotoman, Bodin, Pasquier, Boulainvillers, Dubos, Montesquieu, Mably, Moreau, Montlosier, Guizot.*

IV. Travaux spéciaux, dissertations. — *Perreciot, de Gourcy, Bullet, Lebeuf;* — nouvelle collection de dissertations sur l'histoire de France.

Section III. Histoire de branches diverses.

I. Histoire de la royauté. — *Sainte-Marthe, de Seyssel, Dutillet, Lebret, Dupuy, Leber,* les sacres des rois.

II. Histoire des offices. — *Guyot* et *Merlin*, traité des droits, fonctions, etc., 4 vol. in-4.°; — *Laloupe, André Favin, Fauchet* et *Girard Guillard.*

III. Histoire de la pairie. — *Le Laboureur,* histoire de la pairie

de France ; *S.-V. Zemgano (Goezman),* les quatre âges de la pairie de France ; — *Henrion de Pansey,* des pairs de France.

IV. Des états-généraux et provinciaux. —***, des états-généraux et autres assemblées nationales, 18 vol. in-8.° ; — *Zampini*, des estats de France, in-12 ; — *Poirson*, des états-généraux sous le point de vue politique et littéraire, etc.

V. Du clergé séculier et régulier. — *Fleury, Longueval, D.-B.*, histoire du droit public ecclésiast. français. — *Laurière, Talon,* etc.

Église gallicane. — *Pithou* et *Dupuy, Chauvelin, Grégoire, Dupin, Frayssinous.*

Clergé séculier. — *Helyot, Hermant;* etc.

VI. Féodalité, noblesse, chevalerie. — *Brussel, Henrion de Pansey, Barginet* (de Grenoble), *Collin de Plancy.*

De la Roque, Boulainvillers, Mignot de Bussy, lettres sur l'origine de la noblesse de France ; — *Alès de Corbet*, origine de la noblesse française.

Sainte-Palaye, mémoires sur l'ancienne chevalerie ; — *Henrion,* histoire des ordres militaires et de chevalerie.

VII. Tiers-état et communes. — *Favier, Dupin, Raynouard, Thierry, de Barante, Dufey.*

Travaux spéciaux sur les villes et communes. — *De la Plane, Bernhard, Louandre, Bouthors, Dasevel, Piers, de Givenchy, Brun-Lavaine, Le Glay, Pilate, Dubois (Aug.),* etc. — Manuscrit grand in-8.° intitulé : Abrégés touchant les anciennes lois et usages de la ville de Lille et ce qui s'y pratique concernant la justice, police et finance, et œuvres curieux pour l'histoire ; — chartes copiées dans les archives, etc.

VIII. Parlements et organisation judiciaire, arrêts célèbres. — *Klimrat, Taillandier, Paul Lacroix,* sur les *olim* et les registres du parlement ; — les *olim* publiés par M. Beugnot ; — *Miraulmont, La Roche Flavin, Henrion de Pansey, Dufey* (de l'Yonne), *Floquet.*

Meyer, Brewer. — *Jean de Coras, Guill. de Segla, G. Peignot.*

IX. Droit public, droit criminel, droit privé. — *Bouquet*, droit public de la France. — ***, maximes du droit public français. — *Mignet, Beugnot, Ayrault, Lizet*, etc. ; *Boutillier, Loisel, de Laurière, Nougarede*, etc., etc.

X. Sujets divers. — Recueils des édits, déclarations, etc., concernant les duels. — Le *P. Gerdil*, traité des combats singuliers, Turin (sans date, mais de 1759), in-8.° — *Paul Voet,* de duellis. — *Basnage*, dissertation sur les duels. — *Brillat Savarin*, essais sur les duels. — *Le Glay,* lettre sur les duels judiciaires. — *Fougeroux de Campigneulles,* histoire des duels. — *Bruneau*, intérêt dramatique des anciens usages. — *Le Glay,* de l'arsin, etc.

SECTION IV. Histoire des institutions françaises depuis 1789.

I. Historiens de la révolution. — ***, histoire de la révolution française, par deux amis de la liberté, 19 vol. in-18. — *Bertrand de Molleville*, *Toulongeon*, *Montgaillard*, *Thiers*, *de Conny*, *Mignet*, etc.

II. Législation. — Bulletin des lois, collections diverses, etc.

III. Assemblées législatives. — Réimpression de l'ancien Moniteur. — *Lallement*, choix de rapports, opinions et discours. — *Buchez* et *Raux*, histoire parlementaire, etc.

IV. Publicistes. — *Burke*, *Payne*, *d'Escherny*, *Mounier*, *Lally-Tollendal*, *Benjamin Constant*, *de Bonald*, *Chateaubriand*, *Fiévée*, *Dupin*, etc.

V. Brochures et pamphlets. — Cent volumes environ de pièces diverses sur la révolution, l'empire, la restauration; — sur le clergé, la noblesse, les parlements, etc.

LILLE.

Bibliothèque de M. DE CONTENCIN, Secrét.-gén. de la Préfecture.

M. DE CONTENCIN, correspondant du Comité historique des arts et monuments, président de la Commission historique du département du Nord, est possesseur d'une bibliothèque très-choisie et parfaitement tenue; mais ce qui en fait l'ornement principal, c'est une collection d'autographes à laquelle peu d'autres en France méritent d'être comparées. M. DE CONTENCIN est cité, sous ce rapport, comme un amateur non moins riche, non moins heureux dans ses acquisitions que MM. DE MONMERQUÉ, PIXÉRÉCOURT et DE CHASSIRON. On nous saura donc gré de reproduire ici la lettre pleine d'intérêt qu'il a bien voulu nous écrire il y a près de trois ans :

Lambersart, le 30 avril 1841.

Monsieur, vous m'avez demandé quelques détails sur ma bibliothèque et sur ma collection d'autographes. J'ai peu de choses à dire sur la première; car elle ne renferme guère que des ouvrages classiques qui font la base de toute bibliothèque composée avec un peu d'intelligence, et de quelques livres plus particulièrement utiles à mes études.

La bibliomanie, en ne la considérant seulement que comme un goût modéré pour les beaux et bons livres, compte aujourd'hui de

si nombreux adeptes qu'il n'est guère de possesseur d'une petite bibliothèque qui ne s'énorgueillisse de quelques curiosités. Vous dire que j'ai des livres de luxe ornés ou *illustrés*, suivant l'expression du jour, de plusieurs collections de gravures, de dessins originaux et de lettres autographes, des livres tirés sur papier de couleur et à petit nombre, des Elzévirs, etc., ce serait vous entretenir de ce que l'on rencontre presque partout. Si ma position un peu ambulatoire ne m'avait fait comprendre depuis long-temps la nécessité de restreindre mes acquisitions aux livres essentiels, il est probable que je me serais laissé aller, comme tant d'autres, à garnir mes rayons de ces drôleries, de ces ouvrages anonymes qui ont exercé la science des Barbier, en un mot de toutes ces raretés auxquelles la passion des amateurs a attribué une valeur pécuniaire que ne justifie guère, la plupart du temps, leur valeur intrinsèque. J'ai su résister à cet entraînement.

Il y a vingt ans seulement que les collections de lettres et de documents autographes ne se rencontraient encore que de loin en loin, entre les mains de personnes studieuses qui les avaient formées autant dans l'intérêt de l'histoire que par un sentiment de curiosité. Il n'en est pas de même maintenant; le goût des vieux et précieux griffonnages s'est tellement répandu, qu'il n'existe peut-être pas en France une petite ville qui n'ait son amateur. A Paris, ils sont innombrables; les femmes elles-mêmes recherchent les lettres autographes avec cette ardeur qu'elles mettaient naguère à obtenir, pour leurs albums, une *charge* de Charlet, des vers de M.me Amable Tastu, ou une romance de M.elle Loïsa Puget. Mais les recherches sont devenues moins exclusives; on ne se borne plus à recueillir ces lettres aussi curieuses par l'illustration de leurs auteurs que par l'intérêt qu'elles présentent comme document historique : on accorde aujourd'hui les honneurs de la collection à des chiffons de papier par lesquels M. de Balzac et tant d'autres demandent un coupon de loge à M. Léon Pillet, ou proposent un déjeûner à Georges Sand. N'avons-nous pas vu des pairs de France, lors du procès Fieschi, faire passer de petits billets au régicide, dans le seul but d'obtenir une réponse fort ridicule qui allait bientôt figurer dans la collection d'une jolie femme?

Il faut le dire cependant, Monsieur, les collections, comprises même de cette manière, ont rendu déjà de grands services. En se propageant, le goût des écritures autographes a arraché à une destruction certaine beaucoup de pièces intéressantes dont la science fera plus tard son profit. Combien de documents précieux et à jamais perdus pour elle existeraient aujourd'hui dans les dépôts publics et particuliers, si la France avait eu, il y a cinquante ans, la moitié seulement des amateurs qu'elle compte en 1841 !

Ma collection, formée d'abord d'un petit nombre de lettres et de pièces historiques, a bientôt ouvert ses cartons aux célébrités modernes. D'ailleurs, celles-ci vieilliront; et il est telle lettre, tel document contemporain qui appartient déjà à l'histoire et qui comporte un intérêt plus puissant que certains écrits d'une date beaucoup plus ancienne. Je dois dire aussi, pour me justifier d'avoir donné place à des autographes qui n'auront jamais la valeur dont je viens de parler, que ces lettres, dans lesquelles on retrouve toujours quelques traits des qualités ou des défauts dominants de l'auteur (car, ainsi que l'a dit Buffon : *le style c'est l'homme même*), sont, après tout, les meilleures reliques que l'on puisse conserver d'un personnage illustre.

En indiquant le mode de classification que j'ai adopté, je vous ferai mieux connaître ma collection.

1.re DIVISION. — *Têtes couronnées, princes français et étrangers.* Cette division comprend 48 lettres de souverains, de reines, de princes et princesses, français pour la plupart. — 2.e DIVISION. — *Ministres, diplomates, hommes politiques.* J'ai réuni, sous ce titre, une collection déjà fort nombreuse de lettres émanées de personnages politiques, depuis le règne de Louis XIII inclusivement, jusques et y compris les derniers évènements de notre époque. Cette collection est fort curieuse. — 3.e DIVISION. — *Assemblées nationales et législatives.* L'Assemblée constituante, la Convention nationale, le Tribunat et les Cinq-Cents m'ont fourni un grand nombre de lettres. Mes efforts tendent à former une collection complète d'autographes des conventionnels qui ont voté la mort de Louis XVI. J'en ai réuni jusqu'à ce jour environ 400, parmi lesquels figurent des lettres des hommes qui ont joué les premiers rôles dans le grand drame de la révolution. — Les chambres de l'empire et de la restauration sont aussi représentées dans cette collection de législateurs. — 4.e DIVISION. — *Maréchaux et amiraux.* Cette division se compose d'environ 100 lettres autographes de maréchaux et d'amiraux français, depuis le commencement du XV.e siècle jusqu'à nos jours. — 5.e DIVISION. — *Généraux français et étrangers.* Cette catégorie ne comprend qu'un très-petit nombre de généraux anciens et de généraux étrangers; mais elle est presque complète en ce qui concerne les généraux de la révolution, auxquels l'histoire doit consacrer une mention particulière. — 6.e DIVISION. — *Membres des parlements, des hautes cours de justice, des tribunaux, etc.* Cette division contient seulement une trentaine de lettres de magistrats et de jurisconsultes célèbres, tant anciens que modernes. — 7.e DIVISION. — *Cultes et sectes.* De toutes les spécialités de ma collection, celle-ci est la moins considérable. Elle ne compte guère qu'une vingtaine

de lettres de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, et d'ecclésiastiques célèbres à divers titres. — 8.e DIVISION. — *Philosophes, littérateurs, poètes, etc.* Cette collection se compose de plus de 100 lettres d'auteurs célèbres appartenant aux XV.e, XVI.e, XVII.e, XVIII.e et XIX.e siècles. Cette catégorie est une des plus intéressantes de mon recueil. — 9.e DIVISION. — *Savants et artistes.* J'ai formé cette catégorie de 120 ou 130 lettres de savants illustres, de peintres, de statuaires, d'architectes, de musiciens, d'artistes dramatiques, etc., qui ont acquis une grande célébrité. — 10.e DIVISION. — *Lettres diverses et documents historiques.* J'ai réuni sous ce titre toutes les lettres qui n'ont pu trouver leur place dans les divisions précédentes, ainsi : les femmes célèbres, les criminels qui ont acquis une affreuse renommée, les bienfaiteurs de l'humanité, etc. Enfin, ma collection renferme un certain nombre de pièces historiques curieuses ou intéressantes, relatives à la révolution française de 1789. J'en ai sur l'arrestation du roi à Varennes, sur la sanglante journée du 21 janvier 1793, sur l'adoption et les premiers essais de l'instrument de supplice en usage aujourd'hui ; j'ai des lettres écrites par des prêtres et des gentilshommes pour faire hommage de leurs lettres de prêtrise, de leurs titres de noblesse. « Le style énergique et furibond de ces lettres, dit l'auteur du *Manuel de l'amateur d'autographes*, qui s'est occupé de ma collection, atteste jusqu'à quel point la peur ou le fanatisme révolutionnaire avait fait oublier à certains hommes les serments les plus sacrés. »

Je désire, Monsieur, que ces renseignements suffisent pour vous donner une idée de ma collection. Vous comprendrez qu'il eût été trop long de vous désigner et d'analyser certaines lettres ou pièces historiques : ce travail d'ailleurs s'écarterait peut-être du cadre que vous vous êtes tracé. Je dirai, en finissant, que j'ai joint à mes lettres des portraits gravés ou lithographiés, toutes les fois qu'il m'a été possible de m'en procurer. Ma collection se compose d'environ 1,800 à 2,000 lettres, dont un grand tiers accompagnées de portraits.

Bibliothèque de M. DESMAZIERES. (1)

M. DESMAZIÈRES, qui cultive avec tant de succès la partie la plus obscure, la plus difficile de la science des végétaux, a formé aussi

(1) Voici l'indication des ouvrages publiés par M. J.-B.-H.-J. Desmazières : 1.o *Agrostographie des départements du nord de la France*, 1 vol. in-8.o, Lille, 1812 ; 2.o *Catalogue des plantes omises dans la Botanographie belgique et dans les Flores du nord de la France*, 1 vol. in-8.o, Lille, 1823 ; 3.o *Plantes cryptogames de France*, édit. 1, in-4.o, fascicules I—XXIII, Lille, 1825-1841. Cet ouvrage se continue, mais l'édition est épuisée. 4.o *Plantes cryptogames de France*, in-4.o, 1.re édit., XXVII fasc.; 2.e édit., XVI fasc.

une bibliothèque spéciale que nous ne pouvons passer sous silence. On y trouve, comme dans celle de M. Macquart, des ouvrages d'une grande rareté, que ne possèdent pas même les dépôts publics les plus riches du pays. La nomenclature suivante prouvera que nous n'exagérons pas.

1.° *Flora Danica.* Fasc. 1.—XXXVIII. in-f.°, ann. 1764—1839. Tab. 1.—2280, fig. color. Auct. Oeder, Müller, Vahl et Hornemann. M. le professeur Hornemann, à Copenhague, continue la publication de cet ouvrage important et de grand prix. — 2.° *Herbarium Blackwellianum,* par Elisabeth Blackwell. 3 vol. in-f.° renfermant 537 planches, fig. color. Nuremberg, 1757. — 3.° *Plantarum historiæ universalis oxoniensis seu herbarum distributio nova, etc.* Auct. R. Morison, 3 vol. in-f.° Oxford, 1715, avec figures. — 4.° *Nova plantarum genera, etc.* Auct. Micheli. 1 vol. in-f.° avec 108 tables. Florence, 1729. — 5.° *Herbier de la France,* par Bulliard, 7 vol. petit in-f.°, 600 pl. fig. color. Paris, 1784— 1809. — 6.° *De fructibus et seminibus plantarum.* Auct. J. Gaertner. 3 vol. in-4.° avec 225 planches. Stuttgard, 1788—1807. — 7.° *Histoire des plantes de la Guyane française,* par Fusée Aublet. 4 vol. in-4.° avec 392 planches. Londres, 1775. — 8.° *Histoire des carex,* par Chrétien Schkuhr. 1 vol. grand in-8.° avec 124 fig. color. Leipzig, 1802.—9.° *The english Flora, of sir James Edward Smith.* 5 vol. in-8.° Londres, — 1834. — 10.° *Icones fucorum,* par Esper, 2 vol. in-4.° 177 pl. fig. color. Nuremberg, 1797—1802. — 11.° *Tentamen Hydrophytologiæ Danicæ,* par Lyngbye, 1 vol. in-4.° avec 70 tables, fig. color. Copenhague, 1819. — 12.° *Histoire des conferves d'eau douce,* par Vaucher. 1 vol. in-4.° avec 17 planches. Genève, 1803. — 13.° *Essai sur les genres de la famille des thalassiophytes non articulées,* par Lamoureux. 1 vol. in-4.° avec pl. Paris, 1813. — 14.° *Essai sur les hydrophytes loculées,* par Bonnemaison. 1 vol. in-4.° avec planches. Paris, 1824. — 15.° *Nereis Britannica,* par Stackhouse. 1 vol. grand in-4.° avec 20 planches. Oxford, 1816. — 16.° *British confervæ, etc.,* par Dillwyn. 1 vol. in-4.° avec 109 tab. fig. color. et 7 tab. de supplément. Londres, 1802—1809. — 17.° *Di alcune alghe microscopiche saggio del Biasoletto, con 29 tavole incise in pietra.* 1 vol. in-8.° Trieste, 1832. — 18.° *Cenni sulla organographia e fissiologia delle alghe, del Dottore Meneghini,* 1 vol. in-f.° avec pl. Padoue, 1838. — 19.° *Richerche sulla struttura del caule nelle piante monocotiledoni di Meneghini.* 1 vol in-f.° avec pl. Padoue, 1836. — 20.° *Icones et descriptiones fungorum minus cognitorum.* Auct. Persoon. 1 vol. in-4.° avec 14 pl. fig. color. Leipzig. — 21.° *Icones pictæ speciorum rariorum fungorum, etc.* Auct. Persoon. 1 v. in-4.° avec 24 pl. fig. col. Paris, 1803—1808. — 22.° *An history of fungusses, etc.,* par Bolton. 2 vol.

in-f.° avec 182 pl. fig color, 1788 et 1789.—23.° *Coloured figures of english fungi,* par Sowerby. 3 vol. in-f.° avec 440 tables. Londres, 1797 — 1803. *Icones fungorum,* par Schœffer. 5 vol. in-4.° avec tabl. et fig. color. Erlang, 1800-1842. Cet ouvrage est suivi des commentaires de M. Persoon. 1 vol. Erlang, 1800. — 24.° *Icones fungorum* de Corda, tomus I-IV, grand in-f.° Prague, 1837—1840. Cet ouvrage important renferme un grand nombre de figures du plus haut intérêt pour la mycétologie microscopique. — 25.° *Elenchus fungorum,* par Batsch. 1 vol. in-4.° avec 232 fig. color. Halle (Magdebourg), 1783. — 26.° *Das System der Pilze.* Auct. Nees von Esenbeck. 1 vol. in-4.° avec 366 fig. color. 1816. — 27.° *Fungi Mecklenburgenses selecti.* Auct. Tode. 1 vol. in-4.° avec 132 fig. en noir. Lunebourg, 1790. — 28.° *Deutschlands flora, etc.* Auct. Sturm. in-18, fig. color. Nuremberg, 1813 à 1840. — 29.° *Conspectus fungorum.* Auct. Albertini et Schweinig. 1 vol. in-8.° avec 12 tab. fig. color. Leipzig, 1805. — 30.° *Plantarum cryptogamicarum Britanniæ.* Auct. Dickson. 1 vol. in-4.° avec 12 tab. Londres, 1785. — 31.° *Historia muscorum.* Auct. Dillenio. 1 vol. in-4.° avec 85 tables. Londres, 1768. — 32.° *Synopsis jungermanniarum in Germania etc.* Auct. Ekart. 1 vol. grand in-4.° avec 116 fig. en noir. Cobourg, 1832. *Species muscorum.* Auct. Hedwig. 1 vol in-4.° avec 77 tab. Leipzig, 1801. Cet ouvrage est suivi des suppléments par Schwœgrichen, contenant 300 tab. fig. color. Leipzig, 1811—1830. — 33.° *Bryologia enropæa.* Auct. Bruch et Schimper. Fasc. 1-XX gr. in-4.° avec un grand nombre de figures d'une très-belle exécution. Stutt-gard, 1837—1843. Les auteurs continuent cet important ouvrage.— 34.° *Descriptio et adumbratio plantarum lichenes etc.* Auct. Hoffmann. 3 vol. in-f.° avec 72 tab. fig. color. Leipzig, 1789 — 1791. — 35.° *Enumeratio lichenum.* Auct. Hoffmann. 1 vol. in-4.° avec 22 tab. Erlang, 1784. — 36.° *Scottish cryptogamic Flora etc.* Auct. Greville. 6 vol. grand in-8.° Edimbourg, 1822—1828. Cet ouvrage est terminé et renferme 360 pl. color. d'une exécution parfaite. Son prix est très-élevé. — 37.° *Ann. des sc. nat.,* 2.° série, t. I à XX, in-8.°, Paris, 1834 à 1843 ; partie botanique, t. I à XX, in-8.°, Paris, 1834 à 1843. — 38.° *English Botany ; or, coloured figures of British Plants,* etc. Partie cryptogamique, par Sowerby, 9 vol, in-8.° Les huit premiers vol. contiennent 1,142 pl. col., et le 9.e, en supplément, 102. Cet ouvrage a été publié à Londres pendant les années 1790 à 1831. — 39.° *Fuci sive plantarum fucorum generi a botanicis ascriptarum icones descriptiones et historia. Auctore Dawson Turner.* Gr. in-4.° London, 1808 à 1819, 4 vol. contenant 258 tabl. col. — 40.° *Voyage autour du monde,* par Duperrey, partie botanique, gr. in-fol., Paris, 1826, avec 38 pl. col. — 41.° *Lichenum Helveticorum spicilegium ; auctore*

Schærer. Berne, 1823 à 1842, in-4.°, un vol. de texte, 9 vol. d'échantillons naturels. — 42. *Plantarum cryptogamarum norvegicarum, auctore Sommerfelt*. Christianæ, 1830. 2 vol. in-4.° — 43.° *Monographia Nostochinearum addito specimine de rivulariis auctore professore Iosepho Meneghinio;* un vol in-4.° avec 17 tabl., grand nombre de fig. col. Turin, 1842. — 44.° *Corpus Florarum provincialium Sueciæ 1 Floram Scanicam*, scripsit Elias Fries. Upsaliæ, 1835. Il n'est parvenu en France qu'un petit nombre d'exemplaires de ce savant ouvrage.

Bibliothèque de M. GENTIL-DESCAMPS, Membre de la Commission historique du département du Nord.

Honneur et reconnaissance aux hommes qui, après les tempêtes publiques, recueillent et conservent avec un pieux respect les débris échappés au naufrage des arts et des lettres ! Ce qu'avaient fait les disciples de Saint Benoit lors de l'invasion des Vandales, des Normands et des Hongrois, a été renouvelé de nos jours et près de nous par quelques amateurs éclairés, généreux, patriotes vraiment dignes de ce nom. Ils ont soustrait à la barbarie, arraché à la cupidité une foule de monuments qui allaient périr. Grâces leur en soient rendues !

Parmi les collecteurs qu'a si bien inspirés l'amour des arts et du pays, il faut citer M. Gentil-Descamps. Son cabinet est un véritable musée local qui mérite d'être décrit par un appréciateur plus compétant que nous ne le sommes. Notre tâche doit se borner à mentionner les livres et manuscrits qui s'y trouvent malheureusement en trop petit nombre.

Biblia sacra, in-8.°, Venise, 1500. — Remarquable par le mot *animas*, qui n'a pas été changé dans l'oraison de *la Chaire de St.-Pierre*, p. 264, in-8.° — Biblia, in-8.°, Bâle, Froben, 1490.

Préces piæ, in-24, vélin, XIV.e siècle, calendrier en roman où figurent *St. Audegon* (Aldegonde), *Ste. Walentrud* (Vaudru), *St. Vaast*, *St. Romacle*, *St. Vindecien*, *St. Juri* (Géri), *St. Bertin*, *St. Amand*, *St. Vinnoc* et autres, honorés dans ce pays. Bon nombre d'oraisons et de méditations en roman, ornements, vignettes et mignatures exquises, mais un peu altérés par l'usage.

Preces Piæ, in-8.°, vélin, XV.e siècle; initiales et ornements coloriés et rehaussés d'or. Onze vignettes représentant divers sujets de la vie du Sauveur sans ordre chronologique. Calendrier latin, enrichis de vers relatifs aux soins de la santé et aux influences attribuée à certains jours. Celui de janvier est ainsi conçu :

Soni prima dies et septima truncat ut ensis.

Celui de décembre :

Septimus exanguis.... virosus ut anguis.

Dans ce calendrier figurent quelques saints du pays, savoir : *St. Amand, St. Vaast, Ste. Gertrude.*

Preces piæ. in-4.° vélin, XV.e siècle. Initiales et ornements coloriés et rehaussés d'or. Dix vignettes d'un coloris très-vif et entourées de jolies arabesques. — Calendrier français, où figurent St. Vaast, St. Bertin et quelques autres saints personnages du pays. — Tout ce qui se trouve entre la première et la seconde vignette est d'une encre plus noire et ne paraît pas de la même main. Dans cette partie, les titres ou rubriques des prières, antiennes, etc., sont en français. On y trouve même une prière intitulée l'*Oryson Saint-Grigore,* en sept demandes, entièrement en langue vulgaire. La première est ainsi conçue :

O sire Jhésu-Crist, je te aore en croix pendant et la couronne d'épine en ton chief portant. Je te prie que ta croix me délivre des temptations du mauvais esprit. — A appartenu à l'abbé de Saint-Vaast, Thomas de Parenty, mort le 23 février 1576.

Un manuscrit persan, vélin, in-8.°, ayant appartenu au roi de Perse. Dans notre ignorance sur le contenu de ce volume, nous sommes contraint, pour tout renseignement, à transcrire la note par laquelle M. le général A. Brown ordonnait de le prendre dans sa bibliothèque et de l'offrir à M. Gentil : *To get a persian book out of in my book drwer my room, wich belonged to the king of Persia. It is to be presented to M. Gentil, at Lille, with my best compliments and regards. It is an old blakish looking book.*

Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis (auct. Rich. Verstegano). In-4.°, fig., Anvers, 1592; ouvrages très-recherché. A appartenu, en 1596, à Ch. Delatre, religieux de Saint-Bertin, dont le nom et la devise *(gloriam præcedit humilitas)* se lisent en lettres d'or sur le plat de la reliure.

Collection in-4.°, contenant des pièces rares, savoir : 1.° Capitulation militaire de la ville de Lille, 1708; Lille, Malte, 1708. — 2.° Capitulation de la citadelle, 1708, ibid., Fiévet et Danel. — 3.° Capitulation de Lille en 1667, Nic. de Rache, 1667. — 4.° Points et articles accordés par S. M. à cause de l'agrandissement d'icelle; de Rache, 1670. — 5.° Capitulation militaire de Tournai ; Tournai, Ans. du Puicht. 1709. — 6.° Capitulation de Douai ; Douai, veuve Beller (sic), 1710. = 8.° Articles particuliers pour le fort de Scarpe ; Douai, Michel Mairesse, 1710. — 9.° Articles proposés par l'Université au prince Eugène et au duc de Marlborough. A la fin on lit de beaux compliments et de grandes promesses de fidélité aux vainqueurs. — 10.° Capitulation de Béthune, 1710. — 11.° Traité fait à Lille le 3 décembre 1699, en exécution de la paix de Riswick ; Lille, Fiévet et Danel, etc., etc.

M. Gentil possède une collection extrêmement curieuse et abondante d'anciens almanachs de Lille, de brochures relatives à cette ville et de documents autographes signés de tous les personnages qui y ont rempli des fonctions depuis 1789 jusqu'à ce jour.

Bibliothèque de M. Charles DE GODEFROY.

Pour faire apprécier l'importance de cette collection, il suffit de dire qu'elle a été formée par Théodore de Godefroy, historiographe de France et conseiller-d'État sous Louis XIII, et successivement accrue par ses descendants, qui tous se sont fait un nom si recommandable dans le monde littéraire. A l'époque de la révolution de 1789, elle se composait de 14,000 vol. imprimés et 2,000 manuscrits. L'émigration de son possesseur les livra au pillage. Plus de la moitié des imprimés et la plupart des manuscrits disparurent. Le reste fut confondu dans la bibliothèque publique de Lille et dans les archives départementales, d'où plus tard on obtint la permission de l'extraire.

M. Charles de Godefroy (1), qui continue dignement cette race de savants illustres, n'a pas manqué d'ajouter beaucoup à la collection que son père lui a laissée et qui se compose aujourd'hui d'environ huit mille volumes. Le catalogue existe, mais à l'état d'ébauche ; il est par ordre de matières et suffisant pour retrouver les ouvrages à la place qu'ils occupent. Quant à ce qu'on appelle raretés bibliographiques, elles sont ici trop peu nombreuses pour attirer l'attention des bibliomanes. Les richesses qui s'y trouvaient en ce genre furent dispersées en 1793 ; et M. de Godefroy n'a point songé à les remplacer ; il n'a guères recherché que les livres d'usage. C'est un triste luxe en effet que le luxe des choses inutiles.

M. de Godefroy n'habite plus Lille depuis plusieurs années ; il a fallu profiter d'un très-court séjour qu'il y a fait récemment, pour recueillir avec lui quelques notions sur sa bibliothèque, où nous avons remarqué beaucoup de manuscrits précieux, et entr'autres :

Constitutiones leprosorum Gandavensium — Petit cahier, in-4.°, vélin, écriture du 15.e siècle. Coté G, 2. — A ces constitutions de la léproserie ou de l'hôpital des lépreux de Gand est jointe une charte de l'évêque de Tournai, Gautier de Marvis, sous la date de 1236, vidimée en 1424, par Jean de Thoisy, l'un de ses succes-

(1) M. de Godefroy est sur le point de terminer la traduction des *Annales Flandriæ* de Meyer, l'un des livres les plus précieux à consulter sur l'histoire de nos Pays-Bas. Cette traduction sera accompagnée de notes et de commentaires qui en augmenteront beaucoup l'intérêt.

seurs. La charte de Gautier de Marvis est insérée dans les *Diplomata* d'Aubert Le Mire, I, 202, mais sans les statuts, et avec la fausse date de M CCC XXX VI. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*. I, 577, donne un texte moins étendu et offrant plusieurs variantes.

La riule de saint Augustin, à le requeste du maistre, des frères et des sereurs de l'hospital Nostre-Dame de Lille, liquelle leur est otroié et donnée de l'auctorité l'apostole et de leur honorable pére Wautier, par la grasce de Diu, évesque de Tornay. — Petit manuscrit vélin, du 13.e siècle, 63 feuillets, interfolié de blanc. En tête du livre est une note de M. D.-J. Godefroy, ainsi conçue : *J'ai fait une copie de ce volume, et j'ai mis au commencement une espèce de notice : Règle de St.-Augustin donnée à l'hôpital Comtesse de Lille, par le pape Innocent IV, en vertu d'un bref du* 26 *septembre* 1245. *J'ai la copie de ce bref. Dans les archives des hospices de Lille, la règle de Saint-Augustin est en latin.* Cette même version romane existe à la bibliothèque de Lille (Jurisprudence, P, 13.)

Ce livret cy, nommé le Débats de deux bons serviteurs, fut fait et composé en la cité de Lyon, au mois d'octobre 1467, *et pour ce qu'il contient en soy quatre manières de rimes, l'aucteur d'icelluy a voulu qu'il soit diversifié en quatre manières de lettres.* — Manuscrit sur vélin, petit in-4.o du 15.e siècle, charmante exécution, initiales et vignettes d'une grande délicatesse. Reliure du temps.

Dominici Mancini, de occupatione regni Anglie per Ricardum tertium, ad Angelum Catonem, presulem Viennensium libellus incipit. — In-4.o papier fin, du 15.e ou commencement du 16.e siècle. — Cet ouvrage et son auteur ne figurent pas dans le catalogue de la bibliothèque Harléienne, non plus que dans celui des manuscrits de Landsdown, du Musée britannique.

Les voyages de Philippe d'Autriche, premier du nom, en Espagne, pour y prendre possession des royaumes échus à la royne Jeanne, sa femme, par Antoine de Lalaing, sieur de Montigny. — In-folio, papier, belle écrit. de Théod. Godefroy. — Le dernier chapitre est intitulé : *Ce chapitre* 38 *parle de la ville de Duren, , où est le chef Ste.-Anne ; de la ville d'Aix ; comment Monsieur fut reçu à Trecht, à Saintron, à Louvain et à Malines.* — La bibliothèque Van Hulthem, fondue dans le dépôt royal de Bruxelles, possède quatre exemplaires de ces mémoires, 267, 268, 269, 270. Il en existe un à la Bibliothèque du Roi, à Paris, sous le N.o 10,228, et un autre à la biblioth. d'Amiens; V. le catal. dressé par M. Garnier, in-8.o, Amiens, 1843, p. 375. C'est d'après Antoine de Lalaing que Pontus Heuterus a raconté le voyage de l'archiduc (1).

(1) *De rebus Belgii*, 258. Dans l'énumération des grands seigneurs qui accompagnèrent Philippe d'Autriche en Espagne, Heuterus mentionne ainsi Ant. de Lalaing :

Discours entier et au vray du voyage fait par l'empereur Charles V à la conqueste du royaume de Thunes et de son retour à la visitation de ses royaumes de Scicylle et Napples, avec description d'aulteurs, antiquitez et singularitez qui sont en iceulx. — In-folio, papier. 47 chapitres. — Pontus Heuterus paraît avoir eu connaissance de cet ouvrage, dont une copie se trouvait aussi, en 1832, dans le cabinet de M. de Camberlyn, capitaine belge. Voyez, sur diverses relations de l'expédition de Charles V à Tunis, le curieux mémoire de M. de Reiffenberg intitulé : *Particularités inédites sur Charles Quint et sa cour*, in-4.°, 1833, p. 4 et suiv.

Voyage de Charles d'Austrice en Espagne, par Laurens Vital. — Belle écrit. de Théodore Godefroy, mort en 1669. Il en existait aussi une copie chez le duc de Croy, et dans la bibliothèque du chapitre de Tournai. — V. Sanderus, *Bibl. Belg. manuscr.*, I, 208. — Ayant jeté les yeux sur cet ouvrage, qui porte un gracieux cachet de naïveté et de véracité, j'y ai remarqué surtout, fol. 125, un chapitre où il est longuement question de Catherine d'Autriche, fille posthume de Philippe le Beau. Cette relation existe à la bibliothèque du Roi, à Paris, où elle est cotée 10,229.

Relation de la vie et des voyages de l'empereur Charles V, depuis l'an 1514 *jusqu'en l'an* 1551. In-fol., papier. Sur le feuillet de garde on lit cette note : *Ce manuscrit est le même que celui intitulé :* Histoire de Charles V, *qu'on attribue à Antoine Garnier, chanoine d'Arras et secrét. de Charles V.*

Autre exemplaire plus ample, avec une épitre dédicatoire à l'évêque d'Arras, à qui l'auteur soumet son ouvrage en le priant de vouloir le corriger (2).

Sommaire des voyages faits par Charles cinquième de ce nom, toujours auguste. .... par Jean de Vandenesse, domestique de Charles-Quint. — Il pourrait bien y avoir identité entre cet ouvrage et celui qu'on attribue à Antoine Garnier. — V. M. le baron de Reiffenberg, *Particularités inédites sur Charles-Quint*, 6 et suiv. — Du reste, dans l'exemplaire qui nous occupe, on cite une note d'Aubert le Mire, ainsi conçue : *Ephemerides seu diarium de rebus gestis imp. Cæs. Carol. V Aug. per annos XXXVIII digestum scripsit Joannes Vandenesse, domesticus Car. V imp.; atque ita nominatur auctor in exemplari manuscripto ducis de Croy:*

Antonius Lalanus, Montignii dominus, primus Hoocstratæ comes, qui hanc profectionem, oculatus testis, duobus libris, gallica lingua, diligenter et eleganter conscripsit, ex cujus autographo, quæ nunc narrare incipio, habeto.

(2) Antoine Garnier, chanoine d'Arras et secrétaire d'Antoine Perrenot de Granvelle, alors évêque d'Arras, avait suivi Charles-Quint dans quelques-unes de ses expéditions. Une copie de l'ouvrage sus-mentionné existait dans la bibliothèque de l'abbé Favier, à Lille. V. son catalogue, N.° 5014.

GUILIELM. VANDANISSÆ, CAURIENSIS EPISCOPUS, CÆSAREÆ MAJESTATIS ELEMOSYNARIUS PRIMARIUS. *Corn. Agrippa,* DE CORONATIONE CAROL. V IMP. — *Quod attestor,* 1636, 21 jan. AUB. MIRÆUS (1).

Chroniques. — Ce manuscrit n'a aucune marque qui puisse désigner par qui et en quel temps il a été composé. Il paraît avoir été fait par un moine. Il commence ainsi : *En l'an après le commencement du monde, V. M. et CC. V., fu Notre Seigneur né pour le monde racheiter, Hérodes regnoit alors,* etc. Il parle successivement des empereurs Tibère et autres, des successeurs d'Hérodes, du temps où la religion commença à s'établir dans les Gaules, des saints qui l'y ont apportée, des baptêmes et des miracles qui s'y sont faits. Après avoir traité toutes ces choses en bref, jusqu'à la page 36 du manuscrit, il fait une histoire succincte des rois de France, depuis Pharamond jusqu'en 1226, temps auquel finit le manuscrit qui est in-4.° et contient 140 feuillets velin. V. Lelong et Fontette, N.° 15654.

Titres de l'évêché de Tournay. — In-fol., pap., 4 vol. — On y a inséré quelques titres originaux et diverses copies authentiquées.

Pairs et noblesse du Hainaut. — In-fol. — Ce manuscrit doit avoir servi à la rédaction de l'ouvrage suivant : *Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre de la noblesse des états du pays et comté de Hainaut, depuis* 1530 *jusqu'en* 1779. — Grand in-fol., Paris, Saillant, 1780.

Projet de paix et travaux préparatoires pour la conférence de Cologne en 1637 *et le traité de Munster en* 1643, par Théodore Godefroy, membre de la légation française. (2). — In-fol.

Inventaire des recueils de titres originaux adressés à Paris en 1678 *par ordre de Colbert;* in-fol. — Denis Godefroy, nommé garde des archives de la chambre des comptes de Lille par lettres patentes du 11 décembre 1668, fut chargé par Colbert de faire le dépouillement du dépôt qui lui était confié et d'adresser son travail

(1) Il existe des copies de la relation de Vandenesse à Bruxelles, fonds Van Hulthem, N.° 278, à Besançon et à Reims. L'exemplaire de Besançon n'est pas l'original, comme l'avait pensé Dom Berthod. V. une note de M. Gachard, *Compte rendu de la commission royale d'histoire*, II, 309.

(2) Théod. Godefroy fut, en 1636, envoyé à Cologne, où se réunissait un congrès pour négocier la paix entre la France et l'empire. Il accompagnait le cardinal de Lyon (Alphonse du Plessis de Richelieu) qui remplissait les fonctions de plénipotentiaire pour la France. Cette assemblée ayant été transférée à Munster en 1643, Th. Godefroy y fut envoyé de nouveau, et peu de temps après, c'est-à-dire le 9 octobre de la même année, le roi le nomma conseiller en ses conseils d'état et privé. La paix fut conclue le 30 du même mois. — On conservait dans la bibliothèque du chancelier Séguier les mémoires rédigés par Godefroy pendant son séjour à Munster. On les retrouve également dans le manuscrit ci-dessus.

à la bibliothèque du Roi. C'est ce dépouillement qui compose la belle collection connue sous le nom des 182 *Colbert* (1).

* *Chronique de Toussaint Carette*, in-fol., pap. — Ces mémoires, écrits en 1575, ont été connus de Dom Carpentier, continuateur du Glossaire de du Cange, qui les mentionne au t. IV de son *Supplément*, p. lxxxiii. Du reste, il ne sont pas communs, puisque M. Haenel ne les nomme pas une seule fois dans ses *Codices manuscripti*.

Une collection de chartes, la plupart collationnées, authentiquées et annotées par MM. Godefroy, formant environ vingt volumes in-folio et vingt-cinq cartons. Ces chartes ont en général un intérêt historique. Par leurs travaux et les missions qu'ils ont eu à remplir, les Godefroy avaient accès dans un grand nombre de dépôts, et en profitaient pour se procurer des expéditions de tous les documents de quelque valeur. Louis XVI a offert 20,000 fr. de cette collection.

Cerrespondance officielle de MM. Lebret père et fils, qui, depuis 1687 jusqu'en 1737, cumulèrent l'intendance de Provence et la première présidence du parlement d'Aix, et celle de Lebret fils, relative aux nouveaux convertis, durant son passage à l'intendance du Béarn en 1704. Ces correspondances, parmi nombre de pièces aujourd'hui inutiles, renfermant beaucoup de renseignements fort curieux, notamment sur l'administration française au commencement du siècle dernier, sur les événements publics de cette époque, sur le commerce de Marseille, sur la peste de 1720, etc.

Le roman des amours du châtelain de Coucy et de la dame de Flagel, en prose, in-4.°, papier, très-belle écriture du 15.e siècle. Vignettes d'une barbarie curieuse. Dans le même volume, l'*Histoire de Gilles de Chin*. — M. D.-J. Godefroy prisait beaucoup ce manuscrit, dont M. le duc de La Vallière lui avait proposé mille écus. Le roman a été publié par M. Crapelet.

(1) V. *Notice sur une collection de manuscrits connue à la bibliothèque du Roi sous le nom des 182 Colbert*, par M. Gachard.

Bibliothèque de M. J.-L. HEBBELYNCK, Maître de pension.

Cet amateur éclairé s'est attaché à n'avoir, autant qu'il lui a été possible, que des exemplaires de choix, tant sous le rapport de l'édition que sous celui de la condition. Il a toujours préféré un livre dans sa reliure primitive, tout ordinaire qu'elle fût, à ces riches parures modernes qui jurent avec l'âge du volume qu'elles recouvrent.

La bibliothèque de M. HEBBELYNCK contient un certain nombre de volumes richement reliés par les Gacon, les Deseuille, les Pas-de-Loup, les Derome, etc., et provenant des bibliothèques célèbres des deux de Thou, de Sully, de Louis XIII, de François I.er, de M.me de Pompadour, Girardot de Préfond, Mérard de St.-Just, Soubise, le comte d'Hoym, Colbert, etc. Les *Elzevier* et les *Variorum* qu'elle renferme sont tous d'une conservation parfaite et dans leur première reliure.

Parmi les ouvrages rares on peut citer dans la THÉOLOGIE : 1.° cinq ou six manuscrits (livres d'heures) de la plus belle conservation, ornés de charmantes miniatures et dans leurs reliures primitives (parmi lesquels un joli *Jarry*) ; 2.° un bel exemplaire de la Bible de Mortier, grand papier, gravures avant les clous ; 3.° Heures de G.ne Eustache (1516), de Thielman Kerver (1525), volumes rares décrits par M. Peignot dans ses *Recherches sur les danses des morts*, p. 169 ; 4.° grand nombre de livres ascétiques ornés de gravures.

Dans les BELLES-LETTRES : La plupart des classiques grecs et latins, d'éditions recherchées.— Un Horace (édition princeps, Strasbourg, 1498), orné de gravures en bois, reliure primitive, d'une conservation parfaite. — Une collection de vieux poëtes français (éditions anciennes). — Un choix piquant de facéties.

Dans l'HISTOIRE : Beaucoup de pièces rares et satyriques du temps des cardinaux Richelieu et Mazarin.

Un manuscrit sur papier, in-12, de 139 pages, écrit en 1635—1636. Il ne porte pas de nom d'auteur et contient les pièces suivantes : 1.° les deux Martyrs, tragédie en cinq actes ; 2.° trois paraphrases sur le cantique des enfants de Babylone ; 3.° deux odes sur la sagesse ; 4.° la solitude de Dieu ; 5.° le réveur imaginatif ; 6.° ode à M. le duc de Schomberg sur la défaite qu'il fit des Espagnols devant Leucate (1636) ; 7.° l'image de Narcisse ; 8.° ode sur la mort du roy (Henri IV), 1613 ; 9.° pleurs sur la mort du roy ; 10.° stances sur le *Memento Homo;* 11.° paraphrases du cantique des trois enfants ; 12.° paraphrases du psaume *Domine, Deus noster*.

Voici un échantillon de ces poésies. Dans la paraphrase du cantique des enfants de Babylone on lit :

La Lune. — Astre dont les rays sont funèbres,
Faible secours du jour mourant,
A qui le soleil expirant
Laisse l'empire des ténèbres;
Reigle inégale de la nuit,
Princesse qui traîne sans bruit
Le flux et le reflux de l'onde;
Reine des flots de l'Océan,
Bénis le Dieu qui fit le monde
Et qui te fit régner sur la moitié de l'an.
Les étoiles. — Brillants flambeaux d'une nuit sombre,
Claires roses d'un feu mouvant,
Beaux yeux que le soleil levant
Fait évanouir avec l'ombre;
Paillettes d'ivoire et d'argent
Qui brillez sur un fond de glace,
Louez le Dieu de majesté;
Car si le soleil vous efface,
Sa sœur rend à vos feux leur auguste clarté.

Il appelle la glace : *Glissant habit des ondes nues*, ou encore : *habit diaphane des eaux*. La gelée blanche : *Crêpe subtil de la clarté*. La rosée : *Boules d'ivoire diaphanes*. Les pluies : *Douces larmes dont le soleil modère l'ardeur de son œil*. La terre : *Blême héritière du soleil*. La lumière : *Ame invisible des couleurs*.

Bibliothèque de M. LESTIBOUDOIS.

La bibliothèque de M. Thém. Lestiboudois, député du Nord, docteur en médecine, professeur de botanique, à Lille, se distingue spécialement par le nombre et le choix des ouvrages anciens sur la médecine et la botanique. Ils lui ont été transmis par son père et son grand-père, médecins et professeurs de botanique comme lui. Parmi ces ouvrages, il en est qui se font remarquer comme ayant été offerts au professeur de Lille par leurs auteurs mêmes; nous citerons, entr'autres, la Chimie de Valmont de Bomare.

Nous avons observé dans la bibliothèque de M. Thém. Lestiboudois les ouvrages suivants :

1.° Le catalogue du jardin médical de P. Ricart, fondé à Lille avant 1641. Il a pour titre : *Botanotrophium seu hortus medicus Petri Ricarti, pharmacopæi Lillensis celeberrimi*, in-32. Outre les plantes du jardin de Ricart, il mentionne celles qui croissent aux environs de Lille. Ce catalogue prouve que la ville de Lille, patrie

de Delobel, est une des villes de France où l'on s'occupa le plus tôt de botanique, et qu'elle possède l'un des plus anciens jardins des plantes.

2.° Le catalogue de Cointrel, imprimé en 1751 sous ce titre : *Catalogue des plantes du jardin de botanique établi à Lille par les soins du magistrat.* Dans ce catalogue, les plantes sont rangées d'après leurs vertus, avec la concordance de la classification exposée dans la carte de J.-B. Lestiboudois.

3.° *Carte de Botanique*, par Jean-Baptiste Lestiboudois, établit la concordance du système de Tournefort avec celui de Linné. Cette carte servait aux démonstrations de Valmont de Bomare, professeur d'histoire naturelle, à Paris.

4.° Un *Botanicon insulense*, par Jean-Baptiste Lestiboudois, distribué selon la méthode de Tournefort, et un autre d'après la méthode de Linné, tous deux restés inédits, ainsi qu'une *Description des plantes du duché de Brunswick*, par le même.

Le même J.-B. Lestiboudois est auteur d'un mémoire sur les avantages de la pomme de terre, inséré dans les Mémoires de l'abbé Rozier, 1774; de la *Pharmacopœa insulensis*, in-4.°, Lille, 1772 (1); d'un *Abrégé élémentaire de Botanique, à l'usage de l'école de Botanique de Lille; d'un Abrégé élémentaire d'histoire naturelle, à l'usage de l'école centrale de Lille*, an VII.

M. Thém. Lestiboudois possède les anciennes éditions de la *Botanographie Belgique de Lille*, par son père, F.-J. Lestiboudois. Ces éditions sont accompagnées de dessins à la main.

M. Lestiboudois, qui marche avec tant de succès dans la carrière ouverte par son aïeul et son père, est auteur lui-même des ouvrages suivants :

Botanographie élémentaire, 1 vol. in-8.°; Lille, 1826.
Botanographie Belgique, 2 vol. in-8.°; Lille, 1827.
Botanique des dames, 3 vol. in-12.
Essai sur la famille des Cypéracées; Paris, 1819; in-4.°
Notice sur la plus interne des enveloppes des Graminées; Lille, 1821.
Notice sur le fruit des Papavéracées; Lille, 1821.
Mémoire sur la structure des Monocotylédonés, 1821.
Sur l'insertion des Crucifères, 1823.
Sur le Canna indica, 1824.

(1) La première édition de la Pharmacopée de Lille a été imprimée en 1640, la deuxième en 1694 ; celle qu'a donnée J.-B. Lestiboudois en 1772 est la troisième. Les deux premières éditions sont rares ; elles n'existent pas à la bibliothèque de Lille ; la troisième s'y trouve en double. On y conserve aussi le beau manuscrit original présenté par l'auteur au magistrat de Lille. V. le catalogue imprimé, N.os 1135-1136 des imprimés et 17 des manuscrits.

Sur le réceptacle et l'insertion des organes floraux, 1825.

Rapport sur les travaux du Conseil central de salubrité de Lille, 1829.

Mémoire sur le Globba nutans. 1830.

Rapport sur les précautions à prendre à Lille contre le cholera.

Rapport sur le cholera qui a régné à Lille en 1832.

Des colonies sucrières et des sucreries indigènes; Lille, 1839.

Rapport sur les chemins de fer du Nord, 1837.

Mémoire sur les Musacées, Cannées, Scitaminées et Orchidées; Lille, 1837.

Études sur l'anatomie et la physiologie des végétaux, in-8°, avec planches: Lille, 1839.

Comme député, M. Lestiboudois a prononcé à la Chambre divers discours : sur les canaux, sur les douanes, sur les fils, sur les toiles, sur la fabrication de la céruse, sur les fortifications de Paris, sur les chemins de fer, sur la propriété littéraire, etc.

Bibliothèque de M. LE GLAY.

Il y avait à Alexandrie un pêcheur dont le fils se nommait Didyme.

Ce Didyme, fécond écrivain, s'était fait, à l'aide de ses propres ouvrages et de ceux d'autrui, une bibliothèque tellement nombreuse que sa mémoire s'y était fourvoyée et perdue. Le pauvre homme avait fini par ne plus se souvenir des richesses qu'il possédait. Il ne se rappelait ni les titres de ses livres ni leur contenu. En un mot, sa tête et sa bibliothèque formaient comme deux divisions de la tour de Babel. Cette maladive confusion des facultés intellectuelles valut à Didyme le surnom de *bibliolathe*, c'est-à-dire oublieur de livres.

Jusqu'à présent, je ne suis pas, Dieu merci, atteint de cette infirmité. Je connais tous mes livres par leurs noms, prénoms et qualités; il est vrai que je n'ai pas, comme le fils du pêcheur d'Alexandrie, composé trois mille cinq cents traités différents. Ma bibliothèque toute entière ne s'élève guère même au-delà de ce nombre de volumes; aussi je puis, dans un espace de temps assez court, les visiter tous et donner à tous un regard, un témoignagne de sympathie ou de gratitude. *Après le plaisir de posséder des livres*, a dit notre Charles Nodier, *il n'en est guères de plus doux que celui d'en parler*. J'ose n'être pas de l'avis du maître. Après le bonheur d'avoir des livres, le plus grand, à mon avis, c'est de pouvoir les relire, les goûter à son aise, s'entretenir familièrement avec eux, et recueillir dans leurs pages bienveillantes cette paix de

l'âme, trésor précieux qui nous console de l'absence. de l'oubli et même de l'injustice des hommes. Si quelque jour j'adopte une devise pour mes livres, ce sera celle-ci, qui m'est fournie par l'Imitation de J. C. : *pro solatio et vitæ speculo.* Quant à ma bibliothèque, j'y ai mis par la pensée les paroles d'Horace : *sit meæ sedes utinam senectæ.*

Fidèle autant que je le puis au fameux précepte de Sénèque : *probatos itaque libros semper lege,* je lis d'ordinaire les grands et bons écrivains; je les aime et les honore infiniment; mais j'avoue qu'à la longue leurs perpétuelles beautés fatiguent mon admiration; et dans plus d'une occasion je suis tenté de leur appliquer ce que La Fontaine disait de Malherbe :

> Leur trop d'esprit s'étend en de trop belles choses;
> Tous métaux y sont or, toutes fleurs y sont roses.

J'use donc quelquefois de la permission donnée par le même Sénèque de se délasser un peu avec les auteurs de moindre mérite, qu'il nomme familièrement les *autres : ad alios divertere libuerit.*

Parmi ces autres, j'aime surtout à feuilleter les livres éclos de notre chère Flandre, qui, il faut bien en convenir, a produit une quantité immense d'ouvrages médiocres, sans compter les mauvais.

Ma petite collection ne brille ni par le luxe des éditions, ni par celui des reliures; et, je dois le confesser, il n'y règne pas un ordre des plus méthodiques. L'essentiel, pour moi, c'est que mes livres se trouvent sous ma main, quand je les appelle, et qu'ils s'ouvrent bien vite au complaisant folio que je veux consulter.

La principale et peut-être la seule coquetterie que je me permette, c'est d'insérer dans un livre, quand la chose est possible, quelques lignes de la main de son auteur. Ainsi, j'ai enrichi de lettres autographes les œuvres de Fénélon, de La Harpe, de Suard, de MM. de Châteaubriand, de Bonald, Boissy d'Anglas, de Gérando, Cuvier, Biot, Campenon, de Barante, Sylvestre de Sacy, Van-Praet, Humboldt, Alibert, Richerand, etc.; j'en ai surtout usé de la sorte à l'égard des savants et hommes de lettres contemporains qui m'honorent de quelque amitié. Par ce moyen leurs livres me sont doublement chers et précieux. Puissent ces reliques saintes ne pas tomber, après ma mort, dans des mains profanes ou indifférentes!

Je n'ai rien à dire de mes imprimés. Ce que j'ai, sous ce rapport, beaucoup d'autres l'ont aussi. Je me borne donc à donner au lecteur l'inventaire de mes principaux manuscrits. Voué par goût et par devoir aux recherches historiques, je professe, sans fanatisme néanmoins, une véritable prédilection pour ces trésors inconnus où tant de vérités se tiennent encore cachées. Je ne suis pas de ces

gens dont parle Lucas Holstenius, qui ne peuvent comprendre qu'on soit assez mal avisé pour contempler et toucher des manuscrits poudreux et enfumés, tandis qu'on a sous la main de beaux livres bien imprimés, soigneusement reliés (1).

Voici donc l'énoncé de quelques manuscrits qui ne me semblent pas tout-à-fait indignes d'attention.

Chronica Martiniana. — Très-petit in-4.° vélin, écriture du treizième siècle, à longues lignes de 26 à la page. C'est la fameuse Chronique de Martin le Polonais, mort en 1278. En regard de la première page on lit ce qui suit : *Exemplar istud redemi Gandavi a pharmacopola qui in involucra aut vaginas dilacerare illud accingebatur, anno* 1559, *mense octobri. Duo exemplaria sunt in bibliotheca Thosana extra Brugas (vulgo Diest vocant) ad que presens exemplar contuli. Incepi autem collationem die xxiiii.a mensis julii anno* 1564. Les notes marginales répandues à travers le livre sont le produit de cette collation. A la dernière page du volume se trouve la note suivante de la main de François de Bar, prieur d'Anchin : *Hunc codicem magister noster Guilielmus Nœkre, in collegio fratrum apud Gendenses in grammaticalibus ante annos* 40, *demum moriens, anno Domini*, 1589, *Gandavi in collegio (quod ipse aperuerat) nobis Francisco de Bar testamento reliquit* 1590. Au-dessus de cette note, après la clôture du texe, le copiste a placé deux indications historiques en ces termes :

Millenis ducentenis duodenus et unus
Annus erat Christi, lux solis nocte Calixti,
Legia vicisti, Brabancia victa fuisti (2).

Anno Domini MCCLXXXI, die B. Bartholomei, in aurora, captus fuit apud Huardes Johannes de Angiens episcopus Leodiensis et itidem suffocatus, perpetrante, ut dicitur, Henrico de Guelra qui fuerat ante dictum Johannem in dicto episcopatu Leodiensi (3).

La chronique finit avec le pape Jean XXI, mort en 1277. Le passage sur la fabuleuse papesse Jeanne s'y trouve avec les deux formules dubitatives : *ut asseritur*, *ut dicitur*. Ce manuscrit me provient de M. l'abbé Fouquay, digne frère de l'homme vénéré qui a conservé à Douai, à travers la tourmente révolutionnaire, la

(1) *Ingenue fatebatur se ne verbum quidem illius exoletæ scripturæ, qualis in exoletis codicibus manuscr. extat legere posse, et mirabatur sane ineptos et male feriatos reperiri qui, post inventam typographiam, velint inspicere et contrectare fumosos illos et sordidos manuscriptos.* Lucæ Holstenii Epist., éd. Boissonnade, p. 481.

(2) Ces vers font allusion à la victoire remportée à Steppes le 13 octobre 1213 par l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, contre Henri I.er, duc de Brabant.

(3) Jean d'Enghien, fait prisonnier à Hougarde, fut mis sur un cheval qui l'emporta avec tant d'impétuosité que ce prélat, fort replet, en fut étouffé et mourut.

tradition des bonnes études, et dont je me glorifie d'être l'un des plus anciens élèves.

Chronique ou supputation des temps démonstrée par certains tesmoignages de *la saincte escripture par Mathieu Beroaldus*. — In-folio, pap, 221 feuillets, plus les tables chronologiques non chiffrées. C'est la traduction française du *Chronicon sacræ scripturæ autoritate constitutum*, in-fol., Genève, 1575. Le livre a appartenu à Jean Mès de Lille, puis à Bridoul, son gendre.

Historiæ compendium duplici columna descriptum; prima Franciæ et Angliæ regum, Flandriæ et Arthesiæ comitum tempora, regimina, bella, præcipuas eorum circumstantias, varios etiam Europæ et aliorum principum eventus continet : secunda Sithiensium abbatum regimina, præclara eorum gesta, sanctam religiosamque vitam et conversationem, sanctorum ejudem abbatiæ virorum fortitudinem in martyrio, in fidei prædicatione fervorem et sapientiam, exemplarem regularemque vitam, abstinentias, labores continuos, profundam eorum doctrinam, ferventemque pro defendenda fide morumque puritate conservanda zelum, denique ejusdem abbatiæ privilegia, jura, prærogativas, piasque fundationes, seu in pauperum, seu etiam in verbi divini prædicatorum favorem factas, complectitur. — Petit in-4.°, pap., de 126 feuillets; au folio 125 verso, dans une liste des religieux de Saint-Bertin vivant en 1715, on lit : *D. Bernardus de Haynin, præsentis opusculi scriptor et granatarius*, et plus bas : *D. Andreas Loman supprior et hujus operis compilator, obiit* 13 *junii* 1721. En tête du premier feuillet de garde, Joscion de Clèty (1), religieux et bibliothécaire de Saint-Bertin, déclare que ce manuscrit lui a été donné par D. André Loman.

Chronica ab anno MI *ad annum* MCXXXIII *auctore anonymo monacho cœnobii S. Andræ Castelli Cameracesii*. — Petit in-fol., pap., écrit en 1834. — Ce sont les deux premiers livres d'une chronique découverte en 1787 dans les archives de l'abbaye de Maroilles par Dom Bevenot, alors religieux de St.-André du Câteau, aujourd'hui doyen-curé de Maubeuge. La présente copie a été faite par mes soins sur une copie authentique que le respectable Dom Bevenot a bien voulu me confier. Voici l'énoncé des chapitres : 1.er LIVRE. I. *De statu ecclesiæ et imperio urbis Romæ*. II. *De Remensi archiepiscopo et Cameracensi episcopo*. III. *Quis, cur, vel quando hoc novum Castellum extructum*. IV. *De ordinatione Her-*

(1) Joscion de Cléty, déjà religieux de St.-Bertin en 1716, a fourni des documents utiles à tous les grands recueils historiques qui se publiaient de son temps. V. *Hist. litt. de France*, X, add. et corr. xxvij et suiv., Bollandistes, 5 septembre, 549, 630; 9 septembre, 317, 384. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, XXIV, 687; *France littéraire* de M. Quérard, au mot *Cléty*.

luini episcopi. V. *De successione apostolicorum.* — VI. *De obitu Herluini episcopi.* VII. *De D. Gerardo episcopo.* VIII. *De ecclesia S. Mariæ.* IX. *De sævitia Walteri castellani.* X. *De ecclesiis a D. Gerardo constructis.* XI. *Quod D. Gerardus turrim hujus urbis construxit.* XII. *Quod ecclesiam hanc ædificare cogitaverit.* XIII. *Quomodo hoc monasterium construxerit.* XIV. *De nefandis factionibus Walteri Castellani.* XV. *De profectione D. episcopi ad curiam imperatoris.* XVI. *De largitate imperatoris.* XVII. *Quod præclara ei dona imperator dederit.* XVIII. *De obitu Henrici imperatoris.* XIX. *De dedicatione hujus ecclesiæ.* XX. *De rebus huic monasterio collatis.* XXI. *De consecratione Cameracensis ecclesiæ.* XXII. *De concilio Triburiæ habito.* 2.e Livre. *Principium libri fert prologus iste secundi.* I. *De conflagratione Attreb. monasterii S. Mariæ.* II. *De velleribus albis Attrebati de cælo lapsis.* III. *De chartarum instrumentis a. D. episcopo hic collatis.* IV. *De obitu Conradi imperatoris.* V. *De obitu Lietdvini abbatis.* VI. *De D. abbate Richardo.* VII. *De cœnobiis sibi commissis.* VIII. *De interfectione Walteri castellani.* IX. *De D. abbate Waldrico.* X. *De villa Lutosa.* XI. *De quibusdam monachis hujus loci.* XII. *De obitu D. Gerardi episcopi.* XIII. *De electione D. Lietberti et profectione ad regem.* XIV. *De expulsione Joannis a Cameraco.* XV. *De ordinatione D. Lietberti.* XVI. *De adventu imperatoris in hanc terram.* XVII. *Quod comes imperatori resistere conatus sit.* XVIII. *De imperatoris transitu in Melentosium.* XIX. *De quodam clerico a comite misso.* XX. *De obsidione Tornaci ab imperatore.* XXI. *Quod vas aureum nuncio cuidam dederit.* XXII. *De profectione D. Episcopi Lictberti in Jerusalem.* XXIII. *Quod D. episcopus Corynthum devenerit.* XXIV. *De Fulchero ægrotante usque ad mortem.* XXV. *Quomodo iam morti proximus S. Andream invocaverit Fulcherus.* XXVI. *De lachrimis et prece Fulcheri.* XXVII. *De apparitione S. Mariæ et S. Andreæ.* XXVIII. *De sospitate per S. Mariam et S. Andream Fulchero reddita.* XXIX. *Dum per littus episcopus deambulat, Fulcherus sospes advenit.* XXX. *De ecclesia S. Sepulchri.* XXXI. *De donis Fulcheri S. Andreæ oblatis.* XXXII. *De bello in Anglia facto.* XXXIII. *De prælio apud Castellum facto.* XXXIV. *De donariis D. Lietberti ad ecclesiam S. Andreæ.* XXXV. *De villa Lambris.* XXXVI. *De Hildebrando venerabili papa.* XXXVII. *De obitu D. Lietberti.* Quant au troisième livre, je l'ai inséré en entier dans mon édition du *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, de Balderic, p. 353 à 392.

Catalogus abbatum cœnobii D. Andreæ de Castello Cameracesio. — Petit in-4.°, pap. C'est moins un catalogue des abbés de Saint-André du Câteau qu'une petite chronique de ce monastère. Elle s'arrête à l'abbé André de Nivelle vers l'an 1520.

Vient ensuite *Summa vitæ Domini Joannis Godefridi Banbergensium et Herbipolensium episcopi juxta et principis Franconiæ ducis, etc., ex oratione funebri R. P. Joannis Haller ab Joanne Willelmo Wiltheim excerpta et conscripta Ingolstadii.* — Ce cahier m'a été gracieusement donné en novembre 1834 par le vénérable M. Bevenot, doyen de Maubeuge, ancien religieux de Saint-André du Câteau.

De fundatione monasterii B. Mariæ de Valcellis, Cist. ord., in diœcesi Cameracensi. — Petit in-4.º vélin réglé et encadré, écriture imitant l'impression. — La série des abbés finit à Gérard Wartelle, qui succéda à André Beauvillain, mort en 1723, le 19 fevrier (1). Aprés cette chronologie, qui présente des particularités qu'on ne trouve pas dans le *Gallia christiana*, vient *Catalogus fundatorum, benefactorum et patronorum monasterii Valcellensis.*

Lettres du P. André, de l'Oratoire, in-4.º relié en maroquin vert, acquis par moi, en 1836. de M. Castiaux, libraire, à Lille. J'ai inséré quelques-unes de ces lettres précieuses dans mes *Analectes historiques,* in-8.º, Lille, 1838. J'ai depuis communiqué le manuscrit à M. Victor Cousin, qui l'a jugé digne de son attention particulière et en a imprimé de longs extraits dans *le Journal des Savants*, janvier 1841, p. 5-28, février, 94-121. Un fait très-important ressort de ces lettres d'ailleurs si pleines d'intérêt; c'est l'existence d'une *Vie* inédite *de Malebranche*, écrite par le P. André, et qui ne se retrouve pas, bien qu'on ait des raisons de croire qu'elle n'est pas détruite. Voici en quels termes M. Cousin fait un appel au détenteur de cet ouvrage : « En finissant, il nous est impossible » de ne pas adresser, avec toute la force qui est en nous, notre pu- » blique et instante réclamation à celui, qui, d'après le P. Taba- » raud, possède encore aujourd'hui les matériaux de ce grand » monument. Qu'il sache qu'il ne lui est pas permis de retenir le pré- » cieux dépôt tombé entre ses mains, encore bien moins de l'altérer. » Tout ce qui se rapporte à un homme de génie n'est pas la pro- » priété d'un seul homme, mais le patrimoine de l'humanité. Male- » branche aujourd'hui n'est plus un oratorien, un adversaire des » jésuites; élevé au-dessus des misères de l'esprit de parti, dont le » temps a fait justice, il n'est plus que le Platon du christianisme, » l'ange de la philosophie moderne, un penseur sublime, un écri- » vain d'un naturel exquis et d'une grâce incomparable. Retenir,

(1) Feu M. Delcroix a publié l'épitaphe de Dom. A. Beauvillain, d'après une pierre tumulaire mutilée découverte par lui parmi les ruines de Vaucelles. V. *Une Promenade dans le Cambrésis*, 2.e édit., Cambrai, 1840, p. 25. Dans une note jointe à cette brochure de mon excellent ami, j'exprimais le regret que l'épitaphe tronquée ne donnât pas la date du décès de cet abbé. Le présent manuscrit permet d'y suppléer, mais il prouve aussi que je me trompais en supposant D. Beauvillain vivant encore en 1725.

» altérer, détruire la correspondance d'un tel personnage, c'est » dérober le public, et à quelque parti qu'on appartienne, c'est » soulever contre soi les honnêtes gens de tous les partis. (1) »

Sommaire des troubles et guerres advenues à la ville et duché de Cambray, depuis l'an 1579 *jusqu'à la réduction d'icelle, qui fut l'an* 1595, recueillies par Jean Doudelet (2) et augmentées par Simon Le Boucq en l'an 1616. — In-folio, pap. Copie fait en 1763 par M. Fremin, sur l'original de Simon Le Boucq, qui était alors entre les mains de M. Tordreau de Belle-Verge. — Après ce document historique vient : *Brève réchit d'aucunes actions comises par le seigneur de Clermont, estant au service de S. M. et du souvenir de ce qu'il a veu et recogneu* (vers 1594). — Je me propose de publier ces curieux mémoires de Robert d'Esclaibes, à la suite desquels le manuscrit contient encore : *Mémorial de plusieurs choses remarquables arrivées tant en Cambray qu'en lieux circonvoisins.*

Compilatio actorum capituli primariæ ecclesiæ collegiatæ S. Gaugerici cameracensis residuorumque operum in duobus voluminibus contentorum, quorum primum incipit a vita s. Gaugerici, patroni nostri, et desinit per concordatum Rmi Joannis a Burgundia, et que circa illud facta sunt. Alterum complectitur acta que magis utilia et curiosa reperiuntur ab anno 1402 *usque ad decimam diem martii* 1549. *Quod opus magnis laboribus et expensis R. D. Jacobi Andreæ Couteau, decani et canonici, defuncti* 3.a *octobris* 1754, *congestum et elaboratum est.* — In-4.o, papier. Manquent les derniers feuillets. Ce manuscrit m'a été donné, il y a déjà longues années, par mon ami, M. F. Delcroix.

Livre bleu, *liber cœruleus. Le livre de la loy.* — Petit in-folio, vélin, reliure en bois, recouv. de cuir bleu, 62 feuillets. Écrit. du XIII.e et du XIV.e siècle. — Parmi les pièces que contient ce manuscrit précieux, on distingue 1.o *La loi Godefroy*, en latin et en roman; 2.o *Li ordenance et li usaiges des apiaus de bataille, campel et des campions de la cité de Cambrai* (3); 3.o *C'est li droiture des laies justices de Cambrai, chou k'il doivent avoir et prende et chou k'il en doivent faire;* 4.o *Ch'est des IIII frans serjants;* 5.o *C'est li transcris dou privilége et de la confirmation l'apostole dont capitles vieirt user contre les citains et le cité;* 6.o *C'est li*

(1) Voyez aussi *OEuvres philosophiques* du P. André, publiées par M. Victor Cousin, in-12, 1843. Introduction, p. iij et suiv.

(2) Voyez ce qui a été dit de J. Doudelet dans notre *Catalogue raisonné des manuscrits de Cambrai*, N.o 881. M. Arthur Dinaux possède aussi cette chronique, dont une copie se trouve également à la bibliothèque de Mons. V. *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire de Belgique*, II, 369.

(3) Cette pièce, très-intéressante pour l'histoire du duel judiciaire, a été publiée pour la première fois dans mes *Analectes historiques*, p. 101 et suiv.

transcris dou privilège des fiévés, etc., etc. J'ai obligation de ce manuscrit à feu M. le baron Albert de Carondelet-Pottelles, ancien chanoine gradué de Cambrai, qui me l'a donné le 18 août 1826.

Epistolæ Petri Philicini. — In-8.°, pap., de 58 p. Ces lettres latines, au nombre de 27, ont été écrites de 1560 à 1567. Le copiste, embarrassé sans doute par la mauvaise écriture de l'original, laisse de temps à autre des mots en blanc. Il s'y trouve quelques détails curieux sur les troubles de cette époque. Pierre Campson, dit Philicinus, était doyen de la collégiale de Binch; il était lié d'amitié avec le célèbre et vertueux Louis de Blois, abbé de Liessies, et avec Quirin Douillet, son successeur. Je suis porté à croire que la plupart des lettres du recueil sont adressées à ce dernier. Philicinus a publié des poésies latines qui ont eu quelque succès. Du reste, Paquot et Foppens, qui ont parlé de lui, ne font aucune mention de ces lettres.

Le livre des francs-hommes. — Petit in-4.°, pap., écrit. du XV.e siècle. Le premier feuillet a été recopié de la main de M. Mutte, doyen de la métropole de Cambrai, qui a aussi ajouté une table à la fin du volume, dont voici le contenu : 1.° *Ce sont les lois et ly usaige et les maniement des frans homs en le conté de Cambrésis;* 2.° *S'ensieult le serment que fait M. de Cambray à ses XXIIII frans fiefvez apres la salutacions cy apprès déclarées;* 3.° *Che sont les lois et les coustumes anchiennes de la ville de Cambray et de Cambrésis;* 4.° *S'ensieult la clause extraitte des chartes données par Richard, roi des Romains, soubz correction de la loy;* 5.° *Sommaire des institutions de droit,* en vieux français; 6.° *Ch'est le serment que chilz qui vauront demourer à Cambray et joyr des franchises et libertés de la ville doivent faire dedens VIII jours depuis qu'ilz y seront venus;* 7.° serment de l'évêque à la ville et des prévost et échevins à l'évêque, au nom de tout le peuple; 8.° anciens jugements, charges d'enquêtes et mémoriaux sur différents actes de justice. Ce manuscrit, qui appartenait en 1745 au doyen Mutte, ne figure pas dans le catalogue de sa bibliothèque.

Abrégé des matières principales contenues dans la Cité mystique *de la vénérable mère Marie-Jésus d'Agreda, avec des réflexions morales.* — 3 forts volumes in 4.°, papier. Écriture de femme, à ce qu'il paraît. Ratures assez nombreuses qui indiquent le manuscrit original de cet extrait ou traduction. — A la fin du 3.e volume se trouve une déclaration de Marie de Jésus qui affirme que la seconde copie de cette histoire a été achevée par elle le 6 mai 1660. Puis viennent quelques réflexions du traducteur sur la *Cité mystique,* livre inspiré, selon lui. Le manuscrit a été terminé le 23 août 1739, jour de l'octave de l'Assomption. — On sait que la lecture de la *Cité mystique* a été défendue à Rome, et que la Sorbonne

a censuré vivement en 1696 la traduction du 1.er livre par le P. Crozet.

Les accouchements de la pierre philosophale. — Petit in-12. papier, belle écriture du XVII.e siècle. Après ce premier traité d'alchimie, viennent 1.° *Extraict du livre intitulé :* Abrégé des secrets chymiques, par M. P. J. Fabre, docteur en médecine, Liv. II, ch. IX.; 2.° *autre extraict du mesme livre de P. J. Fabre, ch. IX, fol.* 89; 3.° *autre preparation de l'azot des philosophes, suivant M. D. C.;* 4.° *or potable des philosophes;* 5.° *la manière de tirer la teinture du* ☉ *pour faire un or potable, de M. Jean de Renid, médecin du grand-duc de Toscane;* 6.° *abrégé de toute la science hermétique et méthode pour séparer le pur de l'impur des éléments, etc.* Le volume est terminé par diverses recettes, entre lesquelles une *pour se faire aimer des grands,* ainsi conçue : *prendre la langue d'un vautour, arrachée sans fer, avec la main, la mettre dans une pièce de drap et pendre au col. On obtient tout ce qu'on veut des rois et grands seigneurs.*

Petit in-4.°, papier, écrit. du XVII.e siècle, en assez mauvais état, contenant, après diverses annotations insignifiantes: 1.° *Traicté contenant les moyens par lesquelz l'homme peult juger des choses à advenir.* Ce traité, dont l'auteur est inconnu, commence ainsi : *Combien que Dieu tout-puissant ait réservé à soy la vraye cognoissance des choses futures.....* Le dernier chapitre est intitulé : *Déclaration de la merveilleuse conjonction qui se fera en l'an* 1583. Le copiste termine en ces termes : *Por estre le surplus deschirez d'ung fort vieu pety livre, n'ay peu escrire plus avant, ne mesme n'ay sceu recouvrer l'autheur qui l'a faict ny l'imprimeur;* 2.° *Petite chronique de Valenciennes, de l'an* 3112 *à* 1333. Il m'a paru que les faits y sont assez mal agencés. 3.° *Les testaments des douze patriarches, enffans de Jacob.* C'est une version de l'ouvrage apocryphe traduit du grec en latin par Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, ou même, selon quelques critiques, composé par le même Robert. Cette copie a été faite sur l'édition de Gand, Gérard Salomon, 1555, édition assez rare, semble-t-il, puisqu'elle ne figure pas dans le fonds Van Hulthem de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Vita B. Joannis primi abbatis Cantipratensis, a Thoma Brabantino, Cantipratensi appellato, tribus libris. — Petit in-4.° papier, écriture de l'abbé Mutte, doyen de Cambrai au 18.e siècle. — C'est une copie du manuscrit de S.te-Geneviève, de Paris, coté DD. 14.

M. Mutte, qui se proposait de publier cet ouvrage inédit de Thomas de Cantimpré, y avait joint un grand nombre d'éclaircissements et de pièces justificatives. Le travail du docte éditeur est ainsi conçu: 1.° *Epistola dedicatoria ampliss. DD. Ildefonso Dufour, abbati canonicorum regularium ecclesiæ Cantipratensis, et Ildefonso de*

Glarges, ejusdem coadjutori. 2.° *Præfatio in qua operis ratio et methodus exponitur.* 3.° *Brevis chronologia continens historiæ summam ordine temporum distributam.* 4.° VITA B. JOANNIS CANTIPRATENSIS. 5.° *Annotationes in vitam seu tres libros Thomæ Cantipratensis.* 6.° *Appendix Diplomata ad historiam Cantipratensis et Premiacensis ecclesiarum pertinentia.* 7.° *Index historicus abbatum Cantipratensium.* 8.° *Narratio originis ecclesiæ et ordinis Premiacensis et cœnobiorum ejusdem instituti.* 9.° *Index historicus abbatissarum Premiacensium.* 10.° *Index alphabeticus.* Avant de livrer son livre à l'impression et de le présenter comme monument agiographique, l'abbé Mutte voulut s'assurer si le B. Jean était en effet honoré par l'église d'un culte quelconque et s'il était mentionné dans quelque martyrologe spécial. Le P. Jean Stilling, l'un des Bollandistes, répondit qu'il n'avait trouvé aucune trace de ce culte. Moi-même, éprouvant une certaine velléité de rendre publique cette œuvre de Thomas de Cantimpré, annotée par le vénérable doyen de Cambrai, je m'adressai aux Bollandistes modernes pour les inviter à faire de nouvelles recherches. Leur réponse fut négative comme celle du P. Stilling. Quoi qu'il en soit, si la vie de l'abbé Jean ne doit pas figurer dans les *Acta sanctorum*, elle n'en est pas moins un bon document historique. Mon fils en a tiré parti pour faire connaître les circonstances, ignorées jusqu'ici, qui signalèrent la naissance de la comtesse Jeanne (1).

Chronicon omnium abbatum una cum conditoribus hujus domus usque in annum 1585, *rev. in Christo patri D. A. Mundet Fanopino abbati meritissimo Fr. Pietin,* in-4.°. Ce manuscrit original n'offre pas seulement la chronique de Phalempin, par Piétin; il présente aussi une continuation par Denis de Saincts et un supplément par Florent de Bray; puis vient un appendice anonyme qui se prolonge jusqu'après la destruction du monastère.

Hagioglypta, sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores, præsertim quæ Romæ reperiuntur explicatæ a Joanne Macario, Greveningano, in 4.°, XVII.e siècle. Ouvrage fort curieux pour l'histoire de l'art chrétien.

Enee Silvii et aliorum opuscula, in-4.°, contient 1.° *Epistola Domni Francisci Petrarche poete laureati ad D. Johannem Florentinum de constantia Griselidis in preconium omnium laudabilium mulierum.* 2.° *Epistola Enee Silvii de amoris remedio.* — 3.° *Francisci Petrarche ad Nicholaum de Azaiolis de Florentia, magnum regni Cecilie senescallum epistola.* — 4.° *Pii pape secundi bulla retractationum.* — 5.° *Epistola Enee poete de fortuna ad D. Procopium de Rabensteyn militem.* — 6.° *Tractatus de pomo et morte Aristo-*

(1) *Histoire des comtes de Flandre*, in-8.°, 1843, I, 465.

telis. — 7.° *Liber de differentia spiritus et anime.* — 8.° PHILOBIBLION *Ricardi de Buri.* — 9.° *Tractatus de origine nobilium et differentia verorum principum et tirannorum et de principatu ex successione aut electione vel violentia procedente.* — 10.° *Tractatus magistri Jo. Gerson de nobilitate.* — 11.° *In Laurentium Vallam poetam Poggii Florentini invectiva.* — 12.° *Mafei Vegei dialogus inter Alithiam et Philaliten.* — 13.° *Dyalogus cujus collocutores sunt milites duo, unus Francus, alter Anglus, de querelis Francie et Anglie.* — 14.° *Tractatus magistri Wilhelmi Orem de moneta.* — 15.° *Tractatus de imperio magistri Jordani.* — 16.° *Disputatio inter clericum et militem super potestate prelatis ecclesie atque principibus terrarum commissa sub forma dyalogi.* — 17.° *Dyalogus Salomonis et Marcolfi.* — 18.° *Quoddam exemplum cujusdam clerici vero amore amantis quandam matronam....* — 19.° *Francisci Petrarche de vera sapientia dialogi duo.* — 20.° *Fr. Petrarche dyalogus de ratione curie, cujus collocutores sunt Pilades et Horrestes.* — 21.° *Pii II pontificis maximi de captione urbis Constantinopolitane tractatus.* — 22.° *Dyalogi duo Luciani per J. Arispam de greco in latinum translati.* — 23.° *Libellus de infancia Salvatoris.* — 24.° *Compilatio contra Judeos.* — 25.° *Excerpta de erroribus Judeorum in Talmuth a fratre Theobaldo suppriore ordinis fratrum prædicatorum.*

Bibliothèque entomologique de M. MACQUART. (1)

M. MACQUART possède une bibliothèque zoologique nombreuse, composée des principaux ouvrages des naturalistes connus, spécialement sur l'entomologie. Elle présente une série continue qui parcourt les différentes périodes de la science depuis son origine connue. Les *animaux* d'Aristote et *l'histoire naturelle* de Pline sont suivis de Bélon, Aldrovande, Swammerdam, Gædart, notre célèbre Réaumur, Bonnet, le grand Linnée, Buffon,

(1) M. Macquart, membre de plusieurs académies nationales et étrangères, est auteur des ouvrages suivants : 1.° *Insectes diptères du nord de la France*, 5 demi-volumes in-8.°, 1826-1833, compris dans les *Mémoires de la Société royale de Lille;* 2.° *Histoire des insectes diptères*, 2 vol. in-8.°, 1834 et 1835, faisant partie des *Suites à Buffon,* publiées par Roret; 3.° *Diptères exotiques nouveaux ou peu connus*, 3 demi-volumes in-8.°, 1838-1840, compris dans les *Mémoires de la Société royale de Lille*, 4.° M. Macquart est collaborateur à l'*Histoire des îles Canaries*, de MM. Webb et Berthelot (partie entomologique); 5.° il a en outre rédigé divers articles d'entomologie pour l'*Encyclopédie du XIX.° siècle.* Enfin ce naturaliste distingué a fourni un bon nombre de notices entomologiques aux *Annales* des sociétés savantes auxquelles il appartient.

Lacépède, Geoffroy, la presque totalité des ouvrages de Fabricius, Coquebert, Illiger, Clairville, Ernst, Olivier, Lamarck, toutes les œuvres du grand maître Latreille, l'illustre Cuvier, Kirby, Gyllen Hall, Schoenherr, Gravenhorst, les deux Hubert, Nees d'Esenbeck, Meigen, Fallen, Weidemann, Savigny, Blainville, Geoffroy-Saint-Hilaire, Dugès, Virey, Robineau-Desvoidy, Audouin, Milne-Edwards, Walkenaer, Dejean, Lacordaire, nom cher aux sciences naturelles comme à la religion (1), de St.-Fargeau, Serville, Léon Dufour, Bois-Duval, Spinola, Aubé, Percheron, Westwood, Vanderlinden, etc.

Outre les ouvrages de ces auteurs, M. Macquart en possède un grand nombre faits par des associations scientifiques, comme la trop célèbre Encyclopédie, divers dictionnaires d'histoire naturelle, les *Suites à Buffon* publiées par Roret, dont il est l'un des collaborateurs, ainsi que de l'Encyclopédie du 19.e siècle, de l'histoire naturelle des Iles Canaries, par MM. Webb et Berthelot, et de plusieurs autres; enfin les Annales des diverses sociétés savantes dont il fait partie, telles que celles des sociétés entomologiques de France et de Londres, des sociétés linnéennes de Normandie et de Bordeaux, de l'Académie des Sciences de Turin, etc.

M. Macquart a acquis, dans un voyage qu'il a fait en Allemagne, un ouvrage bien précieux pour l'entomologie. Etant allé visiter à Stolberg son ami, M. Meigen, l'un des naturalistes les plus célèbres de l'époque actuelle, ce vieillard vénérable, auteur de l'ouvrage sur les Diptères d'Europe, lui montra le recueil de dessins originaux, au nombre de plus de 3,000, de toutes les espèces décrites dans cet ouvrage, dans lequel il n'a pu comprendre que les figures des types génériques. Il lui manifesta des craintes sur l'avenir de ce recueil, auquel il a travaillé pendant 40 ans, et qui depuis long-temps aurait dû être acquis par le gouvernement prussien, tant pour sa valeur scientifique que comme un moyen d'acquitter une dette nationale envers un homme qui honore son pays, et comme une occasion de répandre quelque bien-être sur les restes d'une vie trop dévouée au culte des sciences pour n'avoir pas dédaigné les faveurs de la fortune. L'amitié devait être mieux inspirée que la froide politique, et M. Macquart se trouva possesseur de ce précieux travail (2).

(1) Le naturaliste est frère du célèbre orateur chrétien qui vient de rétablir en France l'ordre des Frères-Prêcheurs.

(2) Depuis, M. Macquart, désirant faire connaître l'ouvrage de M. Meigen et le rendre utile à la science, voulut le placer dans le local le plus célèbre et le plus favorable à l'étude, la bibliothèque publique du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il s'en est donc dépossédé en faveur de cet établissement digne de la France et envié du reste de l'Europe.

Nous avons remarqué dans le cabinet de M. Macquart un manuscrit qui paraît digne d'être ici mentionné. C'est un petit in-4.° pap., ayant pour titre sur le dos : *Mémoire des tombeaux illustres et leurs armes.* Les trente premiers feuillets forment un *Album amicorum*, ouvert par Louis de Montmorency en 1568, et rempli par un certain nombre de ses amis qui y ont placé ou leurs blasons ou des miniatures sur quelque sujet historique. Il est à croire que le jeune gentilhomme à qui cet album appartenait est le même que Louis de Montmorency, seigneur de Beuvry, dont le père, François de Montmorency, fut gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Louis trouva la mort au siège d'Ostende le 30 mars 1585. Le premier blason du recueil est celui de Maximilien de Hornes, avec cette inscription : *Hæc sua insignia Maximilianus de Hornes, in perpetuum amicitiæ signum, dedit cognato suo Ludovico de Montmorency, Duaci, anno* 1568. Le reste du volnme contient une grande quantité d'épitaphes avec armoiries, recueillies dans les principales villes des Pays-Bas.

Bibliothèque de M. VANDER CRUYSSE DE WAZIERS.

Cette belle et riche collection, transmise de père en fils au possesseur actuel, est conservée par lui avec le soin religieux du véritable amateur. Elle serait, du reste, bien plus nombreuse si, à une funeste époque, le vandalisme n'était venu y causer quelques avaries. Des offres brillantes ont été faites souvent à M. Vander Cruisse pour l'engager à se dessaisir des richesses littéraires qu'il possède. Sachons lui gré de son noble désintéressement et félicitons-le d'avoir conservé au pays un trésor dont les notes suivantes donneront au moins une idée imparfaite.

Histoire universelle depuis la création du monde jusqu'au règne de Tibère. — Grand in-fol. écrit à deux colonnes, caractère gothique, grandes marges, lettres majuscules or et couleurs, cartouches en fleurs et fruits d'une grande fraicheur; une grande miniature représentant la création, au bas les armes de Guillaume Rollin, chancelier de Bourgogne, sous Philippe-le-Bon. Anciens ais revêtus.

Chronique de France, Flandre et Angleterre, depuis 1444 *jusqu'en* 1471. Gr. in-fol. gr. pap. car. anc. 2 col. lign. régl. b. couv. son ancienne reliure. Voyez la *Bibliothèque historique* du père Lelong, page 377, N.° 4425.

Histoire de la Toison-d'Or, par Guillaume *Fillastre,* de l'ordre de Saint-Benoit, chancelier dudit ordre en 1468, évêque de Tournay et abbé de Saint-Bertin. — Grand in-fol. vélin écrit à 2 col. car. goth., gr. marg., lettres en or et coul., grande miniature re-

présentant une séance de l'ordre présidée par l'empereur; une seconde représentant un chevalier à cheval armé de toutes pièces. Ce manuscrit paraît avoir été copié pour Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, dont les armes sont au bas de la première miniature (1).

Histoire des douze premiers empereurs romains, traduction des dix livres de Lucain, de la vie de Jules-César. — In fol. gr. pap., car. goth., b. cons., rel. v. f.; grande miniature vélin au commencement, les autres petites sur papier en tête des chapitres, couleur et or d'une grande fraîcheur.

Quinte-Curce, des faits du grand Alexandre, translaté de latin en français, par Vasque de Lucene, portugais, en 1468. — In-fol., car. goth., 2 col. lign. régl., avec beaucoup de belles miniatures en camaïeu sur papier; la première seule sur vélin, b. cons., rel. v. f. (2).

Manuscrit contenant : 1.° *le prologue et les huit livres de la guerre macédonienne de Tite-Live*, manuscrit fini en 1358; 2.° *les histoires de Tite-Live*, translatées de latin en français, par frère Pierre de Berrecheure. — In-fol. maj. form., sur beau vél., très-beau car. goth , lig. régl. 2 col., lettres d'or et coul., b. cons., rel. v. f. Voy. *Manuscrits françois de la Biblioth. du Roi*, I, 32.

Somme rurale, autrement *Somme du Roi, ou pratique du droit civil et canon*, par Jean Boutillier, conseiller au parlement de Paris, 1459 à 60. — Ce manuscrit est d'une magnifique exécution in-fol., grand atlas, 2 col. b. car. goth., lettres or et coul.; grande miniature au commencement, un arbre généalogique bien conservé; une petite miniature très-fraîche. Il a appartenu à Ph. de Clèves, dont on voit la signature à la fin. La *Somme rurale* a été imprimée plusieurs fois au 15.e siècle et entr'autres en 1479, à Bruges, par Col. Mansion.

1.° *Histoire des Croisades sous Philippe-Auguste, Saint-Louis, etc.;* 2.° *Histoire de Baudouin, du bâtard de Bouillon, son fils, de la conquête de la Terre-Sainte pendant les années* 1139 *et suivantes;* 3.° au folio 120 commence *l'histoire du victorieux chevalier Andrieu de Chauvigni.* — In-fol. min. form., car. goth., b. cons.

La passion de Saint-Adrien, translatée de latin en français, par Jean Miélot, l'an 1458. Ce très-beau manuscrit est remarquable par le fini de 19 grandes miniatures en camaïeu représentant les diverses circonstances de la vie et du martyre de Saint-Adrien.

(1) Voyez *Manuscrits français de la Bibl. du Roi*, par M. P. Paris, I, 269-277, et *Recherches sur Louis de Bruges*, par Van Praet, 176.

(2) Cette première traduction de Quinte-Curce a été faite au château de Nieppe, dans l'ancienne châtellenie de Bailleul.

Dessin, architecture, ornements, costumes, sont très-curieux par le soin des détails. — In-f.° sur vélin, car. got. lett. maj. or et azur. Anc. dor. sur tranches intactes.

La Fleur des Histoires, composée par Jehan Mansel. — 4 vol. in-f.° sur papier avec figures sur vélin. Aux pages de vélin, où sont les figures, lettres en or.

Histoire des Belges et princes de Hainault, par Jacques de Guise, traduite en français l'an 1404. — 2 vol. in-fol. gr. pap., car. goth. 2 col., b. cons., rel. v. f.

1.° *Le Pélerinage de la vie humaine exposé sur le roman de la Rose, dit le Voyage du viel moine*, en vers, par Guillaume de Guilleville, moine de l'abbaye de Chaalis, 1330. On y voit l'esquisse de plusieurs miniatures au crayon. 2.° *Le Gouvernement et Regime des Princes*, par frère Gilles de Rome, de l'ordre de Saint-Augustin. Trad. de lat. en fr. par Henri de Gauchi. — In-4.° sur vélin lig. régl., car. goth., b. cond. tous deux.

Le livre de la chasse, par Gaston, surnommé Phébus, comte de Foix, seigneur de Béarn, commencé le premier mai 1387. — In-f.° sur vél., car. goth. beau. 2 col. lig. régl., lettres bel or et coul., figures d'animaux en miniatures, en grand nombre et très-fraîches, bien dessinées, parfaitement cons., rel. v. f. Sur les anc. éd. de ce livre, V. Brunet, *Manuel*, III, 68.

La science des politiques d'Aristote, traduite de latin en français par Nicolas Oresme, doyen de l'église de Rouen et précepteur de Charles V, roi de France. Ce manuscrit a été fait pour ce prince et doit être de l'an 1360 environ. — In-fol. vélin, grandes marges, car. gothique d'une rare beauté, 2 et 4 col. parfaitement régl. Seize grandes miniatures remarquables par leur conservation, la fraîcheur des couleurs, le fini des fonds variés, la singularité et le détail des costumes, la beauté des armes du roi, en or et azur relief. A la suite est un traité d'économie domestique avec miniatures. La bibliothèque du roi, à Paris, possède plusieurs exemplaires de cet ouvrage. Voyez *Manuscr. fr. de la Bibl. du Roi*, I, 221.

Le Passe-Temps moral, dédié à Marie, duchesse de Bourgogne, traduit de latin en français, extrait en partie de R. Holkot, dominicain.— In-fol. sur beau vél., car. goth. lign. régl., 2 col. gr. marg. dor., tranches intactes. Ce beau manuscrit a appartenu à Philippe de Clèves. Deux grandes miniatures fraîches au commencement. V, *Bibl. prot.* de M. Barrois, N.° 2311.

Les problèmes d'Aristote, traduits de latin en français par le physicien du roi Charles V (Maître Evrard de Conty, vers l'an 1360 environ). — In-fol. maj. form. sur très-beau vél., gr. marges intactes, car. goth., lig. régl., 2 col., lettres en coul. et très-vives, rel. v. f. b. cons. *Man. fr. de la Bibl. du Roi*, II, 205, 207.

Traité des quatre dernières choses, translaté do latin en français par Jean Miélot, chanoine de la collégiale de St.-Pierre, à Lille. Ce précieux manuscrit fut fait en 1453 pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dont on voit le portrait en pied à la première miniature, au moment où ce prince reçoit l'ouvrage des mains de l'auteur. — In-fol. sur vélin, gr. marges dor., tranches intactes, beau car. goth., lettres or et azur. Seize miniatures d'une grande fraîcheur représentant les divers états de la vie, la mort, le jugement, l'enfer et le paradis. V. *Recherches sur Louis de Bruges*, 113.

Histoire de Tristan dit le Bref. — In-fol. gr. pap. lign. régl., car. goth., 2 vol., bien cons., rel. v. f. Grande miniature avec des armes. Ce manuscrit a appartenu au comte de Lalaing. V. *Bibl. prot.*, n.os 114 et 115.

Le Miroir des dames, translaté de latin en français par ordre de Jeanne, reine de France et de Navarre. — In-fol. sur pap., 2 col., lign., régl., b. cons., rel. v. f.

Instruction d'un jeune prince pour se bien gouverner envers Dieu et le monde, en 8 chapitres. — Gr. in-4.° sur pap., car. et rel. anc. b. cons.

Les subtilités que Frontin mit en faits de guerre. — Manuscrit sur vél., car. goth., b. cons., lettres en coul. V. *Bibl. protyp*, N.° 2284.

Inventarium privilegiorum sedis apostolicæ existentium in castro S. Angeli. — In-fol. vélin. Dans le même vol., en papier : *Extractus ex libro censuum ecclesiæ romanæ;* divers fragments historiques.

Aventures de Cleriadus. — In-fol., pap., écrit. du 15.e siècle. — Ce roman en prose a été publié sous le titre : *Chronique de messire Cleriadus, fils au comte Desture, et de Méliadice, fille au roy d'Angleterre;* in-4.°, goth., Lyon, Arnoullet, 1529. Il l'avait été auparavant à Paris par Michel Lenoir. V. *Biblioth. prot.* de M. Barrois, N.° 1305.

Histoire chronologique et généalogique de la chancellerie établie en l'an 1680 près la cour du parlement de Flandres à Tournay, et depuis transférée à Douai. — 2 vol. in-fol., 1752, par Arnoul Vander Cruisse, seigneur de Waziers, Wervick, etc.

Histoire chronologique et généalogique du bureau des finances et généralité établis en la ville de Lille, par édit du mois de mai 1788. — In-fol., 1752, par Arnonl Vander Cruisse.

Histoire chronologique des villages de la châtellenie de Lille, ou mémoires de Ferdinand de Maubus, seigneur de Schondorp. — In-fol., pap., côté 529.

Mémoire sur l'intendance de Flandre. — In-fol., pap., prove-

nant de la bibl. de l'abbé Favier, où ce manuscrit portait le N.o 4978. Côté 541.

Recueil de lettres d'anoblissement tirées de la chambre des comptes de Lille. — In-fol., pap., écrit. du 18 e siècle, 219 pages, côté 536. Ce volume est d'autant plus précieux que les titres de noblesse enregistrés à la chambre des comptes de Lille ont été lacérés en 1793, d'après un ordre supérieur, par les nommés Top et Salmon.

Conférences de Lille, en exécution du traité de Riswick. — In-fol., pap., 18.e siècle. Manuscrit donné à M. Vander Cruisse par M. Ch. de Godefroy.

1.° *Gouverneurs de Lille depuis* 1296 *jusqu'en* 1737. Porte-feuille, — 2.° *Titres et privilèges accordés par les souverains aux magistrats de Lille.* In-fol., pap., côté 1577. — 3.° *De la ville de Lille et de la fondation d'icelle.* In-fol., pap., 17.e siècle, 462 p.— 4.° *Annales de Lille.* Fol., côté 524. — 5.° *De la fondation de Lille,* avec des additions. In-fol., pap., côté 527, 6.° *Fondation de l'hôpital de Saint-Joseph, dit des incurables, à Lille.* In-fol., pap., 163 p. — 7.° *Veprecularia,* avec cette épigr.: *lilium virtute florescit.* In-fol., pap.

1.° *Coutumes de la gouvernance de Douai, de la terre de Rume, de Saint-Amand et de la terre féodale de Courtrai.* In-fol., pap., 17.e siècle. — 2.° *Instructions sur les coutumes d'Artois.* Fol., pap., 17.e siècle. — 3.° *Coutumes de Lille,* par P. Tesson, 1587. In-fol., pap., côté 538.

Beda, de temporum ratione; id., super epistolas canonicas. — In-4.° vélin, à longues lignes, 12.e siècle. — A la fin du volume, on trouve une pièce de poésie commençant ainsi:

Carmina composui, voluique poeta placere.

On lit sur le premier feuillet: *Liber sancte Marie de bona spe.* Ce qui porte à croire que ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Bonne-Espérance, ordre de Prémontré, dioc. de Cambrai, près de Binch en Hainaut.

Pii secundi opuscula, in-folio, papier, XV.e siècle. Contient ce qui suit: *Oratio habita in conventu mantuano ad suadendum bellum contra Turchos. Responsum datum in conc. mant. oratoribus Karoli regis Francie. Responsum datum Rome oratoribus Ludovici regis Francie. Andreis, id est historia de translatione capitis S. Andreæ. Oratio habita Rome pro canonizatione B. Catharine senensis. Propositio in conventu Ratisponensi. Capitala producta per oratores imperiales in dita Ratisponensi. Epistole de laude littera. rum. Remedium de Fortuna ad Procopium militem. Bulla data ann.* 1463, 11 *kal. nov. Epistolæ variæ* avec commentaires sur

les marges. La dernière page porte cette note : « Ce livre présent est à l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, escript par Damp Mathieu Grenet, Béthunois, religieux et tierch prieur dudit monastère, l'an MCCCCLXXV, » Sur Mathieu Grenet, voy. Paquot, XI, 377. — Un manuscrit semblable, mais moins complet, à ce qu'il paraît, se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem. Voy. *Biblioth. Hulthemiana*, VI, 40.

Mystère en sept journées, en vers. — In-fol., pap.. XV.e siècle. — Ce volume contient évidemment une notable partie du *Mystère de la Passion*, en vingt journées, dont il existe un manuscrit à la bibl. de Valenciennes, et sur lequel M. O. Leroy a donné de précieux détails dans son *Essai sur les mystères*, 127 et suiv. (1). Le texte que nous avons sous les yeux est propre à confirmer l'opinion de M. O. Leroy, qui attribue le *Mystère* à un auteur du pays. Nous y trouvons même en divers passages le terme caractéristique du sous-dialecte que M. Hécart appelle improprement *rouchi* et qu'on devrait nommer *drochi*, droit ici, dont le corrélatif est *drolà*. *Jusques à trente ans fut* DROLA, *tant que batisier s'en ala*. — *A cop Jehan entra* DROLA. — Judas dit à Jésus : *Sire, partout où il te plaira est bien raison que nous allons ; car* DROICHY *que fer n'avons*. Les hommes et les lieux du Hainaut y sont cités. Le Démoniaque, dans son délire, s'écrie : *Ha Deu ! voilà des tost-tournez. Sambieu ! sont-il point de* HASNON ?

Nous signalons en outre quelques imprimés fort remarquables :

L'art au Morier, traduction française, inconnue jusqu'à ce jour, du fameux *Ars moriendi*. Voir la description de ce précieux monument de l'art typographique dans Maittaire. vol. 3.me La conservation des 24 planches et du texte de ce volume, que ne possède aucune autre bibliothèque de l'Europe, ne laisse rien à désirer. On y a joint un mémoire manuscrit contenant des recherches curieuses sur ce précieux volume (2).

Co'diale de quatuor novissimis, Antwerpiæ impressum, per Mathiam Goes, anno 1483. C'est le latin de l'ouvrage manuscrit intitulé *les Quatre dernières choses*. — In-4.o gr. marg., très-bien cons. V. Hain, N.o 5702.

Divi Aurelii Augustini Hipponensis præsulis clarissimum opus de civitate Dei, una cum commentariis Thomæ Valois, impressum

(1) Cet écrivain distingué, qui honore le pays par son caractère aussi bien que par son talent, se reporte souvent avec amour vers les monuments littéraires de sa ville natale. Nous croyons savoir qu'il va publier le texte roman de l'*Imitation de J.-C.*, d'après le manuscrit de Valenciennes.

(2) Voir surtout la description qu'en a faite M. Brunet, *Manuel du libraire*, I, 117-118. M. Hain paraît n'avoir pas connu l'*Art au Morier*, puisqu'il ne le mentionne pas dans son *Repert. bibliogr.*

Lovan. industria Joannis Westfalensis, 1488. In-fol. magnifique, car. goth., lettres coul., très-bien cons., rel. v. f. dor. s. tranch. Hain, N.° 2061.

Somme rurale compilée par Jean Boutiller, conseiller du roi, imprimé à Lyon en 1503. — Petit in-fol., car. goth., 2 col. Le manuscrit est cité ci-dessus.

Histoire de la Toison-d'Or, par le révérend père en Dieu Guillaume, évêque de Tournai, abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or du bon duc Philippe de Bourgogne. Paris, 1517. — 2 vol. en 1 in-fol, car. goth., 2 col., b. cons.; le premier volume est cité ci-dessus, manuscrit.

Le propriétaire des choses, translaté de latin en français, en 1372, par Jean Corbichon, de l'ordre de Saint-Augustin, par ordre de Charles V, roi de France, revisité par Pierre Ferget, Augustin de Lyon, et imprimé audit Lyon. — 2 col., gr. pap., gr. marg. intact., gravures en bois, coloriées, bien cons., rel. anc.

Ptolemæi cosmographia. — Impression magnifique à 2 col., lettres à la main en coul. Rome, 1478, très-bien cons. Hain, N.° 13537.

Flavius-Joseph, de la bataille judaïque, translatée de latin en français, très-belle édition gothique pour Antoine Verard. Paris, 1492 (1). — Très-bien cons., gr. pap., gr. marge. Brunet, *Manuel*, II, 277.

Volume contenant : 1.° *Lactantii opera*, Venise, 1478, édition magnifique; 2.° *Domitii Calderini in commentarios Juvenalis ad Julianum medicum Petri Loseni filium*. Romæ, 1474. Il se trouve dans ce N.° des notes manuscrites. Le texte de Juvénal est encadré de son commentaire. — Petit in-fol., gr. pap., très-beau car. lat., lettres initiales en coul. à la main, fort belle reliure anc. parfaitement cons.

Traduction flamande de *Tite-Live*, ornée d'une multitude de gravures en bois. Imprimé à Anvers, en 1541. Anc. rel. b. cons. (1).

(1) Suivant M. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, 204, 215, cette traduction anonyme serait de Séb. Mamerot et aurait été revue pour l'impression par Claude Seyssel.

(2) Nous avons entre les mains une lettre curieuse qui se rattache à la bibliothèque de M. Vander Cruisse. « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT. *Au quartier général de Lille*, 5 *floréal an II de la république française*. PICHEGRU, général en chef de l'armée du Nord, au représentant du peuple, Florent Guyot. — Le citoyen Hermann, commissaire des guerres, m'informe qu'il existe sous le scellé apposé chez le citoyen Vander Cruisse, rue Esquermoise *des cartes* qui me peuvent être dans les circonstances de la plus grande utilité. Je t'invite à donner un arrêté pour la levée dudit scellé, à l'effet d'en retirer, seulement en présence d'un membre du directoire du district, celles de ces cartes qui pourraient me servir, après en avoir fait faire description par le juge de paix et de charger le citoyen Hermann de cette opération. Salut et fraternité. PICHEGRU. »

MAUBEUGE.

Bibliothèque de M. ESTIENNE. (1)

Ce qui distingue surtout le cabinet de cet amateur, ce sont les documents manuscrits concernant l'ancien et illustre chapitre des chanoinesses de Maubeuge. Nous indiquons les plus remarquables :

Un registre in-4.°, dont les 98 premiers feuillets sont en parchemin et les derniers en papier. Contenant des copies de chartes, accords, droits, juridictions et privilèges, concernant le chapitre de Sainte-Aldegonde et la ville de Maubeuge. La plus ancienne est de l'an 1252; la plus récente est l'inventaire fait en 1427 des livres qui se trouvaient à la trésorerie de l'église.

Un registre en papier grand in-4.°, de 50 feuillets, ayant pour titre *Inventoire de tous les reliquaires et joyaulx de l'église mad. Ste.-Audegonde.* — Dans cet inventaire sont dessinés tous les reliquaires, croix, ostensoirs, calices, etc., etc., existant en l'église de Sainte-Aldegonde. Tous les dessins coloriés sont de la fin du 15.e siècle, excepté les dix derniers qui sont du 16.e; en regard des dessins ou au bas se trouvent la description, la composition et le nombre de pierres précieuses qui les ornent, et à la plupart le nom des donateurs. Ce registre est dans un état de dépérissement à regretter. Les couleurs sont bien conservées, mais le dessin n'est pas très-correct.

Un registre grand in-4.°, en papier, de 80 feuillets, ou se trouvent aussi les dessins des reliquaires et de toutes les pièces d'or et d'argent de l'église Sainte-Aldegonde. — Le dessin le plus récent est de 1693.

L'heureuse et clère vie de madame saincte Audegonde, vierge et abbesse, traduict du latin en franchois. En faveur de mademoiselle de Beaufort, chanoinesse du vénérable collège madame Saincte Audegonde, en Maubeuge. Ce 10.e *feb.* 1611. Il est terminé par les mots : *Le tout extraict de l'original traduict du latin en franchois par F. Gérart Pierart l'an* 1354, *par moy N. Grégoire, le* 11 *feb.* 1611. — Petit in-8.°, de 298 pages.

Manuscrit sur papier in 4.°, de 74 pages, non compris 24 contenant l'avis aux censeurs, la dédicace à l'abbesse Ferdinande de Bernage (2), titres, avant-propos, quatrains et sonnet. Ce manus-

(1) M. A. Estienne a publié *Vie admirable de la très-illustre princesse sainte Aldegonde.... 8.e édition réimprimée sur la dernière du P. A. Triquet, augmentée du testament inédit de cette sainte et du récit de diverses translations de son précieux corps, avec des notes.* In-12, Maubeuge, Levecque, 1837.

(2) Cette abbesse manque dans la nomenclature fort imparfaite de la *Gallia christiana.*

crit, de la main du père Triquet, jésuite, né à Maubeuge, a pour titre : *Seconde partie de la gloire de Sainte Aldegonde, sur ce qui a été fait à son honneur partout le Pays-Bas l'an* 1663, *qui estait l'année milliesme qu'elle est là-haut au Ciel avec les bienheureux.* C'est le récit des cérémonies observées dans quatorze endroits des Pays-Bas, tels qu'Anvers, Liége, Lille, Malines, Maubeuge, Namur, Saint-Omer, etc. Il paraît que ce manuscrit était disposé pour être livré à l'impression. Il y a plusieurs pièces de vers, l'une d'elle imprimée à Mons, et le programme des cérémonies qui eurent lieu à Liége pour le jubilé. Imprimé dans cette dernière ville.

Abrégé de la vie de sainte Aldegonde, vierge et patronne de la ville de Maubeuge, avec un recueil des antiquités de la ville et des choses les plus mémorables qui s'y sont passées, extraites des mémoires que nous en ont laissés nos anciens, avec ce que j'ai vû de mes jours, etc. Petit in-f.° de 35 pages. — Cette copie est de M. Carion, chanoine et secrétaire du chapitre des chanoines de Maubeuge. L'original reposant au greffe desdits chanoines fut remis en juillet 1793 à l'arsenal de cette ville, avec ce que renfermait le greffe, pour faire des cartouches.

Ordinaire des offices et cérémonies qui se doivent observer dans l'église de Sainte-Aldegonde. En papier petit in-4.°, du 15.e siècle.

Ordinaire appartenant à M.lle Anne de Locquenzhein, chanoinesse de l'église de madame Sainte-Audegonde, à Maubeuge, 1482, de 73 feuillets.

Cinq ordinaires comme ci-dessus, de 1615, 1619, 1635, 1696 et 1750. A la suite de ceux de 1619, 1635 et 1696, se trouve le cérémonial observé pour l'élection et réception d'abbesses, prestation de serment des comtes de Hainaut et grands baillis; nomination des échevins de Maubeuge, réception des souverains, celle du cardinal Mazarin, de Fenelon et autres, cérémonies funèbres, etc.

Registre sur papier in-4.°, de 239 pages, contenant en grand les blasons des abbesses et chanoinesses, depuis l'abbesse Péronne de Landas (1), morte en 1468, jusqu'à Bonne de Haynin en 1625. — Les armoiries des chanoinesses commencent seulement en 1507; chacune d'elles a quatre blasons, deux paternels et deux maternels.

Un registre petit in-f.°, de 155 feuillets, dont 21 au milieu sont en blanc et 22 à la fin. Dessins et écriture du 17.e siècle, renfermant les blasons des familles des chanoinesses, jusqu'aux bisayeuls, ce qui donne 15 blasons par page et par famille.

Les registres sous les N.os 10 et 11 devaient être inscrits sur un

(1) Manque dans la *Gallia Christ.*

inventaire qui n'existe plus, car le N.° 10 porte sur la couverture *N.*° 1.er *N.*° *lei KKK*, et N.° 11, *N.*° *lei KKK*, et j'ai encore un assez grand nombre de généalogies fournies dans le 17.e et le 18.e siècle, et j'y vois les N.os jusqu'à 94, et souvent à chaque N.° les les lettres sont triples et quadruples.

Chronologie ou recueil des dames qui ont composé et composent l'illustre chapitre de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, dès l'an 1625. — A Maubeuge par M.e F. M. Carion, prêtre, etc. 1763, petit vol. in-24, de 67 pages, sans le titre, et celles de la composition du chapitre en 1775, et des chanoines en 1701 et 1789. — Le blason de chaque abbesse tient une page, et il y en a quatre de chanoinesses sur chacune. Toutes les indications, titres, etc., sont en caractères romains, les dates en italiques, de la grandeur du petit romain, mais si réguliers qu'on les croirait imprimés. Les blasons sont bien dessinés et coloriés avec soin; le premier est de madame Bonne de Haynin qui fit son entrée en 1625, morte à *Wambresies* (1) en 1643; le dernier de Madame de Berlaymont en 1789.

Un registre en parchemin, de 56 pages, où se trouve la déclaration des biens et rentes du chapitre des chanoinesses, ayant en tête une copie du testament de sainte Aldegonde, du 13.e siècle ou commencement du 14.e

Chassereau sur parchemin, des revenus et possessions du chapitre de Sainte-Aldegonde. Dressé par *Colart Comart*, étant *rechepveur à l'église en l'an mil CCC XIV.*

Un gros registre en papier, contenant les revenus et dépenses du chapitre de 1398 à 1399. — On y lit la dépense journalière des chanoinesses, les distributions en argent, en blés, viande, volaille, sel, etc. Il y a sur la vie intérieure des détails curieux.

Un registre en papier ayant pour titre : *Comptes dou four de l'enclostre commenchans au premier jour dou mois de julle l'an mil iij*c *iiij*xx *xliij*. — On y voit les comptes de chaque mois, de 1347 à 1409. Alors le fournier du chapitre fournissait le pain aux chanoinesses et aux bénéficiers; on en présentait aussi aux personnes de distinction qui venaient à Maubeuge ; c'est ce qui rend ce registre curieux pour les dates de ces présentations.

Un livre de chœur de l'église Sainte-Aldegonde en parchemin in-4.°, précédé d'un calendrier sans pagination, 229 feuillets, du 15.e siècle.

En che présent répertore sont pluisieurs bulles et lettriaiges scellés de dievers sayaux, tant de pappes, évesques et églises, comme de rois, de ducs, de comtes et plusieurs auttres signeurs exposés en brief, etc. Registre grand in-4.° — Cet inventaire fut dressé les

(1) La *Gall. christ.* dit seulement *prope Insulas;* ici le lieu est spécifié.

17, 18 et 19 octobre 1482, par Goddeffroy, Clauwet, Bailly et autres.

Un registre petit in-4.°, qui est la minute de l'inventaire du greffe de Bersillies, Maubeuge et autres lieux pour terre prêtée.

VALENCIENNES.

Bibliothèque de M. Louis BOCA.

M. Louis Boca, licencié en droit, ancien élève pensionnaire de l'école des Chartes, archiviste paléographe en titre, est possesseur d'une bibliothèque très-digne d'attention, dans laquelle on compte environ 18,000 volumes imprimés et 150 manuscrits. Une partie de ces richesses littéraires lui a été transmise par M. son père, qui, lui-même, l'avait reçue de ses ancêtres. Jean Boca, prêtre à Valenciennes, vers 1650, avait rassemblé beaucoup de livres et surtout des documents relatifs à l'histoire du pays. Il possédait, entr'autres, tous les manuscrits de Jean Doudelet, dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois. Des 16 ouvrages du clerc de Notre-Dame-de-la-Chaussée, M. Boca conserve encore 4 volumes; les autres sont dispersés, et dans ce nombre il faut compter celui que nous avons fait connaître dans le *Catalogue raisonné des manuscrits de Cambrai*, sous le numéro 881, lequel porte en effet la signature de Jean Boca.

La mort de l'abbé Jean Boca fit passer sa bibliothèque dans les mains de Jean Boca, son neveu, grand amateur d'Elzevirs; et c'est par voie d'hérédité directe qu'elle est aujourd'hui dans celles du jeune bibliophile dont nous parlons. Un autre Boca intermédiaire a composé, au XVII.e siècle, une chronique contenant tous les faits mémorables arrivés à Valenciennes depuis la fin du siècle précédent. M. Louis Boca a le projet de publier un jour ce manuscrit comme continuation de *l'Histoire de Valenciennes*, composée par d'Oultreman.

En 1839, M. Boca a trouvé l'occasion d'enrichir considérablement sa collection. Il a acquis la bibliothèque entière de feu M. Hécart, homme fort connu dans le monde littéraire par ses laborieuses recherches et par sa manie des collections.

C'est ici le cas de donner une idée de quelques-unes de ces curieuses *farragines* où se complaisait M. Hécart, qui fut salué à sa mort du titre de doyen des hommes de lettres.

1.° Traductions françaises d'Epictète. La plus rare est dans un volume qui a pour titre : *La Politica morale d'Epitteto, posta in quatro delle più celebri lingue dell' Europa, distincta in 77 regole, e dedicata all' ill.mo et ecc.mo sig.r D. Fr. Pio di Savoya, etc.*,

stampata in Einsidla nell' Helvezia per Henrico Ebersbach, l'anno 1694, *in-8o. de* 7 *f. et* 127 *p.* L'épitre dédicatoire est signée *Giov. Batt. Thomassini.* — 2.o Ouvrages sur les divers patois de la France, presque tous peu communs et recherchés. — 3.o Théâtre ; plus de 9,000 pièces. — 4.o Fabulistes. — 5.o *Ana, esprits, bons mots, proverbes, etc.,* plus de 2,500 volumes. A cette série est joint un catalogue raisonné des *Ana,* fait par M. Hécart. Ce manuscrit précieux est le résultat de longues recherches. Il contient deux parties in-8.o. La première, de 375 pages, traite des livres dont le titre est terminé en *Ana*. La seconde, de 177 pages, plus 7 feuillets liminaires, concerne les *esprits, génies, maximes,* recueillis des ouvrages de divers auteurs. — 6.o Franche-maçonnerie. Collection déjà citée dans l'ouvrage de M. Thory, comme une des plus complètes qui existaient en France. Indépendamment des lettres, circulaires, notices, etc., il s'y trouve plus de 80 cahiers manuscrits relatifs aux différents grades de la maçonnerie. = 7.o Livres imprimés à Valenciennes, à Mons, à Tournai, à Ath, à Ypres, etc, — A la plupart des articles de cette série on peut mettre *rare, très-rare* (1). Livres imprimés avec luxe. *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes,* 2.e édition, Prignet, 1833, in-8.o, imprimé en or. — *Les tournois de Chauvenci*, décrits par Jean Bretex, Valenciennes, Prignet, 1834, in-8.o, papier de Chine. — *Dictionnaire rouchi-français,* par G. Hécart, 3.e édition, Valenciennes, Prignet, 1834, in-8.o, papier rose, 2.e exemplaire papier bistre. — *Imbecilliana, ou les loisirs d'un chauffeur, à l'usage des oisifs, par M. P. Simon,*

(1) Je citerai comme exemples : Valenciennes. *Théâtre de l'électeur,* 1709-1714, 12 pièces in-8.o imp. par Gab. Fr. Henry. — *Bref recueil des antiquités de Valentienne*, par S. L. B. (Simon Le Boucq), Vervliet, 1619, in-8.o — *Palmæ Valentianæ, seu Valentiana victricibus armis Philippi quarti regis catholici, Johannis Austriaci felicibus auspiciis, ab obsidione Gallorum liberata. Valencenis, ex officina Joannis Boucherii typographi jurati,* 1660. Au sujet de ce livre on lit dans le *Reg. des choses communes de la ville de Valenciennes de* 1657 *à* 1673, p. 245 : « Quelques jours » avant la publication de ladite paix (18 mars 1660), les RR. PP. du collége de la » compagnie de Jésus présentèrent à messieurs du magistrat ung poème contenant le » siège de la ville, la généreuse deffense des bourgeois aux attaques par les armes de » Sa Majesté, soubz la conduite du S.me prince Don Jean d'Austrice, le tout composé » par... Maldonat, M.re de la rhétorique que l'on peut dire, sans vanité, ung secondt » Virgile. » J.-B. Maldonat, *le second Virgile,* était de Mons; il professait les humanités à Valenciennes, en 1658. — Tournai. *Les tons ou discours sur les modes de musique et les tons de l'église, et la distinction entre iceux*, *de Pierre Maillart*, *Valencenois*. Charles Martin, 1610, in-4.o, 10 f. prél., 380 p., 6 f. table. Bien conservé. — *Les mémoires non encor veues* (sic) *du sieur Fery de Guyon*, *bailly général d'Anchin*, *Pecquencour*, *etc.*, *contenant les batailles*, *siéges*, *rencontres*, *escarmouces où il s'est trouvé*, *tant en Affrique*, *qu'en l'Europe pour l'emp. Charles V et Philippe II*, *roi d'Espaigne*, *son fils de glorieuse mémoire ; par P. de Cambry*, *prestre. De l'imprimerie de la vefve Adrien Quinqué.* 1664, in-8.o, portrait.

2.e édition, Valenciennes, an XII, in-12, papier rose, 2.e exemplaire papier bistre. — Même ouvrage avec le titre : *Simoniana, ou les loisirs d'un chauffeur*, etc., papier rose.—*Notice sur Roland Delattre, connu sous le nom d'Orland de Lassus*, par H. Delmotte ; Valenciennes, Prignet, 1836; in-8.o de 176 pages, papier rose. Figures sur papier de Chine.

Parmi les manuscrits de cette bibliothèque, nous nous bornons à citer, 1.o *Réglements et chartes des corporations de Valenciennes*, in-f.o. Recueil d'actes originaux et de copies authentiques. Vélin et papier, 17.e siècle. 2.o *Histoire particulière des troubles et des malheurs advenus dans la ville de Valentiennes par l'introduction de l'hérésie, depuis l'an* 1534 *jusqu'à l'an* 1583; *tirés de plusieurs escrits à la main, des mémoires de Philippe de Ste.-Aldegonde Noircarmes ; aussy de plusieurs bourgeois de cette ville, signament de feux Jean Laloux, Joachim Goyemans, tesmoins oculairs. Reveu et augmenté par Pierre de Navarre*, 1643, in-4.o, papier.—3.o *Recueil des prévôts et échevins de la ville de Valenciennes*, avec armoiries, indication d'armoiries et notes depuis 1252 jusqu'à 1789, in-4.o de 868 pages. — 4.o Règles physionomiques ou observations sur quelques traits caractéristiques, manuscrit pour *mes amis*, avec cette souscription : « Donné à mon bon ami M. Aubert-Parent, 6 XI 1795. JEAN-GASPAR-LAVATER. » In-8.o, figures, portrait au crayon de M. Aubert-Parent, par lui-même.

Bibliothèque de M. ARTHUR DINAUX.

Ici encore je cite M. Dinaux lui-même. Nul ne parle des livres avec plus de convenance, car nul ne les connaît mieux que lui :

» 1.o Ma bibliothèque contient 18,000 à 20,000 volumes, parmi lesquels je compte environ 100 manuscrits.

» 2.o J'ai quelques incunables, une assez grande quantité de livres imprimés dans le 15.e siècle, entr'autres trois opuscules sortis des presses de Jehan de Liége, à Valenciennes, goth. sans date, mais de 1499-1500, premiers monuments typographiques élevés dans tout le nord de la France et la zone méridionale de la Belgique. Je possède plusieurs centaines d'*Elzevirs*, soit qu'ils portent le nom de cette famille célèbre, soit que, sous des noms de libraires de Hollande ou de Belgique, ils soient seulement sortis de leurs presses, ce qui reconnaissable par les marques, fleurons, lettres grises et l'œil même du caractère. J'ai également des volumes sortis des presses Aldines, en caractères carrés et en lettres italiques. Je possède des *Bodoni* en italien et en français,

des *Didot*, des *Barbou*, des *Baskerville*, des *Brindley*, des *Foulis*, et autres curiosités bibliographiques dont l'énumération serait un peu longue. Beaucoup d'exemplaires en grand papier ou en papier de Hollande.

» 3.° Je n'ai d'imprimés sur vélin que quelques livres d'heures chargés de vignettes, gravures sur bois et encadrements, à l'usage des fidèles du commencement du 16.e siècle, et imprimés par Simon Vostre et autres éditeurs parisiens, et quelques ouvrages récents, faits par moi, tirés sur vélin comme exemplaires uniques d'auteur. Telle est ma *Notice sur mademoiselle Duchesnois, etc.* J'ai beaucoup de livres sur papier de couleur, quelques-uns sur papier de Chine, papier de paille et autres singularités qui, selon moi, valent assez peu d'être mentionnées.

» 4.° Mes manuscrits consistent en quelques-uns de ces livres classés dans les *preces piæ*, avec des enjolivements et ornements dorés et rehaussés d'azur, et en plusieurs livres sur l'histoire du pays, tels que l'*Artesium*, in-f.° du XIV.e siècle, 2 ouvrages de *Gilles le Muisis*, en vélin; *l'histoire de Valentiennes, par J. Doudelet*, clerc de N.-D. de la Chaussée; une histoire de l'abbaye de Fontenelles; le manuscrit original des quartiers généalogiques de Laurent le Blond; *Li Mosnie de Cisteaux*, sur vélin; *La Somme le Roy Phelipe*, idem; le manuscrit original et ayant servi à l'impression du *Brief recueil des Antiquités de Valentiennes*, par S. Leboucq; idem pour le livre de Senac de Meilhan, intitulé *Considérations sur l'Esprit et les Mœurs; les Mélanges littéraires, histoire et bons mots*, de Vaisand, de Dijon, que l'on croyait perdus; beaucoup de manuscrits de généalogies des Pays-Bas, etc., etc. Mais les manuscrits les plus curieux que je possède, tous sur vélin, sont ceux que j'ai achetés à la vente du doyen de Saint-Amand, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Martin, de Tournai, qui en avait sauvé les manuscrits. Ils sont signalés dans Sanderus (*Bibl. manuscr.*). Mon plus ancien manuscrit contient des opuscules de Saint-Augustin. Il est carlovingien et date du 9.e au 10.e siècle. J'ai un manuscrit persan avec des mots arméniens, etc., etc.

» 5.° Ma collection la plus nombreuse consiste en livres sur l'histoire de la contrée, y compris les Pays-Bas, l'Artois, etc. J'ai cherché à rassembler tout ce qui a été écrit sur ces pays et mes recherches se sont étendues sur les œuvres mêmes des hommes du pays (bien que sur des matières étrangères), imprimées et manuscrites. Ma collection la plus complète qui vient ensuite est celle des livres d'emblèmes et devises, que je regarde comme la plus considérable qu'un amateur ait pu réunir. Je possède 5 à 600 volumes de ce genre, en toutes langues, et que j'ai recueillis moi-même en tous lieux, depuis le centre de l'Espagne jusqu'au fond de la

Hollande. J'ai même des emblèmes en manuscrits. J'ai une réunion assez curieuse de livres à figures, de mélanges de littérature, de proverbes, de facéties et en général de livres dont les titres, la matière traitée, la singularité personnelle des auteurs, offrent quelque chose d'excentrique et de bizarre. Ma bibliothèque est plutôt composée de petits livres que d'in-folio que je trouve plus volontiers dans les bibliothèques publiques où je vais les consulter. Je n'ai de ce format que les livres indispensables pour le travail journalier. Je possède une assez grande quantité de productions espagnoles imprimées dans les Pays-Bas, pendant la domination des successeurs de Charles-Quint. Une réunion de livres que je chéris encore parmi mes petites collections, c'est celle des volumes qui ont appartenu à de grands personnages et qui portent des traces écrites de leur séjour dans leurs mains, ou au moins les armes de leurs nobles maisons. J'ai beaucoup de ces espèces de reliques.

» 6.º Je n'ai pas de catalogue. Mes livres sont rangés suivant l'ordre méthodique bibliographique adopté par Brunet, avec quelques modifications qui m'appartiennent, de manière que je puisse trouver instantanément la moindre brochure. Beaucoup d'entr'eux et les plus curieux surtout sont annotés de ma main sur des gardes et ont reçu quelques indications sur leur origine, leur rareté ou sur les diverses éditions qui en ont été faites.

» Enfin j'ai des livres provenant des bibliothèques du cardinal de Bourbon, dit roi de la Ligue, sous le nom de Charles X, de De Thou, de Fouquet, de Colbert, de Philippeaux, du duc de la Vrillière, de Bignon, de Balesdens, de Baluze, de Gui Bertin, de Gui Coquille, de Tournefort, de Naigeon, des familles de Soubise, de Croy, d'Aremberg, de Saint-Aignan, et de la Malmaison, etc., etc., tous avec des signatures et quelquefois des notes, et de plus quelques volumes remarquables par l'antiquité ou l'originalité et la richesse des reliures. »

M. Arthur Dinaux ayant bien voulu nous confier le catalogue descriptif de ses manuscrits, nous en avons extrait un certain nombre d'articles qui suffisent pour donner une idée de la richesse de cette collection.

Vita bone memorie D. Hugonis abbatis. Manuscrit in-16 sur peau de vélin, lettres en or et azur avec petites miniatures, reliure antique, coins et fermoirs en cuivre avec titre sur le plat sous corne. — Ce livre contient la vie de Hugues, moine de l'abbaye St.-Martin de Tournai et ensuite abbé de Marchiennes (1); il

(1) Cette vie de l'abbé Hugues a été imprimée dans le *Thesaurus anecdoctorum*, III, col. 1710. V. ci-dessus, p. 116. L. G.

mourut l'an 1158, le 3 des ides de juin. Une main plus récente que le corps du volume a écrit sur la garde une épitaphe en vers latins en l'honneur de l'abbé Hugues. — Ce volume est divisé par chapitres et d'une belle écriture du commencement du XV.e siècle. Il provient de la riche abbaye de St.-Martin de Tournai; je l'ai acquis à la mort de M. Huré, curé de Saint-Amand, ancien religieux de cette abbaye.

Recueil de l'origine et fondation de l'abbaye de Fontenelles avecq les sépultures, épitaphes et armoiries quy solloyent estre en la dicte abbaye (par Gilles l'Olivier, pater, et Augustin Dourdier, religieux de Cambron.) — Manuscrit in-folio sur papier lavé et réglé, orné de blasons et devises coloriées, d'épitaphes, etc., relié en veau, doré sur tranche et contenant... feuillets. — L'ouvrage est dédié à Marie le Poivre, abbesse de Fontenelles, par épître datée de janvier 1587. Il fut écrit à cette époque et enluminé avec grand soin; depuis et à chaque nouvelle abbesse, il fut continué par des mains plus modernes qui, il faut le dire, n'y mirent pas autant de de soin. Cette histoire de l'abbaye de Fontenelles a été poussée jusqu'à la révolution française. Les armoiries de la dernière abbesse y ont été placées. — Nous connaissons une copie ou un extrait du format in-4.o de cette histoire, faite par une main moderne; elle appartient à M. Leroy, bibliothécaire de Valenciennes (1).

Recueil des épitaphes des églises de Paris. Manuscrit sur papier, petit in-4.o broché, avec blasons enluminés, 208 pages. — Ce volume curieux a été écrit de 1630 à 1640; il est fort net et fort lisible et enrichi à la marge de blasons tracés à la plume et coloriés pour la plupart. Voici la liste des églises dont on a relevé avec soin les épitaphes: Nostre Dame, cimetière des Saints-Innocents, Saint-André-des-Arcs, Blancs-Manteaux, St.-Croix de la Bretonerie, St.-Gervais, St.-Jean-de-Grace, St.-Paul, les Cordeliers, Saint-Méry, les Augustins du Pont-Neuf, St.-Germain-de-l'Auxerois, les Célestins, St.-Severin, St.-Jean-de-Beauvais, les Jacobins, les Filles-Pénitentes, et St.-Jacques-de-la-Boucherie.

La chartre de carité de li mosnie de Cisteaus. — Manuscrit du XII.e siècle (2), écrit en langue romane, à longues lignes de 19 à la page entière, titres de chapitres en rouge, majuscules en azur, petit in-4.o dans sa seconde reliure, veau brun avec cloants en cuivre; les points sont conservés à presque tous les feuillets. = Ce manuscrit curieux commence par ces mots: *Cousment li mos-*

(1) La bibliothèque de Cambrai possède aussi une copie de cette histoire de Fontenelles. Voyez notre *Catalogue raisonné*, p. 143, n.o 696. L. G.

(2) Peut-être serait-il plus sûr de dire du XIII.e L. G.

nie de Cysteaus iscirent de Molesme; c'est le titre d'un premier chapitre suivi d'un second intitulé: *Del comcement del abeie de Cysteaus.* Là on explique comment le saint abbé Etienne (surnommé Hardeng), d'accord avec ses moines, rédigea des réglements pour entretenir la paix et l'uniformité dans les maisons de l'ordre de St.-Benoit. Ce corps de réglement, nommé la *Charte de charité* (*Carta caritatis*) rédigé en 1119, fut confimé par le pape Calixte II, le 23 décembre 1119, ce pape étant alors à Sanlieu. C'est cette charte de charité que l'on trouve entière dans ce volume; et l'on remarque que l'on y fait mention, sans doute pour la première fois, d'horloge sonnante. — Après les deux chapitres figurés que nous avons cités, vient la table du premier livre de la Charte de charité, contenant les titres de 127 chapitres; viennent ensuite les 127 chapitres, qui forment plus de la moitié du volume. On lit à la suite le prologue du second livre dans lequel on apprend que les abbés de l'Ordre se réunissent tous les ans à Cîteaux en chapitre général pour y prendre des déterminations dans l'intérêt de l'Ordre. Le recueil de ces décisions forme le deuxième livre de la Charte de charité. Suit la table renfermant les titres de 88 chapitres. Suivent les chapitres qui terminent cette deuxième partie du volume. — La troisième partie comprend les usages des convers et n'a que 22 chapitres. — La table de ces 22 chapitres. — *Ci comence le prologue del livre des us.* — Suivent les 22 chapitres. — A leur suite, on trouve l'oraison del translateur : c'est là que nous apprenons que le traducteur se nomme *Martin.* — Le même Martin, dans un prologue de sa composition mis en tête de la règle de Saint Benoit, déclare qu'ayant travaillé pour être compris par des femmes, il a mis le mot abbesse partout où il y avait abbé et celui de nonain quand il y avait *moine;* ce qui nous prouve que le livre qui nous occupe a été à l'usage d'un abbaye de femmes bénédictines. La règle de Saint Benoit termine ce volume fort précieux comme monument de vieux langage roman.

La somme le roy Phelipe. — Manuscrit sur peau de vélin, pet. in-4.°, écrit sur deux colonnes, avec initiales en rouge et azur et une miniature (au f.° 6-7) représentant la bête de l'Apocalypse, écriture du XIII.° siècle, 181 feuillets, reliure en veau fauve antique. — Ce manuscrit très-curieux est écrit en vieux langage roman; c'est une espèce de traité de morale, tiré des évangiles et livres saints et composé en langue vulgaire par l'ordre de Philippe-le-Hardi, roi de France, en l'an 1279, par frère Laurent, de l'ordre des frères prêcheurs. Cette compilation ayant été faite pour l'usage du roi de France, reçut le nom de *La Somme le roy ou la somme des vices ou des vertus.* — Le premier feuillet de la présente copie a vraisemblablement été arraché pour enlever la miniature qui s'y

trouvait; on lit à la fin les mots suivants qui expliquent le titre de l'ouvrage : « *Ce livre compila et fist une frères de l'ordre de (Sainct » Franchois) à la requeste du roy Phelippe (troisième) roy de » France en l'an de l'incarnation de Nostre Seig.r Jhucrist » MCCLXX et neuf. Deo gracias.* » Sur la première couverture en bois, on lisait : « *Ce présent livre appartient à Pierquin Brisse, » demeurant à la rue de le Croix-Boullier.* » J'ai acheté ce manuscrit avec un autre, au bureau des ventes de Valenciennes, vers 1827. — Une copie in-fol.° de ce même ouvrage est signalée au N.° 238 du curieux catalogue de M. Duriez, de Lille (1827), avec d'autres traités, en flamand, en 1409. Elle a vu le jour à Harlem en 1484, in-4.° à longues lignes avec figures en bois (1.)

Liber medicinalis. — Manuscrits petit in-4.°, écrits sur magnifique peau de vélin, à deux colonnes de soixante lignes à la colonne, d'une écriture fine, belle et nette, du XV.e siècle, les rubriques en rouge, les majuscules en or, outremer et rose. Grandes marges, avec les points qui ont servi à régler les espèces de lignes. Belle reliure en veau fauve antique, à nerfs, fermoirs en cuivre. Ce manuscrit précieux et parfaitement conservé renferme les œuvres d'*Avicenne,* divisées en quatre livres avec tables et écrites par Will.e de P.dio, comme on le voit par la fin du premier livre. — Avicenne, célèbre médecin arabe, né à Bochara l'an 980, mourut en 1036. Ses œuvres furent traduites en latin par *Gérard de Crémone*, et imprimées en arabe à Rome, 1595, in-f.°

Extrait du livre de Gab. de Cast. — *Extrait de Raoul-Glaber* par un anonyme, grand in-8.°, mar. citron, filets d'or sur tranche. — L'extrait du livre du révérend père Gabriel de Cast, nommé depuis évêque, comprend la calcination de l'or vulgaire, l'extrait du grand miracle de la nature métallique, l'or potable et la pierre philosophale, tournés de vers en prose, des aphorismes bazileens ou canons hermétiques. — L'extrait de Raoul Glaber comprend la première partie de l'œuvre minérale, la seconde partie de l'œuvre minérale, origine des métaux, la troisième partie de l'œuvre minérale ou commentaire sur le livre des vexations de Paracelse. Ce livre est terminé par un *Traité de l'or potable et la Consolation des navigateurs.* — L'auteur de ces deux extraits les a fait précéder d'un avertissement où il fait l'éloge de Gabriel de Cast et de Glaber, qu'il ne nomme même pas en toutes lettres par une discrétion recherchée que l'on aperçoit dans le titre du livre et qu'il suit dans tout son manuscrit. Il imite en cela les francs-

(1) M Paris a décrit une autre copie de la *Somme le Roy*, dans le t. III des *Manuscrits françois* de la biblioth. royale, p. 388, et M. Lajard a consacré à l'auteur (François Laurent) un très-bon article dans le t. XIV de l'*Hist. litt. de la France.* L. G.

maçons, qui ne font pas connaître aux profanes tous les mots techniques de leurs mystères et qui se servent de quantité d'abréviations. — Ce manuscrit est d'une écriture admirable; les titres sont rouges, les majuscules en azur, et toutes les pages réglées en rouge; la première page porte le nom de Darmery, qui paraît avoir été un des possesseurs de ce volume; l'écriture est du commencement du XVIII.e siècle.

Recueil sur la Flandre. — Manuscrit in-f.o sur papier, belle écriture du milieu du XVIII.e siècle, cartonné, écrit par diverses mains. — Ce recueil, qui a dû appartenir à quelque autorité militaire élevée de la province de Flandre, avant la révolution, contient plusieurs mémoires touchant les différents états-majors de la province, leurs droits, leurs émoluments, etc., etc. — Mémoire sur les approvisionnements, magasins et autres dispositions faites à Cambrai, à l'occasion du congrès qui y a été assemblé en 1720 (du 6 septembre 1727). — Réglements de police aux congrès de Nimègue, Riswick, d'Utrecht et de Cambrai en 1720. — Mémoires sur les mesures de capacité de diverses provinces. Tous ces mémoires sont datés de 1701 à 1744. La seconde et importante moitié du volume comprend les *Mémoires* (dressés par ordre de Louis XIV) sur l'intendance de Lille après la paix de Riswick, par M. de Bagnols, en 1698. On y a joint la ville de Cambai et le Cambrésis, la ville et chatellenie de Bonchain, la ville et prévôté-le-comte de Valenciennes. — *La ville et dépendance de Condé.* — Cet ouvrage fort soigné et demandé par le roi à M. Dugué de Bagnols, intendant de Lille, n'est pas de lui, bien qu'il porte son nom; il est de M. J. Godefroy, garde des archives de la Chambre des comptes de Lille, qui le fit sur l'invitation de M. de Bagnols, son ami. Il n'y en eut, dit-on, que quatre copies.

Ville (sic) de Flandres. — Manuscrit in-f.o sur papier, d'une fort belle écriture du commencement du XVIII.e siècle, 628 pages, demi-reliure en veau fauve. Provient de la famille Aubepin, du Quesnoi, et porte sur le dos un N.o 341 imprimé, qui indique le rang qu'il tenait dans quelque grande bibliothèque. — Ce manuscrit contient des documents très-précieux sur tout le pays de la Flandre et du Hainaut; il paraît être l'explication détaillée d'une carte spéciale dressée en 1726 par le sieur Masse père, ingénieur ordinaire du roi, et il y renvoie par des lettres et des chiffres; il est divisé en plusieurs mémoires dont les titres expliquent suffisamment le contenu. — 1.o Mémoire sur la carte du quarré A de la générale de Flandres. Ce quarré particulier contient les environs des villes de *Valenciennes, Condé* et *Saint-Amand,* et pays circonvoisins, pages 1-179. — 2.o Mémoire sur la carte des environs de *Lille,* pages 184-308. — 3.o Mémoire sur la carte du quarré F 1

où est *Armentières, Bailleul, Estaires* et *Merville*, pages 317-548. — 4.° Mémoire particulier sur les principaux lieux qui sont dans la carte de *Douay*, tant villages qu'abbayes, châteaux et autres endroits remarquables, pages 549-628.

Arthesium. — Manuscrit in-f.°, sur papier fort, portant la marque de la cloche, écriture très-lisible du commencement du XV.e siècle, longues lignes de 30 à 34 pour chaque page pleine, non rogné, 343 feuillets, reliure en bois, couvert de veau brun. En avant du texte se trouve une table de 44 noms de villages ou seigneuries situées entre Cambrai et Arras, le premier est *Agniès* et le dernier *Wancquetin*. Le texte est tantôt en vieux français, tantôt en latin; il renferme des copies de chartes authentiques et différentes pièces du temps, toutes exactement datées; l'article le plus long est celui de Fontaine-Notre-Dame, qui occupe 39 feuillets à lui seul. — Ce volume provient de quelque grande bibliothèque dispersée par les troubles de la première revolution. Je l'ai sauvé d'une destruction certaine en l'achetant d'un charcutier qui allait s'en servir pour envelopper sa marchandise.

Che sont les rentes et desiertes ens la ville et banliewe de Vallenchiennes, deuwes cascun an as frères de l'église et couvent de Saint-François de la ditte ville pour les obbis qui sont et doivent y estre fais en la ditte église, renouvellées, Frère Jehan Fiefvet à ce jour gardien de la ditte église, l'an miiij^c^vj (1406) *ou mois de march.* — Manuscrit sur papier fort, de.... feuillets, écriture très-lisible du XV.e siècle. Ce manuscrit est curieux pour les indications des vieilles localités de Valenciennes et des environs. Il est également précieux pour l'histoire du couvent des Récollets de cette ville. On lit sur la couverture en parchemin ce titre écrit d'une main plus moderne que celle qui traça le texte de l'intérieur: « *Autre anchien » cachereau des biens jadis appartenants aux frères mineurs. Cella » D. N.*° 3.°. »

Extraits de plusieurs manuscrits concernant l'histoire de la ville de Valenciennes, recueillis par dom Benoît Buvry, abbé de St.-Saulve, 1783. — Manuscrit sur papier, de plusieurs écritures, relié en veau, filets. — Ce recueil curieux pour l'histoire de Valenciennes a été rassemblé d'abord par sire Simon Leboucq, prévôt, qui y a mis quelques notes, puis est revenu en la possession de dom Buvry, abbé de St.-Saulve, amateur zélé de l'histoire locale. — Les pièces principales du recueil sont : 1.° L'histoire de Valenciennes, par Jean Doudelet, jadis clerc de la paroisse de N.-D.-de-la-Chaussée de Valenciennes. Cette chronique va jusqu'à l'an 1171, elle est de la main même de Doudelet (époque du XVI.e siècle), qui avait une écriture superbe; — 2.° Mémoire concernant la dixme de St.-Géry; — 3.° Mémoire sur la Salle-le-Comte; —

4.° Eglise et abbaye de St.-Jean; — 5.° Origine de la confrérie des damoiseaux; — 6.° Funérailles de madame Anne, reine de Hongrie; — 7.° Mélanges extraits des manuscrits de M.e Jean Cocqueau; — 8.° Extraicts de l'histoire ecclésiastique de sire Leboucq; — 9.° Hôpital Saint-Barthélemi; — 10.° Origine de Valenciennes, extrait d'un manuscrit de St.-Saulve; — 11.° Généalogie de la famille de Cocqueau; — 12.° Déclaration du roi.

Quartiers généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, de France, de Bourgogne, de Lorraine, des XVII provinces, par Laurent Leblond, généalogiste célèbre, à Valenciennes. Manuscrit sur papier, in-4.° de 577 pages sans les tables, cartonné. — Dans ce manuscrit les noms des familles sont en rouge et les descriptions des blasons en noir. Il y a des rectifications, des additions et des interpolations de différentes mains Ce volume paraît être du milieu du XVII.e siècle; il a appartenu à *M. Jacques de Lamotte*, dont le nom se trouve sur le premier feuillet. — L'ouvrage de Leblond a été imprimé à *Bruxelles*, chez *Simon T'Serstevens*, 1721, in-4.° de 298 pages. C'est décidément le même travail à-peu-près que celui de notre manuscrit. Cependant l'ordre des familles n'est pas le même et les tables du manuscrit en comptent un plus grand nombre que celles de l'imprimé. — En 1788, le libraire *Jos. Ermens*, de Bruxelles, donna une nouvelle édition des *Quartiers généalogiques de Laurent Leblond*, revue, corrigée et augmentée; il distingua les additions par des guillemets; mais il annonce lui-même avoir opéré ces changemens sur des manuscrits rares et curieux; il ne mentionne aucunement le manuscrit original, que sans doute il n'a pas connu.

Veprecularia, ou la solennité des fêtes des nobles rois de l'Épinette de Lille, tenue depuis l'an 1283 *jusqu'à l'an* 1487. — Manuscrit d'une écriture moderne (seconde moitié du XVIII.e siècle), sur papier in-4.°, cartonné, 133 pages. — Il paraît qu'un de ceux qui écrivirent les premiers sur les *festes et joustes des roys de l'Epinette à Lille*, fut messire Jean Rasoir, seigneur d'Oudoumez et de Beuvraiges, dont la famille et lui-même avaient vu les *fêtes de l'Epinette*. Son manuscrit fut copié, augmenté et enrichi de figures, vues et blasons coloriés par *Jacques Leboucq*, savant généalogiste valenciennois, héraut d'armes du roi d'Espagne et lieutenant de *Toison-d'Or*. Son travail fut terminé à Valenciennes, en 1568, 1 vol. in-f.° — En 1705 ce manuscrit fut de nouveau copié ainsi que les figures; il fit l'ornement de plusieurs bibliothèques jusqu'à ce qu'il vînt en la possession de M. Duriez, riche et curieux amateur de Lille, décédé en 1827. Il a été vendu publiquement en 1828 sous le N.° 4392 du catalogue de ce bibliophile. — Les *Ve-*

precularia contenues dans le présent volume, et dont il existe plusieurs copies, ont été rassemblées par un anonyme de Lille dans le siècle dernier. Elles renferment, outre les recherches de Jean Rasoir et de Jacques Leboucq, celles en style rajeuni et entièrement refondues, de Jean Leboucq, conseiller pensionnaire de Lille, dont le manuscrit a appartenu à M. Verdière, et celle des manuscrits du baron d'*Avelin* et de M. Dubois, procureur, rue de la Barre, à Lille. — M. *Lucien Rosny,* jeune et laborieux compilateur, dernièrement domicilié à Lille, a publié une *Histoire des fêtes de l'Epinette* entièrement tirée de ces livres. La seconde édition, imprimée à Valenciennes en 1839, porte le titre de *l'Epervier d'or.* — Mon manuscrit contient à la fin, copiées de la même main, quelques pièces facétieuses qui ont dû avoir certaine vogue à Lille, dans le siècle dernier, savoir : 1.° *Combat à mort, ou mort de Propret, tragédie, comme les autres, ni pour rire ni pour pleurer, dédiée à qui de droit, avec un discours préliminaire pour critiquer les pièces dont celle-ci est prise,* etc., etc., 111 pages; 1.° *Epitre dédicatoire à l'ombre de Molière,* 13 pages. La mort de Propret, etc., a été imprimée (sans lieu ni date), grand in-8.°, mentionné comme rare au N.° 808 du *Bulletin du Bibliophile.* Techener (septembre 1838).

— Nous ne terminerons pas cet article sans rappeler au lecteur que M. Arthur Dinaux est auteur d'un bon nombre d'ouvrages fort estimés sur l'histoire, la biographie et la bibliographie du nord de la France (1).

Bibliothèque de M. Aimé LEROY.

Pour donner une idée de cette collection formée par un bibliophile dont chacun connaît le goût et le savoir, je n'ai rien de mieux

(1) Nous citerons 1.° *Bibliogr. cambrésienne*, in-8.°, Douai, 1822. 2.° *Notice hist. et litt. sur le card. P. d'Ailly*, in-8.°, Cambrai, 1824. 3.° *Archives du Nord* (en société avec MM. Le Glay et Leroy), 5 vol. in-8.°, Valenciennes, 1829-1836. — 2.e série, 2 vol., in-8.°, 1837-1840. 4.° *Notice sur Watteau*, in-8.°, Valenciennes. 1834. 5.° *Le Triumphe des Carmes* (1311), publié en société avec M. Leroy, in-8.°, 1834. 6.° *Notice biogr. sur mademoiselle Duchesnois*, gr. in-8.°, Valenciennes, 1836. 7.° Trois années de l'*Indicateur valenciennois*, in-12, 1828-1831. 8.° Vingt-deux années de l'*Echo de la Frontière*, fondé avec MM. Leroy et Dubois. M. Dinaux, qui est aujourd'hui le seul propriétaire de ce journal, y a inséré jadis une biographie valenciennoise, où sont consignés beaucoup de faits précieux pour l'histoire littéraire. 9.° *Banquets et coutumes conviviales de la Flandre*, in-8.°, Valenciennes, 1840. 10.° *Trouvères cambrésiens*, 3.e éd., gr. in-8.°. Paris. 1837. 11.° *Trouvères de la Flandre et du Tournésis*, gr. in-8.°, Paris, 1839. Ces deux ouvrages forment les deux premières parties des *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France.*

L. G.

à faire que d'offrir un extrait de la lettre qu'il a bien voulu m'adresser :

« Ma bibliothèque renferme environ douze mille volumes. Je n'ai pas de catalogue. J'ai fait graver, pour être placée en tête de mes volumes de prédilection, une vignette dans laquelle on voit un homme livré à l'étude, parmi des livres et des chartes. Au haut on lit : AIMÉ LEROY ; au bas : *Valenciennes* ; et vers le milieu, dans un petit écusson, cette devise : *Mes livres font ma joie.* C'est qu'en effet on est bien heureux avec des livres, ou plutôt on est bien moins malheureux !

» Je ne brille pas par le luxe des reliures ; mais mes livres sont bien collationnés, bien tenus, et d'une bonne condition. Je n'ai pas de collections considérables, je dirai plus loin celles que je possède ; mais je crois ma bibliothèque assez remarquable par l'esprit de suite qui a présidé à sa formation et que je maintiens autant que le local me le permet.

» Sans égard à la forme ni au genre, je place dans le même voisinage les livres qui se rapprochent par l'analogie du sujet. Ainsi rangés, ils satisfont mon esprit et mes yeux. Souvent il me semble que j'ai réuni de la sorte de vieux amis qui se cherchaient. J'ai aussi remarqué fréquemment qu'un livre sans intérêt, étant isolé, en acquérait par suite de son adjonction à d'autres livres ; *tantum series juncturaque pollet !* Beaucoup d'ouvrages doivent une grande partie de leur valeur à la place qu'ils occupent, ce qui rappelle involontairement les imbécilles en fonctions. Voici un exemple de cette classification, qui pourrait être déduite avec plus de précision que je ne le fais ici rapidement, à l'aide de laquelle s'enchaînent diverses parties de ma bibliothèque.

LE DERNIER ACTE DE LA VIE, SES CAUSES, SES CIRCONSTANCES, SES SUITES.

» L'homme mourant. Avertissements et consolations que lui fournit la religion. — Écrits pour ou contre la peine de mort. — Derniers sentiments, paroles, actions mémorables des mourants ; testaments. — Dernier supplice. Martyres. — La mort naturelle ou donnée à l'homme par son semblable. Manière d'ensevelir ou de conserver nos tristes restes. — Cérémonies funèbres. Formes sous lesquelles la mort est représentée ; danses des morts. — Tombeaux, cimetières, promenades, visites, méditations y relatives ; recueil d'épitaphes ; ce que nos corps deviennent, *de miraculis mortuorum.* — État des ames après le trépas ; purgatoire ; paradis, sa situation, ses joies ; l'enfer, miroir des peines temporaires et perpétuelles. — Jugement dernier. — Dialogues des morts.

» C'est ainsi que j'aime à suivre sur mes rayons le développement d'une pensée, reliée en veau ou autrement, et qu'après avoir

vu l'homme se débattant au sortir de la vie, je le retrouve remplissant un rôle plus ou moins heureux dans *la Divine comédie*.

» Pour me détourner d'idées qui parfois pourraient devenir trop sévères, j'ai sous la main une réunion, assez considérable pour qu'on l'appelle collection, de livres sur « les femmes, leur éducation, leurs vertus, leurs défauts, leur malice; la coquetterie, la toilette, beauté, laideur, loquacité. — Les hommes considérés surtout dans leurs rapports avec les femmes. — Le mariage, ses joies, ses tribulations. — L'égalité des sexes, la supériorité de l'un sur l'autre, etc. »

» Je possède en ce genre un assez grand nombre d'ouvrages curieux et rares, dont l'énumération serait trop longue. J'ai aussi collecté un certain nombre de satiriques, latins ou français, et toutes les traductions françaises, en vers ou en prose, que j'ai pu trouver des *Églogues de Virgile*, ouvrage qui nous charme toujours, parce qu'il nous reporte aux premières impressions de notre jeune âge.

» Si je vous avais écrit avec plus d'ordre, je vous aurais parlé en premier lieu d'une assez grande quantité de volumes sur toutes les matières qui se rattachent à notre religion, parmi lesquels les ouvrages sur la conception, la naissance, la vie, la passion de J.-C., et les voyages aux lieux saints, tiennent une bonne place.

» Après cela, j'ai dans beaucoup d'autres divisions des séries de volumes ou de pensées plus ou moins développées, notamment en histoire littéraire, biographie et bibliographie. Mais ma collection la plus étendue est celle qui concerne la Belgique et les provinces françaises qui l'avoisinent. Je comprends dans cette collection tout ce qui a été écrit sur ces pays et tout ce qui s'y rattache, soit parce que ces livres ont pour auteurs des habitants de ces contrées, ou seulement parce qu'ils ont été imprimés dans l'une d'elles.

» Ici encore les détails me sont interdits par le trop d'abondance. A quoi bon vous dire que j'ai un superbe *Malbrancq*, le troisième volume compris, grand de marges, relié en beau vélin; un *St.-Genois* (*Monuments anciens*) aussi complet que possible; plusieurs ouvrages rares qui ont trait à l'illustre famille des Croy; les deux de Guise, celui du XVI.e siècle, avec un supplément manuscrit, et celui de M. de Fortia; une quantité considérable de livres peu communs, imprimés dans nos alentours : *La Pieuse Alouette avec son tirelire.* — *Les Rossignols spirituels.* — *La Philomèle Séraphique.* — *Les Guerdons de la vertu;* cinq éditions de *la Coutume de Cambrai*, de 1573, *la Bibliographie des Pays-Bas*, mauvais catalogue dont la rareté fait tout le mérite, et une multitude de feuilles volantes réunies avec soin, frais et amour, sur Valenciennes et ses environs? Je n'en finirais pas.

» Je termine par quelques petits détails pour me conformer quelque peu à vos demandes. J'écris de mémoire, ce qui doit encore entraîner bien des omissions. *Editions du XV.e siècle*, j'en ai très-peu. *Elzevirs*. J'en ai un certain nombre ; entr'autres, un beau *Montaigne*, et un charmant exemplaire de *l'Eschole de Salerne*, en vers burlesques. Je possède aussi des *Estiennes*, quelques *Aldes*, et surtout des *Plantins*, dont les éditions sont fort répandues. *Peau de vélin*. Un exemplaire unique de mes *Promenades au cimetière de Valenciennes*; un exemplaire aussi unique du *Panache Blanc*, vaudeville (par M.me Dinaux, mère de notre ami M. Arthur).

Manuscrits. — J'en ai quelques-uns intéressants sur Valenciennes et lieux circonvoisins, parmi lesquels je vous ferai remarquer un volumineux recueil d'épitaphes anciennes, dont je compte publier des fragments, si Dieu permet qu'on diffère encore quelque temps à en placer une sur ma tombe. — Je me rappelle avoir une partie des ouvrages assez obscurs d'un sieur *Herman Hertaing*, qui a un tout petit article dans la *Bibliotheca Belgica*.

» *Papiers de couleur*. — Une vingtaine de volumes de présent ou d'occasion ; car c'est là une niaiserie à laquelle je ne tiens pas ; sauf à d'autres à trouver niaises certaines de mes affections de bibliophile.

» *Ouvrages tirés à petit nombre*. — J'en possède beaucoup, entr'autres, parmi les nouveautés, plusieurs des réimpressions faites par les soins de M. le recteur de l'académie de Douai, et les publications de *la Société des Bibliophiles de Mons*, dont je fais partie.

Raretés. — Je me tais, ayant trop à parler. Cependant une démangeaison me force à signaler un exemplaire de la *Traduction des Géorgiques*, par Delille, portant sur l'un et l'autre plat un mor ceau d'épiderme (1) que j'ai dérobé d'une main tremblante au cadavre de ce grand poëte, aujourd'hui tant dédaigné par des gens qui mourront tout entiers, épiderme compris.

» Je mentionnerai encore 1.° quelques pièces, réunies par moi, relatives à la mort de Charles 1.er, roi d'Angleterre, et imprimées l'année même de cette mort. J'en ai formé un petit recueil bien précieux, bien lamentable, et qui exhale une odeur de sang sous une enveloppe noire portant pour enseigne : *Martyre et passion de Charles Stuart*, 1649. M. de Chateaubriand, ayant rencontré un exemplaire de quelques-unes de ces pièces, en a parlé dans ses *Mélanges*, avec son admirable talent. L'illustre écrivain ne paraît pas avoir eu à sa disposition autant de fragments imprimés que

(1) Voyez, à ce propos, un curieux et spirituel article de M. Aimé Leroy, dans l'excellent ouvrage de M. Onésime, son frère, intitulé : *Etudes morales et littéraires sur la personne et les écrits de J.-F. Ducis*, in-8.°, Paris, 1832, p. 267 et suiv. L. G.

j'en possède sur ce tragique événement. 2.° *Icones clarorum virorum Nicolai Reusneri*. Exemplaire ayant appartenu à Jean Olaüs, suédois. A la suite de ce volume, Olaüs a formé un *Album amicorum*, contenant des pensées écrites et signées par des suédois distingués. 3.° *Le Jardin des racines grecques*. Exemplaire du diacre *François de Paris*, chargé de notes de sa main.

» Ces deux derniers volumes entrent dans ma collection d'autographes, collection assez nombreuse à laquelle j'en joins une de portraits de personnages célèbres.

» Je m'arrête à regret, monsieur, car je trouve honneur et plaisir à m'entretenir avec un homme de votre mérite. A regret encore, car je ne me lasse jamais de parler de livres, de *ces livres qui font notre joie*, près desquels on vit content, près desquels même il semble que nous dormions avec plus de calme, assurés que nous sommes de les retrouver au réveil. »

Bibliothèque de M. REGNARD, Avocat.

Quand les possesseurs de bibliothèques me mettent à même de reproduire leurs propres paroles, je n'y manque pas. La lettre de M. Regnard est certainement très-bonne à citer :

Valenciennes, 11 avril 1840.

« MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous transmettre, un peu tardivement peut-être, les détails que vous désirez avoir sur ma bibliothèque. Comme elle s'augmente tous les jours et qu'elle est loin cependant encore d'avoir acquis l'importance que je voudrais lui donner, je me suis abstenu jusqu'ici d'en faire un inventaire méthodique. Mon intention est d'ailleurs de suivre dans ce catalogue le système bibliographique généralement adopté ; il pourrait être meilleur sans doute ; mais tel qu'il est, il a du moins l'avantage d'être connu de chacun et d'être compris par tout le monde. C'est un grand point pour qui ne veut pas profiter seul des richesses qu'il amasse : inutile de faire de son catalogue une énigme quand on ne veut pas faire de sa bibliothèque un sanctuaire impénétrable. Pour moi j'aime presqu'autant la devise du trésorier Grollier : (*Grollierii et amicorum*), que les splendides reliures de ses livres ; et si je n'en adopte pas une semblable, c'est que j'ai préféré résumer en deux mots dans celle que j'ai choisie, l'incertitude de ceux qui savent et la présomption de ceux qui ignorent : *Douter c'est déjà savoir*.

» L'esprit qui m'a dirigé dans la formation de ma bibliothèque

a été de sacrifier l'agréable à l'utile, et l'utile au nécessaire. Cependant peu à peu je me suis départi de la rigueur de cette règle; ma passion pour les livres s'est étendue du fond à la forme; mon goût s'est épuré en s'exerçant; il ne m'a plus suffi qu'un ouvrage fût bon, il m'a encore fallu qu'il fût d'une édition citée, d'une belle conservation, d'une reliure plus ou moins élégante; les Elzevirs ont pris la place des Casin; les Alde et les Etienne ont dépossédé les Barbou, et les brillants volumes sortis des presses de Bodoni, de Baskerville et des Didot sont venus décorer quelques-uns de mes rayons, en même temps qu'ils s'enrichissaient d'éditions *princeps*, d'incunables purs de toute macule, de volumes coûteusement imprimés sur vélin et de quelques-uns de ces livres uniques qui se recommandent plus spécialement encore au goût des amateurs délicats par les notes marginales (1) qu'ils contiennent ou par les dessins originaux qui les décorent. Quant à ceux qui n'ont d'autres distinctions que la signature plus ou moins célèbre d'un de leurs heureux possesseurs ou des notes d'envoi autographes, ils sont trop nombreux pour que je vous les signale. Je me bornerai à dire qu'il est peu de bibliothèques célèbres, anciennes ou modernes, dont je n'aie au moins quelque échantillon. Aussi trouveriez-vous sur le dos, sur le plat ou à la garde de mes livres : ici *la Salamandre* de François 1.er ou le chiffre de Bonaparte, premier consul; là *le croissant* de Diane de Poitiers ou les *trois tours* de M.me de Pompadour; plus loin *la couleuvre* de Colbert ou *l'écureuil* de Fouquet, ou bien encore les insignes épiscopaux de l'illustre évêque d'Avranches, ou les *trois roues* de l'éloquent évêque de Meaux; enfin, près des livres sans armoiries des Girardot de Préfond, des Renouard, des Didot, des Nodier, des Pixérécourt, les maroquins richement blasonnés aux *abeilles* de De Thou, aux *fasces* du comte d'Hoym, aux armes de France, de Gaston d'Orléans, de la comtesse d'Artois, de mesdames de France, de la duchesse de Berri, etc.

» Ne vous hâtez pas, je vous prie, Monsieur, de conclure de cette énumération trop longue peut-être que des livres de luxe composent exclusivement ma bibliothèque. Sans doute, je me suis laissé

(1) Je possède aussi un certain nombre de manuscrits dont le plus ancien et le plus précieux est le conseil donné par Pierre Defontaines à son ami. Le texte de cet ancien monument de notre jurisprudence française diffère en plusieurs points de celui publié par Ducange. L'écriture est du temps de saint Louis. Le volume a appartenu à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, et il est décrit, mais incomplètement, dans le catalogue des manuscrits de la Belgique donné par Sanderus. Une vie de Ponce-Pilate écrite en latin précède le conseil de P. Defontaines; cette vie, d'un intérêt presque nul, a néanmoins exclusivement fixé l'attention du bibliographe précité et des révérends pères de l'abbaye de Saint-Martin. Le vieux livre en langue vulgaire ne leur a pas même paru digne de l'examen superficiel qui suffisait pour s'assurer de son contenu.

quelquefois trop facilement tenter par une reliure d'Enguerran ou de Gascon, de Padeloup ou de Desseuille, de Derome ou de Boyer; sans doute je ne suis pas insensible au mérite de leurs habiles successeurs à la tête desquels Thouvenin, Bauzonnet et Koelher trouvent naturellement leur place, mais forcé de limiter mes acquisitions de livres, j'ai généralement porté cette limitation sur ce qui pouvait me plaire et non sur ce qui pouvait me servir. Aussi, si je puis ainsi m'exprimer, les ouvrages utiles forment l'étoffe de ma bibliothèque et les livres curieux n'en sont que la broderie. Le fait est que des 10,000 volumes environ, tant imprimés que manuscrits, dont elle se compose, on en compterait à peine la vingtième partie dont l'utilité serait contestable, et la dixième reliée avec luxe; encore celle-ci est-elle presqu'exclusivement composée d'ouvrages qui rentrent dans l'objet de mes diverses études. 7,000 autres volumes sont reliés proprement mais sans faste en vélin, veau ou basane; le reste est broché, cartonné ou en feuilles.

» Voilà quant au matériel de mes livres; voici quant à leur classification:

» Le droit, l'histoire, l'économie politique, la littérature proprement dite et les beaux arts ayant été plus spécialement l'objet de mes investigations, c'est à ces diverses branches des connaissances humaines que se rapportent les classes les plus nombreuses de ma bibliothèque. L'histoire et la philosophie du droit, la biographie des jurisconsultes et la bibliographie de la jurisprudence y tiennent une bonne place. Les classiques grecs, latins, italiens et français, y sont en assez grand nombre; presque tous les ouvrages modernes d'économie politique s'y trouvent; enfin j'ai recueilli des matériaux abondants sur les histoires de France et d'Angleterre, et notamment sur la révolution de 1789. Quant aux beaux-arts, je vous signalerai une collection assez nombreuse d'ouvrages sur la gravure et sur la vie des peintres, des architectes et des sculpteurs, et comme annexe importante à cette catégorie, une collection de plus de 400 dessins originaux et d'environ 4,000 gravures (non compris les portraits qui sont à peu près en même nombre). Ces dessins sont généralement remarquables, de bons maîtres, et proviennent des ventes de Crozat, de Mariette, du comte de Renesse, etc. Les gravures sont d'épreuves choisies, un grand nombre avant la lettre ou même avant toute lettre, et pour la plupart des écoles d'Italie et de Flandre, mais surtout de cette dernière.

» J'ai toujours été peu partisan des collections. Si elles sont faites sans discernement, elles vous encombrent de livres sans intérêt et sans valeur; si l'on y met du choix elles semblent toujours imcomplètes ou trop limitées. Puis, quel possesseur de collections a pu se vanter d'en avoir formé une en sa vie qui fut complète?

« Je mettrais, a dit quelque part Ch. Nodier, le bibliophile le plus
» plus alerte et le savant le plus expert au défi de réunir sans
» exception tous les livres que la presse a produits sur la plus
» vaine science dont l'esprit humain se soit avisé, l'art de voler
» dans les airs, par exemple, et d'établir des colonies dans la lune. »
Cette assertion peut paraître exagérée ou paradoxale, et cependant elle n'énoncerait qu'un fait incontestable si elle était formulée d'une manière moins absolue. Or, comme l'esprit humain est ainsi fait, qu'il est plus privé de ce qu'il désire qu'il ne jouit de ce qu'il possède, il en résulte que la manie des collections est une des plus tourmentantes et des plus coûteuses qui puisse s'emparer d'un bibliophile. Toutefois, et sans renoncer à mes idées bien arrêtées sur ce point, je me suis décidé à réunir tous les livres que je pourrais rencontrer sur le *Divorce*. Ayant fait moi-même une bibliographie spéciale sur cette matière à la suite d'un gros traité qui, selon toute apparence, ne recevra jamais les honneurs de la publicité, j'ai dépensé beaucoup d'argent, de temps et de soin pour former cette collection qui m'aura, quoiqu'il arrive, rapporté quelques lumières et beaucoup de jouissances. Je sais mieux que personne au reste qu'elle est loin d'être complète, car elle n'embrasse même pas la moitié des livres que j'ai signalés dans ma bibliographie, qui elle-même, après avoir reçu de nombreuses additions, ne comprendra sans nul doute qu'une partie des livres publiés sur cet intéressant sujet. Mais telle qu'elle est, ma collection est incomparablement plus nombreuse qu'aucune de celles qui reposent dans des dépôts publics ou privés ou qui sont signalées dans n'importe quel livre de bibliographie, sans excepter l'indigeste et volumineuse compilation de Lipenius et de ses continuateurs.

» Les livres français, italiens, latins, allemands, anglais et même hébreux, qui forment cette collection, dépassent en effet le nombre de 250, en y comprenant les brochures. Je ne vous signalerai que ceux qui sont les plus remarquables par la singularité du sujet ou du titre, la rareté de l'édition ou la spécialité de l'exemplaire.....»

NOTICE

Sur l'histoire, les progrès et l'avenir de l'industrie du fer dans le département du Nord;

Par M. L. COMTE, Ingénieur au Corps royal des mines.

ortance industrie u fer.

S'il est une industrie qui mérite de fixer notre attention, c'est sans contredit celle qui a pour but d'extraire le fer de ses minerais et de l'approprier à nos usages. Cette industrie est un principe nécessaire de toutes les autres; liée d'une manière très intime à l'agriculture et à la défense du territoire, elle exerce une influence notable sur notre prospérité materielle. D'un autre côté, ses progrès sont un résultat de l'extension donnée à diverses branches de nos connaissances, et particulièrement aux sciences physiques et mécaniques. Sous ce double rapport, la suivre dans ses perfectionnements successifs, c'est faire, en quelque sorte, l'histoire du développement de la civilisation.

On conçoit, dès lors, qu'il est du plus haut intérêt de rechercher l'état de cette industrie aux diverses époques de son existence, de constater ses progrès, de l'étudier dans son état actuel, et de prévoir, autant que possible, d'après les conditions dans lesquelles elle se trouve aujourd'hui, l'avenir qui lui est réservé.

C'est cette étude que nous nous sommes proposée pour le département du Nord.

remiers emps histoire er sont connus.

Vers la fin du 18e siècle seulement, la sidérurgie a commencé à prendre le caractère scientifiqne qu'elle a de nos jours. C'est effectivement, en 1786, que Monge, Berthollet et Vandermonde ont posé les bases de la théorie à l'aide de laquelle nous expliquons aujourd'hui les faits nombreux que présente le travail du fer. Depuis cette époque, les opérations variées auxquelles ce travail donne lieu ont été étudiées avec soin et exposées dans des traités spéciaux. Mais pendant les siècles antérieurs, enveloppées d'incertitude, elles n'avaient pas excité l'attention des écrivains; aussi est-il difficile de retrouver dans les anciens ouvrages des traces de l'histoire de fer.

dustrie fer dans rondiss. esnes est ncienne.

Dans le département du Nord, les premiers événements de cette histoire sont fort anciens; mais ils ne se trouvent pas consignés dans les annales du pays. Ils ont eu pour théâtre l'extrémité orientale de l'arrondissement d'Avesnes. Limitée très-sensiblement,

à l'ouest, par une ligne droite passant à Bavay et à Avesnes, cette extrémité offre des caractères physiques très-différents de ceux qui distinguent les autres parties du département. Le sol, formé par les roches des terrains de transition, présente une surface accidentée : de là de nombreux cours d'eau susceptibles de fournir la force motrice nécessaire aux usines. Ces terrains de transition n'étant pas recouverts en général par les formations modernes qui existent sur tous les autres points de notre territoire, les gîtes contemporains de minerais de fer intercalés entre leurs assises, ou les amas alluviens déposés à leur surface, ont pu être rencontrés à de faibles profondeurs et exploités sans difficulté. Enfin des bois très étendus donnaient en abondance le combustible indispensable au travail du fer. La portion de l'arrondissement d'Avesnes que nous considérons réunissait ainsi tous les éléments nécessaire à ce travail et surtout ceux qui suffisaient aux premières forges, le minerai de fer d'une facile exploitation et le combustible végétal. On conçoit donc que des usines y aient été établies à une époque très-reculée.

L'histoire du fer est la même en Belgique et dans le département du Nord.

La même constitution géologique et l'existence de nombreuses forêts caractérisent aussi la partie de la Belgique actuelle située entre la Sambre et la Meuse, et celle qui, limitée par la Meuse, la Lesse et l'Ourte, porte le nom de Condros; en un mot tout le pays qui s'étend de Philippeville à Liége, et dont la partie orientale de l'arrondissement d'Avesnes n'est que le prolongement sur le sol Français. Les divisions conventionnelles établies à diverses époques à la surface de ce pays, n'ont pu lui enlever le caractère d'unité qu'il a reçu de la nature; et de tout temps ses habitants, ayant à disposer des mêmes éléments, ont dû exercer les mêmes industries, et plus particulièrement faire dans l'art des forges, qui a toujours été pour eux la principale source de travail, les mêmes efforts et les mêmes progrès. Aussi, l'histoire de l'industrie du fer est sans doute la même des deux côtés de la frontière actuelle. Cette industrie a dû naître en même temps dans les deux pays, et passer successivement par les mêmes phases.

L'industrie du fer dans le département du Nord remonte peut-être à l'époque de la conquête romaine.

Nous manquons tout-à-fait d'éléments pour déterminer à quelle époque l'usage du fer et l'art de le travailler, importés en Europe et répandus de proche en proche par les nations orientales, ont pris naissance dans nos contrées. Nous savons seulement qu'à l'époque de la conquête romaine, certains peuples des Gaules avaient une grande habilité pour l'exploitation des mines de fer (1), et plus spécialement d'après MM. du Rondeau et Dewez que les *Belges* se

(1) *Julii Cæsaris Commentarii, de bello Gallico, lib. VII.*

livraient à cette exploitation. Sous cette dénomination de Belges, on comprenait, non seulement les habitants de la Belgique actuelle, mais encore ceux de quelques-unes de nos provinces septentrionales, et en particulier ceux du département du Nord (1). Les extractions opérées par les Belges se trouvaient d'ailleurs très-probablement sur le territoire mixte dont nous avons donné plus haut la définition. Quelques-unes d'entr'elles se faisaient peut-être dans l'arrondissement d'Avesnes; et par conséquent il est possible que l'industrie du fer y ait déjà existé à l'époque de la conquête romaine.

C'est là une hypothèse admissible, mais qui ne repose sur aucune donnée certaine. Il est difficile de trouver des renseignements plus positifs sur l'histoire des forges pendant une longue série d'années.

...s tirés de la ...istique de ...udonné

On voit, il est vrai, dans la statistique publiée par M. Dieudonné, le premier préfet de notre département, que l'usine de Liessies existait en l'an 600; que celle du Haut-Marteau, située sur le territoire de Renlies, territoire qui fait aujourd'hui partie de la Belgique, était en activité en 1200; que celle du Hayon, sur la commune de Trélon, et celle de Glageon remontent à 1400. Mais nous ne savons si on peut accorder à l'opinion de M. Dieudonné une grande confiance; et, à notre connaissance du moins, cette opinion n'est appuyée sur aucun témoignage authentique. Laissant donc de côté les particularités de l'histoire du fer qui ne reposent que sur des hypothèses plus ou moins probables, ou sur des renseignements dont la source est inconnue, nous allons citer les documents que nous avons pu recueillir, et qui, les premiers, d'après nos recherches, constatent l'existence de l'industrie du fer, non pas seulement dans le département du Nord, mais dans toute la contrée, en partie belge, en partie française, dont il a été question précédemment.

...t 12.e ...cles.

Au 10.e siècle, d'après Karsten, les usines à fer des Pays-Bas étaient dans un état prospère; et, dans le 12.e siècle, les habitants de ces pays avaient poussé jusqu'à la perfection la mise en œuvre du fer et de l'acier. Leurs travaux en ce genre leur avaient acquis une grande réputation, surtout pour la fabrication des armures.

...343. En 1343, suivant Kints, Guillaume I, comte de Namur, accorda aux maîtres des forges du pays plusieurs priviléges, qui furent plus tard, en 1635, confirmés par Philippe IV, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas.

...509. Le 22 Août 1509, Charles de Croy, prince de Chimay, sire

(1) Jules-César, dans ses Commentaires, distingue les peuples des Gaules en Belges, en Celtes et en Aquitains. Les Belges étaient séparés des Celtes par la Marne et la Seine; ceux-ci étaient séparés des Aquitains par la Garonne.

d'Avesnes, époux de Louise d'Albret, vicomtesse de Limoges, Dame d'Avesnes et de Landrecies, donna une charte et des priviléges aux forges, marteaux, mines et minières de fer *qui existaient en assez grand nombre sur la terre d'Avesnes.* Cette charte (1) a servi longtemps de loi dans la contrée pour réglementer la matière.

D'aprés ces diverses citations on peut supposer que l'industrie du fer existait déjà au 10.e siècle, dans notre département; et il est positif qu'en 1509, les forges étaient répandues en grand nombre aux environs d'Avesnes.

'estiges laissés à surface ol par les enciennes usines.

remière époque l'industie du fer.

Il suffit, au reste, de parcourir ces environs pour acquérir la conviction qu'à une époque très-ancienne le travail du fer y avait déjà pris une certaine activité. On trouve, effectivement, sur presque toute la surface du pays compris entre Maubeuge et Avesnes, pays sur lequel sont encore la plupart des exploitations de minerais de fer, on trouve, disons-nous, des crasses de fourneaux en fragmens quelques fois volumineux. On les rencontre principalement dans les communes où on exploite aujourd'hui les minières les plus riches et les plus nombreuses; par exemple, dans celles de Beaufort, Recquignies, Dimechaux, Haumont, Saint-Remi-Mal-Bâti, Monceau-Saint-Waast, Saint-Hilaire.

Ces crasses se présentent quelquefois au milieu même des exploitations actuelles, dans lesquelles on retrouve, en outre, des traces d'anciens travaux, ou des restes de l'industrie d'une autre époque, tels que des poteries, des outils tout-à-fait inconnus aux mineurs qui travaillent aujourd'hui. Elles sont très-riches en fer combiné et renferment souvent du fer en nature ou du bois dont la carbonisation est encore incomplète. Elles prouvent, qu'à une certaine époque, le travail du fer se faisait avec du bois vert, et dans des fourneaux susceptibles d'être établis en tous lieux, puisque les scories qu'ils ont produites sont répandues indistinctement à la surface du pays, sur les lieux élevés et loin des cours d'eau. Ces fourneaux étaient donc activés à l'aide de soufflets mis en mouvement par des hommes ou des chevaux. La présence du fer en nature nous apprend, de plus, que l'on retirait directement le fer malléable du minerai. Or, il y a déjà quelques siècles que la fonte est connue, car elle était employée en Bourgogne dans l'année 1427 (2) L'art de la fabriquer avait été inventé dans les Pays-Bas; c'est donc au commencement

(1) L'acte dont il est question se trouvait en original dans un registre qui avait été déposé à l'hôtel-de-ville d'Avesnes et qui a disparu depuis long-temps. Le souvenir de cet acte a été retrouvé à la bibliothèque royale de Paris, dans des documents manuscrits, par M. Lebeau, avocat, à Avesnes.

(2) On en a la preuve par le bail suivant concernant l'usine de Bèze, qui appartenait

pre- époque nte oins siècle. du 15.ᵉ siècle, au plus tard, que, dans ces pays, elle a commencé à servir comme produit intermédiaire dans la fabrication du fer ductile. Les usines du département dans lesquelles on pratiquait l'affinage immédiat du minerai travaillaient avant la découverte de la fonte, et par conséquent au 14.ᵉ siècle, au plus tard.

Au commencement du 18.ᵉ siècle, les crasses de cette première époque de l'industrie du fer étaient refondues avec avantage. On trouve, dans des rapports adressés aux intendants du Hainaut par des maîtres de forges de cette époque, que les fourneaux d'où elles provenaient avaient appartenu aux *Sarrazins*. On ignorait alors tout-à-fait dans quel temps ces fourneaux avaient marché. De mémoire d'homme, on ne connaissait pas l'époque de leur activité.

Cette dénomination de Sarrazins est encore en usage aujourd'hui parmi les paysans de l'arrondissement d'Avesnes, pour désigner, non plus les anciens maîtres de forges du pays, mais les fragmens de crasses laissés par eux à la surface du sol. Il ne faut peut-être attribuer son origine qu'à la présence dans nos contrées, à une certaine époque postérieure au 15.ᵉ siècle, de forgerons maures amenés par les Espagnols, et auxquels on aurait faussement rapporté le travail du fer antérieur à cette époque.

Certains vestiges, et le témoignage d'anciens maîtres de forges, établissent donc l'existence de l'industrie du fer dans sa première oque ustrie fer. période. Des indices d'une autre nature sont encore restés dans l'arrondissement d'Avesnes, et attestent l'activité de cette industrie dans des conditions différentes de celles que nous venons d'exposer, et à une époque plus rapprochée de nous, quoique toujours fort ancienne.

On a trouvé, par exemple, dans une minière de Recquignies, un marteau en fonte truitée. Ce marteau est un produit du travail du fer dans un temps où on ne retirait plus directement du minerai le fer malléable. Il indique une seconde époque de l'industrie, probablement postérieure au 14.ᵉ siècle, et dont on trouve d'ailleurs d'autres traces bien positives. Effectivement, on peut voir dans certaines

à l'abbaye de ce nom, et qui était située sur un des points de la Bourgogne enclavés aujourd'hui dans le département de la Côte-d'Or :

« 1427 : Bail passé par-devant la cour de l'official de Langres et Jehan Le Prestre et Guillaume Borichet, notaires, par Simon de Torcenay, abbé de Bèze, à Andrieu Chauderon, marchand à Chalon, et Jehan Vauthier, marchand à Dijon, de la forge de Bèze, en laquelle l'on fait le fer, en laquelle lesdits A et J pourront faire et forgier fer des mynnes des terres des juridictions desdits abbé et couvent, pour le terme de six ans.... Le seyneur sera tenu de administrer place auxdits A. et J. pour traire mynnes de fer en tous les lieux de sa terre où lesdits A et J pourront trouver mynnes de fer, ou leur commis au plus prouffitable pour les marchands, pour faire *fondre*, *affiner* et *forgier* icelle mynne, et le fer qui en estra, convertir à leur proufuit en rendant dommaige au regard de justice, etc. »

communes des crasses accumulées en tas, tout-à-fait différentes de celles dont il a été question tout-à-l'heure, et assez semblables aux laitiers que produisent les hauts-fourneaux actuels. On les rencontre dans les communes de Solrinnes, Berelles, Sars-Poteries, Féron, Glageon, Eppe-Sauvage, Liessies, Cousolre, Sains, Fourmies, Wallers, Anor.

Elles contiennent souvent, celles de Wallers par exemple, des grenailles de fonte et se trouvent à proximité de cours d'eau. Les fourneaux de cette seconde époque produisaient donc de la fonte à l'aide de moteurs hydrauliques. Les étangs qui ont servi à faire marcher quelques-uns d'entre eux n'existent plus ; mais en certains points, tels que Bérelles et Solrinnes, on reconnaît encore très-bien la configuration qu'avaient ces étangs et l'emplacement de leurs digues.

Les crasses dont il est maintenant question sont presque toujours associées à des scories de forges, et, par conséquent, il a existé, aux points où cette circonstance se présente, des fourneaux et des affineries. Ces appareils ont pu être simultanément activés, car il résulte de nos renseignemens et de la tradition restée dans le pays, qu'à une certaine époque, les forgerons avaient en général leurs fourneaux et produisaient eux-mêmes la fonte dont ils avaient besoin. Il est également possible que les affineries aient succédé aux fourneaux ; nous verrons, en effet, que pendant les 17.e et 18.e siècles plusieurs fourneaux ont été remplacés par des forges.

En résumé, l'industrie du fer est très-ancienne dans l'arrondissement d'Avesnes ; quelques communes, par exemple, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Féron, lui doivent même probablement leurs noms ; et il nous est possible, d'après les preuves matérielles que nous fournit le sol du département, de distinguer, pour cette industrie, deux époques différentes ; l'une pendant laquelle on affinait directement les minerais, l'autre pendant laquelle on traitait ces minerais pour en retirer de la fonte qu'on travaillait ensuite dans des forges.

Division de ce travail. Cette seconde époque est la seule sur laquelle il nous ait été possible de recueillir des renseignemens, et les archives départementales ne nous ont rien appris sur son histoire pendant les années qui ont précédé 1671. C'est donc à partir de la fin du 17.e siècle seulement que nous pourrons la suivre avec quelque précision. Nous nous occuperons séparément, et dans l'ordre suivant, de chacun des éléments qui constituent le travail du fer :

1.° Exploitation du minerai ;
2.° Fabrication de la fonte ;
3.° Moulage de la fonte ;
4.° Fabrication du fer ;
5.° Élaboration du fer ;
6.° Fabrication et élaboration de l'acier.

§ I.er DES MINERAIS.

D'après ce que nous avons dit plus haut de l'existence des anciens fourneaux à bras, on peut faire remonter d'une manière certaine au 14.e siècle, au plus tard, l'époque à laquelle on a exploité du minerai de fer aux environs de Maubeuge. Ce minerai était un hydroxide argileux, tout-à-fait semblable à celui qu'on extrait aujourd'hui sous le nom de minerai jaune, formant, par conséquent, des amas plus ou moins considérables à la surface des terrains de transition. A partir de 1671, il n'est pas fait mention de ces exploitations; il est probable, en effet, d'après la position occupée par les fourneaux qui ont marché depuis cette époque, que ces fourneaux n'allaient pas chercher du minerai aussi loin. Les anciennes extractions des environs de Maubeuge auraient donc cessé avant et pendant le 18.e siècle. Il parait même positif, comme on le verra tout-à-l'heure, que les gîtes nombreux répandus entre Maubeuge et Avesnes étaient tout-à-fait inconnus aux maîtres de forges de ce temps; ce qui ferait supposer que ces gîtes auraient été abandonnés long-temps avant 1700, et à une époque assez reculée pour que les habitants du pays n'aient pas conservé le souvenir de leur existence. Peut-être encore, considérait-on, dans le 18.e siècle, ces gîtes commes épuisés. Dans tous les cas, leur exploitation, suspendue long-temps, n'a été reprise que de nos jours, c'est-à-dire, vers 1830.

Les minerais des environs d'Avesnes et particulièrement ceux du canton de Trélon, ont probablement commencé à être exploités en même temps que ceux de Maubeuge, et les travaux auxquels ils ont donné lieu ne semblent pas avoir subi de longue interruption. Ces minerais sont de deux sortes; l'une est d'un rouge violacé, en grains réunis par un argile de même couleur : c'est un oxide anhydre formant deux couches en stratification concordante avec les assises du terrain de transition. L'autre est, comme la mine de Maubeuge, un hydroxide argileux jaune déposé à la surface de ce terrain.

Sur la direction des deux couches de fer oxidé rouge, dont la principale passe à Ohain, au hameau de Couplevoie, et à Wignehies, on retrouve aujourd'hui des traces de nombreuses excavations. La couche du Nord, la plus puissante des deux, a été presque partout enlevée jusqu'à une profondeur de 15 ou 16 mètres audessous du niveau du sol; c'est sur sa direction que l'on voit le plus de vieux travaux. La couche du Midi, quoique peu puissante et moins riche, a aussi été exploitée à sa partie supérieure par les anciens maîtres de forges.

Le minerai rouge du canton de Trélon ne peut être traité seul,

d'abord parce qu'il est d'une mauvaise nature (1) et qu'il donnerait de la fonte de médiocre qualité; ensuite parce qu'il se réduit trop facilement en poussière lorsqu'il est sec. Il a toujours été mélangé avec le minerai jaune. Dans cet état, il ne produit que de la fonte pour fer tendre, ou tout au plus pour fer demi-fort. Son extraction dut donc avoir lieu avec assez d'activité, aussi long-temps que les hauts-fourneaux du pays purent travailler, aussi long-temps que les forges fabriquèrent du fer tendre; c'est-à-dire jusqu'en 1740 environ. Pendant les années antérieures, et par des motifs qui seront exposés dans le cours de cette notice, les fourneaux de l'arrondissement d'Avesnes avaient été éteints successivement, et les forges avaient peu-à-peu été amenées à ne plus produire que du fer fort, en consommant des fontes étrangères. L'exploitation du minerai rouge avait dû, en même temps, diminuer beaucoup d'importance. Après 1740, il ne resta plus, dans le département du Nord, qu'un seul fourneau, qui même chômait le plus souvent. Les travaux de la mine rouge furent donc arrêtés à partir de cette époque, ou du moins, souvent interrompus, ils eurent lieu sur une bien moindre échelle.

Une des causes principales de ce rallentissement, et, en même temps, l'un des motifs qui avaient contribué à la ruine des hauts-fourneaux, est la profondeur à laquelle il fallait aller chercher le minerai. Le gîte avait été exploité depuis long-temps et les travaux d'extraction avaient pris un développement considérable, pour les moyens dont on pouvait disposer. On était gêné par les eaux qui arrêtaient souvent les ouvriers, et le minerai revenait à un prix trop élevé. En 1767, par exemple, on était parvenu, en certains points, à une profondeur de 40 mètres; et pour faire concevoir les difficultés que présentait l'exploitation, un maître de forges écrivait qu'il avait eu 300 ouvriers employés pendant quinze mois; que 30 seulement avaient pu extraire de la mine pendant sept ou huit semaines, et que tous les autres avaient été occupés à épuiser les eaux, dont ils n'avaient pu se rendre maîtres.

Nous avons retrouvé fort peu de renseignements sur le mode de travail que l'on suivait dans cette ancienne exploitation. L'épuisement était fait, soit avec des pompes mues à bras d'homme, soit avec des tonnes que les ouvriers montaient au moyen d'un treuil. La roche était souvent abattue à poudre, ce qui n'a plus lieu aujourd'hui.

En 1780, on songea à faciliter l'extraction, et on commença la galerie d'écoulement qui existe aujourd'hui sur la concession de Trélon et Ohain. Cette galerie, faite pour conduire les eaux de la

(1) On le dit phosphoreux.

mine dans une vallée de la commune de Glageon, permit d'exploiter jusqu'à la profondeur de 45 m environ la portion de la couche du Nord comprise sur le territoire de Trélon. En 1792, ces travaux furent interrompus par un éboulement. Repris en 1800, ils furent encore suspendus, par suite du sequestre apposé sur les biens du propriétaire. Après la levée de ce sequestre, ils furent de nouveau mis en activité, à la fin de 1802; et depuis lors ils ont toujours continué en avançant vers l'Est, dans la direction de Chimay.

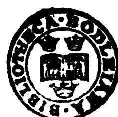
Ces derniers détails appartiennent à l'histoire de la concession de Trélon et Ohain, qui a été la première instituée sur la formation du minerai rouge, et qui alimente le fourneau de Trélon.

L'exploitation de Couplevoie, sur la concession de Glageon, a commencé vers 1830; elle est conduite jusqu'à une profondeur de 60 m; l'épuisement est fait par une machine à vapeur. Les travaux de la concession de Glageon ont été jusqu'ici assez irréguliers. Arrêtés en 1834, ils viennent d'être repris, il y a quelques mois. Le minerai qu'ils produisent est destiné au fourneau de Fourmies.

Enfin, en 1841, une troisième concession a été formée sur les communes de Fourmies et Wignehies, en faveur de la société des Hauts-Fourneaux de Maubeuge. Mais aucun travail n'a encore été entrepris dans son périmètre.

L'exploitation du minerai jaune a toujours dû avoir lieu dans les environs d'Avesnes, en même temps que celle du minerai rouge, et ces deux sortes de travaux ont passé par les mêmes vicissitudes. Il paraît, de plus, que les anciens maîtres de forges des environs de Trélon ne trouvaient pas dans le pays des ressources suffisantes en mine jaune, et qu'ils faisaient venir de l'étranger une certaine quantité de cette mine. Avant 1671, on en tirait des terres d'Espagne et du pays de Liège; vers 1710, le fourneau de Féron, appartenant aux moines de Liessies, était alimenté avec des minerais de Fourmies, de Féron *et d'autres localités étrangères*. Jusqu'en 1756, les Français, les Autrichiens et les Liégeois, dont les territoires étaient limitrophes, pouvaient effectivement exploiter du minerai de fer sur les trois dominations indistinctement. Le minerai du pays de Liège bien supérieur, en richesse et en qualité, à celui qu'on extrayait sur les terres de France, était indispensable à quelques-uns de nos fourneaux (1) qui travaillaient en fonte pour fer fort : aussi les Liégeois prirent-ils une mesure funeste à notre industrie, lorsqu'en 1756, par suite de difficultés survenues entre eux et la France et dont nous exposerons plus loin l'origine,

(1) Ces fourneaux étaient ceux de Féronval (dépendance de Barbançon) et de Marienbourg, localités aujourd'hui sur le territoire belge.



ils prohibèrent la sortie de leurs minerais. Un des résultats de cette défense fut d'obliger les propriétaires des fourneaux situés sur la domination française, à rechercher d'une manière plus active le minerai dont ils avaient besoin ; et, chose extraordinaire, au lieu de diriger leurs recherches du côté de Maubeuge, où le minerai, moins riche, il est vrai, que celui du pays de Liége, est cependant de la même nature et susceptible, par conséquent, de fournir de la fonte pour fer fort, ils les portèrent aux environs de Philippeville. Faut-il conclure de ce fait que l'existence des minerais de Maubeuge était alors inconnue, ou bien faut-il expliquer leur abandon par leur trop grand éloignement des usines? La dernière hypothèse est peut-être la plus vraisemblable; car, après 1756, les seuls fourneaux existant sur la domination française étaient ceux de Trélon, de Féronval et de Mariembourg, et il est incontestable que, pour ces deux derniers surtout, les minières de Philippeville étaient plus avantageuses. Mais il est toujours fort surprenant que dans toutes les pièces de cette époque, dans lesquelles on parlait de rétablir les fourneaux français, et de parvenir ainsi a se passer des Liégeois, il ne soit pas fait mention une seule fois des ressources précieuses et abondantes qu'offraient les environs de Maubeuge.

Quoiqu'il en soit, le minerai de Philippeville fut découvert en 1759, et en 1767, les fourneaux de Trélon, de Féronval et de Mariembourg étaient alimentés par quatre exploitations : trois d'entr'elles, situées à Philippeville ou dans ses environs, produisaient du minerai jaune ; la quatrième, celle de Glageon, fournissait du minerai rouge et probablemeut aussi du minerai jaune. La mine de Philippeville était pauvre et sulfureuse : le fer qu'elle produisait était rouverin et difficile à travailler. Pour améliorer sa qualité, on passait la mine au feu, avant de la fondre au fourneau ; on faisait donc subir à cette mine une sorte de grillage.

L'exploitation du minerai jaune se faisait autrefois, comme aujourd'hui, à l'aide de petites fosses de quelques mètres de profondeur. A partir du fond de ces fosses, on creusait au milieu du gîte, et en commençant par la partie inférieure, de petites galeries divergentes, à l'aide desquelles on extrayait le minerai. C'est ainsi qu'en 1760 on exploitait à Philippeville.

…loitation …sidérée dans …nsemble …our le …rtement …Nord.

Pour résumer tout ce que nous venons de dire sur les minerais et faire ressortir ce qui a rapport à l'exploitation dans le département du Nord, il suffira d'observer que cette exploitation est certainement antérieure au 14e siècle, et qu'avant cette époque, elle avait probablement lieu dans la partie de l'arrondissement d'Avesnes qui comprend les cantons de Maubeuge, de Solre-le-Château, de Trélon, d'Avesnes et de Berlaimont ; qu'au commence-

ment du 18.e siècle, elle avait cessé partout, excepté dans le canton de Trélon ; que dans ce dernier canton même, après avoir diminué de plus en plus à partir de 1700, elle a été arrêtée presqu'entièrement en 1740 ; qu'elle n'a été reprise avec quelque succès, et aux environs de Trélon seulement, que vers 1780 ; et que depuis cette époque, elle n'a plus éprouvé, dans cette localité, que de courtes iuterruptions. Elle a lieu aujourd'hui sur les communes de Trélon, Ohain, Glageon et Fourmies, et produit du minerai rouge et du minerai jaune.

Quant à l'extraction de la mine jaune des environs de Maubeuge, elle a recommencé vers 1830, et le nombre des communes sur lesquelles elle a été opérée est fort considérable. Parmi les localités qui ont présenté les gîtes les plus riches et les plus multipliés, on peut citer Beaufort, Recquignies, Cerfontaine, Ferrière-la-Grande, St.-Hilaire, Leval, Monceau-St.-Waast, St.-Remy-Chaussée, etc.

Toutes les exploitations de minerais de fer sont, comme on le voit, concentrées dans l'arrondissement d'Avesnes. Pour complèter l'exposé qui précède, il convient de mentionner quelques dépôts de minerais découverts dans d'autres parties du département. En 1835 ou 1836, à Marchiennes et sur quelques points de l'arrondissement de Valenciennes, tels que Wallers et la forêt de l'Hermitage, on a extrait de la mine de fer pour l'alimentation du fourneau de Denain ; mais cette mine, d'une nature phosphoreuse, n'a pu être utilisée, et depuis plusieurs années elle est abandonnée.

Des recherches ont également eu lieu dans l'arrondissement de Lille, et ont amené la découverte, sur les communes de Phalempin et d'Ostricourt, de minerais carbonatés. Ces recherches sont poursuivies aujourd'hui, mais elles n'ont encore conduit à aucun gîte exploitable.

Le produit des minières du département du Nord a considérablement augmenté depuis quelques années ; on en jugera par le tableau suivant ; il donne pour chaque année, à partir de 1802, la quantité de minerai exploitée, soit dans le canton de Trélon, soit aux environs de Maubeuge.

ANNÉES.	Quantité de minerai brut exploité			Quantité totale exploitée.
	Dans le canton de Trélon.		aux environs de Maubeuge	
	Mine rouge.	Mine jaune.	Mine jaune.	
	Quint. mét.	Quint. mét.	Quint. mét.	Quint. mét.
Pour chaque année :				
De 1802 à 1816........	8000	16000	»	24000
De 1817 à 1819........	8000	32800	»	40800
De 1820 à 1829........	14400	61800	»	76200
De 1830 à 1833........	28000	40600	150000	218600
1834.................	28000	38150	226620	292770
1835.................	13000	34000	174750	221750
1836.................	13000	34000	254710	301710
1837.................	8000	28000	282570	318570
1838.................	8000	30000	381077	419077
1839.................	8000	28200	301500	337700
1840.................	8000	41000	440422	489422
1841.................	10896	44365	520267	575528
1842.................	21400	69655	1243920	1334975

Accroissement nécessaire de ce produit en 1844.

On voit, à l'inspection de ces chiffres, que l'exploitation du minerai de fer s'est accrue dans un très-grand rapport, surtout pendant l'année 1842, et que la plus grande variation de son produit a au lieu dans les environs de Maubeuge. Dans le canton de Trélon, la quantité de minerai exploitée peut être accidentellement un peu plus forte aujourd'hui ; mais, en moyenne, elle doit rester sensiblement constante ; car le nombre des fourneaux à alimenter et leur production sont toujours à-peu-près les mêmes. Dans les environs de Maubeuge, au contraire, l'extraction a nécessairement augmenté en même temps que le nombre des fourneaux, et elle est destinée à devenir encore plus importante. En 1843, son chiffre s'est déjà sensiblement élevé, et d'après l'accroissement que prend aujourd'hui la fabrication de la fonte, on peut prédire qu'en 1844, les minières produiront de 1,500,000 à 2,000,000 quintaux métriques de minerai brut.

Minerai du Boulonnais.

Si l'on ajoute que le haut-fourneau de Denain est alimenté en partie par des mines du Boulonnais ; que la quantité de ces mines qui est importée chaque année dans le département du Nord est environ de 80,000 quintaux métriques lavés, représentant 120,000 quintaux métriques bruts ; qu'en 1844, cette quantité sera probablement doublée, par suite de la mise en feu d'un second fourneau, on aura une

(1) Le quintal métrique équivaut à 100 kilogrammes.

idée du poids énorme de minerais de fer sur lequel notre industrie s'exerce annuellement.

La préparation mécanique et le transport de ces minerais occupent un assez grand nombre d'ouvriers. En 1842, par exemple, 670,000 quintaux métriques de minerai brut ont subi, dans l'arrondissement d'Avesnes, un premier lavage, qui a lieu presque toujours sur les minières. Ils ont fourni 368,100 quintaux métriques de minerai débourbé.

292,000 quintaux métriques de minerai débourbé et 80,000 quintaux métriques de minerai du Boulonnais, lavé une première fois sur le lieu de son extraction, ont été transportés, soit par voiture, soit par canaux, aux usines du département, où, soumis à un second lavage, ils ont produit en somme 329,200 quintaux métriques de minerai propre à la fusion.

Après avoir considéré la position et l'importance des exploitations du département du Nord, nous allons ajouter quelques détails économiques qui nous conduiront à apprécier la valeur des minerais.

Le premier élément à considérer est le prix d'achat du minerai, lorsqu'il est encore dans le sein de la terre, prix déterminé par une redevance payée au propriétaire du fonds sur lequel on exploite. Cette redevance a beaucoup varié, et il est intéressant de rechercher ce qu'elle a été à diverses époques (1).

Pour les minerais du canton de Trélon, cette redevance est depuis long-temps restée la même. Par le fait de leur concession, ces

(1) Le roi de France ne percevait aucun droit comme suzerain, sur les produits d'une exploitation. Il n'en percevait non plus aucun lorsque cette exploitation avait lieu sur des terres dont il était seigneur. Il y avait renoncé par un arrêt de 1744.

Les seigneurs haut-justiciers du Hainaut avaient la propriété des mines qui leur était attribuée par les chartes et coutumes de la province. Seuls, dans tout le royaume, ils jouissaient de ce privilège. Lorsque les maîtres de forges voulaient extraire du minerai dans une seigneurie, ils devaient convenir avec le seigneur d'une somme arbitraire pour tenir lieu de la redevance à laquelle il avait droit. Une certaine portion de cette somme était affectée au propriétaire du terrain sur lequel on exploitait. Nous n'avons rien retrouvé sur le montant de ces indemnités.

Dans les provinces voisines elles étaient réglées ainsi qu'il suit : D'après la coutume de Liége, on donnait, par cense, 13 sous au seigneur, 3 sous au propriétaire, 2 sous 6 deniers au décimateur; en tout, 18 sous 6 deniers ancienne monnaie de Liége, ou 16 sous 4 deniers de France.

D'après la coutume de Namur, le seigneur n'avait aucun droit sur la mine et le propriétaire recevait un dixième à la cense.

Dans les environs de Philippeville, on a long-temps payé, par cense, 10 sous au seigneur, 5 sous au propriétaire, 1 sou au curé pour la dîme.

Ces chiffres ne présentent pas beaucoup d'intérêt, parce que nous avons quelque raison de penser que, dans les localités citées, la cense n'était pas une mesure uniforme. Nous n'avons pu retrouver son évaluation, et très-probablement elle différait de l'unité de même nom (équivalant à 3,29 mètres cubes ou 3,800 kilog.) usitée dans l'arrondissement d'Avesnes il y a quelques années.

minerais doivent à l'Etat une redevance qui s'élève en ce moment à à 0,009 par quintal métrique de mine rouge, et à 0,002 moyennement par quintal métrique de mine jaune brute. Le propriétaire du sol n'a aucun droit sur la mine rouge; il reçoit 0,04 environ par quintal métrique de mine jaune brute.

Pour les minerais de Maubeuge, la redevance due au propriétaire du sol, par quintal métrique brut, a été de 0,008, jusqu'en 1836. Par suite de la concurrence entre les maîtres de forges, elle s'est successivement élevée à 0,013, 0,041, 0,059 ; à la fin de 1838, elle était ordinairement de 0,084 à 0,097, et s'est accrue, dans certains cas, jusqu'à 0,10. Cet état de choses a nécessairement exercé une certaine influence sur l'exploitation du minerai. On peut en effet remarquer, si l'on jette les yeux sur le tableau précédent, qu'en 1839 la quantité de mine extraite a subi une notable diminution. Depuis cette époque, la redevance est descendue à un taux plus raisonnable, les maîtres de forges ayant fini par mieux s'entendre; aujourd'hui elle est généralement de 0,055.

Les autres éléments du prix de revient de la mine ont éprouvé peu de modifications. Quelques-uns de ces éléments, et principalement les prix de transport, sont variables d'une usine à une autre. Indiquer séparément, pour chacune d'elles, les conditions de son exploitation, serait sortir des limites dans lesquelles cette notice doit être renfermée; nous nous contenterons donc de donner ici, d'une manière générale, le détail du prix du minerai.

Prix de revient des 100 kilogrammes de mine rouge.

Salaire des mineurs	1, fr.	024
Boisage	0,	157
Chandelles et huile	0,	055
Indemnités diverses	0,	041
Maréchal	0,	032
Cordier	0,	010
Tonnelier et bourrelier	0,	005
Redevance à l'Etat	0,	009
Prix des 100 kil. sur la mine	1, fr.	333
Transport à l'usine	0,	120
Prix des 100 kil. à l'usine	1, fr.	453

La mine rouge ne subit, avant d'être fondue, aucune préparation mécanique.

Prix de revient des 100 *kilogrammes de minerai jaune.*

EXPLOITATION DE LA MINE BRUTE.

Redevance au propriétaire du sol..........	0, fr.	055
Salaire des mineurs....................	0,	130
Boisage...............................	0,	013
Indemnités pour occupation de terrains et moins-value des propriétés. La première se paie habituellement à raison de 300 fr. par hectare et par année. La seconde est évaluée par des experts........................	0,	013
Surveillance, frais généraux, etc	0,	070
Prix des 100 kil. de mine brute sur la minière.	0, fr.	281

DÉBOURBAGE SUR LA MINIÈRE.

100 kil. de minerai débourbé exigent :

182 kil. de minerai brut, à 0, fr. 281.......	0, fr.	511
Main-d'œuvre..........................	0,	130
Frais généraux, etc....................	0,	080
Prix des 100 kil. de minerai débourbé......	0, fr.	721

TRANSPORT AUX USINES.

Ce transport coûte en moyenne 0,f.30 par 100 k., on a donc :

Prix des 100 kilog. de minerai bébourbé et transporté...	1, fr.	021

LAVAGE AUX USINES.

100 kil. de minerai lavé exigent :

113 kil. de minerai débourbé, à 1 fr. 021...	1,	153
Main-d'œuvre..........................	0,	050
Frais généraux, etc....................	0,	010
Prix des 100 kil. de minerai préparé.......	1, fr.	213

Ces prix de revient, comparés à ceux qui résultent d'autres exploitations, celles de Belgique par exemple, sont fort élevés; cela tient, pour la mine rouge, aux dépenses considérables que l'on fait pour boiser les excavations, au peu de développement donné aux

travaux d'exploitation; d'où il résulte que les frais généraux, et notamment ceux d'épuisement des eaux, soit par galerie d'écoulement, soit par machine à vapeur, sont répartis sur un faible produit; enfin, à l'organisation du travail souterrain.

Il est probable que, d'ici à peu de temps, le minerai rouge sera exploité sur les communes de Fourmies et de Wignehies, pour l'alimentation des fourneaux au coke de Maubeuge. Ce minerai aura à supporter, pour arriver à ces fourneaux, un transport par terre assez long et par conséquent coûteux; il sera donc de toute nécessité d'introduire dans son exploitation des conditions plus économiques, ce qui est possible, surtout si cette exploitation peut prendre un certain développement. Aussi, au lieu d'avoir trois centres différents d'extraction, il serait à désirer, dans l'intérêt général, que les maîtres de forges qui consomment la mine rouge pussent s'entendre et faire, à frais communs, une seule exploitation qui fournirait encore bien au-delà de leurs besoins. Il en résulterait une baisse notable sur le prix de revient du minerai rouge.

Il y aurait aussi à espérer une diminution sur le prix de la mine jaune, si, au lieu de payer les mineurs au mètre cube de minerai brut, on fixait leur salaire au mètre cube de minerai lavé. Ces mineurs auraient ainsi intérêt à mieux soigner l'exploitation; le minerai serait trié avec plus de soin au fond des fosses, et les maîtres de forges ne payeraient plus, comme bonnes à fondre, des matières tout-à-fait stériles. Ce mode est suivi depuis long-temps à Trélon et à Fourmies; il faut espérer qu'il ne tardera pas à être introduit dans les environs de Maubeuge.

Le quintal métrique de mine jaune, qui revient dans le département du Nord à 1 fr. 21 c environ, coûte, en Belgique, de 0 fr. 58 à 1 fr. 15, suivant la nature de cette mine. Cette différence tient à plusieurs causes qu'il est facile de comprendre:

1.° Nos exploitations ont lieu sur des gîtes contenant chacun une quantité peu considérable de minerai; quelques-uns de ces gîtes n'ont donné que 17, 19, 36 et 40 mètres cubes bruts. Chaque minière n'offrant ainsi qu'une ressource momentanée, les maîtres de forges sont assujettis à des recherches continuelles;

2.° L'extraction, opérée sur des amas peu étendus, a nécessairement lieu sur une petite échelle, et, par cela même, est assez coûteuse;

3.° Lorsque le minerai est exploité, il faut, pour lui faire subir le premier lavage sur la minière, attendre la saison où les pluies sont assez abondantes pour fournir l'eau nécessaire. Pour transporter le minerai débourbé aux usines, il faut choisir les époques de l'année pendant lesquelles les travaux de l'agriculture sont suspendus, parce que le transport est fait par les cultivateurs. Il ré-

sulte de cet état de choses, qu'en circonstances ordinaires, il s'écoule environ deux ans entre le moment où on commence une exploitation et celui où il est possible de fondre le minerai fourni par elle; et conséquemment, que les maîtres de forges sont obligés, pour se constituer un approvisionnement, d'ouvrir à-la-fois un grand nombre d'extractions, de consacrer à ces extractions un capital considérable dont il faut supporter l'intérêt;

4.° Les minières se trouvent en général au milieu des terres et donnent lieu à un transport dispendieux. Aussi, depuis quelque temps, les travaux d'extraction tendent à se concentrer dans les localités voisines de la Sambre ou des grandes routes.

venir exploitations.

On voit, en somme, combien sont désavantageuses les conditions dans lesquelles se trouvent les exploitations de minerai de fer du département du Nord. Malheureusement ces conditions ne peuvent que s'aggraver, par suite de la rareté croissante de la mine et de l'obligation où se trouveront les maîtres de forges, après avoir épuisé les gîtes les plus riches et les plus avantageux pour le transport, d'aller chercher, loin des voies faciles et avec des frais considérables, des minerais plus pauvres qu'on néglige aujourd'hui.

On peut ajouter que les minières connues jusqu'ici ne peuvent alimenter que pendant un temps très-limité les hauts-fourneaux du département, et que l'avenir de ces hauts-fourneaux est par conséquent très-incertain. Il est impossible de prévoir pendant combien d'années encore les maîtres de forges trouveront dans l'arrondissement d'Avesnes un approvisionnement suffisant; et la consommation du minerai croît aujourd'hui d'une manière assez rapide pour faire craindre que cet approvisionnement ne puisse bientôt plus avoir lieu qu'avec difficulté. Dans la concession de Trélon, par exemple, la mine jaune commence à s'épuiser; on ne la rencontre plus qu'en petite quantité, et celle qu'on exploite aujourd'hui est sulfureuse; aussi, le propriétaire du fourneau de Trélon a déjà commencé à venir en chercher plus près d'Avesnes, dans les minières qui, jusqu'ici, n'avaient alimenté que les usines plus rapprochées de Maubeuge.

Quant à l'extraction de la mine rouge, elle est assurée pour de longues années, parce que cette mine forme une couche régulière, dont la partie supérieure seulement a été enlevée.

ement inerais.

Les circonstances défavorables au milieu desquelles nos extractions sont opérées, ont d'autant plus d'influence sur les fourneaux du département, qu'en général les minerais sont pauvres. Mélangés entre eux, et dans l'état où ils sont fondus, ils ne rendent que 28 ou 30 0/0. Ils sont d'ailleurs, en général, susceptibles de produire d'excellente fonte, soit pour la moulerie, soit pour l'affinage.

§ II. DES FOURNEAUX.

FABRICATION DE LA FONTE.

Premiers fourneaux : Stuckofen.

Les premiers fourneaux établis dans le département du Nord étaient placés à proximité des minières ; leur hauteur était peu considérable et on les activait par des machines à bras ou des manéges à chevaux. On retirait directement de ces fourneaux du fer plus ou moins malléable. Cette première industrie existait au XIV.e siècle, mais elle était certainement bien antérieure, et il est impossible de préciser l'époque à laquelle elle a commencé ; elle employait, sans aucun doute, dans sa dernière période, les fourneaux auxquels on avait donné le nom de Stuckofen (fourneaux à masse), sur la sole desquels le fer aciéreux, produit de l'affinage immédiat, venait se réunir en masse.

Les Flüssofen remontent à 1465 au moins dans le département du Nord.

Le travail des Stückofen a dû cesser dans notre département pendant le XV.e siècle. C'est, en effet, dans les Pays-Bas, suivant Karsten, qu'après avoir augmenté successivement de hauteur, ces fourneaux ont été remplacés par les Flüssofen, ou fourneaux de fusion. Ces Flüssofen ont dû pénétrer de bonne heure dans le pays qui forme aujourd'hui l'arrondissement d'Avesnes, parce que, plus élevés en général que les Stuckofen, ils étaient plus favorables au traitement des minerais pauvres, tels que ceux qu'on trouve dans cet arrondissement. Il est donc probable qu'ils ont été établis dans le département du Nord peu de temps après leur invention, c'est-à-dire vers le commencement du XV.e siècle. En 1465 (1), des Liégeois en construisaient déjà aux environs de Beauvais (département de l'Oise). Les nouveaux procédés n'avaient pu se répandre jusque-là sans pénétrer dans notre arrondissement d'Avesnes. On peut donc admettre, avec plus de certitude, qu'en 1465, au plus tard, la fabrication de la fonte y avait pris naissance.

Origine des hauts-fourneaux.

L'augmentation successive de la hauteur des Flüssofen, et enfin, leur conversion en hauts-fourneaux, furent de nouveaux perfectionnemens fort utiles introduits dans le traitement des minerais de fer.

(1) Dans le dénombrement des possessions et droits de l'évêché de Beauvais dressé au 15.e siècle par Guillaume de Hollande, 78.e évêque, et présenté en 1465 à la chambre des comptes par Jean-de-Bar, son successeur, on trouve :

« Item a esté baillé à Henry le feron et Pierre le *fondeur*, natifs du pays de Liége, une place contenant 4 arpens de terre entre le pont de Forest et le lieu qu'on nomme les Bons-Hommes, avec place sur la rivière d'Avelon en ma terre et seigneurie, pour faire un sault d'eau à édifier une *fonderie* ou ferronnerie, moyennant la somme de 40 sols parisis qu'ils me sont tenus de payer chacun an, termes de Noël et Saint-Jean, par égale portion. »

Il paraît que c'est encore dans les Pays-Bas que les hauts-fourneaux furent inventés. L'histoire n'a pas conservé la date de cet événement : on sait seulement qu'en 1547 les hauts-fourneaux étaient connus en Angleterre ; et puisque c'est dans les Pays-Bas qu'ils furent établis pour la première fois, il est certain qu'ils y existaient au milieu du XVI.e siècle ; peut-être leur usage avait-il été introduit à la même époque dans le département du Nord.

Quoiqu'il en soit, il est positif que depuis l'invention des fourneaux de fusion, il s'était établi en plusieurs points de l'arrondissement d'Avesnes des usines, consistant en Flüssofen ou en hauts-fourneaux, et dans lesquelles on produisait de la fonte. A la fin du XVII.e siècle, quelques-unes de ces usines avaient déjà disparu ; et nous ne connaissons leur existence que par les traces qu'elles ont laissées à la surface du sol. Telles sont celles de *Solrinnes, Berelles, Cousolre, Sars-Poteries, Anor.*

La commune de Solrinnes en renfermait deux, situées, l'une au moulin de Reumont, l'autre au lieu appelé encore aujourd'hui le *Pré du Fourneau*. La commune d'Anor en possédait trois, celles de la Lobiette, d'Anor et de Milourd, sans compter les autres usines que nous retrouverons dans la même commune, postérieurement au XVII.e, et qui étaient peut-être en activité en même temps que les premières.

Voilà donc huit fourneaux qui n'existaient déjà plus quelques années avant 1700 ; du moins, dans toutes les pièces que nous avons consultées aux archives du département, il n'est fait mention d'aucun d'eux. Ils devaient être d'assez petites dimensions ; leur travail était à peu près le même que celui des fourneaux actuels.

Au commencement du XVIII.e siècle, il y avait dans l'arrondissement d'Avesnes neuf fourneaux, situés dans les communes de *Trélon, Glageon, Sains* (au pont de Sains), *Feron*, *Fourmies* (au lieu dit Haut-Fourneau), *Wallers*, *Anor*, (à la Galopperie), *Liessies, Eppe-Sauvage.*

Ces fourneaux s'éteignirent peu à peu par suite de la rareté du combustible et de la nature de leurs minerais dont l'exploitation devenait en outre coûteuse et difficile.

Jusqu'en 1722, les bois et les charbons de la domination française pouvaient sortir librement et être portés à l'étranger. Il résulta de là un manque de combustible pour nos usines et une augmentation notable sur les prix de la fonte et du fer. Pour faire baisser ces prix, en procurant aux maîtres de forges le bois à meilleur compte, le Conseil du roi publia deux arrêts : l'un du 18 août 1722, l'autre du 31 octobre de la même année. Le premier prohibait la sortie des bois, le second celle des charbons. Tous deux furent confirmés par un troisième arrêt du 8 mars 1723. La pénalité, en cas de contravention, était la confiscation et une amende de 10,000 livres.

Ces réglements étaient mal exécutés, principalement sur les frontières du Soissonnais. Quelques seigneurs, dans le but de vendre leurs bois plus cher, obtenaient la permission de les faire sortir du royaume; ou bien, des maîtres de forges étrangers avaient encore la liberté d'exporter une certaine quantité de bois ou de charbon, à condition de faire rentrer en France la quantité correspondante de fonte. A la vente de 1726, par exemple, les étrangers avaient acheté plus de 300 arpents de bois, qui avaient produit au moins 1,200 bannes (1) de charbon. Il devait nécessairement résulter de là une élévation de prix du combustible. Aussi, la coupe des bois de la haie de Fourmies, qui avait été achetée, en 1716, 22 livres la rasière, se trouvait portée, en 1725, à 80 livres; c'est-à-dire que, dans l'espace de neuf ans, le prix du bois avait presque quadruplé.

Les fourneaux français manquaient donc de combustible. En 1723, on ne travaillait déjà plus, pour ce motif, à ceux de Glageon, de Fourmies, de Wallers et de la Galopperie. Dans les années qui vont suivre, il ne sera plus question des trois premiers; on doit donc les considérer comme ayant cessé tout-à-fait d'être activés avant 1723. En 1725, le fourneau du Pont-de-Sains ne marchait que six mois par an, en consommant 1,500 cordes de bois; en 1730, celui d'Eppe-Sauvage existait encore, mais on était sur le point de l'éteindre.

D'autres circonstances vinrent se joindre à la rareté des bois pour achever la ruine de nos hauts-fourneaux. Alimentés avec les minerais du canton de Trélon, ils ne pouvaient produire que de la fonte pour fer tendre; et d'une part, l'exploitation de ces minerais ne pouvait déjà plus se faire qu'avec une certaine difficulté et des frais trop considérables; de l'autre, les forges du pays se trouvant dans la nécessité de ne fabriquer que du fer fort avec la fonte tirée du pays de Liège, les produits des fourneaux français manquaient de débouchés.

Manque de débouchés pour la fonte à fer tendre.

Par ces différents motifs, ces fourneaux cessèrent d'être activés. En 1737, on n'en comptait plus que quatre en feu, ceux de Trélon, de Féron, du Pont-de-Sains et de la Galopperie, qui produisaient chacun 3,000 livres-poids (1,423 kilogrammes) de fonte par vingt-quatre heures (2). Ainsi, de 1723 à 1737, ceux de Liessies et d'Eppe-Sauvage avaient disparu.

Les quatre fourneaux existant en 1737 ne tardèrent pas à mourir comme les autres, et en 1740, il n'y en avait plus aucun en activité dans le département du Nord. A partir de cette année 1740, il

(1) Aujourd'hui la banne équivaut à 1100 kil. à-peu-près; en supposant que cette mesure ait toujours été la même, les 1200 bannes représenteraient 1320000 kil.

(2) La livre-poids était variable dans le Hainaut d'une localité à une autre; dans les environs d'Avesnes, elle équivalait à 0 kil. 4,743.

n'est plus parlé, dans les documents divers que nous avons eus sous les yeux, que des fourneaux de Trélon et de Féron. Il faut donc admettre que, de 1737 à 1740, ceux du Pont-de-Sains et de la Galopperie avaient été détruits.

Les usines de Trélon et de Féron restèrent long-temps inactives. En 1762, la première seule était en état, et ne marchait néanmoins que de temps en temps; en 1771, elles ne travaillaient ni l'une ni l'autre. Il est donc probable que celle de Féron a toujours chômé, après 1740, jusqu'au moment où elle a cessé d'exister.

En 1789, le fourneau de Trélon n'avait pas encore été remis en activité. Il a sans doute éprouvé, pendant la révolution française, les mêmes vicissitudes que la mine de fer oxidé rouge qui l'alimentait, c'est-à-dire qu'il n'a commencé à produire de la fonte d'une manière régulière qu'à la fin de 1802. Depuis, il a toujours marché.

D'après cet exposé, nous voyons que la fabrication de la fonte dans le département, après avoir diminué de plus en plus pendant les premières années du 18.e siècle, avait fini par devenir tout-à-fait nulle. Cette fabrication était donc loin de la voie du progrès.

rication la fonte partir 1802.

Si maintenant nous considérons ce qui s'est passé depuis l'année 1802, nous constaterons un résultat tout différent.

Depuis treize ans, l'emploi du coke dans les hauts-fourneaux a été introduit dans le département. Nous avons donc aujourd'hui deux procédés distincts pour produire la fonte. Il convient d'examiner l'histoire et les progrès de chacun d'eux.

au bois.

Le premier est caractérisé par l'usage exclusif du combustible végétal.

Le fourneau de Trélon, remis en feu 1802, exista seul assez long-temps dans le département. Lors des traités de 1815 et des mesures de douanes prises alors par la France sur les frontières du Nord, la fabrication de la fonte reprit quelque activité dans l'arrondissement d'Avesnes. En 1817, le fourneau de Fourmies fut rétabli; en 1820, un second fourneau fut allumé à l'usine de Trélon.

Pendant plusieurs années, ces trois fourneaux n'eurent à lutter, du côté de l'Ouest, contre aucune concurrence, et leurs propriétaires ne firent pas d'efforts pour se créer des conditions plus avantageuses. L'industrie de la fonte resta stationnaire; le seul combustible brûlé fut toujours le charbon de bois.

L'établissement dans le nord de la France, et particulièrement dans notre département, de hauts-fourneaux au coke et de forges à l'anglaise, l'immense développement pris par l'industrie belge, ont modifié très-sensiblement, depuis quelques années, la position de nos fourneaux au bois, en rendant leurs débouchés plus difficiles et en faisant baisser la valeur de leurs produits. Aussi, depuis

1836, un seul des deux fourneaux de l'usine de Trélon est en feu, bien qu'il y ait à alimenter dans cette usine une moulerie et trois forges.

grès dans
ıbrication
de la
s au bois.

Cette situation n'a pas été désavantageuse pour l'art métallurgique; elle a donné l'émulation nécessaire pour essayer les procédés nouveaux, et depuis peu des tentatives ont été faites pour arriver à l'économie du combustible, question si importante de l'industrie du fer. Ainsi, à Trélon, on a adopté l'usage de l'air chauffé par les gaz du fourneau; en 1839, on a appliqué à ce fourneau l'emploi du bois desséché à l'aide des flammes perdues du gueulard, et par le procédé suivi en Franche-Comté. A la même époque, la méthode de torréfaction du bois par les gaz du gueulard, usitée pour la première fois dans les Ardennes, et l'emploi de ce bois torréfié dans le haut-fourneau, ont été importés à l'usine de Fourmies. On est ainsi parvenu à consommer volumes égaux de charbon de bois et de bois desséché ou torréfié. A Fourmies, on a fait un pas de plus, en essayant, en 1842, l'usage du bois vert, mélangé aussi en volumes égaux avec le charbon, et on y a trouvé un tel avantage, que l'on a détruit les fours qui servaient jusqu'alors à la torréfaction du bois. Ces innovations ont eu pour résultat une économie d'au moins 15 pour 100 sur le volume du bois consommé. La qualité de la fonte n'a pas été altérée; cette fonte est restée, surtout, très-propre au moulage en première fusion.

Emploi
air chaud,
flammes
rdues, du
desséché,
lu bois
rifié et du
ois vert.

En même temps que ces nouveaux procédés se répandaient dans le département du Nord, un nouveau fourneau au bois s'élevait à Sars-Poteries. Cc fourneau, construit en 1839, était disposé pour pouvoir marcher à volonté à l'air chaud et au bois plus ou moins carbonisé; la flamme du gueulard devait servir à chauffer l'air, à déssécher ou torréfier le bois, et, en outre, à produire la vapeur nécessaire à l'alimentation de la machine qui fait marcher la soufflerie. Depuis sa mise en feu, en 1840, le fourneau de Sars-Poteries a presque toujours été activé. Ses chaudières à vapeur sont chauffées par les gaz du gueulard, mais jusqu'ici il a toujours marché à l'air froid, et n'a consommé, en général, que du charbon de bois. Pendant un certain temps, et par suite de circonstances tout-à-fait exceptionnelles, on y a brûlé un mélange de charbon de bois, de coke et de bois vert; tout récemment, on y a essayé l'emploi du coke seul.

ai du coke
s les hauts
urneaux
e petite
mension.

Le fourneau de Sars-Poteries, alimenté en totalité avec des mines jaunes, est susceptible de produire de très-bonne fonte. Activé par une machine à vapeur, il est à l'abri des chômages, souvent inévitables pour les usines hydrauliques, et susceptible d'une production journalière plus considérable que les fourneaux de Trélon et de Fourmies. Sous ces différents rapports, il est dans des conditions plus avantageuses que ces derniers.

duction de la eau bois.

Les nombres que nous allons donner font voir comment a varié, depuis 1700 jusqu'à nos jours, la production de la fonte au bois dans le département du Nord.

Années.	Production de la fonte au bois.
	Quint. mét.
Pour chaque année :	
De 1700 à 1723..........	48000
1725..................	24000
1737..................	20000
1740..................	Production nulle.
De 1740 à 1802..........	Production fort irrégulière et en somme à-peu-près nulle.
Pour chaque année :	
De 1802 à 1816..........	4000
De 1817 à 1820..........	6400
De 1820 à 1836..........	12000
1837..................	10800
1838..................	9500
1839..................	8800
1840..................	10000
1841..................	16000
1842..................	13800

enir urneaux bois.

Depuis 1840, cette production a pris un peu d'accroissement ; les conditions dans lesquelles elle a lieu se sont en même temps sensiblement améliorées. L'emploi de l'air chaud, du bois vert ou en partie carbonisé et des flammes perdues sont autant de pas faits dans la voie du progrès. Néanmoins, les trois fourneaux de Trélon, de Fourmies et de Sars-Poteries, n'ont pas aujourd'hui beaucoup d'avenir. La spécialité du moulage en première fusion est en grande partie perdue pour les deux premiers, depuis que les fourneaux au coke, particulièrement ceux de Maubeuge, ont entrepris, dans des conditions plus favorables, sous beaucoup de rapports, le même genre de travail ; et la fonte d'affinage produite par les fourneaux de Trélon et de Fourmies, résultant de minerais médiocres, ne donnera jamais, par son traitement dans les forges au bois du canton de Trélon, que du fer de qualité secondaire, dont l'écoulement doit devenir de plus en plus difficile. Le fourneau de Sars-Poteries nous paraît, par suite de la nature de ses fontes, avoir seul quelques conditions de succès.

L'importance des fourneaux au bois du département du Nord est donc plutôt destinée à diminuer qu'à s'accroître. Ces fourneaux, par suite de leur très-faible production, ne sont du reste appelés à

exercer, sur l'avenir de notre industrie, aucune espèce d'influence, et nous n'insisterons pas davantage sur leur histoire.

raux ke. L'emploi du coke dans les hauts-fourneaux, tenté pour la première fois en Angleterre, au commencement du 17.e siècle, est un fait acquis à l'industrie depuis 1720. Cependant il n'a été introduit dans le département qu'en 1831. Il a eu lieu pour la première fois à l'un des deux fourneaux de Ferrière-la-Grande, construits pour le traitement des minerais découverts aux environs de Maubeuge. Depuis 1831, ces fourneaux ont été successivement activés, toujours un seul à-la-fois.

En 1837, le premier fourneau construit à Denain a commencé à produire de la fonte; on a depuis élevé, dans la même usine, un second haut-fourneau; mais il n'a jamais marché en même temps que le premier.

Les deux fourneaux de Maubeuge ont été établis en 1839; l'un d'eux a été allumé au commencement de 1840; l'autre vient tout récemment d'être mis en feu.

Enfin, le haut-fourneau d'Aulnoye-lez-Berlaimont a fait sa première coulée dans les premiers jours de 1843.

ction onte ke. En résumé, il existe dans le département sept hauts-fourneaux au coke, sur lesquels cinq sont actuellement en activité. La production de ces appareils a été continuellement en croissant, ainsiqu'on peut le voir à l'inspection de ce tableau :

Années.	Production de la fonte au coke.
	Quint. mét.
1831	8000
1832	16685
1833	14808
1834	21075
1835	21900
1836	22601
1837	22008
1838	48419
1839	43600
1840	76495
1841	98138
1842	93646

isse- cette ction 343 344. Il résulte bien de la comparaison de ces chiffres, que la fabrication de la fonte au coke a pris, depuis quelques années, un très-rapide accroissement; cette fabrication n'a pas encore atteint sa dernière limite. En 1843, par exemple, le haut-fourneau d'Aulnoye et le second fourneau de l'usine de Maubeuge ayant été mis en feu, la pro-

duction totale sera de 132,000 quintaux métriques au moins. En 1844, le second fourneau de Denain sera mis en activité, et cette production s'élèvera à 200,000 quintaux métriques environ.

Le développement donné à cette industrie a été accompagné d'efforts vers le progrès et d'améliorations notables dans les procédés. Ainsi, à Ferrière-la-Grande et à Denain, on a tenté l'emploi de l'air chaud; mais on n'a pas obtenu de cette modification tout le bien qu'on en attendait, et aujourd'hui, dans ces deux usines, comme à tous les autres fourneaux au coke du département, on souffle à l'air froid.

L'usage des flammes perdues pour chauffer les chaudières à vapeur des machines soufflantes s'est répandu plus généralement; ces flammes perdues sont utilisées de deux manières distinctes. En 1840, une chaudière a été placée au gueulard du fourneau de Ferrière; les gaz inflammables se mélangent avec l'air extérieur au sortir du fourneau, brûlent, et dirigés par une cheminée d'appel, viennent échauffer les parois de la chaudière. On parvient ainsi, tout en laissant perdre une partie de ces gaz, à faire marcher une machine de 30 chevaux.

A Aulnoye, les gaz recueillis au gueulard sont conduits dans des tuyaux à la partie inférieure du fourneau et reçoivent, au moment où ils arrivent sous les chaudières, un certain mélange d'air qui, en déterminant leur combustion, produit une surélévation dans leur température. Ils font aller une machine de 50 chevaux. A Maubeuge, on se dispose à appliquer à l'un des fourneaux cette seconde manière d'utiliser les flammes perdues.

Ces innovations sont, sans aucun doute, un progrès; elles amèneront dans la consommation de la houille une économie très-notable qui, pour quelques-uns de nos fourneaux, n'ira pas à moins de 70 hectolitres par vingt-quatre heures. Mais jusqu'ici, on doit encore les considérer comme à l'état d'expériences. Le mode de chauffage usité à Aulnoye paraît surtout exercer sur le travail du fourneau une influence fâcheuse (1).

A l'usine de Denain, on a hésité jusqu'ici à se servir des gaz du gueulard; on a fait seulement, dans le but d'employer les flammes des fours à coke, quelques essais qui n'ont encore conduit à aucun résultat concluant.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de constater, pour quelques-uns de nos fourneaux, et particulièrement pour celui de Denain, un meilleur emploi de la force motrice, et, comme conséquence, une grande augmentation du produit journalier. Jusqu'en 1840, le fourneau de Denain n'a produit que 7,000 kil. de fonte d'affinage par vingt-

(1) Depuis peu, ce mode de chauffage a été abandonné.

quatre heures; aujourd'hui, avec la même machine soufflante, il en donne en moyenne 11,500.

ditions orables le la icat ou a fonte coke.

L'industrie de la fonte au coke est donc en voie de progrès. Cependant elle se trouve actuellement dans une situation malheureuse causée principalement par l'état de crise qui affecte les usines de la Belgique et de l'Angleterre. La construction des chemins de fer dans ces deux royaumes, en créant pour un moment un débouché considérable à l'industrie du fer, et l'impulsion vers les entreprises commerciales, qui a caractérisé quelques-unes de ces dernières années, ont donné lieu à la création d'un très grand nombre d'établissements nouveaux. Dans le pays de Charleroi, par exemple, il existe au moins vingt-cinq hauts-fourneaux; et aujourd'hui ces fourneaux, susceptibles de fabriquer bien au-delà des besoins de la Belgique, chôment, pour la plupart, ou nous expédient par la Sambre une grande partie de leurs fontes. Placés dans des conditions beaucoup plus avantageuses que ceux du département du Nord, ils produisent à meilleur compte, et leurs propriétaires, obligés de se créer des débouchés, vendent, d'ailleurs, souvent à perte. Il résulte de là que la fonte belge, après avoir acquitté les droits de sortie du territoire belge, ceux d'entrée en France et les frais de transport, arrive sur nos marchés à un prix auquel la plupart de nos fourneaux ne peuvent même pas produire.

Les mêmes faits et les mêmes conclusions existent pour la fonte d'Ecosse.

Il sera facile de s'en convaincre si on jette les yeux sur les calculs suivans: afin de pouvoir établir une comparaison, nous considérerons les prix des fontes sur un même marché, celui de Valenciennes, par exemple.

Prix s fontes elges.

Prix de revient des fontes belges dans le département du Nord. Prix des 100 *kil.*

Achat à Charleroi. — Le fonte d'affinage s'y vend en généra- 8 fr. le quintal métrique. Quand on en consomme des quantités considérables, on peut l'avoir à meilleur marché. Admettons néanmoins que le prix d'achat soit de 8 fr.	8f, 00
Transport par la Sambre de Charleroi à Maubeuge	0, 30
Droits de sortie de la Belgique	0, 11
Droits d'entrée en France	4, 40
Transport par terre de Maubeuge à Valenciennes	0, 80
Frais de commission, de chargement, de déchargement, de pesage, etc.	0, 39
Prix de 100 kil. de fonte d'affinage à Valenciennes	14f, 00

Quant à la fonte de moulage, elle vaut à Charleroi de 9 à 10 fr., tous les autres frais restant les mêmes; son prix à Valenciennes serait de 15 à 16 fr., suivant sa qualité.

x orte sse.

Prix de revient de la fonte d'Écosse (fonte de moulage).
Prix des 100 kil.

Achat en Écosse. — La fonte de moulage n.º 1, rendue à Glasgow et mise à bord, coûte 1 liv. sterl. 16 schillings, ou 46 fr. 44 la tonne de 1015,65 kilog. (au cours actuel de change, la livre vaut 25 fr. 80), ainsi par 100 kil. cela fait........	4f, 57
Frêt anglais de Glasgow à Dunkerque...............	1, 29
Droits d'entrée par la frontière maritime.............	7, 70
Transbordement à Dunkerque et commission..........	0, 20
Transport par canaux de Dunkerque à Valenciennes....	0, 75
Déchargement et pesage...........................	0, 20
Prix des 100 kil. de fonte d'Écosse à Valenciennes......	14f, 71

rix evient fonte es hauts neaux du rtement.

Examinons actuellement quel peut être approximativement, pour les hauts-fourneaux du département du Nord, le prix de revient des 100 kil. de fonte.

Soit un haut-fourneau produisant par année 30,000 quintaux métriques de fonte.

Voici les éléments du prix de revient du quintal métrique :

Minerais. — Ces minerais rendant en moyenne 29 %, il en faut 345 kil. : à 1 fr. 21 cent. les 100 kil., d'après le détail donné plus haut, cela fait................................	4f, 17
Castine. — 140 kil. à 0,20 cent. les 100 kil.........	0, 28

Coke. — 200 kil.

Il faut 170 kil. de houille pour avoir 100 kil. de coke, Le quintal de houille revient en général à 1 fr. 60 cent. rendu aux fourneaux ; on a donc pour 100 kil. de coke :

170 kil. de houille.................	2f, 72
Frais de carbonisation..............	0, 15
Prix de de revient de 100 kil. de coke.	2f, 87

Pour 200 kil. de coke cela fait...................	5, 74

Houille pour la machine. — Cette dépense n'a pas lieu dans toutes les usines; nous en tenons compte néanmoins parce que le chauffage des chaudières par les flammes perdues n'est en usage que depuis peu et pour quelques

A reporter...... 10f, 19

Report...... 10f, 19

fourneaux seulement. Elle peut-être portée à 50 kil. de houille pour 100 kil. de fonte. Cette houille, en général d'une qualité inférieure à celle qui sert à fabriquer le coke, peut être estimée à 1 fr. 20 cent. le quintal.

Pour 50 kil. cela fait............................ 0, 60

Main d'oeuvre.................................... 0, 70

Frais de régie et de bureau. — A raison de 10,000 fr. pour le tout; par quintal métrique de fonte............. 0, 33

Entretien de l'usine, contributions, etc. — A raison de 10,000 fr. pour le tout; par quintal métrique de fonte. 0, 33

Fonds de roulement.— Ce fonds, estimé à 180,000 fr., donne à 5 p. °/o d'intérêt par an une somme de 9000 fr., à repartir sur 30,000 quintaux métriques de fonte : cela fait par quintal métrique..... .... 0, 30

Intérêt du capital de premier établissement. — Pour un haut fourneau, tel que celui que nous considérons, on peut estimer ce capital à 500,000 fr. : la rente à 5 p. °/o est de 25,000 fr.; ce qui donne pour quintal métrique... 0, 83

Amortissement du capital primitif. — Nous compterons 5 p. °/o de ce capital, ce qui fait.................. 0, 83

Prix de revient des 100 kil. de fonte aux fourneaux.... 14f, 11

A ce prix de revient de 14 fr. 11 cent. il faudrait encore ajouter les frais du transport jusqu'à Valenciennes, transport qui, pour les fourneaux de l'arrondissement d'Avesnes, coûterait 1 fr. par 100 kil. Le prix de revient du quintal métrique de fonte à Valenciennes, serait donc, en général, de 15 fr. 11 centimes. Ce prix de revient est composé d'éléments variables suivant la position des fourneaux, la nature de la fonte produite, etc.; mais les différences qui peuvent exister dans ses diverses parties se compensent à peu près, et le chiffre auquel nous sommes parvenus, représente d'une manière générale, et avec suffisamment d'approximation, dans le cas d'une usine ayant un seul haut-fourneau, le prix de revient de la fonte au coke dans le département du Nord. Si l'on ajoute que nos établissements, destinés à la production de la fonte, renferment presque tous deux hauts-fourneaux, et souvent deux machines soufflantes, que la moitié seulement de ces appareils a été jusqu'ici en activité, on arrivera à cette conclusion que certains frais généraux évalués dans l'hypothèse d'un seul fourneau doivent en réalité être doublés, de telle sorte que le prix de revient auquel nous avons été conduit est en général notablement trop faible.

Il en résulte bien évidemment pour nos maîtres de forges l'impossibilité de soutenir, pour la fonte brute, la concurrence de la Belgique et de l'Angleterre. Nos fourneaux devraient donc nécessairement chômer, si leurs propriétaires n'avaient pas la ressource de transformer leurs produits soit en fer marchand, soit en objets moulés. Celui de Ferrière alimente le laminoir de Raismes et les usines de Ferrière. Celui de Denain travaille pour la forge qui lui est annexée. Ceux de Maubeuge, créés d'abord pour la fabrication de la fonte brute, ont forcément changé de destination, et ont été convertis en une grande fonderie de première et de seconde fusion. Enfin celui d'Aulnoye, mis à feu depuis quelques mois à peine, subit déjà la même transformation. Les hauts-fourneaux du département ne marchent donc qu'à la condition de chercher dans la réunion de deux industries, la production de la fonte brute et sa conversion en objets plus directement marchands, un bénéfice qui ne peut être produit que par la seconde, et qui, avant de constituer un gain réel, doit couvrir les pertes occasionnées par la première.

Avec de pareilles conditions, il est bien probable que le nombre des fourneaux au coke n'augmentera pas dans le département. Le manque de minerai serait d'ailleurs un obstacle à la création de tout établissement nouveau. Il nous paraît donc qu'en 1844, lorsque le second fourneau de Denain et peut-être celui de Ferrière seront mis en activité, la production de la fonte au coke aura acquis le plus grand développement qu'il lui soit possible de prendre. Sous ce rapport on pourra considérer ses progrès comme accomplis.

Quant à l'économie de la fabrication, elle va être avantageusement modifiée. Chacune de nos usines utilisant ses deux fourneaux, ses deux machines, la portion des frais généraux que doit supporter chaque quintal métrique de fonte sera diminuée de moitié à peu près. D'autres réductions sont encore à espérer pour l'avenir sur certaines dépenses, celle des transports par exemple. Il est question depuis longtemps de construire un chemin de fer qui, partant du Flenu, aboutirait sur le bord de la Sambre, à Haumont. Ce chemin, fait pour faciliter l'arrivage à Paris des charbons de Mons, paraît devoir être exécuté bientôt; il aurait pour effet de procurer à meilleur compte aux fourneaux de Maubeuge et de Ferrière, la houille belge qu'ils consomment. Enfin le chauffage des chaudières à vapeur par les flammes perdues, lorsqu'il sera généralement pratiqué, produira encore une certaine diminution des prix de revient. Il nous semble néanmoins difficile que la plupart de nos fourneaux, construits avec de trop grandes dépenses et placés sous le rapport du minerai dans des conditions

désavantageuses, puissent arriver à soutenir, pour la fonte brute, la concurrence étrangère. Cette conclusion est d'autant plus probable aujourd'hui que les fontes belges, amenées en France par le chemin de fer de Charleroi, arrivent depuis peu à Valenciennes avec 0,40 cent. de frais en moins par quintal métrique (1). Les droits de sortie sur ces fontes vont en outre, dit-on, être incessamment supprimés. Le prix des fontes belges à Valenciennes serait donc inférieur de 0,50 cent. à celui que nous avons donné plus haut.

Ainsi les hauts-fourneaux au coke du département seront toujours dans l'obligation de convertir leurs produits pour les vendre. Heureusement, en présence de l'essor de plus en plus grand que prend l'industrie en général, et au moment où l'on commence en France la construction des chemins de fer, la consommation des fers en barres et de la fonte moulée ne peut que s'accroître. Nos fourneaux, sans avoir devant eux de grandes chances de prospérité, pourront donc rester en activité sous la protection des droits de douane qui, pour le fer marchand et les moulages, équivalent presque à une prohibition. Dans les circonstances actuelles, par suite de faits nouveaux qui doivent, d'ici à peu, changer les conditions de la fabrication du fer dans le nord de la France, les fourneaux qui travaillent pour le moulage sont ceux qui paraissent avoir le plus d'avenir.

§ III. MOULAGE DE LA FONTE.

I. FONDERIES EN PREMIÈRE FUSION.

La moulerie en première fusion remonte probablement dans le département du Nord au 15e. siècle.

L'art de mouler la fonte doit remonter au moins à la découverte des Flüssofen, c'est-à-dire, au commencement du 15.e siècle. La fonte, obtenue, par hasard, dans les fourneaux où on traitait directement les minerais pour fer ductile, a pu, en effet, servir antérieurement à fabriquer certains objets. En Alsace, on faisait déjà des poëles en 1490; et il est certain que dans les Pays-Bas, qui ont vu naître la fabrication de la fonte, et qui, pendant longtemps, ont eu le privilége de fournir des fondeurs à beaucoup de contrées de l'Europe, l'art du moulage a dû être pratiqué de très bonne heure. Cet art y était, sans doute, répandu déjà au 15.e siècle, et à la même époque, il avait peut-être pénétré dans la partie orientale de notre département.

(1) D'après le tarif belge, le quintal métrique de fonte coûte de transport par chemin de fer de Charleroi à Quiévrain, 80 c., dont il faut retrancher 30 pour 100, faveur accordée pour toute marchandise venant en France; le prix du transport se réduit donc à 56 c.

Ce qui est plus positif, c'est qu'avant 1671, les fourneaux de l'arrondissement d'Avesnes faisaient déjà des plaques unies et figurées, des pots, des marmites, etc. Ce genre de fabrication a dû être toujours en usage à ces fourneaux, et même il formait, pendant le 18.e siècle, leur principal débouché; leur fonte provenant des minerais rouges et jaunes du canton de Trélon, convenait très-bien pour le moulage en première fusion.

Les fonderies, formant ainsi une dépendance des hauts-fourneaux, ont dû, comme ceux-ci, décroître peu à peu en nombre et en importance, pendant les premières années du 18.e siècle, cesser leur travail vers 1740, et rester à peu près inactives jusqu'en 1802. Celle de Trélon, rétablie seule à cette dernière époque, a marché sans concurrence, jusqu'à l'année 1834, pendant laquelle le même genre de production a commencé au fourneau de Fourmies.

Le moulage en première fusion est en outre pratiqué aujourd'hui à tous les fourneaux au coke du département. A l'usine de Maubeuge principalement il a pris une très grande activité, et s'est étendu sur des objets qui, par suite de la perfection avec laquelle ils doivent être coulés, avaient jusqu'ici fait exclusivement partie du travail des fourneaux au bois. Ces derniers n'ont plus aujourd'hui d'autre fabrication propre que celle des poteries fines, pour lesquelles leur fonte, plus liquide et moins chaude, doit encore être préférée.

Dans les autres usines du département le moulage en première fusion n'a pas pris la même extension qu'aux fourneaux de Maubeuge. On n'y fait en général que le moulage à découvert, et on n'y fabrique que des pièces grossières, des plaques de fours, par exemple, qui sont destinées spécialement à l'entretien des fourneaux ou des forges, et n'entrent pas dans le commerce.

Les chiffres suivants donneront une idée de l'importance de l'industrie dont nous nous occupons :

Années.	Production des moulages de première fusion.	
	Fonte au bois.	Fonte au coke.
	Quint. mét.	Quint. mét.
Pour chaque année :		
De 1812 à 1834....	3000	»
De 1834 à 1836....	4000	»
1837............	5672	»
1838............	5700	»
1839............	4729	»
1840............	4900	»
1841............	8000	3668
1842............	8000	3970

Prix de ces moulages.

Le prix de vente des moulages varie de 22 fr. à 30 fr. les 100 kil. suivant la nature et la forme des pièces.

L'accroissement pris par la moulerie des fourneaux au bois depuis 1840 tient uniquement au peu d'activité des forges qui, jusqu'ici, consommaient une partie notable de leurs fontes. Quant à la moulerie des fourneaux au coke, elle a reçu, à Maubeuge principalement, une assez grande extension pendant l'année 1843. Elle constitue, pour ces fourneaux, une fabrication d'avenir. On verra tout-à-l'heure quelles sont les circonstances qui assurent la réussite de cette industrie.

II. FONDERIES EN SECONDE FUSION.

Première fonderie de deuxième fusion établie à Anzin en 1734.

La première fonderie en seconde fusion du département du Nord fut établie à Valenciennes en 1734, peu de temps après la découverte du terrain houiller. Elle était située au mont d'Anzin, entre la porte du Mouton Noir et le village d'Anzin, dans le parc d'artillerie de la place. Cette fonderie avait été construite pour le service du roi, et on y fabriquait des projectiles de guerre qui, avant son établissement, avaient été fournis aux villes fortes de la Flandre par les usines de la Champagne. Elle pouvait aussi faire des moulages pour le commerce. Dans le principe elle était conduite par des ouvriers anglais qu'on avait attirés de la fonderie royale de Wolwich. Les frais divers qu'on avait faits pour son installation, et consistant, soit en indemnités payées aux ouvriers étrangers, soit en dépenses de construction des bâtiments et fourneaux montaient à 32,220 livres (39,630 fr. 60 cent.) (1)

La fonderie d'Anzin avait été surtout établie dans le but de refondre le vieux matériel de guerre qui se trouvait dans les villes du Nord. Avant sa création, les Anglais venaient chercher, dans nos ports de mer et dans nos provinces, la vieille fonte qui n'était pas utilisée. Après 1734, cette vieille fonte, et celle qui provenait du matériel des villes fortes, furent réservées à l'entrepreneur de la fonderie. Cet entrepreneur payait à l'Etat 20 livres le millier de fonte rendu à son établissement et provenant des places voisines de Valenciennes (5 fr. 18 c. les 100 kil.); il demandait à payer 12 livres par millier (ou 3 fr. 11 cent. par 100 kil.) les vieux débris existant dans les ports de mer et dont le transport serait resté à sa charge. (2)

(1) La grande livre ou le florin du Hainaut se composait de 20 patards valant chacun 5 liards ou 15 deniers tournois; elle valait donc 1,25 livres tournois, ou, dans notre monnaie actuelle, 1 f. 23456250. Le patard serait représenté par 0 f. 06172812 5.

(2) Le transport par terre coûtait alors 15 sols par millier pesant et par lieue. En supposant la lieue de 5 kilomètres, cela fait 3 cent. par quintal métrique et par kilomètre. C'est en moyenne le prix actuel du transport sur route de terre.

L'Etat payait 58 livres le millier de fonte moulée en projectiles et autres objets du matériel de la guerre (15 fr. 04 cent. les 100 kil.).

On pouvait faire à Anzin 2500 kilog. de moulages par 24 heures. Le déchet à la refonte était de 23 p. °/₀. Le combustible consommé était la houille (1).

Cette usine, sur laquelle on n'a pu recueillir d'autres détails, a été, pendant longtemps, la seule fonderie du département du Nord. On ignore à quelle époque elle a cessé d'exister.

Avant la révolution de 1789, il y avait à Dunkerque deux petites fonderies où on refondait la vieille fonte ; on y faisait des poids, des boulets et des gueuses pour lester les navires. Ces deux fonderies étaient peu importantes.

En 1792, on établit à Dunkerque une fonderie avec un four à réverbère; en 1798, on en construisit une seconde avec six creusets; en 1803, ces deux fonderies furent réunies en une seule, composée d'un four à réverbère et de huit creusets. On y fondait de vieilles fontes provenant des arsenaux ou achetées dans les campagnes; de 1795 à 1802, on en consomma dans les deux fonderies plus de 2,000,000 kilog., et en 1802, environ 200,000 kilog. On fabriqua d'abord à Dunkerque, outre les objets indiqués ci-dessus, quelques canons pour l'armement des corsaires; le plus fort calibre de ces canons était de trois livres de balles ; on consommait de la houille de Mons ou d'Anzin. A partir de 1803, on ne fit plus de canons, et on commença à fabriquer des poteries. Cette fonderie livrait les deux tiers de ses produits à la marine nationale, et l'autre tiers aux corsaires. Aujourd'hui elle n'existe plus.

(1) En 1735, l'entrepreneur de la fonderie d'Anzin établissait ainsi son prix de revient pour la refonte des boulets :

1000 livres de boulets exigent :

1300 livres de vieilles fontes à 20 liv. le millier	26 liv.	» s.
Houille	10	»
Salaire des fondeurs	5	»
Salaire des bombardiers	3	»
Fonte nécessaire à ces derniers pour faire leurs coquilles, et charbon de bois à leur usage	1	10
Acier, fer et charbon pour l'entretien des outils de la fonderie	2	»
Maréchal pour cet entretien	»	10
Chauffage des ouvriers	1	»
Huile et chandelles	»	10
Frais de commis	3	»
Deux charretiers pour le service de la fonderie	2	10
Entretien annuel de la fonderie, estimé à 1500 liv. (pour une production annuelle de 1500000 livres moulages)	1	»
Frais de régie	1	10
4 deniers pour livre	»	
Prix de revient des 1000 livres de boulets		

Fonderies actuelles.

La fonderie de Raismes fut créée en 1796 : on y fondait la fonte dans des cubilots, et on y fabriquait des poteries de toutes sortes, des roues de machines et quelques pièces de canon pour les corsaires. Cette fonderie existe encore.

Celle de la compagnie des mines d'Anzin a été établie en 1804.

Leur Production.

Depuis cette époque, il s'est élevé un assez grand nombre de fonderies de deuxième fusion, soit dans les usines à fer, soit dans les grandes villes du département. On en compte aujourd'hui environ cinquante. Leur production pendant ces dernières années est indiquée d'une manière approximative par le tableau suivant :

Années.	Production des moulages de deuxième fusion.
	Quint. mét.
1840.	31000
1841.	42000
1842.	78000

Prix moyen des moulages.

Le prix des objets moulés est très-variable suivant la façon des pièces; une moyenne exacte serait très difficile à établir; comme valeur approximative, on peut admettre 35 fr. par quintal métrique.

Consommation de la fonte étrangère dans les fonderies du département.

Les fonderies en seconde fusion du département du Nord tirent de l'étranger ou des départements voisins plus de la moitié des fontes qu'elles consomment. En 1842, par exemple, nos hauts-fourneaux au coke n'ont produit que 35,000 quintaux métriques de fonte grise qui ont été employés aux fourneaux mêmes et ont produit environ 31,800 quintaux métriques de moulages. Les 46,200 quintaux métriques restants ont donc été fabriqués avec des fontes étrangères, et la consommation de ces dernières s'est par conséquent élevée, en 1842, à 51,000 quintaux métriques. La plus grande partie de ces fontes vient de Belgique ou d'Angleterre. Le reste est fourni par les fourneaux de Marquise (Pas-de-Calais), ou consiste en vieilles fontes tirées du département du Nord ou des départements voisins.

Importance de la fonderie de Maubeuge.

De toutes nos fonderies de deuxième fusion, celle des fourneaux de Maubeuge est, de beaucoup, la plus importante : elle a livré à la consommation, en 1842, 40,000 quintaux métriques de mouages et a produit, à elle seule, l'accroissement de fabrication qui résulte des chiffres donnés précédemment. La création de cette fonderie a été, pour le département du Nord, un fait nouveau et important. Il existait bien aux fourneaux établis antérieurement

des mouleries de première et de seconde fusion; mais dans ces usines, fabriquant d'ailleurs presque exclusivement de la fonte d'affinage, on n'était pas entré dans les détails nombreux qu'entraine avec lui le moulage de pièces très-variées. Les ateliers joints aux grands établissements du département n'étaient, pour ainsi dire, que des annexes obligés de la fabrication de la fonte ou du fer, et n'entraient pas en concurrence directe avec les fonderies de deuxième fusion établies dans les grandes villes.

A Maubeuge, au contraire, la fabrication des objets coulés est aujourd'hui le but auquel tend tout le travail de l'usine. On y fait à peu près toutes les pièces qui constituent d'habitude le travail des mouleries de seconde fusion. En un mot, l'usine de Maubeuge est spécialement une fonderie, au même titre que les établissements de cette nature qui existent à Lille, à Valenciennes, et dans les autres villes du département. Produisant beaucoup plus, placée pour le combustible et la main-d'œuvre dans des conditions bien plus avantageuses, elle est appelée à faire à ces dernières une concurrence redoutable; elle a de plus sur celles-ci un immense avantage, celui d'avoir des hauts-fourneaux et de pouvoir par-là éviter, pour beaucoup de pièces, les frais d'une seconde fusion de la fonte, frais qui, provenant du combustible consommé, du déchet de la fonte et de la main-d'œuvre, sont, à Maubeuge, de 2 fr. 50 cent. environ par quintal métrique du produit.

renir onderies du rtement.

Il est donc incontestable que l'usine de Maubeuge est, comme moulerie, dans une position relativement très-favorable dont les conséquences doivent devenir d'autant plus sensibles, aujourd'hui, pour les fonderies secondaires du département, qu'un deuxième fourneau vient d'être allumé dans cette usine et que la production va doubler, en même temps que les frais de fabrication éprouveront une réduction très notable.

Les fonderies en seconde fusion de nos principales villes, en souffrance déjà depuis plusieurs années, par suite de leur nombre trop considérable, et de la baisse énorme survenue dans le prix des moulages, sont donc encore menacées dans leur avenir.

Les hauts-fourneaux du département ont entrepris déjà quelques fournitures importantes pour les chemins de fer. Ainsi, ceux de Maubeuge ont livré tous les coussinets et diverses pièces de fonte pour le chemin de Paris à Rouen; ils fabriquent, en ce moment, les coussinets d'une portion de la ligne de Paris à Amiens. Le fourneau de Ferrière a fait ceux du chemin de Valenciennes à la frontière belge. Enfin, le fourneau d'Aulnoye vient d'obtenir la fourniture des coussinets pour une certaine section du chemin du Nord. Ces établissements, organisés pour cette fabrication toute

spéciale, lutteront avec avantage, dans les adjudications à venir, avec les autres usines de la France, et il est à espérer que de cette manière quelques débouchés importants seront ouverts à leurs produits.

S'il en est ainsi pour les hauts-fourneaux de Maubeuge, l'influence qu'ils peuvent exercer sur le commerce ordinaire de la fonte moulée, se fera moins sentir aux autres fonderies du département. Quelques-unes d'entr'elles, placées dans les grands centres d'industrie, ou affectées spécialement à la moulerie d'ornement, doivent, dans tous les cas, échapper à cette influence et continuer à travailler avec succès.

§ IV. TRAVAIL DU FER.

I. FABRICATION DU FER AU CHARBON DE BOIS.

…mières au bois …tent …siècle.

Les forges destinées à l'affinage de la fonte par le moyen du charbon de bois et à l'étirage du fer sous le marteau, sont les plus anciennes de toutes. Nécessairement postérieures à la découverte des flüssofen, elles datent du 15.e siècle. Nous avons retrouvé peu de renseignements sur les premiers temps de leur existence. Il est positif qu'en 1509, il y en avait un assez grand nombre sur la terre d'Avesnes, et on peut affirmer qu'en 1671, plusieurs d'entr'elles avaient déjà disparu; telles sont celles de Sars-Poteries et du moulin de Reumont.

A cette dernière époque, les forges du département du Nord fabriquaient du fer plat ou carré, des fers à fendre, des plates pour socs de charrue, etc. Leurs produits avaient à lutter avec ceux des Suédois, des Espagnols et des Liégeois.

…lles …yaient …éthode …onne.

Ces forges travaillaient probablement alors, comme elles l'ont fait pendant tout le 18.e siècle, par la méthode wallonne, c'est-à-dire avec deux feux, l'un pour affiner la fonte, l'autre pour réchauffer le fer cinglé et le préparer à l'étirage sous le marteau. Cette méthode avait pris naissance, ainsi que son nom l'indique, dans le pays wallon, et par conséquent, dans une contrée dont l'arrondissement d'Avesnes faisait partie ; elle donnait de très-bon fer, mais sous le rapport de la consommation des matières premières, elle était loin d'être avantageuse.

Vers 1671, il n'y avait que trois forges dans la dépendance d'Avesnes, et en 1679, lorsque la ville de Maubeuge fut cédée à la France, il en existait plusieurs autres dans ses environs. Les documents que nous avons eus sous les yeux n'indiquent pas les noms de ces forges, et nous ignorons quelle était leur situation.

…sur …sement …fin …siècle.

A la faveur des droits établis sur les fers étrangers, et particu-

lièrement de ceux fixés, par un arrêt du 25 novembre 1687, à 15 livres par millier (3 fr. 89 c. par 100 kil), les forges au bois du département prirent, à la fin du 17.e siècle, un certain accroissement, et, en 1701, elles étaient au nombre de onze dont quatre à une seule affinerie, toutes les autres à deux ; ces forges travaillaient donc avec dix-huit affineries et produisaient, par an, environ 17,640 quintaux métriques de fer marchand. Les onze forges dont je parle étaient celles d'*Anor* (forge vieille) ; d'*Anor* (forge neuve) ; de *Laudrissart* et du *Hayon*, commune de Trélon ; de *Glageon ;* de *Sains ;* de *Cousolre ;* de *Willies*, de *Grignaux*, du *Marteau* et de *Voyaux*, commune d'Eppe-Sauvage. Elles n'employaient que de la fonte du pays et étaient sous ce rapport indépendantes de l'étranger. Nous avons vu, en effet, qu'au commencement du 18.e siècle, il existait un assez grand nombre de hauts-fourneaux dans l'arrondissement d'Avesnes. Ceux de Féronval et de Mariembourg étaient en outre alors sur la domination française, et concouraient à l'approvisionnement de nos forges. Ces deux derniers faisaient seuls de la fonte pour fer fort, en fondant des minerais du pays de Liége ; il faut admettre par conséquent qu'une grande partie des forges du département du Nord fabriquait du fer tendre.

Cet essor pris par la forgerie au charbon de bois, à la fin du 17.e siècle, n'avait amené sur le sol français aucun développement des industries destinées à l'élaboration du fer, telles que les clouteries, les fabriques de quincaillerie, etc. ; on avait à plusieurs reprises, et sans succès, tenté d'augmenter le nombre des établissements de cette nature ; les clous livrés au commerce étaient, en grande partie, tirés du pays espagnol, où les ouvriers français allaient même chercher de l'ouvrage. Pour faire cesser cet état de choses et encourager la création d'ateliers de ferronnerie, on favorisa l'entrée en France du fer brut, tout en mettant obstacle à l'introduction du fer travaillé. Un arrêt du 2 avril 1701 diminua ou détruisit même les droits sur les fers étrangers. Cette mesure, avantageuse sous certains rapports, était défavorable aux forges françaises : aussi, leurs propriétaires firent entendre des réclamations, par suite desquelles un nouvel arrêt du 10 avril 1702 rétablit, sur les fers venant de l'extérieur, un droit de 10 livres par millier (2 fr. 59 c. par 100 kil.)

Cette nouvelle décision aurait suffisamment protégé nos forges, si les fers qui ne pouvaient plus entrer ouvertement en France n'y avaient pas été introduits en fraude. Cette fraude se faisait sur une échelle assez grande, et par l'entremise de quelques forgerons français, qui, ayant des usines à l'étranger, près de la frontière, faisaient entrer en France et vendre comme provenant de leurs

établissements de l'intérieur, des fers fabriqués hors du territoire. Pour faire cesser ces abus, Jean-Charles Doujat, intendant de la province du Hainaut et du pays d'entre Sambre et Meuse et d'outre-Meuse, fit paraître, le 30 avril 1714, un réglement portant les dispositions suivantes : la production annuelle de chaque forge était limitée, savoir : celle de la Forge Vieille et de la forge de Laudrissart, à 220 milliers (104,346 kil.), pour chaque affinerie; celle de la forge de Voyaux, où l'eau manquait souvent, à 300 milliers (142,290 kil.) en tout; celle de toutes les autres forges de l'arrondissememt d'Avesnes, à 200 milliers (94,860 kil.), par affinerie. De plus, des commis étaient chargés de noter, pour chaque forge, le chiffre de la fabrication, la durée des chômages et la quantité de fer sortie. Tout ce qui dépassait une quotité de production basée sur les limites fixées par le réglement, était réputé fer étranger, et comme tel soumis aux droits.

églement de C. Doujat, ntendant u Hainaut en 1714.

Rareté du mbustible; éduction usée dans production des forges en 1725.

A partir de 1714, les forges au bois marchèrent quelques années sans entraves; puis il arriva pour elles, comme pour les hauts-fourneaux, un moment de stagnation causé par la rareté et le haut prix du combustible, dont la consommation se trouvait, en outre, augmentée par la création de forges nouvelles, celle de Liessies, par exemple, que les moines de l'abbaye rétablissaient, en 1723. Par suite de ces circonstances, en même temps que les fourneaux étaient forcés de chômer, les forges diminuaient leur fabrication. Ainsi, en 1725, celles de Glageon, de Sains, de Voyaux et la Neuve Forge, qui avaient, jusqu'alors, travaillé à deux affineries, n'en avaient plus qu'une seule en activité. Il restait donc quatorze affineries seulement, qui consommaient chacune 700 cordes de bois.

Le prix élevé du combustible ne tarda pas à être modifié, par suite des arrêts de 1722, par suite aussi de la diminution amenée dans la consommation par la ruine des fourneaux et le rallentissement des forges; d'après une lettre de M. d'Argenson, intendant du Hainaut, de 1725 à 1731, ce prix baissa de 62 pour 100 dans les bois de Sanzeilles.

isse du prix des bois. Les forges eprennent eur activité en 1737.

Cette baisse ne rendit pas aux fourneaux leur activité, parce que la cherté du bois n'était pas la seule cause qui les avait fait éteindre; mais elle permit aux maîtres de forges d'augmenter leur fabrication, et, en 1737, les dix-huit affineries de l'arrondissement d'Avesnes travaillaient toutes; elles tiraient en général la fonte des fourneaux de Féronval et de Mariembourg, ou du pays de Liège. Chaque affinerie en consommait annuellement 200 gueuses : la gueuse pesait 13 poises de 105 livres-poids chacune, ou 1365 livres-poids (647 kil.42). Chaque affinerie consommait donc par an 129,484 kil. de fonte. Le fer produit était presque entièrement livré au gouvernement pour la marine et les arsenaux militaires ; c'était du fer fort.

Quelques forges seulement faisaient encore du fer tendre avec la fonte des quatre fourneaux du Pont-de-Sains, de Feron, du Hayon et de la Galopperie. Ce fer servait à la clouterie, à la confection des socs de charrue, souvent au bandage des roues ; il devait être de bonne qualité, quoique plus tendre que celui fabriqué avec la fonte du pays de Liège, puisqu'à Trélon on en avait fait des canons pour les armateurs de Dunkerque, et que ces canons avaient pu rivaliser avec ceux venant de Suède.

ges ne ment de la pays ège.

Nous avons dit plus haut que, jusqu'au commencement du 18.e siècle, il n'était pas entré en France de fonte venant de l'étranger. Depuis, cet état de choses avait changé peu-à-peu, et les fourneaux du pays de Liège avaient trouvé, dans les forges de l'arrondissement d'Avesnes, un important débouché. La proximité de ce pays, la facilité d'y extraire un minerai de fer beaucoup plus riche que les nôtres, l'entrée libre en France de la fonte, la ruine obligée des fourneaux français, enfin, l'intérêt particulier de nos maîtres de forges, qui, par les besoins du commerce ou par des traités avec les administrations de la guerre et de la marine, avaient été amenés à ne plus faire que du fer fort, sont des raisons bien suffisantes pour faire comprendre comment nos usines étaient devenues entièrement tributaires du pays de Liège. En 1740, on ne consommait plus, pour ainsi dire, que de la fonte de ce pays.

737 56, velles ges tablies.

D'après ce qui précède, les forges de l'arrondissement d'Avesnes étaient, depuis 1737, dans une ère de prospérité. Aussi, il s'en éleva de nouvelles qui profitèrent de la quantité de bois devenue disponible par l'extinction des hauts-fourneaux. En 1743, le fourneau de Fourmies fut remplacé par une forge placée au lieu dit Bas-Fourneau. En 1752, celui de la Galopperie fut également remplacé par une affinerie. Après 1737, et à une époque dont nous ne pouvons préciser la date, de nouvelles forges furent établies sur la commune d'Anor, à Milourd et à la Lobiette.

Cet état florissant de la fabrication du fer dura jusqu'en 1756. Dans le courant de cette année, et par suite de difficultés survenues avec les Liégeois dont nous étions dépendans, les choses changèrent de face. Notre industrie reçut pour long-temps un coup fatal. Voici à quelle occasion.

icultés vec iégeois, qui entent, 56, les de sortie leurs ites.

Par un arrêt du 10 avril 1702, on avait établi sur les fers étrangers un droit de 10 livres par millier pesant. Par suite d'un arrêt du 4 mai 1745, les gros clous (ceux dont le millier en nombre pesait 250 livres et au-dessus) payaient à leur entrée 15 livres au millier; les moyens et petits clous payaient 30 livres au millier. Malgré ces droits, les Liégeois pouvaient encore écouler en France une partie de leurs produits, et en retour, ils n'avaient pas mis d'entraves à la sortie de leurs minerais et de leurs fontes; du moins, la fonte ne

payait pour sortir du pays de Liège, que $\frac{1}{120}$ de sa valeur; à son entrée en France, elle ne supportait aucun droit.

Au 16 mars 1751, le droit d'entrée sur les fers étrangers fut porté de 10 à 15 livres; au 16 mars 1756, le droit sur les gros clous fut élevé à 30 livres, celui sur les moyens et petits clous à 50 livres. Ces mesures nouvelles, prises probablement dans le but de protéger nos forges, et surtout la grande clouterie établie à Marly depuis 1737, devaient compromettre le commerce des Liégeois, et amenèrent de leur part de funestes représailles. Effectivement, le 26 juin 1756, un mandement du prince et des états de Liège prohiba la sortie des minerais et augmenta de 15 patards (0 f. 92) le droit de sortie sur 100 pesant (47 kil. 43) de fonte, augmentation qui fut, peu après, réduite à 10 patards (0 f. 61). En même temps que les Liégeois rendaient ainsi plus difficiles pour nos forges les conditions du travail, ils augmentaient le nombre de leurs usines. Avant 1756, ils n'avaient que douze fourneaux et huit forges. Quelques temps après, ils faisaient marcher quinze fourneaux et quatorze forges.

tuation heureuse nos forges rès 1756.

Ainsi, à partir de 1756, les forges françaises se trouvèrent dans une position malheureuse. D'une part, les fourneaux de Féronval et de Mariembourg, manquant de minerais, ne faisaient plus de fonte pour fer fort; de l'autre, les forges de l'arrondissement d'Avesnes ne pouvaient se procurer qu'à un prix élevé celle du pays de Liège, dont elles avaient un besoin absolu. Leurs produits avaient, en outre, à lutter contre une concurrence plus redoutable.

des forges 1762 : Prix revient fonte du de Liège.

Ces circonstances critiques ne forcèrent cependant pas nos forges à chômer; car, en 1762, elles produisaient encore environ 2,690,000 livres (1,275,867 kil.) de fer fort, en faisant presque exclusivement usage de la fonte liégeoise. Cette fonte coûtait 6 liv. la poise (14 f. 81 les 100 kil.), prise aux fourneaux. Pour fabriquer un millier de fer, il en fallait 14 poises (147 de fonte pour 100 de fer), et on établissait ainsi le prix de revient de ces 14 poises:

14 poises aux fourneaux, à 6 liv.	84 liv.
Voiturage, 10 patards par poise	7
Droits de sortie du pays de Liège, 10 patards par poise	7
Transit sur les terres d'Autriche : (Les terres de Chimay et de Beaumont, appartenant à l'Autriche, formaient enclavement dans le Hainaut français).	7
Prix des 14 poises rendues aux forges	105 liv. (18 fr. 52 les 100 kil.).

Il fallait donc pour 105 livres-monnaie de fonte par chaque millier de fer; pendant l'été de 1770, ce millier de fer, pris aux forges, se vendait 180 livres (46 fr. 67 c. les 100 kil.)

D'où il résulte que l'on portait à l'étranger près des deux tiers de la valeur du fer fabriqué, c'est-à-dire annuellement une somme de 282,450 liv. (347,413 fr. 50 c.)

Jusqu'en 1771, les forges du département du Nord restèrent sensiblement dans les mêmes conditions. Voici leur situation et leur état de production en 1771.

Noms des forges.	Quantités de fer fabriquées réduites en quint. mét.
Consolre.............	734, 26
Hayon...............	881, 11
Laudrissart...........	1076, 91
Glageon..............	734, 26
Pont-de-Sains.........	97, 90
Forge-Vieille.........	1037, 75
Milourd..............	979, 01
Forge-Neuve..........	979, 01
La Lobiette...........	1027, 96
Bas-Fourneau.........	734, 26
Liessies..............	734, 26
La Galopperie.........	881, 11
Willies..............	734, 26
Le Marteau...........	734, 26
Grignaux.............	734, 26
Voyaux..............	734, 26
Total.........	12834, 84

Il y avait donc en tout seize forges travaillant, chacune à une seule affinerie. La production totale n'avait pas beaucoup changé depuis long-temps. On avait bien établi depuis peu trois forges à Anor et une à Fourmies ; mais aussi d'autres usines qui travaillaient autrefois à deux feux n'en avaient plus qu'un seul en activité. Aucune de celles qui existaient avant 1701 n'avait disparu en 1771.

En 1772, une nouvelle forge fut jointe à celles que je viens d'énumérer, c'est celle de Villers-Sire-Nicole, qui remplaçait une fenderie (1).

(1) Il paraît que, peu d'années avant 1790, on a essayé dans les forges de remplacer le charbon de bois par la houille carbonisée ; car, dans un travail de M. Mathieu, directeur des mines d'Anzin, publié en novembre 1790, en réponse à un mémoire sur l'importation du charbon de Mons en France, on trouve, dans un passage où il est question des forges du district d'Avesnes : « Ces forges viennent de trouver la manière de *désouf-* » *frer* le charbon pour suppléer au bois et conserver les forêts. »

(Note communiquée par M. Edouard Grar, de Valenciennes

État florissant des forges au charbon de bois pendant la révolution française.

Jusqu'à la révolution française, les usines de l'arrondissement d'Avesnes restèrent dans la même situation ; mais pendant cette révolution, elles retrouvèrent leur ancien état de prospérité. Les fontes qu'elles employaient n'avaient plus à payer de droits de sortie, et les immenses défrichements faits dans les forêts de la terre d'Avesnes, avaient produit une baisse notable dans le prix du combustible. Cependant quelques forges disparurent à cette époque, probablement par suite des ravages de la guerre ; ce sont celles du Marteau, de Grignaux, de Voyaux, de Liessies, et la plus récente de toutes, celle de Villers-Sire-Nicole. En 1802, il n'en existait plus que douze dans l'arrondissement d'Avesnes ; elles produisaient alors environ 15,360 quintaux métriques de fer, et consommaient 150 pour 100 de fonte. D'après les chiffres donnés par M. Dieudonné, cette fonte coûtait 13 fr. 10 les 100 kil., rendus aux forges; le charbon de bois revenait à 4 fr. 30 le quintal métrique, et on en consommait 240 pour 100 du produit. Les frais de main-d'œuvre étaient de 2 fr. 25 c. par 100 kilog. de fer ; ce fer se vendait 39 fr. 30 c. le quintal.

Prix des matières premières et des produits en 1802.

Forges établies ou supprimées depuis 1802.

En 1805, il s'éleva une nouvelle forge à Cousolre. Elle remplaçait une fenderie qui avait été construite en 1785, et qui fut détruite qualques années après, en 1792.

En 1810, la forge de Willies disparut.

En 1815, le maca Milourd et probablement aussi le maca Beaudouin, furent établis sur la commune d'Anor. D'après leurs noms, ces usines étaient d'abord destinées uniquement à l'élaboration du fer ; elles ont été depuis transformées en forges.

En 1817, la forge de Fourmies fut supprimée et remplacée par le fourneau qui existe aujourd'hui dans cette commune.

Enfin, à la même époque à-peu-près, l'affinerie de Liessies fut remise en activité.

En résumé, il existait en 1820 quatorze forges au charbon de bois, et depuis, leur nombre n'a plus varié jusqu'à l'année 1842, pendant laquelle l'usine de Milourd a cessé d'exister comme forge.

En 1818, la méthode comtoise remplace la méthode wallonne.

C'est en 1818 que la méthode d'affinage wallonne a été remplacée par la méthode comtoise, qui diffère principalement de la première, en ce qu'on se sert du même foyer pour affiner la fonte et réchauffer les lopins. Cette modification dans le travail fut très-importante ; elle réduisit la consommation du charbon de bois, dans la proportion de 240 à 140, et compensa presque l'accroissement du prix de la fonte, occasionné par les droits d'entrée en France mis sur cette matière première, postérieurement à 1815.

Depuis 1818, la méthode comtoise a toujours été pratiquée dans nos forges.

Production des forges à diverses époques.

Le tableau suivant fait voir quelle a été leur production à diverses époques et surtout dans ces dernières années :

Années.	Production du fer au charbon de bois.	Années.	Production du fer au charbon de bois.
	Quint mét.		Quint. mét.
1701.	17640	1835.	24480
1714.	17520	1836.	24800
1725.	13600	1837.	24800
1737.	15800	1838.	18088
1762.	12758	1839.	17138
1771.	12834	1840.	15646
1802.	15360	1841.	13979
1826.	23435	1842.	16543
1834.	24052		

Il résulte de ces chiffres que, depuis 1837, la fabrication du fer au charbon de bois a beaucoup diminué. La cause principale de cette réduction est la suppression, en 1837, de la fabrique d'armes de Maubeuge, qui était, pour nos forges comtoises, un débouché important. On peut joindre à cette cause la concurrence des forges à l'anglaise, dont l'importance s'est beaucoup accrue depuis 1836, et surtout l'augmentation du prix du charbon de bois. Le rapprochement est rendu évident par le tableau qui suit :

Années.	Prix des 100 kil. de charbon de bois.	Années.	Prix des 100 kil. de charbon de bois.
1832.	6, 04	1838.	7, 28
1833.	5, 66	1839.	7, 39
1834.	6, 20	1840.	6, 76
1835.	6, 00	1841.	6, 60
1836.	6, 15	1842.	6, 00
1837.	6, 00		

A l'exception des forges de Trélon, de Glageon et de Laudrissart qui consomment la fonte d'affinage fabriquée au fourneau de Trélon, et ne font, par conséquent, que du fer demi fort, les affineries de l'arrondissement d'Avesnes tirent leur fonte des hauts-fourneaux au bois de la Belgique, et employent seulement un peu de vieille fonte provenant du département du Nord ou des départemens voisins. Leurs produits consistent presque exclusivement en fer fort.

En 1842, les forges de Trélon, de Glageon et de Laudrissart n'ont fait que 2,683 quintaux métriques de fer ; il en reste donc 13,860 qui ont été fabriqués avec des fontes belges ou de vieilles fontes.

Par suite, la consommation de ces matières s'est élevée à 20,790 quintaux métriques.

Prix es fontes i charbon de bois a Belgique

La fonte belge au charbon de bois, travaillée par nos forges comtoises, revient à 19 fr. rendue aux usines ; les éléments de ce prix sont actuellement :

Achat en Belgique....................	13 fr.	50 c.
Droit de sortie.........................	»	11
Droit d'entrée en France................	4	40
Transport par voiture jusqu'aux forges.....	1	»
Prix des 100 kil. de fonte..............	19 fr.	01 c.

Prix e revient i fer fort s les forges u bois.

En partant de cette donnée, on peut établir, ainsi qu'il suit et d'une manière générale, le prix de revient du quintal métrique de fer fort fabriqué au charbon de bois.

Soit une forge à deux affineries, susceptible de fabriquer, année commune, 2,500 quintaux métriques de fer.

Les dépenses par 100 kilogrammes sont :

150 kil. de fonte à 19 fr..	28 fr.	50 c.
140 kil. de charbon à 6 fr................	8	40
Main-d'œuvre :		
2 affineurs.... 10 fr. » c. 2 marteleurs... 10 » 2 goujats...... 3 » 1 remplisseur.. 1 75 } par 1000 k.		
Pour 100 kilog.........................	2	47
Frais de régie et de bureau, environ 1,000 f. par an : pour 100 kil.................	»	40
Entretien de l'usine, contributions, etc., environ 2,000 fr. par an................	»	80
Fonds de roulement, estimé à 50,000 fr. — Intérêt de ce fonds à 5 pour 100.........	1	»
Intérêt du capital de premier établisssement. — Une telle usine, avec deux feux, deux marteaux, etc., vaut environ 40,000 fr., capital qu'on doit considérer comme amorti depuis long-temps. — L'intérêt de ce capital à 5 pour 100, est de 2,000 fr. ; ce qui donne par quintal métrique........	»	80
Prix de revient des 100 kil. de fer........	42 fr.	37 c.

Dans les calculs qui précèdent, nous avons supposé deux feux en activité, ce qui n'a pas lieu pour la plupart des forges qui, ayant en réalité deux affineries, n'en font marcher qu'une : très-souvent encore, cette unique affinerie chôme une partie de l'année ; de telle

sorte que la production annuelle se trouve, en général, beaucoup plus faible que celle que nous avons admise, et le prix de revient plus élevé que celui calculé.

Si, maintenant, on compare ce prix de revient au prix de vente qui est, en général, de 48 fr. aux usines, payable à six mois, il sera facile de conclure que les bénéfices des maîtres de forges sont très restreints, quand ils ne sont pas tout-à-fait nuls.

L'industrie du fer au charbon de bois est donc très souffrante. Quelques efforts ont été faits, dans ces dernières années, pour améliorer ses conditions et notamment pour diminuer la consommation du combustible.

Ainsi, en 1839, on a essayé, à la forge vieille d'Anor, l'emploi de la houille dans des foyers de chaufferie, pour réchauffer les lopins provenant de l'affinage au charbon de bois ; mais on y a renoncé presque aussitôt. La houille coûtait très cher à Anor, par suite d'un transport long et difficile qu'il faut faire par voitures ; en outre, le fer n'avait pas conservé, au contact de la houille, les qualités qui caractérisent celui fabriqué entièrement au charbon de bois.

A la forge de Laudrissart, on a introduit, en 1841, l'usage du bois desséché, mélangé avec le charbon de bois, en volumes égaux. On est, ainsi, parvenu à réaliser une économie d'environ 10 pour 100 sur le combustible consommé. En outre, la quantité de flamme qui sort du foyer a été augmentée, et elle est utilisée pour la dessication du bois. C'est le premier emploi que l'on ait fait, dans le département, de la chaleur perdue des feux d'affinerie.

Enfin, tout récemment, aux forges de la Galopperie, de Laudrissart et de Glageon, on a recouvert le feu d'une voûte qui concentre la chaleur et dirige la flamme dans un four accessoire, où la fonte à affiner subit un échauffement préalable. Il est résulté de cette disposition une économie de combustible, un déchet moindre sur la fonte et une augmentation du produit journalier.

Les efforts qui viennent d'être signalés ont produit quelques bons résultats ; mais ces résultats n'ont été obtenus qu'aux dépens de la qualité du fer qui, seule, pourrait sauver les forges au charbon de bois.

Les conditions malheureuses dans lesquelles se trouvent ces forges ne semblent donc pas jusqu'ici susceptibles d'être modifiées avantageusement. D'un autre côté, les fers à l'anglaise qui s'améliorent tous les jours et dont le prix est, d'ailleurs, bien moindre que celui du fer au bois, tendent, de plus en plus, à remplacer celui-ci dans beaucoup d'usages pour lesquels il avait été réservé jusqu'ici. Il est donc peu probable que les anciennes usines de l'arrondissement d'Avesnes puissent sortir de l'état de stagnation dans lequel elles sont aujourd'hui. Eloignées, en général, des grandes routes, elles

ne peuvent, d'ailleurs, changer leur mode de fabrication, c'est-à-dire que, par leur position géographique, elles sont obligées de s'approvisionner de fonte au charbon de bois en Belgique, et ne peuvent elles-mêmes employer d'autre combustible que le charbon de bois. La plupart d'entre elles sont donc, comme forges, sans avenir. Quelques-unes, la Neuve-Forge et la Lobiette, par exemple, dont les fers sont préférés dans le commerce, soit parce qu'ils sont mieux travaillés, soit parce qu'ils proviennent d'une meilleure fonte, soit encore parce qu'ils ont depuis long-temps une réputation de supériorité, continueront à fournir la petite quantité de fer au bois indispensable pour certains ouvrages dans lesquels les fers à la houille n'ont pas encore pu lui être substitués. D'autres forges, telles que celles de Cousolre et de Galopperie, dont les produits sont destinés à être transformés et à alimenter des tôleries, des fenderies, des fabriqnes de quincaillerie, etc., sont aussi dans des conditions d'activité. Mais celles qui n'ont d'autre débouché que le commerce général du fer en barres ou la consommation tout-à-fait locale, sont dans une position qui doit devenir de plus en plus difficile. Leur production est déjà très-limitée; beaucoup d'entre elles ne fabriquent par an que 400 à 800 quintaux métriques de fer, et quelques-unes chôment entièrement. Cet état de choses doit s'aggraver encore, aujourd'hui surtout que de grands laminoirs belges qui s'établissent dans le voisinage de nos forges seront à même de fournir à la consommation de l'extrémité sud de l'arrondissement d'Avesnes.

Nécessité de transformer les anciennes forges au bois.

Il y a donc nécessité, pour la plupart des propriétaires de forges au bois, s'ils veulent continuer à travailler, de modifier leur industrie. Ils pourront, par exemple, élaborer eux-mêmes leurs fers, et les livrer au commerce sous forme de fer fendu, de platines, etc. Cette nécessité est si bien sentie que, déjà en 1842, la forge de Milourd a été convertie en une fabrique d'acier et de limes.

II. FABRICATION DU FER PAR LA MÉTHODE ANGLAISE.

Énumération des usines à l'anglaise du département.

La méthode qui consiste à opérer l'affinage de la fonte dans des fours à réverbère, au moyen de la houille, et à étirer le fer sous des cylindres, méthode dont les premiers essais ont été faits en Angleterre en 1784, et en France en 1818, a été importée dans le département du Nord en 1823. Elle a été pratiquée, d'abord, à la forge de Raismes qui est même l'un des premiers établissements dans lesquels on l'ait appliquée en France. C'est aussi à Raismes que la force de la vapeur a été employée pour la première fois, dans le département du Nord, à la fabrication du fer.

En 1828, une seconde forge semblable a été créée à Trith-Saint-Léger, sur l'Escaut : elle était destinée, dans le principe, à la production du fer à fendre. Depuis, on y a établi de nouveaux appareils qui permettent de fabriquer toutes les qualités de fer que réclame le commerce.

L'usine de Denain date de 1835 ; elle a pris, depuis peu, un très grand accroissement, et aujourd'hui, elle est une des plus considérables de France.

Les laminoirs d'Anzin ont aussi commencé à marcher à la fin de 1835 ; ils ont été achetés, en 1841, par la société de commerce de Bruxelles, pour servir de débouché aux fontes belges.

Deux usines, situées à Ferrière-la-Grande, et qui faisaient autrefois partie de la manufacture d'armes de Maubeuge, ont été transformées depuis peu, et tout récemment mises en activité. Elles sont destinées, l'une à la fabrication spéciale de la tôle ; l'autre à celle des fers de petit échantillon.

ation dustrie dans le ement ord.

Enfin, trois nouveaux établissemens sont aujourd'hui en construction : deux sur les bords de la Sambre, l'un sur la commune de Maubeuge, l'autre sur celle d'Hautmont : le troisième à Blanc-Misseron, sur la commune de Crespin. Ces trois établissemens, formés par des sociétés belges déjà propriétaires, dans l'arrondissement de Charleroi, de hauts-fourneaux et de charbonnages, sont destinés à fournir un écoulement aux fontes et aux houilles de la Belgique. Ceux de Maubeuge et de Blanc-Misseron ne sont même que le résultat de la translation, sur le territoire français, des machines et appareils de laminoirs inactifs du pays de Charleroi.

ure vail forges ondis- it de ennes.

A Raismes, pendant les premiers temps du travail, les principaux ouvriers étaient Anglais. On affinait des fontes au bois et des massiaux de la Champagne. Ce genre de fabrication a duré jusqu'à l'époque où le haut-fourneau au coke de Ferrière-la-Grande a été allumé, c'est-à-dire jusqu'en 1831. Depuis lors, on travaille surtout à Raismes les fontes produites par ce fourneau.

La forge de Trith-Saint-Léger opérait aussi, dans le principe, l'affinage de fontes au bois fournies, en grande partie, par la Bretagne. Elle a été presque totalement alimentée par des fontes de cette nature, jusqu'à l'année 1840, pendant laquelle on a commencé à y traiter celles au coke de la Belgique.

Les usines de Denain et d'Anzin ont toujours consommé principalement des fontes au coke. Une certaine partie de ces fontes est fabriquée à Denain ; mais la plus forte proportion est tirée des environs de Charleroi.

Les quatre forges à l'anglaise des environs de Valenciennes, les seules dont il puisse être question ici, élaborent en outre une certaine quantité de fontes au bois, de vieilles fontes ou de vieilles

ferrailles; mais elles ne font, avec ces matières, que des fers spéciaux qui entrent, pour une assez faible proportion, dans leur produit total. Le travail habituel a lieu sur des fontes au coke.

Progrès faits par les forges à l'anglaise.

Indépendamment des modifications que nous venons de signaler, si nous suivons la fabrication du fer par la méthode anglaise, depuis son origine dans le département, nous constaterons des progrès nombreux et importans.

Le procédé anglais se compose de trois opérations distinctes : le *mazéage*, qui consiste à refondre la fonte au milieu du coke sous l'influence d'un courant d'air forcé dans un creuset à tuyères et qui donne pour produit le fine-métal; le *puddlage* au four à réverbère, suivi du cinglage sous le marteau et du passage des loupes aux cylindres ébaucheurs, ou simplement de la compression de ces loupes sous des cylindres à grandes échancrures; enfin le *réchauffage* ou *laminage* du fer puddlé.

Nous examinerons successivement chacune de ces opérations.

Suppression presque générale du mazéage.

1.° Le *mazéage* avait pour but de décarburer en partie la fonte et de la débarrasser des corps étrangers, tels que le silicium, le soufre, le phosphore, etc. qu'elle contient presque toujours, surtout lorsqu'elle provient de fourneaux au coke.

Sous ce dernier rapport, cette opération ne remplissait qu'imparfaitement son objet; il arrivait même assez souvent que le fine-métal, par suite de sa préparation au contact du coke, contenait une proportion de soufre plus considérable que la fonte.

Le *mazéage* était en outre assez coûteux; les dépenses dues au déchet de la fonte, à la consommation du coke pour la finerie, et de la houille pour la machine soufflante, aux frais de main-d'œuvre et d'entretien des creusets, etc., s'élevaient au moins à 3 fr. 50 cent. par quintal métrique de fine-métal obtenu. La théorie indiquait, d'ailleurs, que lorsqu'on emploie des fontes de bonne qualité, et surtout exemptes de phosphore, comme celles qu'on affine dans nos forges, le puddlage doit contribuer plus efficacement à leur épuration, parcequ'à une certaine période du travail, le métal se trouve dans un grand état de division sous lequel les réactions dues à l'oxigène libre fourni par le courant d'air qui a traversé la grille ou par des crasses riches en oxide de fer, et au brassage sur la sole, doivent se faire plus facilement que dans la finerie lorsque ce métal est en fusion.

Pour ces différents motifs, on avait déjà cessé, dans plusieurs localités, de convertir la fonte en fine-métal. Dans le département du Nord, on a fait assez de progrès dans la manière de la travailler, pour pouvoir aussi la traiter directement au four à puddler, et aujourd'hui le *mazéage* n'a plus lieu dans la plupart des forges du département. A Trith, où, pendant longtemps, on n'a affiné que des

fontes au bois, il n'a, pour ainsi dire, jamais eu lieu et n'a même pas été essayé, lorsqu'on a commencé à employer les fontes au coke. A Denain et à Anzin, il a été tout-à-fait supprimé en 1842. A Raismes et à Ferrière, on y soumet encore quelquefois la fonte au coke; mais, cependant, les fineries qui existent dans ces usines ne marchent que quelques mois dans l'année.

Cette modification dans le travail a nécessairement amené une économie notable dans les frais de fabrication du fer, et, à ce titre, elle est un progrès. Néanmoins, dans les nouveaux établissements de Blanc-Misseron et des environs de Meubeuge, on se dispose à faire encore le *mazéage,* probablement parce que les propriétaires de ces usines doivent utiliser des fontes médiocres qu'ils ont à leurs fourneaux de Belgique, et pour lesquelles ce travail préparatoire est indispensable.

2.° Le *puddlage* est l'opération la plus importante de la méthode anglaise; c'est d'elle que dépend surtout la qualité du fer fabriqué. Les améliorations obtenues dans cette partie de l'affinage sont de deux sortes: les unes sont dues à l'habileté acquise par les ouvriers; les autres, à certaines dispositions particulières données aux fours à réverbère.

Dans le principe, la charge de ces fours n'était que de 175 kil. de fonte et le déchet s'élevait quelquefois à 30 p. °/o. Le nombre des opérations, par jour de 24 heures, n'était souvent que huit ou neuf: aujourd'hui, au contraire, on en fait dans le même temps douze à quatorze; à chacune d'elles on charge 200 kil. et le déchet n'est plus que de 10 ou 12 p. °/o. Or, la quantité de houille brûlée sur la grille restant sensiblement la même, quelque soit le travail fait dans l'intérieur du four, on conçoit très-bien que les résultats précédents ont amené, outre un produit journalier plus considérable et une économie notable sur la fonte, une diminution très-sensible dans la consommation relative du combustible.

Ces améliorations réalisées sur l'économie du travail ont été accompagnées de progrès sur la nature du fer fabriqué. On a appris à mieux conduire l'opération de l'affinage, à distinguer le mode de travail qui convient le mieux à chaque espèce de fonte, et on est arrivé par-là, depuis quelques années surtout, à obtenir des produits de meilleure qualité.

Quant aux fours *puddlings,* ils ont aussi reçu quelques perfectionnements. En construisant leurs parois latérales avec des plaques de fonte, derrière lesquelles circule un courant d'air froid, on a diminué leurs frais d'entretien. En ajoutant à la suite de l'espace où s'opère le travail, entre cet espace et la cheminée, une petite sole sur laquelle la fonte à affiner, placée au milieu des flammes qui sortent du four, subit un échauffement préalable, on est parvenu,

dans certaines usines, à une économie très-notable de temps et de combustible. Ainsi, on a porté le nombre des opérations par 24 heures, de douze à seize, et on a, par conséquent, fait une économie de 1/4, tant sur la durée de chacune d'elles que sur la quantité de houille consommée par chaque quintal métrique de fer ébauché.

Le cinglage des loupes sortant des fours à puddler a toujours eu lieu, dans les forges de Raismes et de Denain, à l'aide de gros marteaux; à Trith-St.-Léger et à Anzin, les loupes ont jusqu'ici été comprimées entre des cylindres à grandes cannelures; mais dans ce dernier établissement on monte actuellement au marteau.

Le cinglage ou la compression des loupes sont toujours suivis du passage sous les cylindres dégrossisseurs, opération sur laquelle nous n'avons rien à observer.

3.° Pour le *réchauffage* ou *laminage* du fer ébauché, les progrès que nous avons à faire connaître sont une conséquence de ceux obtenus au puddlage. Le fer produit par cette dernière opération étant mieux affiné et de meilleure qualité, il en résulte nécessairement une plus grande facilité à passer sous les cylindres finisseurs ; de là des barres d'une plus belle apparence, et même la possibilité de donner au fer certaines formes qu'on ne pouvait obtenir auparavant, ou de fabriquer, avec des fontes au coke, certains échantillons qu'on n'avait pu faire qu'avec des fontes au bois.

Il nous reste à parler d'une autre amélioration très-importante apportée depuis peu dans la fabrication du fer par la méthode anglaise, c'est-à-dire de l'emploi, pour le chauffage des chaudières des machines à vapeur, des flammes perdues des fours à puddler ou à réchauffer. Ces machines, qui donnent le mouvement aux marteaux, laminoirs, etc., en un mot à tous les appareils employés dans les forges, fonctionnaient à basse pression dans presque toutes nos usines; elles brûlaient, par conséquent, beaucoup de houille, et on peut admettre que, dans la plupart des établissements de l'arrondissement de Valenciennes, la quantité de combustible consommée pour la partie chimique de la fabrication du fer, et celle consommée pour la partie mécanique, étaient entre elles dans le rapport de 1 à 0,46, au moins.

L'emploi des flammes qui se perdent par la cheminée des fours, essayée d'abord, il y a quelques années, à la forge de Raismes, est devenu pratique pour la première fois à l'usine de Denain, où il est tout-à-fait en usage depuis 1841. Aujourd'hui, dans cette usine, on épargne complètement la houille qu'on employait au chauffage direct des chaudières. Trois machines à basse pression, représentant ensemble une force de 140 chevaux à-peu-près, sont alimentées par onze générateurs chauffés à l'aide des flammes perdues de treize fours à puddler et de deux fours à réchauffer, sans que la consom-

mation de ces fours ait été augmentée ; chauffées directement, elles auraient brûlé environ 237 hectolitres de houille par vingt-quatre heures. L'emploi des flammes perdues a donc produit une économie très-importante, qui, évaluée pécuniairement pour l'usine de Denain, et abstraction faite des dépenses qu'a nécessitées l'installation du nouveau système, est approximativement de 260 fr. par vingt-quatre heures.

Des dispositions semblables à celles dont il vient d'être question ont été adoptées, depuis peu, aux forges d'Anzin et aux usines de Ferrière. On établit en ce moment à Raismes de nouveaux fours à puddler dont les flammes seront utilisées pour la production de la vapeur. Enfin, dans les établissements en construction à Blanc-Misseron et à Hautmont, on se dispose à employer au même usage la chaleur perdue des fours à puddler et à réchauffer.

D'après tous les détails qui précèdent, il est positif que la fabrication du fer par la méthode anglaise a fait de très-grands progrès dans le département du Nord. Ces progrès, réalisés principalement dans ces dernières années, ont contribué puissamment au développement qu'a pris depuis peu et que prend encore cette fabrication. Non-seulement les grandes forges telles que celles de Denain et d'Anzin, qui, pendant long-temps, n'avaient été que partiellement activées, sont parvenues à utiliser tous leurs éléments de production ; mais encore de nouveaux fours, de nouvelles machines ont été ajoutés et ont permis, ou vont permettre, d'augmenter considérablement le travail. C'est ainsi qu'il existe aujourd'hui vingt fours à puddler à Denain, quatorze à Anzin, huit à Trith-Saint-Léger, quand on n'en comptait, il y a peu d'années, que huit dans la première de ces usines, six dans la seconde et quatre dans la troisième. Par suite, la quantité de fer livrée au commerce s'est accrue, en 1842 principalement, dans un très-grand rapport. C'est ce qu'établissent d'une manière évidente les chiffres que nous donnons ici.

Années.	Production des forges à l'anglaise.
	Quint. mét.
Pour chaque année :	
De 1824 à 1827....	15000
De 1828 à 1834....	25000
1835.............	36900
1836.............	79080
1837.............	77500
1838.............	48410
1839.............	58120
1840.............	64330
1841.............	78190
1842.............	131380

auses des variations de cette oduction. On voit que la production des fers laminés a augmenté, une première fois, très-notablement, en 1835, en 1836 et en 1837, c'est-à-dire pendant les premières années des usines de Denain et d'Anzin; puis elle a éprouvé, à partir de 1838, un ralentissement dans toutes nos forges en général, mais surtout dans les deux qui viennent d'être citées. Ces dernières, construites avec de grandes dépenses, étaient installées pour une production annuelle de 40,000 quintaux métriques au moins; élevées en prévision des avantages offerts par la fabrication des rails, elles se trouvaient momentanément, par suite du retard apporté en France à la construction des chemins de fer, sans objet spécial; mises, d'ailleurs, en activité au moment où les forges d'autres parties du royaume prenaient plus d'extension et rendaient plus difficile l'écoulement du fer marchand, elles manquaient de débouchés. Elles diminuèrent donc forcément leur fabrication en 1838, et produisirent, par conséquent, avec des frais généraux beaucoup trop considérables. De là, l'état de souffrance dans lequel elles se sont trouvées pendant plusieurs années.

Dans ces derniers temps, au contraire, les progrès rapides faits par les usines du département, et en particulier par celle de Denain, qui a donné, sous ce rapport, une très-salutaire impulsion; la facilité de se procurer la fonte en Belgique à des conditions de plus en plus avantageuses; l'augmentation amenée dans la consommation par le bas prix du fer, ses usages de plus en plus étendus et l'exécution des nouvelles voies de communication; la diminution de la production générale des fers marchands, causée par la situation peu florissante des forges de la Champagne, et par la destination donnée depuis peu à quelques grandes usines du centre, qui sont aujourd'hui presque exclusivement consacrées à la confection des machines et des rails; enfin, un écoulement plus facile, résultat de l'amélioration dans la qualité des produits, ont permis à nos forges de prendre un grand développement. L'accroissement de fabrication signalé plus haut, pour 1842, est loin d'être au maximum. Pendant l'année 1843, cette fabrication sera effectivement de 180,000 quintaux métriques environ; et en 1844, lorsque les forges de l'arrondissement de Valenciennes auront réalisé toutes les améliorations en projet et utilisé tous leurs éléments, lorsque les usines belges seront en activité, elle s'élèvera à 300,000 quintaux métriques au moins.

ccroissement actuel de la oduction s forges.

Ce dernier chiffre représente la production du département, avec les éléments qui existent aujourd'hui; mais il pourra augmenter encore, si, comme il en est déjà question, de nouveaux maîtres de forges belges viennent s'établir sur notre territoire. Avec les ressources que peuvent fournir les exploitations houillières de Valenciennes, de Mons, ou de Charleroi, et les hauts-fourneaux de la

Belgique, on ne saurait, pour ainsi dire, fixer une limite à son accroissement possible.

Les forges des environs de Valenciennes sont placées à proximité du combustible et s'approvisionnent entièrement dans les mines de la compagnie d'Anzin. Le prix de la houille n'a pas varié pour elles depuis quelques années ; ce prix est aujourd'hui de 1 fr. 14 c. l'hectolitre ras, déduction faite de la remise de 0^{f},16 par hectolitre qui a lieu en faveur des grands consommateurs. La compagnie d'Anzin accorde, de plus, un crédit de six mois ; de telle sorte que le prix réel de l'hectolitre ras n'est que de 1 fr. 10 c. Les frais de transport aux usines varient suivant la position de celles-ci ; on peut les porter, en moyenne, à 0^{f},07 c. par hectolitre, qui revient alors, rendu aux forges, à 1 fr. 17 c. ; cet hectolitre, pesant à-peu-près 85 kil., cela porte le quintal métrique à 1 fr. 37 c.

Quant aux autres matières premières, elles sont bien loin d'être fournies en quantité suffisante par le département du Nord. En 1842, par exemple, les hauts-fourneaux de Denain et de Ferrière, les seuls qui fassent de la fonte d'affinage d'une manière régulière, n'en ont pas produit plus de 50,000 quintaux métriques, qui, avec un déchet de 23 pour 100, à-peu-près, n'ont pu donner que 38,500 quintaux métriques de fer ; il en reste donc 92,880 quintaux métriques qui ont été fabriqués avec des matières étrangères aux usines du département. La consommation de ces matières, sur lesquelles le déchet peut être porté à 26 pour 100, en moyenne, s'est élevée à 126,000 quintaux métriques environ. Elles consistent surtout en fontes au coke de la Belgique, auxquelles il faut joindre des fontes au bois provenant de la Champagne, des Ardennes, de la Bretagne, des Basses-Pyrénées, etc., et de vieilles ferrailles ou de vieilles fontes tirées, soit de Paris, soit de la Hollande ou de l'Angleterre, soit encore du Nord ou des départements voisins. La consommation totale, pour 1842, peut être approximativement partagée ainsi qu'il suit entre ces divers éléments :

74,000 quintaux métriques de fontes au coke belges ;
31,000 ——— de fontes au bois ;
11,500 ——— de vieilles fontes ;
9,500 ——— de vieilles ferrailles.

Leurs prix sont, par quintal métrique, de :

14 fr. pour la fonte au coke belge ;
18 — en moyenne pour la fonte au bois ;
14 — pour la vieille fonte ;
20 à 22 fr. pour la vieille ferraille.

Élémens du prix de revient d'un quintal métrique de fer.

Si l'on considère seulement le fer le plus habituellement fabriqué, celui qui provient de la fonte au coke belge, on peut calculer comme il suit, et d'une manière générale, le prix de revient du quintal métrique en grosses barres.

Soit une usine produisant annuellement 30,000 quintaux métriques de fer, ce qui est, en moyenne, pour 1842, le résultat obtenu par les quatre forges de l'arrondissement de Valenciennes.

Les éléments du prix du quintal métrique sont approximativement :

Fonte. — Au puddlage, pour avoir 100 de fer ébauché, il faut 113 de fonte.

Au réchauffage, pour avoir 100 de fer fini, il faut 115 de fer puddlé.

En somme, 100 de fer marchand exigent 130 de fonte ; à 14 fr. le quintal métrique, cela fait............... 18f, 20

Houille. — Un four à puddler consomme, en général, 2,000 kil. de houille en vingt-quatre heures, et produit, dans le même temps, 2,100 de fer ébauché ; c'est donc 95 kil. de houille pour 100 kil. de fer puddlé, et pour 115 kil. de ce produit.................. 109k, 25

Un four à réchauffer consomme 2,500 kil. de charbon par vingt-quatre heures, en produisant, au moins, 5,400 kil. de fer fini ; ce qui donnne 46 kil. de houille pour 100 kil. de fer............................... 46, »

Il faut, en outre, la houille nécessaire pour la machine à vapeur. Dans le présent calcul, nous n'avons pas eu égard à la diminution de consommation au puddlage due à une disposition particulière des fours ; nous ne tiendrons pas compte non plus de l'économie apportée par le chauffage des chaudières à vapeur au moyen des flammes perdues : ces modifications sont récentes et n'ont pas été adoptées par toutes les forges.

On peut admettre pour une production de 30,000 quintaux métriques une machine de 50 chevaux. Cette machine, en général à basse pression, consomme 6 kil. de houille par cheval et par heure, ou 7,200 kil. par vingt-quatre heures. En supposant 300 jours de travail dans l'année, la production de

A reporter.... 155k, 25 18f, 20

Report......	155k, 25	18f, 20
vingt-quatre heures est de 100 quintaux métriques de fer; la consommation de la machine est donc de 72 kil. par chaque quintal métrique de fer..........................	72	
La quantité totale de combustible nécessaire pour fabriquer 100 kil. de fer est, par conséquent, de........................	227k, 25	
A 1 fr. 37 c. les 100 kil., cela fait........		3, 11
Main-d'œuvre. — Pour le puddlage, le cinglage, le passage aux ébaucheurs ; 1 fr. 15 c. pour 100 kil. de fer ébauché ; pour 115 kil...............................	1f, 32	
Pour le réchauffage et le laminage du fer, le dressage et le coupage des barres.......	0, 80	
Par quintal de fer....................	2f, 12	2, 12
Frais de régie et de bureaux. — A raison de 20,000 fr. pour le tout; par quintal de fer....................		» 66
Entretien de l'usine, contributions, etc. — A raison de 12,000 fr. pour le tout............................		» 40
Fonds de roulement. — Pour une production de 30,000 quintaux métriques, on peut admettre, au plus, un fonds de roulement de 350,000 fr., dont l'intérêt à 5 pour 100 est 17,500 fr. ; pour 100 kil. de fer, cela fait..........		» 58
Intérêt de capital de premier établissement.—Pour une usine produisant annuellement 30,000 quintaux métriques, on peut estimer le capital à 700,000 fr.; la rente à 5 pour 100 est de 35,000 fr. ; ce qui donne par quintal métrique de fer......................................		1, 16
Amortissement du capital primitif. — Nous compterons 5 pour 100 de ce capital, ce qui donne par quintal métrique de fer..................................		1, 16
Prix de revient des 100 kil. de fer marchand.........		27f, 39

rix de vente. Ils se vendent aujourd'hui, en général, 33 fr. pris aux forges, payables à six mois, ou, en déduisant 3 pour 100 d'escompte, 32 fr. au comptant.

Nous ne donnons pas les calculs précédens comme rigoureusement exacts; mais ils sont suffisamment approximatifs pour faire voir que les usines à l'anglaise du département sont dans une situation prospère.

Par le seul fait des variations survenues, depuis quelques années, dans le prix de la fonte et du fer, et tout étant supposé égal d'ailleurs, cette situation s'est améliorée très-sensiblement. En 1841, par exemple, la fonte valait 15 fr. 50 c., et le fer se vendait 35 fr.; aujourd'hui la fonte coûte 14 fr. et le prix du fer est de 33 fr. Il est facile de s'assurer, par des calculs semblables aux précédents, que la baisse sur la valeur de la fonte est proportionnellement plus forte que celle sur le prix du fer.

Diminution du prix de revient dans les constances actuelles.

Si l'on observe, de plus, que pour plusieurs de nos forges où d'heureuses innovations ont été introduites, la consommation de la houille au puddlage est réduite de 1/4; que le combustible nécessaire au chauffage des chaudières est complètement économisé; si l'on ajoute que le prix de la fonte belge, supposé de 14 fr. les 100 kil., est nécessairement moindre aujourd'hui, soit parce que le prix d'achat à Charleroi est inférieur à 8 fr., soit parce que cette fonte, arrivant par les chemins de fer, coûte moins de transport; si l'on remarque enfin que la production dans chaque usine étant en voie d'accroissement, certains frais généraux entrent pour une somme moindre dans le prix de revient de chaque quintal métrique, on aura la conviction que, dans les conditions créées depuis peu, le prix de revient, tel qu'il a été calculé plus haut, est, en général, trop élevé.

Cette conclusion est vraie surtout pour l'usine de Denain, qui, placée sur le bord de l'Escaut et à proximité des fosses qui lui fournissent la houille, marche dans de très-bonnes conditions. Les nouveaux procédés qu'elle emploie sont aujourd'hui à l'état de pratique. Cette forge est plus avancée, sous ce rapport, que les établissements voisins sur lesquels elle a cependant un désavantage, celui de faire marcher des hauts-fourneaux qui fournissent de la fonte moins bonne et d'un prix plus élevé que celle qui serait tirée de la Belgique.

Pour d'autres forges, celle d'Anzin, par exemple, le prix de revient calculé serait peut-être un peu faible, parce que la production n'étant pas en rapport avec les dépenses d'établissement, les frais généraux ont une influence trop sensible sur le résultat. Mais cet état de choses est sur le point d'être modifié. L'usine d'Anzin, entre les mains d'une société qui peut disposer de grands capitaux, commence déjà à prendre une certaine extension, en adoptant les moyens économiques que nous avons signalés.

L'établissement de Raismes a, comme celui de Denain, le désavantage d'être alimenté par un haut-fourneau du département. Au laminoir de Trith-St.-Léger, le changement dans la nature des fontes soumises à l'affinage a nécessairement produit une diminution dans le bénéfice fait sur chaque quintal métrique de fer : car, en élaborant

des matières premières de moindre valeur, les dépenses de production et par suite le bénéfice calculé proportionnellement à ces dépenses, diminuent dans un certain rapport. Il en résulte que, pour arriver au même résultat pécuniaire, il a fallu fabriquer davantage en travaillant la fonte au coke que lorsqu'on affinait la fonte au bois. C'est effectivement dans cette circonstance qu'il faut chercher la cause de l'accroissement de production de l'usine de Trith. Cette usine et celle de Raismes travaillent, d'ailleurs, dans de bonnes conditions, qui pourront encore être améliorées par l'adoption des nouveaux procédés.

Ainsi, les forges à l'anglaise de l'arrondissement de Valenciennes, bien placées pour approvisionner Paris, l'Ouest et le littoral de l'Océan français, suffisamment protégées d'ailleurs contre la concurrence étrangère (1), sont en général, depuis quelques années surtout, dans une situation avantageuse.

Parmi les faits qui pourraient, dans un avenir peu éloigné, améliorer cette situation, il faut citer l'exécution du canal destiné à joindre la Sambre à l'Escaut. Ce canal, qui compléterait le système de navigation de notre département, aurait l'immense avantage de fournir aux usines métallurgiques de Valenciennes un mode de transport économique pour les matières premières qu'elles vont chercher, soit à Charleroi, soit dans l'arrondissement d'Avesnes; il rendrait possible l'exportation pour l'Est du département des produits de notre terrain houiller, qui serait ainsi appelé à concourir à l'approvisionnement des usines sidérurgiques de l'arrondissement d'Avesnes; il donnerait pour le transport des charbons français ou belges vers Paris un nouveau débouché, que l'encombrement de l'Escaut rend de plus en plus nécessaire. D'un autre côté, met-

(1) En Belgique, les gros fers de la qualité la plus inférieure se vendent aujourd'hui 16 fr. 40 c. les 100 kil. Le droit d'entrée en France, décime compris, est de 20 fr. 625; le prix de revient de ces fers serait donc 37 fr. 025, sans les frais de transport. Il est impossible qu'ils puissent passer la frontière.

Quant aux fers anglais, voici leur prix à Dunkerque :

La tonne anglaise de 1015 kil. 65 coûte dans les ports du pays de Galles, mise à bord, 4 livres 10 schillings. A 25 fr. 80 c. la livre, cela fait par quintal métriq.	11 f.	431
Frêt du pays de Galle à Dunkerque	1	524
Droits d'entrée pour l'importation, par navires français ou anglais, y compris le décime pour franc	20	625
Transbordement à Dunkerque et commission	»	200
Prix de revient du quintal métrique	33f,	780

A ce prix de revient il faudrait ajouter quelque chose pour les frais d'assurance; mais à la rigueur les fers anglais pourraient arriver sur notre littoral en concurrence avec ceux des forges de Valenciennes qui, rendus à Dunkerque, reviennent à 33 fr. 75 c.

Il est vrai, d'un autre côté, que le prix actuel, 4 liv. 10 schill., n'est que transitoire; il augmente en ce moment.

tant l'arrondissement d'Avesnes en communication, par une voie navigable beaucoup plus courte que celle qui existe déjà, avec les canaux du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique, il aurait une très-grande importance pour cet arrondissement, dont les relations commerciales s'étendent de plus en plus, et qui expédie une grande quantité de produits minéraux d'un transport en général dispendieux. Pour faire comprendre l'importance du canal dont nous parlons, il suffira de dire que le transport d'un quintal métrique de marchandises d'Avesnes à Lille coûte aujourd'hui 3 fr., et pourrait, après l'exécution de ce canal, se faire pour 0 fr. 80 c.; qu'entre Maubeuge et Valenciennes, le prix du transport d'un quintal métrique serait diminué dans le rapport de 0 fr. 80 c. à 0 fr. 40 c. au plus. Ces réductions auraient nécessairement une très-grande influence sur le commerce de la houille et du fer; elles concourraient au développement de ces deux industries primordiales et par suite de toutes les autres.

Indépendamment des observations qui précèdent et qui sont spéciales à l'industrie minérale, il faut encore faire entrer en ligne de compte les conditions favorables qui seraient créées par le nouveau canal pour les établissemens qu'il appellerait dans un canton jusqu'ici peu manufacturier, pour l'industrie agricole d'une portion très-notable des départemens du Nord et de l'Aisne, pour l'exportation des bois et du charbon de bois, etc.

Enfin ce nouveau canal formerait sur un des points les plus vulnérables de notre frontière du Nord une excellente ligne de défense, en coupant la communication libre qui existe entre cette frontière et Paris, par Bavai, Le Câteau et St.-Quentin.

Un grand nombre de considérations, de nature très-diverse, appelaient donc la sollicitude de l'administration sur le canal de la Sambre à l'Escaut; aussi des études ont été ordonnées : confiées à M. l'ingénieur Bollaert, elles sont aujourd'hui presque terminées. Le nouveau canal, sous le nom de canal de la Rhonelle, partirait du bief d'Hachette, c'est-à-dire d'un point de la Basse-Sambre, distant de 35 kilomètres de Maubeuge et de 7 kilomètres de Landrecies, il traverserait la ville du Quesnoy et aboutirait à l'Escaut aux abords et en amont de l'écluse Notre-Dame, à Valenciennes. Sa longueur totale serait de 32 kilomètres. D'après le projet qui sera présenté, ce canal serait prolongé jusqu'à la ville d'Avesnes.

Avenir des forges à l'anglaise.

Faisant abstraction des avantages, tout-à-fait éventuels jusqu'ici, que les forges à l'anglaise de l'arrondissement de Valenciennes pourraient tirer d'un système de transport plus économique, si nous examinons les conditions d'avenir qui se préparent pour ces forges, nous les trouverons moins satisfaisantes que celles de ces dernières années.

De nouvelles usines qui s'établissent actuellement, non seulement dans le département du Nord, mais aussi dans le centre de la France, vont augmenter considérablement la quantité de fer livrée au commerce. Or, nos forges commencent déjà aujourd'hui à écouler leurs produits avec une certaine difficulté qui doit croître nécessairement avec le nombre et l'importance des centres de fabrication. Les nouveaux établissements pouvant, en outre, par suite de leur position, vendre à un prix moins élevé, une baisse sur la valeur des fers est inévitable. Elle aura probablement lieu au commencement de 1844, lorsque les laminoirs belges, transportés aux environs de Maubeuge, commenceront à travailler. Ces laminoirs sont effectivement dans de meilleures conditions que les usines de l'arrondissement de Valenciennes et pourront produire à beaucoup meilleur compte.

ntages ouvelles sines Sambre. La fonte achetée 8 fr. à Charleroi et transportée par la Sambre coûtera, rendue à ces laminoirs, 13 fr. au plus.

La houille de Charleroi, convenable pour les fours à puddler et à réchauffer, qui vaut, mise à bateaux, 3 fr. au plus et, déduction faite de l'escompte de 2 p. %, 2 fr. 94 cent. la brouette de 380 kilog. ou 0f,77 le quintal métrique, reviendra à 1 fr. 23 cent. les 100 kilog., savoir :

Achat à Charleroi.............	0,f 77
Transport aux forges..........	0, 30
Droit d'entrée, décime compris...	0, 165
Prix de 100 kilog.............	1,f 235

Le charbon pour le chauffage des chaudières coûte à Charleroi 2 fr. les 380 kil., avec un escompte de 2 p. %, ou 0f,51 cent. les 100 kil.; il reviendra donc rendu, à 0f,97 cent.

Si avec ces nouveaux éléments et en supposant que tous les autres, même le chiffre du fonds de roulement qui devrait être diminué, ne changent pas, nous reprenons les calculs faits précédemment, nous trouverons pour prix de revient du quintal métrique de fer, 25 fr. 59 cent.

Le transport sur Paris coûtera, par la Sambre, 1 fr. 80 cent. au plus, par 100 kil., tandis que par l'Escaut il coûte 2 fr. Cette différence tient à ce que la navigation par la Sambre est plus courte, moins encombrée et susceptible d'être faite avec des bateaux d'un plus fort tonnage. Le prix de revient à Paris sera donc de 27 fr. 39 cent. au plus; il est de 29 fr. 39 cent. pour les forges de Valenciennes.

Les nouveaux usiniers pourront donc livrer à Paris à 2 fr. de moins par quintal métrique, en faisant encore un bénéfice plus

considérable. De plus, en vendant à leur prix de revient, ils se seront déjà créé un certain avantage, celui d'écouler les fontes et les charbons de leurs établissements belges. Il est donc à présumer qu'ils ne tiendront pas à faire, sur leur nouvelle fabrication, les mêmes bénéfices que les autres maîtres de forges du département. Ils vont profiter, d'ailleurs, comme ceux-ci, des progrès de l'art métallurgique. La concurrence faite par eux aura donc pour résultat nécessaire, une baisse notable sur le prix des fers : et comme le cours sur le marché de Paris sert de base sur tous les autres, cette baisse sera de 2 fr. au moins par quintal métrique.

Les forges à l'anglaise de l'arrondissement de Valenciennes, après avoir profité depuis quelques années, par suite de la réduction continue du prix des fontes, de la crise qui affecte l'industrie belge, vont donc, dans peu, participer à cette crise. Elles entrent, par conséquent, dans une ère qui sera moins florissante pour elles que celle qui se termine. D'un autre côté, l'extension donnée, dès aujourd'hui, au nombre et à l'importance des usines, les nouveaux accroissemens qu'il est déjà possible de prévoir, auront pour résultat d'élever la production bien au-delà des besoins de la consommation habituelle, et les débouchés deviendront impossibles lorsque cessera la fabrication extraordinaire en prévision de laquelle s'opère le développement actuel de l'industrie, celle des rails pour chemins de fer. Il est donc à craindre, si le nombre des nouveaux établissements devient trop considérable, que, dans un avenir plus ou moins éloigné, ils n'éprouvent l'état de souffrance et de stagnation que des circonstances tout-à-fait semblables ont amené pour les usines de la Belgique et de l'Angleterre.

III. FABRICATION DU FER PAR LA MÉTHODE CHAMPENOISE.

Usines qui emploient la méthode champenoise.

L'affinage par la méthode champenoise n'est qu'une modification de l'affinage par les procédés anglais. Il consiste, comme celui-ci, à puddler d'abord la fonte au four à réverbère. Mais les massiaux résultant de cette première opération, sont réchauffés dans des foyers de chaufferie et étirés sous le marteau. Comme dans l'affinage anglais tout le travail se fait à la houille.

Cette nouvelle méthode de fabrication, qui date de 1826 environ, a été mise en pratique pour la première fois dans le département du Nord en 1831, à l'usine de Bettrechies. On construisit dans cette usine, en 1831, un four à puddler qui fut ensuite démoli en 1835. Aujourd'hui, la forge de Bettrechies ne contient plus pour l'application du procédé champenois, qu'un foyer de chaufferie dans lequel on traite des massiaux de Bellignies.

L'usine de Bellignies date de 1834; c'est par suite de la création de cette usine que le four à puddler de Bettrechies a été supprimé. Il existe à Bellignies un four à puddler et deux fours de chaufferie. En 1840, ces appareils ont subi une modification qui mérite d'être signalée; ils ont reçu la disposition aujourd'hui usitée en Champagne; disposition qui a pour résultat une certaine économie de combustible et une augmentation de produit journalier. Ainsi le four à puddler est construit de telle sorte que la fonte destinée à l'affinage est préalablement échauffée sur une petite sole placée à la suite de celle où s'exécute le puddlage. Ce four est, du reste, de ceux dits fours simples; c'est-à-dire qu'il n'a qu'une seule porte de travail et qu'un seul ouvrier puddleur peut y être occupé. Les foyers de chaufferie permettent d'exposer simultanément à la flamme perdue plusieurs pièces qui commencent ainsi à s'échauffer pendant que d'autres placées au milieu du combustible sont préparées pour le martelage. En ce moment l'affinage champenois prend un nouvel accroissement à Bellignies : un four à réverbère qui n'avait servi jusqu'ici qu'au travail de la vieille ferraille est transformé en un four à puddler semblable à celui qui existait déjà.

L'usine d'en bas à Ferrière-la-Grande, qui remonte à un siècle environ et qui appartenait autrefois à la manufacture d'armes de Maubeuge, travaille depuis 1838 pour le commerce. Elle n'a que des foyers de chaufferie. On y a élaboré d'abord des massiaux provenant des Ardennes ou de la Champagne. Depuis peu, il existe à l'usine d'en haut, située aussi à Ferrière-la-Grande (c'est la tôlerie à l'anglaise dont il a été question plus haut), une finerie et des fours à puddler qui alimentent actuellement les chaufferies de l'usine d'en bas.

Dans la forge à l'anglaise d'Anzin, on a introduit, en 1840, le travail champenois, en ajoutant à cette usine deux foyers de chaufferie et trois marteaux.

Enfin, l'une des usines de Villers-Sire-Nicole, dans laquelle on avait exclusivement fabriqué jusqu'ici du fer de mitrailles, a été transformée en 1842, et travaille aujourd'hui par la méthode champenoise. La chaufferie en activité dans cette usine a été recouverte d'une voûte qui concentre la chaleur, en facilitant l'échauffement préparatoire des pièces à forger.

Le procédé d'affinage dont nous nous occupons ici, créé en Champagne pour le traitement des fontes au bois, a été étendu depuis peu, dans notre département, aux fontes au coke que l'on affine directement au four à puddler sans les soumettre au mazéage.

Les usines que nous venons d'énumérer sont peu importantes. Leur production s'est élevée, en 1842, à 9,070 quintaux métriques. Elle n'est que la moitié de ce qu'elle pourrait devenir, si on utilisait

tous les éléments de fabrication qui existent aujourd'hui, c'est-à-dire, que dans chaque forge, sur deux feux construits, un seul est en activité.

Nature et origine des matières premières.

Les matières premières élaborées sont des fontes belges au coke; des fontes au bois provenant de la Belgique, des Ardennes et de la Champagne; de vieilles ferrailles et de vieilles fontes qu'on traite ensemble au four à puddler et qu'on tire de Paris, du département du Nord, ou des départements voisins. La houille est, en grande partie, fournie par les exploitations de Mons.

L'affinage des fontes au coke tend, de plus en plus, à remplacer, dans nos forges champenoises, le travail des fontes au bois. Si l'on veut calculer approximativement les résultats économiques de ce genre de fabrication, on peut le faire de la manière suivante :

Calcul du prix de revient de 100 kil. de fer fabriqué à la houille et au marteau.

Soit une usine produisant annuellement 3000 quintaux métriques de fer : les éléments du prix de revient d'un quintal métrique sont :

Fonte. — Au four à puddler, pour avoir 100 kil. de massiaux, on consomme 113 kil. de fonte.

Au feu de chaufferie, pour avoir 100 kil. de fer fini, il faut 125 kil. de massiaux.

En somme, 100 kil. de fer marchand exigent 141 kil. 25 de fonte : à 14 fr. le quintal métrique, cela fait................ 19f, 77

Houille. — Au puddlage, on brûle 90 kil. de houille pour obtenir 100 kil. de massiaux; pour 125 kil. de ce produit on consomme donc.............. 112k, 50

Au feu de chaufferie, il faut 90 kil. de houille pour 100 kil. de fer marchand..... 90, »

On brûle donc en tout pour un quintal métrique de fer....................... 202k, 50

La houille vient de Mons et coûte 1 fr. 65 cent. rendue, savoir :

Achat à Mons.......................	0f, 88
Droit d'entrée, décime compris.........	0, 17
Transport par terre aux usines.........	0, 60
	1f, 65

Pour 202 kil. 50, cela fait....................... 3, 34

Main-d'œuvre. — Les puddleurs et cingleurs sont payés à la tâche et reçoivent 1 f,. par 100 kil. de massiaux; 2 goujats sont payés à part, à raison de 30 fr. par mois chacun. Le four à puddler pouvant fournir, pendant ce temps, environ 400 quintaux métriques de massiaux, on peut porter à 1 fr. 15 cent. le prix de main-d'œuvre

A reporter......... 23f, 11

Report............ 23f, 11

pour 100 kil. de ce produit. Pour 125 kil., cela fait 1 fr. 44 cent.

A la chaufferie, le réchauffage et le martelage du fer se paient 1 fr. 80 cent. les 100 kil.

La main-d'œuvre revient donc en tout à............ 3, 24

Frais de régie et de bureaux. — Soit 4000 fr. pour le tout : cela fait pour un quintal métrique.............. 1, 33

Entretien de l'usine, contributions, etc. — A raison de 4000 fr. pour le tout : par quintal métrique........... 1, 33

Fonds de roulement. — Ce fonds estimé à 45000 fr. donne, à 5 p. °/₀, 2250 fr. d'intérêt, ce qui fait par quintal métrique.................................. 0, 75

Intérêt du capital d'établissement. — L'usine composée d'un four à puddler, de deux chaufferies et de leurs accessoires peut être estimé à 50,000 fr. La rente de ce capital est, à 5 p. °/₀, 2,500 fr. Cela donne par quintal métrique.................................... 0, 83

Amortissement du capital primitif. — Nous le comptons de même à 5 p. °/₀ de ce capital................. 0, 83

Prix de revient du quintal métrique de fer à l'usine... 31f, 42

evente Ce quintal métrique se vend, au plus, 36 fr. pris aux forges, payable à six mois, ou, en déduisant l'escompte de 3 p. °/₀, 34 fr. 92 cent. au comptant. Le bénéfice est, comme on voit, moins considérable que celui réalisé dans la fabrication du fer laminé.

Depuis 1840, le procédé champenois a pris un peu d'extension dans le département du Nord. C'est à Bellignies qu'il est le plus complet. A Villers-Sire-Nicole où il est pratiqué depuis peu, il tend à remplacer tout-à-fait le travail spécial des riblons.

loits aliers orges enoises Les usines champenoises ne fabriquent pas seulement des fers en barres. Ces fers y sont aussi élaborés et livrés au commerce sous diverses formes. A Bellignies et à Villers-Sire-Nicole, on fait des essieux qui se vendent 52 fr. les 100 kil. Dans cette dernière forge, une partie des produits est transformée en arbres de machines, en platines, etc. A Anzin, on a fabriqué des brames pour tôles.

itages méthode enoise. La méthode dont nous nous occupons ici est moins avantageuse, sous plusieurs rapports, que la méthode anglaise ; car la consommation relative de la fonte, celle de la houille et les frais de main-d'œuvre y sont plus considérables. Mais elle réunit, de son côté, quelques conditions favorables qui doivent assurer son avenir. Elle exige des frais d'établissement peu élevés, des moteurs peu puis-

sans et est susceptible d'être pratiquée sur de petits cours d'eau, en utilisant presque sans modification, les machines et appareils des anciennes forges au charbon de bois; on conçoit que l'adjonction d'un four à puddler, la transformation d'un marteau forgeur en marteau cingleur et des foyers d'affinerie au charbon de bois en chaufferies à la houille, suffisent pour faire d'une forge comtoise une usine nouvelle appropriée au travail champenois. Telle est, en effet, l'origine des établissements de cette nature dans la Champagne. En outre, en élaborant la même espèce de fonte, on obtient par l'affinage champenois de meilleurs fers que par l'affinage anglais; et pour des barres de mêmes dimensions, le prix de vente du quintal métrique est toujours notablement plus élevé pour le fer obtenu par le premier procédé.

La méthode champenoise pourrait donc être appliquée avec avantage et remplacer la fabrication du fer au charbon de bois, dans quelques-unes des anciennes forges de l'arrondissement d'Avesnes, assez bien placées pour recevoir, sans de trop grands frais, la fonte et la houille de Belgique. Celles de Cousolre sont particulièrement dans ce cas.

IV. FABRICATION DU FER A L'AIDE DE VIEILLES FERRAILLES.

Le travail la ferraille remonte au moins à 1768.

Nous ne pouvons préciser à quelle époque ce genre de fabrication a été introduit dans le département du Nord. Il remonte, peut-être, à une date antérieure à 1671. Effectivement il existait alors des clouteries à Lille et à Douai; en 1701 des établissements semblables, des fabriques d'armes et de quincaillerie furent créés à Maubeuge. Il est assez probable qu'on employait, dans ces diverses usines, de vieilles ferrailles. On les élaborait dans des chaufferies à la houille, connues alors sous le nom de forgettes. En 1768, il existait, dans les faubourgs de Maubeuge, vingt-neuf forgettes appartenant à six marchands de fer de la ville. Chaque forgette occupait de deux à cinq ouvriers. On y travaillait de vieux fers et on y fabriquait des chaînes, des clous, etc. On peut donc affirmer que le traitement des riblons avait lieu en 1768; peut-être était-il aussi ancien que l'établissement des clouteries, et par conséquent antérieur à 1671.

Usines actuelles à l'affinage la ferraille a lieu.

Jusqu'en 1841, l'affinage de la ferraille a eu lieu d'une manière spéciale dans les deux forges de Villers-Sire-Nicole et dans l'une des fonderies d'Anzin.

Les deux usines de Villers-Sire-Nicole ont été créées l'une en 1770, l'autre en 1783; elles n'étaient d'abord que des platineries, et, en 1804, elles avaient encore uniquement la même destination. C'est donc depuis cette époque qu'on y a joint le travail

des riblons, au feu de chaufferie d'abord, et ensuite au four à réverbère. Chacune d'elles contenait, dans ces dernières années, un four à réverbère et deux chaufferies. Pour l'une, le premier de ces appareils à été remplacé, en 1842, par un four à puddler destiné à l'application de l'affinage champenois. Dans l'autre, le four à réverbère est inactif depuis plusieurs mois, et probablement il sera, dans peu, converti aussi en four à puddler.

L'affinage des mitrailles n'a commencé, à la fonderie d'Anzin, qu'en 1839. Ces mitrailles, réunies en paquets, sont soudées au four à réverbère; il résulte de cette première opération des massiaux qui sont réchauffés au feu de chaufferie et étirés sous le marteau.

luction ile du fer itrailles.

La fonderie d'Anzin est aujourd'hui la seule usine du département qui ait pour but unique le travail des riblons sans mélange. Elle est, sous ce rapport, très-peu importante et n'a produit, en 1842, que 800 quintaux métriques de fer : ce fer se vend 48 fr. les 100 k.

Enfin, comme nous l'avons indiqué, on emploie aussi les vieux fers à l'usine de Bellignies et dans les forges à l'anglaise des environs de Valenciennes. A Bellignies, ces vieux fers sont passés, en même temps que la fonte, au four à puddler; c'est le mode de travail que l'on suit aujourd'hui à Villers-Sire-Nicole. Dans les forges à l'anglaise, on fait quelquefois de même, mais le fer produit avec des riblons est plus généralement corroyé, en proportion variable, avec celui qui provient de l'affinage de la fonte. En élaborant ainsi, conjointement avec la fonte au coke, des fontes au bois et de vieilles ferrailles, on fabrique, dans ces usines, deux classes de fers d'une qualité supérieure à ceux qui proviennent uniquement de la fonte au coke. Leurs prix sont, par quintal métrique, de 37 fr. pour l'une et de 41 fr. pour l'autre. Les chiffres de production que nous avons donnés précédemment comprennent le résultat de ce travail.

---

oduction otale du artement en fers rchands.

Si nous réunissons les quantités de fers marchands fournies par toutes nos forges, nous aurons pour la production totale du département, en 1842.

Fer au charbon de bois........	16,543	quint. mét.
Fer de l'affinage anglais.......	131,380	id.
Fer de l'affinage champenois....	9,070	id.
Fer de mitrailles pures........	800	id.
Total..............	157,793	id.

portance rochaine l'industrie et dans le artement.

En tenant compte de l'accroissement actuel des forges à l'anglaise et en supposant que les autres usines donnent la même quantité de fer qu'aujourd'hui, cette production totale s'élèvera

à 206,413 quintaux métriques, en 1843, et à 326,413 quintaux métriques, au moins, en 1844 : c'est-à-dire que si, dans les autres parties du royaume, les conditions de fabrication ne changent pas, le département du Nord occupera, en 1844, le premier rang comme producteur de fer, et fournira, à lui seul, plus de 1/9 de la quantité de ce métal que la France entière livre annuellement au commerce.

A la même époque, et en faisant pour les autres départements la même hypothèse que tout-à-l'heure, le Nord occupera le septième rang, au moins, comme producteur de fonte. Il aura donc acquis, en peu d'années, sous le rapport de l'industrie du fer, une très-grande importance.

§ V. — DE QUELQUES ÉLABORATIONS DU FER.

I. MACAS : FABRICATION DES PETITS FERS.

Ce nom de *macas*, appliqué d'abord aux martinets employés opérer certaines élaborations du fer, a été étendu aux usines dans lesquelles on donne, à l'aide du marteau, aux gros échantillons fournis par les forges, des dimensions plus en rapport avec les besoins des arts.

cien maca Marpent. En 1789, il en existait un à Marpent ; on y travaillait du fer provenant de la forge de Villers-Sire-Nicole. On y faisait du carillon et du fer plat dit bandelette. La production annuelle était d'environ 12,500 quintaux métriques, dont un cinquième en fers plats. Cette usine a disparu vers 1800.

Le maca Milourd et le maca Beaudouin semblent, d'après leurs noms, avoir été, dans le principe, uniquement destinés au dégrossissement du fer ; mais aujourd'hui ils servent à l'affinage de la fonte.

roduction petits fers dans le artement. Il n'existe actuellement dans le département du Nord aucun établissement spécialement formé dans le but de convertir en petits échantillons les grosses barres produites par les forges du pays. Ces forges font elles-mêmes ce genre de travail et livrent des fers de toutes les dimensions réclamées par le commerce. La quantité de petits fers annuellement fabriqués dans le département se trouve donc implicitement comprise dans la production des forges donnée précédemment. Elle peut être évaluée, pour l'année 1842, à 32,000 quintaux métriques environ. Le prix marchand de ces petits fers, quand ils ont été fabriqués dans les forges à l'anglaise, et avec des fontes au coke, varie suivant leurs dimensions, de 35 à 44 fr. les 100 kil. Le feuillard se vend 48 fr.

Valeur petits fers.

II. FENDERIES.

Les fenderies, inventées en Lorraine vers le milieu du 17.e siècle, ont été presque aussitôt introduites dans le département du Nord. Il résulte effectivement d'un mémoire adressé, en 1701, à M. de Bernières, intendant du Hainaut, qu'il en existait déjà une dans ce département, avant 1671. En 1714, deux établissements de cette nature sont mentionnés dans le réglement de J. C. Doujat, dont il a été question, l'un à Cousolre, l'autre à Ferrière-la-Grande. On a même retrouvé, il y a peu de temps, des traces de ce dernier, en creusant les fondations de la fabrique de quincaillerie qui existe à Ferrière.

ire deries n ment. En 1738, une nouvelle fenderie fut établie à Marpent, et en 1770 une usine semblable fut créée à Villers-Sire-Nicole; dans l'intervalle, celle de Ferrière avait disparu, probablement à l'époque de la formation de la manufacture d'armes, c'est-à-dire, vers 1740; et en 1771, d'après les rapports du temps, il en existait trois : à Cousolre, à Marpent et à Villers-Sire-Nicole. La première produisait, par an, 1,000 quintaux métriques de fer fendu; la seconde en produisait 5,500, et la troisième 500.

En 1772, cette dernière fut détruite et remplacée par une forge au charbon de bois. En 1785, on construisit une nouvelle fenderie à Cousolre. En 1789, il en existait donc, et M. Dieudonné les cite effectivement dans sa statistique, deux à Cousolre et une à Marpent. Ces trois usines opéraient annuellement sur 8,000 quintaux métriques de fer; elles produisaient, outre du fer en verges pour les clouteries et les fabriques d'armes, du fer en lames pour la ferronnerie, la scierie ou les fabriques de quincaillerie.

lerie usolre. Pendant les guerres de la révolution, deux fenderies furent détruites : celle créée à Cousolre en 1785, qui disparut en 1792, et celle de Marpent. En 1804, il n'en restait plus qu'une seule située à Cousolre. C'est celle qui travaille aujourd'hui et dont l'origine remonte au moins aux premières années du 18.e siècle. Elle s'alimente de gros fer dans les forges au bois de l'arrondissement d'Avesnes, et le convertit soit en verges, soit en feuillards. Elle fabrique aujourd'hui environ 4,500 quintaux métriques de fer dégrossi, dont deux tiers en verges. Ses produits, quoique de moins belle apparence que ceux analogues des forges à l'anglaise, sont préférés à ces derniers parce qu'ils ont été obtenus avec des fers de meilleure qualité. La fenderie de Cousolre ne brûle que de la houille et emploie, pour échauffer le fer, des fours dormants, dans lesquels ce métal se trouve placé sur le combustible; elle pourrait, dans l'état où elle est aujourd'hui, doubler sa fabrication, si les besoins du commerce le permettaient. Le feuillard s'y vend de 52 à 54 fr. les 100 kil., sui-

vant la qualité du fer qui a servi à le produire. Le fer fendu vaut 52 fr.

Production et valeur des fers fendus.

Cette usine de Cousolre est la seule du département qui soit spécialement destinée à la fabrication du fer en verges. Dans les forges à l'anglaise des environs de Valenciennes, cette fabrication accessoire est assez considérable et doit fournir à la consommation des nombreuses clouteries du département. La quantité de fers fendus dans ces forges est, comme celle des petits fers, comprise dans l'évaluation générale de leur production. En 1842, elle s'est élevée à 33,900 quintaux métriques à-peu-près. Le prix du quintal métrique est de 33 fr., quand la matière première est la fonte au coke.

III. PLATINERIES ET TÔLERIES.

Histoire des platineries du département.

Avant 1671, on faisait, dans le Hainaut français, des plates pour socs de charrues; il est probable pourtant qu'il n'existait pas alors d'usines spéciales pour ce genre de fabrication, et que ces plates se faisaient directement dans les forges; car, en 1714, dans le règlement de J. C. Doujat, il n'est question d'aucune platinerie. Les premiers documents où nous avons trouvé des preuves de l'existence d'établissements de cette nature, apprennent qu'en 1768, il y en avait plusieurs à Villers-Sire-Nicole et un à Cousolre. Ce dernier disparut peu de temps après, et il est certain, qu'en 1771, il n'existait dans le département du Nord que trois platineries: deux à Villers-Sire-Nicole, produisant chacune 3,500 quintaux métriques de fer platiné par an; et une à Hon, près Houdain, produisant 150 quintaux métriques seulement.

De 1771 à 1789, cinq platineries nouvelles furent établies dans le département, savoir :

Une à Villers-Sire-Nicole,	en	1772;
Une idem,	en	1782;
Une à Bettrechies,	en	1783;
Une à Bousignies,	en	1784;
Une à Villers-Sire-Nicole,	en	1785.

Il y en avait donc huit, en tout, en 1789; elles faisaient du fer platiné pour la serrurerie, pour la quincaillerie, pour la confection des pelles, des tuyaux de cheminées et des instruments aratoires. Leur exploitation roulait sur 3,000 quintaux métriques de fer.

Pendant la révolution, deux des platineries de Villers-Sire-Nicole furent détruites; celle de Bousignies fut convertie en une scierie de marbre. Il en fut, au contraire, établi une nouvelle à Cousolre; et, en 1802, il en existait encore six, savoir : trois à Villers,

dont une inactive ; une à Hon ; une à Bettrechies et une à Cousolre..

En 1809, celle de Hon fut incendiée et transformée en moulin. Postérieurement à 1802, nous ne saurions dire en quelle année, une autre fut tout-à-fait supprimée à Villers-Sire-Nicole. En 1810, on en construisit une à Rousies, pour le service de la manufacture d'armes de Maubeuge. Depuis 1838, cette dernière platinerie a travaillé pour le commerce, et en 1842, il en existait cinq :

Une à Villers-Sire-Nicole,	créée	en 1772;
Une idem,	—	en 1782;
Une à Bettrechies,	—	en 1783;
Une à Cousolre,	—	de 1789 à 1802;
Une à Rousies,	—	en 1810.

ries les.

En 1842, celle de Rousies a été convertie en fabrique de broches pour filatures, et aujourd'hui celles de Villers sont réunies en une seule. Il n'y en donc plus que trois dans le département. On a, en outre, commencé, en 1842, à fabriquer accessoirement à l'usine champenoise d'En-Bas, située à Ferrière-la-Grande, un peu de fer platiné.

tion ries.

Ces différentes usines font, outre le fer platiné, des pelles, des tôles pour chaudières, des creusets pour la refonte de l'argent dans les monnaies, etc. Le tableau suivant fait voir quelle a été leur production dans ces dernières années.

Années.	Production des fers platinés.
	Quint. métr.
1837.	2091
1838.	2100
1839.	2123
1840.	2164
1841.	1516
1842.	1450

Cette production a notablement diminué, depuis 1841 ; c'est un résultat naturel de la réduction du nombre des platineries.

Les fers élaborés dans ces établissements proviennent, presque en totalité, des affineries au bois du pays. On les réchauffe à la houille dans des foyers de chaufferie, et on les bat au marteau. Ces fers, de qualité variable, reviennent moyennement à 44 fr. les 100 kil. Les platines se vendent 66 fr. et les pelles 76 fr. le quintal métrique.

fers iés.

[Fa]brication [d]e la tôle laminée.

C'est depuis un petit nombre d'années et seulement aux forges à l'anglaise de Denain et d'Anzin que l'on fabrique, dans le département du Nord, de la tôle laminée. La quotité de cette espèce de produit se trouve comprise dans les nombres que nous avons donnés plus haut, comme représentant le résultat du travail des usines à l'anglaise. Elle s'est élevée à 3,395 quintaux métriques, en 1840;
4,345 ——————— en 1841;
8,655 ——————— en 1842.

Prix [d]e la tôle.

La tôle laminée pour laquelle on emploie, suivant certaines proportions, la fonte au bois et la fonte au coke, se vend, d'après sa qualité, 50, 56 et 65 fr. le quintal métrique.

La fabrication de la tôle prend en ce moment un certain accroissement; elle a commencé, en 1843, à l'usine d'En-Haut de Ferrière-la-Grande; et elle doit avoir lieu dans les nouvelles usines belges des bords de la Sambre.

IV. FABRICATION DES RAILS.

Il y a déjà plusieurs années que la fabrication des rails a commencé dans les forges à l'anglaise de l'arrondissement de Valenciennes; l'usine d'Anzin a fait ceux du chemin de fer d'Abscon. La même usine et celle de Denain ont fourni, en concurrence avec d'autres établissements de France, une partie de ceux destinés à la ligne du Nord; et dans les adjudications à venir, soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui des compagnies, nos forges, particulièrement les deux que nous venons de citer, et celles de la Sambre, sont appelées à lutter avec les autres grandes usines du royaume. La production des rails présente, d'ailleurs, un grand intérêt d'actualité qui autorise, de notre part, des détails plus étendus que ceux donnés pour les autres élaborations du fer; nous nous proposons donc d'examiner ici les conditions de cette production dans le département du Nord, et de chercher à prévoir quelles modifications probables elles doivent subir prochainement.

Nous prendrons pour exemple l'usine de Denain qui, dans notre département, fabrique avec le plus d'économie.

[Co]mposition des rails.

D'après les conditions imposées par les cahiers des charges, un rail doit avoir une longueur de 4 mètres 50 centimètres, et être composé d'un tiers en poids de fer corroyé employé à former les deux champignons, et de deux tiers de fer simplement puddlé.

Façon [de]s paquets.

Dans cet état, un rail pèse 135 kil. (30 kil. par mètre courant); pour le fabriquer, on compose, avec des barres de fer puddlé et de fer corroyé, un paquet pesant en moyenne 162 kil. Ce paquet présente une longueur de 1 mètre 6 centimètres, et une section carrée de 0 m, 165 de côté. Il est formé de barres superposées ayant

toutes 1 mètre 6 centimètres de longueur et disposées en sept assises. L'assise inférieure et l'assise supérieure sont deux morceaux de fer corroyé occupant toute la largeur du paquet ; les cinq assises intermédiaires sont composées chacune de deux barres de fer puddlé, ayant l'une 0,m 055 l'autre 0,m 110 de largeur. Ces deux barres sont disposées de manière que d'une assise à l'autre leurs joints ne se correspondent pas.

Les paquets ainsi formés sont mis, quatre à-la-fois, dans un four à réchauffer ; la durée de la chaude, en y comprenant le temps de l'étirage, est de une heure et demie ; on fait donc en vingt-quatre heures, dans un seul four, seize chaudes qui, abstraction faite des rebuts, peuvent fournir 64 rails.

Le déchet éprouvé dans la fabrication est de deux sortes ; il y a d'abord celui dû au réchauffage des paquets. Ce déchet est assez faible et facile à évaluer. Chaque paquet fournit un rail brut dont les deux bouts doivent être coupés. Ces deux bouts présentent ensemble une longueur de 50 centimètres au moins, et pèsent par conséquent 15 kil. Le rail lui-même pèse 135 kil. Ainsi, 162 kil. en donnent 150 au réchauffage ; c'est-à-dire qu'il faut 108 pour avoir 100.

Le second déchet est plus important ; il se compose des rails manqués pendant le travail, rejetés par le maître de forges lui-même, et de ceux refusés à la réception. Ce second déchet, d'abord de 20 pour 100, a diminué à mesure que les ouvriers ont acquis l'habitude de cette fabrication spéciale ; aujourd'hui il est de 12 pour 100 ; c'est-à-dire que pour avoir 100 rails, il faut 112 paquets, sur lesquels 12, plus ou moins élaborés, restent au compte du fabricant.

Enfin, un déchet du même genre que le précédent est celui formé par les bouts de rails.

Avec ces éléments, cherchons, toujours pour l'usine de Denain, à déterminer les conditions économiques de la fabrication, et d'abord à calculer le prix de revient du fer puddlé et du fer corroyé, abstraction faite des frais généraux que nous reporterons en totalité sur le produit de l'opération, c'est-à-dire sur les rails.

Prix des 100 kilog. de fer puddlé.

113 kil. de fonte à 14 fr.	15, fr. 82 c.
80 kil. de houille ; à Denain, la houille coûte 1 f. 14 c. l'hectolitre ras rendu à l'usine, ou 1 fr. 10 c. déduction faite de l'escompte. Les 100 kilog. valent par conséquent 1 fr. 30 c. ; cela fait pour 80 kil....	1, 04
Main-d'œuvre.	1, 15
Prix de 100 kil. de fer puddlé.	18, fr. 01 c.

Prix de 100 kilog. de fer corroyé.

115 kil. de fer puddlé, à 18 fr. 01 c...........	20, fr. 71 c.
46 kil. de houille à 1 fr. 30 c................	» 60
Main-d'œuvre............................	» 80
Prix de 100 kil. de fer corroyé...............	22 fr. 11 c.

Prix de revient de 100 kilog. de rails.

Fer. — Pour avoir 100 rails pesant 13,500 kil., il faut 112 paquets du poids de 112 × 162 kil.; par suite, pour avoir 100 kil. de rails, il faut 134 kil. 40 de fer; savoir :

44 kil. 80 de fer corroyé, à 22 f. 11 c. 9, f. 90 c.
89k 60 de fer puddlé, à 18 fr. 01 c.. 16, 13

Il reste, outre les 100 rails, les pièces manquées et les bouts; il est facile d'en évaluer le poids. Puisque 108 donnent 100 en réchauffage, les 112 × 162 kil. de paquets ont dû fournir 16,800 kil., on n'en retire réellement que 13,500 kil. de rails; il reste donc, outre ces rails, 3,300 kil. de fer.

Pour 100 kil. de rails, il en reste $\frac{3300}{135}$, ou 24 kil. 44. Ce fer doit être assimilé aux riblons qui valent, en moyenne, 20 fr. les 100 kil. Les 24 kil. 44 pourront alors être estimés à 4 fr. 88 c., somme qui devra être retranchée des prix du fer puddlé et du fer corroyé donnés plus haut; en définitif, la dépense en fer, pour avoir 100 kil. de rails, peut être évaluée à.................................... 21, fr. 15

Houille. — Les 112 paquets nécessaires pour obtenir 13,500 kil. de rails, forment vingt-huit chaudes qui exigent 1,75 journées et consomment 2,500 kil. × 1,75, ou 4,375 kil. de houille. Cela fait, pour 100 kil. de rails, 32 kil. 40 de houille; à 1 fr. 30 c. le quintal métrique............................ » 42

Main-d'oeuvre. — Pour 100 kil. de rails, les frais de chauffage et d'étirage des paquets, de dressage, coupage et ajustage des rails, peuvent s'élever à.... 3, »

Frais généraux. — Nous admettrons ici les mêmes frais généraux que dans la fabrication du fer en grosses barres, bien qu'ils soient un peu faibles pour le cas actuel, parce que les rails exigeant plus de manipulations, doivent supporter une portion plus forte de ces frais. Nous aurons donc, à défaut d'autres renseignements :

A reporter...... 24, 57

Report	24,	57
Frais de régie et de bureau	»	66
Entretien de l'usine, etc.	»	40
Fonds de roulement	»	58
Intérêt du capital d'établissement	1,	16
Amortissement de ce capital	1,	16
Prix de revient de 100 kil. de rails à l'usine	28, fr.	53 c.
Transport sur les lieux de pose.—Ce transport est laissé à la charge du maître de forges, pour la ligne du Nord ; il peut être estimé, en moyenne, à	1,	50
Prix de revient de 100 kil. de rails transportés.	30 fr.	03 c.

Or, trois adjudications ont déjà eu lieu ; la première, en 1841, à 40 fr. 58 c. ; la seconde, au mois de mars 1843, à 37 fr. 90 c. ; la troisième, au mois d'août dernier, à 36 fr. 47 c. Les rails fournis sont habituellement payés par l'Etat deux mois au plus après leur livraison, de manière qu'il n'y aurait que 1 pour 100 à déduire de ces prix ; on voit, par conséquent, que la fabrication des rails est très-avantageuse pour nos usines. Mais il est probable que ces conditions changeront d'une manière sensible, lorsque les nouvelles forges de la Sambre pourront entrer en concurrence avec les établissements de Valenciennes. Si, en effet, en portant le prix de la fonte à 13 fr., celui de la houille à 1 fr. 23 c., et en supposant toutes les autres conditions les mêmes, nous répétons les calculs précédents, nous arriverons à 28 fr. 32 c. pour prix de revient de 100 kil. de rails, transport compris, dans les laminoirs belges des environs de Maubeuge. Si l'on se reporte maintenant à ce que nous avons dit plus haut au sujet de ces laminoirs, et si l'on calcule que, pour faire un bénéfice proportionnellement égal à celui réalisé, d'après nos évaluations, par l'usine de Denain, leurs propriétaires devront porter le prix de vente des rails à 34 fr. 39 c., on sera autorisé à conclure que, dans les adjudications de 1844, ce prix baissera de 2 fr. 08 c., au moins, par quintal métrique.

Ajoutons que, d'après les chiffres qui précèdent, le bénéfice net du maître de forges est de plus de 20 pour 100. Or, il est bien positif que, par suite de la concurrence qui va avoir lieu, ce bénéfice sera réduit ; et on peut largement admettre qu'il le sera de moitié, 10 0/0 représentant encore un très-beau produit pour l'industrie du fer en général, et particulièrement pour des maîtres de forges, tels que ceux de la Sambre, qui, par le fait des établissements qu'ils forment en France, vont rendre à leurs usines de Belgique une valeur qu'elles n'avaient plus, se créer pour ainsi dire de l'autre côté de la frontière de nouveaux capitaux.

Avec le prix de revient des rails calculé à 28 fr. 32 c., en admet-

tant un bénéfice net de 10 pour 0/0, et en tenant compte de cette circonstance qu'il s'écoule deux mois entre le moment de la livraison et celui du paiement, nous arrivons, pour les usines de la Sambre, à un prix de vente de 31 fr. 46 c.

Ce n'est pas tout encore : Le prix de revient de 28 fr. 32 c., tel qu'il résulte de nos calculs, a été établi avec cette hypothèse, que, pour 100 rails fabriqués et susceptibles d'être admis, il y en avait 12 manqués ou refusés. Ce déchet est considérable, surtout pour des maitres de forges belges qui sont parfaitement au fait de la fabrication des rails et qui amènent avec eux en France un personnel rompu à ce genre de travail ; nous considérons donc encore le prix de 31 fr. 46 c. comme susceptible d'une réduction. Les éléments nous manquent pour évaluer cette réduction, mais nous sommes porté à donner 31 fr. comme une limite supérieure du taux auquel pourront être obtenus, dans les adjudications à venir, les rails fabriqués par les nouveaux maitres de forges du département.

Ce résultat laisse encore à ces derniers un beau bénéfice que la concurrence forcera peut-être à diminuer ; mais 28 fr. d'une part, comme prix de revient, et 31 fr. de l'autre, comme prix de vente dans des conditions avantageuses, nous paraissent les deux points extrêmes entre lesquels on doit s'attendre à voir osciller la valeur d'un quintal métrique de rails.

Ici devrait se terminer tout ce qui a rapport au travail du fer ; mais quelques-unes des nombreuses élaborations que ce métal a subies ou subit encore dans les ateliers secondaires du département du Nord ayant offert certains détails historiques dignes d'intérêt, nous en dirons quelques mots, bien que ces élaborations ne soient plus, à proprement parler, des opérations sidérurgiques.

V. CUIRASSERIE.

Cuirasserie de Cousolre. Il en existait une à Cousolre : d'après M. Dieudonné, elle avait été créée en 1617. La première preuve positive de son existence que nous ayons trouvée établit qu'en 1768, on y faisait des cuirasses, des plastrons, des outils pour les pionniers d'artillerie, etc. Elle travaillait sur commandes du Gouvernement. La tôle dont elle avait besoin provenait des platineries des environs. On préparait dans ces platineries des plaques destinées à faire chacune une cuirasse; on les façonnait ensuite à Cousolre, au moyen d'un marteau dont l'enclume et la panne avaient la forme de l'estomac; l'enclume était concave et le marteau convexe. Prix des cuirasses en 1768. En 1768, la cuirasserie de Cousolre était en concurrence avec les usines analogues de Besançon. Les cuirasses de ces dernières coûtaient au roi de France 10 livres 15 sols chacune, savoir : 6 livres 5 sols d'achat et 4 livres

10 sols de transport. Celles de Cousolre coûtaient 7 livres tous frais payés. On pouvait en faire 42,000 par an.

Après être restée inactive pendant plus de 50 ans, la cuirasserie de Cousolre à été détruite vers 1817.

VI. CLOUTERIES.

ncienne, uteries. La clouterie existait déjà dans le département du Nord vers le milieu du 17.e siècle. Avant 1671, on fabriquait des clous à Lille, à Douai, etc. Ce genre de travail a commencé à Maubeuge vers 1680, et, au commencement du 18.e siècle, il occupait plusieurs forgettes marchant à la houille, non seulement à Maubeuge, mais aussi à Louvroil, où on faisait en outre des anses de chaudrons, et à Hautmont. En 1730, il avait été importé à Fresnes, dans le voisinage des premières fosses ouvertes pour l'extraction de la houille. Des clouteries avaient aussi été en activité à Valenciennes; mais la concurrence étrangère les avait ruinées, et, en 1736, il n'en existait plus qu'une seule dans cette ville. A la même époque, on en comptait quelques-unes dans les faubourgs d'Avesnes et à Landrecies. Ces dernières étaient placées à proximité des forges et recevaient par la Sambre la houille de Charleroi.

louterie à Marly. Un arrêt du conseil du roi, en date du 26 janvier 1737, autorisa à Marly, près de Valenciennes, la création d'une grande clouterie qui devait avoir, pour 20 ans, un privilége exclusif dans la province du Hainaut. Un second arrêt, du 14 juillet 1744, accordait aux entrepreneurs de cet établissement la permission d'y avoir une cantine où les ouvriers n'avaient aucun droit à payer pour tout ce qu'ils consommaient. Plusieurs dispositions de tarifs, destinées à faciliter l'achat des matières premières et l'écoulement des produits, favorisaient, en outre, l'essor de la clouterie de Marly. Cette usine, dont la construction avait coûté 120,000 livres, renfermait quarante-huit forges. Elle occupait cinquante ouvriers maîtres et trente-cinq apprentis. En 1750, elle élaborait 3000 quintaux métriques de fer. Ses entrepreneurs avaient aussi établi des forgettes en plusieurs points de la subdélégation de Valenciennes, tels que Sebourg, Aulnoy, Maing, Onnaing, etc. Elle écoulait ses produits avec peine, parce que le long de la Sambre, jusqu'à Charleroi et au-delà, il y avait 12,000 ou 15,000 ouvriers cloutiers. En 1768, elle ne fabriquait que 1,250 quintaux métriques de clous. Cet établissement, qui avait, comme on voit, une certaine importance, fut détruit par l'ennemi pendant la révolution, lors de l'investissement de Valenciennes.

Aujourd'hui, il existe de nombreuses clouteries dans le département du Nord. Les principales sont à Valenciennes où le travail se fait à l'aide de machines, à St.-Amand, à Raismes, à Bavai, à Ferrière-la-Grande, à Marly, à Quesnoy-sur-Deûle, etc. Leur

teries elles; eur ction.

production annuelle est d'environ 20,000 quintaux métriques de clous; le prix de ces clous varie, suivant leur nature, de 50 à 140 fr. le quintal métrique; les qualités les plus habituellement fabriquées valent 60 à 65 fr.

VII. FABRIQUES D'ARMES, DE QUINCAILLERIE, ETC.

La fabrication des armes et de la quincaillerie, à Maubeuge, a commencé peu après la réunion de cette ville à la France, c'est-à-dire à la fin du 17.e siècle. Elle y existe encore et y a toujours été presque exclusivement concentrée.

Une manufacture d'armes de guerre qui avait été créée, vers 1740, à Ferrière-la-Grande, a été supprimée en 1837. On ne fait plus aujourd'hui, à Maubeuge, que des armes de luxe. La fabrication de la quincaillerie y a pris, depuis quelques années, un assez grand développement, de nouvelles manufactures ayant été formées, soit dans la ville, soit dans certaines communes voisines, telles que Ferrière-la-Grande, Rousies et Louvroil.

Il nous suffira de mentionner ici quelques fabriques d'enclumes, de creusets pour les monnaies, et les nombreux ateliers de mécanique du département, pour compléter l'énumération des arts principaux dans lesquels le fer est la matière première.

§ FABRICATION ET ÉLABORATIONS DE L'ACIER.

luction l'acier .e siècle.

L'acier a dû être très-anciennement connu et travaillé dans le département du Nord; il constituait souvent, au moins partiellement, le produit de l'affinage direct du minerai dans les stückofen et par conséquent, on en fabriquait au 14.e siècle. Cette fabrication accidentelle a dû cesser lors de l'établissement des flüssofen, c'est-à-dire, vers le milieu du 15.e siècle; et depuis on n'a plus fait d'acier dans le département qu'à la fin de 1842. Les fabriques de quincaillerie, de broches pour filatures, de limes, de faux, etc., ont toujours été alimentées par les aciéries de l'Allemagne, de l'Angleterre et du midi de la France.

:iérie ilourd.

A la fin de 1842, la forge au bois de Milourd a été convertie en une fabrique d'acier cémenté. On y emploie du fer de Suède, et on n'y consomme que de la houille. Cette nouvelle usine, très-intéressante pour le département du Nord, paraît fournir de bons produits; mais elle est trop récente pour que nous puissions donner aucun détail sur sa fabrication.

:ssais obtenir l'acier ndu.

On y a essayé de fondre l'acier cémenté dans des fourneaux à vent chauffés au coke; mais la difficulté de se procurer des creusets suffisamment réfractaires a empêché jusqu'ici le succès de l'opération.

ıbriques ; limes, aulx, etc.

L'acier produit à Milourd est employé en partie à la confection des limes. On fait également des limes à Fresnes et à Maubeuge, des faux à St.-Amand, à Beuvry, et chez les maréchaux de quelques communes; mais ces diverses industries sont très-peu importantes, et jusqu'ici nous sommes, pour tous les produits de cette nature, tributaires de l'étranger ou des départements du midi.

Cependant le bassin houiller de Valenciennes, susceptible de fournir, conjointement avec celui de Mons, le combustible en abondance; placé au milieu d'une nombreuse population manufacturière et au centre d'une industrie très-active; pourvu de nombreuses voies navigables qui lui assurent des communications économiques avec la mer et presque toutes les parties du royaume, offrirait, pour la création d'aciéries de cémentation fondées sur l'emploi des fers de Suède et de Russie, des conditions comparables à celles que présente la partie du Yorkshire (Sheffield, Attercliffe, Marsboroug, etc.), où se trouvent concentrées les principales aciéries de la Grande-Bretagne. Pour y appeler cette industrie nouvelle, il serait nécessaire d'imiter l'Angleterre en favorisant, par une disposition législative particulière, l'importation des fers du nord de l'Europe spécialement destinés à la fabrication de l'acier. Ces idées ont été développées tout récemment par M. l'ingénieur en chef Leplay, dans un mémoire fort intéressant inséré dans les *Annales des Mines*. (4.me série, tome III.)

:ésumé :néral.

Si nous cherchons à résumer en quelques mots les faits principaux contenus dans cette notice, nous verrons que le département du Nord produit du fer par presque tous les procédés connus, et nous rangerons naturellement en deux groupes les établissements qu'il renferme. Le premier, dont l'existence est fort ancienne, est concentré sur la lisière orientale de l'arrondissement d'Avesnes, principalement dans le canton de Trélon. Il comprend les hauts-fourneaux et les forges qui consomment du combustible végétal, à l'exclusion de tout autre, et les usines, telles que les platineries, dans lesquelles on élabore à la houille le fer produit avec le charbon de bois. Le second groupe, dont l'origine remonte à vingt ans, se compose des usines où l'on produit la fonte et le fer à l'aide du combustible minéral. Il se subdivise, d'une manière bien tranchée, en deux autres qui sont caractérisés l'un par l'Escaut, l'autre par la Sambre : Valenciennes et Maubeuge peuvent être considérés comme leurs centres.

ivision usines du artement a deux oupes.

Usine premier oupe.

L'industrie du premier groupe a beaucoup diminué d'importance depuis un siècle. Sous le rapport des procédés métallurgiques elle est restée stationnaire pendant très-longtemps, et n'a commencé à faire quelques progrès que dans ces dernières années.

La fabrication de la fonte par le combustible végétal a reçu

particulièrement beaucoup d'améliorations. L'usage de l'air chaud et l'emploi du charbon roux ou du bois en nature, pour remplacer une certaine proportion du charbon consommé, ont amené une économie notable de combustible.

La production du fer par la méthode comtoise est, de toutes les opérations de l'industrie sidérurgique, celle qui, dans le département du Nord, a fait le moins de progrès. La plupart des forges travaillent aujourd'hui comme elles le faisaient il y a vingt-cinq ans; une seule a adopté l'emploi du bois déséché; trois seulement viennent d'essayer l'usage des feux couverts et d'utiliser la flamme perdue du foyer pour échauffer la fonte destinée à l'affinage. Il y aurait sans doute beaucoup à faire pour améliorer cette industrie sous le rapport de l'art métallurgique, et surtout pour parvenir à un usage mieux entendu de la force des moteurs. Mais les propriétaires de forges au bois se trouvent dans une situation peu florissante et ne sont pas encouragés à faire les mises de fonds que nécessiteraient les nouveaux procédés, d'ailleurs un peu incertains, qui ont été adoptés dans d'autres pays.

En somme, les usines du premier groupe vont en dépérissant; et il parait bien peu probable qu'elles puissent jamais sortir de la position malheureuse où elles sont aujourd'hui.

Usines du second groupe.

Celles du second groupe ont marché très-rapidement, depuis quelques années, dans la voie du progrès.

La fabrication de la fonte au coke a pris un assez grand développement; mais elle se trouve dans de mauvaises conditions. L'écoulement de la fonte brute est aujourd'hui impossible dans le département du Nord, et tout porte à croire que cet état de choses doit s'aggraver encore.

La production du fer par la méthode champenoise donne des bénéfices, mais ces bénéfices sont assez restreints. Cette partie de notre industrie n'a, d'ailleurs, qu'une importance tout-à-fait secondaire.

Quant aux forges à l'anglaise, elles ont reçu depuis quelques années, celle de Denain surtout, de très-grandes améliorations, et, en général, elles sont aujourd'hui dans des conditions avantageuses. Ces forges et les fourneaux au coke, destinés au moulage de la fonte, sont les seuls établissements du département qui présentent quelques chances d'avenir et de prospérité.

Quotité et valeur des produits livrés au commerce.

D'après tous les détails numériques qui ont été donnés dans le courant de ce travail, on a déjà pu apprécier l'importance des produits, marchands ou non, fournis par les usines à fer du département du Nord. La quotité et la valeur totale de ceux de ces produits qui ont été livrés au commerce en 1842, se trouvent consignés approximativement dans le tableau que nous donnons ici :

		Quint. m.ᵗ	Fr.
Usines du 1.er groupe.	Fonte moulée en première fusion...	8,000	200,000
	Fer au charbon de bois..........	10,000	450,000
	Fer en verges fabriqué avec du fer au charbon de bois................	3,000	156,000
	Feuillard fabriqué avec du fer au charbon de bois..............	1,500	79,500
	Platines et pelles................	1,450	101,500
	Valeur totale..................		987,000

		Quint. m.ᵗ	Fr.
Usines du deuxième groupe.	Fonte moulée en première fusion....	3,970	99,250
	Fonte moulée en deuxième fusion...	78,000	2,730,000
	Gros fer.............. à la houille et au laminoir	40,594	1,420,790
	Petit fer.............. à la houille et au laminoir	32,000	1,280,000
	Fer fendu............. à la houille et au laminoir	33,900	1,118,700
	Tôle.................. à la houille et au laminoir	8,655	484,680
	Rails (adjudic.ᵒⁿ de 1841). à la houille et au laminoir	16,231	658,654
	Fer, à la houille et au marteau.....	6,920	249,120
	Essieux, à la houille et au marteau..	2,150	111,800
	Fer de mitrailles, à la houille et au marteau......................	800	38,400
	Valeur totale..........		8,191,394
	Valeur totale pour les deux groupes d'usines...		9,178,394

En 1844, les usines du deuxième groupe auront pris, comme nous l'avons dit, un assez grand accroissement, et la valeur totale des produits s'élèvera, suivant toutes probabilités, à 16,000,000 fr. environ. L'industrie du fer occupera alors à des travaux spéciaux à peu près 3,600 ouvriers, non compris ceux employés en dehor des ateliers aux transports importants auxquels cette industrie donne lieu. Toutes les usines représenteront, d'après leur valeur estimative, un capital immobilisé de 12,000,000 fr. qu'on peut répartir ainsi qu'il suit :

Nombre d'ouvriers.

Capital immobilisé dans l'industrie du fer.

		Fr.
Usines du 1.er groupe.	Hauts-fourneaux au combustible végétal et mouleries de 1.ʳᵉ fusion annexées à ces fourneaux..............................	220,000
	Forges au charbon de bois.................	450,000
	Platineries, fenderies, etc., destinées à l'élaboration du fer au charbon de bois........	100,000
	Valeur des usines du 1.ᵉʳ groupe......	770,000

Usines du 2.e groupe.	Hauts-fourneaux au coke, mouleries jointes à ces fourneaux ; fonderies de 2.e fusion.....	fr. 5,800,000
	Forges à l'anglaise........................	5,200,000
	Forges champenoises......................	165,000
	Usines pour le travail spécial des riblons.....	30,000
	Valeur des usines du 2.e groupe.....	11,195,000
	Valeur totale des usines............	11,965,000

Soit 12,000,000 fr.

---

elques considéra-tions l'union uanière vec lgique.

La période florissante dans laquelle se trouvent actuellement les forges à l'anglaise de l'arrondissement de Valenciennes doit, comme nous l'avons expliqué, se modifier bientôt, par suite de la concurrence des maîtres de forges belges qui s'établissent dans notre département. La baisse du prix des fers a même déjà commencé; et, dans l'état actuel des choses, l'avenir de nos usines s'annonce comme devant être bien moins prospère que les dernières années que nous venons de traverser. Mais cet avenir doit inspirer plus d'inquiétude encore, quand on songe que nos établissements métallurgiques sont menacés d'une mesure très-grave dont ils doivent, les premiers, ressentir les effets; nous voulons parler de l'union douanière, ou du moins d'un traité de commerce avec la Belgique. Cette mesure, que l'état actuel de l'industrie dans ce royaume et les conséquences politiques qui peuvent en résulter rendent presque inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné, serait certainement suivie de la ruine complète de nos usines sidérurgiques. C'est un fait qu'il est malheureusement trop facile de prouver par des chiffres. Mais avant d'entrer dans la discussion à laquelle nous conduira tout-à-l'heure cette importante question, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur la situation de l'industrie du fer et les ressources dont elle peut disposer en Belgique.

ituation Belgique.

La partie orientale de ce royaume est caractérisée par trois centres d'exploitations houillères, Mons, Charleroi et Liége. La province de Namur présente des gîtes très-importants de minerai de fer qui alimentent la plupart des hauts-fourneaux des bords de la Meuse et du Hainaut. Cette même province fournit en outre en abondance les matériaux réfractaires indispensables pour la construction des usines. Si on joint à tous ces avantages l'existence de nombreuses voies de communication et la facilité des transports, soit par terre, soit par eau, soit par chemin de fer, on concevra combien la Belgiqne réunit de conditions favorables au développement de l'industrie sidérurgique.

Toutes les usines, au nombre de deux cent vingt-un, qui sont destinées, soit à la fabrication, soit aux élaborations de la fonte et

du fer, se trouvent dans les provinces de Brabant, de Namur, de Luxembourg, du Hainaut et de Liège.

Dans la province de Brabant, la moins importante à notre point de vue, il n'existe que quatre usines, et ces usines ne font qu'ouvrer le fer.

Les établissements des provinces de Namur et de Luxembourg sont au nombre de cent vingt; presque exclusivement consacrés à la production de la fonte et du fer à l'aide du combustible végétal, ces établissements, quoique très-nombreux, ne sont pas de nature à nous occuper ici, parceque, beaucoup plus en Belgique qu'en France, l'importance des usines au charbon de bois diminue de jour en jour. Nous mentionnerons seulement, pour donner un aperçu sur la situation de l'industrie en Belgique, qu'il existe dans le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse et dans le Luxembourg, quatre-vingt-trois hauts-fourneaux pouvant fournir annuellement 660,000 quintaux métriques de fonte, et qui, en 1842, n'en ont produit que 226,820 ; que dans la province de Namur, on compte environ soixante-quinze affineries au charbon de bois susceptibles de fabriquer annuellement 120,000 quintaux métriques de fer et qui n'en ont produit, en 1842, que 48,340 : c'est-à-dire que les deux tiers de toutes ces usines sont en chômage.

Si nous laissons de côté les trois provinces dont il vient d'être question, nous n'aurons à considérer que celles du Hainaut et de Liège; et si nous nous bornons aux établissements qui consomment de la houille, nous les trouverons concentrés d'une manière presque absolue sur deux points, Charleroi et Liège. La plupart de ces établissements ont été créés dans l'intervalle de 1835 à 1838 : ils sont, en général, le résultat de spéculations désordonnées, et le développement qu'ils ont reçu est beaucoup trop grand pour un pays tel que la Belgique, dont l'étendue est fort peu considérable et dont les débouchés sont très-restreints.

ndisse-ment arleroi.

Dans l'arrondissement de Charleroi principalement, les usines destinées à la production de la fonte et du fer ont été montées sur une échelle très-exagérée. Ainsi, il n'y avait, en 1835, dans cet arrondissement, que huit hauts-fourneaux au coke; en 1838, on en comptait vingt-quatre dont neuf en activité; aujourd'hui leur nombre s'élève à vingt-six, sur lesquels six seulement sont en feu. Il ne faudrait pas croire que tous ces fourneaux ont été construits par suite de besoins même momentanés; car il en existe trois à Chatelineau qui n'ont jamais été allumés. Leur nombre, beaucoup trop élevé, est une suite de l'irréflexion avec laquelle ont été faites des entreprises mal conçues. Ces entreprises ne pouvaient avoir que de désastreux résultats. Aussi, non seulement vingt hauts-fourneaux sur vingt-six sont aujourd'hui inactifs et dans un état complet d'abandon mais il y a en outre sur les bords de la Sambre, à

Chatelineau, environ 150,000 quintaux métriques de fonte dont l'écoulement n'a pu encore avoir lieu.

Si, de la fabrication de la fonte nous passons à celle du fer, nous verrons de même que, de 1826 à 1835, il n'avait été établi, dans l'arrondissement de Charleroi, que trois forges à l'anglaise produisant annuellement 38,000 quintaux métriques de fer marchand. De 1835 à 1838, des usines très-importantes furent créées, et on comptait, en 1838, sept grands laminoirs contenant quatre-vingt fours à puddler et susceptibles, par conséquent, de fabriquer annuellement 450,000 quintaux métriques de fer; c'est-à-dire que, de 1835 à 1838, les moyens de production avaient été accrus, par le fait seul des grands établissements, dans le rapport de un à douze. Aujourd'hui, ces grands établissements sont au nombre de huit, renfermant quatre-vingt-sept fours à puddler; ils ne sont que partiellement utilisés et le plus grandiose de tous, celui de Couillet, chôme presque entièrement. On peut estimer à trente-cinq environ le nombre des fours à puddler actuellement en activité dans l'arrondissement de Charleroi, c'est-à-dire que près des deux tiers des éléments dont on pourrait disposer restent improductifs.

Indépendamment des grandes usines dont il vient d'être question, il en existe, dans l'arrondissement de Charleroi, beaucoup d'autres moins considérables et consommant, les unes de la houille, les autres du charbon de bois. Il suffira de dire que le nombre total de ces établissements est de quarante-cinq, pour faire concevoir quelle pourrait être l'importance de l'arrondissement de Charleroi, sous le rapport métallurgique. Si nous ajoutons maintenant, que les usines en activité travaillent sans bénéfice, souvent même avec perte, par suite du bas prix auquel la fonte et le fer sont tombés, nous aurons décrit, en peu de mots, la situation de l'industrie sidérurgique à Charleroi.

ndiste-ment Liège.

A Liège, cette industrie présente un ensemble moins important, et la souffrance est moins grande que dans le Hainaut. La province renferme, en tout, cinquante-deux établissements, dont trente-huit, parmi lesquels se trouvent les plus considérables, sont dans l'arrondissement de Liège. Sur treize hauts-fourneaux au coke, on en compte aujourd'hui six en feu. Les grands laminoirs, au nombre de quatre, renfermant quarante-cinq fours à puddler, sont, en général, en activité.

luction a fonte ke et du aminé elgique.

On peut estimer que la production annuelle de la fonte au coke, en Belgique, est actuellement de 600,000 quintaux métriques. Si des débouchés étaient ouverts à l'écoulement de la fonte et du fer, cette production pourrait aisément être triplée. La fabrication des fers laminés s'élève annuellement à 350,000 quintaux métriques environ, et serait facilement doublée : c'est-à-dire que la Belgique pourrait dès aujourd'hui fournir à peu près trois fois la

quantité de fonte au coke que la France entière a produite en 1841, et les deux tiers de la quantité de fer laminé fabriquée dans notre royaume pendant la même année. (1).

Les usines de Liége doivent, en ce moment, leur situation moins malheureuse au voisinage de l'Allemagne, pour laquelle des commandes importantes s'exécutent. On espère que cette situation deviendra meilleure encore, par suite des droits dont le Zollwerein vient de frapper les fontes et les fers anglais.

Quant aux établissements de Charleroi, ils n'ont, pour sortir de l'état de ruine où ils sont aujourd'hui, que l'ouverture du marché français. Pour apprécier quelles seraient les conséquences de cette mesure, dont il est de nouveau question en ce moment, il faut étudier les conditions économiques de la fabrication belge, et les comparer à celles de notre industrie.

Les gîtes de minerai de fer en exploitation, et dont les principaux sont dans la province de Namur, présentent une très-grande importance, et sont beaucoup plus riches que ceux de notre département. Les minerais qu'ils produisent rendent, en général, 40 p. °/₀. Exploités dans des conditions très-favorables, ils reviennent à un prix beaucoup moins élevé que les nôtres. Par suite de leur nature, ils peuvent donner, fondus dans les hauts-fourneaux, un produit journalier plus considérable, avec une plus faible consommation de combustible. C'est ainsi qu'en Belgique, un haut-fourneau, dans les conditions où se trouvent ceux du département du Nord, donne en vingt-quatre heures ordinairement 16,000, souvent 20,000 kil. de fonte d'affinage, en brûlant de 1,25 à 1,50 de coke pour 1 de fonte. Les Belges ont en outre à meilleur compte la houille et la main-d'œuvre. Enfin ils peuvent se procurer, avec moins de frais, les machines et les matériaux de construction, notamment les matériaux réfractaires que nos maîtres de forges sont obligés d'aller prendre dans les provinces de Liége et de Namur, à Huy et à Andenne. Aussi, tout étant supposé égal d'ailleurs, on peut estimer qu'en Belgique les dépenses d'installation des usines sont inférieures de 30 p. °/₀ à ce qu'elles sont en France.

La fonte est donc produite, en Belgique, beaucoup plus économiquement que dans notre département. Pour en citer un exemple, nous allons donner les éléments de son prix de revient, tel qu'il résulte d'un roulement de deux mois, dans l'un des hauts-fourneaux de l'arrondissement de Charleroi. Cet exemple fera voir, en même temps, de quelle manière ce prix de revient est établi par les maîtres de forges belges.

Le haut-fourneau dont il est question a produit, pendant les deux mois que nous considérons, 577,690 kil. de fonte, dont les quatre cinquièmes en fonte d'affinage. Il consommait momentané-

(1) Compte-rendu des travaux des ingénieurs des Mines en 1842.

ment des minerais pauvres. Les éléments du prix de revient des 100 kil. sont :

MINERAI. — 0,127 censes (380 kil.) au prix moyen de 26 fr. 52 cent. la cense		3^f, 368
COKE. — 165 kil. à 1 fr. 68 cent., savoir :		
170 kil. de houille à 0^f,90	1^f, 53	
Main-d'œuvre et frais divers	0, 15	
Prix de 100 kil. de coke	1^f, 68	
Pour 165 kil. de coke		2, 772
HOUILLE POUR LA MACHINE SOUFFLANTE. — 53 kil. à 0^f,51 cent. le quintal métrique		0, 270
CASTINE. — 0,079 mètres cubes à 2 fr. 50 cent. l'un		0, 197
HUILE ET GRAISSE		0, 066
MAIN-D'OEUVRE		0, 720
FRAIS GÉNÉRAUX COMPRENANT CEUX D'EMPLOYÉS		0, 260
INTÉRÊT DU CAPITAL D'ÉTABLISSEMENT ET DU FONDS DE ROULEMENT. — On compte :		
Valeur du haut-fourneau	380,000, 00	
Fonds de roulement	100,000, 00	
Total du capital engagé	480,000, 00	
Ce capital représente un intérêt annuel de 24,000 fr. ou de 4,000 fr. pour deux mois de roulement : ce qui fait pour 100 kil. de fonte		0, 692
Prix de revient de 100 kil. de fonte		8^f,345

On peut remarquer que, dans la manière d'établir ce prix de revient, les frais généraux sont portés pour une bien faible somme, et que le haut-fourneau est estimé à sa valeur actuelle, non plus à celle qu'on pouvait lui attribuer il y a quelques années. Malgré ces sacrifices, on produit encore à perte, car le prix de revient est plus élevé que celui de beaucoup de marchés conclus en Belgique dans ces derniers temps. Si donc on devait tenir compte encore de l'amortissement du capital engagé, il est bien positif qu'on constaterait un déficit notable.

onséquences de l'union douanière pour nos auts-fourneaux.

Ces calculs prouvent clairement que les hauts-fourneaux de l'arrondissement de Charleroi ont été amenés, par les effets d'une concurrence exagérée, dans une situation déplorable ; mais ils démontrent aussi, comparés à ceux que nous avons donnés plus haut pour les fourneaux du département du Nord, que, dans le cas où l'union douanière aurait lieu, ces derniers se trouveraient dans l'impossibilité absolue d'utiliser les ressources minérales que notre sol présente. Ainsi, la première conséquence de cette union serait l'extinction complète et forcée de nos hauts-fourneaux. Nos forges, déjà tributaires aujourd'hui de la Belgique qui leur fournit la

plus grande partie des fontes qu'elles consomment, se trouveraient donc complètement dans sa dépendance.

Si nous examinons actuellement la fabrication du fer en Belgique, nous pourrons, en partant du prix de la fonte, tel que nous venons de le calculer, établir approximativement, comme il suit, les dépenses nécessaires pour produire 100 kil. de fer au moyen de la houille et du laminoir.

FONTE BRUTE. — Pour avoir 100 kil. de fer marchand, on consomme 122 kil. de fonte brute, à 8 fr. 34 cent. les 100 kil., ce qui fait.. 10^{f}, 175

HOUILLE POUR LES FOURS A PUDDLER ET A RÉCHAUFFER. — Pour avoir 100 kil. de fer ébauché, il faut 110 kil. de fonte; pour avoir 100 kil. de fer fini, il faut 111 kil. de fer ébauché.

Pour obtenir 100 kil. de fer puddlé, on consomme 95 kil. de houille; pour 111 kil. de ce produit, on brûle.............................. 105^{k},45

Au laminage, pour 100 kil. de fer fini, on dépense en combustible............. 46, 00

On brûle donc en tout.............. 151^{k},45

de houille pour 100 kil. de fer marchand. Nous avons vu plus haut que cette houille coûte, à Charleroi, 0^{f},77 par quintal métrique : soit 0^{f},80 avec le transport jusqu'aux forges : cela fait pour 100 kil. de fer. 1, 211

HOUILLE POUR LE CHAUFFAGE DES MACHINES. — Admettons, comme plus haut, 72 kil. de houille pour chaque quintal métrique de fer fabriqué; cette houille vaut 0^{f},51 ; cela fait donc......................... 0, 367

MAIN-D'OEUVRE. — Le puddlage et le cinglage se payent 0^{f}, 90 pour 100 kil. : pour 111 kil. de fer puddlé, cela fait 0^{f},999.

Le réchauffage et le laminage coûtent pour le gros fer 0^{f},60 par 100 kil.

Le prix total de la main-d'œuvre est donc......... 1, 599

FRAIS DE RÉGIE ET DE BUREAU. — Nous admettrons le même chiffre que dans les calculs faits plus haut pour les forges du département du Nord : c'est pour 100 k. de fer. 0, 666

ENTRETIEN DE L'USINE, CONTRIBUTIONS, ETC. — D'après la remarque que nous avons faite tout-à-l'heure sur la valeur en Belgique des usines et de leurs éléments, nous diminuerons de 30 p. % le chiffre trouvé pour les forges françaises : ce sera donc pour 100 kil. de fer... 0, 280

FONDS DE ROULEMENT. — Estimé à 220,000 fr. : inté-

A reporter.... 14^{f} 298

Report...... 14f, 298

rèt de ce fonds à 5 p. %, dans l'hypothèse déjà faite d'une forge produisant annuellement 30,000 q. m. de fer : 0, 366

INTÉRÊT DU CAPITAL DE PREMIER ÉTABLISSEMENT. — nous diminuerons de même de 30 p. % le chiffre calculé pour les usines du département, ce qui donnera....... 0, 812

AMORTISSEMENT DE CE CAPITAL.................. 0, 812

Prix de revient de 100 kil. de fer................ 16f, 288

Ce fer vaut actuellement pour les forges de Charleroi 17 fr. rendu à Bruxelles, ou bien 16 fr. 40 cent. pris aux usines : on accorde de plus, au comptant, 2 p. % d'escompte. Tout récemment un marché a même été conclu à 15 fr. 70 cent. les 100 kil. de fer fendu pris à la forge et payable à quatre mois ; (ce fer fendu se vend au même prix que le fer en grosses barres.) Les forges sont donc loin d'être, en Belgique, dans une situation prospère. Mais il est facile de voir aussi que, dans le cas d'une union douanière, nos usines ne pourraient pas soutenir la concurrence contre laquelle elles auraient à lutter.

[...]quences [d]'union [do]uanière pour [le]s forges.

Elles seraient effectivement obligées de tirer la fonte de Belgique. Or, quel que soit le prix auquel remonte cette matière première, nos établissements auraient à supporter de plus les frais de son transport qu'on peut estimer ainsi qu'il suit pour chaque quintal métrique :

Des hauts-fourneaux des environs de Charleroi à Quiévrain. 0f, 60

De Quiévrain à Valenciennes, transport fait comme le précédent par chemin de fer............................. 0, 20

De Valenciennes aux usines par route de terre......... 0, 10

Total des frais de transport de 100 kil................ 0f, 90

Et, comme on consomme à-peu-près 130 kil. de fonte pour avoir 100 kil. de fer fini, ce transport augmenterait de 1 fr. 17 c. le prix du quintal métrique de fer fabriqué en France.

Pour établir un parallèle, dans l'hypothèse de l'union douanière, entre la situation économique des forges de Valenciennes et celle des usines belges, il faut commencer par évaluer le taux probable auquel remonterait le prix de la fonte à Charleroi ; nous ne pouvons faire à cet égard que des suppositions : rétablissant parmi les éléments du prix de revient de 100 kil. de fonte, donnés plus haut, ceux de ces éléments que l'on néglige aujourd'hui, nous arrivons à 9 fr. à peu près pour ce prix de revient ; accordant aux propriétaires de hauts-fourneaux un bénéfice net de 10 p. %, nous sommes conduit à porter, en nombre rond, à 10 fr. le prix de vente du quintal métrique de fonte.

Si nous tenons compte maintenant des dépenses diverses qui concourent à former le prix de revient de 100 kil. de fer, et que

nous avons déjà indiquées pour les deux groupes de forges que nous considérons; si nous observons de plus que le prix du transport jusqu'à Paris sera le même pour chacun de ces deux groupes, nous pourrons établir facilement le tableau comparatif suivant :

Prix de revient de 100 kil. de fer.

Désignation des élémens du prix de fabrication de 100^k de fer.	Pour les forges de Valenciennes.	Pour les forges de Charleroi.
Fonte....................................	14,f 170	12,f 200
Houille pour le puddlage et le laminage........	2, 127	1, 211
Houille pour les machines..................	0, 986	0, 367
Main-d'œuvre............................	2, 120	1, 599
Frais de régie et de bureaux.	0, 666	0, 666
Entretien des usines, etc...................	0, 400	0, 280
Fonds de roulement.......................	0, 500	0, 408
Intérêt du capital.........................	1, 166	0, 812
Amortissement du capital...	1, 166	0, 812
Prix de revient aux usines................	23,f 301	18,f 355
Transport à Paris............	2,	2,
Prix de revient sur le marché de Paris........	25,f 301	20,f 355

Différence en faveur des usines belges................ 4 f, 946
c'est-à-dire que le prix de revient à Paris du fer fabriqué dans les forges de Valenciennes serait supérieur de 24 p. °/₀ à celui du fer de Charleroi.

Hâtons-nous d'ajouter cependant que les calculs précédents sont faits avec les éléments qui existent dans les conditions actuelles, et que plusieurs de ces éléments changeraient sans aucun doute pour les usines belges, dans le cas où ces dernières reprendraient leur activité. Ainsi les prix du combustible et de la main-d'œuvre remonteraient inévitablement à Charleroi; il nous est impossible de préciser le chiffre qu'ils atteindraient; mais la différence qui résulte de nos calculs pour ces prix en Belgique et en France diminuerait incontestablement. Admettons, si l'on veut, et cette supposition est tout-à-fait en faveur des forges françaises, que la houille et la main-d'œuvre remonteront à Charleroi au prix où elles sont à Valenciennes. Négligeons également, afin de ne pas exagérer nos résultats, l'avantage, cependant très-important, que les Belges trouveront toujours dans l'activité, l'intelligence et l'habileté bien connues de leurs ouvriers; admettons par conséquent les mêmes déchets dans le travail.

Nos forges auront alors simplement à supporter de plus que

23

celles de Charleroi, d'une part les frais du transport de la fonte qui augmentent, comme nous l'avons vu, de 1 fr. 17 cent. le prix de fabrication de 100 kil. de fer; de l'autre, des frais généraux plus considérables occasionnés par un plus grand capital d'établissement, des frais d'entretien plus élevés, enfin par un fonds de roulement qui s'accroît par suite de cette dernière circonstance et de la nécessité de payer le transport de la fonte. Il est aisé de voir, par des calculs analogues à ceux qui précèdent, et dont nous donnerons seulement le résultat, que cette augmentation des frais généraux est de 0 fr. 84 cent. à peu près par 100 kil. de fer fabriqué.

Malgré toutes les hypothèses que nous avons faites en leur faveur, les forges de Valenciennes seraient donc encore dans cette situation, que leur prix de revient à Paris surpasserait de 2 fr. 01 cent., ou 9 pour 100 environ, celui des usines belges modifié conformément aux nouvelles bases adoptées par nous.

Ce dernier chiffre est évidemment un minimum, de même que celui trouvé en premier lieu était un maximum, mais quel que soit le nombre intermédiaire qui représentera la différence réelle entre les prix français et belges, il est incontestable que cette différence sera très-grande.

Ainsi, installés dès aujourd'hui pour envoyer en France d'énormes quantités de fonte et de fer, les Belges placeraient nos établissements dans des conditions telles que leur existence deviendrait sinon impossible, du moins très-difficile. Ajoutons que, tandis que ces établissements diminueraient en nombre et en importance, ceux des Belges prendraient un développement plus considérable; c'est ce qu'on est en droit de présumer, d'après la propension qui, de 1835 à 1838, s'est manifestée à Charleroi et à Liége pour les entreprises métallurgiques; la Belgique pouvant en outre produire proportionnellement beaucoup plus de fonte que de fer, surtout à Charleroi, il est bien certain que de nouveaux laminoirs seraient établis dans cette localité.

Il nous paraît donc hors de doute que l'union douanière amènerait la ruine de l'industrie du fer dans le département du Nord. En énonçant cette opinion, nous ne prétendons pas arriver à une conclusion quelconque au sujet de l'union, car cette question est éminemment complexe; mais, parmi ceux de ses éléments qui sont matériellement appréciables, l'industrie métallurgique occupe certainement le premier rang, et nous avons seulement cherché à faire voir, à l'aide des évaluations que nous avons réunies dans cette Notice, les conséquences qu'aurait pour cette industrie, dans notre département, une mesure dont l'opportunité doit être jugée sur un ensemble de faits et de considérations que nous ne sommes pas appelé à discuter.

Lille, octobre 1843.

POPULATION. — *Naissances.* — 1842.

ARRONDISSEM.	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque...	1700	1640	59	59	49	52	3559
Hazebrouck..	1571	1452	8	12	71	88	3202
Lille........	5154	4873	176	190	372	376	11141
Cambrai.....	2725	2593	76	68	157	166	5785
Avesnes......	1658	1496	20	30	82	86	3372
Douai........	1455	1316	45	46	92	82	3036
Valenciennes.	2364	2124	86	72	82	93	4821
TOTAL....	16627	15494	470	477	905	943	34916

Mariages. — 1842.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque.........	655	46	96	34	831
Hazebrouck.........	546	47	101	18	712
Lille..............	2145	83	231	65	2524
Cambrai...........	1152	36	99	42	1329
Avesnes...........	854	29	79	22	984
Douai.............	663	17	67	25	772
Valenciennes.......	972	50	115	41	1178
TOTAL......	6987	308	788	247	8330

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance. — **1842.**

ARRONDISSEMENTS.	Garçons.	Filles.	Total.
Dunkerque	104	73	177
Hazebrouck	70	59	129
Lille	313	210	523
Cambrai	161	130	291
Avesnes	82	51	133
Douai	75	34	109
Valenciennes	124	92	216
Totaux	929	649	1578

Ces 1,578 enfants ne sont compris ni parmi les naissances, ni parmi les décès.

Décès. — 1842.

ARROND.ᵗ	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	Total.
Dunkerque	842	508	468	669	122	3	»	2612
Hazebrouck	714	659	460	826	151	16	»	2826
Lille	2026	2718	2467	2309	406	28	»	9954
Cambrai	964	1138	893	935	232	26	»	4188
Avesnes	429	546	579	834	244	41	3	2676
Douai	488	642	493	617	150	16	»	2406
Valenciennes	624	1008	751	683	29	4	»	3099
Total	6087	7219	6111	6873	1334	134	3	27761

Le chiffre des naissances s'étant élevé à	34,916
Et celui des décès, à	27,761
L'excédant des premières sur les seconds est de	7,155

Cet excédant, ajouté au nombre de 1,092,137 habitants, constaté dans l'annuaire de 1843, élève la population du département à 1,099,292 ames. C'est ce qu'indiquent les détails consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Population au 1.er janvier 1842.	Accroissement pendant l'année.	Population au 31 décembre 1842.
Dunkerque..............	103306	947	104253
Hazebrouck.............	106117	376	106493
Lille..................	329509	1187	330696
Cambrai................	168424	1597	170021
Avesnes................	140080	696	140776
Douai..................	100600	630	101230
Valenciennes...........	144101	1722	145823
TOTAUX.............	1092137	7155	1099292

L'accroissement résultant des chiffres ci-dessus se répartit dans les proportions suivantes :

Arr. de Dunkerq. 9/2 sur 1000 h.
— d'Hazebr... 3/5 ————
— de Lille.... 3/6 ————
— de Cambrai. 9/5 ————
Arr. d'Avesnes.. 4/9 sur 1000 h.
— de Douai... 6/2 ————
— de Valenc. 12/0 ————

C'est l'arrondissement de Valenciennes qui a obtenu la plus forte augmentation. Son excédant est double de celui de l'arrondissement de Douai, et équivaut à près de trois fois ceux des arrondissements d'Hazebrouck et de Lille.

Le nombre des naissances a été, en 1842, inférieur de 286 à celui de l'année précédente. Abstraction faite de quelques variations partielles, cette diminution porte toute entière sur l'arrondissement d'Avesnes qui, du chiffre de 3672 auquel il s'était élevé en 1841 relativement aux naissances, est descendu, en 1842, à celui de 3372.

Au total, la diminution que nous venons de mentionner s'applique pour 170 aux enfants légitimes et pour 116 aux enfants naturels. Cette dernière modification est proportionnellement beaucoup plus forte que la première ; elle est importante à remarquer, car elle est la continuation d'un mouvement décroissant qui a commencé en 1840 et dont il serait intéressant de connaître les causes. La fermeture des tours, les mesures que l'autorité a prises contre les

abandons et qui ont eu pour effet d'obliger les mères non mariées à allaiter et élever leurs enfants n'ont, sans doute, pas été sans influence sur le résultat que nous signalons.

Le chiffre des enfants morts-nés a varié partout, en plus, d'une manière presque égale, sauf dans l'arrondissement de Cambrai qui présente sous ce rapport le plus fort excédant. La proportion des morts-nés relativement aux sujets qui ont vécu est, pour les enfants légitimes, d'un sur 22, et pour les enfants naturels, d'un sur 16.

Le nombre des mariages a un peu augmenté dans l'arrondissement de Lille; il est resté à peu près le même dans les autres parties du département.

Si les naissances ont diminué de 286, en 1842, les décès ont décru, de leur côté, de 602. Cette atténuation du chiffre des extinctions s'est produite d'une manière inégale dans les divers arrondissements et dans les différents âges. On a compté 826 décès de moins parmi les enfans de 1 à 15 ans, mais les adultes, c'est-à-dire les individus de 15 à 50 ans, en ont présenté 766 en plus. C'est à l'arrondissement de Lille que cette augmentation partielle se rapporte le plus particulièrement : cette contrée a eu, sur 1841, un excédant de 401 décès, dont 321 d'habitants de 15 à 50 ans. Les arrondissements de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes ont aussi éprouvé des déficits dans cette même série d'âges, bien que les trois derniers, celui de Valenciennes surtout, aient eu, au total, un nombre de décès notablement inférieur à celui de l'année précédente.

Le chiffre des extinctions est resté presque le même pour les enfants au-dessous d'un an. Dans le dernier volume de l'Annuaire, nous avons constaté que les sujets de cet âge avaient été frappés, en 1841, d'une mortalité considérable, par suite des intempéries qui avaient régné dans les premiers mois de cette année. Les mêmes causes se sont produites en 1842 et ont amené les mêmes résultats. Les différentes parties de notre pays, principalement l'arrondissement de Lille, ont, en effet, éprouvé des variations atmosphériques qui ont engendré des épidémies auxquelles beaucoup de jeunes enfants n'ont pu résister.

En résumé, les décès se divisent comme suit entre les différentes classes de personnes.

MALES.		FEMELLES.	
Garçons	9,294	Filles	8,394
Hommes mariés	3,137	Femmes mariées	2,969
Veufs	1,580	Veuves	2,387
	14,011		13,750

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	Total.
Individus appartenant à la population du département	2536	2798	9002	4117	2582	2299	3081	26415
Français étrangers au département.	34	15	521	67	74	88	47	846
Individus non Français	40	13	387	4	20	19	17	500
	2610	2826	9910	4188	2676	2406	3145	27761

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole	»	»	6	63	»	2	»	71
Id. par suite d'épidémies	»	»	10	»	27	»	10	47
Suicides	13	3	35	19	11	4	4	89
Meurtres	»	1	2	»	»	1	»	4
Exécutions	»	»	1	»	»	»	1	2
Morts accidentelles	25	16	80	7	28	19	128	303
	38	20	134	89	66	26	143	516

LONGÉVITÉ.

Le tableau des décès comprend trois centenaires. C'est l'arrondissement d'Avesnes, pays essentiellement agricole et dont une grande partie est boisée, qui a fourni ces exemples de longévité. Nous avons recueilli les notes biographiques ci-après sur les trois personnes dont il est question :

Dupire (Caroline) veuve de Jean-Claude Petit, née à Orsinval, le 30 novembre 1737, est décécée dans un des faubourgs du Quesnoy, le 14 janvier 1842. Elle s'était mariée en 1768 avec le nommé Petit qui est mort en 1822, à l'âge de 87 ans. De leur mariage sont nés six enfants, dont deux sont encore vivants ; ils sont toujours restés avec leur mère pour laquelle ils avaient les plus grands soins.s La famille était sans fortune et a pu toujours subvenir à ses besoinr par le travail. La veuve Petit avait été fileuse et elle a pu exercee sa profession jusqu'à l'âge de 97 ans ; elle a conservé jusque là uns santé parfaite, et ce n'est qu'en 1835, que des attaques de nerfs fréquentes la rendirent paralytique. Une chute qu'elle fit trois ans avant sa mort la mit dans un état de somnolence qui ne la quittait que très-rarement. Du reste, elle a conservé jusqu'à sa dernière heure un bon appétit qu'elle satisfaisait avec du laitage, du pain et des légumes.

Cette femme avait été toute sa vie sobre, laborieuse et économe, et par ses soins, elle avait amené dans sa maison un bien-être qui existe rarement chez les individus appartenant à la classe ouvrière.

PARENT (Marie-Louise), veuve Sculfort, est née à la Folie, hameau de Landrecies, en 1740. Elle s'est mariée le 19 juillet 1760. De son mariage sont nés cinq enfants qu'elle a nourris elle-même; elle a, de plus, allaité six enfants appartenant à des familles riches de Landrecies. Après la mort de son mari, en 1790, elle s'est retirée chez ses enfants, dont elle soignait le ménage. Elle s'occupait aussi à filer. Elle n'a jamais été attaqué de maladie sérieuse; elle ressentait quelquefois de légères indispositions qui cependant ne l'empêchaient pas de manger avec un grand appétit des aliments souvent difficiles à digérer. Vers la fin de sa vie, elle avait contracté du goût pour les liqueurs; elle n'en prenait pas, néanmoins, de grandes quantités. Du reste, cette femme a toujours mené une conduite très-régulière et sa mort a été un deuil véritable pour sa famille.

BLONDEAU (Jean-Baptiste), décédé à Favril, lieu de sa naissance, le 27 février 1842, âgé de 102 ans, avait exercé la profession de berger depuis 16 jusqu'à 75 ans. Arrivé à cet âge, il se retira dans une petite habitation qui lui appartenait, et il y vécut, sans infirmité, du produit de son travail, jusqu'au jour de sa mort. Jamais cet homme ne fit d'excès en aucun genre. Il était d'un bon caractère et marchait toujours lentement.

Villes et communes ayant plus de 3,000 habitants et dont les Maires sont à la nomination du Roi.

Lille	72537	Bergues	6045
Dunkerque	27047	Gravelines	5357
Roubaix	24802	Solesmes	5295
Douai	23143	Comines	5161
Tourcoing	22503	Denain	5144
Valenciennes	21343	Condé	5103
Cambrai	20141	Steenwerck	4789
Bailleul	9943	Cassel	4410
Saint-Amand	9918	Vieux-Condé	4386
Wazemmes	7963	Halluin	4264
Wattrelos	7864	Quesnoy-sur-Deûle	4233
Hazebrouck	7574	Anzin	4191
Maubeuge	7431	Landrecies	4111
Le Câteau	6880	Fresnes	4109
Estaires	6825	Morbecque	3975
Armentières	6817	Le Quesnoy	3922
Merville	6282	Hondschoote	3915

Steenvoorde..........	3863	Hasnon............	3389
Wormhoudt...........	3828	Marcq-en-Barœul.....	3348
Avesnes..............	3821	Caudry..............	3318
Iwuy................	3732	Les Moulins..........	3314
Linselles............	3592	Onnaing.............	3308
Flines-lez-Marchiennes.	3574	La Gorgue...........	3223
Wambrechies.........	3571	Annœullin...........	3213
Orchies..............	3568	Roncq...............	3133
Vieux-Berquin........	3482	Seclin..............	3086
Nieppe..............	3451	Templeuve...........	3024
Loos................	3404	Raismes.............	3010

66 autres communes ont une population agglomérée de 1,500 habitants et plus.

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le comte d'Haubersart. (O. ✲).
M. le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✲.)
M. le comte Mortier (G. O. ✲.)
M. le baron de Brigode (O. ✲), maire, à Annappes.
M. le lieutenant-général comte Merlin (G. O. ✲.)
M. Ferrier (O. ✲), ancien directeur des douanes, à Dunkerque.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissements électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissements et celle des députés élus dans chacun d'eux en 1842.

1.er Lille (ville), cantons centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine, à Lille.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. le vicomte de Villeneuve (O. ✲), ancien préfet du Nord.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon ✲, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin, ministre de la justice.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. le comte Rogér (Édouard), à Paris.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Louis de Staplande, à Bergues.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. d'Haubersart, conseiller-d'état.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Corne, président du tribunal de Douai.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. de Maingoval, pro-propriétaire, à Valenciennes.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. Marchant, propriétaire, à Maubeuge.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Béhaghel, membre du Conseil général et maire de Bailleul.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1844 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 8,483 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 8,196 électeurs et se divise comme suit :

1.er	arrond.t électoral....	720	7.e	arrond.t électoral...	601
2.e	idem.........	969	8.e	idem.........	415
3.e	idem.........	1286	9.e	idem.........	653
4.e	idem.........	595	10.e	idem.........	913
5.e	idem.........	238	11.e	idem.........	741
6.e	idem.........	344	12.e	idem.........	721

La seconde partie de la liste comprend 251 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 36 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT.	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1.re partie — Électeurs	2.e partie. — Jurés.	Electeurs complémentaires et supplémentaires (1).	TOTAL des électeurs départementaux.
Dunkerque. .	Bergues.	210	5	»	215
	Bourbourg.	125	3	»	128
	Dunkerque-Est. .	175	11	»	186
	Dunkerque-O. . .	169	10	»	179
	Gravelines.	44	1	5	50
	Hondschoote. . . .	83	3	»	86
	Wormhoudt	139	4	»	143
Hazebrouck.	Bailleul-N.-E. . . .	101	2	»	103
	Bailleul-S.-O. . . .	106	4	»	110
	Cassel.	139	2	»	141
	Hazebrouck-N. . .	117	6	»	123
	Hazebrouck-S. . .	85	5	1	91
	Merville.	123	3	»	126
	Steenvoorde. . . .	50	2	»	52
Lille.	Armentières. . . .	134	3	»	137
	Cysoing.	91	»	»	91
	Haubourdin.	112	5	»	117
	Lannoy.	87	»	»	87
	La Bassée.	115	2	»	117
	Lille-Centre. . . .	415	7	»	422
	Lille-Nord-Est. . .	338	5	»	343
	Lille-Ouest. . . .	305	9	»	314
	Lille-Sud-Est. . .	253	3	»	256
	Lille- Sud-Ouest.	378	14	»	392
	Pont-à-Marcq. . .	85	1	»	86
	Quesnoy-sur-D. .	87	5	»	92
	Roubaix.	233	5	»	238
	Seclin.	86	»	»	86
	Tourcoing-Nord.	118	2	»	120
	Tourcoing-Sud. .	138	1	»	139

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Arrondissement.	Cantons.	Liste générale du jury. 1.re partie — Électeurs	Liste générale du jury. 2.e partie — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	Total des électeurs départementaux.
Cambrai....	Cambrai-Est....	185	8	1	194
	Cambrai-Ouest..	230	6	»	236
	Carnières......	76	»	»	76
	Clary..........	106	4	»	110
	Le Câteau......	175	10	»	185
	Marcoing.......	161	3	»	164
	Solesmes.......	135	2	»	137
Avesnes.....	Avesnes-Nord...	79	6	»	85
	Avesnes-Sud....	99	10	2	111
	Bavay..........	88	4	»	92
	Berlaimont......	60	2	»	62
	Landrecies......	74	7	»	81
	Le Quesnoy-E...	77	5	»	82
	Le Quesnoy-O..	60	2	»	62
	Maubeuge......	124	8	»	132
	Solre-le-Château.	43	2	5	50
	Trélon.........	37	3	10	50
Douai.......	Arleux.........	86	»	»	86
	Douai-Nord	176	11	4	191
	Douai-Ouest....	205	3	1	209
	Douai-Sud......	214	2	2	218
	Marchiennes....	44	3	3	50
	Orchies........	108	»	»	108
Valenciennes.	Bouchain.......	107	1	»	108
	Condé..........	92	15	»	107
	St.-Amand rive d.	61	1	»	62
	St.-Amand rive g.	66	3	»	69
	Valenciennes-E..	266	3	2	271
	Valenciennes-N..	188	3	»	191
	Valenciennes-S..	133	1	»	134
	Total.......	8196	251	36	8483

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Électeurs.	1 sur 134 habitants.
Jurés (1.re et 2.e partie).	1 sur 130
Electeurs départementaux.	1 sur 130

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. de St.-Aignan, conseiller-d'état, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. de Contencin, ✻.

Conseil de Préfecture.

MM. le Préfet, président.
Grodée.
Bernos, ✻.

MM. Legrand.
Derbigny.
D'Hornoy.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le Conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissements : Dunkerque, 3 ; — Hazebrouck, 4 ; — Lille, 8 ; — Cambrai, 4 ; — Avesnes, 4 ; Douai, 3 ; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. de Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues, et membre de la chambre des députés.
Ferrier, ✻, pair de France, à Paris.
Lemaire, avocat, à Dunkerque.
Cleenewerck, ✻, propriétaire et maire, à Hazebrouck.

MM. Behaghel, Louis, député, maire de Bailleul.
De Lencquesaing, ✠, ✲, propriétaire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.
Lestiboudois, membre de la chambre des députés, à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✲, propriétaire, à Lille.
Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille, et membre de la chambre des députés.
Defontaine, Louis, ✲, ancien notaire, à Lille.
Coget, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Comte de Brigode, propr. et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Mimerel, ✲, négociant, à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✲, ancien présid., et propr., à Marquette.
François-Deloffre, ✲, propriétaire, à Cambrai.
Béry, ✲, propriétaire, à Cambrai.
Lobry-Deloge, propriétaire, à Solesmes.
Mouton, avocat, à Cambrai.
Hannoye, avocat, à Avesnes.
Marchant, propriétaire, à Maubeuge, et membre de la chambre des députés.
Baillon, propriétaire et maire, au Quesnoy.
George, propriétaire, à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✲, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.
Leroy (de Béthune), avocat, à Douai.
Choque, notaire, à Douai.
Le baron Lahure (C. ✲), lieutenant-général en retraite, à Wavrechain-sous-Faulx.
Hamoir-Boursier, négociant, à Valenciennes.
Desespringalle, propriétaire, à Saint-Amand.
Lecuyer, président du tribunal de première instance, à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en Conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement.

Les première et deuxième séries ont été renouvelées en décembre 1836 et 1839; le troisième l'a été en 1842.

Série à renouveler en 1845.

CANTONS DE GRAVELINES et BOURBOURG, M. Ferrier.
———— BAILLEUL NORD-EST et SUD-OUEST, M. Behaghel.
———— HAZEBROUCK NORD et SUD, M. Cleenewerk.
———— LILLE NORD-EST et SUD-EST, M. Smet.
———— LA BASSÉE et SECLIN, M. le comte de Brigode.
———— CARNIÈRES et SOLESMES, M. Lobry-Deloge.
———— CLARY et MARCOING, M. Béry.
———— BAVAY et MAUBEUGE, M. Marchant.
———— DOUAI OUEST et ORCHIES, M. Leroy (de Béthune),
———— VALENCIENNES SUD et BOUCHAIN, M. le baron Lahure.

Série à renouveler en 1848.

CANTONS DE BERGUES, HONDSCHOOTE et WORMHOUDT, M. de Staplande.
———— CASSEL et STEENVOORDE, M. de Lencquesaing.
———— LILLE SUD-OUEST et HAUBOURDIN, M. Delespaul.
———— LANNOY et ROUBAIX, M. Mimerel.
———— TOURCOING NORD et SUD, M. E. Defontaine.
———— LE CATEAU, M. Mouton.
———— LANDRECIES, LE QUESNOY EST et OUEST, M. Baillon.
———— SOLRE-LE-CHATEAU et TRÉLON, M. George.
———— DOUAI-SUD et ARLEUX, M. Choque.
———— CONDÉ, M. Lécuyer.

Série à renouveler en 1851.

CANTONS DE DUNKERQUE EST et OUEST, M. Lemaire.
———— MERVILLE, M. Degruson.
———— LILLE CENTRE et OUEST, M. Lestiboudois.
———— ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine.
———— CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Coget.
———— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
———— AVESNES NORD, SUD ET BERLAIMONT, M. Hannoye.
———— DOUAI NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
———— VALENCIENNES EST et NORD, M. Hamoir-Boursier.
———— SAINT-AMAND, rive droite et rive gauche, M. Desespringalle.

Le Conseil général du département a ouvert sa session annuelle le 21 août 1843, en vertu de l'ordonnance royale du précédent. Il a nommé pour président, M. *Ferrier*, pair de France, et pour secrétaire, M. *Marchant*, membre de la Chambre des Députés.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SÉANCE DU 21 AOUT.

Après avoir pourvu au choix du président et du secrétaire, le Conseil se rend en corps auprès de M. le Préfet pour lui faire part de la constitution du bureau et rentre avec ce magistrat dans la salle de ses séances. M. le Préfet prononce un discours contenant l'exposé de la situation financière du département. — Ce magistrat dépose ensuite sur le bureau les dossiers des diverses affaires sur lesquelles il a fait préparer des rapports circonstanciés et passe en revue les principaux objets qui se recommandent à l'attention de l'assemblée. — Quelques membres échangent des observations sur les moyens d'utiliser les premiers moments de la session. = Le Conseil, après un court débat, procède à l'organisation de ses bureaux et maintient la division précédemment établie dans leurs attributions.

SÉANCE DU 22 AOUT.

Le Conseil renvoie à l'examen des 1.er et 2.e bureaux différentes brochures qui lui ont été adressées sur des objets d'administration. — Prononce l'ajournement sur la demande d'un crédit de 3,300 fr. pour l'entretien des bâtiments de l'hôtel de la Préfecture. — A propos de deux crédits de 500 fr. chacun, demandés pour l'entretien des sous-préfectures d'Avesnes et de Douai, une discussion s'engage sur l'emploi des fonds votés pour ces sortes de dépenses. Cette discussion se porte sur la question de l'examen des comptes. Le Conseil ajourne ensuite l'allocation des crédits proposés pour l'entretien des divers bâtiments départementaux et désigne les membres qui formeront la commission des comptes. — Alloue cinq crédits pour l'entretien de la pyramide de Denain, le loyer du bâtiment des archives départementales, les loyers des sous-préfectures de Valenciennes, Dunkerque et Hazebrouck, et l'entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures. — Vote après discussion divers crédits pour menues dépenses de la cour d'assises, des tribunaux et des justices-de-paix, pour le traitement du concierge du Palais-de-Justice de Lille, et l'entretien du corps-de-garde de la Préfecture et du Palais-de-Justice de Douai. — Alloue ensuite 19 autres crédits qui ne paraissent susceptibles d'aucune discussion. — Entend les observations faites par divers membres relativement à un crédit de 4,600 francs demandé pour le traitement des artistes vétérinaires. On se plaint de la nullité des services de ces agents et on propose de supprimer leurs traitements. Cette proposition est renvoyée à l'examen du 2.e bureau. — Le Conseil renvoie aussi au 2.e bureau la demande d'un crédit de 1,500 fr. pour payer des places dans la maison de refuge établie à Lille. — Vote les crédits suivants :

impression d'extraits de rôles pour les élections, 500 fr.; — gratifications pour belles actions 1,200 fr.; — dépenses imprévues 1,000 fr.; = traitement du concierge de la pyramide de Denain, 200 fr.; — remboursement de l'emprunt 185,150 fr.; = ajourne jusqu'à ce que des explications soient fournies, l'allocation d'un crédit de 500 fr. demandé pour frais d'expertise des voitures publiques. — Décide qu'il sera fait des rapports particuliers sur les crédits proposés pour la propagation de la vaccine et les dépenses des conseils de salubrité. — Emet à l'unanimité le vœu que le collège royal de Douai soit élevé à la première classe, et prie M. le Préfet de vouloir bien agir à cet effet auprès de M. le Ministre de l'instruction publique.

SÉANCE DU 23 AOUT.

Le Conseil entend les explications dont il a fait la demande relativement aux frais d'expertise des voitures publiques et alloue le crédit de 500 francs proposé pour cet objet, en faisant toutes réserves à l'égard des entrepreneurs de voitures auxquels il paraît juste de faire supporter les frais de visite préalable. — Renvoie au 2.e bureau plusieurs lettres relatives à la délimitation des communes de Cartignies et Beaurepaire, ainsi qu'une lettre de la chambre de commerce de Calais sur la direction à donner au chemin de fer de Paris à la frontière maritime. — Renvoie au 1.er bureau une lettre de M. *Détrez*, peintre, contenant des remercimens au Conseil sur l'appui qu'il lui a prêté, annonçant l'envoi de deux tableaux et sollicitant la continuation des subsides qui lui sont accordés. — Renvoie également 1.o au 2.e bureau, un rapport de M. le Préfet sur les dépenses des Conseils de salubrité, 2.o au même bureau, le bulletin des travaux de la commission historique du département, 3.o au 1.er bureau, une lettre de M. *Colas*, élève peintre, 4.o au 3.e bureau, un rapport de M. *Leplus*, architecte, sur les travaux du bâtiment des Archives départementales. — Fixe le prix de la journée de travail pour l'établissement de la contribution personnelle de 1844. — Vote l'inscription au sous-chapitre XX du budget départemental du prochain exercice, de trois crédits montant ensemble à 19,600 francs, pour indemnités à Monseigneur l'archevêque, aux trois vicaires généraux et aux dix chanoines. — Vote au même sous-chapitre un subside de 600 francs, en faveur du culte protestant. — Regrette que ses ressources financières ne lui permettent pas d'allouer la somme de 4,500 francs qui lui est demandée pour la confection de la carte géologique du département, et émet de nouveau le vœu que cette carte soit faite aux frais du gouvernement. — Renouvelle le vœu exprimé dans sa dernière session que les propriétaires et ceux qui exploitent des paturages, qui y élèvent, nourris-

sent et engraissent des bestiaux qu'ils ont achetés pour en dépouiller les herbages et les revendre ensuite, ne soient pas assujettis au droit de patente. — Alloue au sous chapitre XIX du budget de 1844, un crédit de 720 francs pour le paiement de quatre demi-bourses à l'école royale vétérinaire d'Alfort. — Entend la lecture d'un rapport du 2.e bureau sur la question des rétributions accordées aux artistes vétérinaires, et alloue, conformément aux conclusions de ce rapport, un crédit de 1000 francs qui sera laissé à la disposition de M. le Préfet, pour être employé au paiement des indemnités dues aux vétérinaires qu'il enverra dans les communes, sur la demande des autorités locales, pour y constater et combattre les épizooties. — Après une courte discussion, fixe, conformement au tarif des années précédentes, la valeur représentative, en argent, des journées de prestations applicables à l'entretien des chemins vicinaux. — Un membre du 3.e bureau donne lecture d'un rapport sur la direction à donner au chemin de fer de Paris à Strasbourg ; le Conseil, ensuite, émet le vœu que le chemin de Strasbourg seit embranché sur celui du Nord, à Creil, et qu'une communication soit établie entre Pontoise et le chemin de Rouen, afin de rendre le plus prompt possible le transit du Hâvre à Strasbourg, d'unir entre-eux directement et en les débarrassant des entraves des stations de Paris, les centres industriels de la Seine-Inférieure, du Nord, de Reims et de l'Alsace, enfin de donner au pays le chemin qui satisfait le mieux aux conditions de sa défense, en mettant en communication directe, et sans entraîner à aucun surcroît de dépense, les trois places les plus importantes de France, Lille, Metz et Strasbourg. — Un membre du 2.e bureau soumet au Conseil une proposition tendant à ce que trois de ses membres soient délégués pour se rendre à Valenciennes, afin de visiter une maison dont la vente est offerte, pour y établir le tribunal de 1.re instance. Cette proposition, combattue par M. le Préfet et par plusieurs membres, est rejetée.

SÉANCE DU 24 AOUT.

Le Conseil vote au budget de 1844, un crédit de 738 fr. pour fourniture de mobilier aux bureaux de la sous préfecture d'Hazebrouck. — Arrête que, conformément à la loi spéciale du 5 août 1840, il sera perçu, en 1844, une imposition de deux centimes et demi additionnels à-compte sur l'amortissement de l'emprunt. — Arrête encore que la somme réalisable, en 1844, sur l'emprunt départemental, est fixée à 131,290 fr., montant du reste de l'emprunt, pour, cette somme, être affectée à la dépense des travaux extraordinaires à faire aux routes départementales N.os 9, 12 et 14, et à la construction du bâtiment des Archives départementales. — Invite M. le Préfet à traiter avec la caisse des dépôts et consigna-

tions pour l'emprunt de ladite somme, aux meilleurs conditions possibles. — Vote pour être recouvrés en 1844, cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière, applicables aux dépenses départementales facultatives de cet exercice. — Approuve le compte des fonds de non-valeurs et de réimpositions pour 1841, présenté par M. le Directeur des contributions directes, et arrête que les résultats en seront inscrits aux registres de ses délibérations. — Vote sur les fonds libres des centimes facultatifs de 1841 reportés sur 1843, un crédit de 387 fr., pour le complément des dépenses occasionnées en 1842 par la publication du procès-verbal des délibérations du Conseil général. — Décide que le chiffre de la dépense analogue à inscrire au budget de 1844, sera maintenu à 1,700 fr. — Règle à 557 fr, la pension de retraite de M. *Dehau*, employé à la Préfecture. — Donne son assentiment à ce que l'indemnité votée en 1842, en faveur de M. *Thierry*, ex-chef de division à la Préfecture, soit réduite à 800 fr., en raison de l'augmentation prononcée par M. le Ministre de l'intérieur du chiffre de sa pension de retraite. — Rejette la réclamation du même M. *Thierry*, touchant le cas de reversibilité de la pension sur sa femme. — Ordonne l'inscription en recette au budget de 1844, d'une somme de 397 fr. 45 c., provenant de l'aliénation faite par erreur au profit de l'État, d'excédans de la route départementale N.° 13. — Vote à la 1.re section du budget de report de 1841 sur 1843, un crédit de 598 fr. 58 c. pour le paiement de quelques dépenses restant à acquitter sur le service des aliénés indigens des exercices antérieurs. — Alloue au budget de 1844 un crédit de 8,500 fr. pour compléter le paiement des frais d'expédition des tables décennales des registres de l'état-civil. — Vote au sous-chapitre V du même budget : 1.° une somme de 14,510 fr. pour les frais de casernement des brigades de gendarmerie, 2.° une autre somme de 800 fr. pour l'indemnité de literie due aux gendarmes extraits de la ligne. — Vote également une somme de 6,531 f. 50 c., pour solde de la subvention de 50,000 fr. accordée en faveur de la restauration de l'établissement thermal de Saint-Amand. = Passe à l'ordre du jour sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour qu'il soit accordé une salle de discipline à la caserne de gendarmerie de cette ville. — Remercie M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite de l'état de répartition entre les employés de ses bureaux, des fonds affectés à leurs traitemens pendant l'année 1842. — Après quelques observations contradictoires à propos d'un réglement établi par M. le Préfet et portant interdiction des couvertures en chaume, engage ce magistrat à laisser subsister jusqu'à leur entier dépérissement les bâtimens ainsi couverts, mais de maintenir son arrêté pour les constructions nou-

velles, à l'exception de celles qui seraient éloignées l'une de l'autre d'au moins 100 mètres. — Appuie les vœux émis par le Conseil municipal d'Hondschoote et par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que toutes les communes du canton d'Hondschoote soient desservies par le bureau de poste établi dans cette ville. — S'associe également aux demandes faites par les Conseils d'arrondissement de Dunkerque, Cambrai et Avesnes, pour que le service quotidien des postes soit étendu à toutes les communes, en vertu du principe consacré dans la loi des finances de 1832. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la nouvelle demande formée par les habitans du hameau dit le Marais de Beaurepaire, pour obtenir leur séparation de la commune de Cartignies et leur réunion à celle de Beaurepaire. — Entend les nouvelles explications données par M. le Préfet sur la question relative aux frais des expertises des voitures publiques.

SÉANCE DU 25 AOUT.

Le Conseil entend l'exposé fait par un membre du 1.er bureau, des dispositions du rapport de la commission consultative réunie en vertu des ordres de M. le ministre de la guerre, pour donner son avis sur les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans l'assiette actuelle des brigades de gendarmerie, et décide que le travail de la commission sera transcrit sur le registre de ses délibérations, pour être consulté au besoin. — Prie M. le Préfet de faire, près du gouvernement, les démarches les plus actives et les plus promptes pour que la commune de Watten soit comprise parmi les résidences qui obtiendront une des brigades de gendarmerie formées en vertu de l'allocation spéciale consentie par les Chambres dans leur dernière session. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour que la brigade de gendarmerie établie pendant 18 ans à Steenwoorde et supprimée en 1838, soit rendue à cette commune. — Maintient dans le budget de 1844 l'allocation de 100 francs votés les années précédentes en faveur du sieur *Evre*, employé de la sous-préfecture de Dunkerque. — Un membre du 2.e bureau obtient la parole pour un rapport relatif à la direction du chemin de fer de Lille à la frontière maritime. — Un autre membre demande l'ajournement de la lecture du rapport et de la discussion et motive sa proposition sur l'absence de plusieurs membres. — Après un assez long débat, le Conseil décide que le rapport ne sera pas lu immédiatement et fixe au mardi suivant (29 août) le jour de la lecture et de la discussion.

SÉANCE DU 26 AOUT.

Le Conseil ordonne la mention au procès-verbal de l'hommage fait par M. *Robaux*, auteur d'une carte de l'arrondissement de

Douai, de deux épreuves de cette carte et du manuscrit d'une carte des départements du Nord et du Pas-de-Calais. — Renvoie à M. le Préfet une lettre relative aux institutions des sourds-muets. — Entend la lecture d'une lettre de M. Le Glay, archiviste du département, qui fait hommage d'un exemplaire du 1.er volume de son *Histoire des Comtes de Flandre*, et décide qu'il sera fait au procès verbal mention de cette lettre et des remercîments du Conseil. — Règle les changements que doivent éprouver les contingents de contributions des communes de Fresnes et d'Escaupont, d'Escaudain et de Lourches, par suite des lois du 23 juillet dernier, qui ont modifié la délimitation de ces communes. — Rejette la proposition faite par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, d'accorder un secours de 2,000 francs à la commune de Noyelles-sur-Selle pour l'aider à acquitter une dette relative à la reconstruction de son église. — Accorde à la commune de Lannoy, par une dernière dérogation au principe établi et sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'avenir, un secours supplémentaire de 1,000 francs pour la mettre en état de solder les travaux de réparation de son église. — Déclare ne pouvoir accueillir le vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, tendant à faire mettre à la charge du département le traitement du concierge de la maison de police municipale de Merville. — Accorde au sieur *Macra*, ancien garçon de bureau à la sous-préfecture de Douai, un secours unique de 150 francs. — Entend la lecture d'un rapport sur les dépenses relatives au service des aliénés indigents. — Après cette lecture, M. le Préfet prend la parole et présente des observations sur plusieurs parties du rapport. — Une discussion s'établit ensuite sur la question de savoir si un nouvel asile pour les femmes sera construit aux frais du département, ou si M. le Préfet conservera la faculté de fixer le prix de journée de manière à assurer à l'asile de Lille les moyens de pourvoir lui-même à cette dépense. — Le débat étant clos, l'assemblée adopte la délibération suivante : « 1.° Le » Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il lui » a faite des comptes de 1842 pour le service des aliénés indigents; » — 2.° il accorde le crédit supplémentaire de 13,526 fr. 37 c. » réclamé pour l'exercice 1843, et il affecte au paiement de ce » déficit une somme de 7,045 fr. 59 c., restant libre sur les fonds » des centimes ordinaires de 1841, sauf à imputer le surplus sur » les économies que pourront offrir d'autres crédits de la 1.re » section du budget de 1843; — 3.° il alloue pour l'exercice 1844 » les crédits demandés de 109,000 fr., à porter au sous chapitre XI » des dépenses ordinaires. Mais ce crédit de 109,000 fr. et celui » de 13,526 fr. 37 c. sont accordés sous la condition que la somme » produite par la surélévation de 10 c. sur le prix de journée

» pour les femmes, fournira avec les autres bénéfices, pour l'asile
» de Lille, une réserve qui appartiendra au département et sera
» destinée à l'érection, si elle a lieu, d'un nouvel établissement,
» et aussi à la condition que le compte de cette réserve sera com-
» muniqué au Conseil général dans la session prochaine; — 4.° le
» Conseil, vu l'augmentation survenue dans le nombre et la dé-
» pense des aliénés indigents, invite M. le Préfet à suspendre tout
» traité pour l'érection d'un nouvel asile de femmes, à s'assurer si
» nos aliénés d'Armentières pourraient être reçus à Lommelet,
» moyennant un prix de journée qui n'excéderait pas 1 fr., et en
» cas d'impossibilité de les y placer, à s'informer de l'existence et
» des conditions des asiles soit publics, soit privés, de femmes où
» les nôtres pourraient être reçues si on laissait les hommes à
» Armentières, l'autorisant à placer, soit les hommes, soit les
» femmes, dans un asile public ou privé, moyennant un prix de
» journée qui ne pourra excéder 1 fr.; — 5.° pour le cas où l'asile
» d'Armentières resterait affecté aux hommes, M. le Préfet est
» prié d'améliorer, autant que faire se pourra, le personnel des
» infirmiers; — 6.° le Conseil fixe la quote part des communes
» dans le prix de la pension des aliénés indigents placés d'office
» dans les deux asiles départementaux, de la même manière que
» pour 1843; — 7.° Enfin fixe au nombre de 5 les places réservées
» dans chacun des asiles de Lille et d'Armentières, aux aliénés
» non dangereux. » — Acte a été donné à M. le Préfet de son opposition à la réserve mentionnée dans l'art. 3.

SÉANCE DU 28 AOUT,

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 26, après cette observation faite par un membre et approuvée par l'assemblée, qu'en invitant M. le Préfet à ajourner tout traité avec l'asile de Lille, pour l'érection d'un nouvel établissement, le Conseil a entendu lui retirer l'autorisation qu'il lui avait accordée l'année précédente. — Emet le vœu que les pêcheurs français soient protégés au banc de Terre-Neuve par des forces assez puissantes pour ne pas les laisser en butte aux vexations des nations étrangères. — Après la lecture d'un rapport sur les propositions faites et les vœux émis tant par M. le Préfet que par les Conseils d'arrondissement concernant l'éducation des sourds-muets et des jeunes aveugles, le Conseil général alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1844 : 1.° pour les jeunes aveugles, 3,400 au lieu de 2,400 fr., 2.° pour les sours-muets : établissement de Lille, 8,400 fr.; établissement de Fives, 8,700 fr.; ensemble : 17,100 fr. — Emet le vœu qu'aucune distinction ne soit faite entre les usines et les manufactures, et que les premières soient comme les secondes exemptes de l'impôt des portes et fenêtres,

en vertu de la loi du 4 germinal an XI. — Renvoie au 1.er bureau un rapport présenté par M. le Préfet et concernant les propositions de M. le directeur des contributions directes, concernant les dépenses de ce service. — Alloue au budget départemental de 1844, un subside de 1,000 fr. en faveur du sieur *Colas* (Alphonse), élève de l'école de peinture de Lille, pour l'aider à compléter ses études artistiques. — Rejette comme l'année précédente la demande du sieur *Mils*, élève peintre, en continuation de la pension dont il a joui pendant cinq ans. — Alloue un subside de 300 fr. pour 1844, à la société humaine établie en 1837 à Dunkerque pour secourir les noyés et les naufragés. — Après une courte discussion et des explications données par M. le Préfet, déclare ne pas appuyer le vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai ayant pour objet que des inspecteurs salariés soient nommés pour assurer l'exécution de la loi sur le travail des enfans dans les manufactures et prie M. le Préfet de faire un nouvel appel au zèle, à l'activité et au dévouement des hommes honorables qui ont consenti à faire partie des commissions gratuites de surveillance organisées par les soins de l'administration dans chacun des arrondissemens du département. — Déclare ne pas accueillir la demande du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce que le département se charge seul des réparations à faire à la tour de Saint-Amand; mais s'associe au vœu exprimé par ce Conseil pour que M. le Préfet veuille bien solliciter le concours de la commission historique établie auprès du ministère de l'intérieur pour en obtenir une allocation destinée à subvenir aux frais de restauration et de conservation du monument dont il s'agit. — Infirme le vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai tendant à ce que les frais de garnison collective pour le recouvrement des contributions directes soient réduites de 20 à 15 centimes. — A propos d'une délibération du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, nne discussion s'établit relativement au récolement annuel du mobilier des établissement départementaux. — Après cette discussion, le Conseil général émet le vœu : 1.o qu'il ne soit pas donné suite à la discussion du Conseil d'arrondissement de Dunkerque; 2.o que tout récolement ou inventaire du mobilier départemental, en fin d'année, et à chaque renouvellement des fonctionnaires responsables, soit fait en présence des membres du Conseil général appartenant aux localités. — Renouvelle le vœu émis dans les sessions précédentes en faveur de l'abolition de l'esclavage dans les possessions françaises. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir le vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour que les commissaires-répartiteurs des contributions directes soient nommés sur la présentation des Conseils municipaux, pour trois ans, avec renouvellement par tiers. — Estime qu'il n'y a pas lieu

de donner suite à une demande de quelques électeurs de Crèvecœur, tendant à ce que cette commune soit divisée en sections pour les élections municipales, en vertu de l'art. 45 de la loi du 21 mars 1831. — Rejette la demande formée par quelques habitans du hameau du Petit-Vendegies, pour que cette section soit séparée de commune de Vendegies-au-Bois et réunie à celle de Beaurain. — Ajourne jusqu'à ce que l'instruction en ait été complétée, une demande de l'administration du dessèchement des Moëres, tendant à obtenir la réunion au territoire de cette commune des divers terrains renfermés dans sa digue de ceinture, et qui font actuellement partie des communes de Ghyvelde, Uxem, Warhem et Hondschoote. — Entend la lecture d'un rapport sur le service de la vaccine dans le département, pendant l'année 1842. — Vote au sous-chapitre XXVIII du budget de 1844, un crédit de 2,400 fr. pour la propagation de la vacccine. — Prie M. le Préfet de remercier au nom du Conseil les vaccinateurs qui se sont le plus distingués. — Emet une opinion favorable à la demande de la commune de Loos, pour l'établissement d'un marché qui s'y tiendrait le jeudi de chaque semaine. — Rejette la demande formée par la commune de Walincourt, à l'effet d'obtenir l'établissement de deux foires indépendament des deux foires qui lui ont été récemment accordées. — Estime qu'il y a lieu d'autoriser la commune de Warhem à maintenir la foire qui s'y tient le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants, et de rejeter sa demande en création de deux nouvelles foires aux bestiaux, qui se tiendraient le mercredi de la semaine sainte et le dernier mardi de juillet. — Vote au sous-chapitre I.er du budget de 1844, un crédit de 1,328 fr. pour la réparation d'une partie du toit de la Sous-Préfecture de Douai. — Autorise la reconstruction de l'aile gauche de l'hôtel de la Préfecture, et arrête que la dépense, évaluée à 17,767 fr. sera payée en deux annuités et qu'un premier crédit d'à-compte de 10,000 fr. sera porté au sous-chapitre I.er du budget de 1844. — Renouvelle avec recommandation instante, le vœu par lui émis dans sa précédente session pour que, dans l'intérêt général, non moins que dans l'intérêt du commerce maritime de Dunkerque et dans celui de l'agriculture de cet arrondissement, le projet de bassin à flot au port de Dunkerque tel qu'il a été modifié par M. l'ingénieur divisionnaire Bernard, soit présenté aux chambres dans la prochaine session et que le gouvernement fasse, le plus tôt possible, les fonds nécessaires aux travaux d'élargissement de l'écluse de Bergues. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1844, sept crédits montant ensemble à 10,935 fr. 99 c. pour travaux à exécuter aux casernes de gendarmerie de Douai, Gravelines, Hazebrouck, Roubaix, Cambrai, Lille et Pont-à-Marcq. — Délègue MM. Lécuyer et Leroy (de Béthune), membres du Conseil



général, pour, avec le délégué de M. le Préfet, procéder à la réception des travaux exécutés par les concessionnaires de l'établissement thermal de Saint-Amand, et émet le vœu que M. l'ingénieur *Lamarle* assiste à cette opération.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Le Conseil élève à 1,500 fr. le loyer du local occupé dans l'hôtel-de-ville d'Hazebrouck par le tribunal de 1.re instance, à la condition que l'administration municipale consentira au département un bail de 18 ans et fera exécuter, dans un délai de 3 ans, les travaux restant à faire pour l'appropriation d'une salle des Pas-Perdus ou d'attente. — Renvoie aux 1.er, 2.e et 3.e bureaux, les trois rapports suivants, déposés par M. le Préfet, savoir : rapport sur une demande du tribunal de Valenciennes, tendant à obtenir une augmentation pour ses menues dépenses ; — Rapport sur une proposition de l'administration de l'académie de musique de Lille, tendant à faire accorder un subside au jeune *Obin*, élève pensionnaire du conservatoire de Paris; — Délibération du Conseil municipal de Valenciennes sur la proposition d'affecter dans l'hôtel-de-ville, qui va être reconstruit, un local pour le tribunal de première instance. — Le Conseil entend la lecture d'un rapport présenté par le 2.e bureau sur la question relative à la direction du chemin de fer du littoral. — Après la communication de cet important document, une discussion, à laquelle M. le Préfet prend part, s'établit entre divers membres. — Le débat étant déclaré clos par le président, cinq membres demandent qu'il soit voté au scrutin secret sur les conclusions du rapport. — Ces conclusions sont adoptées à la majorité de 16 voix contre 13, dans les termes suivants : » Le Conseil général, considérant que le tracé Stephenson,
» en conduisant par une ligne unique le chemin sur Béthune,
» puis s'infléchissant sur Carvin et Ostricourt, alonge d'une
» manière notable le parcours de Londres à Paris, de Londres en
» Belgique; — Qu'ainsi, sous le rapport politique et sous celui des
» relations internationales, il manque le but proposé; — Qu'en
» rejettant Dunkerque à 125 kil. de Lille, son principal débouché,
» il blesse cette ville dans ses intérêts les plus chers ; — Que la
» nécessité de n'éloigner jamais Dunkerque de Lille, a toujours
» été vivement sentie par le pays, qui, dès 1837, faisait entendre
» ses vœux à cet égard, et par le gouvernement qui, peu après,
» concédait le chemin par l'est de Cassel ; — Que cette nécessité
» est plus pressante, plus absolue aujourd'hui que, par un chemin
» direct en contruction de Gand à Anvers, la Belgique rapproche
» ce dernier port de Lille de 30 kil. et le place ainsi à même
» distance de ce centre industriel que le serait Dunkerque par le

» projet Stephenson ; — Que la viabilité sur les chemins de fer
» devant toujours être plus coûteuse en France qu'en Belgique, et
» une distance égale ne permettant conséquemment même pas
» d'essayer la concurrence, cette position respective que feraient
» la Belgique et la France aux ports d'Anvers et de Dunkerque,
» frapperait celui-ci de stérilité et de mort ; — Qu'il est d'un grand
» intérêt, quand les chemins de fer sont appelés à centraliser tout
» le mouvement commercial à Paris, que cette capitale ait un
» second port que Dunkerque peut seul lui offrir ; mais que cette
» ville est exclue de cette utile position par le projet anglais ; —
» Considérant que le projet à station centrale relie entre elles,
» par le parcours le plus accourci, les capitales de la France, de
» l'Angleterre et de la Belgique ; — Qu'il respecte la distance à
» laquelle la nature a placé Dunkerque de Lille ; — Qu'il place ce
» port à même éloignement de Paris que le Hâvre ; — Que les villes
» importantes qu'il est destiné à relier sont placées, les unes par
» rapport aux autres, dans la même situation que par les commu-
» nications actuellement existantes ; — Qu'ainsi il répond de la
» manière la plus satisfaisante à ce que doivent attendre du chemin
» du Nord, la France et le département ; — Qu'en même tems
» qu'il satisfait d'une manière anssi complète à tous les intérêts,
» le projet à station centrale n'en compromet aucun ; — Qu'on
» ne saurait sérieusement regarder comme un dommage, l'éloi-
» gnement de trois kilomètres qu'il ajoute à la distance de Calais
» à Paris par la ligne directe d'Aire à Arras, puisqu'il substitue aux
» deux stations d'Aire et Watten la station unique d'Hazebrouck,
» et, par là compense, et au-delà, la perte de tems qu'entraîne
» l'allongement du parcours ; — Que la population nombreuse et
» riche qui se rencontre sur les différentes lignes du projet offre
» à l'exploitation d'abondans produits et une opulente rémunéra-
» tion ; — Que l'économie que procurera à l'agriculture et à l'in-
» dustrie l'exécution complète de ce projet, contribuera puissam-
» ment à la richesse publique ; — ÉMET LE VOEU que le tracé
» Stephenson proposé par la commission de la Chambre des Députés
» ne soit pas adopté ; — Et que le système à station centrale soit,
» seul, proposé aux compagnies concessionnaires pour être exécuté
» simultanément dans toutes ses parties ; — Décide, enfin, que le
» rapport sera imprimé et annexé au registre de ses délibérations. »

SÉANCE DU 30 AOUT.

Le Conseil entend la lecture du rapport du procès-verbal de la séance du 29. — A propos d'une réclamation sur la teneur de cet acte, une courte discussion s'engage sur la question de l'impression des rapports. Après cette discussion, qui est close par l'ordre du

jour, le procès-verbal est adopté. — Le Conseil reçoit communication d'un rapport sur les inspections faites, en 1842, par les membres du jury de médecine, et vote 1.° au sous-chap. XXVIII du budget de 1844, un crédit de 6160 fr. pour assurer le service du jury médical pendant ladite année; 2.° au budget de report de 1841 sur 1843 un crédit de 755 fr. 50 cent. pour payer les dépenses arriérées de ce service des années 1841 et 1842. — Alloue au budget de 1844 une somme de 1000 fr. pour concourir aux frais d'érection d'un monument en la mémoire de Jean-Bart, sous la réserve, toutefois, que cette somme ne sera payée qu'après qu'il aura été justifié que l'on a mis la main à l'œuvre et que les travaux de construction sont parvenus à un certain degré d'avancement. — Vote au même budget le crédit ordinaire de 1500 fr. affecté à l'entretien d'élèves boursiers à l'école royale des arts et métiers de Châlons. — Ajourne de nouveau tout crédit à affecter à la fondation de bourses de l'école centrale des arts et des manufactures, en exprimant le regret que la situation des finances du département met le Conseil dans l'impossibilité de s'associer aux vues bienveillantes de M. le Ministre et aux désirs de M. le Préfet. — Alloue au sous-chap. 19 du budget de 1844, une somme de 400 fr., une fois payée, pour venir en aide au sieur Louis *Obin*, élève-pensionnaire au conservatoire royal de musique et de déclamation. — Alloue au même sous-chapitre dudit budget un crédit de 800 fr. pour la pension annuelle du jeune *Dutouquet* (Louis), élève à l'école royale des beaux-arts de Paris. — Élève à 1,200 fr., pour 1844, la pension jusqu'ici de 1,000 fr. accordée au jeune *Maillard*, aussi élève à l'école royale des beaux-arts, section d'architecture. — Entend la lecture d'un rapport sur le service des enfants trouvés et abandonnés et sur les dépenses qu'il occasionne. — Après l'audition de ce rapport, le Conseil, « convaincu par la raison et par l'expérience que dans un département où cinq principales villes renferment des hospices qui restent » destinés aux enfants trouvés, la suppression des tours n'augmente » pas le nombre des infanticides, et qu'elle a pour résultat d'amener une diminution considérable dans le nombre des abandons, » donne son adhésion à la fermeture des tours établis près des » hospices de Cambrai et de Dunkerque; — Il exprime de nouveau » à M. le Préfet toute sa gratitude pour les soins particuliers qu'il » ne cesse de donner au service des enfants trouvés et abandonnés » et pour les heureux résultats que son zèle a procurés au département, non seulement sous le rapport matériel, mais encore sous le » rapport moral. — Il approuve le compte de 1842 que M. le » Préfet lui a présenté. — Il vote pour le service de l'exercice 1844, » le crédit demandé de 98,275 fr. qui sera porté au sous-chap. X » du budget de cet exercice. » — Lecture est faite d'un rapport

détaillé sur la situation et les besoins de l'instruction primaire. — Cet exposé donne lieu à une discussion assez importante. — L'assemblée vote un crédit de 600 fr. destiné à l'achat d'un orgue portatif pour l'école normale. — Réduit à 500 fr. l'allocation demandée pour le mobilier de la salle de réunion de la commission de surveillance de la même école. — Vote l'établissement d'un cours de troisième année à l'école normale ainsi que les frais d'installation de ce cours. — Alloue à M. *Boulanger*, ancien directeur de cette école, un secours de 600 fr., une fois payé. — Renvoie la suite de la discussion à la séance suivante.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Le Conseil, après l'adoption du procès-verbal de la séance du 30, reprend la discussion sur le budget de l'instruction primaire. — Il alloue les crédits proposés pour la tenue de la comptabilité de la caisse d'épargne et pour les frais d'impression y relatifs. — A l'occasion des frais de bureau des comités supérieurs, M. le Préfet demande la parole et engage une discussion sur la convenance d'établir près de ces conseils des secrétaires rétribués; — L'assemblée se prononce négativement à cet égard ; — Elle vote ensuite le crédit affecté aux frais de bureau des comités supérieurs qui comprend sur les fixations ministérielles une augmentation de 480 francs dont la nécessité est constatée. — D'autres crédits sont encore alloués conformément aux conclusions du rapport. — Relativement à l'allocation proposée d'une somme de 3000 francs, pour achat de livres destinés aux élèves indigens, un membre se plaint d'un abus consistant en ce que les livres désignés par l'Université n'appartiennent pas au domaine public et sont le produit d'entreprises particulières faites en vue de bénéfices exagérés. Le Conseil, sur la proposition d'un autre membre, émet le vœu que le Conseil royal de l'instruction publique désigne autant que possible, à l'avenir, pour être distribués dans les écoles primaires, des livres tombés dans le domaine public, afin qu'avec une même somme votée pour donner des livres aux pauvres, il puisse être distribué une quantité de livres beaucoup plus grande. Le crédit de 3000 francs demandé est ensuite alloué. — M. le Préfet donne des explications sur la proposition qu'il a faite du rétablissement du crédit naguère affecté aux frais d'un cours temporaire établi à l'école normale en faveur des instituteurs en fonctions. Après quelques observations contradictoires, le Conseil résout négativement la question posée à ce sujet. — Une discussion s'engage sur une proposition ayant pour but de faire allouer une somme de 4000 francs pour la fondation de dix bourses dans une communauté religieuse qui formerait des institutrices laïques. M. le Préfet demande que cette proposition soit modi-

fiée, et fait observer qu'en se bornant à fonder des bourses dans une communauté, ou se prive des contrôle et de la surveillance salutaire que l'Université et l'administration exerceraient sur une école normale. Le débat se prolonge. Le président consulte l'assemblée sur la question de savoir si elle entend voter d'abord sur l'établissement d'une école normale. Cette proposition a la priorité. Elle est mise aux voix et rejetée. Celle relative à la création de dix bourses dans un établissement religieux est ensuite adoptée. — Après quelques observations sur le service des agens chargés de la visite des écoles, le Conseil alloue le crédit demandé pour le traitement des sous-inspecteurs. — Sur la proposition de M. le Préfet, décide que l'admission des élèves à l'école normale n'aura plus lieu désormais qu'à l'âge de 18 ans.—En conséquence des votes qui précèdent, arrête le budget spécial de l'instruction primaire pour l'exercice 1844, présentant, tant en recette qu'en dépense, une somme de 151,672 fr. 54. — Arrête que pour la distribution du fonds de 11,000 francs spécialement affecté aux écoles de filles, les Conseils municipaux, les Comités locaux et d'arrondissement, M. le recteur et l'inspecteur des écoles, seront consultés comme par le passé. — Persiste à prier M. le Préfet de vouloir bien continuer ses instances auprès de M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir la plus large part possible dans les fonds généraux destinés à contribuer à l'acquisition et à la construction des maisons d'école, en faisant valoir les sacrifices que le département n'a cessé de s'imposer pour cet important objet. — Remercie M. le Préfet du zèle avec lequel il a constamment soutenu les intérêts du département à cet égard, et des résultats qui sont dûs à sa sollicitude. — Déclare, en persistant dans ses précédentes décisions, que le maximum de la part contributive du département et de l'Etat dans les acquisitions, constructions et réparations de maisons d'école est et demeure fixé au tiers de la dépense totale pour les communes autres que celles classées parmi les 120 qui paient le moins de contributions, et aux deux tiers pour celles-ci, sans cependant que la subvention allouée puisse jamais dans aucun cas et pour aucun motif, dépasser la somme de 4000 francs pour les communes classées parmi les 120, ni pour les autres. — Emet le vœu que le gouvernement s'occupe de présenter aux chambres, dans le plus bref délai possible, un projet de loi sur l'instruction primaire des filles, et qu'entre autres dispositions, on impose à toute commune de 1500 habitans et au-dessus l'obligation d'avoir et d'entretenir, au moins une école communale spécialement destinée à l'instruction des filles. — Le Conseil entend la lecture d'un rapport sur le service des routes départementales. — Vote les crédits d'entretien pour 1844, s'élevant à 226,408 francs, y compris les dépenses des

cantonniers. — Ecarte les demandes formées par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que les chemins de Bergues à St-Omer par St-Momelin, et de Dunkerque à St.-Omer, soient élevés au rang de routes départementales. — Arrête que pour l'exécution ou prolongement jusqu'à Bohain de la route départementale N.° 10, de Valenciennes au Câteau, le département fera l'avance du contingent montant à 270,000 francs, à fournir par les communes obligées et dont il sera remboursé au fur et à mesure du recouvrement des impositions votées par lesdites communes. — Vote pour faire face à cette avance ainsi qu'au paiement de la portion de dépense mise à la charge du département et qui s'élève à 175,000 fr., une imposition extraordinaire d'un centime et demi sur les quatre contributions directes pendant chacune des années 1845, 1846, 1847 et 1848.—Alloue à titre de 1.er à-compte au budget de 1844, un crédit de 27,400 fr., importance de la 1.re annuité du contingent des communes, laquelle somme sera versée dans la caisse du département et devra également figurer en recette au budget. — Recommande expressément à M. le Préfet de ne procéder à l'adjudication qu'autant que la preuve certaine sera acquise que les conditions imposées au classement par le Conseil général dans sa session de 1839 sont accomplies dans ce qu'elles ont d'actuel et qu'il y a engagement valable pour ce qui concerne l'avenir. — Alloue au budget de 1844 la somme de 5,809 fr. 89 c. formant l'excédant de la dépense des travaux de la lacune de la route N.° 6, dans la traversée de Trélon. — Vote au même budget un crédit de 4,500 fr. pour consolidation et réparation des digues de l'Hogniau, afin de remédier aux dégats causés sur la route N.° 7 par l'invasion des eaux de cette rivière. — Vote également la 10.e et dernière annuité du prix de la route N.° 8, montant à 21,593 fr. 58 c. — Arrête qu'il sera porté au budget de 1844, un crédit de 5,000 fr. à-compte des travaux d'aqueducs à établir sur la route N.° 9 aux abords d'Estaires, et émet le vœu qu'il soit fait d'actives démarches par M. le Préfet, afin d'obtenir sur les fonds communs de 6/10 de centime une somme de 31,000 fr, pour solde de ces travaux. — Arrête qu'il sera porté au budget de 1844, une somme de 42,271 fr. 42 c. pour le remaniement de la partie de la route N.° 10, entre Valenciennes et Famars. Il sera rendu compte au Conseil général du prix de vente des grès vieux que le remaniement laissera sans emploi dans une partie notable de la route. — Vote au même budget un crédit de 8,000 fr. pour la construction d'un pont-à-bascule sur la même route, dans la commune de Solesmes. — Émet le vœu que dans la loi à intervenir sur le roulage, on élargisse, le plus possible, le cercle des agents ayant le droit de constater les excès de poids des voitures. — Alloue un crédit de 6,780 fr. pour solde des frais de

reconstruction du pont d'Esnes, dépendant de la route N.o 11. — Alloue également au budget de 1844 un second à-compte de 54,493 fr. sur la dépense du prolongement de la route N.o 12, de Berlaimont au Quesnoy. — Persiste à recommander, pour arriver à l'élargissement de la même route aux abords d'Avesnes, l'application des règles existantes sur les alignements et des lois sur les constructions dans les zônes des places fortes. — Vote un crédit de 30,491 fr. pour deuxième à-compte sur les frais relatifs au prolongement de la route N.o 14, depuis Tourcoing jusqu'à la frontière. — Alloue au budget de report de 1841 sur 1843, une somme de 2,636 fr. 53 c. pour la construction, le long de la même route, d'un trottoir conduisant des abords de Lille à la station provisoire du chemin de fer. — Consent à ce qu'un terrain de 14 ares 50 centiares resté vacant par suite de redressemens opérés sur ladite route et réservé comme lieu de dépôt pour les matériaux nécessaires à l'entretien du pavé, continue à recevoir provisoirement cette destination, et recommande à l'administration de faire toutes les dispositions nécessaires soit par des bornes, soit de toute autre manière, pour empêcher les empiètements des riverains. — Passe à l'ordre du jour sur le vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour la plantation des 2.e et 3.e parties de la route N.o 15, le long du canal de Furnes. — Entend le rapport fait sur l'agriculture par un membre du 2.e bureau. — Ce rapport a pour objet de résoudre les questions suivantes posées par le gouvernement : 1.o facilités à donner aux irrigations; 2.o parcours et vaine pâture ; 3.o emplois de terrains communaux ; 4.o reboisement. — Le Conseil, après l'audition de ce rapport, émet le vœu 1.o que l'irrigation soit permise, mais que sur les dispositions qui en régleront l'exercice, le Conseil général soit entendu ; 2.o que le parcours soit aboli, la vaine-pâture tolérée ; 3.o que les bois communaux puissent être affermés à long terme ; 4.o que le reboisement soit encouragé par la répression plus sévère du maraudage et par l'exemption d'impôt, pendant 10 ans au moins, des terrains reboisés ; 5.o que les routes royales et départementales puissent recevoir des plantations tellement espacées qu'elles ne compromettent pas la viabilité ; 6.o Que le droit sur le sésame soit notablement augmenté de manière à protéger efficacement l'agriculture et l'industrie du Nord et du Midi ; 7.o Que dans le même but la graine de lin n'ait pas un tarif distinct de celui des graines oléagineuses, et que le tarif de ces graines soit, lui-même, plus élevé ; 8.o que l'introduction des graines oléagineuses, par voie de terre, soit à plus haut droit que leur introduction par mer ; 9.o que le gouvernement étudie le point de savoir si un tarif mobile, en analogie avec celui des céréales, ne pourrait

être utilement appliqué aux graines oléagineuses ; 10.° que le droit sur les bestiaux à leur entrée en France ne subisse aucun changement. — Vote en faveur des huit sociétés d'agriculture du département un subside total de 9,200 francs.

SÉANCE DU 1.er SEPTEMBRE.

Le rapporteur de la commission des comptes expose le résultat de l'examen que cette commission a fait du compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1841. — La délibération suivante est ensuite adoptée : « Le Conseil général, après avoir » vérifié les comptes départementaux de 1841 et examiné les » pièces à l'appui, déclare que les crédits ouverts au budget de » cet exercice ont été employés conformément à leur destination. » En conséquence, arrête les résultats de ces comptes ainsi qu'il » suit : Dépenses, 2,659,850 fr. 85 c. Recettes, 2,841,453 fr. 67 c. » Excédant des recettes, 181,602 fr. 82 c. Laquelle somme, » augmentée de celle de 4,963 fr. 87 c., montant des mandats » délivrés et non acquittés à l'époque de la clôture de l'exercice; » doit être reproduite au budget de report de 1841 sur 1843, » pour une somme de 186,566 fr. 69 c. » — Un membre du 2.e bureau fait un rapport détaillé sur les propositions faites par M. le Préfet et par le Conseil d'arrondissement de Lille, concernant les encouragements à distribuer pour l'amélioration des races de chevaux. Après des observations diverses de plusieurs membres, le Conseil émet le vœu : 1.° que l'administration de la guerre élève ses prix au taux du commerce ; — 2.° que le dépôt de Lille soit doté d'un cheval de race boulonnaise ; — 3.° que la distribution des primes soit faite avec toute la solennité possible ; — Prie M. le Préfet de composer le jury chargé de décerner les primes, de la manière qu'il jugera la plus convenable pour faire cesser les plaintes qui ont pu s'élever contre les décisions de ce jury. — Alloue au budget de 1844, sous chapitre 19, une somme de 3,000 fr. à répartir également entre les arrondissements de Lille, Dunkerque et Avesnes, savoir : une prime de 400 fr. et deux autres de 300 fr., en imposant aux propriétaires d'étalons primés la condition de les garder et de les consacrer à la reproduction pendant deux ans pour la première prime et pendant un an au moins pour les deux autres. — Alloue, en outre, une somme de 500 fr. pour l'établissement d'une prime en faveur de l'arrondissement d'Hazebrouck. — Vote au budget de 1844 un crédit de 3,000 fr. destiné à accorder des subventions aux communes pour leur faciliter l'acquisition de pompes à incendie. — Sur un rapport du 3.e bureau, le Conseil alloue les crédits nécessaires aux dépenses de réparations des bâtiments des tribunaux civils et de commerce, et d'entretien et de

renouvellement de leur mobilier pendant l'année 1844. Les dépenses sont évaluées à 6,153 fr. 33 c.; 475 fr. 50 c. seront imputés sur les fonds encore disponibles de 1843; le surplus sera porté, savoir: 2,903 fr. 50 c. au sous chapitre 1.er, et 2,774 fr. 20 c. au sous chapitre 7 du budget de 1844. — Approuve la transaction arrêtée entre M. le Préfet, agissant au nom du département, et l'administration des hospices de Lille, pour l'indemnité à laquelle cette administration pourrait avoir droit à raison du terrain et du bâtiment de l'ancienne prison du Raspuck, incorporée dans les constructions du Palais-de-Justice de Lille; — Ouvre au sous chapitre 16, 2.e section du budget départemental de 1844, un crédit de 16,500 fr. pour le paiement de cette indemnité, fixée à 15,000 fr. en principal et des frais et intérêts que doit supporter le département, conformément à la transaction dont il vient d'être parlé. — Après avoir entendu le rapport de M. le Préfet, donne son approbation au projet de bail souscrit avec la ville de Cambrai pour le maintien des tribunaux de 1.re instance et de commerce dans les locaux qu'ils occupent à l'Hôtel-de-Ville, moyennant un loyer annuel de 4,400 fr., et pendant une durée de 15 ans prenant cours au 1.er janvier 1843, sauf la faculté de résiliation quinquennale réservée au département par l'une des clauses du bail précité. — Un crédit complémentaire de 1,400 fr. pour le loyer de la présente année sera imputé sur les fonds disponibles de 1843 et l'allocation qui figure au budget pour loyers et frais de baux des bâtiments qui n'appartiennent pas au département, sera augmentée, en 1844, de 1,400 fr., représentant la différence qui existe entre la location précédemment payée à la ville de Cambrai et celle qui devra lui être servie à l'avenir d'après le nouveau bail. — Alloue au sous chapitre 16 du budget de 1844, un crédit de 4,000 fr. pour honoraires dus à M. Debaralle, architecte du département, à raison de la rédaction d'un projet de construction d'un Palais-de-Justice et d'une maison d'arrêt, à Cambrai, dont il a été chargé par le Conseil général. — Arrête que la prime de 800 fr. promise par délibération du Conseil, du 5 septembre 1837, à l'auteur de la meilleure carte de chaque arrondissement, sera décernée à M. *Robaut*, imprimeur-lithographe, à Douai, pour la carte de l'arrondissement de Douai, exécutée et publiée par lui. — Par exception motivée sur les considérations invoquées par MM. *Dislère* et *Thurin*, agents-voyers de l'arrondissement de Douai, une somme de 800 fr. leur sera allouée à titre d'indemnité, pour la carte lithographiée qu'ils ont également présentée au Conseil général et qui a été jugée inférieure à celle de M. *Robaut*. — Un membre du 3.e bureau lit un rapport sur les dispositions qui ont été faites par M. le Préfet, en conséquence d'une délibération de l'année der-

nière, pour la location sur expertise contradictoire de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai, ou pour la recherche d'autres maisons susceptibles de recevoir cette destination. — Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, le Conseil adopte la résolution suivante : « M. le Préfet est invité à faire tous » ses efforts pour obtenir de la ville de Cambrai la continuation de » la location de l'hôtel occupé par la sous-préfecture, en portant » le loyer à 3,000 fr. pour un bail de 9 ans, et à 3,500 fr. pour un » bail de 18 ans. Dans le cas où cette proposition ne serait pas » agréée, M. le Préfet est prié de faire examiner avec soin si la » maison proposée par M. *Déjardin*, ou toute autre ne pourrait pas » convenir pour le placement de la sous-préfecture et être louée » aux mêmes conditions; — enfin, si l'une ou l'autre de ces hypo- » tèses ne pouvait absolument se réaliser, M. le Préfet est auto- » risé à traiter avec la ville, au nom du département, pour l'ac- » quisition de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai, moyennant » le prix de 70,000 fr., en stipulant des époques de paiement compatibles avec les ressources financières du département. » — Un rapport sur la question relative à l'établissement d'un Palais-de-Justice à Valenciennes, donne lieu ensuite à la délibération ci-après : « Le Conseil général renouvelle le vœu qu'un arrangement » puisse être conclu avec la ville de Valenciennes pour le maintien » du tribunal de première instance à l'Hôtel-de-Ville, aux condi- » tions énoncées dans la délibération du 21 septembre dernier ; — » en cas de persistance de la ville dans son refus, M. le Préfet est » prié de faire soigneusement visiter, soit l'hôtel de M. *Dumont*, » soit toute autre propriété particulière à vendre dans la ville de » Valenciennes, qui pourrait être appropriée au placement du » tribunal; à rechercher quelle serait la dépense, tant d'acquisi- » tion que d'appropriation, et à faire, au besoin, procéder à une » expertise par des personnes dignes de confiance ; — si ces » démarches restaient sans succès, M. le Préfet est invité, pour ce » cas seulement, à faire dresser les plans et devis réguliers de la » construction d'un Palais-de-Justice sur la place Saint-Géry, pour » être soumis au Conseil général dans sa prochaine session ; — » enfin, M. le Préfet est autorisé à prendre, dès à présent, les » mesures nécessaires pour le placement provisoire du tribunal de » 1.re instance, à défaut du local qu'il occupait à l'Hôtel-de-Ville. » — Le Conseil vote des crédits montant ensemble à 30,167 fr. 16 c., relatifs aux grosses réparations à exécuter, en 1844, dans les prisons départementales. — Alloue une indemnité de 900 fr. au sieur *Protin*, entrepreneur, adjudicataire de travaux considérables à faire à la maison d'arrêt d'Avesnes, et qu'il n'a pu exécuter par suite d'une décision ministérielle qui en a suspendu l'effet. — Vote

au budget de 1844 un crédit de 1,800 fr. pour subvenir aux dépenses des conseils de salubrité établis dans le département. — Entend la lecture d'un rapport sur les propositions faites par l'administration et sur les crédits demandés pour les dépenses ordinaires des prisons départementales, en 1844. — Les conclusions de ce rapport sont, après une courte discussion, adoptées ainsi qu'il suit : — « Alloue pour le service de 1844, cinq crédits montant ensemble à 193,299 fr. 50 c.; — Invite M. le Préfet à tenir rigoureusement la main à l'exécution de l'art. 35 de la loi du 17 avril 1832; — émet le vœu que le décret du 4 mars 1808 soit abrogé, en ce qu'il met à la charge des départements les dépenses personnelles des délinquants recommandés par les administrations financières pour le paiement des amendes, ces dépenses devant être à la charge exclusive du trésor. »

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 1.er, M. le président donne quelques explications au sujet de ce qui a été dit dans la discussion dudit jour sur la détention prolongée de fraudeurs. — Le Conseil, après quelques observations, accorde au tribunal de Valenciennes une augmentation de crédit de 300 fr. pour ses menues dépenses. — Alloue à la société d'adoption des enfans trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, établie à Paris sous la présidence de M. le comte Molé, un subside de 250 fr. une fois payé. — Alloue, au budget de 1844, une somme de 7,000 fr., à-compte de celle de 12,832 fr. nécessaire pour compléter le mobilier de l'hôtel de la préfecture, et invite M. le Préfet à faire assurer ce mobilier sans attendre qu'il ait été complété. — Déclare s'en rapporter à l'expérience et à la sollicitude de M. le Préfet sur le choix du meilleur mode à employer, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de la conservation des titres, pour la translation des archives départementales dans le nouveau local qui leur est destiné. — Alloue au budget de 1844, sur la demande de M. le Préfet, une somme de 1,500 fr. pour une fondation de bourses dane la maison de refuge établie à Lille. — A propos d'une réclamation formée par M. le maire de Loos, entend les explications de M. le Préfet sur le projet de la translation à Fournes de la brigade de gendarmerie actuellement placée à Haubourdin. — Alloue au budget facultatif de 1844, 1.° une somme de 13,921 fr. 37 cent. à valoir sur le complément des dépenses de construction du bâtiment des archives départementales; 2.° un crédit de 1,500 fr. pour les frais de déménagement et de transport des archives de l'ancien dans le nouveau local; 3.° enfin, un crédit de 4,500 fr. à valoir sur celui de 9,000 fr. demandé par M. le Préfet pour être appliqué à

la construction d'armoires fermées destinées à contenir les parties les plus précieuses de ces archives; le chiffre de 9,000 francs ne pourra être excédé pour aucun motif. — Arrête que la demande d'un crédit pour entourer le bâtiment des archives de bornes reliées entre elles par des barres de fer n'est pas adoptée. — Prie M. le Préfet de solliciter de M. le Ministre de l'intérieur une subvention de 9,000 fr. sur le fonds commun facultatif pour le complément des dépenses de construction du bâtiment des archives. — Alloue à la commission historique du département une somme de 735 fr. 24 cent., à titre d'indemnité, pour couvrir uniquement ses frais d'impression du volume qu'elle a publié et qui contient le compte-rendu de ses travaux. — Vote sept crédits montant ensemble à 15,300, fr. pour l'entretien, en 1844, des bâtiments départementaux. — Alloue à M. *Mallebrancq* une somme de 1,200 fr., à titre d'indemnité, pour ses travaux extraordinaires pendant la session et pour les soins donnés à la rédaction et à l'impression des procès-verbaux des séances. — Alloue une indemnité de 300 fr. à M. *Lechien* pour l'expédition des procès-verbaux. — Déclare ne point accueillir la demande du sieur *Détrez*, peintre, tendant à obtenir la continuation, pendant deux nouvelles années, de la subvention de 1,000 fr. qui lui a été allouée, en 1842 et 1843, pour l'aider à achever ses études artistiques. — Vote le classement comme route départementale de la route du Câteau à Bohain, sous les conditions expresses par lui stipulées dans sa délibération du 6 septembre 1839, comme conditions inhérentes au classement et dans lesquelles le Conseil entend persister. — Passe à l'ordre du jour, après un court débat sur la proposition faite par un membre pour que, conformément à l'art. 25 du décret du 16 décembre 1811, les membres du Conseil soient appelés à visiter les travaux des routes départementales et à vérifier la bonne qualité des matériaux. — Entend la lecture d'un rapport sur la situation des travaux du cadastre et sur les crédits demandés pour ce service en 1844. — Une discussion à laquelle M. le Préfet prend part, s'engage sur la question de l'utilité du réarpentage des cantons où les premières opérations ont été défectueuses. — Après cette discussion, le Conseil arrête 1.° que les travaux de renouvellement du cadastre commencés seront poursuivis; 2.° que les fonds votés dans la session dernière pour ce renouvellement recevront leur destination. — Prie M. le Préfet de vouloir bien, dans la prochaine session du Conseil général, mettre sous ses yeux les résultats des opérations du renouvellement du cadastre dans les cantons de Pont-à-Marcq et Steenvoorde. Tous autres travaux analogues sont jusque-là suspendus. — Règle en conséquence le budget spécial du cadastre à la somme totale de 73,917 fr. 70 cent.

— Fixe les contingents des arrondissements dans la répartition du principal des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres pour 1844. — Le Conseil général, s'occupant d'un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour que le tracé du chemin de fer entre Douai et Valenciennes soit modifié de manière qu'au lieu de toucher Marchiennes, il vienne toucher Bouchain, prie le gouvernement, sans retarder l'exécution de ce chemin, d'y rattacher, le plus tôt possible, la ville de Cambrai par la ligne la plus directe. — Considérant que les chemins de fer de Lille et de Valenciennes se réuniront à Douai, et qu'une station centrale de grande importance sera construite pour ces deux lignes, émet le vœu que cette station soit placée à l'intérieur de la ville, pour la sûreté du mobilier, afin d'en rendre la disposition plus libre et le service plus facile. — Sur un rapport du deuxième bureau exposant les alarmes causées à l'industrie française par les projets de traité relatifs à l'union douanière avec la Belgique ou au commerce entre la Belgique, l'Angleterre et la France, le Conseil, tout en protestant de son respect pour la prérogative royale, émet le vœu que le gouvernement ne procède point par des traités de peuple à peuple à la réforme de notre législation douanière, et que les lois de douane révisées par les trois pouvoirs législatifs soient communes à tous les peuples. — Emet en outre le vœu qu'il soit pris des mesures plus énergiques pour modérer l'excessive introduction en France des toiles et fils de lin étrangers. — Qu'il soit pris des mesures analogues en faveur de nos lins teillés contre les lins étrangers. — Que pour faciliter en France le commerce des toiles et fils de lin, les dispositions des lois et réglements qui prohibent sur les marchés d'autres dénominations et emploi de mesures ou monnaies de compte que ceux du système métrique et décimal, soient appliquées avec plus de rigueur. — Un membre donne lecture d'un rapport détaillé sur le service des chemins vicinaux de grande communication. — Quelques observations sont faites relativement aux chemins de Cassel à Gravelines et de Solesmes à Caudry. — Une discussion s'engage à propos d'un prélèvement de 130,000 fr. sur le fonds subventionnel pour le paiement des dépenses de construction du chemin de Cambrai à Solesmes. — La suite de la lecture du rapport et de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Le Conseil général supplie le gouvernement de se tenir en garde contre les instances des pays étrangers pour l'abaissement actuel du tarif protecteur de notre industrie métallurgique. L'industrie fran-

çaise a à lutter contre l'infériorité des conditions que lui créent l'éloignement et la rareté de ses mines de fer et de houille, l'insuffisance de ses voies de transport, le prix de ses capitaux, la date plus récente de son établissement, les tâtonnemens qui en ont été la suite. Mais ses progrès sont constants et ne s'arrêteront pas si une sage protection lui permet de continuer la lutte contre l'industrie étrangère. Au nom du travail français et de la prospérité nationale, le Conseil général réclame le maintien de cette protection contre les efforts désespérés des producteurs belges et anglais, victimes de leurs spéculations désordonnées. — Le Conseil, en approuvant sans réserve les dispositions du projet de loi sur la chasse qui ont trait aux limites apportées à ce droit pour les époques d'ouverture et de clôture, les précautions prises contre l'abus des ports-d'armes, les prohibitions prononcées contre la chasse avec filets ou engins, la chasse de nuit, les lévriers, la destruction des oiseaux, l'enlèvement des couvées, la vente du gibier hors du temps de chasse et l'aggravation de la pénalité contre ces délits, qui constituent le braconnage, appelle l'attention du gouvernement sur les effets que produiraient l'élévation des amendes, la nouvelle définition de la récidive et la peine facultative de la prison, appliquée aux contraventions ordinaires de chasse, commises avec port-d'armes et en plein jour. Il signale aussi comme contraire à tous les principes et destructive de toute faculté de chasser la disposition qui accorde aux propriétaires du sol des dommages et intérêts équivalants de plein droit à l'amende encourue. Ces dispositions diverses, dont la nécessité n'était nullement sentie et qui n'avaient été l'objet d'aucune réclamation de la part des Conseils généraux, s'écartent complètement de la répression des abus crians du braconnage et tendent au contraire à concentrer l'exercice du droit de chasse dans les mains des braconniers en le rendant impossible à la masse presque entière des propriétaires. Prie le gouvernement et les chambres de maintenir sur ces divers points la législation existante, qui lui paraît suffisante. — Recommande à toute l'attention du gouvernement, la prompte réalisation du canal de la Sambre à l'Escaut, dont les études doivent être complétées. Il espère que par le concours de l'Etat et de l'industrie privée, ce canal ne tardera pas à recevoir son exécution. — Regrette de ne pouvoir insister sur l'exécution d'un canal de la Sambre à Avesnes par l'Helpe-Majeure, recommandé par les membres appartenant à l'arrondissement d'Avesnes comme ayant jadis obtenu une promesse de subvention départementale. Les difficultés d'exécution et la hauteur du prix de revient de ce canal, d'après des études faites il y a quelques années, ne permettent pas de donner suite à ce projet d'une utilité secondaire. — Prie M. le Préfet 1.° de porter son attention

sérieuse sur les plaintes réitérées des riverains de la Sambre et sur les mesures propres à les faire cesser ; 2.° de constituer le plus tôt possible un syndicat de la Basse-Sambre, depuis Berlaimont jusqu'à la frontière, de la même manière et avec les mêmes ressources qui ont été établies par son prédécesseur pour les syndicats de la Haute-Sambre ; 3.° enfin de réaliser son projet, de confier à un ingénieur spécial la surveillance et la direction des grands cours d'eau et des desséchements du département du Nord. — Décide que la somme de 5458 fr. 98 c. restant disponible sur les recettes de la 2.e section du budget (dépenses facultatives) sera ajoutée au crédit des travaux extraordinaires à exécuter à la route départementale N.° 9. — Entend la lecture de la suite du rapport sur les chemins vicinaux de grande communication. — Ces chemins sont au nombre de 44, dont 21 à l'état d'entretien ou entièrement terminés, 17 en exécution et 6 classés mais non encore entrepris ; 19 autres sont à l'état de simple projet. — Le rapporteur rend compte de la situation de chaque chemin. — Des supplémens de dépense ont eu lieu dans l'intérêt des chemins N.° 17 et 33, d'Honsdchoote à Wormhoudt et d'Hazebrouck à Merris. Le Conseil pense que tout ce qui contribue à déranger l'équilibre établi entre le contingent du département et celui des communes doit être l'objet d'un sérieux examen ; en conséquence, il renouvelle à M. le Préfet la recommandation qu'il lui a adressée à cet égard dans sa session de 1842. — Il prie M. le Préfet de continuer ses instances pour que la Belgique fasse exécuter prochainement, conformément aux engagemens pris, la partie du chemin N.° 37, de Lannoy à Néchin, qui doit s'étendre sur le territoire de ce royaume. — En ce qui concerne le chemin N.° 39, de Seclin à La Bassée, M. le Préfet a fait connaître qu'il a tenté de déterminer les communes à voter le double classement du chemin par Bauvin et Carvin d'une part, et par Annœulin, Don et Sainghin d'autre part ; mais que les communes du canton de La Bassée n'ont pas répondu à son appel. Le Conseil, tout en approuvant les efforts de M. le Préfet, déclare réserver son vote jusqu'après l'examen de cette bifurcation dudit chemin. — Il rejette ensuite la demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai tendant à ce que les bases de la répartition des frais d'entretien du chemin N.° 15, d'Esnes à Maretz soient modifiées, et prie M. le Préfet de maintenir les proportions qu'il a adoptées. — Un excédant de dépense de 3,166 fr. 96 est signalé en ce qui a rapport au chemin N.° 16, de Solesmes à Caudry, et il restera encore à paver une certaine longueur dans la traverse de cette dernière localité. Ce déficit provient d'une erreur commise dans le devis sur la longueur de la ligne à paver sur le territoire de Caudry ; il en résulte un grave préjudice pour cette commune que le département se trouve

obligé de secourir. Le Conseil déplore le fâcheux effet des erreurs de ce genre ; il prie M. le Préfet de parer à leur retour ; il s'associe en outre à la pensée de ce magistrat, en ce qui concerne la partie restant à exécuter de la traverse de Caudry, en l'invitant à s'assurer préalablement du juste concours de cette commune. — Le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur les justes sujets de plainte élevés en ce que le choix des matériaux et l'échantillon des grès employés sur divers points du chemin N.° 26, de Cambrai à Solesmes, ne sont pas conformes aux prescriptions du devis. Il espère que ce magistrat déploiera une juste sévérité contre l'entrepreneur. C'est à l'occasion de ce chemin, qui vient ici dans l'ordre du rapport, qu'une discussion a eu lieu dans la séance précédente relativement au prélèvement d'une somme de 130,000 fr. sur le fonds subventionnel. La suite de cette discussion sera donnée plus loin à propos d'un autre objet. — Le chemin N.° 20, de Trélon à Rond-Buisson, a donné lieu à un excédant de dépenses de 12,566 fr. 65 cent. qui tombe à la charge du fonds subventionnel. Cet excédant provient de quelques redresements utiles demandés par le syndicat et d'erreurs commises dans le devis. Le Conseil exprime à M. le Préfet le regret que les précautions et les règles aient été complètement méconnues dans l'exécution de ce chemin. Il pense que cette simple observation suffira pour que de semblables abus ne se reproduisent plus. Il prie ce magistrat de persister dans les demandes qu'il a faites auprès du génie militaire, pour que la lacune existant de Solre-le-Château à Trélon puisse être exécutée. — Le chemin N.° 24, de Gussignies à Avesnes, est achevé, mais on en demande le prolongement depuis la route départementale N.° 13, jusqu'à la route départementale N.° 12, en suivant l'ancienne chausse Brunehaut. Les frais à faire pour cet objet sont évalués à 15,000 fr. Le Conseil prie M. le Préfet de faire dresser le devis exact de la dépense de ce prolongement et de provoquer les offres des communes, qui devront atteindre, au moins, la proportion ordinaire imposée à l'arrondissement d'Avesnes. Toutefois, il ne sera procédé à l'exécution de cette partie dudit chemin que lorsque l'état du fonds subventionnel le permettra, sans blesser l'équitable répartition de ce fonds entre les arrondissements. — A propos du chemin N.° 27, de Maubeuge à Solre, en cours d'exécution, M. le Préfet a fait connaître que plusieurs propriétaires s'étant refusés à traiter amiablement de la cession de leurs terrains, il a fallu recourir, pour la fixation des indemnités, au jury, qui a, presque toujours, cédé aux prétentions exagérées des propriétaires et voulu même accorder au-delà de ces prétentions. L'assemblée, s'associant au blâme exprimé par l'administration contre des exigences aussi contraires au bien public, de la part des propriétaires, et contre l'espèce de

connivence reprochée au jury local, ne voit de remède à de pareils abus que dans le soin scrupuleux à apporter à la composition de la liste des jurés appelés à procéder à l'expertise des biens expropriés pour cause d'utilité publique. — Le Conseil remercie M. le Préfet du zèle persistant avec lequel il renouvelle, chaque année, ses démarches pour que le gouvernement belge remplisse les engagements qu'il a pris au sujet du prolongement, sur son territoire, du chemin de Maubeuge à Binch, dont les avantages doivent être partagés par les deux pays. — Le chemin N.° 31, de Bavay à Solesmes, va être achevé. Le projet de prolongement de ce chemin, jusqu'à la frontière, a été rejeté à deux reprises par la commission mixte des travaux publics, et les délibérations de cette commission ont été approuvées par MM. les ministres de la guerre et des travaux publics. Contrairement à l'opinion de M. le Préfet qui regarde cette affaire comme irrévocablement jugée, l'assemblée déclare qu'elle ne cessera pas de faire entendre de nouveau sa voix en faveur de tant d'intérêts méconnus et froissés par des décisions qui ne portent pas le cachet de notre époque pacifique et civilisatrice, et prie M. le Préfet de se rendre encore à cet égard l'organe du Conseil. — Elle ajourne de nouveau le reclassement demandé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes et par les communes intéressées, de la partie, abandonnée en 1838, du chemin N.° 32, de Landrecies à Solesmes, qui, d'après le tracé primitif, se prolongeait par Recquignies et Wignehies jusqu'à Fourmies. Recommande néanmoins à M. le Préfet le reclassement de ce chemin éminemment utile, pour l'époque où l'état du fonds subventionnel permettra d'accorder de nouveaux classements à l'arrondissement d'Avesnes. — Relativement au chemin classé mais non entrepris, de Bailleul à Steenwerck (N.° 38), le rapporteur propose, comme M. le Préfet, l'ajournement motivé par l'état des ressources financières. En outre, il communique à l'assemblée trois pièces, desquelles il résulte que l'administration belge va paver un chemin conduisant d'Ypres à la route royale de Lille à Dunkerque, et qui paraîtrait devoir diminuer notablement l'importance de la communication projetée entre Bailleul et Steenwerck. Une discussion s'engage à ce sujet. Après la clôture, les conclusions du rapport tendant à l'ajournement sont adoptées. — Le Conseil général décide, sur la proposition du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, que les communes de La Gorgue et Estaires seront provisoirement retranchées du nombre de celles indiquées lors du classement du chemin N.° 40, de Neuf-Berquin à Haverskerque, pour prendre part à la construction et à l'entretien de ce chemin. — En ce qui concerne le chemin d'Haubourdin à Carvin, qui va être mis en adjudication, un membre reproduit les observations qu'il a présentées l'année dernière, sur

28

la désignation des communes intéressées à l'établissement de ce chemin. — Des observations sont faites ensuite par plusieurs membres sur la police du roulage, sur le choix des membres des syndicats et sur l'utilité de diviser les adjudications d'entretien par lots. M. le Préfet annonce qu'il tiendra compte de ces observations. — Le Conseil ajourne, en raison de l'insuffisance du fonds subventionnel, toute décision sur l'exécution du chemin de Landrecies à Solesmes, dont les communes désirent le pavage, sans cependant offrir des subsides en rapport avec la proportion de dépense qu'elles auraient à couvrir. — Approuve les considérations développées par le rapporteur relativement à l'élévation considérable des dépenses d'entretien des chemins, aux ressources affectées à ces dépenses, au meilleur mode à suivre pour l'exécution des réparations à faire, aux mesures à prendre pour prévenir et réprimer les dégradations causées par les voitures pesamment chargées, etc. — Appelle sur ce dernier point l'attention vigilante de M. le Préfet, en lui recommandant d'étendre aux cantonniers, partout où il en existe, le droit de dresser des procès-verbaux contre les contrevenants. — Recommande également à ce Magistrat la stricte et sévère appréciation des dépenses qu'il proposera à l'avenir et la plus grande sobriété dans les classements futurs. — Prie M. le Préfet de presser la rentrée des subsides des communes qui peuvent être en retard de remplir les engagements qu'elles ont pris pour obtenir l'exécution des chemins qui les intéressent. — Insiste sur la nécessité d'apporter une économie intelligente à la dépense de l'entretien des chemins de grande vicinalité qui prend des proportions effrayantes pour l'avenir du fonds subventionnel. — D'après la situation des travaux entrepris et les engagements du département pour la construction et l'entretien des chemin vicinaux de grande communication, vote la perception, en 1844, de cinq centimes additionnels aux quatre contributions directes, pour être affectés au service de ces chemins. — Après ce vote, et en réponse aux observations du rapporteur, M. le Préfet déclare que le Conseil général n'a pas le droit de lui demander le compte-rendu des cotisations communales et qu'il ne peut consentir à le remettre. Il en dit autant du tableau de répartition du fonds subventionnel entre les arrondissements; il ne fournira pas officiellement ce tableau. On le demande pour mettre en présence les dépenses et les recettes des arrondissements et pour établir une sorte de compte-ouvert que le Conseil n'a pas le droit de faire. — Le rapporteur répond qu'il a été décidé dans l'assemblée que les parts des arrondissements seraient proportionnelles au produit de leurs centimes respectifs. L'administration n'a pas accepté ce partage; elle fait la réserve de son droit, il est vrai; mais elle a dit qu'elle ferait tous ses efforts pour se

rapprocher des intentions du Conseil. — M. le Préfet réplique et rappelle qu'il n'a cessé de protester contre un système qu'il n'appartenait pas à l'assemblée de prescrire ni d'adopter. — La discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, continue. Le rapporteur enfin fait observer qu'on ne pourrait supprimer cette partie de son rapport sans condamner ce qui s'est fait depuis six ans. Il offre d'ailleurs d'en modifier les termes de manière à ôter tout scrupule à l'administration. Cette proposition est adoptée par l'assemblée. — Relativement au chemin projeté de Denain à la route royale N.° 43, le Conseil engage M. le Préfet à exiger des compagnies d'Anzin et de Douchy qui offrent de concourir à la construction de ce chemin, l'engagement précis de subvenir à son entretien dans une proportion déterminée. — Recommande à ce magistrat de veiller à ce que les subsides des communes atteignent la moitié au moins du chiffre auquel s'élevera le devis du tracé définitivement adopté, et de ne proposer le classement dudit chemin qu'autant que les impositions destinées à faire face à l'engagement des communes auront été votées régulièrement et sans condition. — Déclare qu'il n'y aura lieu de s'occuper du chemin projeté de Marquette à Bugnicourt, qu'après qu'il aura été statué sur celui d'Aniches à la route royale N.° 17. — Remercie M. le Préfet de la persistance avec laquelle il a cherché à faire triompher l'exécution du chemin de Fresnes à Quaroube des oppositions dont il a été l'objet de la part du génie militaire, et engage ce magistrat à redoubler d'efforts pour arriver au prompt classement dudit chemin qui, par son importance, doit être mis au premier rang parmi ceux classés de l'arrondissement de Valenciennes. — Invite M. le Préfet à faire faire l'étude du chemin projeté de Denain à Solesmes, et à user de tous ses moyens d'influence et d'action auprès des localités pour qu'elles réunissent les ressources nécessaires à cette création éminemment utile. — Engage ce magistrat à continuer l'instruction du projet d'établissement d'un chemin de Marquette à Neuville-St.-Remy et à provoquer de la part des communes un concours que, malheureusement, elles sont loin d'offrir spontanément et dans des proportions suffisantes. En attendant, ajourne toute décision sur ce projet. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai pour la construction d'un chemin d'Aubencheul-au-Bois à Caudry. — Accorde, après une courte discussion, une allocation de 4,000 fr. pour l'exécution, sur le territoire du département, du chemin vicinal de Vermant (Somme) à Gouzeaucourt. — Invite M. le Préfet à compléter les études des diverses directions proposées pour le chemin à établir d'Aniches à la route royale N.° 17, en s'assurant de la hauteur du devis d'un prolongement de Bugnicourt à Oisy. — Adhère aux sages réserves exprimées par l'administration,

en ce qui concerne le chemin projeté de Millam à Lederzeele, ainsi qu'à son engagement de proposer le classement de ce chemin, ou le prolongement jusqu'au chemin d'Hondschoote à Watten et la Colme au pont l'Abbesse, lorsque l'état du fonds subventionnel et l'acquittement entier des dépenses affectées aux chemins classés permettront de le faire sans inconvénient. — Un membre, à l'occasion dudit chemin, invite M. le Préfet à employer son entremise pour faire cesser l'opposition manifestée par le génie militaire. — Le Conseil prononce le classement du chemin de La Bassée à Estaires parmi les lignes vicinales de grande communication. Félicite M. le Préfet du succès de ses démarches qui ont permis de réaliser un projet en souffrance depuis long-temps, et prie ce magistrat de hâter l'exécution dudit chemin. — Invite le même administrateur à faire faire, dans l'intervalle des sessions, l'étude d'un chemin de Mons-en-Pévèle à Auchy par Bersée, et à consulter les communes et le Conseil d'arrondissement sur la convenance du classement de ce chemin, sur celle du déclassement de la partie du chemin de grande communication de Carvin à Faumont, entre Mons-en-Pévèle et Faumont, enfin sur la cotisation que les communes seraient disposés à fournir pour l'exécution du chemin après son classement. — En ce qui concerne le chemin de Steenwerck à Estaires, classé, depuis 1837, comme partie de la ligne de Bailleul à Estaires par Steenwerck, engage M. le Préfet à faire faire l'étude du tracé par le Doulieu, et à présenter un nouveau rapport sur l'état de l'affaire dans la prochaine session. — Prononce l'ajournement sur les demandes faites pour la construction de chemins de l'Hazewinde à Steenwoorde, de Caestre à Vieux-Berquin et de Cassel à Watten, ces projets n'ayant encore été l'objet d'aucune instruction. — Le Conseil, en s'occupant du vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour le classement de plusieurs nouveaux chemins dans cet arrondissement, porte spécialement son attention sur celui d'Avesnes à Eppe-Sauvage qui desservirait la vallée supérieure de l'Helpe, privée jusqu'ici de toute communication, et recommande à M. le Préfet les considérations hors ligne qui militent en faveur de l'exécution de ce chemin. — Remercie cet administrateur du soin qu'il a mis à faire valoir, auprès de l'administration forestière, l'avis motivé émis par le Conseil, dans sa dernière session, sur la nature communale des excédants de largeur de la chaussée Brunehaut de Bavay au Câteau. — Prie ce magistrat de sauver cette chaussée d'une dégradation complète en affectant à sa réparation le prix de la vente desdits excédants et en y appliquant, en outre, une partie des centimes des communes riveraines, suivant le mode autorisé par l'article 6 de la loi du 21 mai 1836. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Cambrai

et tendant à ce que des mesures soient prises pour mettre un terme aux usurpations commises par les riverains sur le sol de la chaussée. Brunehaut et pour obtenir la restitution des terrains envahis. — Le Conseil général passe à l'ordre du jour sur la réclamation faite par le Maire de Cassel contre l'avis favorable que le Conseil a émis, dans sa séance du 28 août, pour l'établissement d'un marché dans la commune de Loon. — Adoptant le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, prie M. le Préfet de veiller à ce que, quinze jours au plus tard avant la 1.re partie de la session des Conseils d'arrondissement, il soit donné communication à chacun des membres de ces assemblées, des principales questions sur lesquelles ils seront appelés à se prononcer. — Emet le vœu déjà exprimé dans sa dernière session que le sort des juges-de-paix et de leurs greffiers soit amélioré, et que les juges-de-paix reçoivent un traitement suffisant pour permettre la suppression de tout casuel en matière civile, ainsi que des vacations qui leur sont allouées. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à faire assimiler aux Français, pour le service militaire, les fils d'étrangers nés et fixés en France. — Demande que les jeunes soldats exemptés comme fils ou petit-fils de veuves ou de pères aveugles ou septuagénaires, ne puissent contracter d'engagement sans le consentement de leurs ascendans. — S'associant aux vœux exprimés par le Conseil général du Rhône, demande que les frères de Saint-Joseph soient dispensés du service militaire, comme le sont les frères des écoles chrétiennes, à charge par eux de souscrire l'engagement de se consacrer, pendant dix ans, au service des prisons. — Une discussion s'élève à propos d'un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce que, par amendement à l'arrêté de M. le Préfet, du 23 juin dernier, les Maires restent dépositaires d'une des clefs du clocher de l'église. Le Conseil, après cette discussion, adopte la délibération suivante : « M. le Préfet est invité, » dans la circonstance où des Maires préciseraient des cas où, » sans avoir rien de contraire au service religieux, des usages » anciennement établis existaient dans leurs communes, de sonner » les cloches pour des besoins civils, d'autoriser, après s'être con- » certé avec Mgr. l'archevêque, ces usages une fois bien constatés, » par extension de son arrêté en faveur desdites communes, en » conciliant, comme il l'a fait jusqu'ici, les exigences temporelles » avec le respect dû au culte. » — Un membre donne lecture d'un rapport fort étendu sur les questions relatives au personnel et à l'embrigadement des gardes-champêtres. Le Conseil général recommande à l'attention de M. le Ministre de l'intérieur le travail consciencieux et remarquable du rapporteur de son 2.me bureau et le prie de prendre en considération celles des propositions qu'il croira

utiles et applicables. — Estime que les deux foires aux chevaux demandées par la ville de Bergues doivent être fixées, l'une au lundi précédant la Pentecôte, et l'autre au lundi après la foire de Wormhoudt qui se tient le mercredi qui suit le 8 septembre. — Emet un avis favorable sur la demande de la commune de Wattrelos en établissement de deux marchés qui se tiendraient le dimanche et le jeudi de chaque semaine. — Estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande formée par la ville de Merville, pour obtenir la création de douze foires aux bestiaux. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication concernant les mesures qu'il a prises pour mettre un terme à l'existence illégale des *bouteurs* établis près le marché aux grains de Douai. — Appuie la délibération prise par le Conseil municipal d'Armbouts-Cappel, à l'effet d'obtenir l'établissement dans cette commune d'un marché qui se tiendrait au hameau du Grand-Millebrugghe, les dimanches et jours de fête. — Persiste dans l'avis qu'il a donné l'année dernière et qui tend à faire reporter au 22 de chaque mois, le marché aux chevaux qui se tient à Douai, le mercredi. — Déclare que la demande de la commune de Masnières, tendant à faire autoriser l'établissement d'un marché qui se tiendrait le vendredi de chaque semaine, est susceptible d'être accueillie. = Adopte le projet de tarif présenté par M. le Préfet qui, sans augmenter la dépense actuelle, fixe, pour chacun des cinq hospices du département, les prix des mois de nourrice et de pension des enfans trouvés et abandonnés, en les classant en cinq âges, l'un d'un jour à un an, l'autre d'un an à 2 ans, le troisième âge de 2 à 6, le quatrième de 6 à 9, et le cinquième de 9 à 12. Ce tarif, contenant une légère réduction pour Valenciennes, sur les prix fixés en 1840, ne pourra s'appliquer qu'aux placemens qui se feront à l'avenir. — Estime qu'il n'y a pas lieu, dans ce département, à faire retirer les enfans de pension avant 12 ans révolus. — Qu'il y a lieu de faire application, dans tous les arrondissemens, de l'art. 8 de l'arrêté du gouvernement du 30 ventôse an V, qui alloue une indemnité de 18 fr. aux nourrices qui, pendant les 9 premiers mois de la vie des enfans, les ont bien soignés, et une indemnité de 50 fr. à celles qui, ayant conservé des enfans jusqu'à l'âge de 12 ans, les auront préservés d'accidens provenant du défaut de soins. — Qu'il y a pareillement lieu de faire dans tous les arrondissemens, l'application de l'art. 15 du même arrêté qui accorde une indemnité de 50 fr. aux cultivateurs ou manufacturiers chez lesquels sont placés des enfans ayant atteint l'âge de 12 ans ou à ceux qui, les ayant élevés jusqu'à cet âge, les conserveraient aux conditions déterminées par l'administration. — Mais comme cette indemnité de 50 fr. doit être employée, d'après les dispositions dudit article, à procurer à ces enfans les

vêtemens nécessaires, émet le vœu que cette somme soit convertie en objets d'habillement par les administrations hospitalières elles-mêmes, et délivrée, moitié lorsque les enfans entreront en apprentissage, l'autre moitié deux ou trois ans après. — Entend que les indemnités qui doivent être converties en objets d'habillement n'étant en réalité que des vêtures, seront supportées, non pas comme les deux autres espèces d'indemnités, par le département et les communes, mais par les hospices seuls, conformément au décret du 19 janvier 1811. — Enfin, admet sans modification la nomenclature proposée par M. le Préfet des divers objets qui devront à l'avenir et dans chaque arrondissement composer, d'une manière uniforme, les layettes et les vêtemens des divers âges auxquels les enfans arriveront. — Un rapport est fait concernant les dispositions d'une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur en date du 12 juillet dernier, qui a pour objet d'assimiler les dépenses des orphelins pauvres, restées jusqu'ici à la charge des hospices et des bureaux de bienfaisance, à celles des enfans trouvés et abandonnés, auxquelles le département pourvoit avec le concours des communes. Le Conseil proteste contre l'interprétation qu'on paraît vouloir donner au décret du 19 janvier 1811, et émet le vœu que, par cette fausse interprétation, on ne fasse point peser sur les départements la dépense relative aux orphelins pauvres qui a toujours été et doit rester à la charge des hospices seuls. — Arrête qu'il n'y a pas lieu de s'occuper, quant à présent, du vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour qu'il soit mis un terme au colportage du tabac de cantine. — Emet le vœu que le projet de loi annoncé sur la liberté d'enseignement promise par l'article 69 de la charte, soit présenté aux chambres dans la prochaine session. — S'associe aux vœux exprimés par les Conseils d'arrondissement de Douai et de Cambrai, pour le rétablisement de la clause de voie parée; Demande, toutefois, que cette clause ne soit applicable qu'à des prêts inférieurs à 2,000 fr. et renferme de suffisantes garanties de mise en demeure, de concurrence et de publicité. — Renouvelle le vœu qu'il a émis plusieurs fois, pour que les traitemens du secrétaire-général et des conseillers de préfecture du département du Nord soient élevés au taux fixé pour les départements de première classe. — Emet le vœu qu'il soit dressé un état des locataires ou fermiers dans les communes où le *mauvais gré* étend ses ravages; qu'il soit dressé également un état de la qualité de terres qu'ils occupent, afin de rendre les fermiers ou locataires responsables, en proportion de l'étendue de leur location, dans le cas où des dégats, crimes ou délits quelconques viendraient à être commis, par suite du retrait des baux, contre le nouvel occupeur ou acquéreur. — En ce qui concerne cette responsabilité, le fermier remplacé serait, pour le cas

d'un délit commis contre son remplaçant, réputé occcupeur de la terre qui lui aurait été retirée, et ce, pendant les six années qui suivraient son expulsion, à moins que son domicile ne fût fixé à plus de 4 myriamètres du lieu où le délit aurait été commis. — Toutefois, la somme à payer par les fermiers ou locataires, à titre de dédommagement, ne pourrait, pour chaque délit commis, excéder le montant de trois années de la contribution foncière payée pour les biens respectivement tenus par eux en location. — L'état des communes sujettes au mauvais gré serait dressé par le Préfet de chaque département sur l'avis conforme du Conseil général, le Conseil d'arrondissement préalablement entendu. — Exprime le vœu que les communes rurales du département fassent l'acquisition des tableaux contenant les lois qu'il importe le plus aux municipalités de connaître. — Appuie encore la nouvelle demande des communes du canton de Lannoy, tendant à obtenir l'établissement d'un bureau d'enregistrement au chef-lieu de ce canton. — Exprime le vœu qu'une loi soit prochainement présentée aux chambres, pour autoriser la défense orale dans les affaires contentieuses jugées par les Conseils de préfecture, et pour rendre publiques les séances de ces Conseils où seraient débattues et jugées les mêmes affaires.— Donne acte d'un rapport de M. le Préfet concernant les démarches qu'il a faites auprès de M. le ministre des finances pour obtenir, en faveur de l'arrondissement de Valenciennes, l'autorisation de se livrer à la culture du tabac, sous les conditions déterminées dans la délibération prise par le Conseil général en 1842, démarches qui n'ont point été suivies de succès. — Désigne MM. L. Defontaine et Cleenewerck, pour faire partie des commissions chargées, en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 février 1835, de la délivrance des permissions de culture du tabac dans les arrondissements de Lille et Hazebrouck. — Appuie la demande de la section du Petit-Fayt, tendant à obtenir sa séparation de la commune des Fayts et son érection en commune particulière. — Après la lecture d'un rapport détaillé et une discussion à laquelle M. le Préfet prend part, le Conseil prononce l'ajournement sur la demande des habitants du faubourg de la Barre, tendant à obtenir que cette section soit séparée de la commune de Wazemmes et érigée en commune distincte. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai, pour que l'attention du gouvernement soit appelée sur les bonifications accordées aux receveurs-généraux, en cas d'avances envers le trésor. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à ce que ce port soit protégé par le tarif de la douane contre l'admission par la frontière de terre de différents articles de consommation provenant du transit de la Belgique, parmi lesquels elle cite au premier rang les laines, les grains, les lins et les graines

oléagineuses. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les demandes des Conseils d'arrondissement de Douai et Avesnes pour faire participer les employés des sous-préfectures à la caisse des retraites établie en faveur des employés de la préfecture. — Emet un vœu favorable à la création, par la ville de Lille, d'une école secondaire de médecine et de pharmacie, conformément aux prescriptions de l'ordonnance royale du 13 octobre 1840, sous la condition que le département n'interviendra, en aucune manière, dans les dépenses d'établissement et d'entretien de l'école. — Emet le vœu que les fonds alloués par la loi du 24 mai 1842 pour la construction de musoirs aux estacades du port de Dunkerque, soient appliqués au prolongement de ces estacades. — Emet le vœu qu'il soit incessamment procédé aux travaux nécessaires pour opérer la jonction de la Colme au canal de Bergues à Dunkerque, au moyen d'une écluse à établir en dehors des fortifications de la ville de Bergues, près de la porte dite de Dunkerque; et que l'administration fasse procéder, le plus tôt possible, au curage et au redressement des talus de la Basse-Colme ou canal d'Hondschoote, de Bergues à la frontière. — Emet le vœu que, pour faciliter et accélérer la navigation intérieure, les chemins de halage, dans tout le département du Nord et sur toute la longueur des lignes de navigation qui y aboutissent, soient mis en bon état de viabilité, soit au moyen de l'empierrement, soit par tout autre moyen compatible avec la nature du sol et des matériaux propres à chaque localité. — Réitère le vœu : 1.° que dans l'intérêt gravement compromis de la navigation intérieure, sur toute la ligne de Dunkerque à Paris, il soit procédé, sans retard, par l'administration compétente, à l'approfondissement et au curage du canal de Neuf-Fossé, dans toute la longueur de ce canal; et 2.° que l'administration de ce canal, appartenant jusqu'à présent au génie militaire, soit remise aux ingénieurs des ponts-et-chaussées. — Renouvelle le vœu déjà émis dans ses sessions précédentes, que pour préserver les terres voisines de l'Aa des inondations auxquelles elles sont fréquemment exposées et assurer aux eaux de cette rivière un débouché suffisant, il soit procédé, le plus tôt possible, à l'élargissement de l'écluse Vauban, à Gravelines. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que l'autorité militaire fasse exécuter le curage des fossés des fortifications de cette ville, dont l'état d'envasement produit des exhalaisons délétères, et prie M. le Préfet de réclamer de la manière la plus pressante, dans ce but, auprès de M. le Ministre de la guerre. — S'associe à la demande faite par le même Conseil, pour que des passerelles soint établies près de tous les ponts mobiles qui existent sur les canaux de navigation de l'arrondissement, en restreignant, toutefois, ce vœu aux ponts situés

sur les points où la circulation des piétons est assez fréquente pour motiver la construction de passerelles. = Passe à l'ordre du jour sur une proposition du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à faire allouer, sur les fonds des chemins de grande communication, une subvention en faveur du chemin vicinal de Courchelettes, qui lie les deux routes royales passant à Douai ; — Prie, toutefois, M. le Préfet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'appliquer au chemin en question les dispositions de l'article 14 de la loi du 21 mai 1836, en vertu duquel des subventions spéciales peuvent être imposées aux exploitations de mines, de carrières, de forêts ou d'entreprises industrielles qui dégradent les chemins vicinaux, ou bien de faire autoriser la commune de Courchelettes à percevoir un droit de péage sur les voitures de roulage qui fréquentent ce chemin pour abréger leur route. — Passe à l'ordre du jour sur une réclamation du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, concernant les travaux ordonnés par la commission de dessèchement de la vallée de la Scarpe. — Prie M. le Préfet de prescrire à l'administration municipale de St.-Amand l'exécution des travaux de curage à l'aval de la vanne de prise d'eau de la dérivation de la Scarpe, puisque toujours ces travaux ont été à la charge de la ville. — Emet le vœu qu'un pont-à-bascule soit établi à la Groise et que la bascule de la Capelle soit reportée à l'entre-croisement de la route royale N.° 39, avec la route royale N.° 2, de Paris à Bruxelles. — Après l'audition d'un rapport sur une proposition de M. le Préfet, relative à l'aliénation de 5 parcelles de terrain qui excèdent la largeur de la route départementale N.° 5, autorise l'aliénation des parcelles N.° 2, 3 et 5, au profit des riverains, moyennant le prix total de 46 fr. 50 centimes, et la vente aux enchères publiques de la parcelle N.° 4, sur la mise-à-prix de 7 francs ; en ce qui concerne la parcelle N.° 1, contenant 49 ares 1 centiare, vu la réclamation du Maire de Solre-le-Château et le rapport de M. le Préfet, arrête qu'il n'y a pas lieu de réclamer cette parcelle au profit du département. = Après avoir vérifié les comptes départementaux de 1840 et examiné les pièces à l'appui, déclare que les crédits ouverts au budget de cet exercice ont été exactement employés conformément à leur destination. — En conséquence, arrête ces comptes et en fixe le reliquat ainsi qu'il suit :

Recettes	1,807,810, 29.
Dépenses	1,682,339, 55.
Excédant des recettes	125,470, 74.

lequel est reproduit au budget de report de 1842. — Un membre donne lecture d'un rapport sur l'examen qui a été fait par le 3.e bu-

reau du projet de loi sur la police du roulage. Le Conseil général émet le vœu 1.° qu'il soit accordé une augmentation de 1/8 ou 1/10 sur le poids accordé par le tarif, depuis le 1.er mai jusqu'au 31 octobre; 2.° que le nombre de chevaux qu'il est permis d'atteler aux voitures ne soit pas limité; 3.° qu'on évite de faire plus d'une catégorie en raison du diamètre des roues; 4.° que le tarif des poids correspondant aux largeurs des bandes proposé par la Commission de la Chambre des pairs, et les tolérances accordées soient acceptées, et que ce soit ce tarif qui obtienne en addition la tolérance d'été; 5.° que les exceptions faites en faveur de l'agriculture soient bornées à celles proposées par la Commission de la Chambre des pairs, si la tolérance d'été est concédée, mais qu'on accorde aux voitures employées par l'agriculture dont les roues auraient des bandes de 0,06 centimètres de largeur, les tarifs accordés aux roues de 0,07; 6.° que des ordonnances royales rendues sur la proposition des Conseils généraux puissent soumettre les chemins de grande communication aux prescriptions de la loi; 7.° que les Conseils puissent n'en demander l'application que pour une saison; 8.° qu'on leur facilite les moyens d'obtenir les restrictions que l'expérience leur aura fait reconnaître comme nécessaires. — Est d'avis que les Sous-Préfets puissent, sur l'avis des ingénieurs, autoriser provisoirement l'ouverture des barrières de dégel, en attendant que l'ordre leur en soit transmis par la Préfecture. — Les Conseils d'arrondissement de Lille et Dunkerque ayant demandé qu'il fût statué sur les questions relatives au droit de plantation sur les chemins vicinaux, l'assemblée prend la délibération suivante : « Considérant que le refus exprimé » dans la lettre de M. le Ministre de l'intérieur du 17 juin 1841, » confirmée par celle de M. le Préfet du 20 août 1843, d'insérer » à la suite de l'arrêté du 13 juin 1837 le paragraphe proposé par » le Conseil dans sa session de 1839 et ainsi conçu : *Dans le cas* » *où le propriétaire riverain éleverait la question de son droit de* » *plantation sur le chemin, la question préjudicielle sera renvoyée* » *aux tribunaux civils, toutes choses tenant état;* tend évidemment » à remettre aux tribunaux administratifs le jugement d'une ques- » tion de propriété dont la nature est de la compétence des tribu- » naux civils seuls. — Considérant que l'art. 97 dudit arrêté, en » empêchant toute plantation le long des chemins vicinaux à une » distance moindre de 2 mètres de la rive extérieure du fossé ou de » la limite du chemin, restreint l'art. 671 du code civil dans des » bornes plus étroites que ne lui en a données le législateur;—insiste » de nouveau pour que le paragraphe ci-dessus transcrit soit ajouté » à l'article 95 de l'arrêté du 13 juin 1837 ; — émet le vœu que » l'art. 97 du même arrêté soit amendé comme suit : *Les planta-* » *tions ne pourront être autorisées qu'à la charge d'espacer les*

» *arbres entre eux d'au moins dix mètres et de les tenir éloignés* » *de la rive extérieure du fossé ou de la limite du chemin, confor-* » *mément à l'art.* 671 *du code civil.* » — D'après un rapport sur les comptes rendus par les agens-voyers de leurs travaux et des résultats qu'ils ont obtenus, et la communication des vœux émis par les Conseils d'arrondissement, tant en ce qui concerne les chemins vicinaux qu'en ce qui a rapport aux cours d'eau, adresse à M. le Préfet des remercimens pour les soins et la sollicitude avec laquelle il s'occupe de l'amélioration des voies vicinales dans ce département. Il fait des vœux pour que ce magistrat puisse lui remettre dans sa première session, le travail général qu'il lui promet sur cette partie; — Prie M. le Préfet d'exprimer sa satisfaction à M. *Marquette*, agent-voyer en chef; à MM. *Lebleu* et *Vercoustre*, agents-voyers, à Hazebrouck; *Trussy* et *Duchastel*, agents-voyers, à Avesnes; *Dislère* et *Thurin*, agents-voyers, à Douai; *Vitraut*, agent-voyer, à Valenciennes; *Bruyelle*, agent-voyer, à Cambrai, et *Lemaire*, agent-voyer, à Lille; et de faire connaître à M. *Lefebvre-Mallet*, agent-voyer, à Valenciennes, que le Conseil voit avec regret la négligence avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions, l'exhortant à y apporter à l'avenir plus de zèle et d'activité. — Reçoit communication d'un rapport du 3.e bureau sur la situation des divers projets préparés pour l'amélioration du cours de la Lys et pour empêcher les inondations. — Réitère le vœu, par lui plusieurs fois émis, que la route N.o 29, de Rouen à Valenciennes, soit élargie entre cette dernière ville et Cambrai. — Emet le vœu que la route N.o 45, de Marle à Saint-Amand, soit réparée le plus tôt possible, dans toute son étendue et notamment dans sa partie entre Valenciennes et Jenlain. — Recommande à la sollicitude de M. le Préfet l'état de dégradation de la route N.o 48, et notamment dans la traverse de Condé et de cette ville à Bon-Secours. — Persistant dans sa délibération de l'année dernière, déclare ne pouvoir charger le département du rétablissement du pont d'Orignies, qui existait sur la Haute-Deûle, près le fort de Scarpe, et qui a été détruit en 1793 par l'autorité militaire. — Prie M. le Préfet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de solliciter du Ministre de la guerre qu'il le rétablisse, et, dans le cas de l'affirmative, de faire les démarches nécessaires pour l'obtenir.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1844.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département et sur la part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; 2.° sur les produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE I.er		
Travaux ordinaires de bâtiments.		
Grosses réparations et entretien des bâtiments des préfecture, sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et autres édifices départementaux.		
ART. 1.er Réparation au bâtiment de la préfecture; reconstruction d'une aile	10,000	»
2. Entretien des bâtiments de la préfecture	3,300	»
3. Idem du bâtiment de la sous-préfecture d'Avesnes	500	»
4. Idem du bâtiment de la sous-préfecture de Douai	500	»
5. Idem du palais de justice de Lille	1,500	»
6. Idem des bâtiments des prisons	2,500	»
7. Idem des bâtiments des casernes de gendarmerie	2,000	»
8. Idem des bâtiments des cours et tribunaux	1,000	»
9. Grosses réparations à la toiture de la sous-préf. de Douai	1,328	»
10. Travaux pour la translation du parquet du tribunal de Cambrai	»	»
TOTAL *à reporter*	22,628	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report..........	22,628 »
ART. 11. Travaux de réparation au tribunal civil de Douai........	403 63
12. Travaux à la prison de Dunkerque..........	1,502 30
13. Idem à la prison d'Hazebrouck, solde..........	1,086 62
14. Idem à la prison de Cambrai..........	5,624 96
15. Idem à la prison d'Avesnes, solde..........	951 67
16. Idem à la prison de Douai..........	3,399 14
17. Idem à la prison de Valenciennes..........	2,000 »
18. Idem à la caserne de gendarmerie de Lille..........	1,450 »
19. Idem idem idem de Pont-à-Marcq..........	5,965 »
20. Idem idem idem de Gravelines..........	260 »
21. Idem idem idem de Cambrai..........	1,167 06
22. Idem idem idem de Roubaix..........	850 »
23. Idem idem idem de Douai..........	858 93
24. Fourniture du mobilier à la prison de Douai..........	2,273 »
25. Entretien de la pyramide de Denain..........	36 »
26. Travaux à la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck..........	385 »
27. Idem d'appropriation à la maison de justice de Douai..........	1,300 »
28. Construction de deux cellules à la maison d'arrêt d'Hazebrouck..........	322 »
29. Réparation à la toiture de la maison d'arrêt d'Hazebrouck..........	719 67
30. Traitement fixe alloué aux architectes pour la direction et la surveillance des travaux de réparation et d'entretien ci-dessus..........	5,000 »
TOTAL du sous-chapitre 1.er..........	58,182 98

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — (NÉANT.)

SOUS-CHAPITRE III.

Hôtels de préfecture et de sous-préfectures. (Loyers.)

ART. 1.er Loyers de l'hôtel de préfecture ou des bâtiments occupés par les archives..........	4,00[illegible]
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public :	
Sous-préfectures de Dunkerque..........	1,[illegible]
Sous-préfectures d'Hazebrouck..........	1,[illegible]
Sous-préfectures de Cambrai..........	3,[illegible]
Sous-préfectures de Valenciennes..........	2[illegible]
TOTAL du sous-chapitre III..........	1[illegible]

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE IV.	
Hôtels de préfecture et de sous-préfectures. (Mobiliers.)	
ART. 1.er Achats nouveaux pour complément ou renouvellement du mobilier de la préfecture....................	» »
Nota. La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était au 1.er janvier 1843 de 64167 99	
Nouvelle allocation sur l'exercice 1844.............	7,000 »
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.........	1,500 »
3. Achat du mobilier du bureau de la sous-préfecture d'Hazebrouck..................................	738 »
4. Entretien du mobilier des bureaux de sous-préfectures : De l'arrondissement de Dunkerque............ 60 » ; d'Hazebrouck............ 8 » ; de Cambrai.............. 60 » ; d'Avesnes............ ... 55 » ; de Douai................ 55 » ; de Valenciennes.......... 60 »	298 »
TOTAL du sous-chapitre IV...	9,536 »
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département..........................	14,105 »
2. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne, ou admis dans les six mois de leur congé..........	800 »
TOTAL du sous-chapitre IV..........	14,905 »
SOUS-CHAPITRE VI.	
Prisons départementales. — (Maisons d'arrêt, de justice et de correction.)	
ART. 1.er *Administration. — Traitements des aumôniers, des officiers de santé et des concierges; salaires des guichetiers et autres.*	
Traitements sujets à la retenue de 5 p. 0/0 pour les pensions de retraite. Maison de justice de Douai....... 3,600 » ; d'arrêt de Lille........... 4,500 » ; Prison de Dunkerque............ 1,600 » ; d'Hazebrouck............ 1,700 » ; de Cambrai. .... 1,600 » ; d'Avesnes................ 1,500 » ; de Valenciennes.......... 1,700 »	16,200 »
TOTAL *à reporter*..............	16,200 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report...........		16,200 »
...itements ou sujets la retenue. Maison de justice de Douai.......	5,200 »	
d'arrêt de Lille........	4,650 »	
Prison de Dunkerque............	900 »	
d'Hazebrouck..............	2,400 »	
de Cambrai..............	800 »	
d'Avesnes...............	800 »	
de Valenciennes............	900 »	15,650 »
ART. 2. *Nourriture, entretien et habillement de tous les détenus sans distinction, chauffage et éclairage et médicamens.*		
Maison de justice de Douai, p.r environ 146 détenus.	28,210 80	
d'arrêt de Lille, p.r 284 détenus.	61,524 70	
Prison de Dunkerque, p.r 47 détenus.	9,270 60	
d'Hazebrouck, p.r 87 détenus.	16,622 60	
de Cambrai, p.r 73 détenus.	14,155 40	
d'Avesnes, p.r 49 détenus.	9,420 20	
de Valenciennes, p.r 74 détenus.	14,165 20	153,369 50
ART. 3. *Entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service; menues dépenses du régime intérieur.*		
Maison de justice de Douai.............	325 »	
d'arrêt de Lille..............	390 »	
Prison de Dunkerque..............	60 »	
d'Hazebrouck..............	240 »	
de Cambrai..............	145 »	
d'Avesnes..............	200 »	
de Valenciennes..............	150 »	1,570 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*		
Depôts de sûreté de Bailleul..............	630 »	
» de Bavay..............	630 »	
» de Cassel..............	630 »	
» du Câteau..............	630 »	
» de Condé..............	630 »	
» de Gravelines..............	440 »	
» de Maubeuge..............	440 »	
» d'Orchies..............	440 »	
» du Quesnoy..............	440 »	4,910
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du départem.*		
Frais d'impression..............		1.
Frais de tournée d'inspection..............		
TOTAL du sous-chapitre VI........		19

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE VII.		
Cours et tribunaux.		
Art. 1.er Éclairage des bâtiments ; menues dépenses d'entretien intérieur dites réparations locatives..............	»	»
2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département....	9,100	»
3. Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux....	1,000	»
4. Achat ou renouvellement de mobilier pour le tribunal civil de Dunkerque..............................	390	»
Idem pour le tribunal civil de Cambrai..............	132	»
Idem pour le tribunal de Douai....................	453	»
Idem pour le tribunal d'Avesnes..................	222	»
Idem pour le tribunal de Lille....................	287	»
Idem pour le tribunal de commerce de Dunkerque	340	»
5. Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux	14,770	»
6. Menues dépenses des justices de paix	4,770	»
7. Traitem. d'un concierge-conserv. au palais de just. de Lille	800	»
8. Augmentation de menues dépenses pour le tribunal de Valenciennes	300	»
Total du sous-chapitre VII....	32,564	»
SOUS-CHAPITRE VIII.		
Art. 1.er Chauffage et éclairage du corps de garde de la préfecture	500	»
2. Idem du palais de justice de Douai...............	400	»
Total du sous-chapitre VIII...	900	»
SOUS-CHAPITRE IX.		
Entretien de routes départementales.		
Art. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes	17,500	»
2. Route N.° 2, de Lille à Ypres.....................	10,325	»
3. Route N.° 3, de Douai à Tournai..................	7,550	»
4. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai	9,175	»
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville......... ...	6,600	»
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay	28,900	»
7. Route N.° 7, de Condé à Mons....................	6,600	»
8. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand	4,000	»
9. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.................	18,251	18
Route N.° 10, de Valenciennes au Câteau............	»	»
Route N.° 11, de Cambrai à Guise	»	»
Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont	»	»
Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles	»	»
Total *à reporter*........	108,901	18

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report........	108,901 18
Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, par Roubaix......	» »
Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes...........	» »
ART. 10. Charges du personnel, conducteurs, piqueurs et préposés aux ponts-à-bascule.......	14,100 »
11. A valoir, pour frais imprévus, impressions, indemnités aux agents........	2,000 »
12. Réserve destinée au paiement des indemnités à accorder aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales........	6,000 »
TOTAL du sous-chapitre IX...........	131,001 18

SOUS-CHAPITRE X.

Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.

ART. 1.er On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 1,700 enfants, et à raison d'un prix moyen de 70 fr. 82 c., calculé, savoir :

1.° Pour les mois de nourrices et pensions, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.		120,394 »	
2.° Pour traitement de l'inspecteur du service des enfants trouvés........		3,400 »	
3.° Subventions aux bureaux de bienfaisance pour aider les mères dans certains cas.........		2,000 »	
		125,794 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	3,000 »		
2.° La portion des revenus des hospices spécialement affectée à la même destination........	» »		
3.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite de ressources prévues aux n.os 1 et 2.	24,559 »	27,559 »	
4.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs, au soulagement des communes et des hospices...........	» »		
Reste ou subvention du département...		98,235 »	98,235 »
TOTAL du sous-chapitre X............			98,235 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XI.	
Aliénés.	
ARTICLE UNIQUE. On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans la maison spéciale du département ou dans une maison d'un département voisin, à charge de remboursement), d'après un nombre moyen de 304 aliénés des deux sexes, et à raison de 456 fr. 25 — 438 » pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1844, de........ 135,068 »	
DÉDUIRE :	
1.° Ce que le Conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des communes du domicile des aliénés, appelées à concourir au payement de ces dépenses........ 28,568 » } 30,068 »	
2.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources........ 1,500 » }	
RESTE pour la part afférente au département. 105,000 »	105,000 »
Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu........ » »	4,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI........	109,000 »
SOUS-CHAPITRE XII.	
ART. 1.er Frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement (lorsqu'il y a lieu) des mémoires de l'imprimeur........	8,000 »
2. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales........	600 »
TOTAL du sous-chapitre XII........	8,600 »
SOUS-CHAPITRE XIII.	
Archives départementales.	
ART. 1.er Appointements d'un conservateur des archives et des employés........	6,000 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons, établissement de tablettes et allocation à l'inspecteur des archives communales........	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII........	7,500 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIV.	
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour royale, lorsqu'il y a appel.................................. Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département......... Secours de route de 15 cent. par lieue, et, au besoin, frais de transport, pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	1,000 »
ART. 2. Secours de route de 15 cent. par lieue, et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents........ ..	2,000 »
3. Frais de tenue des colléges et assemblées convoqués pour nommer les membres de la Chambre des Députés, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.....	200 »
4. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état civil...........	8,500 »
5. Mesures contre les épidémies......................	600 »
6. *Idem* pour les épizooties........................	300 »
7. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.........	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV........ .	12,700 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dette départementale ordinaire ou complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1842 et antérieurs non périmés.	
DÉFICIT DE 1842.	
NÉANT.	
DÉFICIT DE 1841.	
ARTICLE UNIQUE. Indemnité au sieur PROTIN pour travaux projetés en 1841 à la maison d'arrêt d'Avesnes, à lui adjugés et non exécutés..	900
TOTAL du sous-chapitre XV.......	900

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES.
RÉCAPITULATION.	
Sous-Chap. I.er Travaux ordinaires des bâtiments....	58,182 98
II. Contributions....................	» »
III. Loyers des hôtels de préfecture............	12,000 »
IV. Mobiliers de la préfecture et des bureaux de sous-préfecture......................	9,536 »
V. Casernement de la gendarmerie............	14,905 »
VI. Prisons départementales..................	193,299 50
VII. Cours et tribunaux.....................	32,564 »
VIII. Corps de garde des établissements départementaux	900 »
IX. Entretien des routes départementales........	131,001 18
X. Enfants trouvés ou abandonnés	98,235 »
XI. Aliénés	109,000 »
XII. Impressions..........................	8,600 »
XIII. Archives du département.......	7,500 »
XIV. Frais de translation, de route et autres......	12,700 »
XV. Dettes ordinaires	900 »
Total général des dépenses ordinaires.....	689,323 66
FONDS LIBRES DE 1842.	
Article unique. Sur les centimes ordinaires et les fonds communs.	21,000 »
RECETTES ORDINAIRES DE 1843.	
Produits des 9e 4/10 additionnels ordinaires	501,566 15
Part du département dans le fonds commun..................	160,000 »
PRODUITS ÉVENTUELS ORDINAIRES.	
Art. 1.er Produit d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives	150 »
2. Revenus particuliers des prisons départementales	» »
3. Vente d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales..................................	257 »
4. Produit brut de la vente de matériaux de rebut provenant des routes départementales......................	» »
5. Vente de mobilier départemental reconnu hors de service.	350 51
6. Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour payement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux..	6,000 »
Total général des recettes ordinaires....	689,323 66

Deuxième section.

Dépenses facultatives d'utilité départementale, imputables, 1.° sur les centimes facultatifs imposés en vertu de la loi des finances et sur le secours provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives : 2.° sur le produit des propriétés du département non affectées à un service départemental ; 3.° sur les subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental, et sur d'autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE XVI.		
Travaux neufs des édifices départementaux.		
Constructions, acquisitions, honoraires, etc.		
ART. 1.er A valoir sur les frais de construction des archives départementales	143	17
1 *bis*. A valoir sur la construction d'armoires et de vitrines, aux Archives	4,500	»
1 *ter*. Frais de déménagement des archives	1,500	»
2. Indemnité due, par transaction, aux hospices de Lille, pour le terrain du Raspuck, réuni au Palais-de-Justice	16,500	»
3. Solde de la prime de restauration de l'établissement thermal de St.-Amand	3,887	91
4. Supplément de traitement de l'architecte de Baralle, pour les travaux extraordinaires	4,000	»
5. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie	340	20
TOTAL du sous-chapitre XVI	30,871	28

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et des ouvrages d'art qui en font partie.	
Supplément au fonds porté au sous-chapitre IX de la première section pour entretien et réparations des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
ART. 1.er Route N.° 6, de Landrecies à Chimay, travaux dans la traverse de Trélon.	5,809 89
2. Route N.° 7, de Condé à Mons, travaux et plantations..	4,500 »
3. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer, à valoir sur la construction d'aqueducs.	10,458 98
4. Route N.° 11, de Cambrai à Guise, reconstruction du pont d'Esne.	1,843 58
5. Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont, à valoir sur la dépense de prolongement jusqu'au Quesnoy.	11,843 »
6. A valoir sur les travaux extraordinaires de la route départementale N.° 10.	38,731 91
7. Construction de la 2.e partie de la route N.° 10 du Câteau à Bohain.	27,000 »
7 *bis*. Complément des frais d'entretien de la route N.° 9, de Lille à St.-Omer.	11,236 82
8. Id., id., de la route N.° 10, de Valenciennes au Câteau.	30,000 »
9. Id., id., de la route N.° 11, de Cambrai à Guise.	8,970 »
10. Id., id., de la route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont.	6,500 »
11. Id., id., de la route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.	9,000 »
12. Id., id., de la route N.° 14, de Lille à Tourcoing.	24,000 »
13. Id., id., de la route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.	5,700 »
TOTAL du sous-chapitre XVII.	195,994 18
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes contre l'incendie.	3,0 0 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, accordées	
A la commune de Verlinghem, dernier tiers.	1,000 »
A celle de Pont-à-Marcq, dernier tiers.	1,200 »
A celle de Gondecourt, dernier tiers.	1,000 »
Secours supplémentaire à la ville de Lannoy.	1,000 »
A celle de Douai pour la reconstruct.n de son collége royal	3,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII.	10,200 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements.	
Art. 1.er Encouragement pour l'Annuaire départemental	400 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. A la veuve Laine	600 »
A la veuve Delhaye	150 »
A la veuve Bailly	100 »
3. Société d'agriculture et encouragement à l'agriculture	9,400 »
4. Artistes vétérinaires	1,000 »
5. Entretien d'élèves à l'école vétérinaire d'Alfort	720 »
6. Primes d'encouragement ponr l'élève des chevaux	3,500 »
7. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons ou d'Angers	1,500 »
8. Entretien des sourds muets dans les institutions spéciales	17,100 »
9. Pensions de quatre élèves à l'école des aveugles	3,400 »
10. Conservation des monuments historiques	735 24
11. Encouragement au jeune Maillard, élève architecte	1,000 »
12. Encouragement au jeune Dutouquet	800 »
13. Subvention pour dix places dans la maison de refuge de Lille	1,500 »
14. Secours à la Société humaine de Dunkerque	300 »
15. Encouragement à M. Colas, élève peintre	1,000 »
16. Indemnité à M. Mallebrancq pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux du Conseil général	1,200 »
17. Indemnité au sieur Lechien pour les écritures du Conseil général	300 »
18. Secours au sieur Evre, employé de la sous-préfecture de Dunkerque	100 »
19. Subvention à la société d'adoption des enfans trouvés	250 »
20. Secours au sieur Macra, employé à la sous-préfecture de Douai	150 »
21. Érection d'un monument à la mémoire de Jean-Bart	1,000 »
22. Secours au sieur Louis Obin, élève pensionnaire au conservatoire	400 »
23. Encouragement au sieur Robaut, pour la carte de l'arrondissement de Douai	800 »
24. Secours aux sieurs Dislere et Thurin, pour une carte de l'arrondissement de Douai	300 »
Total du sous-chapitre XIX	47,705 24

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XX.	
Clergé et édifices diocésains.	
ART. 1.er Indemnité à Mgr. l'archevêque	6,000 »
Indemnités aux trois vicaires-généraux	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines	10,000 »
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestants ou réformés	600 »
TOTAL du sous-chapitre XX	20,200 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité. (NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès verbaux de ses séances	1,700 »
2. Impression des extraits de rôles préparés par l'administration pour que les maires et les percepteurs y consignent les documents nécessaires à la confection des listes électorales	500 »
3. Gratifications pour belles actions	1,200 »
4. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques	» »
5. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques	500 »
6. Réserve pour dépenses diverses, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur	1,000 »
7. Traitement du gardien de la pyramide de Denain	200 »
TOTAL du sous-chapitre XXII	5,100 »
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires.	
NÉANT.	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RECAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XVI Édifices départementaux	30,871 28
XVII. Routes départementales..................	195,994 18
XVIII. Subventions aux communes..............	10,200 »
XIX. Encouragements........................	47,705 24
XX. Cultes	20,200 »
XXI. Mendicité.............................	» »
XXII. Dépenses diverses.....................	5,100 »
XXIII. Dettes départementales extraordinaires.....	» »
TOTAL................	310,070 70
RECETTES DE LA II.ᵉ SECTION.	
ART. 1.er Report de fonds libres............................	» »
2. Produit des 5 centimes votés par le conseil général pour les dépenses facultatives d'utilité départementale en 1844..	258,539 25
3. Loyer de l'établissement thermal de St.-Amand........	» »
4. Redevance pour un droit de passage sur le terrain départemental de la pyramide de Denain........................	1 »
5. Remboursement par le domaine, du prix des terrains vendus sur la route N.° 13..........................	397 45
6. Subventions des communes pour travaux neufs des routes classées, route départementale N.° 9.......	11,740 »
7. Idem, route départementale N.° 9..........	11,843 »
8. Idem, route départementale N.° 10, 2.ᵉ partie..........	27,400 »
9. Produit des souscriptions pour la carte du département.	150 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.ᵉ section.)................	310,070 70

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires imputables 1.° sur le produit des centimes extraordinaires imposés conformément aux lois diverses, 2.° sur l'emprunt départemental autorisé par la loi du 5 août 1840.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES ET EMPRUNT.		
SOUS-CHAPITRE XXIV.		
Les dépenses de ce chapitre sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois ci-après indiquées, savoir :		
1.° L'arrondissement de Cambrai, 3 centimes pendant 17 ans, à compter de 1834. (Loi du 28 juin 1833,) 11.e terme.....	27,530	»
2.° L'arrondissement de Valenciennes, 70,000 francs en dix ans, sur toutes les contributions, à partir de 1835 (Lois des 4 juin 1834 et 9 juillet 1836), 10.e et dernier terme.........	7,000	»
3.° Le département, 2 1/2 centimes pendant 5 ans (Loi du 5 août 1840), 4.e terme..................................	185,150	»
TOTAL des recettes du sous-chapitre XXIV....	219,680	»
Emploi de ces impositions en 1844.		
ART. 1.er Construction de la route départementale N.° 8, de Condé à St.-Amand, dernier dixième.....................	21,593	58
2. A valoir sur les travaux extraordinaires de la route départementale N.° 10, de Valenciennes au Câteau........	8,000	»
3. Route N.° 11 de Cambrai à Guise, à valoir sur la reconstruction du pont d'Esnes.......................	4,936	42
4. Remboursement de l'emprunt...........................	185,150	»
TOTAL des dépenses du sous-chapitre XXIV....	219,680	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunt départemental de 790,000 fr.	
Emploi détaillé de la portion de cet emprunt réalisable en 1844.	
ART. 1.er A valoir sur les travaux extraordinaires à exécuter sur la route N.° 9	45,168 »
2. Idem, de la route N.° 12	42,650 »
3. Idem, de la route N.° 14	30,472 »
4. A valoir sur les frais de construction d'un bâtiment pour les archives départementales	13,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXV	131,290 »
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Lois diverses	34,530 »
Loi du 5 août 1840	185,150 »
XXV. Emprunt, loi du 5 août 1840	131,290 »
TOTAL	350,970 »

Quatrième section.

Dépenses spéciales imputables 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingent communaux et souscriptions particulières affectées aux chemins vicinau de grande communication ; 3.° sur les produits éventuels spéciaux affect à divers services publics.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMME ALLOUÉE
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Impositions spéciales de 5 centimes votée par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836, pour travaux sur les chemins vicinaux en 1844.	
ART. 1.er Fonds de subvention pour les chemins vicinaux	343,3
2. Traitement d'un agent-voyer en chef	3,c
Idem de 16 agents-voyers ordinaires à 1,500 francs	24,(
TOTAL du sous-chapitre XXVI	370

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Contingents communaux et souscriptions particulières, pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet..................	245,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	245,000 »
SOUS-CHAPITRE XXVIII.	
Dépenses imputables sur des produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	
Frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers herboristes..........................	6,160 »
Artistes vétérinaires, à valoir sur les traitemens..............	1,554 »
Subventions pour les dépenses des conseils de salubrité......	1,800 »
Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine...	2,400 »
TOTAL du sous-chapitre XXVIII....	11,914 »
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXVI. Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	370,300 »
XXVII. Contingents et souscriptions pour les chemins vicinaux........................	245,000 »
XXVIII. Produits spéciaux....................	11,914 »
TOTAL................	627,214 »
RECETTES DE LA IV.e SECTION.	
ART. 1.er Produit des centimes spéciaux votés par le conseil général pour dépenses spéciales en 1844..................	370,300 »
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, exercice 1844........................	245,000 »
3. Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements..........................	10,072 »
4. Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes par les jurys médicaux..................................	1,842 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses spéciales...	627,214 »

BALANCE.

Total général des dépenses..............	627,214	»
Total général des recettes..............	627,214	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires	689,323 66
2.e Dépenses facultatives	310,070 70
3.e Dépenses extraordinaires, impositions	350,970 »
4.e Travaux sur les chemins vicinaux. Sur les centimes spéciaux	370,300 »
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières	245,000 »
Dépenses sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	11,914 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	1,977,578 36
RECETTES.	
Fonds libres de 1842	21,000 »
SECTION 1.re Produit des 9 centimes 4/10mes ordinaires de 1844	501,566 15
Part dans le premier fonds commun de 1844	160,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1844	6,757 51
2.e Fonds libres de 1842	» »
Produit des 5 centimes facultatifs de 1844	258,539 25
Produit des propriétés non affectées à un service public	398 45
Subventions communales pour travaux de route	51,133 »
3.e Produit de l'imposition extraordinaire (Lois diverses)	34,530 »
———— Loi du 5 août 1840	185,150 »
Portion de l'emprunt. Loi du 5 août 1840	131,290 »
4.e Produit des 5 cent. spéciaux pour chemins vicinaux	370,300 »
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1844	245,000 »
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838 pour 1844	11,914 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	1,977,578 36

BALANCE.

Total général des dépenses	1,977,578 36
Total général des recettes	1,977,578 36

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 28 juin 1833 à la charge du département, exercice 1844.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1842.		
Centimes facultatifs	......	» »
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833...	......	3,552 58
Fonds de 1844.		
Centimes facultatifs de 1844	......	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes..	2	148,120 »
Centimes imposés d'office	......	» »
TOTAL des ressources	......	151,672 58

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires	48,630 40
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires	103,042 18
CHAPITRE III. (NÉANT.)	
TOTAL des dépenses	151,672 58

Sixième Section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

***Budget des recettes et des dépenses de l'exercice* 1844.**

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1842.........	74,139 76
Produit des centimes votés pour 1844.......................	» »
TOTAL des recettes de 1843........	74,139 76
DÉPENSES.	
Travaux d'arts et expertises...........	53,217 70
Mutations cadastrales....	5,700 »
Dépenses extraordinaires...	15,000 »
Remboursements d'avances à des communes ou à des particuliers.	» »
TOTAL des dépenses de 1844....	73,917 70

RENSEIGNEMENTS.

	MONTANT du principal.	
Principal de la contribution foncière de 1844.....	4,187,485 »	7,406,000 »
——— personnelle et mobilière de 1844.......	983,300 »	
——— des portes et fenêtres de 1844.........	1,025,263 »	
——— des patentes de 1844................	1,209,952 »	
——— afférente aux biens de la couronne, pour 1844..........................	» »	

	NOMBRE de fractions de centime.	MONTANT des centimes.
Nombre de centimes facultatifs votés par le conseil général sur les contributions personnelle et mobilière pour dépenses facultatives de 1844, autres que celles de l'instruction primaire......................	5	258,539 25
——— extraordinaires imposés sur les contributions foncière et mobilière, et des portes et fenêtres et des patentes, par la loi du 28 juin 1833, arrondissem.t de Cambrai.	3	27,530 »
——— extraordinaires imposés sur les contributions foncière et mobilière, et des portes et fenêtres et des patentes, par la loi du 9 juillet 1834, arrond.t de Valenciennes..	» 75	7,000 »
——— extraordinaires imposés sur les contributions foncière et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, par la loi du 5 août 1840......................	2 1/2	185,150 »
——— spéciaux votés sur les quatre contributions directes pour dépenses des chemins vicinaux..............................	5	370,300 »
——— facultatifs votés pour l'instruction primaire (portion des 5 cent.s facult. ci-dessus.).	2	148,120 »
——— votés pour l'instruction primaire en exécution de la loi du 28 juin 1833........	»	» »
——— votés pour le cadastre................	»	» »
TOTAUX.............		996,639 25

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des Finances.

Chef, M. Strub.
Expéditionnaires, MM. Foulon, — Vanderhelle, — Bonnaire, — Martel.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nomination des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac ; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Biencourt.
Expéditionnaire. M. Lezaire.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc., — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, M. Devaux.
Commis principal. M. Lechien.
Expéditionnaires. MM. Joly, — Bernard.

ATTRIBUTIONS. Domaine ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidation de dépenses ; = Agence

judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts; — délimitations; — droits d'usage; — aliénations; — ventes de coupes; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété; — contentieux; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — réglements des budgets; — apurement des comptes; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés; — administration; — comptabilité. = Caisses d'épargne; — organisation.

2.e DIVISION.

Chef, M. Deblock.

Secrétariat général et police.

Chef, M. Druez.

Secrétariat général.

Sous-Chef, M. Grégoire.
Expéditionnaires, MM. Butin, — Botto, — Plumecocq, — Durdan.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au Préfet et au conseil de Préfecture; — distribution dans les bureaux; — état de situation des affaires en retard; — renseignements à donner sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre aux arrêtés du conseil de préfecture; — visas et légalisations. = Personnel des Préfets, Sous-Préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des éléments de la session du conseil général et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires, délégations; — cérémonies religieuses et fêtes publiques; = préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques. = Théâtres. — Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévoûment. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de boulangerie. = Agriculture; — amélioration des chevaux; — foires, marchés; — sociétés savantes; — beaux-arts; — monuments historiques; — archives; — commerce; — industrie. = Ecoles des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école na-

vale. = Conseils des prud'hommes ; = instruction publique ; — colléges royaux et communaux; — collation des bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; = salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles ; = cultes ; — congrégations religieuses ; — art de guérir ; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine; — épidémies; — eaux thermales.

Police.

Sous-Chef, M. Vincent.
Employé principal, M. Lauridant.
Expéditionnaires, MM. Breton, — Saint-Aubert.

Attributions. — Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes-particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté ; — maisons de police municipale. = Réglements de police. = Crimes, délits. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds, et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passe-ports à l'étranger; — passe-ports gratuits; — passe-ports avec secours de route. = Permis de port-d'armes de chasse; — louveterie. = Parcours et vaine pâture. = Echenillage. = Etat-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère; — départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transport d'armes et poudres. = Incendie; — pompiers soldés.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.
Employé pricipal, M. Lefebvre.
Expéditionnaires, M. Rudot,— Lehaut fils.

Attributions. Recrutement de l'armée; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort; — conseil de révision ; — remplacements; — substitutions; — mise en activité; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité; — frais de recrutement; — vétérans et militaires libérés; — congés de renvoi; — congés de réforme; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de reforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Loge-

ment des gens de guerre ; — service des vivres et fourrages; — hôpitaux militaires; — dépôts d'armes; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siège ; — vivres et fourrages ; — abattage et transport de bois pour l'armement des places; — sommes à rentrer pous être distribuées aux créanciers. — Dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale; — son service dans les places fortes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Demeunynck.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Petit.

Employé principal, M. Landrieu.

Expéditionnaires, MM. Baillœuil, — Masurel, — Plaetsier, — Genin, — S.t-Leger, — Demeunynck fils.

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. = Chemins de fer. — Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines, — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts et chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivieres non navigables; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuites des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la

confection de la carte topographique. = Messageries; — correspondance; — exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

Archives du département.

MM. Le Glay, ✱, archiviste général.
Ed. Le Glay, sous-archiviste.
Jules Deligne, employé, section historique.
Alph. Boussemart, idem, section administrative.

Imprimeur de la préfecture.

M. L. Danel, imprimeur du roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel, ✱.

Audiences de M. le Préfet.

Lundi, mercredi et samedi, de une heure à trois heures.
MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du Conseil de Préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Louis Guillau.

SOUS-PRÉFECTURES et CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le Conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé au tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le Préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1842.
La 2.e l'a été en décembre 1839.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous Préfet, M. A. Randouin, ✱.
Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

BERGUES, M. Zylof d'Obigny, propriétaire, à Bergues.
——— M. Delaroière, notaire, à Bergues.
HONDSCHOOTE, M. Delaroière, doct. en méd.ne, à Hondschoote.
WORMHOUDT, M. Blanckaert, avocat, à Wormoudt.

2.me série.

DUNKERQUE-EST, M. Delattre, maire de Dunkerque.
——— M. Hovelt, avoué, à Dunkerque.
DUNKERQUE-OUEST, M. Lemaire, colonel de la garde nationale, à Dunkerque.
BOURBOURG, M. Vandenbroucque, marchand, à Bourbourg.
GRAVELINES, M. Torris, juge-de-paix, à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Gourdin, ✳.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

HAZEBROUCK-NORD, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
HAZEBROUCK-SUD, M. Warein, Louis, propriétaire, à Haze-Hazebrouck.
MERVILLE, M. Hennion, notaire, à Estaires.
——— M. Duquenne, César, maire, à La Gorgue.
STEENVOORDE, M. Revel, Germain, maire, à Steenvoorde.

2.me série.

BAILLEUL-NORD-EST, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
BAILLEUL-SUD-OUEST, M. Cortyl, Benoit-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
CASSEL, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.
——— M. Béhaghel, propriétaire, à Cassel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

LILLE-CENTRE, M. Verley, Charles, directeur de la banque, à Lille.
LILLE-OUEST, M. Dujardin, notaire, à Lille.
LILLE-NORD-EST, M. Kuhlman, ✳, négociant, à Lille.
LILLE-SUD-EST, M. Richebé, Auguste, ✳, négociant, à Lille.
LILLE-SUD-OUEST, M. Roussel, ✳, adjoint au maire, à Lille.
ARMENTIÈRES, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
TOURCOING-NORD, M. Masurel, Carlos, négociant, à Tourcoing.
TOURCOING-SUD, M. Defontaine, ancien notaire, à Tourcoing.

2.me série.

La Bassée, M. Coget, fabricant de sucre indigène, à Marquillies.
Cysoing, M. Brame, Jules, maître des requêtes au conseil d'état, à Lille.
Haubourdin, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
Lannoy, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
Pont-a-Marcq, M. Parrayon, propriétaire, à Mérignies.
Quesnoy-sur-Deule, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
Roubaix, M. Wattine-Wattel, négociant, à Roubaix.
Seclin, M. le comte du Maisniel, ✻, propriétaire et maire, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Fresneau (O. ✻).
Secrétaire, M. Maubec.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Marcoing, M. Boulanger, Édouard-Amédée, cultivateur, et propriétaire, à Doignies.
Solesmes, M. Vallez, Nicolas-François, propriétaire, à Briastre.
Clary, M. Vatin-Lanthiez, propriétaire, à Haucourt.
——— M. Millot, Philippe-François, notaire, à Walincourt.
Carnières, M. Tellier, brasseur, à Carnières.
Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.

2.e série.

Cambrai-Ouest, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
Le Cateau, M. Sartiaux-Morcrette, brasseur, au Câteau.
——— M. Bricout, Léopold, cultivateur, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✻).
Secrétaire, M. Mantoulé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Avesnes-Nord, M. Devise, propriétaire, à Avesnes.
Avesnes-Sud, M. Clavon, avocat, à Avesnes.
Bavay, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.
Berlaimont, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
Maubeuge, M. Bottiau, Nicolas-Rupert, notaire, à Maubeuge.

2.me série.

Le Quesnoy-Est, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
Le Quesnoy-Ouest, M. Roy, Casimir, propr., au Quesnoy.
Trélon, M. Legrand, Théophile, filateur, à Fourmies.
Solre-le-Chateau, M. Delebecke, notaire et maire, à Solre-le-Château.
Landrecies, M. Vendois, médecin, à Maroilles.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Poisson, ✱.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Arleux, M. Lepeuple, notaire, à Arleux.
Marchiennes, M. le baron de Bouteville, ✱, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
Marchiennes, M. Remy de Campeau, propriétaire, à Villers-Campeau.
Orchies, M. Guilbert-Estevez, juge-de-paix, à Orchies.
——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

2.me série.

Douai-Nord, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
——— M. Lequien, docteur en médecine, à Douai.
Douai-Ouest, M. Dumarquez, maire, à Esquerchin.
——— M. Danel, 1.er avocat-général, à Doui.
Douai-Sud, M. Tarlier, notaire, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le baron Petit de la Fosse, ✱.
Secrétaire, M. Lamy.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Condé, M. Benezech de Saint-Honoré, propriétaire, à Vieux-Condé.
Condé, M. De Gheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
Saint-Amand, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
——— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller à la cour royale, à Douai.

2.me série.

Valenciennes-Est, M. Boulanger, juge au tribunal civil, à Valenciennes.
Valenciennes-Nord, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
Valenciennes-Sud, M. Dupire, notaire, à Valenciennes.
Bouchain, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
——— M. Delinsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1840 et 1843.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Delattre, maire.

Adjoints.

MM. Chaveron-Wattel, — Beck.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Bonvarlet, Pierre.	Gallois, Arnould-Cl.	Quillacq, Louis,
Daudruy, Louis.	Bourdon, Constant.	Vandewalle, Louis.
Delattre, François.	Morel, Benjamin, ✻.	Verleye, Auguste.
Thevenet, Louis-M.	Beck, Jean-Pierre.	Delrue, Charles.
Lefebvre, Pierre-Jos.	Carlier, Louis-Am.	Petyt, Auguste-César.
Lemaire, Laurent.	Chaveron, Raymond.	Herrewyn, Pierre-L.
Meneboo, Pierre-Fr.	Regodt, Joseph-Ed.	Feron, Hector.
Dupouy, Guillaume.	Philippe, Jean-Bapt.	Mollet, Jean-Charles.
Salomez, Daniel.	Cuel, Charles, ✻.	Beck, Philippe-Louis.

Secrétaire en chef de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

M. Demeezemaker, maire.

Adjoints.

MM. Vermullen-Moutton, — Demasur, Louis.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Parmentier, Pierre.	Delaroière, Charles.	Clayes-Parent.
Vermullen, Jacques.	Verleye, Charles.	Modewyck, Benjamin
Guilbert, père, Louis.	Vernaelde, Philippe.	Duhamel, Auguste.
Christiaens, Laurent.	De Meezemaker.	Meesemaecker, Benj.
Zilof-d'Obigny, Henri	Demazière, Bernard.	Goutier, Alexandre.
Joos, Louis.	Debaecker, Louis.	Pastoors, Alexandre.
Chocqueel, Jean.	Bertels, Jacques.	Carpentier, Winoc.
Demasur, Louis.	De Staplande, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Guilbert.

ARRONDISSEMENT D'HAZBBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Cleenewerck, ✠ maire.

Adjoints.

MM. Prevost, — Pouvillon.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Pouvillon, Charles.	Vandewalle, Désiré.	Lemetter, François.
Bollaert, Charles.	Duriez, Louis.	Cleenewerck, Henri.
Thibaut, Pierre.	Massiet-Dubiest.	Clodorez, Dominique.
Houcke, Philippe,	Deberdt, César.	Quenson, Augustin.
Prevost, Henri.	Leroy, Jean.	Delbecq, Pierre.
Vandewalle, Louis.	Dehaine, Henri.	Houvenaghel, Louis.
Leclercq, Antoine.	Warein, Louis.	Debuyser, Augustin.
Smagghe, Louis.	Huyghe, Aimable.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Behaghel, Louis, maire.

Adjoints,

MM. Lotthé-Vandewalle, — Bieswal, Charles.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Behaghel, Louis.	Cortyl, Benoît.	Decoussemaker, Ch.les
Lotthé-Vandewalle.	Sénéchal-Thery.	Decoussemaker-Vanmerrès.
Bieswal, Charles.	Hopsomer, Joseph.	Liefooghe, Henri.
Serlooten, Louis.	Flahault-Decool.	Behague, Jean-Remis.
Bubbe, Charles.	Devos, Dominique.	Cordonnier, Henri.
Salomé-Loridan.	Flahault, Désiré.	Plichon, Ildeph., père.
Stoppelgast, Louis.	Behaghel, Jacques.	Staes-Couterie.
Duverlie, Mathias.	Flahault-Debruyne.	N....

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez-Thyrant, maire.

Adjoints.

MM. Duflos, — Deroy.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Deroy, Alexandre.	Hernout-Romon.	Singer-Loridan.
Duflos-Deschodt.	Lemaire, Augustin.	Salomé-Defontaine.
Hennion, Louis-Ed.	Vieren, François.	Notteau-Dubaële.
Lecomte-Dupont.	Depecker-Ridez.	Lesage, Aimable.
Robichez-Thyrant.	Beccue-Vaast.	Galiot, Aimable.
De Cleene, Auguste.	Leclercq-Flahaut.	Guise-Mequignon.
Lerouge, Xavier.	Turbier-Tahon.	Loridan-Hullebert.
Vienne, Jean-Baptiste.	Rohart, Louis.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaeghe-Ledien, Antoine-Augustin-Joseph, maire.

Adjoints.

MM. Delassus-Vanderberghe, Célestin, — Boudville-Wiscart, Henri-Louis-Joseph, ✠.

Conseil municipal.

MM.	MM,	MM.
Degruson, Benjamin.	Dupond-Leduc, Mart.l	Arnould, Henri.
Hautecœur-Barizel, F.	Clarisse-Piat, Célestin.	Deroide-Martin, Henri
Roussel, Prosper.	Léturgie, Mathieu.	Senellart-Panier.
Verhaeghe-Ledien, A.	Boudville-Wiscart.	Yon-Hadou, August.n
Duquenne-Delassus.	Hugue-Desprez, J.-B.	Hue, Maurice.
Malvache-Porcq, P.re	Olivier, Alphonse.	Courdent, Antoine.
Delassus-Vanderberghe.	Delcambre, Anach.s	Deroo-Cauliez, Aug.n
Taquet-Delbarre.	Duvette, Jean-Bapt.te	N....

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Bigo, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Roussel, ✻, — Richebé, ✻, — Bommart, — Paillart.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Coingny.	Masurel, J.-B.te	Smet, Jean-Bapt., ✻.
Barrois, François.	Denisart-Hurtrel.	Bigo, Louis-Dominiq.
Roussel, Persévérant.	Dourlen, Auguste.	Heddebault, Géry.
Richebé.	Doyen, Théophile.	Paillart.
Bonte-Pollet père.	St.-Léger, Philipp e.	Verley, Charles.
Godefroy.	Honnorat.	Bommart, Alexandre.
Blocquel, Simon.	Scrive-Labbe, ✻.	Loiset.
Champon-Dubois.	Delattre-Dupont.	Lambert.
Brame, Louis, ✻.	Dorémieux, Charles.	Hazard.
Bernard-Rouzé, Aug.	Crespel, André.	Dujardin.
Poirel, Antoine, ✻.	Delespaul, Ed., ✻.	Wacrenier, César, ✻.
Mille-Mathieu, Aug.te	Descat-Leleux.	N....
Gentil, Nicolas-Henri.	Huet-Colombier.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt, Albert, — Cuvelier, Edouard.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lambin, Louis.	Catteau-Lauwick.	Delebecque, Louis.
Desbonnets, P.-Fr.s	Goeman, Pierre.	Ghesquier-Vanelslande.
Dumortier-Toulemonde.	Cuvelier, Edouard.	Montaigne-Delepierre.
Théry-Liénart.	Desprez-Damase.	Lesaffre-Brel.
Herrengt, Albert.	Hassebrouck-Hovyn.	Montaigne, Appolinaire.
Cuvelier-Pagès.	Desbonnets, J.-B.	Cappelle-Ghesquier.
Reumaux, Charles.	Dumortier-Leclercq.	Berten, Henri.
Roger, Augustin.	Pollet-Delebecque.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints.

Deloince-Boutry, Jacques, — Delebois, Antoine.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Parent, Jean-Bapt.	Dansette, Hubert.	Nottelle, Pierre-Jos.
Roussel, Charles.	Bayart, Louis.	Bayart, Charles.
Delebois, Antoine.	Delangre, Louis.	Cordonnier, Auguste.
Butruy, Régis.	Beghin, Antoine.	Mahieu, Auguste.
Ghesquier, Edouard.	Walckiers, Pierre-Jos.	Wanin, Alexandre.
Loridan, Julien.	Butin, Louis.	Brame, Pierre-Albert.
Six, Alexandre-J.-B.	Dillies, Jean-Baptiste.	Deloince. Jacques-Hyacint.
Castrique, Jean-Bapt.	Cary, Alexandre.	N....

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

ROUBAIX.

M. Bossut, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Delaoutre, — Lanvin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Screpel-Lefebvre.	Roussel-Dazin.	Motte-Duthoit.
A. Delaoutre.	Wattinne-Wattel.	Bossut fils.
J. Lagache.	Dellebecq-Desfontaines.	Lanvin.
César Piat.	T.re Descat.	Motte-Bredart.
A Lemaire.	Duhamel-Housez.	Cocheteux-Ségard.
J. Mourmant.	J.-B. Dujardin.	J.-Bapt. Selosse.
Vincent-Decarne.	Delcourt-Beghin.	Lepers-Agache.
A. Mimerel ✻.	Salembier-Bulteau.	Tiers-Bonte.
L. Lecomte.	F. Frasez.	Clarisse-Desbarbieux.

Secrétaire de la mairie, M. H. Lemaire.

TOURCOING.

M. Delahaye, maire.

Adjoints.

MM. Masurel, Carlos. — Jonglez-Wattel, Charles.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delahaye, André-F.-J.	Six-Lerouge.	Wattinne, Charles.
Defontaine, François.	Crombez, Aimable.	Jonglez-Wattel.
Masurel, fils, Franç.	Leroux-Leplat.	Montagne-Ducroquet.
Varrasse-Courouble.	Ducoulombier-Danniaux.	Deltour-Delepoulle.
Duvillier, Louis-Jos.	Roussel de Livry.	Delobel-Wattinne.
Desurmont, Jules.	Flipo fils, aîné.	Delobel, Jean-Franç.
Dervaux, Jean.	Motte, Philippe.	Timal fils, Antoine.
Masurel, Carlos.	Leloir, Chrysostôme.	Gahide-Behague.
Wattinne, Louis.	Desurmont, Henri.	Lemaire-Requillart.

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

M. Lecherf, Romain, maire.

Adjoints.

MM. Mourmant, Casimir. — Crombet, Hippolyte.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Sarazin, Antoine.	Janty, Carlos.	Soins, Louis.
Merlin, Louis.	Broutin, Auguste.	Dejaegheere, Charles.
Collette, François.	Duchange, Alex.	Jonckheere, August.
Lecherf, Romain.	Rogié, Amédée.	Petit, Delphin.
Deniset, Pierre.	Chalant, Auguste.	Verhaeghe, Alexand.
Verdier, Louis.	Mazinghien, J.-B.	Crombet, Hypolite.
Mauviez, Aimé.	Mourmant, Casimir.	Ducourouble, Jacques.
Hatton, Joseph.	Danel, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. Lenglet, Juvénal, maire.

Adjoints.

MM. Petit-Courtin. — Savary, Charles.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Pagnier, Cyrile.	Petit, Jean-François.	Buzin, Jean-Bapt.
Durieux, Louis.	De Beaumont, Emile.	Lescut, Philippe.
Lenglet, Juvénal.	Mallez, Ildephonse.	De Thieffries, Louis.
Vallet, Remi.	Douay, Marc.	Danquigny-Delcroix.
Lallier, Alphonse.	Maréchal, Hyacinthe.	Faille, Casimir.
Defrémery, Pierre-J.	Deleau, Aimable.	Pluvinage, Pierre-J.
Lancelle, Théophile.	Brabant, Antoine.	Taffin, Xavier.
Huart, Pierre-Joseph.	Leroy, Henri.	Boittelle, Casimir.
Savary, Ch.-J.-Dieud.	Farez, Fénélon.	Duchange, L., père.

Secrétaire de la mairie, M. Victor Houzé.

LE CATEAU.

M Sartiaux-Morcrette, maire.

Adjoints.

MM. Caffeau-Fremyn. — Carlier Charles.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Petit, Théophile.	Goffart, François.	Watremez-Dehaussy.
Lefebvre-Leroy.	Caffeau-Frémin.	Ponsin-Bonnaire.
Dormay, Auguste.	Boudart-Horrie.	Morcrette-Gallonde.
Lestoquoy, François.	Ternant-Renuart.	Carlier, Charles.
Collery, Eloi.	Eraux-Chantreuil.	Mouton, Napoléon.
Hanequand père.	Chantreuil, Emile.	Egret, Henri.
Lozé, J.-B., aîné.	Cousin-Hennequant.	Flayelle-Laurent.
Sartiaux-Morcrette.	Bricout-Auger.	

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Gossart, ☼, maire.

Adjoints.

MM. Evrard, — Grossier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Davoine, Florent.	Gossart, Dominique.	Caverne, Jean-Bapt.
Clavon, Augustin.	Mailliet, Maximilien.	Guillemin, Félix.
Georges, Célestin.	Evrard, Léopold.	Durœulx, Joseph.
Hannoye, Désiré.	Pillot, Edmond.	Hannoye, Prosper.
Lavice, André.	Leloup, Antoine.	Carniaux, Jacques.
Meunier, Valery.	Lecuyer, François.	Ducarne, Henri.
Grossier, Alexandre.	Rigot, Zéphir.	Passage, Joseph.

Secrétaires de la mairie, MM. Colinet et Dubois.

MAUBEUGE.

M. Botticau, maire.

Adjoints.

MM. Bayart, Nicolas, — Autier, Jules.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Estienne, Alexis.	Marchant, Philibert.	Giguet, Pierre.
Bottieau, Rupert.	Dandoy-Mailliard.	Blanchet, Victorien.
Deladrière, Maximil.	Guilain, Emile.	Favarcq, Adolphe.
Delgorge, Augustin.	Lecomte, Louis.	Bayart, Nicolas.
Walrand, Emilien.	Dejardin, Léopold.	Hubinet, François.
Quivy, Etienne.	Deharvengt, Const.	Autier, Emmanuel.
Lenelud, Placide.	De St.-Leger, Ferd.	Lobez, Xavier.
Autier, Jules.	Martin, André.	

Secrétaires de la mairie, MM. Cobert et Bastien.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. Evain, maire.

Adjoints

N...., N.....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Gronnier, Charles.	Broux-Plumecocq.	Dupont, Alfred.
Durand-d'Elicourt.	Courtrai, Louis.	Danel, Paul.
Bommart, Anachars.	Lefebvre-Vallez.	Stiévenart, Antoine.
Lequien, Xavier.	Leroy, Émile.	Rossignol, Apollon.
Chartier, Prosper.	Desfontaine-d'Azincourt.	Caupain-Hornez.
Bois, Constant.	Delval, Donat.	Deguerne, Romain.
Gelez, Félix.	Evain, Auguste.	Dupont, Nicolas.
Rogez, Pierre.	Pinquet, Philippe.	Honoré, Adrien.
Pellieux, Salvador.	Foucques, Amédée.	Carlier, Alexandre.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

M. Leper, maire.

Adjoints.

MM. Delemer, — Lorthiois.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Guilbert-Estevez, ✻.	Lemaire-Couteau.	Baucq-Warocquier.
Gruyelle-Mallet.	Herbo, Jean-Baptiste.	Cornaille, Hubert.
Naveau-Fourmestraux.	Gamonet, Victor.	Leper, Victor.
Delgrange, Henri.	Vaillant, Charles.	Josson, Gilbert.
Baucq, Guislain.	Lorthiois-Bernard.	Treca-Treca.
Delemer, Louis.	Martin, François.	Jacquart-Depery.
Bombled, Louis.	Duhem-Dauchy,	Delcourt-Laurent.
Samin, Alfred.	Dedeuxville, Jean.-B.	

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire, N.

Adjoints.

MM. N.... N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Miot, Charles.	Carlier, Honoré.	Boca, Louis.
Dupire, Adolphe.	Dutemple, Charles.	Debaillencourt, J.
Gellé, Charles.	Hamoir, Edouard.	Douchy, Alexandre.
Dupont, Barthélémi.	Boduin, Charles.	Serret, Georges.
Direz, Claude-Joseph.	Delame, Léopold.	Dubus, Louis-Joseph.
Mabille, Albert.	Boulanger, Emile.	Beauvois, Louis.
Palsy.	Delcourt, Théophile.	Durieux, Stanislas.
Lenglé, Albert, ✻.	Ledieu, Alexandre.	Bultot, Jacques.
Vast, Louis.	Girard, Louis.	Bracq, Louis.

Secrétaire de la mairie. M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Mention, maire.

Adjoints.

MM. Caudron, — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Duhot.	Blanchart, Dom.	Cornu, Jean-Baptiste.
Taquet-Flament.	Martel, Gaston.	Caudron, Charles.
Dubois, Pierre.	Dugnolle, Eloi.	Navarre, Auguste.
Housez-Wattelet.	Petit-Lefebvre.	Reghem, Jean-Bapt.
Mention, Alexis.	Caudron-Jorion.	Touillez, Stanislas.
Pureur, père.	Wattieau-Wanon.	Darthois, Emmunuel.
Charles, Joseph.	Dervaux, Philippe.	Cirez, Victor.
Mention-Bourgogne.	Mathieu-Lachapelle.	

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire,

Adjoints.

MM. Nicolle, — Horrie.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Sterlin-Dubois.	Horrie, Louis.	Liermain, Jean-Bapt.
Pilette, Amand.	Davaine-Vanautrève.	Delcourt-Hornez.
Druon, Jules.	Laby. Pierre.	Coqueriaux-Plouvier.
Mériaux, Henri.	Hédon, Pierre.	Plugin, Alexandre.
Nicolle, Louis.	Delcourt, Joachim.	Caudoux-Saubois.
Desmoutier, César.	Motte, Hyacinthe.	Debettignies, Max.
Havez-Legrand.	Desespringalle-Colomban.	Pique, Pierre-Joseph.
André, Xavier	Plichon, Eloi.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Catelain-Milot, — Salvaige de la Cipière. — A Bergues, M. Coorens. — A Gravelines, M. Sauret de Beaumont. — A Bourbourg, M. Ferrasin.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Lhermite. — A Bailleul. M. Stevenodt. — A Estaires, M. Dreux. — A Merville, M. Lachapelle. — A Cassel, M. Vanbambeke.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Longhaye, ✻, commissaire central.

MM.	MM.
Houzé.	Portenart.
Bernade.	Monestier.
Nicolle.	

A Armentières, M. Cachelou. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Duhamel. — A Tourcoing, M. Cantel. — A Wazemmes, M. Dapremont. — A Wattrelos, M. Lugan.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✻.
Au Câteau, M. Deladerrière.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Delsart.
A Maubeuge, M. Boullay-Bonneville.
Au Quesnoy, M. Spital.
A Landrecies, M. Manesse.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Lavoix.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Arnoust. — A Condé, M. Flamet. — A St.-Amand, M. Lhotellerie.

Commissaires spéciaux de police pour les chemins de fer.

A Fives, M. Court.
A Roubaix, M. Mallez.
A Tourcoing, M. Merlin.
A Saint-Saulve, M. Horrie.
A Denain, M. Bultel, ✻.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 661 communes dont se compose le département, 605 n'ayant pas eu de revenus suffisants pour couvrir leurs dépenses de 1842, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire et pour faire face aux travaux urgents et autres objets d'intérêt local.

De ces 605 communes, 57 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 53 à celui d'Hazebrouck; 124 à celui de Lille; 115 à celui de Cambrai; 142 à celui d'Avesnes; 53 à celui de Douai, et 61 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1842 se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres, à	160,643	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à	284,300	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	88,786	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction primaire	106,578	»
5.° Pour le service de la garde nationale	10,234	»
6.° Pour les chemins vicinaux	132,734	»
7.° Travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	317,198	»
TOTAL	1,100,473	»

Cette somme, comparée à la masse du principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 4,458,832 francs, présente un taux moyen de 22 centimes additionnels.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000.

Dunkerque.	Estaires.	Wazemmes.	Douai.
Bergues.	Lille.	Cambrai.	Condé.
Hazebrouck.	Armentières.	Le Câteau.	Valenciennes.
Bailleul.	Roubaix.	Maubeuge.	St,-Amand.
Cassel.	Tourcoing.	Avesnes.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg.	Steenvoorde.	Seclin.	Trélon.
Gravelines.	La Bassée.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Hondschoote.	Les Moulins.	Fourmies.	Marchiennes.
Merville.	Quesnoy-sur-Deûle.	Landrecies.	Sin.
Morbecque.		Le Quesnoy.	Hasnon.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Noms des Receveurs.
Dunkerque	MM. Versmée.
Bergues	Deschamps.
Gravelines	Demarle-Dhanzo
Hazebrouck	De Taverne.
Bailleul	Van Merris.
Estaires	Vermersch.
Merville	Barizel.
Lille	Jouffroy.
Armentières	Boussemaer.
Roubaix	Daguin-Bulteau.
Tourcoing	Debuigne.
Cambrai	Carion.
Maubeuge	Levecque fils.
Douai	Courtrai.
Condé	Douchemant.
Saint-Amand	Dumoulin.
Valenciennes	Boduin.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1842.

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	NOMS DES Recev. principaux.	PRODUITS.	
Bergues	Huyche	Debruyne	48416	»
Bourbourg-Ville	»	Mougey	15168	»
Bourbourg-Campagne	»	Cocquillier	5000	»
Coudekerque-Branche	»	Maeght	3326	»
Dunkerque	Dalinval	Dupays	238052	»
Gravelines	»	Demarle-Hubert	31453	»
Hondschoote	»	Debil	10000	»
Bailleul	»	Leroy	51593	»
Cassel	Ruyssen	Ballet	23058	»
Estaires	»	Charles	25017	»
Hazebrouck	Dupré	Ruyssen	42214	»
La Gorgue	»	Beun	8439	»
Merville	Bondville	Deroide	25539	»
Morbecque	»	Bruneel	13596	»
Steenvoorde	»	Vanbambèke	10399	»
Vieux-Berquin	»	Ingelrans	6393	»
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	967	»
Annœullin	»	Panckoucke	5017	»
Armentières	Camblain	Héron	39640	»
Bassée (La)	»	Pollet	4954	»
Comines	»	Marcotte	8513	»
Croix	»	Delbecq	2921	»
Esquermes	»	Duchastelle	11419	»
Lannoy	»	Vandomme	6087	»
Les Moulins	Fémy	Ricouart	23209	»
Lille	Parvillez	Loth fils	831462	»
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	9058	»
Roubaix	A. Grimonprez	Bredart	219251	»
Seclin	Dhinne	Olivier	13209	»
Tourcoing	Lapersonne	Lemaire	162513	»
Wazemmes	Lestocart	Caselli, Giquel	37737	»
Cambrai	D'hailly	Lanthier	170424	»
Câteau (Le)	Chartiaux	Thiéry	33509	»
Avesnes	Dubois	»	25115	»
Bavay	»	Pouillaude	6782	»
Landrecies	»	Laurent	15203	»
Maubeuge	Alexandre	»	41046	»
Quesnoy (Le)	Gaurion	Tessier	24220	»
Solre-le-Château	Pamart, Xavier	Gérard	5709	»
Douai	Deberckem	Vanhacken	28000	»
Amand (St.)	Louette	Remy	37960	»
Anzin	»	Gouvion-Dubois	10819	»
Condé	Gadebois	Navarre	26500	»
Valenciennes	Boizart	Thomas	245516	»
Vieux-Condé	»	Decout	4010	»

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1842 ont donné lieu à une dépense de 866,525 fr., savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	82,611	»
Idem	d'Hazebrouck	63,184	»
Idem	de Lille	268,776	»
Idem	de Cambrai	83,526	»
Idem	d'Avesnes	79,023	»
Idem	de Douai	152,945	»
Idem	de Valenciennes	137,460	»
	TOTAL	866,525	»

Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1841 a été de........................... 1,088,820 »

Différence en moins en 1842................ 222,295 »

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Maison d'école à Lynde, — Comines, — Cysoing, — Hallennes-lez-Haubourdin, — Herrin, — Moncheaux, — Fressies, — Berelles, — Bruay.

Eglise à Gondecourt.

Presbytère à Killem. — Bettrechies. — Thivencelles.

Salle d'asile. — Roubaix.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1842 s'élèvent à 76,175 fr., suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque	11,305	»
Idem	d'Hazebrouck	432	»
Idem	de Lille	20,730	»
Idem	de Cambrai	11,190	»
Idem	d'Avesnes	8,419	»
Idem	de Douai	»	»
Idem	de Valenciennes	24,099	»
	TOTAL	76,175	»

GARDE NATIONALE.

Le recensement des mobilisables effectué en novembre 1840 a donné pour le département le résultat ci-après :

1.re classe.	—	Célibataires	44,408
2.e	»	Veufs sans enfants	98
3.e	»	Citoyens remplacés à l'armée	2,320
4.e	»	Mariés sans enfants	3,575
5.e	»	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145	4,439
6.e	»	Mariés avec enfants	11,772
		Total des mobilisables	66,612

Ce nombre, qui équivaut à peu près au seizième de la population générale du département, se divise entre les arrondissements de la manière suivante :

Arrondissement de Dunkerque	5,690
» d'Hazebrouck	6,715
» de Lille	19,962
» de Cambrai	10,859
» d'Avesnes	8,550
» de Douai	5,977
» de Valenciennes	8,859
Total	66,612

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de cinq légions, cent vingt-trois bataillons et quarante-deux compagnies isolées, comprenant le tout un effectif de 90,275 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

RÉSULTAT DE LA RÉVISION DES CONTRÔLES

Au premier janvier 1843.

Arrondissements.	Nombre de bataillons communaux.	Nombre de bataillons cantonnaux.	Nombre de compagnies isolées.	Effectif général. Service ordinaire.	Effectif général. Réserve.	Effectif des corps spéciaux compris dans l'effectif général. Artilleurs.
Dunkerque........	5	8	29	9,958	8,602	197
Hazebrouck........	4	9	1	9,017	11,273	»
Lille..............	10	19	9	21,937	39,167	283
Cambrai..........	1	17	»	15,687	15,388	154
Avesnes...........	4	20	3	15,488	10,504	151
Douai.............	2	10	»	9,101	8,698	122
Valenciennes.....	4	10	»	12,908	11,338	284
Totaux....	30	93	42	94,096	94,970	1,191

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps des sapeurs-pompiers volontaires et soldés.

Arrondissements.	Organisation. Bataillons.	Organisation. Compagnies.	Organisation. Subdivisions.	Nombre de pompes.	Effectif des corps.
Dunkerque.......	»	4	1	22	232
Hazebrouck.......	»	4	2	17	307
Lille..............	1 (*)	5 (**)	19(***)	64	1539
Cambrai..........	»	1	4	15	219
Avesnes..........	»	2	9	28	403
Douai............	»	1	4	14	174
Valenciennes......	»	4	4	21	401
Totaux....	1	21	43	181	3,275

(*) Un bataillon soldé à Lille.
(**) Dont une compagnie soldée à Roubaix, une à Tourcoing et une à Cambrai.
(***) Dont trois soldées.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-Major. MM. Parmentier, colonel.
Planckeel, lieutenant-colonel.
Herrewyn, major.
Vernaelde, chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. De Staplande, Pierre, com.
» cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, Louis, comm.t
» » de Quaëdypre. — M. Christiaens, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, commandant.
» cantonal de Bourbourg-Camp. — M. Duval-Deschodt, c.t
» » de Watten. — M. Quaisin, commandant.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-Major. MM. Lemaire, André, colonel.
Féron, Hector, lieutenant-colonel.
Raffanel, major.
Meneboo, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Bouchet, commandant.
2.e » » — M. Taverne, commandant

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N , comm.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Regodt, commandant.
» » de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✻, comm.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Deswaerte, command.t
» » de Bollezeele. — M. Vandercolme, command.t

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Bubbe, Charles, comm.[t]
» cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Plouvier-Boulet, commandant.
» » de Merris (B.-S.-O.) — M. Bailleul, J.-B. c.[t]

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. Behaghel, Louis, comm.[t]
» » de Noordpeene. — M. N...., commandant.

CANTON D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, comm.[t]
» cantonnal de Staple (H.-N.) — M. Degroote, Henri, commandant.
» » de Morbecque (H.-S.) — M. Bernast, Alexandre, commandant.

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Bouillez-Verhaeghe, com.[t]
» » d'Estaires. — M. Degruson, Henri, comm.[t]
» cantonnal de La Gorgue. — M. Duquenne, César. com.[t]

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, c.[t]
» » d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Roussel-Baron, comm.[t]
» cantonnal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, comm.[t]

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., comm.[t]
» » de Fournes. — M. Sauvage, Camille, comm.[t]

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Gellé, commandant.
» » de Templeuve. — M. Bonnier, Désiré, com.[t]

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, command.t
» » d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, comm.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, comm.t
» » d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

Etat-Major. MM. Montigny-Champon (O. ✲), colonel.
Wacrenier, César, ✲, lieutenant-colonel.
Paradis, ✲, major.
Degland, ✲, chirurgien-major.

Bataill.comm.d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, ✲, comm.t
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e » — M. Fréville-Delange, ✲, commandant.
3.e » — M. Desquiens, commandant.
4.e » — M. Saint-Leger, commandant.
5.e » — M. Delattre-Dupont, commandant.
Bataillon de sapeurs-pompiers (corps soldé). — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M. Liénard, ✲, commandant.
» cantonnal de Wambrechies. (L.-O.) — M. le vicomte Obert, commandant.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal d'Ennevelin. — M. Testart, commandant.
» » de Thumeries. — M. Vallois, Louis, comm.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
» » de Comines. — M. Dutoit, commandant.

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, comm.t
» cantonnal de Croix. — M. Bettremieux, commandant.

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Collette, Louis, commandant.
» » de Camphin-en-Carembault. — M. Hay, comm.t

CANTONS DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Vasseur-Lamoral, comm.t
» cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, comm.t
» » de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Debadts, com.t

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Douay, ✻, commandant.

Bntaillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (C.-E.) — M. le C.te de Gommegnies, commandant.
» » d'Escaudœuvres (id.) — M. Tellier, Ildephonse, commandant.
» » d'Abancourt (Cambrai-O.) M. Dubreuil, com.t
» » de Raillencourt (id.) — M. Legrue, comm.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Telliez fils, commandant.
» » d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Glay, Aug., comm.t
» » de Quiévy. — M. Delfoly, commandant.

CANTON DU CATEAU.

Légion cantonnale.

État-Major. MM. Seydoux, Charles, ✻, colonel.
Béra, lieutenant-colonel.
Hiolin, major.
Petel, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Câteau. — M. Cousin, commandant.
» » de Catillon. — M. Béra, commandant.
» » de St.-Souplet. — M. Macaine, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Decaisne, commandant.
» » de Walincourt. — M. Delefosse, command.

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Carré, commandant.
» » de Masnières. — M. Dollez aîné, command.t
» » de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, command.t

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Lempereur, comm.t
» » de Bermerain. — M. Leclercq, comm.t

Arrondissement d'Avesnes.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, commandant.
» cantonnal de Saint-Aubin (Av-.N.)—M. Vanhossem, com.t
» » de Felleries (id.) M. Ringuet, commandant.
» » de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, comm.t
» » d'Etrœungt (id.) — M. Trotin, commandant.

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mary, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
» - de Taisnières-sur-Hon. — M. Lecuyer, com.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, commandant.
» cantonnal de Maroilles. — M. Cauderlier, commandant.
» » de Bousies. — M. Pierchon, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Walrand, commandant.
» cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, commandant.
» » de Colleret. — M. Gossuin, commandant.
» » de Beaufort. — M. Trempont, commandant.

CANTONS DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Cantineau, c.t
» communal de Gommegnies (id.) — M. Dazin-Quentin, c.t
» » de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy - Est.) — M. de Nédonchel, commandant.
» » d'Englefontaine (id.) — M. Pavot, comm.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château.— M. George, command.[t]
» » de Cousolre. — M. Dufosset, commandant.

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant.
» » de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
» » de Fressin. — M. Coquelle, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-Major. MM. Desfontaines-d'Azincourt (O. ✲), colonel.
N..., lieutenant-colonel.
Simon, major.
Gelez, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✲, commandant.
2.e » — M. Guilbert, ✲, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, comm.[t]
» » de Roost-War.n (D.-O.) — M. Dumont, A., c.[t]
» » de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, comm.[t]
» » de Lewarde (Douai-Sud.) — M. Colau, comm.[t]

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Haze, commandant.
» » de Somain. — M. Benoit, commandant.

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
» » d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, comm.[t]

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Druon, Jules, comm.[t]
» cantonnal de Raismes (rive droite). — M. Lebreux, com.[t]
» » de Lecelles (rive g.e). — M. Davaine, J.-B., c.[t]

CANTON DE BOUCHAIN.

B aillon cantonnal de Bouchain. — M. Risbourg, commandant.
» » de Denain. — M. Mompierre, commandant.
» » de Lourches. — M. Mathieu, Charles, comm.t

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur , commandant.
cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, commandant.
» » de Vieux-Condé. — M. Castiaux, command.t

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — M. Dournay, comm.,
» cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Bertaux, comm.t
» » d'Onnaing (Val.-E.) — M. Brabant-Giraud, c.t
» » De Maing (Valenc.-S.) — M. Dupont, comm.t

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi , mardi et mercredi de chaque semaine , de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi , vendredi et samedi de chaque semaine , pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siège ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis , vendredis et samedis , de dix à deux heures.

La cour d'assises siège au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier , avril , juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois jusqu'à six heures du soir.

Composition de la cour royale.

Premier Président, M. Colin, Pierre-François (O. ✻).
Présidents, MM. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé, ✻.
Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✻.
Petit, Pierre-Félic.-V.-A., ✻.
Le Roux de Bretagne, Auguste, ✻.

Conseillers

MM.

Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Augustin-Jos.
Durand-D'Elecourt, G.-L.-J., ✻.
Debaillion, Benoît.
Dumoulin, Pierre-M.-Ph.-J., ✻.
Piéron, Charles-Philippe-Réné.
Lebihan.
Bigant, François-Constant, ✻.
Tailliar, Eugène-Franç.-Joseph.
De Warenghien, Charl.-Florim.
Leroy, Louis-Amand.
Benoist, François-Joseph.

MM.

Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F.
Pillot, Gabriel-Maxim.-Louis.
Cahier, Auguste-Louis-Jean.
Souquet, François.
Lenglet, Lucien-Thrasybule.
Francoville, Ovide-Aim.-Rom.
Minart, Pierre-Désiré.
Lagarde fils, Constant-Louis.
Buffin, Camille-Hyacinthe.
Binet, Camille.
Grimbert, Alex.-Charles-Marie.
Devinck, Paul.
N....

Conseiller-auditeur.

M. Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Rouland, ✻.
Avocats-généraux, MM. Danel, premier avocat-général; — Poulliaude de Carnières, — de Meyer, avocats généraux.
Substituts pour le service du parquet, MM. Deguerne, — Bourdon.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, — Dupuis, — Lenglin.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1843.

Première chambre civile.

Premier président, M. Colin.
Président, M. Leroux de Bretagne.
Conseillers, MM. Dubrulle, — Gavelle, — Debaillion, — Tailliar, — De Warenghien, — Vanderwallen, — Francoville.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Petit.
Conseillers, MM. Durand-d'Élecourt, — Piéron, — Bigant. — Leroy, — Benoist, — Cahier, — Souquet, — Minart.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Maurice.
Conseillers, MM. Duriez, — Dumoulin, — Lagarde fils, — Devinck.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Gosse de Gorre.
Conseillers, MM. Lebihan, — Lenglet, — Buffin, — Pillot, — Binet, — Grimbert.
Conseiller-auditeur, M. Cotteau.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Honoré, Adrien-Amé, bâtonn.
Roty, Val.-M.-J.
Laloux père, Léon-Ange-Jos.
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Wagrez, Amable-Marie.
Huré, Louis-Michel.
Talon.
Dumon.
Dennetier, Adolphe.
Leroy, Emile.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv.
Delebecque, Marie-Pierre-A.
De Bonijol-Dubrau, B.-Al.-G.
Parmentier, Hector-Eug.-Jos.
Dupont, Alfred-Math.-Ch.-J.

MM.
Théry, Alphonse-Auguste.
Chedieu.
Dubus, Ulric-Th.-Jos.
Deledicque, Adolphe-H.-J.
Lemaire de Marne, Vict.-Jul.-J.
Lucas, Henri-Joseph.
Capon, Alex.-Eug.-Jos.
Desclaibes, Léon-Ch.-Ant.
Imbert de la Phalecque, V.-A.-J.
Houzel, Victor.
Lepeuple.
Laloux fils.
Imbert de la Phalecque, Eug.
Dewázières.
Treca.

Avocats admis au stage.

MM.
Cornaille.
Garez.
Estoret.
Dubrulle.
Allart.
Duquesne.
Honoré, Gustave.
Scrive.
Duhem.

MM.
Moraud.
Dubus (Oscar).
Bagneris, Jules.
Bagneris, Charles.
Verdavenne.
Lespagnol.
Lacretelle.
Flamant.
Fremeaux.

Avoués près la cour.

MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.
Delegorgue, Louis-Augustin.
Debeaumont, Romain-Joseph.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.
Cuvelle, François.
Pla-Wacrenier, Jos.-Charles.

MM.
Estabel, Aimé-Marie-Jean.
Huret, Florim.-Vinc.-Joseph.
Regnier.
Rolland, Benoît-François-Alf.
Denis, Victor.
Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél.

Huissiers audienciers

MM.
Bracq, Pierre-Aimé.
Cuny, Louis-Joseph.
Sailly, Louis.

MM.
Boniface fils, Augustin-Joseph.
Biencourt fils, Fr.-Alex.-Jos.
N....

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.

Président honoraire, M. Olivier.

Juges, M. Darras, juge d'instruction; — Verley, — Desmoutiers.

Juges suppléans, MM. Vandewynckel, — Lemaire. — Hovelt.

Procureur du Roi. M. Dekytspotter, ✱.

Substitut, M. Drouart.

Greffier, M. Dejaeghere.

Commis-Greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des Avocats.

MM.	MM.	MM.
Lemaire.	Coppens, à Armbouts-Cappel.	Hovelt, ✻.
Kien, bâtonnier.	De Clebsattel.	Vandeper.
Delattre fils.	Vandewynckel père.	
Leurs, à Bourbourg.		

Avocats stagiaires, MM. Debaecque, — Debaecker, — Bouly de Lesdain aîné.

Avoués.

MM.	MM.	M.
Delattre père.	Carpentier.	Marlière.
Boutillier.	Robyn.	
E. Tetut.	Hovelt, Ernest.	

Huissiers.

MM.	MM.
Vollaeys, à Dunkerque.	Marcant, à Bergues.
Calbet, id.	Baron, à Bourbourg.
Breyne, id.	Delahaye, id.
Delangue, id.	Dewinter, id.
Dumont, id.	Stranne, à Gravelines.
N....	Ryngaert, à Hondschoote.
N....	Marchand, à Rexpoëde.
Béthune, à Bergues.	Casella, à Watten.
Brousse, id.	Schelle, à Wormhoudt.
Dupuy, id.	Dedryver, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Willems. — Suppléans, MM. Delattre et Carpentier. — Greffier, M. Demaeght. — Huissier audiencier, M. Delangue.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléants, MM. Declebsattel et Beck. — Greffier, M. Demey. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Ed. Hovelt. — Guitton. — Vaillant. — Dufour. — Massart et B. Villette.

Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Decoussemaker. — Suppléants, M. Guilbert et Modewyck. — Greffier, M. Goutier. — Huissier audiencier, M. Brousse.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel. — Delaroière. — Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✠ ✻. — Suppléants, MM. Buret et Dubois. — Greffier, M. Picquart. — Huissier audiencier, M. Baron.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Warin. — Billiet, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. —

Suppléants, MM. Demarle et Wagnet. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Palmaert. — Wagnet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Zoete. — Suppléants, MM. Outters et Goudaert. — Greffier, M. Haemaers. — Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Goudaert. — Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Leys. — Suppléants, MM. Dezwarte, à Esquelbecq, et Leenhouder, à Wormhoudt. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Leenhouder, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référé, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq.
Juges, MM. Quenson, juge d'instruction. — Bollaert. — Moleux.
Juges-Suppléants, MM. Pasquier, — Deschodt, — Pinchon.
Procureur du Roi, M. Delhomel.
Substitut, M. Gaddeblé.
Greffier, M. Caboche.
Commis-Greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Duvet. — Charles Vandewalle. — Deschodt. — Pinchon.
Avocats stagiaires. MM. Decool. — Deblock.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Ruyssen.	Leleu.
Pasquier.	Kien.	N....

Huissiers.

MM.	MM.
Halinck, à Hazebrouck.	Grillet, à Bailleul.
Decool, id.	Devos, à Cassel.
Chieux, id.	Venière, id.
Bruneel, id.	Delannoy, à Merville.
Réant fils, id.	Servant, à Steenvoorde.
Degrendel, id.	Jourdain, id.
Stove, à Arnêke.	Bodchon, à Estaires.
Treutenaere, à Bailleul.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemaker. — Suppléants, MM. Pouvillon et Ch. Smagghe. — Greffier, M. Bollengier. — Huissier audiencier, M. Réant fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Massiet. — Suppléants, MM. Justin Leingeville et

Cleenewerck. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Deswarte, à Hazebrouck.	Degroote, à Wallon-Cappel.
Smagghe, idem.	David, à Caestre.
Bollaert, idem.	Deram, à Steenbecque.
Fachau, à Renescure.	

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Itsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemaker, Charles. — Suppléants, MM. Cortyl, Benoit et Declercq. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Louis Decoussemaker. — Suppléants, MM. Lotthé et Bubbe. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.	MM.
Stoppelgast, à Bailleul.	Gokelaere, à Nieppe.
Decoussemaker, idem.	Plouvier, à Steenwerck.
Declercq, idem.	Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Wits. — Suppléants, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. — Huissier audiencier, M. Venière.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.
Dehandschoewercker, à Cassel.
Poillon, idem.

MM.
Venem, à Cassel.
D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Olivier, à Merville. — Suppléants, MM. Duquesne et Verhaeghe. — Greffier, M. Delouf, à Merville. Huissier audiencier, M. Delannoy.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.
Verhaeghe fils, à Merville.
Leturgie, idem.

MM.
Hennion, à Estaires.
Duflos, idem.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville. — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléants, MM. Cazein et Haeu. — Greffier, M. Legrand. — Huissier audiencier, M. Servant.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoute. — Haeu, à Steenvoorde. — Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✲.
Président honoraire, M. Danel, ✲.
Vice-président, M. Dufresne, ✲.
Juges, MM. Boutry, — Dubois, — Delefosse, — Maillard.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲, — Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲, — Roussel, ✲, — Desrousseaux, — Legrand.
Procureur du roi, M. Courtin.
Substituts, MM. Delespaul, — Camescasse.
Greffier, M. Cresson.
Commis-Greffiers, MM. Lutun, — Duchatel, — Leclercq.

La greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Roussel.	Delannoy.	Houvenaghel.
Brielman, bâtonnier.	Théry.	Dupuis.
Blondeau.	Mourcou.	Ladureau.
Gennevoise.	Menche.	Dutilleul.
Bougenier.	Brame.	
Legrand.	Le Glay.	

Avocats stagiaires.

MM. Hurtrel, — Marracci, — Chombart. — Leclercq-Quecq.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Hurtrel.	Flamen.	Ed. Desrousseaux.
Duchaufour.	Lemoine.	N....
Ad. Cousin.	Samin.	

Huissiers.

MM.		MM.
Ernoud,	à Lille.	Coilliot, à Lille.
D'hennin,	id.	Lezier, à Lannoy.
Desante,	id.	Fruchart, à Armentières.
Th. Lefebvre,	id.	Lis, à Haubourdin.
Payelle,	id.	Durot, à Pont-à-Marcq.
Mas,	id.	Delory, à Quesnoy.
Agache,	id.	Planque, à La Bassée.
Mallet,	id.	Fontaine, à Roubaix.
Séb. Defrance,	id.	Tiberghien, id.
Merlin,	id.	Sailly fils, à Seclin.
Lécutiez,	id.	Dumoulin, à Cysoing.
Loridan,	id.	Delahaye fils, à Tourcoing.
Doutreligne,	id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléants, MM. Félix Dehau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Defrance.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Marchant. — Suppléants, MM. Carlier et Sénéchal. — Greffier, M. Duretz. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléants, MM. Doyen, ancien notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléants, MM. Mas, à Lille, et Lefranc, à Wazemmes. — Greffier, M. Tison. — Huissier audiencier, M. Loridant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléants, MM. Blondeau et Hurtrel. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Mallet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Carlier,	à Lille.	Pajot,	à Lille.
Gruloy,	id.	Morin,	id.
Dehau, Félix,	id.	Delimeux,	id.
Dujardin,	id.	Coustenoble fils,	id.
Desmottes,	id.	Defontaine,	id.
Mas,	id.	Desrousseaux, J.,	id.
Mélot,	id.	Menager,	id.
L. Desrousseaux,	id.	Danel,	id.
Deledicque,	id.	Duhayon,	à Ronchin.
Leclercq,	id.	Guerin,	à Wambrechies.

Commissaires-Priseurs.

MM.		MM.	
Delfosse,	à Lille.	Martel,	à Lille.
Binauld,	id.	Pajot,	id.
Célarier,	id.		

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléants, MM. Ghesquier et Butin. — Greffier, M. Liénart. — Huissier audiencier, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, — Boussemaer, à Armentières. — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Broutin. — Suppléants, MM. Desmons, à Cysoing, et Delannoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Delinselle, à Cysoing. — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléants, MM. Lepoutre et Fichaux. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.

Coppin, à Haubourdin.
Lesage, à Lomme.

MM.

Brice, à Radinghem.
Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléants, MM. Proost et Soyez. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de la Bassée.

MM. Roussel, — Mannier fils, à La Bassée. — Deron, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✻, à Ascq. — Suppléants, MM. Parent et Pille. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Lezier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy ; — Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy. — Suppléants, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M, Desmazières. — Huissier audiencier, M. Durot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. Testart, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. — Suppléants, MM. Lelong et Fauvarque. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, à Quesnoy ; — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Marissal. — Suppléants, MM. Werquin et Lanvin. — Greffier, M. Bocquet. — Huissiers audienciers, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, — Cottigny, — Crousse, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Hassebroucq.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Adam. — Suppléants, MM. Clayes et Collette fils. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, — Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléants, MM. Leloir et Edouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Wattinne. — Suppléants, MM. Roussel-Caulliez et Ducoulombier-Danniaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.	MM.
Hassebroucq, à Tourcoing.	Adam, à Linselles.
Delahaye, id.	Rouzé, à Roncq.
Bernard, id.	Ducrocq, à Pont-à-Marcq.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi

et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des 1.er et 3.e samedi de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des 2.e et 4.e samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.
Juges, MM. Quecq, juge d'instruction,— Asselin,— Cacheux, ✻.
Juges suppléants, MM. Leroy, — Fénelon Farez, — Renard.
Procureur du roi, M. Pley.
Substitut, M. Maniez.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Leroy, Henri.	Mouton.	Bouly, Eugène.
Farez, bâtonnier.	Lancelle.	D'Esclaibes, Ed.
Renard.	Leroy, Jean-Louis.	Watier, Edmond.
Douay, Fénelon.	Vitrant.	De Sars.

Avocat stagiaire, M. Dutemple.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Caudron.	Bouchez.	Hourie.
Legrand.	Farez, Eugène.	Lancelle.
Buzin.	Foulon.	N....

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Baston, à Cambrai.
Daigremont, id.	Herlin, id.
Bommier, id.	Picart, à Carnières.
Boudry, dit Daniau, id.	Salé, au Câteau.
Hulot, id.	Fontaine, id.
Bertin, id.	Molinier aîné, à Clary.
Deladeulle, id.	Auguste Molinier, id.
Pluvinage, id.	Bultez, à Marcoing.
N..... id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléants, MM. Babeau et Leroy, Auguste. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audenciers, MM. Hulot et N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lobry. — Suppléants, MM. Duchange et Savary. — Greffier, M. Masson. — Huissiers audenciers, MM. Deladeulle et Baston,

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures, à l'hôtel de ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM,	MM.
Leroy, à Cambrai.	Savary, à Cambrai.	Leroy-Lallier, à Cambrai.
Foulon, id.	Déjardin, id.	Brulley de Labrunière, id.
Piettre, id.	Duchange, id.	Dollez, id.

Commissaires-priseurs, MM. Montigny, — Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléants, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audencier, M. Picard, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert. — Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Câteau.*

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléants, MM. Boudard et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau.

MM.
Flayelle, Henri, au Câteau.
Deudon, id.
Carlier, id.

MM.
Flayelle, Hector, au Câteau.
Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléants, MM. Taisnes et Desmarest. — Greffier, M. Gaillièque. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Millot, à Walincourt. — Bobeuf, à Clary. — Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. Puche. — Suppléants, MM. Trocmez et Daillard-Bris. — Greffier, M. Ringeval. — Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières. — Huyon, à Gouzeaucourt.

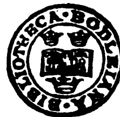
7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléants, MM. Lobry et Mesnard-Payen. — Greffier, M. Taisne. — Huissier audiencier, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur. — Mallet, à Solesmes.



TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis aux rapports du juge d'instruction ;les mardis et mercredis aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.
Juges, MM. de Lagorce; — Cressent, juge d'instruction.
Juge honoraire, M. Bevière.
Juges suppléants, MM. Guillemin,— Désiré Hannoye, — Clavon.
Procureur du roi, M. Delaville.
Substitut, M. Paillard de St.-Aiglan.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffier, MM. Lemire et Hamont. — Expéditionnaire, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Casimir Lebeau, à Avesnes.
Clavon, idem.
Guillemin, idem.
Désiré Hannoye, idem.
Maurice, idem.

MM,
Prosper Hannoye, à Avenes.
Meunier, idem.
Auguste Lebeau, idem.
Isidore Lebeau, idem.
Paul, Charles-Hypolite, idem.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Paul.	Pillot.	Pecard.
Lavice.	Jules Hannoye.	Lemaire.

Huissiers.

MM.	MM.
Lebrun, à Avesnes.	Bailly, à Maubeuge.
Pourrier, id.	Guillain fils, idem.
Dineux, id.	Lejeune, idem.
Colinet, id.	F. Delsart, au Quesnoy.
N.... id.	Dugimont, id.
Lebeau, à Bavai.	Duchateau, id.
Nicolas Guilain, idem.	Bernard, id.
Laurent fils, à Berlaimont.	Bouvier, à Solre-le-Château.
Froment, à Landrecies.	Bisiaux, à Trélon.
Madoulé, idem.	Pecquériaux, idem.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. George. — Suppléants, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup, ✻. — Suppléants, MM. Clavon et Davoine. — Greffier, M. Bernadou. — Huissiers audienciers, MM. Lebrun et Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.	MM.
Evrard, tabellion, à Avesnes.	Ringuet, à Avesnes.
Davoine, id.	Boutel, à Dourlers.
Ducarne, id.	Antoine, à Etrœungt.
Fouquet, id.	Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.ᵉ CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Cagnon. — Suppléants, MM. Colmant et Coulmont. — Greffier, M. Erouart. — Huissiers audienciers, MM. Guilain et Lebeau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delhaye, — Marchal, tabellion, — Coulmont.

4.ᵉ CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix fils. — Suppléants, MM. Lasnes et Paul. — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Emond, à Berlaimont. — Eliez, idem.

5.ᵉ CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléants, MM. Ancelet et Bethune. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.
Deruez, à Landrecies.
Stievet, idem.

MM.
Petithomme, à Landrecies.
Lambour, à Maroilles.

6.ᵉ CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléants, MM. Brabant-Barthelémi et Baillon. — Greffier, M. Carion. —

Huissiers audienciers, MM. Duchâteau, — Bernard, — Delsart et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléants, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Loiseau. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Bernard, — Duchâteau et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.
Beauvais, idem.
Vallez, idem.
Lustremant fils, à Jenlain.
Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléants, MM. Froissart et Bottieau. — Greffiier, M. Lesne. — Huissiers audienciers, MM. Guillain fils, Bailly et Lejeune.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.
Bottieau, à Maubeuge.
Sorlin, idem.
Froissard, tabell., à Maubeuge.
Walrand, idem.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Garbe. — Suppléants, MM. Bever et George. — Greffier, M. Michaux. — Huissier audiencier, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Bever, Delebecke, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier. — Suppléants, MM. Delannoy et Dubois. — Greffier, M. Méhaut. — Huissiers audienciers, MM. Pecqueriaux et Guilain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Corne.
Juges, MM. Quesnoy. — Rossignol. — Danniaux, juge d'instruction.
Juges suppléants, MM. Dumon. — Honoré, et Dorlencourt.
Procureur du Roi, M. Mastrick.
Substitut, M. Fiévet,
Greffier, M. Dubron.
Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. — Expéditionnaire, M. Cappe.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale).

Avoués.

MM	MM.	MM.
Vigneron.	Nutly, Léon.	N....
Sigismond-Leroy	Boutique.	
Valin.	N...	

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois,	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
N....	id.	Campion	id.
N....	id.	Boniface, fils,	id.
Sailly,	id.	Carnin,	id.
Biencourt, fils.	id.	Sénéchal, à Arleux.	
Bracq,	id.	Delannoy, à Marchiennes.	
Cuny,	id.	Lemaire, à Orchies.	
Doredonville,	id.	Lemaire-Deroubaix, à Orchies.	
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai - Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge de paix, M. Lagache de Bourgies. — Suppléants, MM. Leroy, Emmanuel et Duclerfays. — Greffier, M. Duhem. — Huissier audiencier, M. Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai - Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Moity. — Suppléants, MM. de Baillencourt, dit Courcol, et Dennetier. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissiers audienciers, MM. Sailly et Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai - Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthillœul. — Suppléants, MM. Deusy et Députés. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.		MM.	
Allard, à Douai.		Choque, à Douai	
Becq,	id.	Tarlier,	id.
Galand fils,	id.	Duclerfays,	id.
Capon,	id.	Siévenart,	id.
De Baillencourt, dit Courcol. à Douai.		Druon,	id.
		Proyart,	id.

Leur nombre est fixé à onze, par ordonnance du 3 juin 1820.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Daix, — Deldicque, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Boudry, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Piéron, à Cantin. — Suppléants, MM. Lepeuple et Houdart. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple fils, — Mullet, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléants, MM. Thery et Debonte. — Greffier, M. Tellier. — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez, ✻. — Suppléants, MM. Carlier-Caby et Josson. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Verzier, — Samin, — Gamonet, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

civiles ; les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles ; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer.
Juges, MM. Girard, juge d'instruction, — Boulanger, — Loy, juges.
Juges suppléants, MM. Boca, père, — Dupont, — Dubois.
Procureur du roi, M. de Warenghien.
Substitut, M. Quandalle.
Greffier, M. Leconte.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Regnard.	Verdavainne.
Dubois, bâtonnier.	Deruesne.	Waternau.
Dupont.	Carpentier.	Mangeaert.
Dubus.	Girard fils.	Wartelle.
Danis.	Thellier, Louis.	
Grar fils.	Delannoy.	

Avocats stagiaires.

MM. Miot, — Dupont de St.-Ouen, — Leroy, — Alglave, — Boutet, — Bultot-Hocque.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Alglave.	Delsart,	Devillers.
Le Barbier.	Thellier jeune.	Combe fils.

Huissiers.

MM.		MM.	
Tournay, syndic, à Valencienn.		Dupont, à Valenciennes.	
Leflan,	id.	Béthune, à Bouchain.	
Pillion,	id.	Vallez,	id.
Carliez,	id.	Dubois, à Condé.	
Ducret fils.	id.	Taquet,	id.
Berquet,	id.	Horrie-Duwez, à Saint-Amand.	
Cochinart,	id.	Godry,	id.
Bouilliez,	id.	Nugues,	Id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes - Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dugimont. — Suppléants, MM. Paillart et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes - Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Bossaut. — Suppléants, MM. Guislain et Legrand. — Greffier, M. Gobert. — Huissier audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes - Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléants, MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Squalard. — Huissier audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

NM.		MM.	
Guislain, à Valenciennes.		Dubois, à Valenciennes.	
Lefebvre,	id.	Boduin,	id.
Paillard,	id.	Mabille,	id.
Beauvois,	id.	Gamblon,	id.
Dupire fils.	id.	Alglave,	id.
Douchy,	id.		

Commissaires-Priseurs, MM. Laplace, — Dussart, — Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléants, MM. Dupont et Régnier. — Greffier, M. Deprés, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Regniez. — Bouchez fils, — Cogé fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Duhot. — Suppléants, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noel fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Martel, — Pureur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Druon. — Suppléants, MM. Doutriaux et Desylva. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Nugues.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Wable. — Suppléants, MM. Desespringalle et Dupret. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.
Baligand père, à Mortagne.
Horrie, à Saint-Amand.
Baligand fils, id.

MM.
Desbrosses, à Saint-Amand.
Davaine, id.
Barbieux. id.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, — Tournois, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant le 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Dessurne.

Juges, MM. Mailhos, — Mollet, — Morel-Agie, — Carlier, Amand.

Juges suppléants, MM. Thelu, Alexandre, — Bourdon, Constant, — Hecquet, — Cuenin, Louis.

Greffier, M. Caboche.

Commis-Greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Delesalle-Desmedt, ✻.

Juges, MM. Th. Rouzé, — Fidèle Cordonnier, — Sauvaige-Fretin, — Masse-Lefebvre.

Juges suppléants, MM. Th. Barrois, — Masquelier, — Derode, Prosper, — Cuvelier, Th.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-Greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.

Juges, MM. Lallier Alph., — Bricout-Boniface, — Boittelle, — Duchange père.

Juges suppléants, MM. Casiez fils, — Brabant-Hurez, — Toussaint, Gustave.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Ch. Gellé.

Juges, MM. Desnoyelles, — Delcourt-Dubois, Carlier-Mathieu, — Canonne.

Juges-suppléants : MM. Serret, Georges, — Dupont, — Bracq, — Prignet.

Greffier, M. Barbédienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord sept conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne. — Vice-président, M. Motte-Duthoit.

Membres du conseil, MM. Screpel-Lefebvre, — Henri-Delattre, Bulteau-Mimerel, ✻, — Florin-Bossut, — N...

Suppléants, MM. Requillart-Desaint, — J.-B. Dujardin.

Secrétaire du conseil, M. Laignel.

LILLE.

Président, M. Derasse. — Vice-président, M. Coingny.

Membres du conseil, MM. Mille-Desmons, ✻, Machu, — Bacq, — Scrive-Labbe, ✻, Lambert.

Suppléants, MM. Descat-Leleux, — Colbrant.

Secrétaire du conseil, M. Fémy.

CAMBRAI.

Président, M. Blériot-Legrand. — Vice-président, M. Doudan-Canonne.

Membres du conseil, MM. Lemaire-Tofflin, — Van-Ruymbecke, — Decomble, — Toussaint, Théophile, Basuyaux, Jean-Baptiste.

Suppléants, MM. Bricout, Prudent, — Pierson, Jean-Baptiste.

Secrétaire du conseil, M. Vigneron.

TOURCOING.

Président, M. Masurel, Carlos. — Vice-président, M. Ch. Wattinne.

Membres du conseil, MM. Jonglez-Wattel, — Leroux-Facon, — Roussel-Cauliez.

Suppléants, MM. Delplanque-Glorieux, — Vasseur-Lamoral.

Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Dablaing.

Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Defontaine-Delacroix, — Demarquette.

Suppléants : MM. Massy-Coupez et Averlant.

Secrétaire du conseil, M. Carlier-Avisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Dansette-Leblon. — Vice-président, M. Bayart-Morel.

Membres du conseil, MM. Wable, Julien, — Mahieu-Delangre, Wable, Hip., — N...

Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

VALENCIENNES.

Président, M. Timal. -- Vice-président, M. Renotte.

Membres du conseil, MM. Val, — Colin ; — Tombe, — N..., — N....

Suppléants, MM. Fosse, — Botteau.

Secrétaire du conseil, M. Lemaire-Dessain.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.

Le comte Corbineau, (G. C. ✻), pair de France, lieutenant-général, commandant la division.

Copineau, ✻, capitaine aide-de-camp.

De Viterne (O. ✻), colonel, chef de l'état-major de la 16.e division.

MM

Cabour-Duhay (O. ✲) chef d'escadron,	attachés à l'état-major.
Bartouilh de Couloumé, ✲ chef d'escadron,	
Bernard ✲, capitaine au corps royal d'état-major,	
Segille de Biarre, ✲ idem.	
Petignot, idem.	

Première subdivision.

MM.

Magnan (C. ✲), maréchal-de-camp, commandant le département du Nord et la brigade de cavalerie.

Leroy, ✲. capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Stoffel, (O. ✲), colonel.

Chopin, (O. ✲), chef de bataillon, major de place.

Bouillon, ✲,	capitaines adjudants de place.
Pollet, ✲,	
Jumel, ✲,	
Egrez, ✲,	lieutenants adjudants de place.
Guesnu, ✲,	

Gouttière, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Quintin de Kercadio (O. ✲), chef d'escadron, commandant de la citadelle.

Bourdon, ✲, lieutenant adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De la Serre (C. ✲), colonel, commandant de place.

Marcelin, ✲, capitaine,	adjudants de place.
Homassel, ✲, id.,	
Bourgogne, lieutenant, ✲,	

Mirande, adjudant-sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Chadabet (C. ✲), colonel, commandant de place.

Dessertennes, ✲, capitaine,	adjudants de place.
Allemand, ✲, lieutenant,	
Maltraux, lieutenant,	

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Lacretelle (O. ✵), colonel commandant de place.

Guislain, capitaine, } adjudants de place.
Mayer, ✵, lieutenant, }

Bourseul, ✵, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

Legal, capitaine commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Legendre ✵, lieutenant-colonel commandant la place.

Magnier, ✵, capitaine, } adjudants de place.
Amat de Loupiac, ✵, capitaine, }

Delaroche, ✵, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Clerget (O. ✵), lieutenant-colonel commandant de place.

N...., capitaine adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Faure de Saint-Romain, ✵, chef de bataillon, commandant de place.

Codant, capitaine adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✵, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Morand, (O. ✵), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Doutrelaine, (O. ✵), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Delafontaine, ✵, major, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Moureau, ✵, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Racinet, ✵, chef de bataillon, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Duchemin, colonel, commandant l'école d'artillerie.
Dadole, (O. ✻), lieutenant-colonel, adjoint au commandant.
Danlion, capitaine en premier, aide-de-camp du commandant.
Mercklein, professeur de sciences appliquées.
Malet, professeur de dessin.
Tisserand, répétiteur de mathématiques.
Gagnard, ✻, garde d'artillerie de première classe.
Pignieulle, id. de deuxième classe.
Parisot, maître artificier.

FONDERIE ROYALE DE DOUAI.

MM.

Aubertin, (O. ✻), colonel, inspecteur.
Tournaire, (O. ✻), lieutenant-colonel, directeur.
Maingaud, ✻, capitaine de première classe, sous-directeur.
Martin, Fievet, Pinel, Lepaire, } capitaines de deuxième classe,
Logerot, ✻, garde d'artillerie de première classe, agent spécial.
Jacquet, garde d'artillerie de deuxième classe.
Loubry, contrôleur de la fonderie.
Péroquin, contrôleur adjoint.
Deutzer, ouvrier d'État.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

à Lille :
Lauwereyns, ✻ O., colonel, directeur,
Jacquin, ✻, lieutenant-colonel, sous-directeur, commandant l'artillerie de la place,
Maillot, capitaine en second, adjoint à la direction,
Renault d'Ubexi, id., id.,
Debray, capitaine, en résidence fixe,

Rollandy, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Dunkerque.
Latache, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.
Robert, (O. ✡), colonel, directeur,
Odeyer, (O. ✡), lieutenant-colonel, sous-directeur,
Pardieu, capitaine en premier, adjoint,
Astruc, capitaine en second, adjoint,
Malliar, idem,
Chappuy, idem,
Simon, ✡, capitaine en résidence fixe,
} à Douai.
Bezault, ✡, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Cambrai.
Planchenault, ✡, capitaine en résidence fixe, idem.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.
Perignon, (O. ✡), colonel, directeur,
Anselin, ✡, chef d'escadron, sous-directeur,
Margot, ✡, capitaine en résidence fixe,
Tanneur, capitaine en second,
} à Valenciennes.
Vuillemot, ✡, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Condé.
Marcus, ✡, capitaine en résidence fixe, adjoint, id.
Géant, ✡, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
Devaux, ✡, capitaine en résidence fixe, adjoint, id.
Aporta, ✡, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Girard, ✡, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, à Bouchain.
Honëau, ✡, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, à Landrecies.
Maurice, ✡, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, à Maubeuge.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

M. Négrier, (O. ✡), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE LILLE.

MM.
Frémont, ✡, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Vialla, ✡, capitaine en premier de l'état-major du génie.
Bailly, capitaine en second dudit état-major.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Pastey, ✵, chef de bataillon, ingénieur en chef,	à Douai.
Lenglet, ✵, capitaine de l'état-major du génie,	
Sorin, idem,	
Bernard, idem,	

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Million (O. ✵), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Desgranges, capitaine de l'état-major du génie.
Pallard, lieutenant dudit état-major.

PLACE DE CONDÉ.

M. Vignon, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.

Noizet de Saint-Paul (O. ✵), chef de bataillon de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

M. Morvan (O. ✵), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.

Berthelot, ✵, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Duval, capitaine en second de l'état-major du génie.
Delabarre-Duparcq, lieutenant en premier.

PLACE DE BERGUES.

M. Forcinal, capitaine de deuxième classe, ingénieur en chef, résidant à Dunkerque.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Vandervreken de Bormans, capitaine en premier, ingénieur en chef.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. Belmas, ✵, colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Hérault, ✵, lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Hanoteau, capitaine en second de l'état-major du génie.
Lassalle de Préserville, idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Lelièvre, ✱, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Antoine, ✱, capitaine en second de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Boubée de Lespin, chef de bataillon de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Revel, ✱, chef de bataillon de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DU QUESNOY.

M. Jourdain, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÈTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.
Rihouet, commissaire adjoint pour le département du Nord, résidant à la raffinerie.
Noizet Saint-Paul, ✱, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.
Bonnier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpêtriers du département du Nord.

MM.
Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
N...., pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.
Bénard (O. ✱), intendant de la 16.e division militaire.
Lefebure (O. ✱), sous-intendant de 1.re classe, } à Lille.
Chrétien, ✱, idem de 2.e classe. } à Lille.
Robert, adjoint de 2.e classe à l'intendance militaire. } à Lille.

MM.

Dubois, ✻, sous-intendant de 1.re classe, à Douai.
Lonclas, ✻, sous-intendant de 2.e classe, à Cambrai.
Orville (O. ✻), — — à Valenciennes.
De Bretagne, ✻, adjoint de 1.re classe, à Dunkerque.
Mallet de Chauny, ✻, sous-intendant de 2.e classe, à Maubeuge.
Lobert, commis entretenu de 1.re classe, chef du bureau de l'intendance de la 16.e division.
Martin, commis entretenu de 1.re classe, idem.
Dufay, — de 2.e classe, à Valenciennes.
Dufay, — — à Lille.
Deneker, commis entretenu de 3.e classe, à Dunkerque.
Tabo, — — à Lille.
Niobey, — de 2.e idem, à Maubeuge.
Baudet, — de 3.e idem, à Lille.
Broquet, — — id.
Gravelle, — — à Douai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Dupuy, ✻, médecin principal, 1.er professeur,
Cazeneuve, médecin ordinaire, professeur,
Murville, chirurgien principal, 1.er professeur,
Mounier, chirurgien-major, professeur,
Scrive, chirurgien aide-major, professeur,
Thiriaux, ✻, pharmacien principal, 1.er professeur,
Millot, pharmacien-major, professeur,
Poggiale, pharmacien-major, professeur,
Cuvellier, chirurgien aide-major,
Aulagnier, idem,
Gillet, pharmacien aide-major,

} à Lille.

Officiers d'administration.

MM.

Bilco, ✻, officier-principal comptable.
Lance, adjudant d'administration,
Raffy, adjudant d'administration en second.
Vallé,
Pierga,
} adjudants d'administration en 2.e auxiliaires.
Top, aumônier.

Magasin de réserve des effets d'hôpitaux militaires.

MM.

Dor, officier d'administration comptable, chargé de la gestion du magasin, } à Lille.
Davranche du Kermont, adjudant d'administration en second, } à Lille.

Magasin de campement et d'habillement.

MM.

Allais, ✠, officier d'administration comptable, } à Lille.
Doctin, adjudant d'administration en premier, } à Lille.

Service des subsistances militaires.

MM.

Alquié, officier d'aministration comptable, chef du bureau de centralisation, } à Lille.
Lheureux officier d'administration de 1.re classe, comptable du service des vivres. } à Lille.

Service des fourrages.

M. Conrad, officier d'administration, comptable de 1.re classe, chargé du service, à Lille.

Service du chauffage.

MM.

Paquin, entrepreneur de la 16.e division.
Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.

Chaumont, directeur divisionnaire.
Goubert, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Dupont, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

MM.

Simon, médecin ordinaire, } à Dunkerque.
Pourial, ✠, chirurgien-major, } à Dunkerque.
Cogez, pharmacien-major, } à Dunkerque.

Officiers d'administration.

MM.
Rouzé, officier comptable de deuxième classe,
Bassel, adjudant en premier,
Cochet, adjudant d'administration en 2.e
Desitter, aumônier.
} à Dunkerque.

Service des subsistances.

M. Gérard, officier d'administration comptable de première classe, chargé du service des vivres et des fourrages.

Service des lits militaires.

M. Playe, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Souriguère, médecin ordinaire,
Fenin, chirurgien-major.
N.... chirurgien aide-major.
Coquelet, pharmacien aide-major,
} à Cambrai.

Officiers d'administration.

MM.
Donnier, officier comptable.
Lacôme, adjud.t d'administration en premier,
Florentin, adjudant d'administration auxiliaire,
Delobelle, aumônier,
} à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Rinaldi, officier d'administration comptable de 2.e classe.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

M. Jodocius, entrepreneur.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Marbotin, médecin ordinaire,
Guerre, ✻, chirurgien-major,
Dupuis, pharmacien aide-major,
} à Valenciennes.

Officiers d'administration.

MM.

Candelé, officier comptable de deuxième classe,
Malatiré, adjudant en premier,
N....., adjudant d'administration auxiliaire,
Berton, idem,
Queny, aumônier,
} à Valenciennes.

Service des vivres.

M. Noirel, officier d'administration comptable.

Service des fourrages.

M. Leblond, officier d'administration comptable de 2.e classe.

Service des lits miltaires.

M. Chincholle, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain et des fourrages.

M. Goblet, officier d'administration comptable de 1.re classe.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Fabre, médecin adjoint,
Chaudron, ✻, chirurgien-major,
Cassaigne, pharmacien aide-major,
} à Maubeuge.

Officiers d'administration.

MM.

Rouceaux, adjudant d'administration en 1.er,
faisant fonction de comptable de 1.re classe,
Durand, adjudant d'administration en second,
Dellepierre, idem,
Hainaut, aumônier,
} à Maubeuge.

Service des vivres-pain et des fourrages.

M. Jacquin père, officier d'administration comptable de 1.re classe.

Service des lits militaires.

M. Mereaux, garde-magasin.

PLACE D'AVESNES.

Servive des vivres et des fourrages.

M. Garnier, officier d'admininistration comptable de 2.e classe.

Service des lits militaires.

M. Legroy, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Dupuis, ✲, chef d'escadron commandant, } à Lille.
Boyer, sous-lieutenant trésorier, } à Lille.
De Pietrequin, lieutenant, } à Lille.
N....., lieutenant, à Dunkerque.
Corsin, lieutenant, à Hazebrouck.
Toucas, lieutenant, à Cambrai.
N....., lieutenant, à Avesnes.
Janssens, ✲, capitaine, à Douai.
Gros, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 34 brigades, dont 31 à cheval et 4 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à cheval à Dunkerque. — Comm.t, M. Théry, mar.-des-logis.
Une id. à Bergues. — Comm.t, M. Bertelle, mar.-des-logis.
Une id. à Gravelines. — Comm.t, M. Wallerand, brigadier.
Une id. à Hazebrouck. — Comm.t, M. Wiart, mar.-des-logis.
Une id. à Bailleul. — Comm.t, M. Pasquet, brigadier.
Une id. à Cassel. — Comm.t, M. Delaporte, maréc.-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Roussel, brigadier.

Trois à cheval à Lille. — Commandants, MM. Leborgne, mar.-des-logis; Piret, brigadier; Meyer, brigadier.
Une à cheval à Roubaix. — Commandant, M. Bocahut, mar.-des-log.
Une id. à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Belois, brigad.
Une id. à Armentières. — Commandant, M. Dehay, brigadier.
Une id. à Haubourdin. — Commandant, M. Meyer, brigadier.
Une id. à Cambrai. — Commandant, M. Lamory, mar.-des-log.
Une id. au Câteau. — Commandant, M. Druesnes, brigadier.
Une id. à Solesmes. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une id. à Bonavis. — Commandant, à M. Bertrand, brigadier.
Une id. à Avesnes. — Commandant, M. Caron, mar.-des-logis.
Une id. à Maubeuge. — Commandant, M. Deligne, mar.-des-log.
Une id. à Trélon. — Commandant, M. Ravin, brigadier.
Une id. à Landrecies. — Commandant, M. Pirot, brigadier.
Une id. au Quesnoy. — Commandant, M. Thion, brigadier.
Une id. à Bavay. — Commandant, M. Delahaye, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château. — Comm.t, M. Cavaillou, mar.-des-l.
Deux à cheval à Douai. — Comm.ts, MM. Franck, mar.-des-logis; Duburcq, brigadier.
Une à cheval à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à pied à Marchiennes. — Commandant, M. Savard, brigadier.
Une à cheval à Valenciennes. — Comm.t, M. Bailleux, mar.-des-log.
Une à pied à Denain. — Commandant, M. Lebrun, brigadier.
Une à cheval à Bouchain. — Commandant, M. Canat, brigadier.
Une id. à Condé. — Commandant, M. Dubus, brigadier.
Une id. à Saint-Amand. — Commandant, M. Leroy, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de le marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM

Roussin (O. ✻), commissaire de la marine de 1.re classe, chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
Descroix, ✻, sous-commissaire de 2.e classe, chargé de l'inscription maritime.
Hermel, sous-commissaire de 2.e classe, chargé du contrôle.

MM.

Jolly, commis de 2.e classe, chargé des revues, fonds, approvisionnements et subsistances.

Plouvier, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef du service de la marine et secrétaire du conseil d'administration.

Morette, commis de 1.re classe, employé au contrôle.

François, commis de 2.e classe, employé à l'inscription maritime.

Poterin de Lamorinière, commis de 2.e classe, idem.

Gallet, ✡, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.

Legrand, professeur d'hydrographie.

Gratien, lieutenant de la gendarmerie maritime.

Meneboo, médecin chargé du service de santé de la marine.

Cuel, ✡, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.

Demaison, piqueur chargé de la surveillance des travaux maritimes.

Godin, syndic des marins, à Dunkerque.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Quiquet, commis principal, chargé de l'inscription maritime.

Merlin, syndic des marins.

Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers du port de commerce.

MM.

Dupays, capitaine de 1.re classe, à Dunkerque.

Perre, capitaine de 2.e classe, idem.

Mathée, lieutenant de port, Dunkerque.

Merlin, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Par ordonnance royale du 2 décembre 1841, le diocèse de Cambrai est érigé en archevêché, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque. — Mgr. Giraud.

Vicaires généraux. — MM. Wicart, Casimir-Alexis-Joseph; — Giraud, Pierre-Auguste; — Philippe, Henri-Joseph.

Secrétariat de l'archevêché. — MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, secrétaire général; — Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire; — Debord, Claude, secrétaire particulier et aumônier de M. l'archevêque.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

Officialité métropolitaine. — MM. Wicart, secrétaire-général, official; — N...., promoteur; — Duprez, chanoine, greffier.

Officialité diocésaine. — MM. Giraud, vicaire-général, official; — Philippe, vicaire-général, vice-official; — Leleu, chanoine honoraire, promoteur; — Deleforterie, chanoine honoraire, greffier.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines titulaires. — MM. Filhol, Pierre; — Bonce, Benoit-Félicien; — Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Michel, Alexis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis-Joseph; — Piquet, Louis; — Lagatie, Pierre-Jacques; — Debord, Claude; — Mallet, Napoléon-Joseph.

Chanoines honoraires. — MM. Rigaut, Jean-Baptiste; — Leleu, Jean-Baptiste; — Desrousseaux, Auguste-Aimé; — Top, Charles-Joseph; — Delautre, Athanase-Léon; — Deleforterie, Joseph-Séraphin; — De Bonnechose, Henri; — Desreumaux, Jean-Baptiste-Joseph.

Diacre du chapitre, M. Demeester. — Sous-diacre, N....

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — *Bureau administratif.*

Président. — Mgr. l'archevêque.
Vice-président. — L'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres. — MM. Dupont, chanoine, trésorier; — Duprez, chanoine, secrétaire; — Leleu, chanoine, supérieur du grand séminaire; — Desrousseaux, chanoine, supérieur du petit séminaire; — Delmer, économe du grand séminaire.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs. — MM. Bury, Emmanuel-Joseph; — Ravaux, François-Joseph; — Cailliau, Pierre-Benoît; — Dayez, Marcel-Joseph; — Decottignies, Jean-Louis; — Cudot, Myrtil-Jules.

Econome. — M. Delmer, Jean-Baptiste.

Petit séminaire.

Supérieur. — M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs. — MM. Charles, Louis-Désiré; — Denis, Jean-Joseph; — Thuliez, Pierre-Joseph; — Carron, Auguste-Aimé; — Bertrand, Alexandre-Joseph; — Rousseaux, Henri-Romain-Désiré; — Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph; — Lehoucq, Jules-César-Joseph; — Monnier, Henri; — Duvillers, Louis-Alexandre.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en trois archidiaconés, qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands-décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai;

L'archidiaconé de Lille, divisé en quatre grands-décanats, dont deux pour l'arrondissement de Lille et un pour chacun des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck;

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands-décanats : un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats, au nombre de neuf, sont divisés en soixante décanats ou cures, dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix, et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivants :

Canton	d'Hazebrouck-sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pév.
»	de St.-Amand (rive g.),	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	du Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante cures sont elles-mêmes divisées en 519 succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807, et de la démarcation concertée entre les autorités ecclésiastique et administrative.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Giraud, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, archiprêtre, grand-doyen.

Décanats.

Cambrai-Est (Notre-Dame). — MM. Piquet, Louis, doyen; — Ramon, curé d'Iwuy, vice-doyen.
Cambrai-Ouest (Saint-Géry). — MM. Rigaut, Jean-Baptiste, doyen; — Basuyau, curé de Paillencourt, vice-doyen.
Le Câteau. — MM. Wallez, Hippolyte-André, doyen; — Lecq, curé de Basuel, vice-doyen.
Carnières. — MM. Bresson, Florisse-Joseph, doyen; — Bécar, curé de Saint-Hilaire, vice-doyen.
Clary. — MM. Maréchal, Stanislas, doyen; — Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, vice-doyen.
Marcoing. — MM. Salez, Nicolas-Joseph, doyen; — Remy, curé de Mœuvres, vice-doyen.
Solesmes. — MM. Jourdain, Pierre-Guislain, doyen; — Coulmon, curé de Saulzoir, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Levesque, Alexandre-François-Narcisse, grand-doyen.

Décanats.

Douai-Sud (Notre-Dame). — MM. Lefebvre, François-Joseph, doyen; — Direz, curé d'Aniche, vice-doyen.
Douai-Nord (Saint-Pierre). — MM. Semaille, Chrétien-Joseph-Casimir, doyen; — Herrengt, curé de Flines, vice-doyen.
Douai-Ouest (Saint-Jacques). — MM. Levesque, Alexandre-François-Narcisse, doyen; — Dupuis, curé d'Auby, vice-doyen.
Arleux. — MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, doyen; — Leconte, curé de Gœulzin, vice-doyen.
Orchies. — MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, doyen; — Simon, curé de Saméon, vice-doyen.
Marchiennes. — MM. Messager, Jean-Baptiste, doyen; — Herlemont, curé de Fenain, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Wicart, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, grand-doyen.

Décanats.

Armentières. — MM. Cateaux, Jean-Baptiste, doyen ; — Lefils, curé d'Erquinghem, vice-doyen.

La Bassée. — MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, doyen ; — Guermonprez, curé d'Illies, vice-doyen.

Haubourdin. — MM. Dhalluin, Charles-Joseph, doyen ; — Lemahieu, curé de Loos, vice-doyen.

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). — MM. Bernard, Charles-Joseph, doyen ; — Héroguer, curé de Saint-André, vice-doyen.

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). — MM. Lefebvre, Augustin-Joseph, doyen.

Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). — MM. Ghémar, Philippe-François, doyen ; — Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, vice-doyen.

Seclin. — MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, doyen ; — Jaclin, curé de Gondecourt, vice-doyen.

Cysoing (Templeuve). — MM. Desprez, Julien-Florian, doyen ; — Salembier, curé de Cysoing, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, grand-doyen.

Décanats.

Lannoy. — MM. Gourdin, Jean-Baptiste, doyen ; — Gahide, curé d'Annappes, vice-doyen.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). — M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, doyen.

Lille-Centre (La Magdeleine). — M. Savin, Pierre-Désiré, doyen.

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). — M. Honoré, Louis-François-Joseph, doyen.

Quesnoy-sur-Deûle. — MM. Taffin, Mathieu, doyen ; — Reniez, curé de Comines, vice-doyen.

Roubaix. — M. Maes, Jules-Philippe, doyen.

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). — M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, doyen.

Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). — M. Leleu, Alexandre-Joseph, doyen. — Rousselle, curé d'Halluin, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Aernout, Henri-Louis-Joseph, grand-doyen.

Décanats.

Dunkerque-Est (Saint-Eloi). — M. Delaetre, Jacques-Charles, doyen.

Dunkerque-Ouest (Saint Jean-Baptiste). — M. Deconynck, François-Louis, doyen.

Bergues. — MM. Aernout, Henri-Louis-Joseph, doyen; — Vanbever, curé de West-Cappel, vice-doyen.

Gravelines. — M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, doyen.

Hondschoote. — MM. Vandenbussche, Joseph-Pie-Louis, doyen; — Depoorter, curé de Killem, vice-doyen.

Wormhoudt. — MM. Caillié, Antoine-Paschal, doyen; — Leurele, curé de Zeggers-Cappel, vice-doyen.

Bourbourg. — MM. Delautre, Athanase-Léen, doyen; — Bacquaert, curé de Watten, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Debreyne, Etienne-Charles-François, grand-doyen.

Décanats.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). — MM. Debreyne, Etienne-Charles-François, doyen; — Verstavel, curé de Lynde, vice-doyen.

Hazebrouck-Sud (Morbecque). — MM. Berten, François-Xavier, doyen; — Verhille, curé de Thiennes, vice-doyen.

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). — MM. Reumaux, Louis-Jacques, doyen; — Böllengier, curé de Nieppe, vice-doyen.

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). — MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, doyen; — Baelde, curé de Méteren, vice-doyen.

Cassel. — MM. Arnould, Charles-Louis, doyen; — Vanderbauwede, curé de Wemaers-Cappel, vice-doyen.

Steenvoorde. — MM. Vandervelde, Anselme-Dominique, doyen; — Treutenaere, curé de Terdeghem, vice-doyen.

Merville. — MM. Deloux, Benoit-François, doyen; — Dourlez. curé d'Estaires, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, grand-doyen.

Décanats.

Bouchain. — MM. Dalennes, Alexandre-Joseph, doyen; — Cambreleng, curé de Douchy, vice-doyen.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). — MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, doyen; — N...., vice-doyen.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). — MM. Pique, Hyacinthe, doyen; — Bliecq, curé d'Onnaing, vice-doyen.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). — MM. Lebrun, Louis-Joseph, doyen; — Delattre, curé d'Anzin, vice-doyen.

Condé. — MM. Croquey, Pierre-François, doyen; — Duez, curé d'Hergnies, vice-doyen.

Saint-Amand rive droite (Saint-Amand). — MM. Joffrain, Louis-Joseph, doyen; — Becquet, curé de Bruille, vice-doyen.

Saint-Amand rive gauche (Lecelles). — MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, doyen; — Petit, curé de Rosult, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, grand-doyen.

Décanats.

Avesnes-Nord (Avesnes). — MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, doyen; — Desforges, curé de Felleries, vice-doyen.

Avesnes-Sud (Etrœungt). — MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, doyen; — Dernoncourt, curé de Boulogne, vice-doyen.

Landrecies. — MM. Desse, Joseph-Célestin, doyen; — Gobert, curé de Maroilles, vice-doyen.

Solre-le-Château. — MM. Gérard, François-Joseph, doyen; — Lambotte, curé d'Erpion, vice-doyen.

Trélon. — MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, doyen; — Lancelle, curé de Fourmies, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, grand-doyen.

Bavay. — MM. Tréhout, Antoine-François, doyen; — Lemaire, curé de Mecquignies, vice-doyen.

Berlaimont. MM. Longuet, Victor-Joseph, doyen; — Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, vice-doyen.

Maubeuge. — MM. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, doyen; — Bafaleur, co-adjuteur, vice-doyen.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). — MM. Babeur, Charles-François-Joseph, doyen; — Pierchon, curé d'Engle-Fontaine, vice-doyen.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, doyen; — Legrand, curé de Jenlain, vice-doyen.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bourbourg..............	Pénitentes capucines......	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs Ursulines..........	Idem.
Gravelines.............	Sœurs de la Providence.....	Idem.
Bailleul..............	Sœurs noires.............	Soin des malades à domicile.
Cassel...............	Filles de l'Enfant-Jésus...	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires.............	Sœurs bénédictines.......	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)..	Idem................	Soin des vieilles femmes.
Lille..............	Sœurs de l'Enfant-Jésus...	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille................	Religieuses franciscaines...	Idem.
Lille................	Dames du Sacré-Cœur...	Pensionnat de demoiselles.
Lille................	Dames du Bon-Pasteur....	Pensionn. de filles repenties.
Comines (hospice).....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes...........	Dames bernardines.......	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice).......	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)....	Sœurs de N.-D. des Anges..	Idem des vieilles femmes.
Tourcoing...........	Idem................	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai.............	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau............	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th	Soin des malades.
Avesnes..............	Idem...................	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai...............	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai...............	Dames de Flines.........	Idem.
Douai...............	Sœurs de Sainte-Marie.....	Soin des malades en ville.
Valenciennes.........	Sœurs ursulines..........	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrégon	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Rouen...	Dunkerque..........	Sœurs de la Provid...	Instr. des jeunes filles.
Lille.. .	Dunkerque (Hospice) .	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille.. .	Dunkerque.........	Idem.............	Soin des malades.
Lile	Bourbourg (hospice)...	Idem.............	Soin desv. et ins. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).......	Idem.............	Soin des vieillards.
Paris....	Bailleul............	Sœurs du St.Enf.-Jés., dites de St.-Maur.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel.............	Idem.............	Inst. des jeunes filles p.
Paris....	Armentières (hospice)..	Sœurs de la Charité..	Soin des administrés et instr. des jeunes filles.
Lille....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaert) .	Idem.............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.............	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille.............	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
St.-Laurent (Vendée).	Lille.............	Sœurs de la Sagesse..	Inst. de sourdes-muett.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Roubaix (hospice)......	Idem.............	Idem.
Rouen...	Seclin.............	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Tourcoing (secours à d.)	Sœurs de la Charité..	Secours aux indigents.
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Idem.............	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.............	Soin et inst. des j. filles.
Paris....	Cambrai (secours à dom).	Idem.............	Soin des vieill et enf.
Avesnes..	Anor............	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay............	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Eppe-Sauvage.......	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Fourmies..........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Frasnoy...........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Glageon...........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Landrecies.........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy (hospice)..	Idem.............	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge (hospice)...	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Ohain.............	Idem.............	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies..........	Idem.............	Idem.
Portieux .	Trélon............	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.
Paris....	Douai.............	Sœurs de la Charité..	Soin des pauvres malades à domicile.
Lille	Orchies..........	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et des m.
Paris....	Valenciennes........	Sœurs de la Charité..	Inst. des jeunes filles p.
Paris....	Valenc. (Hôtel-Dieu)..	Idem.............	Soin des malades.
Avesnes..	St.-Amand (h.ce d. Orph)	Sœurs de S.te-Thérèse	Soin des jeunes filles.
Avesnes..	Herguies..........	Idem.............	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe quatre oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt et Saint-Amand.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille ; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy ; — Larchevêque, à Walincourt ; — Dewisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Alphen Gompers.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie.

Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.
Camaret, ✻, recteur.
Lebailly, inspecteur.

MM.
Vincent, inspecteur.
Pillon, offic. d'ac., secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.

Camaret, ✻, recteur, président.
Lebailly, } Inspecteurs.
Vincent, }
Collin, ✻ premier président de la cour royale.
Rouland, ✻, procureur général près la cour royale de Douai.
Poisson, ✻, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Le comte de Montozon, ✻ membre de la chambre des députés.
Evain, ✻, maire de la ville de Douai.
Leroy, de Béthune, membre du conseil général.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Duthillœul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal.
Laurent, officier de l'Université, proviseur du collége royal.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Rara, professeur de 3.e, au collége royal.
Pillon (O. A.), secrétaire.

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.

Morelle, professeur de philosophie.
Didier, professeur de rhétorique.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Vasse aîné, professeur de physique et de chimie.
Belin, professeur d'histoire.

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

MM.

Laurent (O. U.), proviseur.
Gouré, censeur.

Sciences.

MM.

Morelle, prof. de philosophie.
Belin, prof. d'histoire.
Vasse aîné, prof. de sc. phys.
David, prof. de math. spéc.
Vasse jeune, pr. de math. élém.
Tisserand, agréé pour les sc.
Koszutsky, p. de langue allem.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, professeur d'écriture.
Basuyau, maître de chant.

MM.

Barbier, aumônier.
Campion, économe.
Sourriau, 1er com. d'économat.

Lettres et Langues anciennes.

MM.

Didier, prof. de rhétorique.
Colincamp, prof. de seconde.
L'abbé Rara, prof. de troisième.
Cadart, profess. de quatrième, suppléé par M. Huleu.
Lingrand, professeur de 5.e
Jarriez, professeur de 6.e
Lobry, maître élém. (2.e année).
Lemarre, maître élémentaire (1re année).

Maîtres d'études.

MM. Contrejean, détaché à l'académie, Wallet, Vonderscher, Vandersippe, Thumerel, Pruvots, Leleu, de Maillortie, Zévort, Cantain.

Médecin, M. Maugin. — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 46 ; bousiers communaux, 9 ; pensionnaires libres, 163 ; demi-pensionnaires, 15 ; externes, 146, total : 379.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, au collège royal de la marine et à l'école royale forestière.

MM.
Hulleu, profess.r de littérature.
David, prof. de math. spéc.
Vasse, jeune, pr. de math. élém.
Koszutski, prof. d'allemand.

MM.
Belin, professeur d'histoire, de géographie et de cosmograp.
Wallet, professeur de dessin ; — Chevalier, suppléant.

COLLÉGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Lefebvre, principal, officier de l'Université.

Professeurs.

MM.
Véra, rég. de philosophie.
Ribeaucourt, régent de mathématiques et de physique.
Sueur, régent de mathématiques élémentaires.
Chon, régent d'histoire.
Ruelle, régent de rhétorique.
Ansiaux, rég. de seconde. (O. A.)
Crevel, régent de troisième.
Foissey, rég. de quatrième.

MM.
Théry, rég. de cinquième (O. A.)
Watelle, régent de sixième.
Demarquette, rég. de septième, suppléé par M. Podevin.
Pillon, chargé de la huitième.
Lemaire, dessin.
Tibbins, langue anglaise.
Vandenbossche, langue allem.
Kuhlman, chimie.
Sueur, histoire naturelle.

Maîtres d'études. — MM. Laleu ; — Delarra.

Nombre d'élèves, pensionnaires, 24 ; externes, 184.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. l'abbé Boniface, principal.

Professeurs.

MM.

Depasse, r. de math. et de 8.e

Le principal, régent de seconde et de troisième.

MM.

Duwez, règent de quatrième et de cinquième.

Verdel, régent de 6.e et de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 34; externes, 11.

COLLÉGE COMMUNAL DE TOURCOING.

MM. l'abbé Lecomte, principal et aumônier.
L'abbé Lescouf, sous-principal.

Professeurs.

MM.

Lescouf, régent de philosophie.

Binse, régent de rhétorique.

Duflos, régent de seconde.

Blaringhem, régent de trois.me

Basier, régent de quatrième.

Comte, régent de cinquième.

MM.

Pruvost, régent de sixième.

Playout, régent de septième.

Dave, régent de math. spéc.

Chanvan, régent de mathématiques élémentaires.

MM. Vitse, Delsaut, Trannoy, répétiteurs; — Morel, Askomega, Thorel, maîtres d'études.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 122; externes, 79.

COLLÉGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. l'abbé Becuwe principal.

Professeurs.

M. le principal chargé de la 3.e et de la 4.e

M. Bomart, régent de 4.e, chargé de la 5.e et de la 6.e

M. Clarck, chargé des mathématiques et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 30; externes, 21.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Meynieu, principal.

Professeurs.

MM.

Le principal, régent de rhétorique.

Demonchy, régent de seconde.

Boutoille, régent de troisième.

Warin, régent de quatrième.

Thomassin, rég. de cinquième.

MM.

Ortille, régent de sixième.

Chotin, régent de septième.

Rousseau, chargé de la huit.e

Carton, régent de mathématiques et de physique.

Maître d'études, M. Chazal.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 30; externes, 67.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. l'abbé Dehaene, principal.

Professeurs.

MM.

Coache, régent de seconde et de 3.e

Robert, régent de 4.e et de 5.e

Vallée, régent de 6.e et de 7.e

Rousseau, maître d'études, chargé de la 8.e

MM.

Faure, régent de mathémat.

Rigoby, professeur de langue anglaise.

Debusschere, chargé de la classe primaire supérieure.

Maîtres d'études, MM. Gobrecht; Vanderbeke.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 58; externes, 78.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. l'abbé Branquart, principal.

Professeurs.

MM.

Le principal, régent de rhétorique et de seconde.

Gourmez, régent de 3.e et de 4.e

Lallart, régent de 5.e et de 6.e

MM.

Boutoille, chargé de la 7.e et de la 8.e

Gourmez, régent de mathématiques.

Maîtres d'études, MM. Coillot, Baelde.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 40; externes, 54.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Verdel. principal.

Professeurs.

MM.

Le principal, régent de 3.e et 4.e

Serleys, régent de 5.e et 6.e

M.

Ponchard, régent de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : externes, 75.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. l'abbé Hémelsdail, principal.

Professeurs.

MM

Le principal, régent de 5.e et 6.e

Lemaire, régent de 7.e et 8.e

Maître d'études, M. Becquet.

Nombre d'élèves : externes, 35.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Paradis, principal, officier de l'Université.

Professeurs.

MM.	MM.
Thibault, régent d'histoire et de philosophie.	Lefrancq, régent de rhétorique.
Quequer, régent de mathématiques spéciales et de physique.	Delesalle, régent de seconde.
Vanwtberghe, régent de mathématiques élémentaires.	Fliniaux, régent de 3.e
	Bouchez, régent de 4.e
	Clochez, régent de 5.e
	Cousin, régent de 6.e
	Hacot, régent de 7.e

Maîtres d'études, MM. Sergent, chargé de la 8.e; Desplanques, Fry.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 65 ; externes, 72.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

M. Thomas, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, régent de 3.e et de 4.e	Rétaux, régent de 5.e et de 6.e
	Lefebvre, régent de 7.e et de 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 17 ; externes, 49.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. l'abbé Babut, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de seconde et de troisième.	Decroix, chargé de la 6.e et de la 7.e
Vandepitte, rég. de 4.e et de 5.e	Leclercq, régent de 8.e

Maître d'études, M. Cousin.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 38; externes, 82.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Griselle, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de 3.e et de 4.e	Dorédouville, rég. de 7.e et 8.e
Duwez, régent de 5.e et de 6.e	Nicolet, régent de mathématiques.

Cours d'études françaises. — Maîtres, MM. Piérard, Delefosse.

Cours de dessin. Maître, M. Wallerant.

Maître d'études, M. Mollet.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 11 ; externes, 46.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Heurlant, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 2.e et 3.^{e}
Fiévet, régent de 4.e et 5.^{e}

MM.
Duburcq, régent de 6.e et 7.^{e}

Nombre d'élèves : pensionnaires, 2 ; externes, 20.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, principal, officier de l'Université.

Professeurs.

MM.
Mathorez, rég. de philosophie.
Dilly, régent de mathématiques spéciales et de physique.
Charles, régent de mathématiques élémentaires.
Cordival, O., rég. de rhétorique.
Sauty, régent d'histoire.
Gambart, régent de seconde.

MM.
Bebin, régent de 3.^{e}
Pirckher, régent de 4.^{e}
Lempereur, régent de 5.^{e}
Petit, régent de 6.^{e}
Devred, régent de 7.^{e}
Franqueville et Engrand, chargés des classes élémentaires.
Wilkinson, langue anglaise.

Maîtres d'études : MM. Poteau, Annebique, Desse.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 103 ; externes, 90.

École spéciale de commerce annexée au collége.

MM.
Charles, mathématiques.
Petit, langue française.
Gambart, géographie et histoire.
Mélot, tenue des livres et écrit.
Cordival, rhétorique et littérature.

MM.
Dilly, physique et chimie appliquées aux arts.
Boutet, droit commercial.
Wilkinson, langue anglaise.

Nombre d'élèves. 45.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 2.e et 3.e, faisant les classes de 4.e et 5.^{e}
Joffrain, régent de 6.e et 7.^{e}

Nombre d'élèves : pensionnaires, 9 ; externes, 53.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

M. Baisier, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 3.e et 4.e
Descamps, régent de 5.e et 6.e

M.
Dissaux, chargé du cours de 7.e et 8.e

Maîtres d'études : MM. Rouzé, Gibson.

Nombre d'élèves : externes, 82.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

A Esquermes, M. Derode. — Ecole des sourds-muets : professeur, M. Ackerman, élève de l'institution des sourds-muets de Paris.

MAITRES DE PENSION.

A Dunkerque, M. Riquier. — A Gravelines, M. Selingues.

A Lille, MM. Fourmariez. — Maignien. — Mullié. — Sanson. — Gachet. — Faucheux. — Hebbelynck. — A Roubaix, M. Plouvier.

A Cambrai, MM. Fliniaux. — Dumon. — Dupont.

A Romeries, M. Lengellé,

A Landrecies, M. Courboulis. — A Louvignies-lez-Bavay, M. Jordanez.

A Douai, MM. Desprès. — Laoust. — Crenelle.

A Auchy, M. Leleu.

A Valenciennes, MM. Courtin. — Tamboise. — Gruson.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié. — Fourmariez.

Ces écoles sont établies en vertu de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instrnction publique en date du 11 décembre 1839, un comité supérieur d'instruction primaire a été établi dans chacun des sept chef-lieux d'arrondissement du département.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord. — M. Carlier, à Douai. — Sous-inspecteurs, MM. Joly, Debruyne. — Sous-inspecteurs adjoints, MM. Dantec, Ernotte.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT DU NORD, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, directeur-économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints.

MM.
Thienpont, — grammaire, géographie, méthode.
Vasse, — horticulture.
Choquet, — écriture.
L'abbé Barbier, — religion, histoire sainte.
Jarriez, cours d'histoire.
Mortreux, — dessin linéaire, arpentage, levé des plans.
Heisser jeune, — chant.
Collart, — surveillant.

Nombre d'élèves, 49.

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS, A LILLE.

Cet établissement vient de recevoir une nouvelle organisation. Il forme aujourd'hui deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance.

MM. Richebé, ✵, adjoint, président. — Verley, conseiller municipal, vice-président. — Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, trésorier. — Le Glay, ✵, archiviste du département. — Vanackere, libraire· — Defontaine, ✵, membre du conseil général. — Le comte de Brigode, idem. — Longhaye, secrétaire.

Directeurs des sourds-muets.

Les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes.

Les sœurs de la Sagesse.

Directeur honoraire.

M. Massieu, sourd-muet, élève de l'abbé Sicard.

Le conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de cette école une somme de 20,500 fr., ainsi répartie; savoir :

1.° Aux jeunes aveugles, 3400 fr.

2.° Aux sourds-muets, 17,100 fr., dont : établissement de Lille, 8,400 fr.; établissement de Fives, 8,700 fr.

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

PENDANT L'ANNÉE 1843.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉCOLES que les communes doivent entretenir.		NOMBRE de maisons d'école que les communes possèdent.	NOMBRE D'ÉLÈVES.				
				Écoles publiques.		Écoles privées.		TOTAL.
	Élémentaires.	Supérieures.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Dunkerque	59	2	54	4054	2897	920	1089	8960
Hazebrouck	63	3	57	5198	3929	213	496	9836
Lille	138	4	75	10715	8016	4500	5490	28721
Cambrai	119	2	12	6523	3231	1930	2662	14346
Avesnes	150	2	68	6785	5541	1920	1530	15776
Douai	66	1	19	3984	2379	1647	2752	10762
Valenciennes	83	2	24	6009	3549	1596	1919	13073
Totaux	678	16	309	43268	29542	12726	15938	101474

RÉSUMÉ :

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des élèves des écoles publiques est de........... 72,810

Et celui des enfants enseignés dans les écoles privées, de.................................. 28,664

Total pour l'instruction primaire............ 101,474 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfants enseignés dans les établissements supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collége royal............................ 379
Colléges communaux...................... 1,726
Institut.ons partic.res et pensionnats approxim.t 1,000
Pensionnats de demoiselles id. 3,000

On trouve pour résultat total une quotité de 107,579

Le nombre d'enfants de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ 180,000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,67.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfants susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.
Dunkerque...............	17000	8960	1 à 1,90
Hazebrouck...............	18600	9836	1 à 1,90
Lille....................	54200	28721	1 à 1,89
Cambrai..................	27600	14346	1 à 1,92
Avesnes..................	23200	15776	1 à 1,47
Douai....................	16600	10762	1 à 1,54
Valenciennes.............	22800	13073	1 à 1,74
TOTAUX.........	180000	101474	1 à 1,77

Ainsi l'arrondissement d'Avesnes est celui dans lequel l'instruction primaire est le plus répandue, et les arrondissements de Cambrai, de Dunkerque et d'Hazebrouck, ceux où elle a le moins d'extension.

SALLES D'ASILE.

Des salles d'asile ou écoles gardiennes, sur le modèle de celles instituées par M. Cochin, à Paris, ont été établies dans différentes villes du département par les soins des administrations locales. Ces établissements sont destinés à soulager les mères de familles indigentes que le soin de leurs jeunes enfants empêche de se livrer au travail. Ces enfants y trouvent un local sain, une surveillance attentive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

Les salles d'asile existant dans le département du Nord étaient au nombre de vingt-trois en 1843. En voici l'indication par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'asiles.	Nombre d'enfants qui les fréquentent.	
		Garçons.	Filles.
Dunkerque	2	180	170
Hazebrouck	4	306	175
Lille	6	468	407
Cambrai	3	128	136
Avesnes	»	54	48
Douai	5	216	216
Valenciennes	5	265	244
TOTAUX	25	1617	1396

CLASSES D'ADULTES.

Des classes d'adultes ont été ouvertes dans le département; elles sont au nombre de 31, et sont fréquentées par 2,339 élèves, ainsi que l'établit le détail ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des classes.	NOMBRE d'élèves.
Dunkerque.........	3	294
Hazebrouck........	4	202
Lille..............	6	845
Cambrai...........	8	425
Avesnes...........	3	237
Douai.............	3	102
Valenciennes.......	4	434
TOTAUX........	31	2339

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le Préfet.

Administrateurs.

MM. Bigo, maire, président; — Tilloy-Casteleyn, trésorier; — Bonnier-d'Hennequin; — Hiolle; — Danel; — Cousin; — Delespaul; — Becu; — Ed. Desrousseaux; — Théry.

Professeurs.

Chant. Classe de chant et de vocalisation; pour les demoiselles, M.elle Florin; — Pour les hommes, M. Perugini.
Solfège. Pour les demoiselles, M. Lavainne; — pour les hommes, M. Leplus fils.
Piano. M. Ferdinand Lavainne.
— Classe élémentaire, M.elles Gruson et Delaroqua.
Violoncelle, basson et clarinette, M. Baumann.
Violon, M. Muller.
Classe de solfège et de chœurs, M. Leplus fils.

Commission des écoles académiques.

MM.
Bigo, maire, président.
Lenglart, vice-président.
Grodée, secrétaire en chef de la mairie.
Reynart, propriétaire, trésorier.
Barrois, François, négociant.
Verly fils, architecte.

MM.
Jouffroy, receveur municipal.
Bernard, capitaine d'état-major.
Bailly, capitaine du génie.
De Contencin, ✻, secrétaire-général de la préfecture.
Delespaul, négociant, conseiller municipal.

École de peinture et de dessin ombré. — MM. Souchon, professeur-directeur; — Cadet de Beaupré, professeur.

Ecole de modelure. — M. Cadet de Beaupré, professeur.

Ecole de dessin linéaire. — MM. Granofski, professeur; — Lemaire-Dequersonnière, idem.

Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique. — M. Granofski, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective. — M. Lemaire-Dequersonnière, professeur.

Cours de physique. — M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures. — M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique. — M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

Cours de clinique. — Partie médicale, M. Brigandat. — Partie chirurgicale, M. Vanderhaeghen.

Cours d'anatomie appliquée aux arts du dessin. — M. J. Brissez, professeur.

Cours de zoologie. — M. Thém. Lestiboudois, professeur.

DUNKERQUE.

Ecole de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtiments du collége et entretenue par la marine. — M. Legrand, professeur.

Ecole communale de dessin et de peinture. – M. Dubuisson, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Develle, professeur.

Ecole de musique (enseignement mutuel). — M. Dubreu, profess.r

CAMBRAI.

École de musique.

Commission de surveillance. — MM. Barrois de Grammont, président; — Robert, ancien directeur des postes; — de Liénard, propriétaire; — Richard, propriétaire; — Dumont, maître de pension; — Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs.

MM.
Delattre, professeur de solfége, violon et hautbois.
Vandenbogaert, professeur de violon et de flûte.
Détry, professeur de violoncelle.

MM.
Thomas, professeur de solfège et de clarinette.
Bonnay, professeur d'instruments de cuivre.

Ecole de dessin. — MM. Berger, directeur; — Grohain, profess.r

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.
Le Maire, président.
Bommart-Paix, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, négociant, membre du conseil municipal.

MM.
Luce, propriétaire.
Tarlier, Théophile, notaire.
Parmentier, Hector, avocat.

Cours d'anatomie. — M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

Cours de botanique. — M. Maugin, docteur en méd., professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquée aux arts. — M. Malet, architecte, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Malet, professeur.

Ecole de dessin. — MM. Wallet, professeur; — Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

Ecole de dessin pour la broderie. — M. Robaut, professeur.

Ecole de peinture. — M. Wallet, professeur.

Ecole de modelure. — M. Moreau, professeur.

Ecole d'écriture. — M. Carrière, professeur.

Ecole de musique.

MM.
Heisser, professeur de chant.
Nourit cadet, prof.r de solfége.
Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Lesage, prof.r de violoncelle.
Nourit aîné, prof.r de cor.

MM.
Hellebecque, profess. de flûte.
Ponce, professeur de basson et hautbois.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président; — Lecomte, secrétaire-perpétuel; — Rousseau; — Piérard; — Dubois; — Cellier; — Dinaux, Arthur; — Bécar; — Baisier, artiste peintre; — Teinturier, Adolphe; — Pésier, Paul.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs.

MM.
Potier, professeur de dessin et de peinture.
Grand fils, professeur d'ornements, modelure et sculpture.
Bernard-Langlet, professeur d'architecture.

Ecole de physique et de chimie. — M. Evrard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président; — Bertheran, vice-président; — Girard fils, secrétaire; — Teinturier, Adolphe; — Bouton; — Gillard; — Lefebvre fils; — Grar, Numa.

Professeurs. — MM. Perriquet (solfége et violon); — Mohr (clarinette); — Hilario (flûte); — Duez (violoncelle); — Godding (cor et cornet à piston).

MAUBEUGE.

Cours gratuit de dessin.

Directeur, M. Wallerand.

BIBLIOTHÊQUES PUBLIQUES.

Dans les annuaires précédents, nous ne comptions que cinq bibliothèques publiques pour tout le département, savoir : Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes. Cette donnée n'était pas exacte, les villes d'Avesnes, du Câteau et de Saint-Amand possèdent aussi des collections littéraires livrées au public. Bailleul a même un petit fonds d'ouvrages que l'autorité municipale se propose de mettre à la disposition des lecteurs.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Gachet, bibliothécaire.
Semet, bibliothécaire adjoint.
Martin-Delahaye, sous-bibliothécaire.
Joly, aide-bibliothécaire.

Commission de surveillance.

MM. Roussel, ✲, adjoint, président.
Poirel, ✲, conseiller municipal.
Blondeau, avocat.
Hebbelynck, chef d'institution.
Gachet, bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment nouvellement restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle, ne laisserait rien à désirer s'il était un peu plus vaste.

Bibliothécaire, M. Thibaut. — Sous-bibliothécaire, M. Gourdin.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre heures en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Etablie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes dont 980 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés, on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Commission de la bibliothèque. — MM. le maire, président ; — Duhem, docteur en médecine, secrétaire ; — Leroy, de Béthune ; avocat ; — Taillar, conseiller à la cour royale ; — Minart, idem ; — Pilate, secrétaire de la mairie : — Rossignol, juge au tribunal civil ; — Duthillœul, bibliothécaire.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collège communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 300 manuscrits.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achats de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Leroy aîné. — Sous-bibliothécaire, M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, de six à neuf heures du soir.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collège, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est évalué à 1,700.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 1610 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateur : M. Colinet, Cyr.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire : M. Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Ce dépôt, qui contient 5,109 volumes, dont 35 manuscrits provenant de l'ancienne abbaye de St.-Winoc, est ouvert au public les mardis et jeudis, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures du soir.

Bibliothécaire : M. Goutier, avocat.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'hôtel-de-ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité locale parviendra à établir, pour peu que le Gouvernement lui prête secours.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment des bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes, et dans d'autres localités du départe-

ment, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences, telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Reynart fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.
Macquart, président.
Bailly, docteur en médecine.
Verly fils, architecte.

MM.
Millot.
Gillet de Laumont.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la Société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Lestiboudois (Th.), docteur en médecine ; — Legrand, avocat ; — Verly, architecte ; — Benvignat, architecte ; — Delezenne, professeur de physique ; — De Contencin, secrétaire-général de la préfecture.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829, mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoit Gernaert, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis de deux à quatre.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, président ; — Darras, vice-président ; — Piéters, secrétaire ; — Philippe, secrétaire adjoint ; — Darras, médecin ; — Lefebure ; — Verquelle ; — Schoutteer fils ; — Lequoy ; — Develle ; — Cauchois ; — Brochery ; — Forcade père ; — Forcade fils ; — L. Perre.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Membres de la commission du musée.

MM.

Le maire, président.
Duquesne-Dapsens, propriétaire.
Reytier, docteur en médecine.
De Warenghien, ✠, ✠, propriétaire.
Pottier-Valery, secrétaire et conservateur.
Balthazard, propriétaire.
Wallet, peintre.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un grand théâtre ordinairement desservi par une troupe sédentaire qui y joue le grand opéra, l'opéra comique, le vaudeville, la comédie et le drame accessoires.

Directeur. — M. Bénard.

Douai a une troupe sédentaire qui n'a pu donner des représentations pendant l'année théâtrale 1843-1844, attendu que la salle de spectacle est en reconstruction.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Colson.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1843 :

Administration..........	30	Littérature.............	27
Agrément (ouvrages d')...	38	Mémoires..............	8
Almanachs.............	42	Morale................	18
Biographie.............	4	Ouvrages divers.........	20
Catalogues de livres, etc..	39	Poésie................	3
Chansons (recueils de)....	17	Politique...............	9
Commerce, industrie.....	22	Religion (heures, livres de piété, etc............	50
Classiques.............	10	Sciences et arts...	19
Economie.............	10	Statistique.............	1
Education.............	5	Topographie..........	1
Histoire..............	32		
Jurisprudence..........	3		

Le nombre total de ces ouvrages est de 408.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du roi; Leleux; Reboux (Edouard); Vanackere fils; Bronner-Bauwens; Lefort fils; Durieux (Emile); V.e Libert; Castiaux fils.

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Dunkerque. — M. Lorenzo.

A Bergues. — M. Debever.

A Cassel. — M. D'hubert.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant fils; Guermonprez.

A Cambrai. — MM. Lesne-Daloin; Levêque; Carpentier.

A Avesnes. — M. Viroux.

A Maubeuge. — M. Leveque.

A Douai. — MM. Deregnaucourt.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — M. Ducrocq.
A Roubaix. — M. Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils; Udron; Bertau; Vanderest.
A Bergues. — M. Barbez.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Carton.
A Douai. — MM. Vinois; Crépeaux; Delebecque; Séret.
A Valenciennes. — MM. Prignet; Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel; Danel; Durieux; Parvillez; Salomé; Zévort; Mayeur; Serleys; Corne, dit Duquesne; Ducrocq; Bohem fils; Reboux fils; Boniface; Vermez; Vanackere; Monnier; Bauchet; Leterme; Decagny.
A Roubaix. — MM. Hennion; Béghin-Defrenne.
A Tourcoing. — MM. Pruvost; Mathon.
A Bergues. — M. Sifantus-Mas.
A Dunkerque. — MM. Torris; Piéters; Schoutter.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Cambrai. — M. Simon.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — MM. Viroux; Regnaudin.
A Douai. — MM. Robaut; Adam; Laporte; Desilva; Mortreux.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Valenciennes. — MM. Prignet; Giard; Bécar; Henri.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye; Petit-Pillot; Laurent fils; Castiaux père; Leleu; Corne, dit Duquesne; D.elle Fremeaux; Vandenbossche; Petitot; Reboux fils; Mouque; Elisa Petitot, femme Cufay; Laurent (Justine).
A Armentières. — M. Delecambre.
A Haubourdin. — M.me Schoutter, née Longuépée.
A Roubaix. — M. Mazure; M.me Béghin; M. Caboche.
A Tourcoing. — MM. Pruvost; Catteau; Lepers; Mathon.
A Dunkerque. — M.me V.e Lancel; MM. Olivier; La Chèvre; Gillet; V.e Leys; V.e Lemonnier, née Cleuré; Renard; Vanderest; D.elle Lallou; Vancauwemberghe; Maillard.
A Bergues. — MM. Coudeville; Barbez (Napoléon); Debever.
A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.
A Gravelines. — M. Dauchel.

A Rexpoëde. — M. Marchand.
A Bailleul. — MM. Schercousse ; Ferou.
A Cassel. — MM. Bachelet ; Lion ; D.elle Aernouts.
A Estaires. — MM. Dehaisnes ; Nicaise.
A Hazebrouck. — M.me V.e Degrave; M.elle Delessue; M. Debuschere ; M.me Coache.
A Merville. — MM. Singer-Cambrine ; Lemire-Delepierre.
A Cambrai. — M.me V.e Giart ; MM. Toffin ; Hattu ; Simon.
Au Câteau. — MM. Bonnaire ; Terrin ; Dumesnil ; Drubay.
A Solesmes. — M. Bisiau.
A Avesnes. — M. Bourgeois.
A Bavay. — MM. Lequien ; Boucher.
A Landrecies. — MM. Bonnaire ; Deloffre ; Capillier.
A Maubeuge. — D.elle Virlet ; M. Wallerand ; femme Courtin,
Au Quesnoy. — M.me Bellain-Wibaille ; M.elle Caroline Navez.
A Trélon. — M. Rousseau.
A Douai. – MM. Bétremieux ; Obez ; Foucart, Henri ; Lemâle (V.e) ; Villette ; Contrejean ; Vinois ; Bourseul ; Thorez ; Robaut ; Foucart, Jean-Baptiste ; Dislère ; Jacquart.
A Orchies. — M. Dubois.
A Condé. — MM. Descamps ; Montuelle.
A Saint-Amand. — MM. Raviart ; Druon ; Alker.
A Valenciennes. — MM. Lemaître ; Giard ; Marlière ; Binois ; Hourdequin ; Caullet ; Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord.* journal politique, chez Danel, imprimeur du roi, propriétaire gérant.

L'Echo du Nord, journal politique, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique, rédacteurs gérants, MM. Desurmont et Arnold.

Le Journal de Lille, journal politique, propriétaire gérant, M. Vanackere, imprimeur ; rédacteur gérant, M. Mermet.

La Tribune des départements du Nord, journal des intérêts du commerce, rédacteur gérant, M. Bernard.

Le Chemin de Fer français, journal des voyageurs, rédacteur gérant, M. Dayez.

Le Moulin-à-Vent, journal littéraire, scientifique et industriel ; rédacteur gérant, M. Dayez.

Le Barbier de Lille, journal littéraire; artistique et scientifique ; rédacteur gérant, M. Lallou.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et littéraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Commerce de Dunkerque, Bergues, Bourbourg et Gravelines, chez Vanderest, imprimeur, propriétaire gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cambrai. — *La Gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai*, chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Émancipateur, rédacteur gérant, M. Carion.

Le Feuilleton cambrésien, journal littéraire, chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Fiévet.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, rédacteur gérant, M. Carion.

Le journal du Clergé des diocèses de Cambrai, d'Arras et de Soissons; rédacteur gérant, M. Carpentier, imprimeur.

Au Câteau. — *Le journal du Câteau et du département du Nord*, propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur, rédacteur gérant.

A Douai. — *La feuille d'affiches et annonces de l'arrondissement de Douai*, rédacteur gérant, M. Debève; imprimeur, M. Céret.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur; rédacteur gérant, M. Duthilloeul.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire, rédacteur gérant, M. Delebecque.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais, recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Recueil mensuel des arrêts de la cour royale de Douai, chez Bétremieux, libraire.

Jurisprudence de la cour royale de Douai; rédacteur, M. Delebecque.

Le Salon du Nord, propriétaire gérant, M. Branchelet.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord*, rédacteur gérant, M. Bouton.

L'Echo de la Frontière, rédacteur gérant, M. A. Dinaux.

L'Impartial du Nord, rédacteur gérant, M. Delescluse.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819, et le titre de Société royale lui a été accordé par ordonnance du roi du 11 juillet 1829. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois : ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour royale.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le lieutenant-général commandant la division.
M. le maréchal-de-camp commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur du roi de l'arrondissement.
M. le recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

De Warenghien, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'haubersart, pair de France.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Tressignies, médecin vétérin.re
Daix-Deshayes, banquier.
Martin (du Nord), ministre de la justice.
Marion, général d'artillerie en retraite.

MM.

Durand-d'Elecourt, conseiller à la cour royale.
Quenson, président du tribunal de Saint-Omer.
De Baillencourt, notaire.
Preux, procureur-général près la cour royale de Metz.
Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées.
Bagnéris, docteur en médecine.

Fonctionnaires de la société.

MM.

Tailliar, président.
Maugin, 1.er vice-président.
Dussaussoy, 2.e vice-président.
Deledicque, sécrétaire-général.

MM.

Foucques, 1.er secrétaire-adj.
Fiévet, 2.e secrétaire-adjoint.
Foulon, économe.
Daix-Deshayes, trésorier.

Membres résidants.

MM.

Maugin, docteur en médecine.
Bigant, conseiller à la cour royale.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Le baron de Lagrange (O. ☆), colonel d'artillerie en retraite.
Plazanet (✠ O. ☆), lieutenant-colonel du génie en retraite, ancien député.
Desfontaines d'Azincourt (O. ☆), propriétaire, colonel de la garde nationale.
Dubois, Auguste, sous-intendant militaire.
Minart, conseiller à la cour royale.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Lagarde, conseiller à la cour royale.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✠ O. ☆), colonel d'artillerie en retraite.
Comte de Montozon, député.
Baron de Guerne, ex-maire de Douai.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Lamarle, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Leroy, de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, conservateur des eaux et forêts en retraite.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Moniez, propriétaire.
Parmentier, avocat à la cour royale.
Bommart, Anacharsis, fabricant de sucre indigène.
Malet, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, avoué près le tribunal de première instance.
Jouggla, médecin vétérinaire.
Deledicque, avocat.
Evain, colonel d'artillerie en retraite.
Vasse, professeur de physique au collége royal.
Blavier, ingénieur des mines.

MM.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Robequin, conservateur des forêts.
Cahier, conseiller à la cour royale.
Estabel-Crépy, maître des postes.
Thomassin, Amédée, propriétaire.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la société. — M. Brassart.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le Préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de dix-huit membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres résidants.

MM.
De Contencin, ✲, secrétaire-général de la préfecture, membre de la société royale de Lille, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc., *président;*
Le docteur Le Glay, ✲, correspondant de l'Institut, archiviste-général du département;
Victor Leplus, architecte du département;
Benvignat, architecte, membre de la société royale des sciences de Lille;
Gentil-Descamps, membre du conseil municipal de Lille;
Edward Le Glay, ancien élève de l'école des Chartes, sous-archiviste du département;
Bruneel, homme de lettres, à Lille, *secrétaire*;
Le comte de Hamel de Bellenglise, propriétaire;
Derode, officier d'académie, membre de la société royale des sciences et des arts de Lille;
Chon, professeur d'histoire;
Fockedey, Hippolyte, négociant;
Lecreux, Alfred, idem;
Legrand, conseiller de préfecture;
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille,
Bomard, Louis, négociant;
Reynart, conservateur du musée;
Robert, adjoint à l'intendant militaire;
Mullié, maître de pension.

Membres correspondants.

MM.

Marissal, juge de paix, à Roubaix ;
Brun-Lavaine, professeur, à Tourcoing ;
Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes ;
Trussy, architecte du département, à Avesnes ;
Crapez, maire de la ville de Bavai;
De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Avesnes.
Monseigneur l'archevêque de Cambrai ;
De Beaumont, vice-président de la société d'émulation ;
De Baralle, architecte du département, à Cambrai ;
Wilbert, membre de la société d'émulation, idem ;
Failly, inspecteur des douanes, idem ;
Bouilly, homme de lettres, idem ;
Taillar, conseiller à la cour royale, à Douai ;
Duthillœul, bibliothécaire, idem ;
Malet, architecte du département, idem ;
Escalier, médecin, idem ;
Decoussemaecker, avoué à la cour royale, idem ;
Petit, ingénieur des ponts et chaussées, idem ;
Piéters, secrétaire en chef de la mairie, à Dunkerque ;
Develle, architecte du département, idem ;
Debaecker, Louis, avocat et homme de lettres, à Bergues ;
Leroy, secrétaire de la mairie, à Bailleul ;
Gesse-Gervais, architecte du département, à Hazebrouck ;
Dinaux, Arthur, homme de lettres, membre de la société des antiquaires de France, à Valenciennes ;
Bénézech de St.-Honoré, à Vieux-Condé ;
Grimault, architecte du département, à Valenciennes ;
Lelièvre, ancien capitaine du génie, idem ;
Le baron de Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne) ;
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Melun ;
Cauvain, Henri, avocat à la cour royale de Paris ;
Ducas, propriétaire, à Paris ;
Decaudavaine, président du tribunal civil, à Boulogne.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. de Contencin, ✻, secrétaire-général de la préfecture.
Vice-président, M. le docteur Le Glay, ✻, archiviste général du département.
Secrétaire-général, M. Derode, chef d'institution.
Secrétaire de correspondance, M. Chon, professeur d'histoire.
Trésorier, M. Danel, propriétaire.
Bibliothécaire, N....

Membres honoraires.

MM.
Le Préfet du département du Nord.
Le Maire de Lille.
Godin, ✻, ancien chirurgien-major.
Peuvion, négociant.

Membres résidants.

MM.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre.
Lestiboudois, Thémist., profess. de botanique.
Verly fils, architecte.
Kuhlmann, ✻, prof. de chimie.
Bailly, docteur en médecine.
Heegman, négociant.
Barrois, Théod., négociant.
Lestiboudois, J.-B., doct. en méd.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, propriétaire.

MM.
Dourlen fils, doct. en médecine.
Moulas, propriétaire.
Legrand fils, avocat.
Mullié, maître de pension.
Le Glay, ✻, archiviste du dép.t
Benvignat, architecte, à Lille.
Derode, officier d'académie.
De Contencin, ✻, secrétaire-général de la préfecture.
Lefebvre, Julien, propriétaire.
Cazeneuve, professeur à l'hôpital militaire.
Chon, professeur d'histoire.
Testelin, médecin.
Delerue, juge de paix.

Commission de physique.

MM.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Th. Barrois, négociant.
Heegmann, négociant.

MM.
Peuvion, négociant.
Lestiboudois, Thémist.

Commission d'agriculture.

MM.
Lefebvre-Heegmann.
Macquart.
Cazeneuve.
Desmazières.

MM.
Verly.
Decourcelles.
Delezenne.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette Société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM.
Donnier, président.
De Beaumont, vice-président.
Lequenne-Cousin, secrétaire de la section des lettres.
Lefrancq, secrétaire adjoint, id.

MM.
Cl. Evrard, secrétaire de la section des seiences.
Tordeux, secrétaire adjoint, id.
Wilbert, archiviste.
Vallez-Bonnaire, trésorier.

Membres résidants.

MM.
Berger, directeur de l'école de dessin.
Béthune-Houriez, ✻, propriét.
Boucher, régent au collége.
Bruyelle, Adolphe, auteur de l'annuaire de Cambrai.
Cacheux, juge au tribunal civil.
Cambay, docteur en médecine.
Cambray, id., chirurgien en chef des hospices.
Cousin, régent au collége.
Crépin, agriculteur, propriét.
De Baralle, architecte.
De Beaumont, docteur médecin.
Defrémery, propriétaire.
Déjardin, propriétaire.
Déjardin, notaire.
D'Esclaibes, avocat.

MM.
Donnier, directeur de l'hôpital militaire.
Dowa, peintre.
Evrard, Cléo., mécanicien.
François-Deloffre, propriétaire.
Fresneau, sous-préfet, (O. ✻).
Gourdain, sous-bibliothécaire.
Hardy, docteur médecin.
Ledoux-Cazier, propriét., fabr. de sucre.
Lefrancq, régent de rhétorique au collége.
Leleu, Prosper, agriculteur.
Lenglet, docteur médecin, maire de Cambrai.
Lequenne-Cousin, ancien sous-inspecteur des écoles.
Leroy, Henri, avocat.

MM.
Leroy, médecin-vétérinaire.
Leroy-Leroy, propriétaire.
Lesne-Daloin, imprimeur.
Lévêque, rédacteur en chef de la gazette de Cambrai.
Mazingue, docteur médecin.
Paradis, principal du collége.
Ruelle, docteur médecin.

MM.
Stiévenard, propriétaire.
Thibault, bibliothécaire et régent de philosophie.
Tordeux, pharmacien.
Vallèz-Bonnaire, propriétaire.
Watier, avocat.
Wilbert, avocat.

Membres correspondants agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Etrun.
Bruneau, Albert, à Lieu St.-Amand.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.

MM.
Desvignes, à Iwuy.
Macaret, à Capelle.
Tellier, juge de paix, à Carnières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
N...., président.
De Warenghien, ✻, pr., vice-pr.
Duthillœul, juge de paix, secrétaire.
Mellez, brasseur, trésorier.

MM.
Camaret, recteur de l'Académie.
Bigant, conseill. à la cour royale.
Taffin, propriétaire.
Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet du 19 du même mois.

MM.
M...., président.
De Warenghien, vice-président.
Campion-Fleurquin, secrét.-adj.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Campion, économe du collége r.
Duthillœul, juge de paix.

MM.
Honoré, Victor, brasseur.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Beghin, ébéniste.
Houcke, fabricant.
Bertout.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est

composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.
Lequien, docteur en médecine, président.
Burgeat, pharmacien, secrét.
Maugin, docteur en médecine, trésorier.
Delannoy, pharm., économe.
Tesse, doct. en méd., archiviste.
Reytier, docteur en médecine.
Bagnéris, idem.

MM.
Gronnier, docteur en médecine.
Escalier fils, idem.
Gelez, idem.
Duhem, idem.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.
Faucheux, idem,
Watel, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le Préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, M. Boulanger, juge au tribunal civil.
Vice-présidents, MM. Grar, Numa, agriculteur; Coffyn, capitaine du génie.
Secrétaire, M. Mangeart, professeur de philosophie.
Secrétaire-archiviste, M. Deffaux, secrétaire de la mairie, à Valenciennes.
Trésorier, M. Rousseau, géomètre, idem.

Membres titulaires de droit.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.

Membres honoraires.

MM.
Hamoir, Amédée, agriculteur-manufacturier, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Castiaux père, ingénieur aux mines d'Anzin.

Membres titulaires.

MM.
Grar, Edouard, avocat, à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur et raffineur de sucre, idem.

MM.

Rousseau, géomètre, idem.
Hocque, Jean-Baptiste, manufacturier, idem.
Bernard, Jean, architecte, professeur, idem.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Deffaux, Louis-Joseph, secrétaire de la mairie, idem.
Évrard, Augustin, ingénieur civil, professeur de physique et de chimie, idem.
Boulanger, Emile, juge au tribunal civil, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la Monnaie de Paris, à St. Saulve.
Pétiau, Casimir, architecte de la ville, idem.
Maugeart, avocat, idem.
Coffyn, capitaine du génie, idem.
Miroux, Philippe, cultivateur, idem.
Dutemple, médecin, horticulteur, à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Gravis, Antonin, médecin, à Anzin.
Cheval, Bonaventure, cultivateur, à Etrœux.
Lenglé, Albert, propriétaire, à Valenciennes.
Bécar, peintre, idem.
Potier, Julien, professeur de peinture, idem.
Hamoir, Alfred, agronome, à Saultain.
Dilly, professeur d'histoire, à Valenciennes.
Charpentier, propriétaire, idem.
Pésier, Edmond, chimiste, idem.
Delanoue, propriétaire, idem.
Grand fils, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes.
Courtin, minéralogiste, idem.
Delgrange, naturaliste, à St.-Saulve.

ASSOCIATION LILLOISE

Pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le Préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs

ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner elle-même, ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

Membre du conseil administratif de l'association.

MM.

Le Glay, ✠, archiviste du département, président.
Gachet, bibliothécaire de la ville, vice-président.
Dumon, Edouard, secrétaire-général.
Descamps, archiviste de la ville, bibliothécaire archiviste.
Paillart, propriétaire, trésorier.
Bruneel, Henri, négociant.
Delattre-Guichard, propriétaire.
Fiévet-Chombart, ✠, propriétaire.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Kolb-Bernard, négociant.
Devogelsang, propriétaire.
Bernard, Henri, négociant.
Crespel, F., propriétaire.
De Melun, idem.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir: cinq hôpitaux généraux; sept hôpitaux de malades; deux hospices pour les malades, les vieillards

et les orphelins; sept hospices pour les vieillards et les orphelins; dix-huit hospices destinés spécialement aux vieillards et sept hospices pour les orphelins.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice.

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1843.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	18	44	40	102	23872 28	»	23872 28
Bourbourg (id.).....	»	31	26	57	12438 »	»	12438 »
Dunkerque (h. gén.)..	43	108	105	256	42634 35	40000 »	82634 35
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	»	76	17	93	14763 50	4000 »	18763 50
Cassel (id.).........	»	26	»	26	6769 »	2000 »	8769 »
Idem (pauvre école)..	»	»	29	29			
Hazebrouck (h. civil.)	»	92	»	92	9778 49	6000 »	15778 49
Idem (maison des mal.)	11	»	»	11			
Steenvoorde (h. civ.).	»	42	»	42	5958 33	»	5958 33
Estaires (hospice civ.).	»	14	»	14	192 »	1300 »	1492 »
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	12	76	26	114	21446 74	3000 »	24446 74
Bassée (La) (id.)....	»	23	13	36	7854 67	»	7854 67
Comines (id.).......	35	»	»	35	12125 12	»	12125 12
Haubourdin (id.)...	»	18	»	18	4610 98	»	4610 99
Lille (hosp. général.)	»	1149	298	1447			
Id. (hôp. St-Sauv.)	238	»	»	238			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	74	46	120			
Id. (hospice Gantois)	»	130	»	130	544227 80	77000 »	621227 80
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	57	57			
Id. (Béguinage).....	»	10	»	10			
Roubaix (hosp. civil.)	15	88	33	136	38631 68	3330 »	41961 68
Seclin (hôp. de mal.).	30	31	»	61	33010 43	»	33010 43
Tourcoing ....h....	»	46	12	58	16841 95	1000 »	17841 95
Wattrelos (hosp. civ.)	»	25	»	25	8121 07	»	8121 07
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	114	196	310			
Id. (hôp. de malades)..	95	»	»	95	198252 97	»	198252 97
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	63	63			
A REPORTER...	497	2217	961	3675	1001529 36	137630 »	1139159 36

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1843.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT....	497	2217	961	3675	1001529 36	137630 »	1139159 36
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	18	21	26	65	24750 02	»	24750 02
Landrecies (idem)....	3	30	»	33	5314 90	»	5314 90
Maubeuge (idem)....	»	43	20	63	23719 40	»	23719 40
Id. (fond.on Gippus)..	»	22	»	22			
Le Quesnoy (hosp. c.)	23	33	18	74	24422 71	»	24422 71
Solre-le-Château (id.)	»	3	»	3	420 75	75	495 70
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	407	51	458	251235 48	»	251235 48
Idem (Hôtel-Dieu)...	131	»	»	131			
Orchies (vieillards)..	9	18	»	27	13474 85	»	13474 85
Idem (orphelines)....	»	»	14	14			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	»	51	9	60	19403 11	»	19403 11
Idem (orphelines)...	»	»	15	15			
Condé (h. des veuv.)..	»	13	»	13	2005 33	800 »	2805 33
Valenciennes (h. gén.)	»	264	59	323			
Idem (Hôtel-Dieu)...	67	»	»	67			
Idem (orphelins). .	»	»	39	39	228710 02	»	228710 02
Idem (chartriers)....	»	51	»	51			
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260			
TOTAL....	748	3433	1212	5393	1594985 88	138505 »	1733490 88

Le revenu total de 1,733,490 fr. 88 cent., réparti sur 5,393 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 321 fr. 43 cent., et par journée, 88 cent. 06 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations et dont les revenus sont employés tant en distribution d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, qu'en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Le nombre et les ressources de ces établissements sont indiqués dans le tableau ci-après :

Arrondissemens.	Nombre de bureaux de bienfaisance	Nombre d'indigens admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.......	59	15852	107765 98	23805 »	131570 98
Hazebrouck......	53	24649	87807 70	55705 »	143512 70
Lille...........	131	53564	307171 28	136305 »	443476 28
Cambrai.........	101	27506	264658 56	700 »	265358 56
Avesnes.........	132	16789	270750 24	3506 »	274256 24
Douai...........	58	20144	132042 05	14895 »	146937 05
Valenciennes.....	77	26339	209298 25	15700 »	224998 25
Totaux.....	611	184843	1299434 06	250676 »	1550110 06

Le revenu total des établissements charitables du département s'élève à la somme de 3,283,600 fr. 94 cent.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (*).

Arrondissement de Dunkerque.

Dunkerque. — *Hospices.* — MM. Lemaire, Jules; — Quillac, Louis; — Vandewalle, Louis; — Mollet, Jean.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Papillon, receveur; — Bocage, économe-comptable; — Verhaeghe, secrétaire.

Bergues. — *Hospices.* — MM. Duhamel, Eugène; — Demasur, Louis; — Parmentier, Pierre; — Goutier, César; — Joos, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Vernaelde, Philippe; — Pyotte-Vermullen; — Demasur, Louis; — Dumoulin, Louis; — Mouveau.

MM. Modewyck, receveur; — Vercamer, économe-comptable.

Bourbourg. — *Hospices.* — MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Buret, Louis; — Deschodt aîné.

Bureau de bienfaisance. — MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Buret, Louis; — Vanwormhoudt, Pierre.

MM. Vandenbrouque, receveur et secrétaire; — Vandenabeele, économe.

(*) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK. — *Hospices.* — MM. Merchié, Laurent; — Sepieter, Joseph; — Dekytspotter, Joseph; — Pouvillon, Charles; — Donckele, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Papegaey, Louis; — Itsweire, Louis; — Houvenaghel, Joseph; — Vitse, Balthasar; — N...

MM. Salomé, receveur; — Schercousse, secrétaire, économe-comptable.

BAILLEUL. — *Hospices.* — MM Flahaut, Robert; — Decoussemaker, Joseph; — Decoussemaker, Jean; — Decoussemaker, Benoît; — Behaghel, Jacques.

Bureau de bienfaisance. MM. — Cortyl, Charles; — Liefooghe; — Poupart-Decoster; — Vanmerris, Charles; — Béhaghel, Henri.

MM. Baelde, receveur et économe-comptable; — Leroy, secrétaire.

CASSEL. — *Hospices.* — MM. Lauwerière, Louis; — Wakernie, Désiré; — Malot, Henri; — Béhaghel, Louis; — Dehandschoewercker, Aimé.

Bureau de bienfaisance. — MM. Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Malot, Henri; — Pastoors, Joseph; — Dehandschœwercker, Aimé.

MM. Cortyl, receveur; — Allender, économe-comptable.

ESTAIRES. — *Hospices.* — MM. Degruson, Henri; — Deroy, Alex.; — Brehon, Ant.; — Hennion, Ed.; — Taffin, Zéphirin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Gruson, Jean-Baptiste; — Turbiez; — Fenart; — Taffin, Alidor; Priem-Dequirez.

M. Ducatez, receveur.

STEENVOORDE. — *Hospices.* MM. Revel, Germain; — Klein, André; — Serlooten, François; — Vanderlynden, François; — Boone, Amate.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bailleul, Auguste; — Dewitte, Louis; — Delbey, Pierre-Nicolas; — Vangraefschêpe, François; — Lyoen, Auguste.

MM. Rouzé, receveur; — Bailleul, économe-comptable.

Arrondissement de Lille.

LILLE. — *Hospices.* — MM. Danel, Louis; — Delefosse; — Mariage-Bonte; — Bommart-Crépy; — Brame, Louis; — Barrois, François; — Artaud.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy; — Doyen; — Masurel; — Thurin; — Blocquel.

MM. Dumon, Edouard, receveur; — Lefebvre, contrôleur; — Dubiez, économe-comptable de l'hospice-général; — Duvochelle,

économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ; — Dumoustier, économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert ; — Petit, secrétaire de la commission des hospices ; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARMENTIÈRES. — *Hospices*. — MM. Baron-Quennelle; — Ducasse, Antoine ; — Dansette, Hubert ; — Bacon, Philippe ; — Dal, Jean-Baptiste.

Bureau de bienfaisance. — MM. Baron-Quennelle ; — Ducasse, Antoine ; — Dansette, Hubert; — Bacon, Philippe ; — Mahieu-Delangre.

MM. Marcotte, receveur et secrétaire; — Musin-Lespagnol, économe-comptable.

LA BASSÉE. — *Hospices*. — MM. Alavoine-Delos ; — Poissonnier, Auguste ; — Proost-Wallerand ; — Leleux, Philippe ; — Mannier, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin; — Beaucamp, Hubert ; — Largent, Amand ; — Denis, Charles ; — Gruson, André.

M. Denabrif, receveur et économe-comptable.

COMINES. — *Hospices*. — MM. Herrengt, Albert ; — Catteau-Lauwick ; — Meurillon, Augustin ; — Goeman, Pierre; — Froidure-Lambin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Capelle Louis; — Roger, Augustin; — Devos, Jean-Baptiste; — Dumortier, Louis ; — Delbecque, Louis.

MM. Messéan, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance ; — Marcotte-Ghesquière, économe de l'hospice; — Marcotte, Ed., secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

HAUBOURDIN. — *Hospices*. — MM. Poulet-Six ; — Cordonnier-Liénard; — Wicart, Étienne; — Schoutter; — Leroy, Cyr-Côme.

Bureau de bienfaisance. — MM. Fichaux, Alexandre ; — Petit-Pareydt ; — Testelin, Alexandre; — Degrise; — Cadot, André.

M. Bailleul, receveur et économe-comptable.

ROUBAIX. — *Hospices*. — MM. Mimerel, Auguste ; — Wattine-Watel ; — Delattre-Libert ; — Grimonprez-Bossut ; — Motte-Duthoit.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart ; — Screpel-Lefebvre ; — Motte-Bredart ; — Cocheteux-Ségard ; — Mullié-Delesalle.

MM. Leconte, receveur ; — Jourdeuil, économe-comptable ; — Marissal, secrétaire.

SECLIN. — *Hospices*. — MM. Descloquement, Alexandre ; — Dujardin, François ; — Bocquet, François ; — Vandenbogaert, Ernest ; — Houzé, Pierre-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis ; — Descloquemant, Henri ; — Mollet, Séraphin ; — Descloquemant, François; — Moreaux, Pierre-Joseph.

MM. Paix, receveur ; — Faucompré, économe-comptable ; — Dupont, secrétaire de la commission de l'hospice.

TOURCOING. — *Hospices.* — MM. Duquesnoy-Delepoulle ; — Wattine, Louis; — Wattine, Charles; — Timal-Pollet; — Wattel, Henri.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe ; — Dervaux, Jean ; — Delannoy, François ; — Lorthiois, Floris ; — N....

MM. Debuigne, receveur et secrétaire ; — Tranoy, économe-comptable.

WATTRELOS. — *Hospices.* — MM. Meurisse, Pierre; — Dubrulle, L.s; — Delecroix-Destombes ; — Lezy-Carette ; — Beny ; L.s.

Bureau de bienfaisance. — MM. Crespel, Jean-Baptiste ; — Delpire, Apollinaire ; — Delecroix, Pierre-François ; — Lefebvre, François ; — Picavet, Liévin.

MM. Fourlinnie, receveur et économe-comptable ; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI. — *Hospices.* — MM. Foulon ; — Leroy, Auguste ; — Vallez ; — Quecq ; — Renard, Henri.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur; — Caudron, contrôleur; — Croquefer, économe-comptable ; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES. — *Hospices.* — MM. Piérart-Ohry ; — Lalou, Antoine; — de Lagorce, Maurice; — Lavice, Absinthe; — Puyramaure, L.s.

Bureau de bienfaisance. — MM. Clavon, Augustin ; — Leloup, Antoine; — Maillet, Maximilien; — Houzé, Emmanuel; — Denis, Pierre.

MM. Michaux aîné, receveur ; — Malfait, Antoine, économe-comptable et secrétaire.

LANDRECIES. — *Hospices.* — MM. Fostier, Elie ; — Motte, Henri ; — Bastien, François; — Gabet, Antoine-Désiré ; — Marie, Jean-François.

Bureau de bienfaisance. — MM. Goutin, Alphonse ; — Pouplièe, Alexis ; — Merlin, Augustin ; — Bonnaire, André.

MM. Descamps, receveur ; — Merlin, économe-comptable ; — Madoulé, secrétaire.

MAUBEUGE. — *Hospices.* — MM. Cazaban ; — Lagorce ; — Horrie, Hector ; — Riche ; — Froissart.

Bureau de bienfaisance. — MM. Lagorce, Maurice ; — Autier, Pierre ; — Sculfort, Vulgis ; — Bayart, Adolphe.

MM. Lucq, receveur; — Boutté, économe-comptable ; — Lebon, secrétaire.

LE QUESNOY. — *Hospices.* — MM. Tessier, Jean, ✱; — Margerit, Jean ; — Crapet, Emmanuel ; — Piette, Hippolyte; — Delannoy, Jean-Baptiste.

Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin ; — Dupont-Réné ; — Deswattenne, Ernest; — Blondet, Charles ; — Beauvais, Célestin.

MM. Baillon, receveur et économe de l'hospice ; — Vandamme, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU. — *Hospices.* — MM. Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Bernard, Louis-Joseph ; — Thieuleux, Louis-Joseph ; — Magy, Philippe.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis ; — Barthélémi, Cyprien; — Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Thieuleux, Louis-Joseph.

M. Georges, receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI. — *Hospices.* — MM. Remy de Rombauld ; — Leboucq de Ternas ; — Desfontaines d'Azincourt ; — Danel; — Dumont.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Fréchar, receveur ; — Lacombe et Watelle, économes-comptables ; — Brassart, secrétaire.

ORCHIES. — *Hospices.* — MM. Warocquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis; — Tréca-Tréca; — Guilbert-Estevez; — Josson, Gilbert.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Martin, receveur, économe-comptable et secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES. — *Hospices.* — MM. Cavrois, Jean-Baptiste ; — Delecourt, Théophile ; — Paillard, Hippolyte ; — Dugimont, Louis ; — Palsy.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Mariage, receveur ; — Leflan, contrôleur ; — Boulan, Casimir, économe-comptable ; — Hourdequin, secrétaire.

SAINT-AMAND. — *Hospices.* — MM. Delecourt-Legrand ; — Simon, Auguste ; — Meurice ; — Guislain, François ; — André, François.

M. Waterloo, économe-comptable.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart ; — Bouillon ;

— Courtecuisse, François ; — Lesage , Alexandre ; — Horrion, Hippolyte.

M. Mériaux, receveur.

CONDÉ. — *Hospices.* — MM. Mention, Jean-Baptiste ; — Petit, Guillaume ; — Pureur fils , Pierre-Joseph ; — Dugnole , Eloi ; — Brousses, Gaspard.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel , receveur et économe-comptable.

AUMONIERS DES HOSPICES.

DUNKERQUE. — *Hospice général.* — M. Desitter.

LILLE — *Hospice général.* — MM. Dubus et Desprez.

» *Hôpital Saint-Sauveur* — M. N....

» *Hospice des Vieux-Hommes et Bleuets.* — M. Gauthier.

» *Hospice Ganthois.* — M. Lecoustre,

» *Hospice de Stappaert.* — M. Lecocq.

ROUBAIX. — N....

SECLIN. — M. Bailleul.

TOURCOING. — M. Peenaert.

CAMBRAI. — *Hospice général.* — M. Thenard.

» *Hôpital Saint-Julien.* — M. Robert.

» *Hospice Vanderburch.* — M. Delobel.

AVESNES. — M. Bauduin.

DOUAI. — *Hospice général.* — M. Duthoit.

VALENCIENNES. — *Hospice général.* M. Tanières.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auxquels le service de ces enfants est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfants trouvés et abandonnés pendant l'année 1842.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1842.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1842.
Dunkerque.......	105	21	3	13	110	8020 27
Lille...........	906	80	70	64	912	65996 07
Cambrai.........	345	31	37	16	323	21221 65
Douai...........	217	24	32	10	199	15672 98
Valenciennes	241	6	26	7	214	17003 99
TOTAUX.. .	1874	162	168	110	1758	127914 96

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840, celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai, et un à Valenciennes.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Suit le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1842.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1842.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	102712	539353 75	5,25	101028	530511 50	34414	272985 75
Lille......	175552	1027765 »	5,85	168586	993393 50	61169	424735 50
Cambrai...	40597	206620 50	5,09	38509	198946 50	16100	93453 »
Douai.	36686	206396 50	5,60	34366	190410 »	14673	95851 53
Valencienn.s	66514	387474 50	5,82	62236	363838 »	28398	163626 »
TOTAUX..	422061	2367610 25	5,61	404725	2277099 50	154754	1050651 78

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Beck, directeur ; — Willeman, contrôleur.
A Lille. — MM. Lalo, directeur ; — Masurel, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contról.
A Douai. — MM. Bois, directeur ; — Rousselot, contrôleur.
A Valenciennes. — MM. Maurice, directeur ; — Leflan, contr.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Listes nominatives des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire ; — Kien ; — N....
A Hazebrouck. — MM. Duvet, Joseph; — Deschodt; — Pinchon.
A Lille. — MM. Delannoy ; — Théry ; — Blondeau.
A Cambrai. — MM. Leroy ; — Renard ; — Farez (Fénelon).
A Avesnes. — MM. Clavon ; — Guillemin, Félix ; — Hannoye, Désiré. = Membres adjoints : MM. Maurice ; — Hannoye, Prosper; — Lebeau, Auguste.
A Douai. — MM. Leroy, Emile ; — Parmentier ; — Deledicque.
A Valenciennes. — MM. Dupont ; — Dubois ; — Delannoy.

NOTAIRES.

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissements publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormhoudt. — M.e Leenhouder.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast fils, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.e Plouvier, à Steenwerck.
——— id. S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
Canton de Cassel. — M.e Dehandschoewercker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.e Smagghe.

Canton d'Hazebrouck-Nord. — M.e David, à Caëstre.
——— id Sud. — M.e Dancoisne, à Hazebrouck.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe fils.
——— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier fils.
Haubourdin. — M.e Brice, à Radinghem; — M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq; — M.e Mulle, à Lannoy.
Cysoing. — M.e Delinselle.
Lille. — M.e Leclercq pour les hospices de cette ville. — M.e Desrousseaux pour les bureaux de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Collette fils; — M.e Cottignies.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Delahaye.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Tabary, à Quiévy; — M.e Carrez, à Avesnes-lez-Aubert.
Câteau (Le). — M.es Carlier; — Deudon; — Basquin.
Clary. — M.e Grimbert, à Caudry; — Millot, à Walincourt.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Mallet.
Idem. — M.e Lempereur.
Avesnes (les deux cantons). — M.es Davoine; — Evrard,
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavay. — M.es Delhaye; — Marchal.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Emond.
Landrecies. — M.e Deruez.
Maubeuge. — M.e Bottieau fils.
Idem, M.e Walrand.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.es Vallez; — Beauvais.
Idem (Ouest). — M.e Desenfant, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.e Stocquelet, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Mullet.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Gamonet.

Saint-Amand, rive-droite. — M.es Massard, à St.-Amand ; — Baligand, à Mortagne.
Saint-Amand, rive-gauche. — M.e Davaine.
Bouchain. — M.es Cogé fils ; — Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.es Dupire ; — Paillart ; — Dubois fils.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord neuf caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing et une à Avesnes.

Elles ont été autorisées par ordonnances royales des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843.

Les caisses de Roubaix, Tourcoing et Avesnes n'ont commencé leur service que dans le cours de cette dernière année.

Ces établissements, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital, et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 4 pour cent les placements les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution n'a pas failli aux espérances qu'elle avait fait concevoir ; elle continue d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques-là.

Les placements qui existaient dans les caisses d'épargne au 31 décembre 1842 se divisent ainsi qu'il suit :

3,915	ouvriers ont déposé	1,970,822	72
2,375	domestiques	1,304,497	25
923	employés	540,040	46
1,034	militaires et marins	900,988	74
3,643	professions diverses	2,655,681	30
4,125	mineurs	1,111,520	11
59	sociétés de secours mutuels	46,851	49
16,074		8,530,402	11

La moyenne totale des placements est de 530 francs 69 centimes. Elle se divise de la manière suivante entre les différentes classes

de déposans : militaires et marins, 871 fr. 36 ; sociétés de secours, 794 fr. 09 ; professions diverses, 728 fr. 98 ; employés, 585 fr. 09 ; domestiques, 549 fr. 22 ; ouvriers, 503 fr. 40; mineurs, 269 fr. 45.

La moyenne totale pour chaque caisse est de 578 fr. 74, à Lille ; de 576 fr. 96, à Douai ; de 493 fr. 86, à Dunkerque ; de 442 fr. 83, à Valenciennes ; de 382 fr. 64, à Maubeuge, et de 350 fr. 90, à Cambrai.

Le nombre total des livrets ouverts en 1842 est à celui des livrets existans au 1.er janvier dans les proportions ci-après : Valenciennes et Douai, 1 à 2,5 ; Lille, 1 à 2,6 ; Cambrai, 1 à 2,7 ; Dunkerque, 1 à 3,3.

Le nombre des livrets soldés pendant l'année a été presque égal à celui des livrets ouverts, à Valenciennes et à Cambrai ; il a été d'un peu plus de moitié à Dunkerque et à Douai, et d'un peu moins de moitié à Lille.

Les versements effectués ont été dans les proportions suivantes avec les sommes déjà déposées au 1.er jour de l'année : Cambrai, 60 p. 0 0; Douai, 55,4 p. 0/0 ; Dunkerque, 52,4 p. 0/0 ; Lille, 52 p. 0/0 ; Valenciennes, 48,2 p. 0/0.

Les retraits ont été, aux placemens, dans le rapport de 69,2 p. 0/0 à Douai ; de 77,8 p. 0/0 à Lille ; de 78 p. 0/0 à Cambrai ; de 86, 6 p.0/0 à Dunkerque, et de 121,5 p. 0/0 à Valenciennes.

Voici le résumé des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1842.

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS				SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
	existant au 1.er janvier.	ouverts. Pendant l'année.	soldés. Pendant l'année.	restans au 31 déc.					
Dunkerque.	1965	593	330	2228	990046 45	519081 34	449693 70	40890 22	1100324 31
Lille...	6119	2312	1121	7310	3657454 55	1900936 81	1480863 86	153029 70	4230557 20
Cambrai....	1209	441	414	1236	369251 61	221929 81	173018 22	15545 42	433708 62
Maubeuge...	»	93	2	91	»	35318 25	650 »	151 72	34819 97
Douai	2663	1093	593	3163	1502017 88	831846 46	575322 01	66418 78	1824961 11
Valencienn.	2005	799	758	2046	971516 45	467964 08	568548 55	35098 92	906030 90
	13961	5331	3218	16074	7490286 94	3977076 75	3248096 34	311134 76	8530402 11

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises au secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternell sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la reine des Français.

Présidente honoraire. — M.me la vicomtesse de Saint-Aignan.

Présidente. — M.me Fruict des Parcqs.

Vice-présidentes. — M.me Barbier de la Serre, M.me Lethierry-Virnot.

Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.

Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier; — Dumon cadet; — Muiron; — Barbier de la Serre; — Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. — M.mes Lemoinier; — Petit; — Vannière; — Delespaul; — Lethierry-Virnot; — M.elle Théry.

3.e arrondissement. — M.mes Lepercq; — Delebecque-Barrois; — Théry-Falligan; — Roussel; — Briansiaux; — Bernard-Rouzé.

4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix; — Derode aîné.

5.e arrondissement. — M.mes Revoire; — V.e Lefebvre-Lebrun; — Salavie; — la baronne d'Assignies; — Fruict des Parcqs; — Charvet-Barrois.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté de M. Préfet, du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises ; six maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle ; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er *octobre* 1843.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS			TOTAL.
		à un an et à moins d'un an d'emprisonnem.[1]	aux travaux forcés.	à la réclusion et à plus d'un an d'empris.[1]	
Douai. — Maison de justice..	45	50	2	36	133
Dunkerque. — Maison d'arrêt.	27	23	»	3	53
Hazebrouck. — Idem.......	48	26	»	4	78
Lille. — Idem............	199	104	»	6	309
Cambrai. — Idem.........	33	34	»	10	77
Avesnes. — Idem..........	29	20	»	2	51
Valenciennes. — Idem.....	27	20	»	2	49
Dépôts de sûreté..........	16	»	»	»	16
	424	277	2	63	766

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSIONS DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour

royale, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur du roi sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

Dunkerque. — MM. Prudhomme, propriétaire; — Schoutter père, rentier; — Chamonin; — Kien; — Coffyn fils; — Lequoy; — N.....

Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Justin; — Quenson, Aug.; — Debuyser, Justin; — Vandewalle, Désiré; — Houvenaghel, Hippolyte.

Lille. — MM. Lefebvre, curé de Saint-Etienne; — Legrand, Pierre, avocat; — Pallette, secrétaire; — D'hornoy, conseiller de préfecture; — Sénéchal-Ovigneur; — Gachet.

Cambrai. — MM. Leroy, notaire; — Renard, avocat; — Filhol; — Vallez-Bonnaire; — Maréchal.

Avesnes. — MM. Maurice, Bernard, avocat; — Lebeau, avocat; — Evrard, notaire; — Tordeux; — Mailliet.

Douai. — MM. Levêque, ✱, grand-doyen, curé de Saint-Jacques; — Bois, adjoint au maire; — Grennier, ✱, docteur en médecine; — Campion, économe du collége royal; — Mellez, brasseur; — Rossignol, juge au tribunal civil; — Nutly, avoué; — Lenglet, conseiller à la cour royale.

Valenciennes. — MM. Barbotin; — Dumont; — Blanpain; — Ewbanck; — Dubois, Félix.

SERVICE DE SANTÉ DES PRISONS.

Maison de justice de Douai.

M. Escalier, ✱, médecin.

Maison d'arrêt de Dunkerque.

M. Lemaire, médecin.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck.

M. Vandewalle, médecin.

Maison d'arrêt et de correction de Lille.

M. Brigandat, médecin.

Maison d'arrêt de Cambrai.

M. Hardy, médecin.

Maison d'arrêt d'Avesnes.

M. Saulnier, chirurgien.

Maison d'arrêt de Valenciennes.

M. Manouvrier, médecin.

AUMONIERS DES PRISONS.

Douai, M. Bourlet; — Dunkerque, M. Ryckebusch; — Hazebrouck, M. Dekeyster; — Lille, M. Paële; — Cambrai, M. Thomas; — Avesnes, M. Thevenin; — Valenciennes, M. Sauvet.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtiments de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différents genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé, à cet effet, divers ateliers pour le filage du coton, du lin, des étoupes, la fabrication des calicots, des toiles, des couvertures, et des ateliers de couture, de confection de sarraux, de filochage, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit en fer, une paillasse, un traversin, une couverture de laine et un drap-sac.

Par mesure d'ordre et de police, l'autorité a supprimé la cantine, ainsi que l'usage du tabac, et a soumis les détenus au régime du silence absolu.

Six frères de St.-Joseph sont placés près des hommes et dix-huit sœurs de l'Enfant-Jésus près des femmes.

La prison de Loos peut contenir 1600 détenus. Sa population effective était au 31 décembre 1843, de 1407 individus, dont 1,152 hommes et 255 femmes, appartenant tant au département du Nord qu'aux départements voisins.

Employés de l'administration.

MM.
Durant, directeur.
Peuvrier, sous-directeur.
Bardel, inspecteur.
Dahon, greffier comptable.
Vandenbussche, aumônier.
Agache, aumônier adjoint.
Guilmot, ✻, médecin.

MM.
Billon, docteur en médecine, chirurgien.
Steffany, pharmacien.
Guilmot fils, commis-greffier.
Quincarlet, idem.
Coignies, gardien en chef.

Entrepreneur des services et travaux.

M. Jean Casse, à Lille.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les revenus publics du département pour l'année 1841 se sont élévés à la somme de 55,408,384 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	11,896,052	»
Enregistrement, timbre et domaines	7,167,671	»
Douanes et sels	18,252,323	»
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	14,096,481	»
Postes	1,246,231	»
Produits des forêts et de la pêche	1,428,088	»
Produits divers	302,893	»
Produits universitaires	54,893	»
Produits éventuels	963,762	»
	55,408,384	»
Les mêmes produits, pour l'année 1840, ont été de	50,266,495	»
L'augmentation des revenus, en 1841, est donc de	5,141,889	»

Le développement des recettes effectuées sur les contributions et revenus publics se trouve indiqué en tête de chaque administration financière, dans les pages suivantes. A défaut de chapitre spécial pour les produits divers, nous allons faire connaître sommairement ici les produits d'où les recettes proviennent.

Produits divers et éventuels.

Benéfices sur la fabrication des monnaies et médailles	»	»
Produits des mines	107,715	»
Droits de la vérification des poids et mesures...	54,621	»
Produits spéciaux pour dépenses d'écoles normales primaires	16,814	»
Produits de la taxe des brevets d'invention	26,612	»
Produits divers	2,618	»
Produits éventuels	48,542	»
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des Invalides de la guerre	41,372	»
Recettes sur divers débets de comptables et avances litigieuses compris ou non compris dans l'actif des finances	4,600	»
Recettes extraordinaires	»	»
	302,894	»

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1841, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 11,896,049 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,882,615	»
Personnelle et mobilière	1,677,677	»
Portes et fenêtres	1,303,225	»
Patentes	1,419,828	»
Frais de premier avertissement	22,704	»
Total	11,896,049	»
Le montant des contrib.ons directes a été, en 1840, de..	11,642,056	»
Différence en plus en 1841	253,993	»

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de 1.re classe ; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✲ à Lille.
Inspecteur, M. de la Blanchardière, à Lille.
Contrôleur principal, M. Durousier, à Lille.
Contrôleur hors classe, M. Delegorgue, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Behaghel, à Cassel.
Wable, à Maubeuge.
De Marsilly, à Valenciennes.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Dufaux, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
De Moncheaux, à St.-Amand.

MM.
Delespaul, à Lille.
Bonnet, à Lille.

Contrôleurs de troisième classe.

MM.
Lambert, à Hazebrouck.
N..., à Douai.
De Beaufort, à Dunkerque.

MM.
Gillet, à Cambrai.
Vion, à Avesnes.

Surnuméraires, MM. Bobilier, — Macquart.

CADASTRE.

M. Vachier, géomètre en chef.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances du département.

M. Dosne, ✻, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissements.

MM.
Péterinck, à Dunkerque.
Taupin, à Hazebrouck.
Albin Cornuau, à Cambrai.

MM.
Mahou, à Avesnes.
De Bammeville, à Douai.
Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Cochelet, ✻, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Développement des droits constatés et perçus en matière de contributions indirectes pendant l'exercice 1841.

Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	1,039,578
Droit de fabrication sur les bières	3,465,252
Licences de toute espèce	161,839
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises	177,334
Cartes	21,648
Sels	192
Sucre indigène	3,537,001
Garantie des matières d'or et d'argent	16,200
Bacs, passages d'eau, ponts affermés	10,857
Navigation, bacs non soumissionnés	428,982
Dixième du produit des octrois	241,127
Timbres de toute espèce	113,088
Prélèvements sur les communes pour frais de casernement	98,213
Amendes (portion du trésor)	1,160
Recettes extraordinaires	5,142
Recouvremens sur les avances faites pour divers services	69,211
Tabacs. Vente de tabacs et recettes extraordinaires	3,655,986
Poudres. Vente de poudres et recettes extraordinaires	96,386
Produit des amendes et confiscations	62,184
Recettes des chemins de fer de Lille et Valenciennes à la frontière	»
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	14,096,480
Les recouvrements effectués en 1840 ont été de	12,503,931
Différence en plus en 1841	1,592,549

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. L. Boquet, ✻, directeur du département, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Jaunet, à Lille.

Bureaux de la direction, rue des Fleurs, N.° 20, à Lille.

MM.
Quivault, premier commis.
Guigue d'Albon.
De Vauguerin.
Chocqueel.
Florisoone.
Buchet.

MM.
Bottin.
Devos.
Chasseloup de Chatillon.
Letocart.
Bonnin-Volpesnil.
Demonès d'Elboni.

Contrôleurs ambulants.

MM	MM.
Charvet, à Lille.	Moiret, à Lille.
Corrion, id.	Mariage, id.
François, id.	Jeronnez, id.
Gevaudan, id.	

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Premier commis. M. Morel.
Deuxième commis. M. Tranchepain.
Receveur principal et entreposeur des tabacs. M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Seugé, — Declercq, à Dunkerque.
M. Lenglet, à Bergues.
Contrôleur de garantie. M. Séguien, à Dunkerque.
Receveurs particuliers et sédentaires. MM. Mazuel, à Bergues, — Evrard, à Bourbourg, — Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement. M. Loneux, à Hazebrouck.
Premier commis. M. Stappe.
Deuxième commis. M. Lanetain.
Receveur principal et entreposeur des tabacs. M. Schmit, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. Mortreuil, à Hazebrouck, — Graillet, à Bailleul.
Receveur particulier sédentaire. M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.
Receveur principal, M. Petit, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblarenberghe, à Lille.

Contrôleurs.

MM.	MM.
Balay, à Lille.	Morel.
Fondant, à Lille.	

Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Delebecque.
Receveur particulier sédentaire, M. Posson.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Caron.
Receveur particulier sédentaire, M. Callau.

Résidence de la Bassée.

Contrôleur de ville, M. Lejosne.
Receveur particulier sédentaire, M. Duchet.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Maes.
Receveur particulier sédentaire, M. Blais.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Gaurion.
Receveur particulier sédentaire, M. Petit.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Bougère.
Receveur particulier sédentaire, M. Simon.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Van Remoortère, à Cambrai.
1.er *commis,* M. Fremendity; — 2.e *idem,* M. Auger; — 3.e *idem,* M. Roucou.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Mangé, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Auguez, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Aclocque, à Avesnes.
1.er *commis,* M. Fusée; — 2.e *idem,* M. Allein.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Cahier, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Bouveret, à Avesnes; — Favereau, à Maubeuge.
Receveur principal sédentaire, M. Collignon, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Gigault de la Bédollierre, à Douai.
1.er *commis,* M. Vachette; — 2.e *idem,* M. Deberckem.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.
Contrôleur de ville, M. Salze, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Scheppers, à Valenciennes.

1.er *commis*, M. Audiau ; — 2.e *commis*, M. Plonquet ; — 3.e *commis*, M. Delcourt ; — 4.e *commis*, M. Marage.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Auger, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Dupuich, à Valenciennes ; — Lefèvre, à Saint-Amand ; — Gadebois, à Condé.

Contrôleur de la garantie, M. Lecomte, à Valenciennes.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Malin, à St.-Amand ; — Dupont, à Condé.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Demontreuil.

Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Mascret.

Receveur particulier sédentaire, M. Rostaing.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Fourdrignier.

Receveur particulier sédentaire, M. Petau-Grandcour.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1852 par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter en 1841, 1181 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,200,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.......	1,072 hectares, —	3,000,000 k. de tabac.
Hazebrouck.	109	200,000 id.
Total....	1,181	3,200,000

Plus le cinquième toléré par la loi.

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, ✠, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

De 1.re classe.	*De 2.e classe.*
MM.	M.
Delhaye.	Burteaux.
Rolland.	

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin		N.° 1, à Lille.
Bizot,	id.	N.° 2, à Lille.
Baffer,	id.	à Dunkerque.
Chemin,	id.	à Merville.
Duchâteau, contrôleur du magasin		N.° 1, à Lille.
Maillot,	id.	N.° 2, à Lille.
Lesueur,	id.	à Dunkerque.
Kehr,	id.	à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Manufacture de Lille.

MM.

Roucher, ✻, régisseur.
Mathieu, contrôleur de comptabilité.
D'Aubigny, inspecteur de fabrication.
Dougny, garde-magasin.
De Belcombe, sous-inspecteur de fabrication.
Rocaz, premier commis.
Dehault, deuxième commis.

Leblanc, commis aux écritures		de 1.re classe.
Lecharpentier,	id.	id.
Mahieu,	id.	de 2.e classe.
Desobry,	id.	id.

Roger, chef divisionnaire de fabrication.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerque comprend la côte, depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la frontière, depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing.

La direction de Valenciennes a 36 lieues de frontières; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, six principalités et douze capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de sept principalités et de quatorze capitaineries.

Développement des droits constatés et perçus en matières de douanes, pendant l'année 1841.

DROITS DE DOUANES.	A l'importation	15,657,108
	A l'exportation	210,960
	Au transit	1,646
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	2,845
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexport.ᵒⁿ des voitures de voyageurs	782
DROITS DE NAVIGATION.	Francisation et transfert de propriété de navires	125
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers	76,805
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains	3,764
	Congés des bâtiments français	9,304
	Passe-ports des bâtiments étrangers	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires	»
	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	15,015
RECETTES ACCESSOIRES.	Droits de timbre	74,056
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément; droits de magasinage et de dépôt	604
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes	1,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles	354
	Produit des amendes et confiscations	310,548
Taxe de plombage et d'estampillage		48,886
Taxe de consommation des sels		1,838,018
	Total général des recettes	18,252,320

Ces produits appartiennent, 1.° à la direction de Dunkerque, pour 15,165,947 francs, et à chaque principalité de cette direction dans les proportions suivantes :

Principalité	de Dunkerque	9,190,717
—	d'Hazebrouck	72,050
—	d'Armentières	397,308
—	d'Halluin	2,979,689
—	de Lille	2,354,522
—	de Baisieux	171,661
		15,165,947

2.° A la direction de Valenciennes pour 3,086,373 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité	d'Orchies	140,735	
—	de Condé	1,483,426	
—	de Valenciennes	70,809	
—	de Blanc-Misseron	496,917	
—	de Maubeuge	86,734	
—	d'Avesnes	735,264	
—	de Bavay	72,488	
		3,086,373	3,086,373
	Somme égale		18,252,320
Les douanes ont produit en 1840			16,179,676
Il y a donc, en 1841, augmentation de			2,072,644

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Th. Duverger, ✠, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Delaetre, premier commis; — Dequen, second idem; — Denelle, troisième idem; — Rosot, quatrième idem; — Cornemont, cinquième idem; — Chabanel, sixième idem; — Foigne, septième idem; — N..., huitième idem.

MM. Bouly de Lesdain; — Deroide; — Angois, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM.
Vandal, inspecteur principal.
Bessat-Lacroix, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Bellemin, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Moisson, idem.

Contrôleurs.

MM. Chabanel, — Mogrion, — Vandenvaero, — de Saint-Amour, — Lauwers.

Vérificateurs.

MM. Cornemont, — Mahon, — Baillon, — Cailliez, — Sordot, — Philippe, — Henocque, — Crepin, — Menetrier, — Cauchois.

Commis principaux de 1.re classe.

MM. Perret, — Demol, — Vandeville.

Commis principaux de 2.e classe.

MM. Duplessis-Quéméneur, — Morel, — Jannin, — Cadet dit Degravier.

Commis de 1.re classe.

MM. Laffon de Ladébat, — Morel, — Fleury, — Dany, — Angois, — Nollen, — Delattre, commis de 1.re classe, — Moisson et Lefrançois, surnuméraires; — Foigne, garde-magasin, — Arduser, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Déborde, receveur; — Martin, visiteur; — Langevin, visiteur; — Carnin, garde-magasin.
Zuydtcoote. — MM. Delannoy, receveur; — Buhot, visiteur.
Ghyvelde. — M. Vandaele, receveur.
Bergues. — MM. Alexandre, receveur; — Siasoilliez, visiteur; — Pestel, visiteur.
La Broustaete. — M. Cahagnet, receveur.
Hondschoote. — MM. Chouffe, receveur; — Demeaux, visiteur.
Killemlinde. — M. Breda, receveur.

Oost-Cappel. — MM. Levavasseur, receveur; — Carion, visiteur.
Bambecque. — M. Didier, receveur.
Wormhoudt. — M. De Coussemacker, receveur.
Grand-Millebrughe. — M. N..., receveur.
Petite-Synthe. — M. Eloy, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Dunkerque.

MM.
Luère, capitaine, à Dunkerque.
Désoriez, lieutenant, idem.
Razer, idem, idem.
Hamont, lieutenant, à Gravelines.
Pourcelet, idem, à Fort-Mardyck.
Lamarre, lieutenant, à Leffrinckoucke.
Agnieray, lieutenant de patache, à Dunkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneaux, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydtcoote.

Capitainerie d'Hondschoote.

MM.
Hautier, capitaine, à Hondschoote.
Ruaut, lieutenant, à Ghyvelde.
Bouché, lieutenant, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerque, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Capitainerie de Bergues.

MM.
Guillain, capitaine, à Bergues.
Ranselant, lieutenant, à Grand-Millebrughe.
Cauchy, lieutenant, à Esquelbecq.

Cette capitainerie comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Socx, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Bisiar, Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Collin, inspecteur.

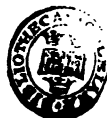
Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Faucheur, receveur principal.
Hovelt, vérificateur.
Salou, — Glénisson, commis de première classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel. — M. Huet, receveur.
Zermezeele. — M. Courtois, receveur.
Houtkerque. — M. Harlet des Hautes-Iles, receveur.
Steenvoorde. — MM. Evrard, receveur ; — Minon, visiteur.
Calcanes. — M. Doublet, receveur.
Boeschêpe. — M. Collin, receveur.
Berthen. — M. Dugard, receveur.
Caëstre. — M. Heisz, receveur.
Bailleul. — MM. Glenisson, receveur ; — Devaux, visiteur ; — Lespinetté, visiteur.
Bavinchove. — M. Duquesne, receveur.
Lacdorne. — MM. Doué, receveur ; — Laude, visiteur.



SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Steenvoorde.

MM.
Vanheddeghem, capitaine, à Steenvoorde.
Bovillé, lieutenant, à Godfelde.
Dardenne, lieutenant, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Steenvoorde, Calcanes, Godewaersvelde, Saint-Sylvestre-Cappel, Cassel, Oudezeele, Herzeele, Winnezeele et Houtkerque.

Capitainerie de Meteren.

MM.
David, capitaine, à Meteren.
Truche, lieutenant, à Berthen.
Demory, lieutenant, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Meteren, Nouveau-Monde, Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Flêtre, Caëstre, Berthen et Boeschêpe.

Capitainerie d'Hazebrouck.

MM.
Cédé, capitaine, à Hazebrouck.
Bigotte, lieutenant, à Morbecque.
Chassaing, lieutenant, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hazebrouck, Hondeghem, Wallon-Cappel, Morbecque, La Motte-aux-Bois, Préavin, Zermezeèle, Wemaers-Cappel, Bavinchove et Staple.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Tests, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Mauris, — Oustalot, vérificateur.
Sambœuf, — Boyer, commis de 1.re classe.
Chuquet, commis de 2.e classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Seau. — M. Meuntez, receveur.
Nieppe. — M. Mutez, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Parenthou, receveur; — Quignon, visiteur.
Houplines. — M. Bobier, ✻, receveur.
Bizet. — M. Doyelle, ✻, receveur.
Frelinghien. — M. Bouchez, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Espisier, receveur, — Fourrier, visiteur.
Deûlémont. — MM. Leroy, receveur; — Doyelle, visiteur.
Pont-de-Warnéton. — M. Defontaine, receveur.
Quesnoy-sur-Deûle. — MM. Brochart, receveur; — D.'borde, visiteur.
Comines. — MM. Parenthou, receveur; — Leleu, visiteur.
Wervick. — MM. Vendeville, receveur; — Perret, visiteur.
Merville. — MM. Blanc, receveur; — Chatelain, visiteur.
La Ventie. — M. Moucheront, receveur.
Estaires. — MM. Leclercq, receveur; — Manhès, visiteur.
Erquinghem. — M. Bauchet, receveur.
Beaucamps. — M. Delélis, receveur.
La Chapelle-Grenier. — M. Tardé, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitaincrie d'Armentières.

MM.
Jumel, capitaine, à Armentières.
Beaucertain, lieutenant, à Armentières.
Aublin, lieutenant, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Erquinghem, Armentières, Houplines, Wez-Macquart, Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe et Steenwerck.

Capitainerie de Quesnoy-sur-Deûle.

MM.
Jette, capitaine, à Quesnoy.
Feautrier, lieutenant, à Comines.
Sant, lieutenant, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Quesnoy, Comines, Wervick, Linselles, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

Capitainerie de La Ventie.

MM.
Prévost, capitaine, à La Ventie.
Lallemand, lieutenant, à Estaires.
Desoriez, lieutenant, à La Bouteillerie.

Cette capitainerie comprend les brigades de La Ventie, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, Pétillon, Fromelles, Beaucamps et La Bouteillerie.

INSPECTION DE LILLE.

M. de Ribeaux, ✱, inspecteur principal, à Lille.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.
Labe, receveur principal.
Cléry, vérificateur.
Parsy, idem.
Le Boucher, commis de 1.re classe.

MM.
Coupin, idem.
De Montgaurin, idem.
Duclos, commis de 2.e classe.
Botassi, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Bousbecque. — MM. Legaigneur, receveur ; — Fleury, visiteur.

Tourcoing-Ville -- MM. Porée, sous-inspecteur sédentaire; — Dutrembley, receveur; — Fay, visiteur; — Simon, idem; — Godard, idem; — Quibeuf, idem.

Tourcoing (station du chemin de fer). — MM. Hinet, receveur; — Bouvy, visiteur; — Magnin, idem; — de St.-Amour, idem.

Touquet-les-Moutons. — M. Delaporte, receveur.

Riscontout. — MM. Cherpa, receveur; — Ménétrel, visiteur; — Millevoix, idem.

La Marlière. — M. Deusy, receveur.

Mouveaux. — M. Vernet, receveur.

Wattrelos. — MM. Turlutte, receveur; — Baranger, visiteur.

Roubaix-Ville. — MM. Bouchez, receveur; -- Morin de Lapilière, — Lebourguignon-Duperré, — Brackers-d'Hugo, — Houzelot, visiteurs.

Roubaix. (station du chemin de fer). — MM. Dragon de Gomiécourt, sous-inspecteur; — Flahaut, receveur; — Paris, visiteur; — Etienne, idem.

Croix. — M. Vandaele, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.

De Marcenay, ✠, receveur principal.

Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.

Delomas, idem, idem.

Colin, contrôleur.

Beudin, idem.

Vérificateurs.

MM.

Pollet, -- Vinchon, — Perrette, — Birot de Ruelle, — Deschange, — Nortier, — Direy, — Lallemand, — Mathorez, — Wanvormhoudt.

Brodin, — Petiaux, — Médinger, commis principaux de 1.re classe.

Cros Rochefort, — Tugghe, — Jacquez, commis principaux de 2.e classe.

Woirhaye, — Gérard, — Chomel, — Delapierre Grosse, — Narrat, — Guericy, — Casaux, — Olivier, — Fouquet, — Dalidan, — Bellon, commis de 1.re classe.

Monnier, commis de 2.e classe.

Parsy, garde-magasin.

Guilleminot, commis de 1.re classe, à Loos.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Malingre, receveur; — Morin, visiteur.

Haubourdin. — M. Valliant, receveur.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.
Vancassel, receveur principal.
Maine, sous-inspecteur sédent.
De Batsalle, vérificateur.
Peyron, idem.

MM.
Tastet, commis de 1.re classe.
Hautier, idem.
Caire, idem.
Isle, idem.
Nortier, commis de 2.e classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Lannoy. — M. Delevaque, receveur.
Toufflers. — MM. Copin, receveur; — Collignon, visiteur.
Leers. — MM. Evrard, receveur; — Leblanc, visiteur.
Willems. — MM. Boëhler, receveur; — Nicollet, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Tourcoing,

MM.
Laroque, capitaine, à Tourcoing-Ville.
Dromaux, lieutenant, à Tourcoing, idem.
Vernet, idem, à Tourcoing (station du chemin de fer).
Delval, lieutenant, à Roubaix-Ville.
Mégras, idem, à Roubaix (station du chemin de fer).
Leroy, lieutenant, à Halluin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Bousbecque, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing, Mouveaux, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix et Croix.

Capitainerie d'Ascq.

MM.
Géiswiller, capitaine, à Ascq.
Juillet, lieutenant, à Baisieux.
Roche, lieutenant, à Lannoy.
Duval, lieutenant, à Sainghin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Baisieux, Willems, Camphin, Lezennes (cavalerie), Sainghin et Bouvines.

Capitainerie de Lille.

MM.
Dineux, capitaine, à Lille.
Six, lieutenant, à Lille.
Granjean, lieutenant, à Fives.
Sénéca, lieutenant, à Haubourdin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lille, Vendeville, Esquermes, Lambersart, Fives, Haubourdin, Wattignies, Ennetières, Thumesnil, Les Moulins et Loos (fabrique de soude).

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. de Laforgue de Bellegarde, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.

Charligny, premier commis.
Teinturier, second commis.
Pesier, troisième commis.
Cabanes, quatrième commis.
Gardin de Classé, 5.e commis.
Delcroix, sixième commis.
Billiet, septième commis.

INSPECTION DE DOUAI.

M. Mayan, inspecteur, à Douai.

Cette inspection comprend une principalité, dont le chef-lieu est à Orchies.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM.

Germain, receveur principal.
Grisot, vérificateur.
Feret, commis de 1.re classe.
Farez, commis principal, détaché à Douai.
Laretelle, commis de 2.e classe, idem.
Dauzel, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

Cysoing. — M. Perin, receveur.
Bourghelles. — M. Bocquillet, receveur.
Mouchin. — MM. Blanc, receveur; — Dorigny, visiteur.
Marchiennes. — M. Durand, receveur.
Raches. — MM. Vanderhaeghe, receveur; — Rouxel et Graval, visiteurs.
Saint-Amand. — MM. Lesage, receveur; — Dubois, visiteur; — Bugniatre, idem.
Pont-à-Marcq. — M. Allier, receveur.
Rumegies. — MM. Guilbert, receveur; — Ledez, visiteur.
Maulde. — MM. David, receveur; — Courteville, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Cappelle.

MM.
Mercier, capitaine, à Cappelle.
Guelt, lieutenant, à Somain.
Mineur, lieutenant à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Cappelle et Auchy.

Capitainerie de Rosult.

MM.
Prévost, capitaine, à Brillon.
N.., lieutenant, à Saméon.
Dineur, lieutenant, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas, Hasnon, Rosult et Brillon.

Capitainerie de Raches.

MM.
Pierre, capitaine, à Raches.
Bouteleux, lieutenant, à Bersée.
Pauchet, lieutenant, à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Flines-la-Rue, Vred, Flines, Marchiennes et Raimbeaucourt.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Dupré de Geneste, inspecteur, à Valenciennes.

Cette inspection comprend trois principalités dont les chefs-lieux sont à Condé, à Blanc-Misseron et à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.
Coupin, receveur principal.
James, Duhamel, s.s-insp. séd.re
Garat, vérificateur.
Barré, id.
Lelièvre, id.
Pimpernelle, id.

MM.
Poitevin, commis principal de 2.e classe.
Arné, commis de 1.re classe.
Rengguer, idem.
Nortier, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Mortagne. — MM. Thouvenin, receveur; — Lefebvre, visiteur; — Danton, idem.
Bon-Secours. — MM. Fontaine, receveur; — Callory, visiteur.
Hergnies. — M. Tricot, receveur.
Vieux-Condé. — M. Genez, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Mathorez, receveur principal, à Valenciennes.
Costerousse, sous-inspecteur, idem.
Morel, vérificateur de première classe, idem.
Prost, idem, idem.
Mineur, idem, idem.
Gallien, vérificateur de deuxième classe, idem.
Bonnetty, commis principal de deuxième classe, idem.
Lelièvre, — Kerst, — Devaux, — Huin, commis de première classe.
Teinturier, commis de deuxième classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Thiéry, receveur.
Marly. — M. Marier de Chanteloup, receveur.
Denain. — M. Hencart, receveur.
Douchy. — MM. Fécheroulle, receveur; — Tesmoingt, — Quelin, — Deloffre, visiteurs.
Haspres. — M. Thiébaut, receveur.
Sommaing. — M. Derbecq, receveur.
Abscon. — M. Gobin, receveur.

Valenciennes. (Station du chemin de fer.)

M. Bocquet, receveur.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.
Cousso, receveur principal, au Blanc-Misseron.
De Bussy, sous-inspecteur sédentaire.
Honoré, — Fournier, — Macqueron, vérificateurs.
Lecerf, commis principal de première classe.
Leroi, commis principal de deuxième classe.
Louette, — De Cormette, — Acker, commis de première classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Bouchez, receveur.
Marchipont. — M. Drapier, receveur.
Sebourg. — MM. Lhôte, receveur; — St.-Martin de Beyrie, visiteur.
Onnaing. — M. Fournier, receveur.

Blanc-Misseron. (Station du chemin de fer.)

MM. Sautteau, receveur ; — Savy, visiteur ; — Magnier, idem.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Fresnes.

MM.
Renard, capitaine, à Fresnes.
Coisy, lieutenant, à Bruille.
Tournay, lieutenant, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Thivencelles, Fresnes et Vicq.

Capitainerie de Valenciennes.

MM.
Watry, capitaine, à Valenciennes.
Fécheroulle, lieutenant, à Blanc-Misseron.
Coquille, id. à Anzin.
François, id. à Valenciennes.
Boileau, id. à Saultain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Saultain, Préseau, Valenciennes, Anzin, Vicoigne, Sebourg, Sebourgniaux et Marly; (Blanc-Misseron et Valenciennes, chemin de fer).

Capitainerie de Douchy.

MM.
Vinchon, capitaine, à Douchy.
Benard, lieutenant, à Abscon.
Defontaine, lieutenant, à Noyelles.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sommaing, Abscon, Rœulx, Escaudain, Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle, Denain et Thiant.

INSPECTION DU QUESNOY.

M. Davy, inspecteur, au Quesnoy.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavay.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM.

Martin, receveur principal, à Bavay.
Ternisien, vérificateur de 2.e classe.
Faber, commis de 1.re classe.
De Valensart, commis de 2.e classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

Bellignies. — MM. Honoré, receveur ; — Rognion, visiteur.
Saint-Vaast. — M. Morin de la Pillière, receveur.
Hergies. — M. Ruyssen, receveur.
Hon. — M. Gautier, receveur.
Malplaquet. — MM. Grandvarlet, receveur ; — Dumont, visiteur.
Gognie-Chaussée. — MM. Fournier, Th., receveur ; — Jette, visiteur.
Haussy. — M. Bernard, receveur.
Vendegies-sur-Ecaillon. — M. Gardin de Classé, receveur.
Le Quesnoy. — M. Godde, receveur.
Englefontaine. — M. Lemoine, receveur.
Landrecies. — M. Mathieu, receveur ; — Bertherand, visiteur.
Maroilles. — M. Venet, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Wargnies-le-Petit.

MM.

Gruet, capitaine, à Wargnies-le-Petit.
Challier, lieutenant, à Jenlain.
Durand, lieutenant, à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, St.-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

Capitainerie de la Longueville.

MM.

Gilbert, capitaine, à La Longueville.
Petit, lieutenant, à Bavay.
Galichet, lieutenant, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavay, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies, La Longueville et Hargnies.

Capitainerie de Ruesnes.

MM.
Lusquin, capitaine, à Ruesnes.
Delafargue, lieutenant, à Haussy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saulzoir, Haussy, Romeries, Beaurain, Vendegies-sur-Ecaillon, Ruesnes et Le Quesnoy.

Capitainerie d'Englefontaine.

MM.
Choffez, capitaine, à Englefontaine.
Roger, lieutenant, à Locquignol.
Decroos, lieutenant, à Landrecies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Vendegies-au-Bois, Robersart, Landrecies, Maroilles, Jolimetz, Locquignol, Sassegnies, Englefontaine et Forest.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Martin, inspecteur, à Avesnes.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.
Marie-Dumesnil, receveur principal, à Maubeuge.
Brienne, sous-inspecteur, à Maubeuge.
Giovanelli, vérificateur de 1.re classe.
Laveuve, idem de 2.e classe.
Meurisse, — Blouet, — Joly, commis de 1.re classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

Villers-Sir-Nicole. — M. Beaudoux, receveur.
Bettignies. — MM. Smet-Jamar, receveur; — Jacquesson, — Paris, visiteurs.
Vieux-Reng. — MM. Jourdan, receveur; — Guichaud, visiteur.
Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Bianchi, visiteur; — Taillefer, idem.
Cousolre. — MM. Henriet, receveur; — Smet-Jamar, visiteur; — Jacqué, idem.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.
Rochez, receveur principal, à Avesnes.
Rochez, vérificateur de 2.e classe.
Chaubard, commis de 1.re classe.
Malet, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. — M. Dineux, receveur.
Etrœungt. — M. Mulier, receveur.
Hestrud. — M. Delahaye, receveur.
Beugnies. — M. Duparey, receveur.
Clairfaits. — M. Blancho, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Patel, receveur.
Wallers. — M. Jehanne de Quehelec, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Boutté, receveur; — Montessuy, visiteur.
Trélon. — M. Pion, receveur.
Sains. — M. Lefebvre, receveur.
Ohain. — M. Chamon, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Maubeuge.

MM.
Warin, capitaine, à Maubeuge.
Ladrix, lieutenant, à Villers-Sir-Nicole.
Bruyère, lieutenant, à Jeumont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sir-Nicole, Vieux-Reng, Marpent, Jeumont, Colleret, Cousolre, Maubeuge et Ferrière-la-Grande.

Capitainerie de Solre-le-Château.

MM.
Royer, capitaine, à Solre-le-Château.
Rousselle, lieutenant, à Beaurieux.
Barlès, lieutenant, à Beugnies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Hestrud, Beaurieux, Clairfaits, Solre-le-Château, Beugnies, Wattignies, Lepine et Ferrière-la-Petite.

Capitainerie de Trélon.

MM.
Pone, capitaine, à Trélon.
Gillet, lieutenant, à Eppe-Sauvage.
Jourdain, lieutenant, à Sains.
Marchal, lieutenant, à Trélon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Trélon, Ohain, Feron, Sains et Liessies.

Capitainerie d'Avesnelles.

MM.

Lemor, capitaine, à Avesnelles.
Marion, lieutenant, à Marbaix.
Huart, lieutenant, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Marbaix, Maison-Raphael, Avesnes, Haut-Lieu, Etrœungt, La Rouillies, Avesnelles et Saint-Remy-Chaussée.

INSPECTION DE CAMBRAI.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division. Le capitaine de brigades à Saint-Quentin est chargé, en qualité d'agent spécial, de la suite des affaires devant les tribunaux ; l'inspecteur est appelé à surveiller le service ambulant et d'observation qui se fait sur les derrières du rayon.

Capitainerie de Saint-Quentin.

MM.

Chatelain, capitaine, à Saint-Quentin.
Musset, lieutenant, idem.

Cette capitainerie comprend les détachements chargés du service d'observation sur les derrières du rayon.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

***Développement par nature d'actes et de mutations des droits d'enregistrement constatés pour l'exercice* 1841.**

Enregistrement, y compris le décime pour franc........	5,846,652
Greffes, y compris le décime pour franc.................	62,876
Hypothèques, y compris le décime pour franc...........	52,551
Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc.	89,731
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe....................................	1,649
Passeports et permis de port d'armes de chasse...........	72,911
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation..	10,671
Recouvrements de frais de justice...	62,636
Recouvrements de frais de poursuites et d'instance......	871
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris...	»
A REPORTER..........	6,200,557

REPORT..........	6,200,557
Timbre non sujet au décime pour franc...............	768,918
Revenus des domaines..................................	3,259
Produits des terrains des fortifications..................	134,577
Dommages-intérêts adjugés à l'État.......................	19
Rentes. (Arrérages et rachats)...........................	431
Prix de vente de mobilier et créances exigibles....	3,031
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures..	5,642
Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes..	1,212
Epaves, déshérences et biens vacants.................	572
Produit de l'ancien domaine extraordinaire.............	»
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères..	49,461
TOTAL des recettes..........	7,167,670
Les produits de 1840 se sont élevés à....................	6,751,381
Il y a, en 1841, une augmentation de......................	416,289

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✠, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Houillon.

Inspecteurs. MM. Demachy, à Lille ; — Lejeune, à Douai.

Vérificateurs. MM. Oudot, Waymel, Poissonnier, Chantron, Suchet, Vial, Walter.

Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Bertrand.

Receveur du timbre extraordinaire, M. Férot.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, un débit spécial de timbre, ouvert à toute heure, rue de Paris, N.° 126, à Lille.

Première division d'inspection.	*Receveurs.*
	MM.
Armentières.	Grancher.
Cysoing	Morin Longuinière.
Haubourdin.	Plouvain.
La Bassée.	Dhoudain.

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche, pendant l'exercice 1841.

Produits des coupes de bois.	Prix principal	1,200,579
	Décime pour franc	120,058
	3 % pour travaux d'entretien et de réparation	36,018
	1 1/2 % pour frais d'adjudication	18,012
	Frais d'adjudication des bois façonnés	» »
Produits divers des forêts.	Bois, plants, chablis, etc.	20,805
	Fruits, semences et herbes	11,911
	Minerai, terres, pierres et sables	231
	Redevances et indemnités	1,613
	Recettes diverses et imprévues	287
	Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois	2,816
	Amendes de condamnation concernant les délits forestiers et de pêche	2,510
	Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	2,827
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers	790
	Location de la chasse dans les forêts de l'État	3,257
	Droits de pêche. Location de la pêche	» »
	TOTAL	1,421,724

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur. M. Robequin, à Douai.

MM.

Parison, garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.
Millet, garde à cheval sédentaire de la conservation.
Fiévet, garde à cheval.
Schmit, garde sédentaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.
Thiery, inspecteur, chef de service, à Lille.
Castel, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Valenciennes.
Fremin du Sartel, garde-général, idem.
Brun, garde-général, à Hazebrouck.
Daras, garde à cheval, à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseaux, arpenteur-forestier de l'inspection, à Valenciennes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM.
De Raismes, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lambret, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Million, sous-inspecteur, à Avesnes.
Desprez, garde-général, au Locquignol.
Dubois du Tallar, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, arpenteur forestier de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Développement des droits et produits des postes constatés et perçus, pendant l'exercice 1841.

Produit de la taxe des lettres	1,123,473
Produit du service rural	67,594
Droit de 5 % sur les articles d'argent	24,974
Produits des places dans les malles-postes	28,647
Recettes extraordinaires	1,541
TOTAL	1,246,229
Produits de 1840	1,185,598
Augmentation en 1841	60,631

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Laulaigne, à Lille.
Sous-inspecteur, M. de Parades.

Il y a dans le département du Nord quarante bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, M.me Dupas.
Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M. Rojare.
Bailleul, M.me de Laugardière.
Bavay, M.me Darras.
Bergues, M.me de Premont.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. de Bernes.
Cambrai, M. Ducamp.
Cassel, M.me Desmidt.
Clary, M.elle Prevots.
Comines, M.elle Louette.
Condé, M.me Bossel.
Douai, M. Sonac.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. Boulanger.
Estaires, M.me V.e Dehaisne.
Gravelines, M.me Doublet.
Haubourdin, M.elle Gueret.
Hazebrouck, M. de Coussemaker.
La Bassée, M. Delessue.
Landrecies, M.me Barthélemy.
Le Câteau, M.elle Coche.
Le Quesnoy, M.me Lebœuf.
Lille, M. Waresquiel, ✻.
Marchiennes, M. Poiteau.
Masnières, M.elle Ferry.
Maubeuge, M.elle Loiff.
Merville, M.me Margantin.
Orchies, M. Bisez.
Pont-à-Marcq, M.elle Carpentier.
Roubaix, M.me Trousseau.
St.-Amand, M.me Tonnelier.
Seclin, M.me Kolezinski.
Solre-le-Château, M. Grard.
Solesmes, M.me Decaux.
Tourcoing, M. Hartmann.
Trélon, M.elle Garnier.
Valenciennes, M. Charlet.
Sous-inspecteur. M. Pernet.
Watten, M. Josset.
Wormhoudt, M.me Deligny.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Hondschoote, M. Dekayser.
Steenvoorde, M.elle Bailleul.
Cysoing, M.me Legentil.
Gouzeaucourt, M. Devaux.
Berlaimont, M. Taviaux.
Lannoy, M. Smet.
Etrœungt, M.me Furez.

BRIGADIERS FACTEURS RURAUX.

Lille, Wanthiez ; — Valenciennes, Lefebvre.
(Emplois de nouvelle création.)

HOTEL DES MONNAIES.

Développement du bénéfice au profit du Trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1842, dans l'hôtel des monnaies de Lille.

Recettes brutes sur les produits des monnaies.............	281,093
Prélèvements sur les produits des monnaies...............	277,304
Perte pour le Trésor public...............	3,789

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans l'hôtel des monnaies de Lille, pendant l'année 1842, s'élèvent à 28,317,835 fr. 50 c., savoir :

Pièces de 20 francs.	433,880	»
Pièces de 5 francs.	27,178,475	»
Pièces de 2 francs.	380,642	»
Pièces de 1 franc.	194,714	»
Pièces de 1/2 franc.	107,306	»
Pièces de 1/4 de franc.	22,818	50
Total.	28,317,835	50

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1842 à l'hôtel des monnaies de Lille est de 814,610,846 francs.

Personnel de l'hôtel des monnaies de Lille.

MM.
Ph. De Rouvroy, commissaire du Roi.
Diérickx, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Personnel.

MM.
Bonnaire, vérificateur, } à Lille.
Basselet, vérificateur-adjoint, } à Lille.
Loriaux, aide-vérificateur, } à Lille.
Dawint, vérificateur, à Dunkerque.
Deblock, idem, à Hazebrouck.
Caux, idem, à Cambrai.
Bevenot, idem, à Avesnes.
Wantiez, idem, à Douai.
Douchez, idem, à Valenciennes.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.
Bosquillon, ✻, ingénieur en chef directeur du département du Nord.
Cuel, ✻, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Lamarle, ✻, ingénieur en chef, à Landrecies.
Camme, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Bollaert, ingénieur ordinaire, à Lille.
Charet de la Frémoire, aspirant ingénieur, à Avesnes.
Petit, ingénieur ordinaire, à Douai.
Kolb, ingénieur ordinaire, à Valenciennes.

Conducteurs embrigadés.

MM.
Tortrad, à Landrecies.
Macaigne, à Cambrai.
Longuépée, à Douai.
Hette aîné, à Valenciennes.
Lefebvre, à Cambrai.
Potonié aîné, à Lille.
Duhem, à Lille.

MM.
Dubrulle, à Maubeuge.
Gosson-Mine, à Hazebrouck.
Dhaisne, à Valenciennes.
Labbé, à Cambrai.
Coupey, à Lille.
Landremont, à Dunkerque.

Conducteurs non embrigadés.

SERVICE DES ROUTES.

MM.
Gosson jeune, à Hazebrouck.
Fauvaux, à Lille.
Tancrez, idem.
Merlin aîné, idem.
Potonié jeune, idem.
Daillier, idem.
Surbayroles, à Cambrai.

MM.
Hette, à Valenciennes.
Flament, à Avesnes.
Leclercq, à Cambrai.
Monchovet, idem.
Giroud, idem.
Leclercq, à Douai.
Hette, à Valenciennes.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

MM.
Depriez, à Dunkerque.
Mineur, idem.
Dorchies, à Lille.
Wéry, à Avesnes.

MM.
Chaponnière, à Douai.
Morel, idem.
Daubresse, à Valenciennes.
Belanger, à Condé.

SERVICE DU PORT.

MM. Canonne, Langagne fils, Dublaisel, à Dunkerque.

Officiers du port.

MM.
Dupays, capitaine de 2.e classe.
Perre, lieutenant de 2.e classe.
Mathey, idem.

Préposés aux ponts à bascule.

MM.
Testot, aux Moulins.
Bonnay, à Cambrai.
Defossez, à Anzin.

MM.
Hansénius, ✻, à Avesnes.
Colau, à Pont-à-Marcq.
Langagne, à l'Hazewinde.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente, dont quinze routes royales et quinze routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES ROYALES.	
2	1.re	De Paris à Maubeuge et Mons.	35895m
16	2.e	De Paris à Dunkerque par Hazebrouck.	53879
17	2.e	De Paris à Lille et Menin par Bonavis, Cambrai, Douai et Pont-à-Marcq.	92993
25	3.e	Du Hâvre à Lille, par Seclin.	15540
29	3.e	De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bonchain	58112
39	3.e	De Mézières à Montreuil, par La Capelle, Le Câteau et Cambrai.	40317
40	3.e	De Paris à Dunkerque, par Gravelines.	34641
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.	39289
42	3.e	De Lille à Boulogne, par Cassel.	54990
43	3.e	De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.	27944
44	3.e	De Châlons à Cambrai, par Bonavis.	6745
45	3.e	De Marles à St.-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes	56535
48	3.e	De Valenciennes à Condé et Audenarde.	18124
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavai. . .	43324
50	3.e	De Douai à Arras.	3946
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	
1	»	De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et St.-Amand.	26093
2	»	De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle	15445
		A REPORTER.	623812

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		REPORT.	628812
3	»	De Tournai à Douai, par Orchies.	16007
4	»	De Bouchain à Tournai, par Marchiennes et Orchies . .	18533
5	»	D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château	16328
6	»	De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon	38726
7	»	De Condé à Mons, par Quiévrain.	9030
8	»	De St.-Amand à Condé.	11496
9	»	De Lille à St.-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.	49575
10	»	De Valenciennes au Câteau, par Quérénaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.	29811
11	»	De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.	18706
12	»	D'Avesnes à Berlaimont.	13380
13	»	De Maubeuge à Maroilles	20187
14	»	De Lille à Tourcoing, par Croix, l'embranchement du Créchet et Roubaix.	16134
15	»	De Dunkerque à Furnes.	10290
		TOTAL.	892015m

CHEMINS DE FER.

Quatre chemins de fer existent dans le département, savoir :

1.° *Chemin de St.-Waast-la-Haut (Valenciennes à Denain).*

2.° *Chemin d'Abscon à Denain.*

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance royale du 24 octobre 1885.

3.° *Chemin de Lille à la frontière.*

2.° *Chemin de Valenciennes à la frontière.*

Ces deux voies de communication ont été exécutées aux frais de l'état, en vertu de la loi du 15 juillet 1840 ; elles sont exploitées dans toute leur étendue.

La loi du 11 juin 1842 a prescrit l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Lille et Valenciennes. L'administration s'occupe activement de la construction de cette ligne importante.

Fonctionnaires et agents chargés de la construction des chemins de fer dans le département.

M. Busche, ✻, ingénieur en chef.

LILLE.

MM.				
Mille,	ingénieur ordinaire de		2.e	classe.
Brabant,	conducteur	embrigadé	2.e	»
Blervaque,	id.	auxiliaire.	1.re	»
Lejeune,	id.	»	id.	»
Bauduin,	id.	»	2.e	»
Comon,	id.	»	2.e	»
Dubois,	id.	»	3.e	»
Matuszewiez,	id.	»	id.	»
Lanvin,	id.	»	id.	»
Cuvelier,	id.	»	id.	»
Castel,	id.	»	id.	»
Vanwormhoudt,	id.	»	id.	»
Duval,	id.	»	id.	»
Picard,	id.	»	id.	»
Soin,	id.	»	id.	»
Thouin,	id.	»	id.	»
Dioudonnat,	id.	»	id.	»
Flament,	id.	»	id.	»
Serrure,	id.	»	id.	»

VALENCIENNES.

MM.				
Maniel,	ingénieur ordinaire de		2.e	classe.
Boulanger,	conducteur embrigadé de		1.re	»
Puig,	conducteur auxiliaire de		1.re	»
Baclet,	id.	»	2.e	»
Vosrezettowicz,	id.	»	id.	»
Dombrowski,	id.	»	id.	»
Dumartin,	id.	»	id.	»
Dauphiné,	id.	»	id.	»
Gaufinez,	id.	»	id.	»
Schoenberg,	id.	»	id.	»

DOUAI

MM.

Petit, ingénieur ordinaire de 2 e classe, chargé des travaux de chemin de fer dans cette partie du département.

Fourrier,	conducteur embrigadé de		3.e	classe.
Sokulski,	id.	auxiliaire de	3.e	»
Baranski,	id.	»	id.	»
Gonon,	id.	embrigadé de	2.e	»
Ledoux,	id.	»	3.e	»

MM.

Roche,	id.	auxiliaire de	2.e	»
Delaveaux,	id.	»	3.e	»
Bourdet,	id.	»	id.	»
Regnault,	id.	»	id.	»

Service d'exploitation.

LILLE.

MM.

Nozo, conducteur, chef du matériel.
Lelarge, chef des ateliers de réparations.
Lhermitte, garde-magasin

VALENCIENNES.

Rollet, conducteur, chef du matériel.
Andrieux, chef des ateliers de réparations.
Vieil, garde-magasin.

Police des chemins de fer.

MM.

Mallet,	commissaire de police,	à la section	de Roubaix.
Merlin,	idem,	idem,	de Tourcoing.
Court,	idem,	idem,	de Fives.
Horrie,	idem,	idem,	de Valenciennes.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 44 dans le département. Nous en donnons, ci-après le détail :

N.os		Longueur.
1.	— De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon . .	18691m
2.	— De Bergues à Saint-Omer, par St.-Momelin.	26711
3.	— D'Hondschoote à Watten.	35981
4.	— De Bergues à Furnes.	12216
5.	— De Lille à Tourcoing.	13652
6.	— De Lille à Lannoy.	10485
7.	— De Lomme à Fournes	9542
8.	— De Douai à Seclin.	28227
9.	— De Roubaix à la frontière.	5482
10.	— De Douai à Bapaume.	6516
11.	— De Cassel à Gravelines.	34927
12.	— De Roubaix à Tournai et Mouchin.	32359
13.	— De Valenciennes à Somain	19173

14.	— D'Armentières à Ypres	7083
15.	— D'Esnes à Maretz	12580
16.	— De Solesmes à Caudry	8485
17.	— D'Hondschoote à Wormhoudt	17103
18.	— De Cassel à la frontière, par Steenvoorde	11324
19.	— De Sainghin à Pont-à-Marcq	9150
20.	— De Trélon à Rond-Buisson	10423
21.	— De S.t-Amand à Hélesmes	9450
22.	— D'Englos à Haubourdin	1894
23.	— De Bailleul à Merville et Estaires	21393
24.	— De Gussignies à Avesnes	17550
25.	— D'Arleux à Orchies	23738
26.	— De Cambrai à Solesmes	19319
27.	— De Maubeuge à Solre	13812
28.	— De Maubeuge à Binch	8777
29.	— D'Hélesmes à Bouchain par Denain	7730
30.	— De Carvin à Orchies	7500
31.	— De Bavai à Solesmes	25349
32.	— D'Etrœungt à Landrecies	20396
33.	— D'Hazebrouck à Merris	10625
34.	— D'Auberchicourt à Abscon	4704
35.	— De Douai à S.t-Amand	29439
36.	— De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing	17500
37.	— De Lannoy à Néchin	500
38.	— De Bailleul à Steenwerck	12326
39.	— De Seclin à La Bassée	
40.	— De Neuf-Berquin à Haverskerque	
41.	— D'Haubourdin à Carvin	
42.	— De Solre à Jeumont	16425
43.	— De Landrecies à Solesmes	15432
44.	— De Ghyvelde à Hondschoote	

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM.

Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille.
Delgrange, — Croizot, à Dunkerque.
Decroos, — Vercoustre, à Hazebrouck.
Lemaire, — Soudan, — Lebleu, à Lille.
Bruyelle, — Robiquet, à Cambrai.
Renard, — Verdavaine, — Duchatel, à Avesnes.
Dislère, — Thurin, à Douai.
Vitrant, — Lefebvre, à Valenciennes.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse.

En voici la nomenclature :

N.os 1.	— Rivière de l'Aa. — Longueur dans le dép.t	25000
2.	— Canal de la Colme	24785
3.	— Canal de Bourbourg	21462
4.	— Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote	13860
5.	— Canal de Dunkerque à Furnes	13303
6.	— Canal de Bergues à Dunkerque	8701
7.	— Canal des Moëres	10320
8.	— Canal de la Cunette	2303
9.	— Canal de Mardick	3500
10.	— Canal de Saint-Omer au Neuf-Fossé	16288
11.	— Rivière de la Lys	55000
12.	— Canal de la Nieppe	9742
13.	— Canal d'Hazebrouck	5845
14.	— Canal de Préavin	1948
15.	— Rivière de la Bourre	7794
16.	— Rivière de la Lawe	2250
17.	— Canal de la Haute-Deûle	33411
18.	— Canal de la Basse-Deûle	16089
19.	— Canal de La Bassée	7152
20.	— Canal d'Aire à La Bassée	500
21.	— Canal de la Marque	18000
22.	— Rivière de la Scarpe	53235
23.	— Rivière de l'Escaut	68483
24.	— Canal de St.-Quentin	21520
25.	— Canal de la Sensée	24000
26.	— Canal de Mons à Condé	3000
27.	— Rivière de la Sambre	45000

DESSÉCHEMENTS.

Sept grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la

Scarpe dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Haute-Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✡, ancien maire de la commune des Moëres.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Torris, à Gravelines, président ; — Cocquillier; — Longueval Alexis; — Hamerel, Jacques-Charles ; — Hamerel, Stanislas.

Conducteur. M. Deterre. — *Percepteur.* M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section.—Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — M. Mahieu, propriétaire, président ; — Bachelier-Becke, maire de Capellebrouck ; — Hamerel, Joseph ; — le baron de Kenny ; — Dubois-Daudruy.

Conducteur, M. Poncin ; — *Percepteur,* M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeezemaker, président; — Declebsattel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe ; — Delabaere ; — Zylof d'Obigny.

Conducteur, M. Planckeel ; — *Percepteur,* M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeunynck-Bouten, président ; — Daudruy ; — Modewyck, à Bergues ; — Zoete ; — Lemaire, André.

Conducteur, M. Robert ; — *Percepteur,* M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée de trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, président-directeur, à Lallaing ; — Leroy, de Béthune, avocat, à Douai ; — Bernard-Serret, propriétaire, à Lille ; — Baron de Bouteville, propriétaire, à Hornaing ; — Petitbois, maire, à Hasnon ; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Duclerfays, à Douai ; — *Conducteur,* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. — MM. Renard, à Fresnes, président ; — Brouillard, à Escaupont ; — Pureur, à Condé ; — Gilmant, Albert, à Thivencelles ; — De Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Hette aîné ; — *Percepteur,* M. Dubois.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Hocque-Desmazures, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Dassonville.

Percepteur, M. Quivy; — *Conducteur,* M. Renard, géomètre.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance royale, en date du 19 juin 1837, a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de dessèchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicats, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. — MM. Briatte, président; — Lecohier, Joseph; — Girard, Amand; — Fournier, maire de Maroilles; — Mercier.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. — MM. Azambre, président; — Boutteaux, Jean-Baptiste; — Sury, François; — Sury, Augustin; — Desquesnes, Bernardin.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance royale du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au dessèchement de ces prairies.

La société sera administrée par une commission composée de cinq membres qui seront élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

MINES.

ngenieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Blavier, à Douai.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Lille.

Garde-mine, M. Levy, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de vingt-deux, dont dix-neuf de charbon et trois de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 418 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom. 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilom. 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrèux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. — Cette concession comprend une superficie de de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et Compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance royale du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Ellle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance royale du 27 mai 1836.

Concession de Marly. — Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjan, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance royale du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. — Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Duthilloeul et consorts, par ordonnance royale du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. — Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée, par ordonnance royale du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrœungt, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à M. le maréchal duc de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. — Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal duc de Dalmatie, par ordonnance royale du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. — Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et St.-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. — Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur St-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette

concession a été accordée par ordonnance royale du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'état du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance royale du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.
Leplus, Victor, architecte du département, président.
Dewarlez, architecte, à Roubaix.
Benvignat, architecte, à Lille.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille.
Marteau, Ch., architecte, à Lille.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
» d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
» de Lille. — M. Victor Leplus.
» de Cambrai. — M. Debaralle.
» d'Avesnes. — M. Trussy.
» de Douai. — M. Mallet.
» de Valenciennes. — M. Grimault.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe-d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne ; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10; en 1816 il a été transféré à Calais.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour Ste.-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour Ste.-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et deux inspecteurs des télégraphes:
Directeur. M. Perrot-d'Estivareilles.
Inspecteurs. 2.e division, N....; — 3.e division, M. Dundas.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres.

MM.

Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.

Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

Adjoints.

MM.

Delezenne, pharmac., à *Lille*.

Duriau fils, id., à Dunkerque.

Gosselet, id., à Landrecies.

Flament, id., à Fourmies.

Onze officiers de santé, six sages-femmes et six pharmaciens ont été reçus par le jury dans sa session de 1843.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 8 avril 1841, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir, dans le département, est de 937.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.

Brigandat, doct. en méd., président.

Kuhlmann, profes. de chimie, vice-président.

Loiset, médecin-vétérinaire du département, secrétaire.

Trachet, ✻, chirurgien en chef en retraite, trésorier.

Th. Barrois, nég., bibliothécaire.

Bailly, docteur en médecine.

Kolb, manufacturier.

MM.

Thém. Lestiboudois, docteur en médecine.

Delezenne, pharmacien.

Delezenne, prof.r de physique.

Demesmay, négociant.

Lefebure, ✻, doct. en méd.

Duhamel, pharmacien.

Gosselet, médecin des épidémies.

Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Meneboo, président.

Prudhomme, secrétaire.

Duriau fils, pharmacien.

Delattre, artiste vétérinaire.

Lebleu fils, médecin.

MM.

Darras, médecin.

Lemaire, médecin des épidémies.

Develle, architecte.

Sapelier, pharmacien.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien.
Debuyser, négociant..
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prévost, médecin des épidémies, à Hazebrouck.

MM.
Salomé, marchand de draps.
Thibaut, docteur en médecine.
Vandewalle, idem.
Vandamme, pharmacien, à Hazebrouck.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Béthune-Houriez, ✻, prop.
Cambrai, docteur en médecine.
Debaralle, architecte.
Debeaumont, docteur en méd.
Faille, idem.

MM.
Leroy, Henry, avocat.
Tordeux, pharmacien.
N....
N....

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.

MM.
Leloup, juge de paix.
Renau, négociant.
Tordeux, médecin.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.
Bris, négociant.
Cramette, docteur en médecine.
Delannoy, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Escalier fils, méd. des épidémies.
Fontaine, docteur en médecine.
Gelez, docteur en médecine.

MM.
Gronnier, ✻, doct. en médecine.
Lequien, idem.
Reytier, idem.
Tesse, idem.
Faucheux, idem.
Wattel. idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Delauney, ✻, docteur en médecine, président.
Gellé, manufacturier, vice-président.
Deffaux, secrétaire.
Marbotin fils, docteur en méd., secrétaire adjoint.
Charpentier, anc. pharmacien.
Evrard, professeur de chimie.

MM.
Hocque-Desmazures, manufact.
Bernard, architecte.
Rousseau, géomètre.
Tancrède, manufacturier.
Caffeaux, pharmacien.
Carlier, Mathieu, négociant.
Boca, Alcide, avocat.
Bruneau, docteur en médecine.
Grar, Numa, manufacturier.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM.
Lemaire, à Dunkerque.
Prévost, à Hazebrouck.
Gosselet, à Lille.
Cambay, à Cambrai.

MM.
Tordeux, à Avesnes,
Escalier, à Douai.
Legrand, médecin titulaire, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.
Le Maire de Dunkerque, présid.t
Alard, Philibert, négociant.
Lavenu, capitaine de frégate en retraite.
Meneboo, docteur en médecine.
Catelain-Milot, commissaire de police.

MM.
Roussin, commissaire en chef de la marine.
Bord, sous-intendant militaire.
Chadabet, commandant de place.
Debaecque, rentier.
Bonvarlet, Pierre, négociant.

Secrétaire. — M. Tartara.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.
Le Maire de Gravelines, présid.t
Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.
Torris, juge de paix.

MM.
Noel, officier de santé.
Demarle, Joseph, pharmacien.
Lesur-Leys, négoc.t armateur.
Secrétaire, — M. Jardon.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Comité central du département.

MM.
Le Préfet, président.
Bernos, doyen du conseil de préfecture, vice-président,
Le Maire de Lille.
Smet, ✲, membre du conseil général.
Le vice-président de la commission administrative des Hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Bernard, doyen-curé de Sainte-Catherine.
Marzials, ministre du culte protestant.
Dourlen, docteur-médecin.
Lefebure, ✲, docteur-médecin.
J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.
Vervier, docteur-médecin.
Delemar, officier de santé, principal vaccinateur du département.
Bailly, docteur en médecine, secrétaire du comité et conservateur du dépôt de vaccin.

Comité d'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Le sous-préfet, président.
Clavon, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Avesnes.
Denis, doyen-curé, à Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin, à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin, à Trélon.
Tordeux, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

Comité d'arrondissement de Cambrai.

MM.
Le sous-préfet, président.
Defremery, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Cambrai.
Rigaut, curé de Saint-Géry.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin, à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin, à Cambrai.
Cambay, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

Comité d'arrondissement de Douai.

MM.

Le sous-préfet, président.
Lequien, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Semaille, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, docteur en chirurgie, à Douai.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Escalier, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

Comité d'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Le sous-préfet, président.
Delattre, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine, à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine, à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

Comité d'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.

Le sous-préfet, président.
Huyghe, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Debreyne, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine, à Hazebrouck.
Vandewalle, docteur en médecine, à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

Comité d'arrondissement de Valenciennes.

MM.

Le sous-préfet, président
Delannoy, ✱, docteur en médecine, vice-président.
Dupire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine, à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Legrand, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

Le service des vaccinations pendant l'année 1842 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.	Nombre de naissances en 1842. (*)	NOMBRE DE VACCINATIONS avec succès.	NOMBRE DE VACCINATIONS sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
Dunkerque..	3064	2200	21	»	»	»	73
Hazebrouck.	2758	2317	86	4	»	»	85
Lille.......	9868	5629	24	8	»	»	53
Cambrai....	5307	3905	40	286	29	43	73
Avesnes... .	3174	2289	10	12	»	3	72
Douai......	2755	1841	17	39	8	»	67
Valenciennes.	4581	3705	3	5	»	»	80
TOTAUX..	31507	21886	201	354	37	46	69

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1842 est égal aux deux tiers de celui des naissances. Ce sont les arrondissements de Lille et Douai qui ont fourni le plus et les arrondissements de Valenciennes et Hazebrouck qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre d'enfants.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux, et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil ; au sas octogone ; à la citadelle ; au Pont-Rouge; au port. — Gravelines, à la mairie. — Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien. — Estaires, chez M. Playout, officier de santé. — Merville, chez M. Courdent, médecin. — Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien. — Lille, chez M. Tilman, docteur en médecine; chez M. Cuvelier, chirurgien. — Armentières, à l'hospice civil. — Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine. — Haubourdin, chez M. Deledeuille,

(*) Déduction faite des morts avant l'âge de 3 mois.

officier de santé. — Frelinghien, chez M. Lecornez, idem. — La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien. — Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé. — Cambrai, chez l'éclusier de la porte Cantimpré. — Crèvecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé. — Avesnes, chez M. Azambre. — Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien. — Leval, chez M. Caverne, médecin. — Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien. — Arleux, à la Maison-Commune. — Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe, et de la porte de Lille. — Marchiennes, chez M. Petit, médecin. — Bouchain, à l'hôtel de la mairie. — Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien. — Condé, chez M. Caudron, médecin. — Valenciennes, au bureau de police de la mairie; au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes — Silice, 0,0250 grammes.

L'établissement thermal de Saint-Amand a été concédé en 1839 pour 27 ans aux sieurs Picq et Liermain, moyennant un loyer annuel de 2,050 fr., et à charge d'exécuter, jusqu'à concurrence d'une somme de 95,000 fr., des travaux nécessaires à la réédification des bâtiments. Le département accorde pour cet objet une allocation de 50,000 fr. et le gouvernement une de 25,000.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Une ordonnance royale du 18 décembre 1839, rendue en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs

responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelées chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

Armentières.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance.

MM. Ghesquier, maire.
Boussemaer, notaire.
Notelle-Delangre, conseiller municipal.
Delebois, adjoint au maire.
Pouchain-Boutry, marchand.

Directeur. — M. Lemaire.
Médecin. — M. Butin.
Receveur. — M. Lemoyne.
Econome. — M. Musin-Lespagnol.

Lille.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance.

MM. le comte de Brigode de Kemlandt, président.
Mariage-Bonte.
Derasse-Bonte.
D'hornoy.
Ch. Verley, secrétaire.

Directeur. — L'herbon-de-Lussats.
Médecin. — Le docteur De Smyttère.
Receveur-économe. — M. Usmar Longuespée.

Lommelet.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin. M. Lefebure, ✠.

Voici quelques renseignements statistiques que nous avons recueillis sur les aliénés :

MOUVEMENT DE LA POPULATION DES ASILES PENDANT L'ANNÉE 1842.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er janvier 1841.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1842.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (homm.)	220	94	23	83	208	81955 »
Lille (femmes)......	229	92	47	19	255	112721 74
Lommelet (hommes).	103	46	26	6	117	50162 84
	552	232	96	108	580	244839 58

La population des asiles au 31 décembre 1842 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 325 ; femmes, 255.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 19 centimes 04 dix-millimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales, pendant l'année 1842, est de 784 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se repartit comme suit :

Idiots. 98
Fous 686

Ces 784 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 533 ; — Somme, 108 ; — Pas-de-Calais, 44 ; — Ardennes, 28 ; — Seine-et-Marne, 17 ; — Aisne, 11 ; — Seine, 10 ; — Côtes-du-Nord, 2 ; — Manche, 2 ; — Rhône, 2 ; — Charente-Inférieure, 1 ; — Hérault, 1 ; — Jura, 1 ; — Loire-Inférieure, 1 ; — Meuse, 1 ; — Morbihan, 1 ; — Puy-de-Dôme, 1 ; — Vosges, 1 ; — Yonne, 1 ; — Belgique, 15 ; — Angleterre, 3.

Il existait en outre dans le département 559 aliénés, dont 548 dans leurs familles et 11 en état de vagabondage, ce qui fait un total de 1385 individus atteints de démence.

Des renseignemens ont été recueillis sur les causes d'aliénation de ces individus. Nous croyons utile de les transcrire ici.

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	14	9	23
	Idiotisme	257	154	411
	Irritabilité excessive	14	5	19
	Excès de travail	4	3	7
	Dénuement	12	15	27
	Onanisme	21	»	21
	Maladie de la peau	2	»	2
	Coups, blessures	10	1	11
	Syphilis	2	»	2
	Hydrocéphale	3	8	11
	Epilepsie, convulsions	31	18	49
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	17	16	33
	Abus du vin et des liqueurs	20	8	28
Causes morales.	Amour et jalousie	18	69	87
	Chagrins	25	69	94
	Evénements politiques	7	5	12
	Ambition	13	14	27
	Orgueil	18	7	25
	Religion mal entendue	17	36	53
Aliénation simulée		3	»	3
Causes inconnues		278	162	440
		786	599	1385

Ces 1385 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 47 ; — rentiers, propriétaires, 69 ; — militaires, 30 ; — artistes, 9 ; — négociants, commerçants, 33 ; — marchands en détail, 20. — Total, 208.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 18 ; — en fer, 6 ; — en or et en argent, 1 ; — en autres métaux, 1 ; — en filature et tissus, 134 ; — en bâtiments, 7 ; — en cuirs et peaux, 13 ; — en teinture, 2 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 16 ; — en objets d'habillement et de luxe, 48 ; — Total, 246.

Autres professions : Gens occupés aux travaux aratoires, 150 ; — gens de peine, 153 ; — domestiques, 62 ; — sans profession, 480 ; — professions inconnues, 86. — Total, 931.

MAISON DE SANTÉ DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien, sont conduites dans cette maison où elles sont traitées aux frais de la ville.

Directeur, M. Bonte.

Médecin, M. A. Brissez.

Dans les autres villes du département, les filles vénériennes sont traitées dans les hospices aux frais des communes de leur résidence.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

ASSURANCES MARITIMES.

DUNKERQUE.

Assureurs particuliers. — MM. Guérin et fils ; — Chaveron-Wattel.

Assurances générales de Paris. — MM. Bonvarlet frères, agents.

L'Union des ports de Paris. — M. Pierre Debaecque.

Assurances contre les risques de la navigation intérieure.

Compagnie de Saint-Julien. — M. Claes-Leroy, directeur.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du roi près la compagnie, M. Danel.

Directeur. M. Desbonnets, à Lille.

Sous-directeurs, MM. Maronnier aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes ; — Lequeux, à Landrecies ; — Neuillet, à Ferrière-la-Grande ; — Valin, avoué, à Douai ; — Botteaux, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agents principaux de la compagnie, MM. Loncke et Maccartan, à Lille ; — Anibert, à Dunkerque ; — Smagghe, à Hazebrouck ; — Déjardin, notaire, à Cambrai ; — Lesur, à Avesnes ; — Dele-

cluse, à Landrecies; — Rouëz, à Solre-le-Chateau; — Pecqueriaux, à Trélon; — Dennetière-Legrain, à Douai; — Boca, avocat, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

Agents, MM. Piéters, à Dunkerque; — Lebleu, à Hazebrouck; — Mercier, à Lille; — Evrard, Cléomède, à Cambrai; — Deharme père, à Avesnelles; — Merlin-Guyot, à Landrecies; — Eraux, notaire, au Quesnoy; — Panié, à Douai; — Pernet, à Valenciennes.

Compagnie Royale.

Agents généraux de la compagnie, MM. Delattre, à Dunkerque; — Salomé, à Hazebrouck; — L. Decroix, à Lille; — Lallier, négociant, à Cambrai; — Meunier, Valéry, à Avesnes; — Azambre, à Landrecies; — Riquet, percepteur, au Quesnoy; — Bever, notaire, à Solre-le-Château; — Mehaux, géomètre, à Trélon; — Dincq, à Douai; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur, M. Montigny-Champon (O. ✻), à Lille.

Sous-directeurs, MM. Gallois fils, à Dunkerque; — Réant, à Hazebrouck; — Maronniez, à Cambrai; — Bevenot, Charles, à Avesnes; — Daix, à Douai; — Mathon, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil.

Agents particuliers, MM. Debertrand, à Dunkerque; — N. . ., à Hazebrouck; — Sriber, à Lille; — Lazard-Simon, à Cambrai; — Dineux, à Avesnes; — Deschamps, idem; — Vautier, à Douai; — Dorchies, à Valenciennes.

Compagnie de la France.

Agents généraux, MM. Plaideau aîné, à Dunkerque; — Fiévet fils, à Lille; — Honoré-Dupret, à Cambrai; — Carniaux, à Avesnes; — Madoulé-Fournier, à Landrecies; — Crépeaux, à Douai; — Jaussaud et Emile Lefebvre, à Valenciennes.

Compagnie du Réparateur.

Agents principaux, MM. Vallé, à Dunkerque; — Itsweire, à Hazebrouck; — Dollé-Sézille, à Lille; — Guérin, à Valenciennes.

Compagnie de l'Alliance.

Agents, MM. Chamouland, à Dunkerque; — Marin, à Lille; — Gibon, à Cambrai.

Compagnie de l'Urbaine.

Agents, MM. Jaussonne, à Dunkerque : — Vitse, à Hazebrouck ; — De Saulchon, à Lille ; — De Pancy fils, à Cambrai ; — Durazot, à Douai ; — Vandeville-Plez, à Valenciennes.

Compagnie de l'Indemnité.

Agents généraux, MM. Vanrinschoote et Eskelbeck, à Dunkerque ; — Noël, Maximilien, à Lille ; — Nève, à Cambrai ; — Vadot, à Douai ; — Delhaye, à Valenciennes.

Compagnie de la Sécurité.

Agents, MM. Dasembergue, à Dunkcrque ; — Defrenne, Bonami, à Lille ; — Darleux, à Cambrai ; — Thorez, à Douai ; — Jacquemart, à Valenciennes.

Compagnie de la Providence.

Agents, MM. Debavelaere, à Dunkerque; Flament, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck ; — Cattelin, à Cambrai ; — Ficquenet, à Trélon ; — Parent, à Valenciennes.

Le Nord.

Directeur, M. Le Blond, Pierre, à Lille.

Agents, MM. Leclercq, à Dunkerque ; — Bernast, à Hazebrouck ; — Maine-Lemaire, à Cambrai ; — Lavandier, Aimé, à Trélon ; — Druelle, à Douai.

Compagnie de l'Immortelle.

Agent, M. Bernard-Gruson, à Lille.

Compagnie du Dragon.

Agent, M. Derney, à Dunkerque.

Compagnie de l'Arc-en-Ciel.

Agent, M. Martin, à Dunkerque.

Compagnie de l'Aigle.

Agent, M. Deligny, à Douai.

ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE.

Compagnie d'assurances à primes pour le département, autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration. — MM. Ed. Defontaine, ✻, ex-pré-

sident du tribunal de Lille, membre du conseil général du département, président. — Léopold de la Chaussée, propriétaire. — Le comte de Venevelles ; — Jombart-Hallez ; — Sonck, négociant ; — Gruard, négociant, à Roubaix.

Censeur, M. L. Defontaine, ✲, propriétaire, ancien notaire, membre du conseil général du département.

Directeur, M. Loncke-Maccartan.

Agents principaux de la compagnie, MM. Codron, à Dunkerque; — Smagghe, à Hazebrouck ; — Maronnier aîné, à Cambrai ; — Bruyelle, idem ; — Ringuet, notaire à Avesnes ; — Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai.

Compagnie de l'Iris.

Agents, MM. Lapérelle, à Dunkerque; — Chieux, à Hazebrouck.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables.	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses.	3,730
Total égal.	475,577

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

RÉCOLTES EN GRAINS FAITES EN 1843,

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT.						POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1843.
	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1843.	Produit par hectare en 1843.	Produit total de chaque espèce de grains en 1843.	
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment..........	118233	2 »	9,95	10,48	20,96	2472767	70,83
Méteil............	13301	2 »	10,04	10,02	20,04	271951	70,60
Seigle............	11818	2 »	9,56	10,01	20,02	239795	62,18
Orge..............	14241	2 »	16,22	17,22	34,44	490470	57,12
Sarrasin..........	89	1 »	20,65	16,04	16,04	1428	» »
Maïs et millet......	»	» »	» »	» »	» »	»	» »
Avoine............	43811	2 40	14,55	16,84	40,43	1771137	38,33
Légumes secs......	11636	2 50	8,35	9,54	23,87	277903	» »
Autres menus grains	28476	2 25	8,87	11,20	25,15	716278	» »
TOTAUX...	241605					6241729	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2387655	10000	236466	124549	2758670
Méteil.......	271324	5000	26602	6519	309445
Seigle........	108530	5000	23636	61323	198489
Orge........	»	38600	28482	491103	558183
Sarrasin.....	»	2888	89	377	3354
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine......	»	1356800	105146	17616	1479562
Légumes secs.	130236	367685	29091	2000	529012
Autres menus grains.....	»	221315	64071	12596	297982
TOTAUX...	2897745	2007288	513583	716081	6134697

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1843 ayant donné un nombre d'hectolitres de 6,241,729
Et les consommations étant de. 6,134,697

Il en résulte un déficit de 107,032

Equivalant au 58.e environ des produits.

Les chiffres consignés dans les tableaux qui précèdent constatent que la récolte de 1843 a été plus abondante que celles des années précédentes. Les pluies qui ont précédé la floraison ont favorisé la multiplication du grain, mais elles en ont, en même temps, altéré la qualité; aussi, comme on peut le voir dans la dernière colonne du premier de ces tableaux, les blés, seigles, etc., sont-ils d'un poids beaucoup moindre que ceux de 1842.

Les produits comparés à la consommation présentent pour le froment et le méteil, une insuffisance de 323,397 hectolitres. Mais ce chiffre, bien que déjà considérable, n'indique pas d'une manière exacte le déficit existant ; il faudrait, pour cela, l'augmenter en proportion du moindre rendement en farine que les grains de 1843 offrent sur ceux des années ordinaires.

Ce déficit sera couvert par les envois des départements voisins et par les arrivages de la mer du Nord.

Les transports des grains se font par terre lorsque les produits sont conduits aux marchés les plus voisins ; mais quand il s'agit d'exportation hors du territoire du département, ou quand le trajet à parcourir est d'une certaine longueur, on emploie les voies de la navigation.

Pomme de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1843, un nombre d'hectares de.		15,565
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 200 hectolitres 54 litres, ce qui fait pour la totalité.		3,121,444
La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :		
Pour la nourriture des habitants.	1,627,947 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques	795,000	
Pour les semences.	155,650	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	80,534	
	2,659,131 ci. .	2,659,131
Les produits de 1843 présentent conséquemment un excédant de.		462,313

La récolte des pommes de terre a été beaucoup plus considérable qu'en 1842. La qualité de ce tubercule est généralement bonne.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord quatre stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Cambrai, Avesnes et Fresnes.

Le prix de la monte est fixé à 11 et 7 fr. dans la station d'Avesnes, et à 5 fr. dans les autres stations. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord quatre étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les arrondissements de Dunkerque et de Cambrai.

Chaque année des primes sont accordées par le gouvernement aux propriétaires des juments de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise. Les primes sont de 200 à 400 fr. lorsque les juments réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres mesurés à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne sont conférées que lorsque la jument est suivie de son poulain de l'année, provenant d'un étalon de pur sang.

Des primes de 200 à 300 francs sont aussi accordées aux juments indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière une taille d'un mètre cinquante-deux centimètres, lorsque ces juments sont suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure, appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus sont accordées par le ministre du commerce sur la proposition des inspecteurs-généraux.

Des fonds sont en outre affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 20,000 fr.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentisssage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture

un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset, à Lille.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre ; — M. Geerssen, adjoint.
» d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck ; — M. Salomé, vétérinaire adjoint, à Bailleul.
» de Lille. — M. Legrand, vétérinaire adjoint, à Armentières.
» de Cambrai. — M. Banse, à Cambrai; — M. Seiller, vétérinaire adjoint, à Esnes.
» d'Avesnes. — M. Delflache ; — M. Cauderlier, vétérinaire adjoint, à Maroilles.
» de Douai. — M. Jouggla.
» de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes ; — M. Mariage, vétérinaire adjoint, à Bouchain.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis longtemps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement, qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et des arts de Lille, et la société d'émulation de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le Préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Cuel, président.
Hamerel-Picquart, vice-présid.

MM.
Daudruy, trésorier.
Delaetre, secrétaire.

Société d'Hazebrouck.

MM.
Cappon, François, à Vieux-Berquin, *président*.
Cleenewerck, à Hazebronck, *vice-président*.
Maerten, Liévin, à Strazeele, *trésorier*.
Dekytspotter, Henri, à Steenvoorde, *secrétaire*.
Clodorez, Dominique, à Hazebrouck.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Deschodt, Louis, vétérinaire, à Hazebrouck.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.

MM.
Gantois, Benoît, à Borre.
Dezeure, Louis, à Wallon-Cappel.
Villette, Auguste, à...
Senellart-Pannier, à Merville.
Desitter, Louis.
Revel, Germain.
D'Hont, Angelus, à Rubrouck.
Bouillez-Verhaeghe, à Merville.
Beck, Joseph, à...
Joie, Octave, à La Gorgue.
Tacquet-Delebarre, à Merville.
Lefer, Laurent, à Blaringhem.

Société de Bailleul.

MM.
Lothé-Vandewalle, conseiller d'arrondissement.
Cortyl, Benoît, idem.
Cortyl, Charles, prop. et cult.
Salomé, Henri, artiste vétérinaire.
Bieswal, Charles, propriétaire.
Colpaert-Vanlerberghe, propr.

MM.
Decoussemaecker-Benoît, prop. et cultivateur.
Decoussemaeker, Amédée, propriétaire.
Decoussemaecker, Maximilien, idem.
Stoppelgast, Louis, notaire.

Société d'Avesnes. — Membres associés ordinaires.

MM.
Dollez, ✻, médecin, à Landrecies, *président*.
Aubry père, négociant, à Avesnes, *vice-président*.
L. Mariscal, pharmacien, à Avesnes, *secrétaire*.

M.
Tordeux, Emile, filateur, à Avesnes, *secrétaire-adjoint*.
Delflache, vétérin., à Avesnes, *trésorier*.
Colinet, secrétaire de la mairie d'Avesnes, *bibliothécaire*.

MM.

Leloup, ✠, juge de paix, à Avesnes, *bibliothéc.-adjoint.*

Havée, propriét., à Boulogne.

Georges, conseiller-général, à Avesnes.

Desquesnes-Gobled, géomètre, propriétaire, au Favril.

Caverne père, pharmacien, à Avesnes.

Grossier, pharmac., à Avesnes.

Flament, filateur, à Fourmies.

Ravaux, Philippe, propriétaire, à Haut-Lieu.

Prangère, prop., à Avesnelles.

Deharme, prop., à Avesnelles.

Guillemin, Adolphe, propr., à Avesnes.

Bevenot, percept., à Etrœungt.

Maillet, banquier et cultiv., à Avesnes.

Sohier, fab. de sucre, à Solre-le-Château.

Hazard, propriét., à Moustier.

Gossart, négoc. et maire, à Avesnes.

MM.

Bruno, Louis, cultivateur, à Sars-Poteries.

Bécard, prop., à Lez-Fontaines.

Hennet, ex-contról. des contrib. directes, prop., à Avesnes.

Azambre, pharmac., à Avesnes.

Passage, commiss.-pris., prop., à Avesnes.

Bevière, brasseur, à Etrœungt.

Gilles, propr., à Fontaine-au-B.

Piérart-Ohry, propriétaire, à Avesnes.

Piérart, Ant., prop., à Aulnoye.

Cauderlier, vétérin., à Maroilles.

Mary, maire, à Berlaimont.

Boy, Casimir, propriétaire, au Quesnoy.

Dupont, Hector, id., à Bas-Lieu.

Durant-Mercier, propriétaire, à Avesnes.

Leroy, propriét., à Hautmont.

Davoine, Pascal, prop., à Flaumont-Waudrechies.

Caverne fils, pharmacien, à Avesnes.

Membres associés correspondants.

MM.

Le lieutenant-général baron Tharayre, président de la société d'agriculture de Rhodez (Aveyron).

Houzé, secrétaire de la mairie de Cambrai.

Hamont, vétérinaire, à Paris

Aubry, Alfred, contrôleur des contrib. directes, au Mans.

Malingié, prop. et cultiv., à Pont-le-Vois (Loiret).

Cuel, ingén. en chef des ponts-et chaussées, à Dunkerque.

MM.

Tordeux, Auguste, pharmacien, à Cambrai.

Guillemin, Jules, ingénieur des mines, à Ferin (Belgique).

Lecocq, Henri, profess. d'hist. naturelle, à Clermont (Puy-de-Dôme).

Lecocq, Félix, médecin-vétér., à Lyon.

Seydoux, propriét., au Câteau.

Carmouche, docteur en médec., chirurgien aide-major au 39.e régiment de ligne.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président-d'honneur. — M. le Préfet.
Président. — M. le comte Du Maisniel, propriétaire.
Vice-président. — M. Auguste Descamps père.
Secrétaire-général. — M. Doyen, docteur en médecine.
Secrétaire-adjoint. — M. Lemoinier fils.
Archiviste. — M. Génin, ✻, O. ✻.
Trésorier. — M. Mahieu.

Conseil d'administration.

MM.
Dehau-Deleruyelle, propriétaire.
Delespaul aîné.
Delespaul-Descamps, propriét.
De Mondésir, idem.
Descamps, Alfred.
Desmazières, id., à Lambersart.
Dubus fils, négociant.
Dumaisniel (le comte).
Duriez, propriétaire.
Fauchille, idem.
Fondeur, horticulteur.
Grodée, secrétaire en chef de la mairie.

MM.
Lecreux, Alfred, négociant.
Lecreux, Jules, idem.
Lecreux, Victor, propriétaire.
Mathieu, idem.
Miellez, horticulteur.
Paillart fils.
Parent, propriétaire.
Pottier-Wattrelos.
Rameau, propriétaire.
Rouzière-Cavalier, négociant.
Tripier-Jonglez, idem.
Vanderhelle, propriétaire.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1842.

14 ÉTABLISSEMENTS DE 1.re CLASSE.

3 citernes aux engrais; — 4 amidonneries; — 1 revivification du plomb; — 1 fabrique de colle-forte; — 2 fabriques d'allumettes chimiques; — 1 fabrique d'orseille; — 1 verrerie; — 1 four à coke.

157 ÉTABLISSEMENTS DE 2.e CLASSE.

4 ateliers de salaison de poissons; — 1 atelier de saurissage de poissons; — 1 fabrique de tuile; — 5 tanneries; — 32 machines à vapeur à haute pression; — 70 fours à chaux permanents; — 3 distilleries de genièvre; — 1 fabrique de chandelles; — 11 briqueteries permanentes; — 2 fonderies de fer au fourneau à la Wilkinson; — 18 générateurs à haute pression; — 1 extraction de l'huile et des autres corps gras contenus dans les eaux savonneuses des fabriques; — 1 fabrique de gaz hydrogène; — 1 four à revivifier le charbon animal avec combustion du gaz; — 1 fonte de laminage du plomb; — 2 fabriques de pipes; — 1 épuration d'huile; — 1 fabrique de liqueurs.

265 ÉTABLISSEMENTS DE 3.e CLASSE.

7 brasseries; — 208 briqueteries temporaires; — 2 moulins à huile; — 2 fabriques de fécule de pomme de terre; — 17 fabriques de chicorée; — 2 fabriques de savon; — 8 teintureries; — 4 vacheries; — 3 raffineries de sel; — 1 buanderie; — 1 générateur à basse pression; — 1 dépôt de fromages; — 1 fabrique d'alun; — 1 machine à basse pression; — 1 fabrique de plomb de chasse; — 1 lavoir à laine; — 3 fours à chaux temporaires; — 2 fabriques de vinaigre.

En tout 436 établissements, répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements : Dunkerque, 21; — Hazebrouck, 12; — Lille, 80; — Cambrai, 78; — Avesnes, 39; — Douai, 17; — Valenciennes, 189.

Ce nombre diffère de 223 en plus avec celui des établissements autorisés en 1841.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1843.

1.° Le sieur Bonsor, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 12 janvier 1843, un brevet d'importation de quinze ans au brevet d'invention qui a été délivré le 22 novembre 1838 au sieur White, de Londres, dont il est cessionnaire, pour un nouveau procédé destiné à brûler la fumée dans les fourneaux et pour l'application aux fourneaux de fusions de la vapeur combinée avec l'air chaud.

2.° Le sieur Berney, Thomas, demeurant à Marlonhall (comté de Norfolk), auquel il a été délivré, le 12 janvier 1843, un brevet d'importation de quinze ans au brevet d'invention délivré le 7 mai 1840 au sieur Robertson, de Londres, dont il est cessionnaire, pour des perfectionnements apportés aux cartouches.

3.° Le sieur Caudry-Goutierre, demeurant à Feron, auquel il a été délivré, le 12 janvier 1843, un brevet d'invention de cinq ans, pour une machine mécanique propre à filer les laines peignées sans parchemin.

4.° Le sieur Wagret-Vancauwelaert, demeurant à Fresnes, auquel il a été délivré, le 19 janvier 1843, un brevet d'invention de dix ans, ponr un système de four à étendre le verre.

5.° Le sieur Cantet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 26 janvier 1843, un brevet d'invention de cinq ans, pour une voiture de sûreté ou moyens préservatifs contre les dangers qui peuvent arriver lorsque les chevaux prennent le mors aux dents.

6.° Le sieur Vanroosbroeck, demeurant à Gand, auquel il a été délivré, le 23 février 1843, un brevet d'importation de dix ans, pour un procédé de défécation du suc de betterave dans la fabrication du sucre indigène.

7.° Le sieur Robert-William, demeurant à Urling (Belgique), auquel il a été délivré, le 23 février 1843, un brevet d'importation de dix ans, pour des perfectionnements aux chemins de fer et à la manière d'y faire marcher les voitures.

8.° Le sieur Nicholson, demeurant à Londres, auquel il a été délivré, le 23 février 1843, un brevet d'addition au brevet d'importation de quinze ans, qui lui a été accordé le 6 janvier 1838, pour des perfectionnements apportés aux machines à filer.

9.° Le sieur Rommelaere, demeurant à Gand, auquel il a été délivré, le 2 mars 1843, un brevet d'addition au brevet d'invention de quinze ans, qui lui a été délivré le 31 août 1840, pour la fabrication et la manipulation de l'alun concentré et privé de fer, avec les améliorations y apportées.

10.° Le sieur Schurenbach, demeurant à Carlsruhe, auquel il a été délivré, le 8 mars 1843, un brevet d'importation de dix ans, pour la fabrication, l'épuration et le raffinage du sucre.

11.° Le sieur Brooman, demeurant à Londres, auquel il a été délivré, le 8 mars 1843, un brevet d'importation de quinze ans, pour une machine pneumatique servant à produire de la force motrice.

12.° Le sieur Serbat, demeurant à Saint-Saulve, auquel il a été délivré, le 24 mars 1843, un brevet d'invention de quinze ans, pour un procédé propre à empêcher l'incrustation dans les chaudières à vapeur.

13.° Le sieur Vanroosbrouck, demeurant à Gand, auquel il a été délivré, le 25 avril 1843, un brevet d'addition de dix ans à un brevet d'importation qui lui a été accordé pour un procédé de défécation du suc de betterave, dans la fabrication du sucre indigène.

14.° Le sieur Nuewens, Jules, demeurant à Bruxelles, auquel il a été délivré, le 25 avril 1843, un brevet d'importation de quinze ans, pour un fourneau à coke ou foyer de chaudière à vapeur.

15.° Les sieurs Ryo et Petit, demeurant à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 18 mai 1843, un brevet d'invention de cinq ans, pour une mécanique à tisser.

16.° Le sieur Loncke-Macartan, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 18 mai 1843, un brevet d'importation de cinq ans, pour un système de lessivage perfectionné.

17.° Le sieur Houyet aîné, demeurant à Liège (Belgique), auquel il a été délivré, le 18 mai 1843, un brevet d'importation et de perfectionnement de dix ans, pour la fabrication de l'orge perlé et mondé.

18.° Le sieur Harding-Cocker, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 1.er juin 1843, un brevet d'invention de cinq ans, pour un appareil à chauffer les peignes à laine et à cachemire.

19.° Le sieur Steverlynck, demeurant à Lille, auquel il a été délivré le 30 juin 1843, un brevet d'importation et de perfectionnement de quinze ans, pour la fabrication du bleu tournesol.

Le sieur Keller, demeurant à Cologne, auquel il a été délivré, le 11 juillet 1843, un brevet d'invention de quinze ans, au brevet d'invention qui a été délivré le 18 septembre 1840, au sieur Comitti, de Prusse, dont il est cessionnaire, pour la fabrication de cordes en fil de fer composées de sept cordonnets dont six sont de fer et le septième de chanvre goudronné.

21.° Le sieur Borzecki, demeurant à Hondschoote, auquel il a délivré, le 26 août 1843, un brevet d'invention de cinq ans, pour des appareils propres à l'extraction du suc de la betterave.

22.° Le sieur Nicholson, demeurant à Londres, auquel il a été

délivré, le 22 septembre 1843, un brevet d'importation de dix ans pour certains perfectionnemens apportés aux machines à filer le coton, la laine, le lin, la soie et autres substances filamenteuses.

23.° Le sieur Nicholson, demeurant à Londres, auquel il a été délivré, le 22 septembre 1843, un brevet d'importation de cinq ans pour certains perfectionnemens apportés aux machines à aiguiser et à affiler les cardes employées à carder le coton et autres substance filamenteuses.

24.° Le sieur Duchaufour, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 25 septembre 1843, un brevet d'importation et de perfectionnement au brevet d'importation de quinze ans qui a été accordé aux sieurs Dehez et Vandenbulcke, de Lille, dont il est cessionnaire, pour un système de joindre et réparer les métaux servant aux gouttières et plate-formes, sans l'emploi du fer ni soudures.

25.° Le sieur Claes, demeurant à Gand, auquel il a été délivré, le 18 novembre 1843, un brevet d'importation de cinq ans pour un appareil d'extraction continue par le système de déplacement, perfectionné à l'usage des sucreries de betteraves.

26.° Le sieur Guislain, demeurant à Cambrai, auquel il a été délivré, le 7 décembre 1843, un brevet d'invention de cinq ans pour des poêles à soupapes et à deux fours, chauffés par un double système de tirage.

27.° Le sieur Cantet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 7 décembre 1843, un brevet d'addition au brevet d'invention de cinq ans qui lui a été accordé le 26 janvier 1843, pour une voiture de sûreté ou moyens préservatifs contre les dangers qui peuvent arriver lorsque les chevaux prennent le mors aux dents.

28.° Le sieur Wilks-Lord, demeurant à Leeds (Angleterre), auquel il a été délivré, le 22 décembre 1843, un brevet d'invention de cinq ans pour une machine propre à sérancer le lin et autres matières filamenteuses dans toute leur longueur et par portion.

29.° Les sieurs Lecourt-Prevot et Billaux, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 29 décembre 1843, un brevet d'invention de dix ans pour des arnats et des lisses pour les métiers à la Jacquart.

30.° Le sieur Vangoethem, demeurant à Limbecq (Belgique), auquel il a été délivré, le 29 décembre 1843, un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans pour un appareil à recalciner le charbon animal.

CHAMBRE DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord trois chambres de Commerce : l'une à Lille, l'autre à Dunkerque, et la troisième à Valenciennes, pour les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président ; — Delesalle-Desmedt, ✻, vice-président ; — Fevez-Debully ; — Mimerel ; — Charvet-Barrois ; — Tilloy-Casteleyn; — Th. Barrois; — Saint-Leger ; — J. Lefebvre ; — Marracci ; — Scrive-Bigo ; — Bernard, Henri ; — Kolb-Bernard ; — Demesmay ; — Sauvaige-Fretin ; — Parrayon-Champon.
Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Dupouy, Auguste, président ; — Mailhos ; — Hippolyte Bourdon ; — Petyt, Auguste ; — Monier, Louis ; — Morel, Benjamin ; — Hecquet ; — Feron, Hector ; — Dessurne.
Secrétaire de la chambre, M. Fontemoing.

VALENCIENNES.

MM. Hamoir, Edmond, président ; — Gellé, Ch., vice-président ; — Blanquet, à Famars ; — Dumont, à Valenciennes ; — Carlier-Mathieu, à Valenciennes ; — Delame-Lelièvre, — Direz aîné ; — Leclercq-Sézille ; — Canonne, Théodore ; — Crapez aîné, à Bavay.
Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix ; voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Delahaye, maire, président ; — Wattinne, Louis ; — Mazurel, Carlos ; — Desurmont, Henri ; — Leloir ; — Nollet-Frys.

ROUBAIX.

MM. Bossut, maire, président ; — Lefebvre-Horrent ; — Al. Dujardin ; — Louis Screpel ; — A. Mimerel, ✻, — Vernier-Delaoutre ; — Requillart-Screpel.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 29 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

RÉGENTS. — MM. Desmazières, président ; — Rouzé-Mathon, Th., secrétaire ; — A. Charvet ; — Cuvelier-Brame ; — Huet-Colombier ; — J. Maracci ; — H. Bernard ; — Sauvaige-Fretin ; — Champon-Dubois.

CENSEURS. — MM. A. Bernard ; — Champon-Dubois ; — Pollet, aîné.

Directeur. M. Ch. Verley.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Cailliez, syndic ; — Sergent, 1.er adjoint ; — Salomon, 2.e adjoint ; — Vital ; — Gauwin fils ; — Sapelier ; — Plaideau, Numa ; — Leroy ; — Debaecker ; — Herrewyn, fils ; — Vandercolme ; — Souville.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du roi, du 4 mars 1830, a fixé à dix le nombre des agents de change, à Lille.

MM. N...., syndic ; — Durieux, adjoint ; — Demoustier ; — Verbiest fils ; — Duquesnoy ; — Dupuis ; — N.... ; — N.... ; — N....

Il y a en outre dix courtiers de commerce :

MM. Guilbert ; — L. Roland ; — Coquelle ; — Cocural-Dorcy ; — Degeuser ; — Salembier ; — Helley ; — Colle ; — Blanche, Ch. ; — Brocvelle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet ; — Barré-Bris ; — N....

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NÉCROLOGIE.

DELCROIX (1).

Aujourd'hui que les hommes de lettres sont répandus partout et que l'on prend ce titre lorsqu'on n'en a point de plus solide, il semble que la vie d'un poëte doit se confondre dans la vie ordinaire et commune. L'art d'écrire est devenu chose si facile, si simple et si vulgaire ! Toutefois nous osons croire que l'homme dont nous allons parler mérite une place à part dans cette foule qui écrit et qui rime de nos jours. Fidèle Delcroix fut poëte et homme de lettres dans la bonne acception du terme ; c'est à ce titre que nous allons lui consacrer quelques pages. Nous sommes certain de trouver en parlant de lui des sympathies dans plus d'une ame. Ses écrits et sa personne étaient également aimés ; et si la citation n'avait pas été faite trop souvent, nous lui appliquerions volontiers ce qu'on a dit d'un poète beaucoup plus illustre :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Né le 19 octobre 1790 à Carenci, joli village des environs d'Arras, Fidèle-Marie-Joseph Delcroix passa les premières années de sa vie dans ce champêtre séjour dont il parlait si volontiers et vers lequel son imagination le reportait encore à la fin de sa carrière. Nous avons entre les mains un petit livret rédigé par lui à l'âge de seize ans. Il y retrace avec une sorte de minutieux amour les impressions de son enfance. Il raconte naïvement et sans phrases une foule de ces petites circonstances qu'on se plait à ressaisir dans le lointain de l'âge. Rien ne manque à ce mémorial enfantin, pas même le plan dessiné de la maison natale. Il avait esquissé tout récemment encore des stances intitulées : *Mon village à trois époques de ma vie,* avec cette épigraphe : « Le seuil de la maison qui nous a vus enfants sourit en nous revoyant hommes comme le visage d'une mère. (V. Hugo.)

(1) On imprime en ce moment à Cambrai une notice beaucoup plus étendue sur la vie et les ouvrages de Delcroix. Elle est d'ailleurs rédigée par le même auteur que celle-ci.

Voici quelques vers de cet essai inachevé :

Combien de fois sur un autre rivage
D'un long soupir j'appelai ce séjour !
Des bords lointains vers ce riant village
Combien de fois j'ai rêvé mon retour !
. . . .
Non, ce n'est point un de ces vains mensonges
Dont si souvent s'est bercé mon sommeil ;
Je vois ces lieux qu'appelaient tous mes songes,
Ces lieux témoins de mon premier réveil.

La famille Delcroix, que l'orage révolutionnaire était venu troubler dans son heureuse retraite, quitta Carenci à l'époque où Lebon dominait à Arras et à Cambrai. Ce fut néanmoins dans cette dernière ville qu'elle chercha un refuge parce qu'elle y était rappelée par ses souvenirs et des relations de parenté. Nous n'avons point à raconter tout ce qu'eut à souffrir le chef de cette famille dans ces temps malheureux; disons seulement que Fidèle Delcroix, nonobstant les difficultés de l'époque et grâce à la vivacité de son intelligence, reçut une première éducation qui le fit distinguer de bonne heure. En 1806, il alla rejoindre à Metz son frère aîné qui, dès lors, était le fondé de pouvoirs du receveur-général de la Moselle. Employé sous la direction fraternelle d'un tel guide, le jeune Delcroix s'initia promptement aux travaux les plus ardus de la comptabilité et contracta cet esprit d'ordre, de méthode et de régularité qui le dirigea dans tout le cours de sa vie. Alors aussi se développa en lui l'instinct poétique. Admis, à cause de l'urbanité de son caractère et de la douceur de ses formes, au sein d'une société choisie et lettrée, il se passionna de bonne heure pour tout ce qu'il y a de beau dans la nature et dans les arts. Ses penchants un peu rêveurs le portaient souvent dans la solitude ; et là il modulait des vers, il chantait le printemps, les mœurs pastorales, et s'essayait à reproduire quelques passages des grands maîtres de l'antiquité.

Son séjour à Metz lui procura des relations précieuses dont il fut toujours plus heureux que fier. Il connut successivement M. le baron de Stassart, qui tient un rang si distingué en Belgique ; M. Wilmar, qui y fut il y a peu d'années ministre de la guerre ; M. le baron de la Doucette, aujourd'hui membre de la Chambre des députés ; MM. de Serres et de Vaublanc, tous deux ministres sous la Restauration. L'affection et l'estime de ces hommes honorables suivirent Delcroix dans son humble position. Quelques uns d'entr'eux vinrent ensuite plus d'une fois le visiter à Cambrai et réclamer cette hospitalité qu'il exerçait avec tant de plaisir et tant de grâce.

En 1817, déjà formé par un travail persévérant, par l'étude des modèles, à la bonne et vraie poésie, il revint à Cambrai où son père

l'avait rappelé pour le seconder dans son emploi de receveur municipal et le préparer à être un jour son successeur. La Société d'Emulation de Cambrai, qui venait de renaître, mais qui avait grand besoin de sujets pour prendre un peu d'essor, se hâta de se l'associer. Par amitié pour l'auteur de cette notice, qui remplissait les fonctions de secrétaire perpétuel, Delcroix accepta celles de secrétaire annuel ; et dès ce moment il travailla avec le zèle le plus infatigable au succès et à la gloire de cette compagnie, qui lui dut en grande partie l'éclat qu'elle a jeté pendant un bon nombre d'années.

Nommé receveur municipal en 1821, à la place de son père, démissionnaire, Delcroix continua dignement l'œuvre de ce comptable si intègre, si régulier, si honoré même de l'administration qui l'employait. En 1826, lorsque la santé du secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation l'obligea de résigner ce poste devenu trop pénible, Delcroix consentit, non sans peine, à l'accepter, et le conserva jusqu'en 1829, époque où il fut remplacé sur sa demande instante, par M. S. Henry Berthoud, qui depuis s'est fait une si belle renommée dans la littérature ; il refusa alors le titre de président qui lui avait été décerné.

A dater de cette époque, Delcroix prit une part beaucoup moins active aux travaux de la Société d'Émulation. Le dégoût sembla s'emparer de lui. Il avait peu foi aux titres et aux honneurs académiques ; et c'est à peine si l'on savait qu'il fût affilié à la Société phylotechnique, à l'académie de Marseille, à celles de Metz, de St.-Quentin, de Douai, de Lille, de Valenciennes, etc. Retiré dans le modeste et gracieux ermitage qu'il s'était plu à former lui-même, il semblait ne plus vivre que pour les devoirs de sa place, pour ses livres et pour quelques amis très-intimes. La poésie elle-même, cette compagne jusque là si fidèle à son foyer, s'était envolée avec tristesse, mais se promettant bien de revenir un jour. Peut-être déjà sentait-il alors les premières atteintes du mal cruel qui nous l'a enlevé. Quoi qu'il en soit, ses dernières années ont été fort contristées par cette affection calculeuse qu'il supporta du reste avec beaucoup de courage et de résignation. Vaincu enfin par la violence de la maladie, il résolut d'aller demander sa guérison à cette méthode nouvelle de la lithotritie qui, en effet, a opéré des cures vraiment merveilleuses. Le succès parut d'abord couronner les soins du docteur Civiale, entre les mains duquel il s'était placé. Déjà Delcroix se préparait à revenir à Cambrai avec une nouvelle ardeur pour la poésie ; car, chose étonnante, ce fut pendant qu'il était en proie à la souffrance la plus vive que sa muse se réveilla fraîche et jeune comme autrefois. Il avait eu le temps, durant sa maladie, de faire et de publier un volume !

Tout à coup l'espoir du médecin, du malade et de ses amis s'évanouit. La fièvre s'empara de ce corps mal raffermi, et, malgré les soins les mieux entendus, malgré le fraternel dévouement de M. Clément Dujardin, ancien maire de Cambrai, qui se trouva là tout à point pour soigner, soulager et voir mourir l'homme distingué que nous regrettons, Delcroix, pieusement résigné, expira dans les bras de l'amitié et de la religion, le dimanche 6 août 1843.

Mais puisque la vie de l'homme de lettres est toute dans ses œuvres, notre tâche principale n'est point remplie; disons un mot des œuvres de Delcroix.

En ce temps là, les génies ne mûrissaient pas aussi vite que de nos jours. Les feuilletons, ces petits théâtres où la gloire littéraire s'acquiert si facilement, étaient à peine inventés. Quiconque se sentait une certaine vocation pour l'art d'écrire s'y préparait dans la retraite par de longues études. Ainsi procéda Fidèle Delcroix. C'est chose curieuse que d'observer ses tentatives timides, persévérantes, ses essais vingt fois remis sur le métier, la bonne foi avec laquelle il corrige, abrège, supprime, améliore. Long-temps il travailla de la sorte sans songer le moins du monde à se faire imprimer. *Herminie*, cette première production livrée par lui à la publicité, fut commencée en 1808 et ne parut qu'en 1811. Mais aussi que de soins il donna à ce charmant épisode, dont la *Jérusalem délivrée* lui a fourni les motifs et les éléments! En 1823, il se détermina à mettre au jour un recueil intitulé : *Herminie, poème imité du Tasse, suivi de poésies diverses*, in-18, orné d'un portrait du Tasse et d'une vignette représentant la principale situation de l'*Herminie*. Dans ce volume, qui fut accueilli avec bienveillance et plaça Delcroix au nombre des poètes corrects, élégants et gracieux, on remarque, outre *Herminie*, quelques autres pièces fort dignes de figurer à côté de cette pastorale héroïque. Ce sont *Camille* ou *les Gaulois dans Rome, la mort de Gaston de Foix, les Regrets*, ode à un jeune poète.

Vers le même temps, Delcroix avait achevé une traduction du *Discours de Cicéron pour le poète Archias*. Le style doux et tempéré de ce plaidoyer célèbre, dans lequel l'orateur rend un si bel hommage à la poésie et aux lettres, plaisait merveilleusement à l'auteur d'Herminie. Il en fit le sujet d'une étude spéciale et essaya de reproduire, dans une version animée et cadencée, une partie du charme harmonieux et des grâces intraduisibles de l'original. Des notes pleines de convenance et d'intérêt terminent ce petit volume qui est devenu assez rare, et qui est dédié par Delcroix à M. Le Glay, son ami.

A l'époque où Delcroix se faisait ainsi connaître si avantageusement, il enrichissait les mémoires de la Société d'Emulation de

rapports où brille toujours un goût exquis, une correction parfaite, un jugement sain et solide. Durant l'intervalle de 1823 à 1829, il revit, avec le soin qui lui était propre, toutes les pièces de son recueil dont le grand jour de la publicité lui avait révélé les endroits faibles ; il opéra sur les principales des améliorations pleines de conscience et supprima les autres comme trop futiles par le fond ou trop imparfaites par la forme. A ce petit bagage primitif ainsi réduit, il ajouta des opuscules nouveaux, tels que *Mathilde* ou *la Fiancée du Kinast*, *la Caution*, *le Gant*, *la Branche de sureau* et enfin *le Mousse*, petit poème élégiaque en trois parties, qui eut beaucoup de succès, fut réimprimé dans des recueils divers et procura à l'auteur des félicitations lointaines, auxquelles il fut extrêmement sensible (1).

Entretemps, et depuis la publication de ce volume, Delcroix inséra plusieurs articles et des lettres historico-littéraires dans quelques Revues et spécialement dans les *Archives du Nord*, rédigées par M. Arthur Dinaux, l'un de ses meilleurs et plus dignes amis. Le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, dont il était membre, contient aussi un certain nombre d'articles de cette nature. Enumérons ces travaux secondaires qui démontrent combien le talent de Delcroix était flexible et avec quel succès il eût cultivé la science historique s'il eût porté plutôt ses études de ce côté là : 1.° *Lettre sur l'abbaye du mont Saint-Eloi*; 2.° *Notice sur un bas-relief sculpté par les frères Marsy et représentant la prise de Cambrai en 1677*; 3.° *Lettre sur le souterrain du Terme à Cambrai*; 4.° *Lettre sur Bermerain, commune du canton de Solesmes*; 5.° *Lettre sur le château d'Esnes*; 6.° *Lettre sur la cathédrale actuelle de Cambrai*; 7.° *Notice sur le château de Selles à Cambrai*. Quelques-unes de ces notices ou lettres lui sont communes avec M. de Baralle, architecte distingué de la ville de Cambrai, dont les connaissances techniques venaient en aide au poète archéologue.

Un an au moins avant qu'il fût question de rappeler les cendres de Napoléon, Delcroix avait composé à la gloire de cet homme prodigieux une élégie intitulée : *La Vallée des Géraniums*. Il la fit imprimer au mois de mai 1840. La pièce se termine par les vers suivants :

> O toi qu'on accueillait d'un transport si fervent,
> Alors que parmi nous tu revenais vivant
> Dans le Forum, témoin d'un imparfait hommage,
> La patrie aujourd'hui n'a plus que ton image.

(1) *Poésies*, par Fidèle Delcroix, in-12, Paris, 1829, avec une jolie gravure d'après le dessin original de M. Ducis, peintre, neveu du célèbre tragique et ami de l'auteur.

Elle attend qu'au milieu d'un pompeux appareil,
Des Français qu'en nos ports ce saint devoir ramène,
Déposent ton cercueil aux rives de la Seine,
Où les fils de nos fils garderont ton sommeil!

Vers la fin de l'été de 1839, Delcroix, revenu aux travaux littéraires et à la poésie, fit un voyage sur les bords du Rhin. Là, les inspirations de la muse allemande lui fournirent de quoi produire un nouveau volume qu'il intitula *Fleurs d'Outre-Rhin*. C'est une collection de légendes et de traditions germaniques versifiées avec harmonie, et embellies, pour ainsi dire, du parfum français. Ce dernier bouquet poétique était à peine achevé que Delcroix s'établit sur son lit de mort. L'une des dernières pièces de ce volume semble être le chant de son trépas. On nous saura gré de la reproduire ici

CONSOLATION.

Au champ funèbre, un jour, lorsqu'on m'aura conduit,
Si ma tombe jamais n'est de pleurs arrosée,
Comme un baume céleste, au retour de la nuit,
Les fleurs y verseront des larmes de rosée.

Si nul pour y prier ne s'arrête un moment,
Si d'un triste abandon rien ne peut la défendre,
La lune avec amour, du haut du firmament,
Viendra la regarder, mélancolique et tendre.

Sur la terre, où bien vite, hélas! on m'oubliera,
Si, quand je serai mort aucune voix chérie
Ne redit plus mon nom, à moi repensera
Ce bois que j'aime; à moi songera la prairie

L'étoile à qui l'amant raconte ses douleurs,
Retiendra les soupirs de mon âme inquiète,
Et, chantés dans mes vers, étoile, bois et fleurs,
Se garderont du moins d'oublier leur poète.

Il règne dans ces stances une défiance résignée qui est comme un reflet du caractère de l'auteur vers les derniers temps de sa vie. Il n'osait plus croire à lui-même et il avait un penchant vague à ne plus croire même en ses amis. Heureusement il a pu se convaincre avant de mourir que l'amitié n'était pas un vain mot et qu'il vivrait dans la mémoire des êtres qu'il a chéris. Il l'a reconnu hautement, et le soupir poétique qu'il exhalait dans les vers cités plus haut, n'est point l'expression de sa pensée suprême.

Une autre consolation est venue alléger un peu sa souffrance, Madame la duchesse d'Orléans, à qui les *Fleurs d'Outre-Rhin* avaient été présentées, envoya à l'auteur un riche porte-crayon en

or surmonté d'un diamant. A ce témoignage de haute bienveillance et d'appréciation, l'auguste princesse avait joint des paroles qui en rehaussaient encore le prix.

Telles sont à peu près, croyons-nous, toutes les œuvres imprimées de Delcroix ; mais là ne se bornent point les travaux qu'il a laissés. Nous trouvons parmi ses papiers plusieurs pièces inédites qu'il avait préparées lui-même pour une publicité posthume. Ce sont 1.° *La Mer*, petit poème lyrico-descriptif d'environ deux cents vers, riche d'image et de poésie, mais d'un plan un peu vague et indécis. Des corrections faites çà et là sur le manuscrit prouvent que l'auteur n'avait pas dit son dernier mot.

1.° *Le Serin à la Mer*, stances remplies de grâce et de sentiment, scène maritime dont un faible oiseau est le héros. Pour pensée morale: les dangers de la liberté.

3.° *Trianon*. Touchante élégie dont une belle et malheureuse reine est le personnage principal. Grande délicatesse d'expression et de sentiment, allusion saisissante à la plus terrible des catastrophes. Vers très-heureux, comme Delille en faisait. On croirait lire un fragment inédit du poème *La Pitié*, mais un fragment inachevé.

4.° *Douze fables orientales*. L'auteur voulait dédier ce petit recueil à M. Charles Defrémery, qu'il appelait son jeune ami, orientaliste déjà fort distingué et qui promet de faire honneur à Cambrai, sa ville natale.

Mais, de toutes les œuvres de Delcroix, soit imprimées, soit inédites, la plus remarquable, à notre avis, la plus honorable pour son esprit comme pour son cœur, c'est une œuvre intime qui n'est point de nature à voir le jour et que l'auteur a léguée avec tous ses papiers à son ami M. Le Glay. Dans ce mémorial destiné à lui seul, où il décrit avec candeur et fidélité ses impressions, ses pensées, ses projets, nous le retrouvons tout entier ; nous voyons l'homme de lettres tel que nous aimons à le concevoir, solitaire, méditatif, appliqué aux choses de l'âme et de l'intelligence, peu avide de gloire et de renommée, aimant les lettres pour elles-mêmes, se complaisant dans la recherche du beau et du bon, caressant, châtiant une pensée et une expression comme un père caresse et châtie son enfant, avouant ses imperfections sans détour, faisant des projets d'amélioration et de bonheur; en un mot, jetant sur soi-même ce regard intérieur de la conscience qui excite tout à la fois à bien dire et à bien faire.

A. Le Glay

HIBON.

La mort a enlevé, dans la force de l'âge, ce magistrat distingué sous tous les rapports, au moment même où son cœur, ulcéré par une longue attente, s'ouvrit à la joie que lui causait sa promotion à de hautes fonctions judiciaires, légitime récompense de ses services et de sa capacité éprouvée. Mais il semble n'avoir touché cette position que pour éprouver plus amèrement le regret de la quitter et d'en faire déchoir les siens sans même en avoir joui ; car, nommé procureur-général à Grenoble, le 7 août 1843, M. Hibon (Marie-Joseph-Célestin) expirait à Saint-Omer, dans les premiers jours du mois de novembre, à la suite d'une maladie de plus de six semaines.

Né à Arras, le 14 novembre 1797, il fut élevé, sous les auspices d'un père aussi rigide qu'éclairé, dans des principes qui lui permirent d'allier à une piété solide et à l'amour du devoir, l'urbanité et les manières des gens du monde. Ferme et tolérant dans ses convictions, il n'avait pas de passions politiques parce qu'ells l'auraient empêché d'être juste avant tout, comme il le voulait : aussi, aux regrets des nombreux amis qu'il comptait dans tous les rangs et dans toutes les opinions, ne se sont pas mêlés les cris de haine des partis.

Voué à la magistrature, à laquelle il se prépara par la pratique des affaires dans le cabinet d'un avocat célèbre de Paris, il y débuta d'une manière heureuse et rapide, que justifiait au surplus son mérite et son talent. Appelé au poste de substitut près le tribunal de première instance de Bourges, le 12 mars 1823 ; il fut élevé à celui de procureur du roi de Saint-Amand (Cher), le 19 mai 1824 ; mais il ne fit que traverser en quelque sorte ce siège pour aller occuper, au même titre, le 1.er septembre 1825, celui de Saint-Omer, chef-lieu judiciaire du Pas-de-Calais, et ce fut de là, que quatre ans plus tard, il vint à la cour de Douai comme avocat-général, sur la demande pressante des chefs de la compagnie et avec l'aide d'un ami assez bien placé pour triompher, au mois de janvier 1830, des scrupules du pouvoir de la Restauration qui reprochait au candidat son indépendance et sa modération libérale.

Tous ces avancemens avaient été gagnés honorablement : car, envoyé à Bourges avec la mission de s'emparer de la direction du parquet, il s'attacha à l'homme sous les ordres duquel il avait été placé, fit valoir ses qualités méconnues et le réhabilita si bien que celui-ci remplit aujourd'hui avec distinction les fonctions de président de chambre d'une cour royale, fonctions long-temps promises

à M. Hibon, qui vivrait peut-être encore si les circonstances avaient permis de les lui donner à temps.

Avocat-général à 32 ans, esprit fin et sagace, orateur fécond et disert, criminaliste sûr et exercé, il pouvait et il devait espérer alors de brillantes destinées, dont l'essor fut arrêté un instant par l'explosion de la révolution de juillet. Le procureur-général institué par le nouveau gouvernement, comprit et apprécia ce collaborateur, qu'il protégea de sa confiance, et lorsque lui-même, descendu de son rang, paya le tribut à la nature, ce fut M. Hibon qui se fit publiquement son panégyriste courageux. Dans les 13 années de rudes labeurs qu'il passa au parquet de la cour de Douai, il fut témoin de grands et de fréquens changemens; il restait immobile à sa place, tandis que, autour de lui, la fortune distribuait ses dons sur les inférieurs, ses égaux et ses supérieurs. Pour lui, durant cette longue période, il ne recueillit que la croix de la Légion-d'Honneur et le titre de premier avocat-général qui lui échut par ancienneté, le 9 février 1836. Faut-il croire que le jour de la justice a lui trop tard sur lui et qu'un germe fatal né tant du travail que des soucis, s'est développé sous l'influence du bonheur et a tari les sources de vie la déjà profondément altérée!

M. Hibon consacrait à la société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, dont il était membre, les courts loisirs dont il pouvait disposer : il y fit plus d'une fois applaudir ses rapports et surtout ses notices nécrologiques dans lesquelles il excellait.

Mais sa joie (joie pure et sans mélange), c'était le bien qu'il pouvait opérer dans l'administration de la fortune des pauvres. Il montrait avec un légitime orgueil les améliorations que, de concert avec les membres de la Commission des hospices, il avait apportées dans la tenue et dans le régime des établissemens confiés à leurs soins, et il énumérait avec satisfaction celles qui étaient encore projetées. Vice-président de cette Commission, il s'occupait sans relâche de la correspondance, de la discipline, des détails intérieurs, de la nourriture, des bâtimens, de la gestion des intérêts et de l'augmentation des revenus, en un mot, du bien-être des hommes et des choses, avec l'esprit d'ordre, d'économie et de charité qui formait un des traits distinctifs de son caractère. Là sa mémoire sera impérissable et les malheureux n'oublieront jamais l'homme qui leur a consacré si libéralement sa bourse, son cœur et son intelligence.

LAMBERT.

Lambert, Pierre-Joseph-Marie, naquit à Lille, le 20 mai 1761. Jeune encore, il vint étudier le droit en l'université de Douai,

sous MM. Briffault, Bosquet, Simon de Maibelle, Cahuac et Desprès.

Le 19 juillet 1783, il prêta serment, en qualité d'avocat, devant la cour du parlement de Flandre, et se fixa à Lille, où le rappelaient des affections de famille.

Sa capacité, son dévouement au travail, ses succès dans plusieurs affaires importantes, lui assurèrent bientôt une riche et puissante clientèle.

La révolution survint et l'émigration lui enleva ses plus hauts appuis.

M. Lambert traversa de la manière la plus honorable et la plus pure les temps difficiles qui s'écoulèrent jusqu'au rétablissement de l'ordre.

La ville de Lille se trouvait privée de ses revenus; la disette arriva, et M. Lambert, qui ne cessa de se dévouer au service des hospices et aux véritables intérêts du peuple, fut, de 1790 à 1797, vingt-huit fois envoyé à Paris par ses concitoyens pour obtenir du gouvernement des secours en grains et en argent. Les registres de la municipalité de Lille attestent les succès inespérés de l'homme de bien qui sauva la ville entière des fureurs d'une populace affamée et qui assura le pain des pauvres.

A l'époque du bombardement de Lille, M. Lambert, qui avait été d'abord aide-de-camp du général commandant la garde nationale du Nord, montra, sous l'habit de simple grenadier, qu'il y avait en lui plus d'un genre de courage. La cité qui l'a vu naître lui a prouvé, dans une circonstance récente, qu'elle en avait conservé le souvenir.

En 1799, M. Lambert fut nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Lille, et il conserva ces modestes fonctions pendant plus de neuf années.

Le 14 décembre 1808, il fut installé substitut du procureur-général près la cour d'appel des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Lorqu'en 1811 la cour impériale de Douai fut établie, M. Lambert fut compris dans cette organisation en qualité d'avocat-général.

Le 8 janvier 1830, il prit rang de premier avocat-général, par suite de la retraite de M. D'Haubersart.

Enfin, le 9 février 1836, une ordonnance royale lui conféra les fonctions de président de chambre près la cour de Douai, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 26 novembre 1843.

Depuis son entrée dans la magistrature, M. Lambert ne borna pas ses services publics à sa carrière judiciaire déjà cependant si remplie. De 1821 à 1828, il fit partie du conseil municipal de Douai.

En 1823, les fonctions de membre du conseil d'administration des hospices et du bureau de bienfaisance lui furent conférées, et il les remplit jusqu'en 1831, époque à laquelle ces conseils furent supprimés.

Le 18 janvier 1825, le ministre de l'instruction publique l'appela au conseil académique de Douai; il y resta également jusqu'en 1831.

Une première ordonnance royale l'avait fait entrer au conseil d'arrondissement de Douai, le 8 juin 1825; une nouvelle ordonnance du 11 mars 1831 l'y maintint : il l'avait présidé en 1829.

Maintes fois il fut appelé aux fonctions de secrétaire et de scrutateur dans les opérations des colléges électoraux; plus d'une fois aussi les suffrages lui apprirent que s'il l'avait sérieusement désiré, les portes de la députation auraient pu s'ouvrir pour lui.

M. Lambert ne dédaigna aucune modeste fonction, lorsqu'il croyait pouvoir être utile; ainsi, pendant longues années, la fabrique de sa paroisse le compta au nombre de ses conseillers.

C'était au milieu de sa famille que M. Lambert cherchait le bonheur; c'était au sein des lettres qu'il cherchait le repos. Pendant plus de vingt ans, il fut membre résidant de la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. Ses collègues reconnaissants lui conférèrent le titre de membre honoraire en 1831, et le choisirent plusieurs fois pour leur président.

Une vie si remplie avait droit aux récompenses publiques; aussi la décoration de la légion d'honneur fut-elle, en 1821, décernée à l'administrateur et au magistrat qui l'avait si bien méritée : elle lui fut remise en audience solennelle de la cour; aussi encore fut-il anobli par lettres-patentes du 16 janvier 1827. Une vie si pure et si bienfaisante devait éveiller la reconnaissance, et cette reconnaissance devait survivre à celui qui en était l'objet; aussi la ville tout entière se pressait-elle au convoi de M. Lambert, et des citoyens de toutes les classes accompagnaient-ils son corps à sa dernière demeure.

LAMBRECHT.

Pierre-Gustave-Adolphe Lambrecht naquit à Douai, le 14 février 1813. Entraîné par ses goûts et la disposition particulière de son esprit, il s'appliqua d'abord aux solides études qui conduisent à l'école polytechnique, et de là à des carrières aussi difficiles qu'honorables; mais la mort de son père, et le besoin si naturel de demeurer auprès de sa mère, le déterminèrent à abandonner la

première direction de ses idées et de ses travaux; il entreprit avec autant de résolution que de succès l'étude du droit. Reçu avocat près la cour royale de Douai, il s'y était fait remarquer par la solidité de ses connaissances, la facile élégance de son élocution, et la délicatesse de sa conscience, lorsque son mérite lui ouvrit les portes de la magistrature. Après avoir été attaché en qualité de juge-suppléant au tribunal civil de Montreuil et ensuite à celui de Douai, et avoir donné dans les fonctions du ministère public de fréquentes preuves de zèle et de talent, il fut nommé, le 30 janvier 1840, substitut du procureur du roi au tribunal de Béthune; le 17 novembre 1841, il obtint un avancement mérité et fut envoyé en la même qualité au parquet du tribunal de Saint-Omer, chef-lieu judiciaire du département du Pas-de-Calais. Bientôt une union qui satisfaisait aux désirs les plus chers de son cœur et aux vœux de sa famille, vint réaliser pour lui les éléments du plus parfait bonheur et du plus magnifique avenir. « Homme d'intelligence et de travail, » à la parole déjà forte et colorée, il promettait à la magistrature » tout ce qui la rehausse et l'honore dans l'opinion publique » (1). Malheureusement il portait en lui le germe d'une funeste maladie contre laquelle luttèrent vainement les ressources de l'art médical et les soins les plus tendres. Au mois de septembre 1842, il alla chercher sous le ciel d'Italie un adoucissement à ses maux; mais il était frappé sans remission; lorsqu'il arriva à Rome, il y languit quelques jours, et le 1.er novembre il s'éteignit doucement entre les bras d'une épouse dont l'inaltérable dévouement l'avait accompagné sur la terre étrangère.

LEFEBVRE DE TROISMARQUETS.

Thomas-François-Joseph LEFEBVRE de TROISMARQUETS était né à Arras, le 26 avril 1784. Petit-fils, fils, petit neveu de magistrats éminents, il fut de bonne heure destiné à la magistrature; à l'âge de 28 ans, il fut, par un décret impérial daté du quartier-général de Wilna, le 2 juillet 1812, nommé conseiller-auditeur à la cour impériale de Douai. — Le 26 avril 1816, Il devint avocat-général et le 26 février 1817, conseiller en la même cour.

« Doué d'un esprit lucide et pénétrant, a dit M. le procureur-» général Rouland, dans le discours prononcé le 3 novembre der-» nier, à la rentrée de la cour, M. de TROISMARQUETS, saisissait » parfaitement les difficultés et allait sûrement à leur véritable

(1) Discours de rentrée de M. le procureur-général Rouland.

» solution. Dans la présidence des assises, il se faisait remarquer par » une rare perspicacité, une élocution facile et une ferme et sage » direction des débats. (1) Dans les relations ordinaires de la vie il » apportait la plus exquise urbanité, et ses collègues se plaisaient à » louer en lui les mœurs douces et polies, les formes gracieuses et les » sentiments affectueux. M. de TROISMARQUETS n'avait pas vu sans » un vif regret la chûte de la branche aînée. Il ne voulut pas cepen- » dant se séparer de la magistrature à laquelle le liaient ses goûts et » ses études, il comprit en honnête homme la valeur du serment, et » resta fidèle aux promesses qu'il avait librement contractées envers » la Charte et la dynastie de juillet. »

M. de TROISMARQUETS reçut, le 2 mai 1842, la décoration de la légion d'honneur : cette récompense fut regardée par toutes les opinions véritablement impartiales comme justement acquise.

Le 25 février 1818, M. de TROISMARQUETS avait été admis au nombre des membres de la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord; il apportait avec zèle dans les travaux de cette société, une collaboration éclairée, et le tribut de connaissances étendues dans les diverses matières qui se rapportent à l'élève des chevaux.

M. de TROISMARQUETS a succombé à Paris, le 29 janvier 1843, à une longue et douloureuse maladie dont il avait supporté les cruelles angoisses avec autant de courage que de résignation. — L'un des bienfaiteurs de la ville d'Arras, il a été inhumé dans le cimetière de cette ville à côté de son père, mort président du tribunal civil de l'arrondissement; la place où il repose a été concédée par le conseil municipal. La mémoire du magistrat distingué, de l'homme de bien, vivra long-temps dans le souvenir de ses collègues, dans le cœur de ses amis.

NEPVEUR.

Alexandre-Dominique-François NEPVEUR, né le 7 juin 1790, à Douai, fut nommé, le 19 mars 1817, juge d'instruction au tribunal civil de cette ville, le 8 juillet 1818, substitut du procureur général près la cour royale du même siège, conseiller de la même cour, le 7 mai 1823, et procureur général, le 12 novembre 1834. Au mois de septembre 1839, le roi l'appela à la première présidence de la cour royale de Dijon. C'est dans ce poste élevé qu'il a été emporté, le 5 avril 1843, par une maladie des plus graves, contre laquelle il avait

(1) Il avait présidé quinze sessions dans le département du Nord ; autant dans le département du Pas-de-Calais.

été vainement chercher des secours auprès des médecins les plus habiles. M. Nepveur avait laissé dans la cour de Douai les souvenirs d'un jurisconsulte éminemment éclairé, d'un magistrat consciencieux et sévère, d'un collègue aux relations froides en apparence, mais au fond véritablement bienveillantes. Pour le peindre ainsi qu'il doit l'être avec justice, nous ne saurions mieux faire que de laisser parler les témoignages qui lui ont été solennellement rendus au sein de la cour à laquelle il a été trop tôt enlevé.

» La mort de M. le premier président Nepveur, disait, le 14 » juin 1843, M. le procureur général Greuver, a été pour tous » inopinée autant que douloureuse; quand les craintes furent » éveillées le mal était au-dessus des ressources de la science. » Jusque là, nous avions eu confiance, et la patiente sécurité du » malade contribuait à tromper notre sécurité. C'est que jusqu'à » sa dernière heure cette nature douce et calme ne s'est pas dé- » mentie. Sous les tortures mêmes de la douleur son bienveillant » sourire ne quittait pas ses lèvres, et quand la vie avait déjà com- » mencé à s'éteindre, lorsqu'elle s'en allait faculté par faculté, son » accueil était encore obligeant.

» Quelque peu de hâte que M. Nepveur eût à se produire car il » était réservé jusqu'à la timidité, ses qualités ont été, dans le » ressort de Dijon, justement appréciées. Son âme candide et pure, » son cœur simple et chaste, son esprit juste et droit avaient éveillé » partout l'estime et les sympathies. Sa vie, toute judiciaire, n'est » pas de celles que l'histoire signale au milieu des grands événe- » ments qui agitent la société. C'est une de ces existences labo- » rieuses et réglées que le devoir inspire, que le devoir remplit. Sa » nature l'avait prédisposé au service de la justice, et ses goûts et » ses habitudes étaient venus développer ces dispositions hâtives. » M. Nepveur était magistrat par la pente de son esprit, par la vo- » cation de son cœur, par toutes les consciencieuses applications » de sa vie. Partout il exaltait le sentiment du devoir, voulait » toujours le bien et le pratiquait avec fermeté..... On ne saurait » oublier l'aménité de ses formes et le tact de son jugement. » Il portait dans le monde et dans les affaires la sérénité de cœur et » le calme de l'esprit, cette mesure et cette urbanité auxquelles on » doit aux autres et à soi-même de ne jamais manquer. »

M. De La Tournelle, successeur de M. Nepveur, s'exprimait ainsi : « Le magistrat éminent dont je trouve ici le deuil partout, » avait eu à contenir des passions, à réprimer des excès, et l'esprit » de parti ne lui avait pas épargné ses calomnies et ses injures : il » vous l'avait représenté difficile, partial, emporté, vous l'avez vu » calme, grave, loyal et modéré, simple et bon, sévère pour lui » seul. Administrateur distingué par la solidité du caractère et la

» sage réserve d'un esprit droit, jurisconsulte praticien, juge im-
» passible, président sagace, collègue excellent, il réunissait les
» qualités diverses du cœur, de la conscience et de l'esprit, qui font
» le magistrat complet. » (1)

M. NEPVEUR avait été nommé administrateur des hospices de la ville de Douai, par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, du 20 janvier 1824. Le 15 février 1834, il succéda à M. Martin (du Nord) dans les fonctions de vice-président de la commission, qu'il remplit sans interruption jusqu'au jour de sa nomination à la première présidence de la cour royale de Dijon. M. NEPVEUR a beaucoup fait pour les hospices de Douai : De concert avec M. Martin, son ami, il a travaillé à établir l'ordre si remarquable à tous égards qui règne actuellement dans les divers établissements charitables de Douai; il leur portait un véritable et constant intérêt, et leur consacrait tous ses moments de loisir; il a rendu aux hospices, au bureau de bienfaisance les plus notables services. Dans ces asiles de la pauvreté et de la souffrance, sa mémoire sera long-temps vénérée.

Chez M. NEPVEUR les vertus du père de famille étaient l'objet d'un culte fidèlement pratiqué, aussi peut-on plus facilement sentir qu'exprimer toute l'étendue de la perte dont gémissent l'épouse qu'il chérissait, la fille qu'il idolâtrait.

VIGNERON.

Marc-Antoine-Gabriel VIGNERON, né à Boulogne-sur-Mer, le 12 juillet 1757, était depuis long-temps versé dans la pratique des affaires, lorsqu'il fut nommé, le 14 avril 1794, juge au tribunal de district de cette ville; le 31 octobre de l'année suivante, il fut élu juge de paix de la même cité; le 16 novembre 1797, il fut nommé juge au tribunal civil de Saint-Omer, et le 25 juin 1810, juge au tribunal d'appel des départements du Nord et du Pas-de-Calais. A la reconstitution de la cour, en 1811, lors de sa réorganisation, en 1816, il fut conservé dans les fonctions de conseiller. « Magistrat
» honorable et bienveillant, il obtint constamment l'estime et
» l'amitié de ses collègues. » (2) Après une carrière pleine de travaux et d'années, et atteint d'infirmités qui depuis quelque temps le tenaient éloigné de l'audience, il fut, le 12 février 1842, admis à la retraite : il ne jouit pas long-temps d'un repos légitimement acquis, et le 17 mars 1843, il succomba à des maux que son âge aggravait encore.

(1) Installation de M. Delatournelle, successeur de M. le premier président Nepveur.

(2) Discours de rentrée de M. le procureur-général Rouland.

STATISTIQUE MORALE.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1843, à la délivrance de vingt-six médailles d'argent décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 945 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à cinquante-deux individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs fait en 1843, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département. se sont élevés à 200, 466 fr. 77 cent.

Pour les hospices, à.	45,531	37
Pour les bureaux de bienfaisance, à	68,192	50
Répartis entre 22 communes, dont 6 de l'arrondissement de Lille ; — 4 de Dunkerque ; — 3 d'Hazebrouck ; — 2 d'Avesnes ; — 3 de Cambrai,— 2 de Douai, et 2 de Valenciennes.		
Pour les fabriques d'églises, à	86,742	90
TOTAL	200,466	77

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1843.

5 Assassins ; — 73 voleurs ; — 11 perturbateurs du repos public ; — 2 incendiaires ; — 725 individus en vertu de mandat d'amener ; 1 évadé des maisons d'arrêt ; 184 mendiants, vagabonds, gens sans aveu ; — 81 étrangers sans passeports ; — 83 déserteurs ; — 46 fraudeurs ; — 9 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de 1,220
Il a été, en 1842, de 1,284

Différence en moins en 1843. 64

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été en 1843, de 98 ; ce chiffre présente sur celui de 1842, une différence en moins de 6.

De ces 98 suicides, 12 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 15 dans celui d'Hazebrouck ; — 21 dans celui de Lille ; — 14 dans celui de Cambrai ; — 13 dans celui d'Avesnes ; — 9 dans celui de Douai; — 14 dans celui de Valenciennes.

Le nombre de suicides a été de 8 en janvier ; 12 en février ; 13 en mars ; 7 en avril ; 5 en mai ; 7 en juin; 7 en juillet; 4 en août; 6 en septembre; 11 en octobre; 6 en novembre; 12 en décembre.

Les mois de février, mars, octobre et décembre, sont ceux ou les suicides ont été le plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 68 hommes, dont 2 de moins de 20 ans ; 11 de 20 à 30 ans ; 14 de 30 à 40 ans ; 16 de 40 à 50 ans ; 11 de 50 à 60 ans; 14 de 60 a 80 ans; 30 femmes, dont 4 de 20 à 30 ans; 5 de 30 à 40 ans; 4 de 40 à 50 ans; 5 de 50 à 60 ans; 6 de 60 à 80 ans; 2 filles de 18 ans et 4 militaires de 23 à 30 ans.

Des 98 suicidés, 58 se sont noyés; 26 se sont pendus ; 3 se sont brûlé la cervelle ; 6 se sont coupé la gorge ; 1 s'est empoisonné ; 1 s'est jeté sous les roues d'une voiture ; 1 s'est asphixié ; 2 se sont jetés dans un puits.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1843 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes	»	1	1	1	»	»	»	2
Maisons	3	6	19	15	9	7	5	64
Granges	»	3	5	8	1	7	6	30
Ecuries	»	1	»	3	»	2	5	11
Fournils	1	1	6	2	1	1	1	13
Meules de paille	»	1	2	»	»	»	1	4
Meules de blé	»	2	1	»	1	»	5	9
Meules de colza	»	1	1	»	»	»	1	3
Meules de fèves	»	1	1	»	»	»	1	3
Meules d'avoine	»	»	2	1	»	»	2	5
Moulins	»	»	2	1	»	»	2	5
Chaumières	»	2	3	2	2	1	1	11
Fabriques	»	»	8	»	1	»	1	10
Etables	»	1	1	»	»	1	»	3
Sécheries	»	»	1	»	»	»	»	1
Incendies attribués à la malveillance	»	2	3	4	2	2	3	16
Idem au feu du ciel	»	1	1	»	1	»	1	4

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 6 arrondissements, 60 cantons et 661 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissement,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	132	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	118	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	67	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.
		TOTAUX.....	60		661	

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOT[…]
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	[…] contri[…] dir[…] pour[…]
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	676	68	128	93[…]
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	1221	113	151	126[…]
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	358	36	61	42[…]
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	987	99	62	117[…]
Allennes-lez Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	849	85	125	91[…]
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	564	56	79	43[…]
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	340	34	26	25[…]
Anhiers.	D.	Douai-N	7	7	27	384	38	76	52[…]
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	2030	154	140	161[…]
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1821	143	151	231[…]
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	487	49	55	74[…]
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3210	212	138	232[…]
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2866	195	130	1852
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	477	48	47	450
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4191	260	375	3168
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1721	137	800	2567
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	7	8	76	798	80	84	1193
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	297	30	18	632
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	6817	361	434	741[…]
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	1498	125	166	211[…]
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	711	71	36	107[…]
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1729	138	167	162[…]
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	128	13	20	28[…]
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	968	97	119	118[…]
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	478	48	58	40[…]
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1281	115	97	144[…]
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1660	135	120	165[…]
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	5	14	47	1220	112	108	69[…]
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	833	83	89	119[…]
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	980	98	63	84[…]
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1471	125	139	137[…]
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	286	29	235	26[…]
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	169	17	10	31[…]
Aulnoy.	V	Valencienn.-S.	2	2	53	1301	116	75	153[…]
Aulnoye.	A	Berlaimont.	1	15	80	200	20	21	51[…]
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1682	135	114	248[…]
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	904	90	82	123[…]
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3821	191	400	336[…]
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1617	132	157	175[…]
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2803	191	147	134[…]
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	486	49	57	89[…]
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	228	23	20	48[…]
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	744	74	124	98[…]
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	957	96	89	88[…]
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	29	9923	492	760	1164[…]

NOMS DES

...aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...l.	Germe.	Layez.	Lebeau.	Planchon.
...e.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévost.
	Carnoye.	Mercier.	Ren...	Remont.
...e.	Dauchy.	Ghesquier.	Cotteau.	Erchinger.
...po.	Wartelle.	Vestel.	Paix.	Delbarre.
...	Mazinghien.	Dorlencourt.	Danican.	Midavaine, Rocquet.
...ez.	Pauquet.	Cailliez.	Jenicq.	Deghaye.
...nt.	Dupuis.	N.....	Dislère.	Dupuis.
...n.	Caron.	Derez	Leroy.	Dubroux.
...e Brigode.	Desquiens.	Gabide.	Delecourt.	Caulier.
...y.	Panien.	Detourmignies.	Moland.	Lacroix.
...	Pecqueur, Debarge.	Laurent.	Panckoucke.	Carré, Prevost.
...e.	Brassart, Baudoin.	Balligand.	Staincq.	Liber, Jacquot.
...emont.	Clerbaux.	Gombert.	Behague.	Pollet.
...eu.	Jenard, Gravis.	Delattre.	A. Fiévet.	Daubresse, Gripon.
...y.	Lepeuple.	Quiquempoix.	A. Delannoy.	Barthelier.
	Wemeare.	Dewaele.	Faveau.	Dehaezenberghe.
...u.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Lenys.
...uier.	Deloince, Delebois.	Cateaux.	Cogniart.	Delannoy, Gruson.
...r.	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
...ssy.	Masson.	Froment.	Fromont.	Legris.
	Renard.	Dillies.	Delecourt.	Courier, Catteau.
...	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
...	Lefebvre.	Lambelin.	Lemaire.	Denneulin.
...ersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Lebeau.	Mayeux.
...	Buisset.	Lefranc.	Leroy.	Valin.
...	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Coisne.
...atier.	Tellier.	Dupire.	Peugniez.	Lacherez.
	Pillion.	Collet.	A. Fiévet	Depret.
...ez.	Dumarquet.	Dupuis.	Luce.	Haccart.
...uille.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Delplanque.
...s.	Bricout.	V. Inchy.	Lamorinière.	Normand.
...t.	Detourbe.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
...ra.	Miroux.	Gombert.	Fromont.	Dusart.
...eau.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Lienard.
...l.	Dujardin.	Barbieux.	Lemaire.	Lambert.
...me.	Caullery.	Lefebvre.	Houzé.	Dumat, Servant.
...rt.	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Marion.
...ay.	Dufranne.	Devred.	Richir.	Blavier.
	Villain, Canonne.	Joly.	Millet-Tellier.	Couvez.
...e.	Lefebvre.	Moncomble.	François.	Boufflers.
...	Bascourt.	Holuin.	Hennet.	Lienard.
...t.	Brognet.	Montay.	Hennet.	Aubry.
	Delecroix.	Labey.	Gellé.	Roty.
...ghel.	Lotthé, Bieswal.	Reumaux, Dehaene	Decoussemacker.	VanlerbergheCortequisse

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	Distance en kil. au chef-lieu de la s.-préf.	Distance en kil. au chef-lieu de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1843.
Baisieux.	L.	Launoy.	9	14	14	1878	145	175	19347 96
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	320	32	59	3265 73
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	11	24	67	1156	110	125	15249 97
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	752	75	51	6077 06
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	480	48	95	5417 76
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	957	96	78	8704 36
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	395	40	58	8443 79
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	1073	105	117	10088 67
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	1083	105	106	9612 64
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1601	130	218	16646 74
Bavinchove.	H.	Cassel.	4	12	53	960	96	88	12559 59
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	1216	112	151	13424 82
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	778	78	54	8504 54
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	1063	105	115	10471 94
Beaumont.	C.	Le Cateau.	7	17	76	798	80	76	5319 34
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	396	40	33	2573 47
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	591	59	90	6021 83
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	332	33	61	3459 74
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	1060	105	39	6868 68
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	381	38	30	5611 78
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	710	71	63	7829 66
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	228	23	44	2882 07
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	6045	330	516	68838 50
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2099	155	286	24407 73
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1228	113	108	8813 31
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	394	39	55	6047 63
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	6	20	20	1744	240	109	19988 13
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	200	20	27	2736 50
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	600	60	54	7236 09
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	2141	160	186	9306 34
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1132	109	92	9893 24
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	184	18	22	4137 53
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	348	35	29	4719 80
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	524	52	92	7951 69
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	950	95	85	9734 07
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	1964	150	130	19658 84
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1031	104	106	8077 43
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	12	70	515	52	61	14533 96
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	503	50	54	5919 44
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	11	59	1808	141	175	22850 07
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	404	40	77	6441 43
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1938	149	92	17605 60
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	1045	105	119	11843 81
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1740	140	167	25207 24
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	2925	198	233	31253 61

NOMS DES

[M]aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
z.	Stien.	Deberckem.	Behague.	Delcour.
art.	Moreau.	Bultez.	Cautel.	Dutrieux.
kart.	N....	Vanneufville.	Dehorter.	Daramondt.
l.	Chopin.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
g.	Bernard.	Basuyau.	Denimal.	Sourmais.
urt.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
iennes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
rdin.	Lesnes.	Tranchant.	Pierart.	Basuyaux.
ire.	Bottelle.	Méplaux.	Panckoucke L.	Lamory.
z.	Wauters.	Tréhout.	Crapez.	Delbauve.
iert.	Vandaele.	Deman.	Merchier.	Devynck.
uet.	Vérin.	Lecq.	Lempereur.	Deglarge.
alle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
hon.	Bidoret.	Dhaussy.	Duménil.	Leclercq.
iin.	Dricot.	V. Inchy.	Lamorinière.	Leclercq.
.	Dhaussy.	Wasson.	Froment-Sartiaux.	Bisiaux.
i.	Delfosse.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
baulx.	Lemaire.	N.....	George.	Descamps.
mez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	Bricout.
.	Dupont.	Martin.	Parent.	Marissal.
t.	Lerat.	Delvallée.	Crapez.	Quetille.
.	Wallerand.	Dennetières.	George.	Colmant.
zemacker.	Vermeulen.	Aernout.	Herwyn.	»
.	Paul.	Longuet.	Hennet.	Dangers.
rd.	Regnaut.	Lair.	Derquenne.	Darcheville.
sse.	Postiaux.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
ssine.	Mornave.	Regniez.	Chardot.	Cupers.
d.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Daullet.	Landragin
ez.	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Delbey.
it.	Basquin.	Druesnes.	François.	Pierard.
ain.	Bricout.	Minaux.	Lamorinière.	Bourdon.
ire.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Daullé.	Landragin.
rbaix.	Dassonville.	Cailliez.	Jenicq.	Dubois.
rd.	Herlacq.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Deresme.
	Rachet.	Prevost.	A. Fiévet.	Basely.
nt.	Delgrange.	Comond.	Cotteau.	Graveline.
n.	Dupont.	Bécar.	Delsart-Beauvais.	Viéville.
y	David.	Victoor.	Legrand.	Fauquembergue.
otte.	Paresys.	Knockaert.	Legrand.	Vermersch.
vre.	Leroy.	Champeaux.	Dewitte.	Petillon.
seau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
oen.	Delfly.	Vinckel.	Lecœuche.	Weens, Huyghe.
ce.	Delbende.	Minne.	Leblond.	Vandieste.
oust.	Liévin.	Cousin.	Leurs.	Neut.
squiel, ✻.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Lulun.

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1843.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	776	77	76	10799 58
Bouchain.	V.	Bouchain.	•	18	49	1401	110	150	24596 52
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	410	41	79	9982 81
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2255	165	188	36368 98
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2474	172	301	27151 56
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1154	110	161	10059 33
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	819	82	92	11999 50
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1912	147	139	16397 49
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1772	140	209	13151 53
Bousigniès.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	620	62	107	6221 44
Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	5	17	29	298	30	60	4223 73
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	214	21	20	3197 84
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	824	82	97	7290 36
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	362	36	18	5848 05
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1873	145	192	16319 04
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	551	55	68	5580 94
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	841	84	73	10899 38
Brillon.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	35	736	74	82	6403 99
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	15	80	938	94	90	11161 57
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	405	41	52	6036 07
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	2089	155	188	20432 45
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	683	68	62	7334 44
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r.d.	6	18	44	2695	185	138	15004 60
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	598	60	43	3682 08
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	421	42	38	4092 25
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	760	76	115	10105 92
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2425	173	91	17876 05
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	865	87	69	10387 09
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1713	137	152	21152 82
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	65	860	86	116	10641 43
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	20141	778	1655	142569 72
									149907 76
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	895	90	135	14981 78
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1490	125	152	13681 72
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	710	71	88	10243 06
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	832	83	118	19136 96
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	330	33	40	5150 14
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	305	31	38	4182 22
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1538	129	134	14508 15
Cappellebroucq.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1064	105	106	16938 61
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1489	125	92	13958 02
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	454	45	71	4989 04
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1802	141	254	25832 26
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4410	266	332	38531 25
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	2327	168	453	31162 33

NOMS DES				
aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ynne.	Vanneufville.	Devulder.	Deberdt.	Spillemacker.
er.	Beautour.	Dalennes.	Minne.	Couvez-Bourgeois.
ıux.	Monier.	Dernoncourt.	Estassin.	George.
	Tettart.	V. Bourbourgv.	Nepveur.	Vandewalle, Govart
ınynck.	Deschodt.	Delautre.	Nepveur.	Machet, Bodel.
›urt.	Lecocq.	Bussières.	Gellé.	Leturcq.
et.	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Falempin.
cq.	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Delbart.
t.	Pottiez.	Mariage.	Dhaisne.	Maréchal, Gosse.
ı.	Henry.	Herbomez.	Renon.	Bever, Quertin.
›cq.	Potiez.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
in.	Forest.	Blanchart.	François.	Derombies.
'.	Vitoux.	Desplanques.	Millet-Tellier.	Moulin.
ı.	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
aux.	Fontenier.	Dehot.	Danican.	Crunelle, Phalempe.
taines.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Thierce.
t.	Dubuisson.	Huart.	Delbart-Beauvais.	Malart.
.	Remy.	Cauderlier.	Guislain.	Hennocq.
ɐlaere.	Decroocq.	Cornette.	Fleurynck.	Turpin.
).	Charley.	V. Volckerinckhove	Debavay.	Jourdain.
ıville.	Frappart.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
:.	Desfontaines.	Bonnier.	Tailliar.	Dubus.
.	André, Quesnoy.	Becquet.	Baligand.	Boulone, Lesage.
ıx.	Leconte.	Queny.	A. Delannoy.	Maquigny.
ıin.	Deghaye.	Lavechin.	Pluchart.	Locoge.
	Mailly.	Gamelin.	Peugniez.	Perus.
.	Chalenton.	Duhot.	Copin.	Noiret, Druon.
'.	Cooche.	Carry.	Merchier.	Serdobbel.
e.	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
	Lefebvre.	Crauck.	Th. Bonnay.	Meriaux.
t.	Petit-Courtin.	Rigaut.	De St.-Aubin.	Daillez.
	Savary.	Piquet.	De Pancy.	Pluvinage.
›z.	Wauquier.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Verdier.
Brigode.	Stas.	Remi.	Behague.	Delbassée.
	Dailliez.	Démaret.	Moland.	Mallet.
ılet.	Tantart.	Verbecque.	Desuède.	Drécourt, Cequelle.
ez.	Vairet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guillier.
elle.	Ridez.	V. Lomme.	De Malézieu.	Herreng.
,et.	Poutrain.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
ier.	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout.	Marquilly.
t.	Lemahieu.	Lansel.	Th. Bonnay.	Rose.
x.	Berte.	Dorchies.	L. Panckoucke.	Boistel.
	Ravaux. [wercker.	Duhem.	Estassin.	Prissette.
ı.	Pastoors, Debandschoe-	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Devos.
is.	Leblon.	This.	Leblond.	Fortez, Minaux.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAL des contributions directes pour 184…
Catteniéres.	C.	Carnières.	5	9	68	918	92	75	7072
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3318	217	163	21284
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	717	72	69	3513
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	709	71	126	9324
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	339	34	44	3086
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	2031	154	160	25522
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	1042	105	78	8931
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	418	42	84	5803
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1291	115	187	11245
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	73	7	6	1247
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2233	164	104	16448
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	502	50	69	4928
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	416	42	37	3613
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1096	105	124	12294
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5161	306	389	47968
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5103	285	497	60208
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	460	46	63	13011
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1703	136	61	18920
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	208	21	21	5924
Cousolre.	A.	Solre-le Chât.	10	21	96	1427	123	197	12822
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2150	160	176	21479
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	293	29	36	6438
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1257	115	141	18491
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	2022	153	160	33447
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	734	73	88	10968
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	508	51	65	4619
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1574	130	117	15421
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	794	79	77	13950
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	916	92	73	12703
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	481	38	91	4443
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2746	190	231	30392
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	266	27	49	2945
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1380	120	156	15305
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	50	5	4	1429
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	5144	308	116	38231
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2125	158	154	22961
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	262	26	49	2855
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	422	42	91	4866
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	818	82	86	12286
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1004	101	53	13366
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	3203	776	1621	148942 151793
Douchy.	V	Bouchain.	6	12	55	1558	130	445	18399
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	918	91	92	8870
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	275	28	25	5107

NOMS DES				
aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
l.	Germe.	Layez.	Lebeau.	Planchon.
:.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévost.
	Carnoye.	Mercier.	Ren[illegible].	Remont.
e.	Dauchy.	Ghesquier.	Cotteau.	Erchinger.
po.	Wartelle.	Vestel.	Paix.	Delbarre.
.	Mazinghien.	Dorlencourt.	Danican.	Midavaine, Rocquet.
ez.	Pauquet.	Cailliez.	Jenicq.	Deghaye.
nt.	Dupuis.	N.....	Dislère.	Dupuis.
ı.	Caron.	Derez	Leroy.	Dubroux.
e Brigode.	Desquiens.	Gabide.	Delecourt.	Caulier.
r.	Panien.	Detourmignies.	Moland.	Lacroix.
.	Pecqueur, Debarge.	Laurent.	Panckoucke.	Carré, Prevost.
e.	Brassart, Baudoin.	Balligand.	Staincq.	Liber, Jacquot.
emont.	Clerbaux.	Gombert.	Behague.	Pollet.
ıu.	Jenard, Gravis.	Delattre.	A. Fiévet.	Daubresse, Gripon.
r.	Lepeuple.	Quiquempoix.	A. Delaunoy.	Barthelier.
	Wemeare.	Dewaele.	Faveau.	Dehaezenberghe.
u.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Lenys.
uier.	Deloince, Delebois.	Cateaux.	Cogniart.	Delannoy, Gruson.
r.	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
ısy.	Masson.	Froment.	Fromont.	Legris.
	Renard.	Dillies.	Delecourt.	Courier, Catteau.
.	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
.	Lefebvre.	Lambelin.	Lemaire.	Denneulin.
ıersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Lebeau.	Mayeux.
.	Buisset.	Lefranc.	Leroy.	Valin.
	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Coisne.
ıtier.	Tellier.	Dupire.	Peugniez.	Lacherez.
	Pillion.	Collet.	A. Fiévet	Depret.
ız.	Dumarquet.	Dupuis.	Luce.	Haccart.
uille.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Delplanque.
s.	Bricout.	V. Inchy.	Lamorinière.	Normand.
t.	Detourbe.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
:a.	Miroux.	Gombert.	Fromont.	Dusart.
eau.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Lienard.
.	Dujardin.	Barbieux.	Lemaire.	Lambert.
me.	Caullery.	Lefebvre.	Houzé.	Dumat, Servant.
t. ✲	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Marion.
ıy.	Dufranne.	Devred.	Richir.	Blavier.
	Villain, Canonne.	Joly.	Millet-Tellier.	Couvez.
e.	Lefebvre.	Moncomble.	François.	Boufflers.
	Bascourt.	Holuin.	Hennet.	Lienard.
.	Brognet.	Montay.	Hennet.	Aubry.
	Delecroix.	Labey.	Gellé.	Roty.
hel.	Lotthé, Bieswal.	Reumaux, Dehaene.	Decoussemacker.	VanlerbergheCortequisse

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1843.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	
Baisieux.	L.	Launoy.	9	14	14	1878	145	175	19347 96
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	320	32	59	3265 73
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	11	24	67	1156	110	125	15249 97
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	752	75	51	6077 06
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	480	48	95	5417 76
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	957	96	78	8704 36
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	395	40	58	8443 79
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	1073	105	117	10088 67
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	1083	105	106	9612 64
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1601	130	218	16646 74
Bavinchove.	H.	Cassel.	4	12	53	960	96	88	12559 59
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	1216	112	151	13424 82
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	778	78	54	8504 54
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	1063	105	115	10471 94
Beaumont.	C.	Le Cateau.	7	17	76	798	80	76	5319 34
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	396	40	33	2573 4[illegible]
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	591	59	90	6021 83
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	332	33	61	3459 74
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	1060	105	39	6868 68
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	381	38	30	5611 78
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	710	71	63	7829 66
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	228	23	44	2882 07
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	6045	330	516	68838 50
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2099	155	286	24407 72
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1228	113	108	8813 31
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	394	39	55	6047 63
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	6	20	20	1744	240	109	19988 13
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	200	20	27	2736 50
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	600	60	54	7236 09
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	2141	160	186	9306 34
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1132	109	92	9893 24
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	184	18	22	4137 53
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	348	35	29	4719 80
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	524	52	92	7951 69
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	950	95	85	9734 07
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	1964	150	130	19658 84
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1031	104	106	8077 43
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	12	70	515	52	61	14533 96
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	503	50	54	5919 44
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	11	59	1808	141	175	22850 07
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	404	40	77	6441 43
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1938	149	92	17605 60
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	1045	105	119	11843 82
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1740	140	167	25207 24
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	2925	198	233	31253 61

NOMS DES

[M]aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ez.	Stien.	Deberckem.	Behague.	Delcour.
:art.	Moreau.	Bultez.	Cautel.	Dutrieux.
:kart.	N....	Vanneufville.	Dehorter.	Daramondt.
n.	Chopin.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
ag.	Bernard.	Basuyau.	Denimal.	Sourmais.
ourt.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
uennes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
rdin.	Lesnes.	Tranchant.	Pierart.	Basuyaux.
ire.	Bottelle.	Méplaux.	Panckoucke L.	Lamory.
ez.	Wauters.	Tréhout.	Crapez.	Delbauve.
laert.	Vandaele.	Deman.	Merchier.	Devynck.
quet.	Vérin.	Lecq.	Lempereur.	Deglarge.
alle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
hon.	Bidoret.	Dhaussy.	Duménil.	Leclercq.
uin.	Dricot.	V. Inchy.	Lamorinière.	Leclercq.
q.	Dhaussy.	Wasson.	Froment-Sartiaux.	Bisiaux.
n.	Delfosse.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
.obaulx.	Lemaire.	N.....	George.	Descamps.
'emez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	Bricout.
a.	Dupont.	Martin.	Parent.	Marissal.
ot.	Lerat.	Delvallée.	Crapez.	Quetille.
r.	Wallerand.	Dennetières.	George.	Colmant.
ezemacker.	Vermeulen.	Aernout.	Herwyn.	»
f.	Paul.	Longuet.	Hennet.	Dangers.
ard.	Regnaut.	Lair.	Derquenne.	Darcheville.
esse.	Postiaux.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
essine.	Mornave.	Regniez.	Chardot.	Cupers.
rd.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Daullet.	Landragin
rez.	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Delbey.
et.	Basquin.	Druesnes.	François.	Pierard.
hin.	Bricout.	Minaux.	Lamorinière.	Bourdon.
aire.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Daullé.	Landragin.
arbaix.	Dassonville.	Cailliez.	Jenicq.	Dubois.
rd.	Herlacq.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Deresme.
	Rachet.	Prevost.	A. Fiévet.	Basely.
ont.	Delgrange.	Comond.	Cotteau.	Graveline.
in.	Dupont.	B écar.	Delsart-Beauvais.	Viéville.
uy	David.	Victoor.	Legrand.	Fauquembergue-
cotte.	Paresys.	Knockaert.	Legrand.	Vermersch.
bvre.	Leroy.	Champeaux.	Dewitte.	Petillon.
sseau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
koen.	Delfly.	Vinckel.	Lecœuche.	Weens, Huyghe.
ice.	Delbende.	Minne.	Leblond.	Vandieste.
oust.	Liévin.	Cousin.	Leurs.	Neut.
osquiel, ✲.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Lutun.

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1843
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	
Felleries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	1753	140	158	17137 9
Fenain.	D.	Marchiennes.	5	18	38	1942	150	139	13060 60
Ferin.	D.	Douai-S.	5	5	38	627	63	89	9459 24
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	655	66	111	10426 12
Ferrière-laGrande	A.	Maubeuge.	3	18	88	1217	112	193	15913 20
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	5	18	91	753	75	137	6406 70
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	1846	145	147	31279 56
FlaumontetWaud.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	435	43	66	5740 65
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	2074	155	161	19242 33
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	947	95	82	12202 42
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	801	80	92	8782 78
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1182	110	93	13949 20
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1861	145	68	17157 67
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	10	10	26	3574	230	382	28326 56
Floursies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	240	24	30	4237 61
Floyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1453	125	253	16806 35
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	4	21	80	1070	105	190	11320 18
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	5	14	71	1182	110	59	10266 44
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1582	130	200	16016 75
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	78	8	13	3700 43
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	722	72	75	3776 01
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1590	130	157	11281 06
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	2634	184	231	18515 01
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1431	120	158	18761 35
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	443	44	32	6688 68
Frelinghien	L.	Armentières.	5	14	14	2185	160	225	26480 63
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	4109	256	399	38486 36
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	800	80	148	6344 68
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	786	79	133	9527 82
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	1946	150	274	22662 27
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1399	120	159	12906 83
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1112	107	67	9174 17
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	479	48	34	5198 97
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1681	135	74	15367 20
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	1240	115	210	10262 84
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	1838	144	108	17554 20
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	998	100	56	9350 58
Gognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	6	24	83	766	77	42	7777 "
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	2980	200	78	21352 29
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1622	133	117	17888 74
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	900	90	70	6434 48
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2202	161	166	16620 21
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	1170	110	60	13807 57
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	"	20	97	5357	294	715	38377 39
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	397	40	43	5597 [illegible]

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes champêtres.
lenne.	Ravaux.	Desforges.	Salomé.	Hazard, Dieu.
n.	Beffe.	Herlemont.	Truchet.	Leclercq, Gillon.
eur.	Watel.	Lecœuvre.	Desuède.	Jouvenant.
.	Hosselet.	Liermain.	Staincq.	Godimus.
mte.	Mahieu.	Minguet.	Lebrun.	Dumée.
t.	Gossuin.	Roland.	Lebrun.	Plumat.
ebé.	Lecron.	Vandeville.	Cuvelier.	Tierce.
ual.	Carnoye.	Kesten.	Houzé.	Savoye.
aux.	Desbaillais.	Chrétien.	Cuvelier.	Debuigne.
lière.	Dehours.	Destombes.	Luce.	Raoult.
iez.	Basquin.	Dennetières.	Legrand.	Chauwin.
lois.	Vanacker.	Réant.	Baelde.	Boone.
ies.	Lefebvre.	Raout.	Baligand.	Mériaux, Decatoire.
and.	Larose, Lespagnol.	Herrengt.	Courtin.	Delhaye, Mortelette.
on.	Renon.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
onville.	Bosquette.	Delattre.	Bevenot.	Marion.
y.	Pottier.	Faidherbe.	Descamps.	Baudry, Vanderpert.
adin.	François.	Vitoux.	Hodin.	Lesage.
eu.	Dinoir.	Crepin.	Moland.	Danquigny.
e.	Banse.	V. Seranvillers.	François.	Harduin.
rue.	Petit.	Dubar.	Delecourt.	Hachin.
ovre.	Millot.	Coupé.	Dhaisne.	Villain.
and.	Fancompré, Carniaux.	Lancelle.	Staincq.	Prince, Bertaux.
age.	Delefosse.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
our.	Levêque.	Ployart.	Pluchart.	Mounier.
ure.	Demon.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
in.	Dervilles, Frappart.	Taffin.	Bruneau.	Legrand, Drumont.
scourt.	Cuvelliez.	Humez.	Lebeau.	Villette.
in.	Desprez.	Fournet.	Peugniez.	Taisne.
esre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke.	Duflos.
is.	Leuridan.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
senne.	Caby.	Merlier.	Delannoy.	Martinache.
i.	Regnaud.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Dhourdin.
y.	Provoost.	Ruyssen.	Fonteyne.	Vamteenberghe.
tier,	Payen.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
e.	Scheercousse.	Delessue.	Debrock.	Douterlands. Baert.
quet.	Parsy.	Lecomte.	Desuède.	Deloffre, Dehoux.
che.	Destrée.	Poulet.	Daullé.	Lebeau.
enfant.	Lhussier, Jonglet.	Lambert.	Pluchart.	Payen, Rousseau.
becque.	Delmotte.	Jaclin.	Paix.	Boet.
stard.	Sonnet.	Leveillé.	Carron.	Lucas.
y.	Leroy.	Bourlet.	Carron.	Jonglet.
bvre.	Morael.	Deduytsche.	Gallois.	Bal.
guet.	Lesur, Leroy.	Gobrecht.	Demarle.	Lemaître, Loquet.
rt.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS			Distance en kil au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	des contributions directes pour 1843.
Guesnain.	D	Douai-S.	5	5	38	493	49	28	8274 88
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	471	47	51	4490 28
Hallennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	2	9	9	513	51	56	9248 14
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	4264	265	245	33677 22
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	575	158	61	6074 49
Hantay.	L.	La Bassée.	5	21	21	460	46	50	3912 56
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	552	55	63	8864 63
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	516	52	31	5518 •
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	4	10	37	3389	220	176	17027 86
Haspres.	V.	Bouchain.	7	15	56	2846	195	195	19102 82
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	2419	170	204	36652 08
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	488	49	58	5242 72
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	563	56	106	9155 70
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	4870	195	147	23738 65
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	406	41	62	7412 59
Hautmont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	934	93	95	11859 54
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	687	69	60	6824 12
Haverskerque.	H.	Merville.	8	13	44	2018	152	189	14487 67
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	530	53	67	10442 53
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	7575	396	520	86152 06
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	570	57	53	3002 62
Hélesmes.	V.	Bouchain.	11	13	53	887	88	67	7615 46
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	732	73	58	9699 12
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	2107	156	153	24616 64
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	773	77	72	6217 37
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	2820	193	176	16069 94
Herlies	L.	La Bassée.	7	17	17	1046	105	125	12666 33
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	6	6	51	963	96	152	8582 45
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	339	34	43	4749 55
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	1797	140	198	24122 12
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	416	42	72	3300 86
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	398	40	32	4792 36
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	1419	122	138	19295 58
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	3915	247	439	46617 17
Honhergies.	A.	Bavay.	4	29	76	1030	104	87	15925 81
Honnechy.	C.	Le Catteau.	7	27	87	1170	110	147	8061 26
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	1484	125	199	16199 04
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	1322	118	83	11761 06
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	971	97	121	10995 42
Houdain.	A.	Bavay.	2	27	69	878	88	96	13930 77
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	1248	115	99	11095 07
Houplines.	L.	Armentières.	2	17	17	2050	155	132	26775 03
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	1332	118	145	16304 98
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	552	55	55	10165 97
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	1419	122	135	15373 85

NOMS DES

laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs	Gardes-champêtres.
mart.	Poulet.	Reytier.	Dupret.	Coupez.
rmestraulx.	Wibaille.	Despretz.	Jenicq.	Delhaye, Cordier.
ecque.	Potié.	Becuwe.	Bailleul.	Bodeux.
estère.	Ollivier, Danset.	Roussel.	Thurin.	Pollet, Loridan.
renghien.	Leclercq.	V. Arleux.	A. Delannoy.	Depreux
ner.	Morteleeque.	Dupuis.	Denabrif.	Hemery.
kaert.	Deman.	Lesecq.	Carlier.	Vanhove.
et.	Happlincourt.	Blas.	X. François.	Hurriaux. [Tison.
eu.	Delrot, Delcroix.	Hédon.	Guislain.	Legrand, Dauverchain,
et.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Mercier, Cacheux.
in.	Degrise.	Dhalluin.	Bailleul.	Dô.
din.	Langrand.	V. Esnes.	Hodin.	Seigniez.
[illegible]	Basuaux.	V. Thiant.	Broquet.	Langlet.
ót.	Bécard, Sorriaux.	Roget.	Gaffet.	Crouwy, Lefebvre.
te.	Pierart.	V. Avesnes.	Houzé.	Canevas.
urt.	Leroy.	Vallez.	X. François.	Mervaux.
au.	Parent.	Pierchon.	Parent.	Parent.
ost.	Cappoen.	Leclercq.	Leblond.	Meurillon.
ez.	Liefquint.	Degruson.	Cl. Bonnay.	Delache.
ewerck.	Prevost, Pouvillion.	Debreyne.	Smagghe.	Degroote, Ampen.
e.	Dreumont.	Plez.	Pavot.	Dreumont.
t.	Brassart.	Delforge.	Lebarbier.	Tetard.
ibrer.	Delobel.	Duthoit.	Delecourt.	Debuigne.
aval.	Leclercq.	Deltour.	W. Fievet.	Dupire.
tre.	Tondeur.	Tartulier.	Lebeau.	Foveau.
nez.	Dupriez, Pouille.	Ducz.	Guillerand.	Beziu, Jurion, Varlet.
bart.	Debeaulaincourt.	Bussières.	Huyghe.	Coy.
nple.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
ien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Leclercq.
[illegible]	De Kester.	Decraemer.	Dehorter.	Vandenkerckhove.
[illegible]	Charlet.	Engels.	George.	Lion.
	Cleuet.	Cailleau.	Bourgois.	Beck.
ive.	Spanneut.	Deblonde.	Duvet.	Beugin.
ière.	Moenclacy, Demersseman	Vandenbussche.	Salomez.	Dericke, Vermeersch.
	Mazin.	Ficheux.	Deroubaix.	Stiévenart.
aux.	Cotteaux.	Manet.	Copin.	Malezieux.
don.	Waxin.	Delebarre.	Carron.	Labbé.
d.	Lefebvre.	Leclercq.	Brasselet.	Fontaine, Joly.
n.	Remy.	Garçon.	Truchet.	Moné.
rcq.	Colmant.	Largillière.	Crapez.	Gérard, Carton.
t.	Liénart.	Néauport.	Paix.	Ansport.
t.	Brame.	Tribonte.	Fliniaux.	Bataille.
le.	Bailleul.	Dejonghe.	Carlier.	Baelen.
hop.	Thuilliez.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
	Roussel.	Guermonprez.	Denabrif.	Romon.

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1843.
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	
Inchy.	C.	Le Câteau.	7	17	76	1580	130	144	11193 71
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3732	239	364	25081 11
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	1000	100	169	9757 52
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	826	83	125	8940 90
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	998	100	141	8740 85
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1373	120	140	16440 16
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2475	175	278	25502 58
LaFlamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	403	40	43	2755 47
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3223	213	325	25514 71
La Groise.	C.	Le Câteau.	»	»	»	1093	105	»	13438 81
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1692	135	181	10706 43
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1188	110	96	18096 11
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	1026	103	68	19839 59
LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	2	2	2	1126	108	106	17210 99
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	739	74	44	17620 13
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2360	170	140	22692 96
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	4111	230	423	45209 32
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	408	41	29	5035 32
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1481	125	140	10219 24
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	602	60	107	6659 27
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	523	52	96	6997 95
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	»	25	83	6880	377	636	70223 06
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2191	160	180	28283 39
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1691	135	168	11252 45
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1530	129	181	19782 64
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	704	70	62	9320 91
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	2225	163	170	13435 75
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	279	28	25	4749 81
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	589	59	62	6675 87
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3922	225	435	35768 15
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	1070	105	108	8561 47
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	1032	104	101	17694 64
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	884	88	78	13701 19
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	3314	217	289	50665 46
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1213	112	120	16910 32
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	507	51	31	6645 83
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1146	125	189	10255 22
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1160	110	80	7734 56
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	416	41	73	2639 98
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1194	110	181	6706 13
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	2	17	51	601	60	18	8206 13
Ligny	C.	Clary.	3	15	72	1676	135	85	14341 56
Ligny	L.	Haubourdin.	5	12	12	145	15	13	1405 82
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	72537	2143	3346	446415 15
									460089 16
									476535 81

NOMS DES

...ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...l.	Basquin.	Leduc.	Lamorinière.	Vallez, Dhaussy.
...ne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Delalonde.	Trannoy, Toyon.
...eau.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Cordier, Demabre.
	Poulet.	Lecuyer.	Tretau.	Blanchart.
...onchel.	Jacques.	Douai.	Riquet.	Delattre.
...,	Ryckelynck.	Depoorter.	Deroubaix.	Heyse.
...r.	Rose.	Gerin.	Denabrif.	Wallart
	Duhot.	Denis.	Jenicq.	N....
...ne,	Lequien, Joye.	Delahaye.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
...s.	Very.	»	Leblond.	Leveque.
...sson ✱	Williatte.	Lebon.	Dislère.	Lefebvre, Bouez.
...in.	Prevot.	Lebon.	Lion.	Hanicq.
...s.	Selosse.	Becuwe.	Devémy.	Dengremont.
...e.	Duthoit.	Blanquart.	Cuvelier.	Quef.
	Lecq.	Rocquet.	Desuède.	Lecœur.
	Dubois ✱.	Mallet.	Cotteau.	Descarpentries, Fabre.
✱.	Ancelet, Froment.	Desse.	Descamps.	Henry, Drombies.
	Mazingue.	Lefever.	Chardot.	Chrétien.
	Thieffry.	Gourdin.	W. Fievet.	Herbaux.
...ie.	Hédon.	Anselot.	Bévenot.	Baille.
...e.	Cauchy.	V. Flers.	Luce.	Demarest.
...x.	Caffeau, Carlier.	Wallez.	Joveneau.	Lenne, Kirchner.
...rt.	Choteau.	Lahaye.	Dumetz.	Legrand, Choteau.
	Leclercq.	Agache.	A. Delannoy.	Desmarest, Bauduin
...landt.	Woets.	Delessue.	Debavay.	Persyn.
	Senaeme.	Lamoyse.	Dutil.	Dequidt.
	Desprez.	Lefrançois.	W. Fievet.	Jonville.
	Leuregans.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
	Leroy.	Cornille.	Delegrange.	Watrelos.
...l.	Brabant, Blondet.	Babeur.	Dupont.	Delcroix, Tréfoin, Rousse.
...t.	Potin.	Detourmignies.	Dumotiez.	Wartelle, Prouveur
...l.	Vitrant.	Delcroix.	Omeiz.	Denis, Saladin
...ier.	Paris.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
	Parsy, Olivier.	Bouillon.	Bonnet.	Guillny, Jouanneaux.
...a.	Damide.	Nollet.	Panckoucke.	Momont
	Wiart.	Fontaine.	Hennet.	Fromont.
...x.	Penin.	Pottier.	Dupret.	Rincheval.
...e.	Wardavoir.	Defief,	Delecourt.	Delobel.
	Bierent.	Decaudin.	George.	Abraham.
	Rigaumont.	Coppée.	Cautel.	Florentin.
...n.	Prouveur.	Denoyelle	Minne.	Cardon.
...rd.	Soyez.	Lefebvre.	Hodin.	Levêque.
	Waymel.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
...✱.	Roussel, ✱, Richebé, ✱, Bommart, Paillart.	V. page 329.	Dujardin. Dibos, ✱. De la Bouglie.	» » »

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAL des contribut. direct. pour 18
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	9	10	86	492	47	85	4812
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3592	230	275	35326
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	699	70	47	9911
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	161	16	21	4697
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2309	167	139	24299
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	617	62	58	7834
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1440	125	124	20224
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1733	139	175	24478
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	3404	150	127	25564
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	2816	192	157	6260
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	636	64	86	8858
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	1067	105	84	11366
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	734	73	73	5266
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	722	72	76	7688
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	882	88	104	12470
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	1171	110	125	8481
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	1573	130	181	18462
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	494	49	26	6133
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	958	96	66	9802
Marbaix.	A.	Avesnes-S	7	7	95	975	98	141	9250
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	2	17	33	354	35	38	5789
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2848	195	235	25712
Marcoing.	C.	Marcoing.	»	8	67	1631	134	160	15143
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	529	53	68	10229
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3586	230	204	43074
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	410	41	16	5550
Maresches	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	810	81	107	6811
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	2314	167	191	15989
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	1113	107	92	21732
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2192	160	352	42377
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	548	55	85	4719
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1461	125	80	15749
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1772	140	175	13574
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1149	110	102	9016
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1603	131	206	15539
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	907	91	85	12872
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	788	79	80	10235
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	7431	344	553	64546
Maulde.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	44	1245	115	88	8730
Mauroy.	C.	Le Catteau.	7	27	86	772	77	89	4074
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	8	34	90	1027	103	120	8462
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	996	100	69	6006
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	1007	101	126	11997
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	14	28	68	783	78	88	9832
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1277	115	90	14644

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
aeghe.	Delassus, Boudville.	Deloux.	Ve:mersch.	Pravost, Hautecœur, Rous[sel.
iaste.	Plouvier, Bacrot.	Baelde.	Baelde.	Heusele, Devigne.
au.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Vanneufville.
abant.	Evrard.	V. Hasnon.	Guislain.	Hève
.	Labalette.	Remy.	Foulon.	Carpentier.
t.	Vitrant.	Delvallée.	Debaillencourt.	Bernier.
assy.	Bi-iaux.	Bauduin.	De Chertemps.	Claisse.
uin.	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Banduin.
al.	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Villette, Parent.
ts.	Delemar.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Dupire.
is.	Gruyelle.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
ou.	Danjou.	Mascret.	Joveneau.	Taine.
seau.	Obled.	Lequin.	François.	Hutin.
net.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
gne.	Marchant.	V. Saulzoir.	Gaffet.	Dhaussy.
n.	Becquart, Boddaert.	Berten.	Iserby.	Pihen, Levecque, Paresys.
ue.	Morchain.	V. Tilloy.	Denimal.	Hocquet.
eton.	Lietar.	Dewaline.	Baligand.	Delmotte.
lle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline.
art.	Canard.	V. Baives.	Cautel.	Crouy.
lespel.	Lecroard.	Delcruyelle.	Delesalle.	Potier.
irine.	Lemaire.	Bury.	Th. Bonnay.	Lefebvre.
tz.	Dedours.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.
rvengt.	Leroy.	Honoré.	X. François.	Gray.
in.	Capelle	Moreau.	Pavot.	Cattelain.
em.	Glorieux.	Devrainne.	Thurin.	Biscop.
nage.	Morel.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Lambert.
ent.	Cauchy.	Vaillant.	Broquet.	Noulet.
u.	Locquet.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cavrot, père et fils.
ieeris.	Romon, Clokelaère.	Bollengier	Rouzé-Duflos.	Roussel, Derensy.
nage.	Briez.	Broutin	François.	Demailly.
iier.	Dumetz.	Maréchal.	Dumetz.	Fromond, Dufernez.
ne.	Wacquier.	Desmarescaux	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
..	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Bateman.
ibre.	Dequênes.	Boulinguez.	Cauderlier	Gomez.
er.	Cureur.	Fleurquin.	Legrand.	Cany.
nitte.	Debuchy.	Bonduelle.	Follet.	Robert.
lle.	Chatelain.	Lefranc.	Richir.	Fontaine.
lart.	Deghaye.	Selliez.	X. François.	Dupont.
irt.	Julien.	Danou.	Duménil.	Lefevre.
na.	Looten.	Delautre.	Campagnie.	Lefevre.
uet.	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
teau.	Delcourte.	Dupont.	Desroches.	Jonnequin, Divry.
n.	Lambrun.	V. Hérin.	Parent.	Guisgand.
el.	Plichon, Bavay.	Bliecq.	Quecq.	Finet, Sodoyez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	Distance en kil. au chef-lieu de la s.-préf.	Distance en kil. au chef-lieu de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1843.
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	6282	352	591	61392 96
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2506	176	192	30457 73
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	858	86	135	14589 28
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	35	569	57	73	5856 89
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	895	90	93	9444 41
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	608	61	55	7021 77
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	437	44	42	6905 98
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	986	99	120	8488 60
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	729	73	79	12247 01
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	889	89	82	9375 28
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1783	140	140	21681 48
Montay.	C.	Le Câteau.	3	26	83	369	37	34	6685 75
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	959	96	69	7084 11
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	850	85	84	8927 78
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	306	31	48	3853 78
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	3975	250	363	31150 30
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	123	12	16	1917 82
Mortagne.	V.	St.-Amaudr.d.	7	19	45	1185	110	80	9657 71
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1245	115	78	14039 04
Moustier.	A.	Trélon.	7	18	120	275	28	21	3653 59
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	2045	155	176	16175 58
Naves.	C.	Cambrai-E.	7	7	64	1000	100	136	9808 20
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1486	125	142	11431 43
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	209	21	3	1468 31
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	701	70	92	4997 30
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2250	165	135	15158 2
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	834	83	64	7022 67
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	666	67	102	7782 19
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	5	23	80	1997	150	168	16530 24
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3451	225	383	35509 89
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	524	52	47	6248 24
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	31	1845	145	60	9780 82
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2324	168	235	32156 27
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1384	120	139	18947 52
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	508	51	68	10519 08
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	589	59	103	8209 83
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	427	42	62	4012 07
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	731	73	59	8468 93
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1171	110	105	8320 40
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	297	30	54	2982 71
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	503	50	51	8732 69
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	306	31	18	3544 04
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	1107	106	101	6754 70
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	158	16	13	3165 20
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	3308	216	225	29189 39

NOMS DES

aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
[illegible]	François.	Legrand.	Debaillencourt.	Lemire.
re.	Venant, Lepers.	Guichard.	Delesalle.	Herbeaux, Deltour.
i.	Jouveneau.	Joffrain.	Riquet.	Boutteaux.
nd.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont
-Butin.	Delattre.	Saumade.	De Malézieu.	Cocrette.
re.	Charlet.	Meurillon.	Devémy.	Aberlant.
macker.	Banraet.	Leps.	Vanwormhout.	Raeckelboom.
on.	Devos.	Accart.	Demarle.	Pruvost, Panier.
re.	Duvernay.	Lemahieu.	Bailleul.	Odent.
elet.	Cartry, Pol.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Grattepanche
u.	Gravis.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
	Guyot.	Tilmont.	Dupont.	Delettre.
e.	Doignie.	Delemer.	Gellé.	Narguet
et.	Alvin.	V. Hautmont.	Quivy.	Viton.
nt,	Deman.	Verstavel.	Dewitte.	Wils.
chin.	Echevin.	Henno.	W. Fiévet.	Meurisse.
re.	Rigaux.	Bricourt.	De Chertemps.	Derquenne, Jesupret.
	Manfroy.	V. Elesmes.	Daullé.	Cagnieaux.
aux.	Detomble.	Havot.	Dutemple.	Delbart.
nd.	Wery.	Courtin.	Colas.	Juniet, Debeaumont.
s.	Lesens.	V. Rieulay.	Danican.	Dubois.
	Théry, Debonte.	Messager.	Danican.	Regembal, Cocqueau, Delecu.
	Dufresnoy.	Salez.	Legrand.	Harfaux.
	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.
	Leroy, Dubacq.	Midavaine.	De Coupigny.	Rogez, Delos.
illier.	Geerssen.	Lépine.	Gallois.	Dequidt.
am.	Jacquemart.	Pluchart.	Pierart.	Maliet.
	Dircz.	Cousin.	Copin.	Gabet.
ne.	Monchicourt.	Ledent.	Desilve.	Luciez, Pattignies.
ier.	Boulenger.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Vendois.
ceart.	Denaigre.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
re.	Salembier.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.
	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Ségard, Miens.
bart.	Brunel.	Descamps.	Huyghe.	Leroy.
ghien.	Bail.	Malvoisin.	Dumotiez.	Maillot.
	Laurent.	Dubrule.	Tailliar.	Laurent.
n.	Lemerre.	Deligne.	Minne.	Consille.
au.	Bayart, Autier.	Bevenot.	Quivy.	Degorge, Foret.
s.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
le.	Lagouge.	Copin.	Copin.	Leriche.
rt.	Canonne.	Lesage.	Leblond.	Lacoche.
de la Torre.	Gérin.	Lemaire.	X. François.	Bourlard.
ff.	Rogez.	Fromentel.	Lemaire.	Gauttier.
aille.	Thys.	Devos.	Leurs.	Hugoo.
er.	Osten.	Debaudt.	Deberdt.	Hubert.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	Distance en kil. au chef-lieu de la s.-préf.	Distance en kil. au chef-lieu de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 184[…]
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	512	51	53	5838
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3568	225	314	36556
Ors.	C.	Le Câteau.	7	32	89	1302	116	84	14852
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	60	497	50	106	5195
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	829	81	93	10239
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	999	100	83	12420
Oxelaere.	H.	Cassel.	2	12	49	540	54	43	7198
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1185	110	154	9971
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1353	120	141	14197
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	913	91	79	9997
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	538	54	58	3771
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	683	68	40	7657
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1710	137	142	17017
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1375	120	196	15338
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1700	135	174	26058
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	1984	150	226	13272
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	4	31	87	1236	114	93	9639
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	794	79	57	9299
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1259	115	140	15006
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	240	24	46	5025
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	6	6	39	376	38	53	5888
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	1026	103	97	9777
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1577	130	128	13768
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1605	131	115	8054
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	439	44	80	5339
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1619	132	211	17154
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	662	66	46	6885
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	500	50	59	10220
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1110	107	94	7100
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1975	150	131	25782
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	2114	157	189	23987
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	519	52	39	6450
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4233	262	436	45647
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	298	30	62	2217
Quiévrechain.	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	786	79	109	9892
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2769	190	588	16529
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1146	110	167	9443
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1364	120	113	12692
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	805	81	71	11984
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1973	150	220	22793
Rainsart.	A.	Trélon.	8	7	108	267	27	55	3438
Raismes.	V.	St.-Amand r.d.	7	5	46	3010	202	200	30682
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	4	4	65	471	47	134	9329
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	8	8	98	619	62	75	5287
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	322	32	29	4001

NOMS DES

...res.	Adjoint.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...amèele.	Geeraert.	Florisoone.	Fleury.	Becue.
	Delemer, Lorthioir.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.
	Bouchez.	Ghyselynck.	Lempereur.	Trouillet
	Dupire.	Quaghebeur.	Pierart.	Rousseau.
	Pollart.	Damman.	Chardot.	Lefebvre.
	Gaymay.	Blaevoet.	Carlier.	Boidein.
	Dutailly.	Serleys.	Dekytspotter.	Wyon.
	Delmotte.	Basuyau.	Lebeau.	Laurent, Henot.
	Humez.	Havez.	Tailliar.	Lion, Boutry.
...mbergue	Bouchery.	Maréchal.	De Malézieu.	Requin.
...e.	Delval.	Ségon.	Panckoucke fils.	Rochart.
...st.	Maillard.	V. Aubry.	A. Fiévet.	Delhaye.
...rman.	Bayard.	Delaeter.	Gallois.	Deprey.
...x.	Caillet.	Jaclin.	L. Panckoucke.	Candillier.
	Dewaele.	Hopsomer.	Fleurynck.	Verrons.
	Druesnes.	Hallez.	Pavot.	Briatte, Pavot.
	Risbourg.	Chauwin.	Lempereur.	Gautier.
	Desprez.	Deregnaucourt.	Lemaire.	Willemot.
	Grard.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre.
	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Reuvot.
...n.	Villette.	Vermersch.	Deberdt.	Desmis.
	Delobel.	Gerin.	De Malézieu.	Roussel.
...t.	Taquet.	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
	Demer.	Bracq.	Descamps.	Chandelier.
...icourt.	Bouvart.	Malaquin.	Pluchart.	Levêque.
...t.	Burlion.	Collet.	Estassin.	Brassart, Navarre.
	Basuaux.	Jaclin.	De Chertemps.	Remy.
	Laude.	Trupin.	Moland.	Richard.
...s.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Duriez.
	Janssen.	Serleys.	Debreyne.	Rouvillon.
	Gernez.	Ricourt.	Quecq.	Brasseur, Merlin.
	Danhier.	V. Artres.	De Chertemps.	Richard.
	Berthe, Lelong.	Taffin.	Denorguet.	Ghesquier, Lepercq.
...t.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Suin.
...t.	Lecocq.	Cambreleng.	Bruneau.	Harduin.
	Locquet, Galio.	Mullet.	Millet-Tellier.	Machu, Lacourt.
	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Bataille.
	Wartelle.	Neuwe.	Lefebvre.	Carrière.
...nes.	Panien.	V. Sailly.	Cl. Bonnay.	Degroisse.
	Guiselin.	Houcke.	Courtin.	Geffroy.
	Dequesnes.	Soufflet.	Salomé.	Moucheront.
...n.	Lesne, Fréaut.	Desruelles.	A. Fiévet.	Paquet, Husson.
...t.	Vasseur.	Malaquin.	Demmal.	Sourmais.
...te,	Magnier.	Locquet.	Salomé.	Fontaine.
...e.	Gillot.	Dereyne.	Lebrun.	Guérin.

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1843.
des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	du canton.	de la s. préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1672	135	173	20913 79
Reumont.	C.	Le Câteau.	5	24	79	898	90	102	5162 49
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1955	150	202	21953 98
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	700	70	77	9873 68
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	400	40	35	2665 33
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	1888	145	161	13105 18
Robersart.	A.	Landrecies.	5	23	80	265	27	20	3478 23
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	1040	105	118	8186 32
Rombieset March.	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	459	46	53	8520 05
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	879	88	68	9269 18
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1460	125	125	16747 02
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	3133	209	259	29648 79
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	1020	102	155	10338 83
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	6	18	33	1506	126	156	17167 43
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	24802	991	928	240912 17
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	264	26	22	2073 29
Boucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	298	30	59	5940 65
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	420	38	72	6289 27
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	195	20	27	4686 87
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	1559	130	188	21759 07
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	482	48	65	7370 19
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	8	20	36	1730	137	115	16279 63
Rumillies.	C.	Marcoing.	4	6	64	1818	142	134	12323 23
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	527	53	60	6276 19
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	875	88	135	9098 22
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	5	11	11	1702	136	141	19668 76
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	11	18	18	2109	156	272	15766 57
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1354	120	93	14694 78
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	9118	466	702	86725 45
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	680	68	55	10326 16
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2349	170	204	15192 92
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	669	67	93	9462 13
St.-Aybert.	V.	Condé.	5	18	58	334	33	46	7929 78
St.-Benin.	C.	Le Catteau.	3	27	85	600	60	88	5371 35
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	280	28	33	6438 86
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	2	2	90	631	63	87	11560 37
St -Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	1905	146	141	13078 25
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	1044	105	81	11975 55
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	3	11	47	899	90	81	12341 69
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	659	66	91	6038 66
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	270	27	41	5214 90
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	498	50	70	8893 83
St. Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1628	133	149	15026 67
St. Remy-Chauss.	A	Berlaimont.	6	8	85	720	72	87	6351 93
St.-Remy-m.-bâti.	A	Maubeuge.	7	14	92	420	42	81	4096 61

NOMS DES				
…aires.	Adjoints.	Ministres du cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
is.	Bayon.	Kerckhove.	Denabirf.	Vandenbogaerde.
ux.	Druon.	Pouille.	Copin.	Tirlot.
ux.	Verrièle.	Hopsomère.	Fleury.	Desquand.
;e.	Défontaine.	Coupé.	Legrand.	Carré.
s.	Wilbaut.	Leclercq.	Tailliar.	Williatte.
es.	Paris.	Bresson.	Delaloude.	Leprêtre, Dupuis.
:cq.	Hallez.	V. Preux-au-B.	Dhaisne.	Catteau.
olle.	Bertout.	Legrand.	Minne.	Mascart.
otx.	Pouille.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
t.	Cailleau.	Poretz.	Froment-Sartiaux.	Lingrand.
isset.	Duflot.	Monchy.	Panckoucke fils.	Valin.
esnoy.	Destombes, Bonduel.	Nanynck.	Thurin.	Bonduel, Delahousse.
rd.	Pinquet.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre.
nd.	Petit.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
t. ✻	Delaoutre, Lanvin.	Maës.	Leconte.	Decarne, Ramser.
ont.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Delettre.
ier.	Debéve.	Derache.	Dupret.	Poutrain.
noit.	Jaumain.	Delimal.	Lebrun.	Devaux
rieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Demarque.
adt.	Dumoulin.	Debreyne.	Campagnie.	Pierens.
	Bruyère.	Démont.	Piérart.	Delsart
r.	Desmoutiers.	Balligand.	Dumetz.	Dechy, Michel.
.	Pipart.	Ségard.	Dumotiez.	Perriez.
gnes.	Lucas.	Lefebvre.	Cl. Bonnay.	Fressin.
s.	Rohart.	Leblan.	W. Fievet.	Cardon.
mps.	Tesse.	Deleporte.	Panckoucke fils.	Lecomte.
ville.	Duban.	Th. Brassart.	Huyghe.	Dilly.
:oy.	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.
n.	Nicolle, Horrie.	Joffrain.	Fleury.	Lejeune, Taillies, Brontin, Farinaux.
ine.	Leignel.	V. Lambersart.	Devémy.	Dumortier.
nne.	Leriche.	Delacour.	Delaloude.	Moreau.
ire.	Desquennes.	Largillière.	Debaillencourt.	Mosin.
nois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
ier.	Nimal.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	Coquart.
	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Coolen.
:t.	Bériot.	Fromont.	Houzé.	Limosin.
ux.	Herlem.	Bécart.	Millet-Tellier.	Gabet, Ruffin.
n.	Billiau.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
idt.	Leroy.	Bernast.	Dekytspotter.	Luteyn.
aye.	Carlier.	V. Bermerain.	Derquenne.	Gosselin.
er.	Degrave.	V. Lederzeele.	Debavay.	Cocart.
erhaeghe.	Cossart.	Pruvot.	Vanwormhout.	Ober.
on.	Douay.	Jeanlebœuf.	Froment-Sartiaux.	Douay.
ert.	Lapostolle.	Carlier.	Colas.	Crochemore.
aux.	Carnoye.	Lesage.	Debaillencourt.	Moreau.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t.	NOMS du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	Distance en kil. au chef-lieu de la s.-préf.	Distance en kil. au chef-lieu de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1843.
St. Saulve.	V	Valenc.-Nord.	2	2	53	1602	131	122	30394 29
St.-Souplet.	C.	Le Càteau.	6	29	86	2327	168	245	13404 17
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1106	105	95	14040 82
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1653	135	121	10722 27
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	638	64	72	8726 67
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	642	64	77	6199 11
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	811	81	92	9333 54
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1706	136	109	16066 90
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	410	41	63	8132 82
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	1556	130	183	17182 56
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	31	546	55	74	4451 77
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	994	100	190	8308 83
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	392	39	61	6102 03
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	4	4	55	874	87	95	13167 38
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2227	163	204	17125 57
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	9	9	60	1707	136	178	22973 16
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	3086	202	401	39838 28
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	686	69	55	5668 34
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	701	70	101	10051 28
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	311	31	58	3286 55
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	791	79	112	7476 47
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	593	59	54	8527 69
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	570	57	64	5940 06
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	552	55	35	7541 15
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	2949	200	197	23040 62
Socx.	Dk.	Bergues.	5	14	67	761	76	66	12001 73
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	5295	312	473	46130 06
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2645	185	235	22759 36
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	220	22	35	2433 03
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2544	180	227	19116 81
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	535	54	26	4330 99
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	6	52	78	665	67	87	9554 79
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1131	109	120	14959 21
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	2039	154	199	19783 42
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	837	84	72	13296 28
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	3863	105	317	45533 47
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4789	290	485	51897 28
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	560	56	34	8501 97
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	895	90	117	11458 88
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1329	118	78	19486 72
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	836	84	75	8789 41
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	3024	203	322	38566 67
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	591	59	70	11882 07
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	2226	163	254	24523 15
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	998	100	84	13569 72

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres
eau.	Durieux.	Carette.	Desilve.	Lallemand, Defourmant
rand.	Legrand.	Ducatillon.	Joveneau.	Teillet, Réal.
s.	Gantois.	Plaetevoet.	Boidin.	Collaert.
ır.	Maret.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Pamart.
itron de la T.	Étienne.	Delhaye.	Jenicq.	Dehaut.
is.	Lasne.	Dorchies.	Pavot.	Grumelart.
ıry.	Lemaire.	Beccue.	Denabrif.	Beghin.
ert.	Herbomez.	Simon.	Cotteau.	Doby.
de.	Dureux.	V. Blécourt.	Cl. Bonnay.	Regniez.
aaux.	Wibeaux.	Dassonville.	Pivion.	Delevallée.
tin.	Doby.	V. Brillon.	Guislain.	Martin.
ont.	Montey.	Blaise.	Duménil.	Wallerand.
rent.	Boulenger.	Foucart.	Hennet.	Lambert.
ier.	Dehaynin.	Delanghe.	Fromont.	Loucheux.
logne.	Leduc.	Coullemont.	Gaffet.	Lacroix, Plichon.
Lacoste.	Lengrand.	François.	Desilve.	Dechin, Rémy.
ette.	Labbe, Duriez.	Plaetevoet.	Paix.	Lagache, Martin.
aux.	Vilain.	Richez.	Hodin.	Delhay.
on.	Desquennes.	Duquesne.	Salomé.	Huget.
teaux.	Aughuit.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
ilers.	Basset.	Deleau.	Pierart.	Pluchart.
ature.	Salomé.	Palliez.	Bailleul.	Houzé.
llecourt.	Courtin.	Queva.	François.	Carpentier.
man.	Justice.	Attuyt.	Dewitte.	Boddaert.
quart.	Goulois, Annache.	Dumet.	Dislère.	Delattre, Leveque.
pentier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Geslot.
aux.	Payen, Rappe.	Jourdain.	Froment-Sartiaux.	Demain, Dormignies.
becke.	Thieuleux, Cosset.	Gérard.	George.	Tellier, Mulquin.
on.	Baudet.	Lemaire.	George.	Duhain.
in.	Lesens, Bataille.	Carpentier.	Truchet.	Prevost, Frisa.
lle.	Lespagnol.	Manouvrier.	Derquenne.	Lespagnol.
naere.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Lecae, Vanhersel.
ez.	Vanbremersch.	Hidden.	Duvet.	Debadts.
bronne.	Lyoen.	Porreye.	Iserby.	Dehaudt.
ıont.	Debavelaere.	Storme.	Faveau.	Fournier.
ein.	Serlooten, Vangrneschepe	Vandevelde.	Rouzé.	Pourmenté, Leuwer
hé.	Charlet, Naeye.	Gadenne.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Montagne.
kebusch.	Rooses.	Desmedt.	Deberdt.	Wils.
t.	Daunoit.	Dauverchain.	Colas.	Botteau, Robilliard
tier.	Fauveau.	Millot.	Haca.	Largillière.
y.	Dassonville.	Lefebvre.	Follet.	Lemoine.
ıtte.	Leclercq, Herbo.	Despret.	Delannoy.	Desreux, Despretz
hodt.	Boone.	Treutenaere.	Boidin.	Detrez.
oers.	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
ıipar.	Fontaine.	Descarpentries.	De Chertemps.	Claisse.

NOMS			Distance en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1843.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1207	111	79	13514 09
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	568	57	97	8409 18
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	7	21	21	793	79	135	9313 25
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	5	13	33	1138	109	54	5712 37
Thun-Levêque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	742	74	65	9149 44
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	865	87	111	8890 16
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	308	31	25	5099 13
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	520	52	75	6631 06
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	712	71	72	6206 40
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	22503	922	768	216007 30
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	499	50	81	4153 20
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1915	147	182	25072 63
Tressin.	L.	Lannoy.	7	11	11	441	44	59	4465 43
Trith-S.-Léger	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	1799	140	99	21420 87
Troisvilles.	C.	Le Catteau.	5	22	79	1942	150	194	14738 56
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	428	43	24	6685 91
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	21343	808	1350	155185 74
									170485 34
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1156	110	87	11147 14
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	9	27	82	1145	110	80	8407 98
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	482	48	27	4695 50
Verchin et Maugré	V.	Valencienn.-S.	12	12	62	1231	114	101	14361 34
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1727	138	157	24289 07
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	1036	104	98	9030 91
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	890	89	132	6983 30
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2653	185	176	19702 29
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3482	225	244	34919 46
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	4386	270	236	22721 77
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	352	35	24	4702 16
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	870	87	97	10903 91
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	981	98	145	9396 51
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	6	12	45	446	45	53	7342 04
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	7	14	40	143	14	10	3752 03
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	9	15	63	1382	120	160	12434 28
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	9	18	77	2051	155	228	14387 81
Villers-Outréau.	C.	Clary.	9	18	77	2594	180	150	11943 16
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	959	96	50	11247 15
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	1507	126	150	15770 34
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	8	26	91	1362	120	144	13623 98
Vred.	D.	Marchiennes.	4	14	35	1190	110	107	4946 35
Volckerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	913	91	80	14540 22
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	723	72	92	7985 57
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	1929	148	178	13719 07
Wallers.	A.	Trélon.	5	19	129	511	51	81	4260 93

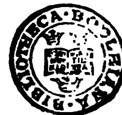
	NOMS DES			
aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ad.	Gobrecht.	Verhille.	Leblon.	Willery.
re.	Lenglet.	Dhainaut.	Bruneau.	Gosset.
.	Boutry.	Gadenne.	Chardot.	Macquart.
rt.	Hourdeau.	Boulogne.	Baligand.	Bourdon.
er.	Douay.	Desmons.	Delaloude.	Weexteen.
mencourt.	Guidez.	Dubois.	Delalonde.	Raout.
	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Denimal.	Capon.
bant.	Delavigne.	V. Brillon.	Danican.	Houdart.
anque.	Fin.	Devisscher.	W. Fievet..	Deffrennes.
aye.	Masurel, Jonglez.	Leleu.	H. Nepveur.	Noulet.
		Deregnaucourt.		
ux.	Havez.	Dumortier.	Lemaire.	Facq.
noy.	Dorchies.	Larsonneur.	Desroches.	Bourgeois, Landouzy.
aye.	Mullier.	V. Ascq.	Béhague.	Demouveaux.
urt.	Dupas.	Dupont.	Fromont.	Oliveau, Thieulet.
x.	Lempereur.	Griffon.	Lamorinière.	Boittiaux.
	Destuynder.	Gambien.	Fonteyne.	Jubert.
.	N.....	V. page 331.	Pigalle.	Doisy, Gosset.
	N.....		Sain.	Menneveux.
er.	Doison.	Bourgeois.	Pavot.	Reget.
iple.	Druesnes.	Dehaine.	Derquenne.	Boucly.
.	Leclercq.	V. Lesquin.	Follet.	Pinte.
ux.	Gabelle.	Blondel.	Richir.	Lenne.
elin.	Duthoit.	Musin.	Devémy.	Lambin.
is.	Dubois.	Vassart.	Gaffet.	Dewasme.
rd.	Coquelet.	Brasselet.	Quecq.	Carpentier.
ux.	Desmoutiers, Maton.	Soufflet.	Delsart-Beauvais.	Grassart.
n.	Lagersie, Bocquet.	Ruyssen.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
ech.	Lesueur, Dupas.	Drumez.	Guillerand.	Rousselot, Aménie, Labie
hart.	Minaire.	V. Boussières.	X. François.	Derombies.
.	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chrétienot, Decamp.
ty.	Dutrieux.	Huart.	Dupont.	Maricelle, Gillard.
urt.	Grivillers.	V. Monchecourt	Peugniez.	Vilette.
.	Poulain.	V. Somain	Truchet.	Bourgois.
	Gilleron.	Leisne.	Delalonde.	Delcroix, Dambrine
	Denis.	Broux.	Carron.	Cadoux.
y.	Marlier, Simon.	Quiquempoix.	Dutemple.	Desenne.
s.	Lobry.	Bécar.	Legrand.	Colpart, Lecocq.
ntier.	Monier.	Coquelet.	Pierart.	Guery.
.	Jourdain.	Choquet.	Tretan.	Mathieu.
ges.	Houzeaut.	Vanreust.	Tailliar.	Legrand.
kerckhove.	Blanckaert.	Maerten.	Debavay.	Dewaele.
is.	Delbruyère.	Delehaye.	Chardot.	Davril.
nier	Taisne.	Portier.	Dutemple.	Proye, Roussiez.
l.	Beaurent.	Hannoteau.	Cautel.	Duval.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond t	NOMS du CANTON.	Distance en kil au chef-lieu du canton.	Distance en kil au chef-lieu de la s.-préf.	Distance en kil au chef-lieu de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1843.
Wallers.	V.	Valencienn.-N	10	10	45	2942	200	271	26342 93
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	672	67	60	9269 26
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	656	66	75	7794 62
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3571	230	255	46145 38
Wandignies et H	D.	Marchiennes.	3	20	37	809	81	103	5412 15
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	428	43	34	4694 66
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	700	70	79	7518 24
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	832	83	152	7391 61
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	2589	180	234	29391 72
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.		19	19	289	29	16	4918 80
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	120	12	6	2532 51
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	8	23	50	767	77	73	7424 03
Wasquehal.	L.	Roubaix.	5	7	7	1758	140	152	21142 72
Watten.	Dk.	Bourbourg.	4	34	75	1200	110	198	14358 57
Wattignies.	A.	Maubeuge.	5	13	94	240	24	46	2957 06
Wattignies.	L.	Seclin.	9	7	7	2183	160	304	14285 85
Wattrelos.	L.	Roubaix.	4	14	14	7864	415	296	48140 94
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	3	8	58	206	21	106	3043 15
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	10	21	50	555	56	75	6130 63
Wavrin.	L.	Haubourdin.	3	14	14	2818	192	207	23724 19
Wazemmes	L.	Lille-S.-O.	7	2	2	7963	420	437	88608 42
Waziers.	D.	Douai-N.	2	3	30	894	89	111	11395 66
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	3	17	52	510	51	54	6686 13
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	20	20	1725	138	97	15683 11
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	1006	101	100	10578 88
Wicres.	L.	La Bassée.	9	17	17	256	26	31	4418 21
Wignehies.	A.	Trélon.	6	13	116	2297	165	272	15646 44
Willems.	L.	Lannoy.	7	15	15	2088	151	166	13973 28
Willies.	A.	Trélon.	5	13	115	516	52	70	2993 73
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	7	15	51	1445	125	127	18571 96
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	4	20	58	3828	243	344	47754 22
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	»	34	71	420	42	56	3854 39
Wylder.	Dk.	Bergues.	8	19	63	357	36	35	4396 54
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	10	20	66	1875	145	181	25224 86
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	432	43	54	7187 84
Zuydcoote	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	294	29	9	1802 30
Zuytpeene.	H.	Cassel.		16	55	932	93	96	15033 63

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Mériaux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
Bateman.	Rauwel.	Mantel.	Duvet.	Herreman.
Courtecuisse.	Banse.	Crépin.	François.	Galièque.
Catry.	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Lefebvre
Lecocq.	Lesur.	Lansel.	Danican.	Houdart, Hacart.
Heddebault.	Bernard.	V. Bachy.	Gellé.	Durieu.
Dervaux.	Dremaux.	Lebon.	Pluchart.	Delcourt.
Levêque.	Dreumaux.	Ravaux.	Pluchart.	Delcourt.
Desaunois.	Vandenbusche, Brygo.	Polaert.	Demasur.	Cnockaert.
Lehoucq.	Delbecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Descamps.
Ghestem.	Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Mille.
Steux.	Soyez.	Lavechin.	Brasselet.	Dufour.
De Grimbry.	Cocheteux.	Merlin.	De Coupigny.	Blanc.
Massart.	Helleboid.	Becquart.	Bourgois.	Fossaert.
Carnoye.	Hubinet.	V. Damousies.	Duménil.	Jouniaux.
C.te du Maisniel	Waymel.	Geeraert.	Follet.	Fournier.
Bettremieux.	Agache, Mullier.	Seingier.	Leconte.	Meurisse, Plouvier.
Deslinsel.	Cheminaix.	V. Denain.	Parent.	Robart.
Lahure.	Taplier.	V. Wasn.-au-B.	Brasselet.	Boubert.
Deleporte.	Becquart, Beaurepaire.	Pollin.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
Lecherf.	Mourmant, Crombet.	Cadet.	Bonnet.	Mollet, Cornille.
Gourdin.	Caudrelier.	Chavatte.	Dislère.	Gaillet.
Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrocq.
Van Elslande.	Duflo.	Roussel.	Messéan.	Debay.
Duwel.	Duric.	Vanbever.	Fleury.	Vandewalle.
Chombart.	Debarge.	N....	Huyghe.	Leroy.
Louis.	Jouniaux.	Bonte.	Staincq.	Jouniaux, Flament.
Boutemy.	Masquelier.	Prince.	Behague.	Watteaux.
Bouttée.	Cuisset.	V. Liessies.	Cautel.	Becca.
Wyckaert.	Bocket.	Bernast.	Carlier.	Lievin.
Blanckaert.	Cornette, Vasseur.	Caillié.	Dezwarte.	Favresse, Brenne.
Vergriete.	Drieux.	Cappelaere.	Bourgois.	Hedin.
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Debreyne.	Renou.
Vanhaecke.	Vanhaecke.	Leurèle.	Dutil.	Vandeneeckhoutte.
Walspeck.	Debaene.	Pauwels.	Campagnie.	Lannoye.
Bardoulant.	Jacquemet.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
Vernimmen.	Verdoncq.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.



TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA





